This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

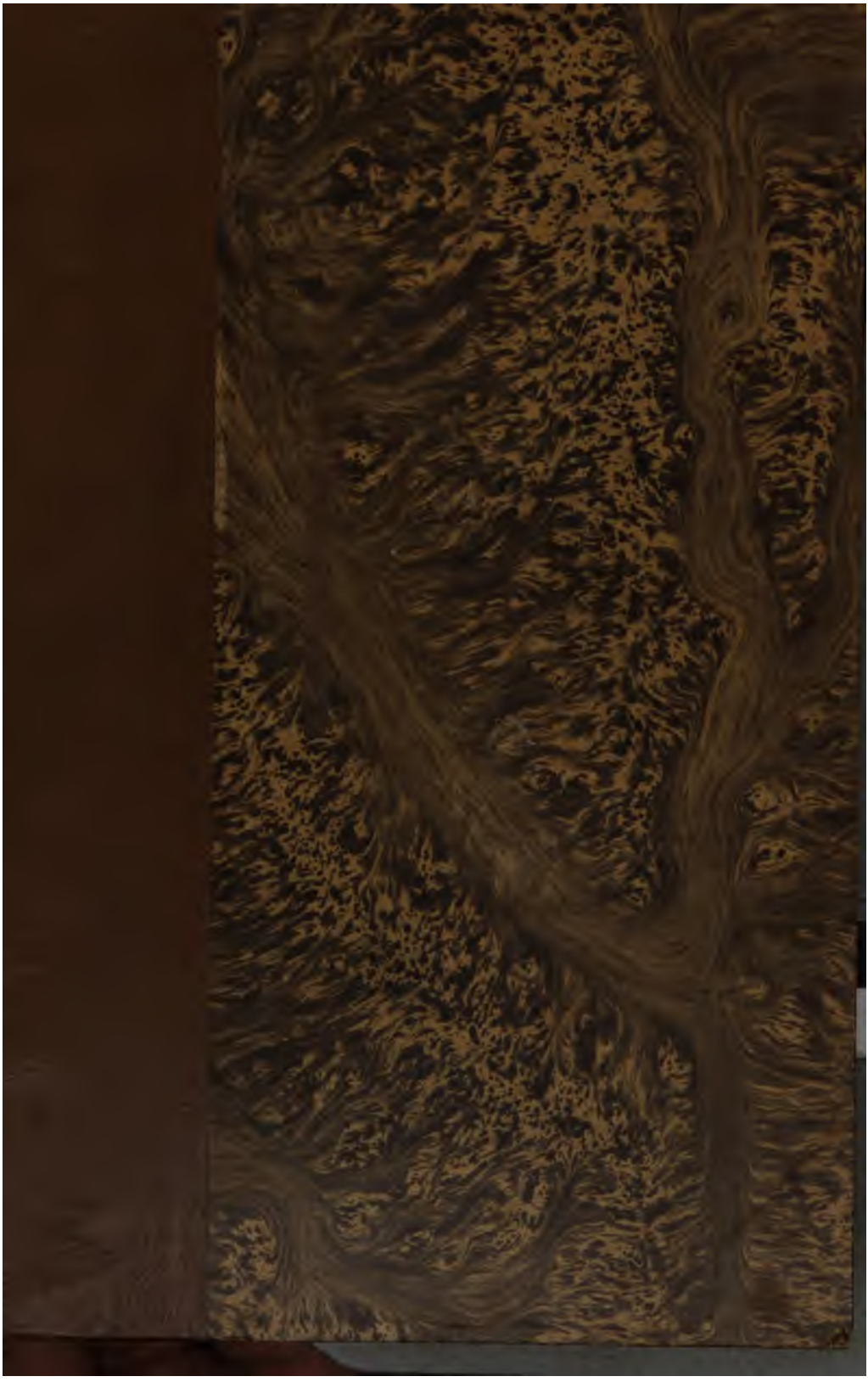

Pol. 23721 e. 21

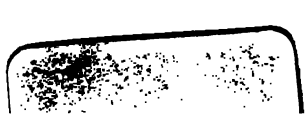

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

RÉDIGÉ

Par M. DEVAUX,

Chef de division à la Préfecture.

A LILLE,

CHEZ L. DANEL, IMPRIMEUR, Grand'Place. | CHEZ VANACKERE, LIBRAIRE, Grand'Place.

27.me ANNÉE. — 1855.

BODLEIAN
17 DEC 1970
P
LIBRARY

JANVIER.

Pleine lune le 3.
Dernier quartier le 11.
Nouvelle lune le 18.
Premier quartier le 25.

1	lundi	LA CIRCONCISION.
2	mardi	s Macaire
3	merc.	Ste Geneviève
4	jeudi	s Rigobert de R.
5	vendr.	s Siméon de S.
6	samedi	L'EPIPHANIE
7	DIM.	s Lucien, év.
8	lundi	ste Adèle
9	mardi	s Julien, m.
10	merc.	s Guillaume
11	jeudi	s Théodose
12	vendr.	ste Césaire
13	samedi	Baptême de N. S.
14	DIM.	s Hilaire, év.
15	lundi	s Nom de Jésus
16	mardi	s Marcel, p.
17	merc.	s Antoine, év.
18	jeudi	Ch. s Pierre à R.
19	vendr.	s Canut, m.
20	samedi	s Sébastien
21	DIM.	ste Agnès, v.
22	lundi	s Vincent
23	mardi	s Alphonse.
24	merc.	s Babylas, év.
25	jeudi	Conv. de s Paul
26	vend.	s Polycarpe
27	samedi	s Jean Chrysost.
28	DIM	s Charlemagne
29	lundi	s François de S.
30	mardi	ste Martine.
31	merc.	s Pierre Nol.

FÉVRIER.

Pleine lune le 2.
Dernier quartier le 10.
Nouvelle lune le 16.
Premier quartier le 23.

1	jeudi	s Ignace
2	vendr.	PURIFICATION
3	samedi	s Blaise, év.
4	DIM.	*Septuagésime*
5	lundi	ste Agathe, v.
6	mardi	ste Dorothée
7	merc.	s Romuald.
8	jeudi	s Jean de Matha.
9	vendr.	ste Apolline.
10	samedi	ste Scholastique
11	DIM.	*Sexagésime*
12	lundi	ste Eulalie.
13	mardi	s Martinien.
14	merc.	s Valentin, m.
15	jeudi	s Faustin, m.
16	vendr.	ste Reinelde.
17	samedi	s Germain, ab.
18	DIM.	*Quinquagésime*
19	lundi	ste Julienne.
20	mardi	s Eleuther, év.
21	merc.	*Les Cendres*
22	jeudi	Ch. s Pierre à A.
23	vendr.	ste Isabelle
24	samedi	s Mathias
25	DIM.	*Quadragésime*
26	lundi	s Alexandre
27	mardi	s Lamberl.
28	merc	s Romain. Q.-T.

MARS.

Pleine lune le 3.
Dernier quartier le 11.
Nouvelle lune le 18.
Premier quartier le 25.

1	jeudi	s Aubin.
2	vendr.	s Simplice à t.
3	samedi	ste Cunégonde à t
4	Dim.	*Reminiscere*
5	lundi	s Théophile.
6	mardi	ste Colette.
7	merc.	s Thomas d'Aq.
8	jeudi	s Jean de D.
9	vendr.	ste Françoise
10	samedi	Les 40 martyrs
11	Dim.	*Oculi*
12	lundi	s Grégoire.
13	mardi	s Kennoque.
14	merc.	ste Mathilde
15	jeudi	s Longin
16	vendr.	s Alexandre.
17	samedi	s Patrice
18	Dim	*Lætare.*
19	lundi	s Joseph conf.
20	mardi	s Joachim.
21	merc.	s Benoît, abbé.
22	jeudi	s Basile, m.
23	vendr.	s Othon, év.
24	samedi	s Cyrille, év.
25	Dim.	*La Passion.*
26	lundi	s Ludger.
27	mardi	s Rupert, év.
28	merc.	s Sixte, pape.
29	jeudi	s Prisque, m.
30	vendr.	s Jean Clim.
31	samedi	s Guy, abbé

AVRIL.

Pleine lune le 2.
Dernier quartier le 9.
Nouvelle lune le 16.
Premier quartier le24.

1	Dim.	*Les Rameaux*
2	lundi	s François de P.
3	mardi	s Richard, év.
4	merc.	s Isidore, évêque
5	jeudi	*La ste Cène*
6	vendr.	Mort de N. S.
7	samedi	ste Waltrude
8	Dim.	PAQUES.
9	lundi	Paques.
10	mardi	s Macaire, év.
11	merc.	s Léon, pape.
12	jeudi	s Jules, pape.
13	vendr.	s Herménégil.
14	samedi	s Tiburce, m.
15	Dim.	*Quasimodo*
16	lundi	s Druon, conf.
17	mardi	s Anicet, pape
18	merc.	s Parfait, mart.
19	jeudi	s Théodore
20	vendr.	s Sulpice, év.
21	samedi	s Anselme, év.
22	Dim.	s Soter, pape
23	lundi	s Georges, m.
24	mardi	s Fidèle de Sig.
25	merc.	s Marc, év., abst.
26	jeudi	s Clet
27	vendr.	s Anthime
28	samedi	s Vital, martyr
29	Dim.	s Pierre, martyr
30	lundi	ste Cath. de S.

MAI.

Pleine lune le 2.
Dernier quartier le 9.
Nouvelle lune le 16.
Premier quartier le 24.
Pleine lune le 31.

1	mardi	ss Philippe et J.
2	merc.	s Athanase, év.
3	jeudi	Inv. ste Croix.
4	vendr.	ste Monique.
5	samedi	s Pie V, p.
6	Dim.	s Jean P. L.
7	lundi	s Stanislas
8	mardi	s Juste
9	merc.	Trans. s. Nicolas
10	jeudi	s Antonin, év.
11	vendr.	s Mammert
12	samedi	s Néré, martyr
13	Dim.	s Gervais, év.
14	lundi	*Rogations, ab.*
15	mardi	s Pacome. *ab.*
16	merc.	s Honoré. *ab.*
17	jeudi	ASCENSION.
18	vendr.	s Venant
19	samedi	s Pierre Cél.
20	Dim.	s Bernardin
21	lundi	s Valens, év.
22	mardi	s Emile.
23	merc.	s Guilbert.
24	jeudi	ste Jeanne
25	vendr.	ste Marie.
26	samedi	s Quadrat *v-j.*
27	Dim.	PENTECOTE
28	lundi	PENTECOTE
29	mardi	s Maximin.
30	merc.	s Félix ♱ T
31	jeudi	ste Pétronille.

JUIN.

Dernier quartier le 7.
Nouvelle lune le 14.
Premier quartier le 22.
Pleine lune le 29.

1	vendr.	s Pamphile, ♱ T
2	samedi	s. Erasme, ♱ T
3	Dim.	*La Trinité*
4	lundi	s Quirin
5	mardi	s Boniface
6	merc.	s Norbert.
7	jeudi	FÊTE-DIEU.
8	vendr.	s Médard, év.
9	samedi	s Prime
10	Dim.	ste Marguerite
11	lundi	s Barnabé
12	mardi	s Basilide
13	merc.	s Antoine
14	jeudi	*Octave F.-D.*
15	vendr.	s Modeste
16	samedi	ste Lutgarde
17	Dim.	s Avit
18	lundi	ste Marine, vierge
19	mardi	s Gervais
20	merc.	ste Florence
21	jeudi	s Louis de G.
22	vendr.	s Paulin
23	samedi	s Leufroi
24	Dim.	Nat. s Jean-Bapt.
25	lundi	Transl. s. Eloi
26	mardi	ss Jean et P.
27	merc.	s Ladislas
28	jeudi	s Léon II, pape.
29	vendr.	ss Pierre et Paul
30	samedi	s Martial de L.

JUILLET.		AOUT.	
Dernier quartier le 6. Nouvelle lune le 14. Premier quartier le 22 Pleine lune le 29.		Dernier quartier le 4. Nouvelle lune le 12. Premier quartier le 20. Pleine lune le 27.	
1	Dim. s Rombaut, év.	1	merc. s Pierre-ès-l.
2	lundi Visitation N.-D.	2	jeudi N. D. des Anges
3	mardi ste Hyacinthe	3	vendr. ste Lydie
4	merc. Transl. s. Martin	4	samedi s Dominique
5	jeudi s Agathon.	5	Dim. ste Marie aux N.
6	vendr. ste Godelive	6	lundi Transf. de N. S.
7	samedi s Willebaud	7	mardi s Gaëtan
8	Dim. s Procope	8	merc. s Cyriaque
9	lundi Les Martyrs de G.	9	jeudi s Romain
10	mardi ste Félicité	10	vendr. s Laurent
11	mercr. Tr. s Benoit	11	samedi ste Suzanne
12	jeudi s Jean Gualbert	12	Dim. ste Claire, ab.
13	vendr. s Anaclet.	13	lundi s Hippolyte
14	samedi s Bonaventure	14	mardi s Eusèbe v.-j.
15	Dim. s Henri II	15	merc. ASSOMPTION
16	lundi Notre-D. du M.-C.	16	jeudi s Roch
17	mardi s Alexis, c.	17	vendr. s Carloman
18	mercr. s Arnould	18	samedi ste Hélène
19	jeudi s Vincent de Paul	19	Dim. ste Thècle
20	vendr. ste Marguerite.	20	lundi s Bernard
21	samedi ste Praxède	21	mardi s Albéric
22	Dim. ste Marie-Magdel.	22	merc. s Gustave
23	lundi s Apollinaire	23	jeudi s Philippe
24	mardi ste Christine	24	vendr. s Barthélémy
25	merc. ss Jacques et Ch.	25	samedi s Louis, roi
26	jeudi ste Anne.	26	Dim. s Zéphirin,
27	vend. ste Nathalie	27	lundi s Césaire
28	samedi s Nazaire, mart.	28	mardi s Augustin
29	Dim. ste Marthe.	29	merc. Décoll. s J.-B.
30	lundi. ss Abdon et Senn.	30	jeudi ste Rose.
31	mardi s Ignace de L.	31	vend. s Raymond.

SEPTEMBRE.		OCTOBRE.	
Dernier quartier le 3. Nouvelle lune le 11. Premier quartier le 19. Pleine lune le 25.		Dernier quartier le 2. Nouvelle lune le 11. Premier quartier le 18. Pleine lune le 25.	
1 samedi	s Gilles, abbé.	1 undi	ss Remi et Plat.
2 Dim.	s Lazare, roi.	2 mardi	Anges gardiens.
3 lundi.	ste Euphémie.	3 merc.	s Gérard. abbé.
4 mardi	ste Rosalie.	4 jeudi	s François d'A.
5 merc.	s Bertin.	5 vendr.	s Placide.
6 jeudi	s Eugène.	6 samedi	s Bruno, conf
7 vendr.	ste Reine.	7 Dim.	s Marc, pape.
8 samedi	Nativité N.-D.	8 lundi	ste Brigitte, v.
9 Dim.	s Omer, évêque.	9 mardi	s Ghislain, rel.
10 lundi	s Nicolas	10 mercr.	s François.
11 mardi	ste Vindiciane.	11 jeudi	s Germain.
12 merc.	s Silvin.	12 vendr.	s Evagre.
13 jeudi	s Aimé, évêque.	13 samedi	s Edouard, roi.
14 vendr	Exalt. ste Croix.	14 Dim.	s Calixte, pape.
15 sam.	s Nicomède.	15 lundi	ste Thérèse.
16 Dim.	s Cornil, pape.	16 mardi	s Donatien.
17 lundi	s Lambert.	17 mercr.	ste Hedwige
18 mardi	ste Sophie	18 jeudi	s Luc, évang.
19 merc.	s Janvier. & T	19 vendr.	s Pierre d'Alc.
20 jeudi	s Eustache	20 samedi	s Caprais.
21 vendr.	s Mathieu. & T	21 Dim.	ste Ursule.
22 samedi	s Maurice. & T.	22 lundi	s Sévère.
23 Dim.	s Lin, pape.	23 mardi	s Sévérin.
24 lundi	N.-D. de la Merci.	24 mercr	s Magloire.
25 mardi	s Firmin	25 jeudi	ss Crépin et Cr.
26 merc.	ste Justine.	26 vendr.	s Evariste, pape.
27 jeudi.	s Adolphe	27 samedi	s Florent.
28 vendr.	s Privat, évêque.	28 Dim.	ss Simon et J.
29 samedi	Déd. s Michel	29 lundi	s Narcisse.
30 Dim.	s Jérôme, d.	30 mardi.	ste Adonia.
		31 mercr.	s Quentin. v.-j.

NOVEMBRE.

Dernier quartier le 1.
Nouvelle lune le 9.
Premier quartier le 16.
Pleine lune le 23.

1	jeudi	TOUSSAINT
2	vendr.	*Les Trépass.*
3	samedi	s Hubert.
4	Dim.	s Charles Borr.
5	lundi	ste Berthilde.
6	mardi	s Léonard.
7	mercr.	s Ernest.
8	jeudi	Les 4 Couronnés.
9	vendr.	s Denis.
10	samedi	s Juste.
11	Dim.	s Martin, évêq.
12	lundi	s Liévin.
13	mardi	s Homobon.
14	mercr.	s Clémentin.
15	jeudi	s Eugène.
16	vendr.	s Edmond.
17	samedi	s Agnan.
18	Dim.	s Odon, abbé.
19	lundi	ste Elisabeth.
20	mardi	s Félix de V.
21	mercr.	Présent. N.-D.
22	jeudi	ste Cécile.
23	vendr.	s Clément.
24	samedi	s Florimond.
25	Dim.	ste Catherine.
26	lundi	s Pierre d'Alex.
27	mardi	s Maxime
28	mercr.	s Mansuet.
29	jeudi	s Saturnin.
30	vendr	s Andre.

DÉCEMBRE.

Dernier quartier le 1
Nouvelle lune le 9.
Premier quartier le 16.
Pleine lune le 23.
Dernier quartier le 31.

1	samedi	s Éloi, év.
2	Dim.	Av. ste Bibiane.
3	lundi	s Fran. X.
4	mardi	ste Barbe.
5	mercr.	s Sabas.
6	jeudi	s Nicolas.
7	vendr.	s Ambroise.
8	samedi	Concept. N.-D.
9	Dim.	ste Léocadie.
10	lundi	s Melchiade.
11	mardi	s Damase, pape.
12	mercr.	ste Constance.
13	jeudi	ste Luce.
14	vendr.	s Nicaise, mart.
15	samedi	s Eusèbe.
16	Dim.	ste Adélaïde.
17	lundi	ste Olympe.
18	mardi	s Paul le Simple.
19	mercr.	s Cyriaque. 4 T
20	jeudi	s Philogone.
21	vendr.	s Thomas. 4 T.
22	samedi	s Flavien. 4 T
23	Dim.	ste Victoire.
24	lundi	ste Tharsile. v.-j.
25	mardi.	NOEL.
26	mercr.	s Etienne
27	jeudi	s Jean, év.
28	vendr.	Les ss Innocents.
29	samedi	s Thomas, conf.
30	Dim.	s Sabin, mart.
31	lundi	s Sylvestre.

EMPIRE FRANÇAIS.

NAPOLÉON III, EMPEREUR,

Marié le 29 janvier 1853 à

EUGÉNIE DE MONTIJO, COMTESSE DE TÉBA, IMPÉRATRICE DES FRANÇAIS.

Princes français.

S. A. I. LE PRINCE JÉRÔME NAPOLÉON, né à Ajaccio, le 15 décembre 1784, roi de Westphalie, du 1.er décembre 1807 au 26 octobre 1813, frère de l'Empereur Napoléon 1.er Il a épousé le 12 août 1806 Frédérique-Catherine-Dorothée, princesse royale de Wurtemberg, née le 21 février 1783, décédée le 28 novembre 1836.

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON-JOSEPH-CHARLES-PAUL, né à Trieste, le 9 septembre 1822, fils du prince Jérôme-Napoléon.

Autres membres de la famille de l'Empereur.

Descendance du Prince Jérôme-Napoléon.

Mathilde-Lœtitia-Wilhelmine, princesse de Montfort, née à Trieste, le 27 mai 1820, mariée en 1841, au prince Demidoff de San Donato.

Descendance de Lucien, frère de Napoléon I.er

Charlotte, née en 1796, mariée au prince Gabrielli.

Charles-Lucien-Jules-Laurent, né à Paris, le 24 mai 1803, prince de Canino et de Musignano, marié à Zénaïde-Charlotte-Julie, fille de Joseph Napoléon.

De ce mariage sont issus :

Joseph-Lucien-Charles-Napoléon, prince de Musignano, né à Philadelphie, le 13 février 1824.

Lucien-Joseph-Louis-Napoléon, né à Rome, le 15 novembre 1828.

Julie-Charlotte-Zénaïde-Pauline-Lœtitia-Désirée-Bartholomée, née à Rome, le 6 juin 1830.
Charlotte-Honorine Joséphine, née à Rome, le 4 mars 1832.
Marie-Désirée-Joséphine-Philomène, née à Rome, le 18 mars 1835.
Auguste-Amélie-Maximilienne-Jacqueline, née à Rome, le 5 janvier 1839.
Bathilde-Aloïse, née à Rome, le 26 novembre 1840.
Charles-Albert, né le 23 mars 1843.

Lœtitia, née à Milan le 1.er décembre 1804, mariée à Thomas Wise, membre catholique du parlement d'Angleterre.
Louis-Lucien, né le 13 janvier 1813.
Pierre-Napoléon, né à Rome le 12 septembre 1815.
Antoine, né à Tusculum, le 31 octobre 1816.
Alexandrine-Marie, née à Rome, en 1818, mariée au comte Vincent Valentini.
Constance, née à Bologne, en 1823, religieuse au Sacré-Cœur, à Rome,
Jeanne, mariée au marquis Honorati.

Descendance de Marie-Anne-Elisa, sœur de l'Empereur Napoléon I.er, princesse de Lucques et de Piombino, mariée au prince Baciocchi.

Napoleone-Elisa Baciocchi, née le 3 juin 1806, mariée au comte Camerata.

Descendance de Marie-Annonciade-Caroline, sœur de Napoléon I.er, mariée à Joachim Murat, roi de Naples.

Lœtitia-Josèphe Murat, née le 25 avril 1802, mariée au comte Pepoli, à Bologne.
Lucien-Charles-Joseph-François-Napoléon Murat, né le 16 mars 1803.
Louise-Julie-Caroline Murat, mariée au comte Responi, à Ravenne.

MAISON DE S. M. L'EMPEREUR.

GRANDE AUMÔNERIE.

Mgr. . . . *Grand Aumônier.*
Mgr. Menjaud, évêque de Nancy, *premier aumônier*, chargé du service.
Mgr. Timarche, évêque d'Adras, *second aumônier.*
M. l'abbé Mulois, *premier chapelain.*
MM. l'abbé Versini, l'abbé Liabeuf, l'abbé Laine, *chapelains ordinaires.*

PALAIS.

M. le maréchal comte Vaillant (G. ✲), sénateur, Ministre de la guerre, *grand maréchal du palais.*
M. le général Rollin (C. ✲), *adjudant général du Palais.*
M. le baron de Béville (O. ✲), *premier préfet du Palais.*
MM. le baron de Menneval, ✲; — Merle; — de Montbrun; — de Vareigne, ✲, *préfets du Palais.*
M. le comte Lepic, ✲, *premier maréchal-des-logis.*
MM. Mario de l'Ile; le baron Emile Tascher de la Pagerie, *maréchaux-des-logis.*

Gouvernement des Palais des Tuileries, du Louvre et de l'Elysée.

M. le général Vaudrey (C. ✲), sénateur, *gouverneur.*

SERVICE DE LA CHAMBRE.

M. le duc de Bassano (C. ✲), sénateur, *grand chambellan.*
M. le comte Baciocchi (O. ✲), surintendant des spectacles de la Cour, de la musique de la Chapelle et de la chambre, *premier chambellan.*
MM. le duc de Tarente; le marquis de Belmont; le marquis de Chaumont-Quitry, le marquis de Gricourt; le comte d'Arjuzon, le comte Olivier de Walsh; le vicomte Rodolphe d'Ornano (O. ✲); le chevalier de Fondeville, *chambellans.*

CABINET PARTICULIER DE S. M. L'EMPEREUR.

M. Mocquart (O. ✲), secrétaire de l'Empereur, *chef du cabinet.*
M. de Dalmas, *sous-chef du cabinet.*

ÉCUYERS.

M. le colonel Fleury (O. ✲), aide-de-camp de l'Empereur, *premier écuyer.*
M. de Valabrègue, ✲, chef d'escadron, *écuyer commandant.*
MM. le vicomte de Romans; le marquis de Puységur; le vicomte d'Aure; Bachon; le comte Auguste d'Ayguesvives, *écuyers ordinaires;* de Burgh, *écuyer honoraire.*

VÉNERIE.

M. le maréchal Magnan (G. C. ✲), sénateur, *grand-veneur.*
M. le comte Ney (O. ✲), aide-de-camp de l'Empereur, *premier veneur.*
M. le marquis de Toulongeon, ✲, *commandant des chasses à tir.*

MM. le baron Lambert, le marquis de Latour-Maubourg, *lieutenants de vénerie.*

M. le baron Delage, *lieutenant des chasses à tir.*

CÉRÉMONIES.

M. le duc de Cambacérès (C. ✲), sénateur, *grand maître des cérémonies.*

MM. Feuillet de Coucher (O. ✲), le baron de Chateaubourg, ✲, *introducteurs des ambassadeurs, maîtres des cérémonies.*

MM. le baron de Lajus ; Jules Lecoq, *aides des cérémonies, secrétaires à l'introduction des ambassadeurs.*

MAISON MILITAIRE DE S. M. L'EMPEREUR.

M. le maréchal comte Vaillant (G. ✲), sénateur, grand maréchal du Palais, *commandant la maison militaire.*

Aides-de-camp de l'Empereur : MM. le comte Roguet (C. ✲), général de division, sénateur ; Canrobert (G. O. ✲), général de division ; le comte de Goyon (C. ✲), général de brigade ; le comte de Montebello (O. ✲), général de brigade ; Espinasse (O. ✲), idem ; Vaudrey (G. O. ✲), idem, sénateur ; le baron de Béville, ✲, colonel ; le comte Ney (O. ✲), idem ; Fleury (O. ✲), idem.

Officiers d'ordonnance de l'Empereur : MM. le baron Exelmans, ✲, commandant le yacht de S. M. ; le marquis de Toulongeon, ✲, chef d'escadron ; Favé, ✲, idem ; le baron de Meneval, ✲, idem ; de Cambriels, capitaine ; le baron de Berckheim, ✲, idem ; le baron Petit, idem ; Merle, idem ; Tascher de la Pagerie, idem ; le prince de la Tour d'Auvergne, idem ; Mormed, idem.

MAISON DE S. M. L'IMPÉRATRICE.

Grande maîtresse de la maison de S. M., Mme. la princesse d'Essling.

Dame d'honneur, Mme. la duchesse de Bassano.

Dames du Palais, Mmes. la comtesse Gustave de Montebello ; la comtesse Feray-d'Isly ; la vicomtesse Lezay-Marnezia ; la baronne de Pierres ; la marquise de Las Marismas ; la marquise de Latour-Maubourg.

Grand-Maître de la Maison, M. le comte Tascher de la Pagerie (O. ✲) sénateur.

Premier chambellan, M. le comte Charles Tascher de la Pagerie.

Chambellan, M. le vicomte Lezay-Marnezia.

Écuyer, M. le baron de Pierres (O. ✲).

SÉNAT.

Présidents. — M. Troplong.

Premier vice-président. — M. Mesnard (G. O. ✲).

Vice-Présidents. — MM. Drouyn de Lhuys (G.-C. ✲) ; — le maréchal Baraguay-d'Hilliers (G. ✲) ; — le général comte Régnault de Saint-Jean d'Angely.

Grand-Référendaire. — M. le général de division comte d'Hautpoul (G. ✲).

Secrétaire du Sénat. — M. Lacrosse (O. ✲).

Secrétaire. — M. de Cambacérès (O. ✲).

Vice-Secrétaires. — MM. le comte Siméon ; — le comte de la Riboissière.

Membres.

MM.grs

S. Em. le cardinal de Bonald (C. ✲), archevêque de Lyon.
S. Em. le cardinal Mathieu (O. ✲), archevêque de Besançon.
S. Em. le cardinal Gousset (O. ✲), archevêque de Reims.
S. Em. le cardinal Dupont (C. ✲), archevêque de Bourges.
S. Em. le cardinal Donnet (O. ✲), archevêque de Bordeaux.

MM.

Le comte Reille (G. ✲), maréchal de l'Empire.
Le comte Harispe (G. ✲), idem.
Le comte Vaillant (G. ✲), idem. ministre de la guerre.
Magnan (G. ✲), maréchal de l'Empire, commandant en chef de l'armée de Paris.
Le comte de Castellane (G. ✲), maréchal de l'Empire, commandant en chef de l'armée de Lyon.
Le maréchal Baraguay-d'Hilliers (G. ✲).
Le baron de Mackau (G. ✲), amiral de France.
Abattucci (C. ✲), garde-des-sceaux, ministre de la justice.
Le général de division baron Achard (G. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division d'André (G. O. ✲).
Le comte d'Argout (G. ✲), ancien ministre des finances, gouverneur de la Banque de France.
Le marquis d'Audiffret (G. ✲), président à la cour des comptes.
Le général de division Aupick, ambassadeur.
Le général de division de Bar (G. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Hippolyte de Barral (C. ✲).
Le marquis de Barbançois (O. ✲).
Barrot, Ferdinand (C. ✲), ancien ministre.
Barthe (G. ✲), premier président de la cour des comptes

MM.

Le duc de Bassano (C. ✲).
Le duc de Bauffremont, ✲.
Le comte Hector de Béarn, ancien ministre plénipotentiaire.
Le comte de Beaumont (de la Somme), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le prince de Beauveau (O. ✲), ancien pair de France
Le marquis de Belbœuf (O. ✲), ancien premier président de la cour d'appel de Lyon.
Le duc de Bellune.
Berger (C. ✲), ancien préfet de la Seine.
Le vice-amiral Bergeret (G.-O. ✲).
Berthier (Charles), prince de Wagram, ✲.
Billault (C. ✲.), ministre de l'intérieur.
Bineau (C. ✲), ministre des finances.
Le marquis de Boissy, ✲.
Le prince Louis-Lucien Bonaparte, ✲.
Le général de division comte Bonet (C. ✲).
Boulay (de la Meurthe) (C. ✲), ancien vice-président de la République.
Le baron de Bourgoing (C. ✲), ancien ambassadeur.
Bret (G.-O. ✲), ancien préfet du Rhône.
Le comte de Breteuil (C. ✲), ancien pair de France.
De Cambacérès aîné (O. ✲), ancien pair de France.
Carrelet (G.-O. ✲), général de division, ancien commandant la 1.re division militaire.
Le comte de Casabianca (O. ✲), ancien ministre d'État.
Le vice-amiral Casy (G.-O. ✲), membre du conseil d'amirauté.
Le comte de Caumont-Laforce (O. ✲).
Cavenne (C. ✲), vice-président du conseil général des ponts-et-chaussées.
Le vice-amiral Cécile (G.-O. ✲),
Le baron Chapuys de Montlaville (O. ✲), ancien préfet.
Le général de division Charron (G.-O. ✲).
Le baron de Chassiron, ancien député.
Le comte François Clary (O. ✲).
Joachim Clary (O. ✲).
Le général de division de Cramayel.
Le marquis de Croix (O. ✲).
Le baron de Crouseilhes (C. ✲), ancien ministre de l'instruction publique, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Curial, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Dariste, ✲, ancien conseiller d'État.
Daviel, procureur-général à Rouen, ancien ministre.
Delangle (O. ✲), premier président de la cour impériale de Paris.
Desmasières (C. ✲), ancien président, à Angers.

MM.

Doret, capitaine de vaisseau.
Drouyn de Lhuys (G.-O. ✲), ministre des affaires étrangères, ancien membre de l'Assemblée législative.
Ducos (G.-O. ✲), ministre de la marine.
Dumas (C. ✲), ancien ministre de l'agriculture et du commerce, membre de l'Institut.
Le baron Charles Dupin (G.-O. ✲), membre de l'Institut, ancien membre de l'Assemblée législative.
Marquis d'Espeuilles.
Elie de Beaumont (C. ✲), membre de l'Institut.
Le comte Fialin de Persigny (G.-O. ✲).
Le général de division comte de Flahaut (G. ✲).
Le général de division Foucher (G.-O. ✲).
Achille Fould (G.-O. ✲), ancien ministre des finances, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le baron de Fourment, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative
Le marquis de Gabriac, ancien ministre plénipotentiaire.
Gautier (C. ✲), ancien ministre des finances, régent de la Banque de France.
Le général de division Gémeau (G.-O ✲.).
Le comte Ernest de Girardin, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
De Goulhot de Saint-Germain, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis de La Grange (Gironde) (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Jules de Grossolles Flamarens.
Le général de division Guesviller (G.-O. ✲).
Le général de division comte de Grouchy (G.-O. ✲).
Le baron de Heeckeren, ✲.
Le général de division comte d'Hautpoul (G. ✲), ancien ministre de la guerre, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le vice-amiral baron Hugon (G. ✲).
Le général Husson (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division Korte.
Lacrosse, ancien ministre des travaux publics, ancien membre de l'Assemblee législative.
De Ladoucette (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division vicomte de La Hitte (G. ✲), ancien ministre des affaires étrangères, président du comité d'artillerie.
Le général de division de Lalaing d'Audenarde.
Le comte Achille de Lamarre (O. ✲).
Le général de division de Laplace (G.-O. ✲).
Le marquis Larabit (O. ✲), ancien député.

MM.

Le comte de Lariboissière (G.-O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le marquis de Larochejacquelein, ✲, ancien député.
Le comte de Las Cases (C. ✲), ancien député.
Le marquis de Lavalette, ancien ambassadeur.
Le général de division marquis de Lawœstine (G.-O. ✲), commandant la garde nationale de Paris.
Lebeuf (O. ✲), régent de la Banque de France, ancien membre de l'Assemblée législative.
Lebrun, ancien pair, membre de l'Institut.
Lefebvre-Duruflé (O. ✲), ancien ministre des travaux publics.
Le comte Lemarrois, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Lemercier (Louis) (C. ✲), ancien pair de France.
Le général de division Létang.
Leverrier (O. ✲), membre de l'Institut, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte Lezay de Marnezia (O. ✲), ancien pair de France.
Le général de division Lyautey, membre du comité d'artillerie.
Magne (C. ✲), ministre des travaux publics.
Maillard (G.-O. ✲), ancien président de section au conseil d'État.
Manuel, ✲, (de la Nièvre), ancien membre de l'Assemblée législative.
Marchant (du Nord), ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
De Maupas (C. ✲), ancien ministre.
Mérimée, membre de l'Institut.
Mesnard (G.-O. ✲), président à la Cour de cassation.
Mimerel (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le duc de Mortemart (G.-O. ✲).
Le prince de la Moskowa (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le duc de Mouchy, ✲, ancien député.
Le prince Lucien Murat (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division comte Ordener (G.-O. ✲).
Le général de division comte d'Ornano (G. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le duc de Padoue, ancien conseiller d'État.
Le marquis de Pastoret (G.-O. ✲).
L'amiral Parceval-Deschênes (G. ✲).
Le général de division Le Pays de Bourjolly (G.-O. ✲).
Le général de division baron Pelet (G. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division vicomte de Pernely.
Le duc de Plaisance (G. ✲), ancien pair de France, grand chancelier de la Légion-d'Honneur.
Le général de division baron Petit (G. ✲).

MM.

Le général Piat (G. ✲).
Poinsot (G.-O. ✲), membre de l'Institut.
Le prince Poniatowski (Joseph-Michel-Xavier-François-Jean).
Le comte Portalis (G. ✲), anc. prem. présid. de la cour de cassation.
Le général de division comte de Préval.
Le général de division Prévost.
Le général de division Randon (G.-O. ✲), gouv.r général de l'Algérie.
Le général de division comte Régnault de Saint-Jean-d'Angely, ancien ministre de la guerre, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le général de division comte Roguet (G.-O. ✲).
Le général de division Rostolan (G.-O. ✲).
Le général de division duc de Saint-Simon (G.-O. ✲), ancien pair de France.
Sapey (C. ✲), ancien député, ancien conseiller-maître à la Cour des Comptes.
Le général de division comte de Schramm (G. ✲), ancien ministre de la guerre, président du comité d'infanterie.
Le comte de Ségur d'Aguesseau, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Mgr. Sibour, archevêque de Paris.
Le comte Siméon (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
De Sivry (O. ✲), ancien préfet.
Le vicomte de Suleau (C. ✲), ancien préfet.
Le comte Louis Tascher de la Pagerie (O. ✲).
Amédée Thayer, ✲, membre de la commission municipale de la Seine.
E. Thayer (O. ✲), ancien directeur général des postes.
Le comte Thibeaudeau, ✲, ancien conseiller d'Etat de l'Empire.
Le baron Thieullen, ancien député.
De Thorigny (O. ✲), ancien ministre.
Tourangin (G.-O. ✲), ancien conseiller d'Etat.
Le duc de Trévise.
Troplong, premier président de la cour de cassation.
De Turgot (C. ✲), ancien ministre des affaires étrangères.
Vaïsse, ancien conseiller d'Etat.
Le baron de Varennes, ancien ministre plénipotentiaire.
Le général Vaudrey (C. ✲).
Le duc de Vicence (O. ✲).
Vieillard (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte de Villeneuve de Chenonceaux.

CONSEIL-D'ÉTAT.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTAT.

Président, M. Baroche (G.-O. ✲), ancien ministre.

Vice-Président, M. Rouher (C ✲), ancien ministre.

Président de la section du contentieux, M. Boudet, ✲.

Président de la section de législation, justice et affaires étrangères, M. Rouher (C. ✲), ancien ministre.

Président de la section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes, M. Bonjean (O. ✲), ancien ministre.

Président de la section des finances, M. de Parieu (O. ✲), ancien ministre.

Président de la section des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, M. Vuillefroy, ✲.

Président de la section de la guerre et de la marine, M. le général Allard (O. ✲).

Conseillers d'Etat.

MM.

Abbatucci, chef du cabinet du garde-des-sceaux.
Barbaroux (C. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Bauchart (Quentin), ancien membre de l'Assemblée législative.
De Beaumont-Vassy, ✲, ancien préfet.
Blondel, directeur général des forêts.
Boinvilliers, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Bonjean.
Boulatignier, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Le comte de Bussières (Léon), ancien maître des requêtes.
Carlier (C. ✲), ancien préfet de police de Paris.
Charlemagne, ancien membre de l'Assemblée législative.
Chevalier (Michel) (O. ✲), membre de l'Institut.
Cochelet (C. ✲), ancien consul général de France, à Londres.
Conti, ✲, ancien directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice.
De Cormenin (O. ✲), ancien membre de l'Assemblée législative.
Cornudet, ✲, ancien conseiller d'Etat.
Cuvier, ✲, idem.
Comte de Chantérac (O. ✲), ancien député.
Denjoy, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Dubessay (C. ✲), ancien préfet.
Dufay de Launaguet, idem.
Flandin, ancien membre de l'Assemblée législative.
Frémy, ✲, idem.
Giraud.
Godelle, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Goupil, ancien maître des requêtes.
Comte de Laguéronnière, ✲, ancien député au Corps législatif.
Herman (O. ✲), ancien conseiller d'Etat.

MM.

His de Butenval, ancien ministre plénipotentiaire.
Lacaze, ancien membre de l'assemblée législative.
Lefebvre (Armand), ministre plénipotentiaire de France a Berlin.
Legrand, ancien directeur de l'administration des forêts.
Leroy de Saint-Arnaud (O. ✲), avocat, ancien maire du 12e arrondt.
Maigne, ✲, ancien représentant.
Marchand (O. ✲), ancien conseiller d'Etat.
Montaud, ✲, ancien maître des requêtes.
Marquis de Padoue, ✲.
Persil (G.-O. ✲), ancien ministre.
Quinette, ancien ministre plénipotentiaire.
Le comte de Rougé, membre de l'Institut.
Stourm, ✲, ancien conseiller d'Etat. directeur général des postes.
Suin (O. ✲), avocat-général à la cour d'appel de Paris.
Thierry, Amédée (O. ✲), ancien maître des requêtes.
De Thorigny (C. ✲), ancien ministre.
Vuillemain (O. ✲), intendant militaire.
Vuitry, ✲, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances.
De Vincent (C. ✲), ancien préfet du Rhône.

Maîtres des requêtes de première classe.

MM.

Bataille (Eugène), ancien membre de l'Assemblée législative.
Bréhier, ancien membre de l'Assemblée législative.
De Calvimont, ✲, ancien préfet.
Chassériau (O. ✲), historiographe de la marine.
De Chassiron, ✲, ancien attaché d'ambassade.
Dumartroy, ancien maître des requêtes.
De Forcade, ✲, ancien avocat à la cour d'appel de Paris.
Gasc, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Gaslonde, idem.
Gomel, ancien maître des requêtes.
De Lavenay.
Lestiboudois, ✲, ancien membre de l'Assemblée législative.
Pagès, ✲, ancien maître des requêtes.
Pascalis, idem.
Richaud, ✲, ancien maître des requêtes en service extraordinaire.
Reverchon, ancien maître des requêtes.

Maîtres des requêtes de deuxième classe.

MM.

D'Argout (Gaston), ancien maître des requêtes en service extraord.re
Aubernon, ancien auditeur.
Baroche, chef du cabinet du président du conseil d'Etat.

MM.
De Bernon, ancien auditeur.
Du Berthier, ✲, ancien maître des requêtes en service extraord.re
Le baron Cardon de Sandrans, ancien auditeur.
Crinon de Montigny, ancien maître des requêtes en service extraord.re
Dubois, ancien maître des requêtes.
François, ✲, idem.
Gavini, ancien membre de l'Assemblée législative.
Jahan (O. ✲), ancien chef du cabinet du ministre des travaux publics.
Leblanc (Ernest), lieutenant de vaisseau.
Leviez, ancien auditeur.
De Maupas (Paul), ancien procureur de la République à Neufchâtel.
De Montesquiou, ancien auditeur.
De Montour, ancien chef du cabinet du ministre de l'intérieur.
Portalis (Ernest), ancien auditeur.
Redon, ✲, ancien maître des requêtes.
Robert (Charles), ancien auditeur au conseil d'Etat.
De Ségur (Anatole), ancien préfet.
Vuillermet, ✲, ancien maître des requêtes.

Auditeurs de première classe.

MM.
Aucoc.
Bauchard.
Le comte de Belbeuf.
Boinvilliers, Edouard.
De Bosredon, ancien auditeur au conseil d'Etat.
Boudet, Louis.
Cardon de Sandrans, ancien avocat à la cour impériale de Paris.
De Casabianca, ancien chef de cabinet du ministre des finances.
Cottin.
Dufau.
Faré, ancien auditeur au conseil d'Etat.
Fonquier, ancien conseiller de préfecture de l'Aisne.
De Garel, ancien attaché au ministère de l'intérieur.
De Guernon-Ranville.
Hudault, ancien substitut à Mantes.
Lehon (Léopold), ancien chef du cabinet du ministre de l'intérieur.
Lemarié, ancien auditeur au conseil d'Etat.
Leroy.
Lhopital, ancien auditeur au conseil d'Etat.
Marbeau, idem.
Maynard fils, ancien avocat à la cour d'appel de Paris.
Mouton-Duvernay, ancien auditeur au conseil d'Etat.
Sers, idem.

Auditeurs de deuxième classe.

MM.

Alcoock.
Bartoloni.
De Behr.
Bessières (Julien).
Boivin.
Chadenet.
De Crévecœur.
Dubodan.
Duvergier (Louis).
Desmichels.
Delavigne (Casimir).
Fabvier.
D'Hauteserve.
De Lacoste.
Lecaze (Louis).
Lechanteur.
De Mackau.
Moreau (Adolphe).
De Narcillac.
Perret.
Plichon.
Pons de Rempont.
Portalis (Antonin).
Le baron Gustave de Ravignan.
Paixhans (Jules).
De Rivocet.
Rolle (Amand).
De Salverte.
Sauvage.
Taigny (Edmond).
Tarbé des Sablons.
Vieyra.
Walkenaer.

Secrétaire général du Conseil d'Etat.

M. Boilay.

Les sections du Conseil d'État sont composées ainsi qu'il suit :

SECTION DU CONTENTIEUX.

M. Boudet, *président.*

Conseillers-d'Etat. — MM. Bauchart, Boulatignier, Cornudet, Marchand, Maigne.

Maîtres des requêtes.—Première classe.—MM. Pascalis et Gomel.

Deuxième classe. — MM. de Bernon, Redon, Richaud, Vuillermet.

Auditeurs. — Première classe. — MM. Hudault, Lemarié, Lhopital, de Belbeuf.

Deuxième classe. — M. de Rempont.

SECTION DE LÉGISLATION, JUSTICE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. Rouher (C. ✲), *président.*

Conseillers-d'Etat. — MM. Bonjean, de Thorigny, Lacaze, Lefèvre (Armand), Suin, Persil, Conti, Flandin.

Maîtres des requêtes. — Première classe. — M. Gasc.

Deuxième classe. — MM. François, de Montesquiou, Portalis.

Auditeurs. — Première classe. — MM. Cardon de Sandrans, Lehon, Maynard, Dufau.

SECTION DE L'INTÉRIEUR, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

M. Bonjean, *président.*

Conseillers-d'Etat. — MM. Carlier, Cuvier, Giraud, Herman, de Vincent, Denjoy, de Cormenin.

Maîtres des requêtes. — Première classe. — M. Pagès.

Deuxième classe. — MM. Aubernon, de Ségur.

Auditeurs.—Première classe.—MM. de Bosredon, Marbeau, Aucoc.
Deuxième classe. — MM. Lechanteur, de Narcillac.

SECTION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

M. Vuilletroy, *président.*
Conseillers-d'Etat.—MM. Chevalier (Michel), Cornudet, Thierry.
Maîtres des requêtes. — Première classe. — MM. N. N.
Deuxième classe. — MM. Dubois, Jahan.
Auditeurs. — Première classe. — MM. Faré, Leviez, Ed. Boinvilliers.

SECTION DE LA GUERRE ET DE LA MARINE.

M. le général Allard, *président.*
Conseillers-d'Etat. — MM. Barbaroux, Vuillemain, le marquis de Padoue, Dubessay, Montaud.
Maîtres des requêtes. — Première classe. — MM. Bréhier, Chasséraux, Lestiboudois.
Deuxième classe. — MM. de Maupas (Paul).
Auditeurs. — Première classe. — MM. Fouquier et Sers.
Deuxième classe. — MM. Desmichels, Vieyra.

SECTION DES FINANCES.

M. de Parieu, *président.*
Conseillers-d'Etat. — MM. Boinvilliers, Charlemagne, Godelle, Leroy de Saint-Arnaud, Vuitry.
Maîtres des requêtes. — Première classe. — MM. Gaslonde, de Forcade, Pascalis.
Deuxième classe. MM. d'Argout, du Berthier, Gavini.
Auditeurs. — Première classe. — MM. de Casabianca, Mouton-Duvernet.
Deuxième classe. — MM. Bartoloni, Portalis.
Sont désignés pour faire partie de l'assemblée du Conseil d'État délibérant au contentieux, conformément à l'article 19 du décret du 25 janvier, les conseillers d'Etat dont les noms suivent :
Section de législation. — M. Flandin.
Section de l'intérieur. — MM. J. Boulay et Denjoy.
Section des travaux publics. — MM. Frémy et Thierry.
Section de la guerre. — MM. Vuillemain et Montaud.
Section des finances. — MM. Charlemagne et Vuitry.

MINISTÈRE PUBLIC.

MM. Dumartroy, Reverchon, Forcade de la Roquette et de Lavenay, maître des requêtes de première classe, sont chargés des fonctions de commissaires du gouvernement au contentieux administratif.

CONSEILLERS D'ÉTAT EN SERVICE ORDINAIRE HORS SECTIONS.

MM.

Brenier (C. ✲), ministre plénipotentiaire, directeur de la comptabilité au ministère des affaires étrangères.

Chevreau, ancien secrétaire-général du ministère de l'intérieur.

Darricau (O. ✲), intendant militaire, directeur de l'administration de la guerre au ministère de la guerre.

Daumas (C. ✲), général de brigade, directeur des affaires de l'Algérie au ministère de la guerre.

Gréterin (C. ✲), directeur-général des douanes et des contributions indirectes au ministère des finances.

Heurtier (O. ✲), directeur de l'agriculture et du commerce au ministère de l'intérieur.

Layrle, directeur du personnel au ministère de la marine.

Mestro (O. ✲), directeur des colonies au ministère de la marine et des colonies.

Niel (O. ✲), général de division, membre du comité du génie.

Petitet (C. ✲), directeur de la comptabilité au ministère de la guerre.

Rouland, procureur général près la Cour impériale de Paris.

De Royer (O. ✲), ancien garde-des-sceaux, procureur-général près la cour d'appel de Paris.

De Sibert-Cornillon, ✲, secrétaire-général au ministère de la justice.

Stourm, directeur-général de l'administration des postes.

Delangle, procureur-général à la Cour de Cassation.

Le comte Eugène Dubois, directeur général des chemins de fer.

CORPS LÉGISLATIF

Élu le 29 *février* 1852, *en vertu du décret organique du* 2 *du même mois.*

Président. — M. le comte de Morny (C. ✲).

Vice-Présidents. — MM. Schneider, (C. ✲); — Réveil.

Secrétaires.—MM. Ed. Dalloz;—Macdonald, duc de Tarente, ✲; — Henri Dugas.

Questeurs. — MM. le général baron Vast-Vimeux (G.-O ✲); — Hébert, ✲.

Membres.

AIN. MM. N... ; — le comte de Jonage, ✲ ; — Bodin.

AISNE. MM. Hébert, ✲ ; — de Cambacérès, ✲ ; — de Brotonne; — Geoffroy de Villeneuve, ✲.

ALLIER. MM. le baron de Veauce ; — Desmaroux de Gaulmain.

ALPES (BASSES). M. le colonel Reguis.

ALPES (HAUTES). M. Faure, ✲.

ARDÈCHE. MM. le général d'Autheville ; — le comte de Rochemure ; — le comte Boissy d'Anglas, ✲.

ARDENNES. MM. Riché ; — de Ladoucette, ✲.

ARIÈGE. MM. Didier ; — Busson (Henri).

AUBE. MM. le vicomte de Rambourg ; — de Maupas, ✲.

AUDE. MM. Roques Salvaza ; — Alengry, ✲.

AVEYRON. MM. Girou de Buzareingues ; — Calvet-Rogniat ; — Auguste Chevalier.

BOUCHES-DU-RHÔNE. MM. N. N. — Rigaud, ✲ ; — Remacle, ✲.

CALVADOS. MM. Vautier, Abel, ✲ — le comte d'Houdetot, ✲ ; — Leroy-Beaulieu ; — le marquis de Caulincourt, (O. ✲).

CANTAL. MM. de Parieu, ✲ ; Creuset.

CHARENTE. MM. le général Gellibert de Séguins (C. ✲) ; — N. ; — André.

CHARENTE-INFÉRIEURE. MM. le général baron Vast-Vimeux (G.-O. ✲) ; — le comte de Chasseloup-Laubat (C. ✲) ; — le baron Eschasseriaux ; — le baron Anatole Lemercier

CHER. MM. le comte de Duranti, ✲ ; — de Barral.

CORRÈZE. MM. Favart ; — le baron Léon de Jouvenel.

CORSE. M. Abattucci (C. ✲), ministre de la justice.

CÔTE-D'OR. MM. Vernier ; — Julien Ouvrard ; — Louis Basile, ✲.

CÔTES-DU-N. MM. le Conte, ✲ ; — Le Gorrec ; — le vicomte de Latour ; — de Cuverville ; — comte Paul de Champagny de Cadore.

CREUSE. MM. Delamarre (O. ✲) ; Sallandrouze de Lamornaix (O. ✲)

DORDOGNE. MM. Paul Dupont, ✲ — Adolphe de Belleyme ; — Dussolier ; — Taillefer.

DOUBS. MM. le comte de Montalembert ; — Demesmay.

DRÔME. MM. Sapey ; — Monier de la Sizeranne, ✲ ; — Morin.

EURE. MM. le duc d'Albuféra ; — le baron de Montreuil ; — le comte d'Arjuzon.

EURE-ET-LOIR. MM. le baron Reille ; — le colonel Normand.

FINISTÈRE. MM. de Mésonan, ✲ ; — Conseil ; — le comte de Tromelin, ✲ ; — Bois de Mouzilly.

GARD. MM. Baragnon ; — le duc d'Uzès, ✲ ; — Varin d'Ainvelle.

GARONNE (HAUTE). MM. le comte de Tauriac ; — de Perpessac, ✲ ; — Massabiau ; — Duplan, ✲.

GERS. MM. Belliard ; — le comte Frédéric de Lagrange ; — Granier de Cassagnac, ✲.

GIRONDE. MM. Montané ; — le baron de Travot, ✲ ; — le colonel Thiérion (C. ✲) ; — Schyler (C. ✲) ; — David.

HÉRAULT. MM. Doumet (O. ✲) ; — Roulleau-Dugage (C. ✲) ; — Cazelles.

ILLE-ET-VILAINE. MM. Gautier de la Guittière ; — le comte de Caffarelli, ✲ ; — Le Harivel ; — Duclos.

INDRE. MM. le comte Eugène de Bryas ; — Delavau, ✲.

INDRE-ET-LOIRE. MM. Gouin, ✲ ;

— le comte de Flavigny (O. ✲); —le baronPaul de Richemont, ✲.

Isère. MM. Arnaud : — de Voise ; — Flocart de Mépeu ; — Faugier, ✲.

Jura. MM. Edouard Dalloz ;— Dalloz.

Landes. MM. Corta ; — François Marrast.

Loir-et-Cher. MM. le vicomte Clary (O. ✲); — Crosnier (O ✲).

Loire. MM. Bouchetal-Laroche, — le colonel du Marais (O. ✲) ; — Belay de la Bertrandrière.

Loire (Haute). MM. le marquis de Latour-Maubourg ; - de Romeuf (O. ✲).

Loire-Inférieure. MM. Garnier, ✲;—Ferdinand Favre(O ✲) —Desmars ;—Anselme Fleury ✲

Loiret. MM. Nogent-St.-Laurent ; —le duc de Tarente, ✲.

Lot. MM. le comte Joachim Murat ; — Delthiel, ✲.

Lot-et-Garonn. MM. Loubel ; — Charles Laffite, ✲; — le vicomte de Richemont.

Lozère. M. Des Molles.

Maine-et-Loire. MM. Duboys (O. ✲);—Bucher de Chauvigné ; — Louvet, ✲ ;— le comte Durfort de Civrac.

Manche. MM. le comte de Kergorlay ; — Hervé de Saint-Germain ; — Brohier de Littinière ; — le général Meslin (G.-O. ✲).

Marne. MM. Godart (O. ✲) ; —le général Parchappe (G.O. ✲) — Soulié.

Marne (Haute). MM. le baron Lespérut ; — Chauchart.

Mayenne. MM. Jules Leclerc ; — Mercier, ✲ ; — Segretain.

Meurthe. MM. Drouot ; — le baron Buquet ;— le baron Viard.

Meuse. MM. Collot ; — Brio t de Monremy.

Morbihan. MM. N. ; — le Melobel de la Haichois ; — le comte de Champagny.

Moselle. MM. le colonel Hennoque (O. ✲) ; de Wendel, ✲ ; — le baron de Geiger, ✲.

Nièvre. MM. le général baron Petiet (G. O. ✲) ; le comte Lepelletier-d'Aulnay.

Nord. MM. Legrand , ✲ ; — Descat, ✲ : — Lemaire, (O. ✲); — le baron de Lagrange (O. ✲); — Declebsattel ; — Choque ; — Seydoux , ✲ ; — Godard-Desmarest.

Oise. MM. le baron de Corberon ; — le baron de Plancy, ✲ ; — Lemaire, ✲.

Orne. MM. le baron Mercier ; — le marquis de Sainte-Croix , (O. ✲) ;—le marquis deTorcy, ✲

Pas-de-Calais. MM. d'Herlincourt, ✲ ; — Lequien (O. ✲) ; — D'Hérembault ; — Lefebvre-Hermand ✲ ; — Wattebled.

Puy-de-Dôme. MM. Léon de Chazelles, ✲ ; — le comte de Morny (C. ✲) ; — Dumiral ; — le comte de Pierre ; — le comte de Pennautier, ✲.

Pyrénées (Bass.). MM. O'Quin; —Planté , ✲ ; — Etcheverry, ✲.

Pyrénées (Hautes). MM. Dauzat-Dembarrère , ✲ ; — Achille Jubinal , ✲.

Pyrénées-Orientales. M. Justin Durand.

Rhin (Bas). MM. le baron Alfred de Bussière, ✲ ; — Coulaux ; — le baron Hallez Clarapède , ✲ ; — le baron Cœhorn.

Rhin (Haut). MM. Lefébure ;

— le baron de Reinach ; — le comte Jules Migeon.

Rhône. MM. Réveil ;—Cabias; — Henri Dugas ; — le marquis de Mortemart.

Saône (Haute). MM. le marquis d'Andelarre, ✲ ; — le marquis de Grammont ; — Lélut (O. ✲).

Saône-et-Loire. MM. le comte de Barbantanes ; — Schneider ; (C. ✲) ; — le général Brunet-Denon (C. ✲) ; — le comte de Chambrillan.

Sarthe. MM. le marquis de Chaumont Quitry ; — Langlais ; — le marquis de Talhouet ; — le prince Marc de Beauvau.

Seine. MM. Guyard Delalain, ✲ ; — Devinck (O. ✲) ; — Thibaut, ✲ ; — Monnin-Japy, ✲ ; — Perret, ✲ ; — Fouché-Lepelletier, ✲ ; — Lanquetin (O. ✲) ; — Kœnigswarter, ✲ ; Véron (O. ✲).

Seine-Inférieure. MM. Levavasseur ; — Quesné ; — Corneille ; — Lédier ; — le vicomte de Mortemart, ✲ ; — Ancel.

Seine-et-Marne. MM. De Beauverger ; — Gareau, ✲ ; — Evariste Bavoux, ✲.

Seine-et-Oise. MM. le baron Caruel de Saint-Martin ; — Darblay jeune ; — le comte de Gouy ; — Delapalme, ✲.

Sèvres (Deux). MM. Ferdinand David, ✲ ; — de Lenardière.

Somme. MM. Allard ; — le comte Tillette de Clermont, ✲ ; — Conneau, ✲ ; — Delamarre (O. ✲) ; — Randoing (O. ✲).

Tarn. MM. de Gisclard ; — le baron de Carayon-Latour ; — le général baron Gorsse (C. ✲).

Tarn-et-Garonne. MM. Janvier de la Motte, ✲ ; — Belmontet, ✲.

Var. MM. le vicomte de Partouneaux, ✲ ; — Jules Portalis ; — le vicomte de Kervéguen.

Vaucluse. MM. le marquis de Verclos ; — Millet, ✲.

Vendée. MM. le comte de Sainte-Hermine ; — Alfred Leroux ; — le général Lebreton (C. ✲).

Vienne. MM. Bourlon ; — Beauchamps Robert.

Vienne (Haute.) MM. Noualhier ; — Tixier, ✲.

Vosges. MM. le comte Bourcier de Villers ; ✲ ; — Aymé ; — le baron de Ravinel.

Yonne. MM. le comte Rodolphe d'Ornano ; — Bertrand, ✲ ; — le Comte Eugène (O. ✲).

MINISTÈRES.

MINISTÈRE D'ÉTAT ET DE LA MAISON DE L'EMPEREUR.

MM. Fould (G.-O. ✲), *Ministre*.—Blanche, Alfred, *Secrétaire-Général*.

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE.

MM. Abbattucci (C. ✲), *Garde des-Sceaux*, *Ministre*. — De Sibert-Cornillon, *Secrétaire-Général*.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. Drouyn de Lhuys (G.-O. ✲), *Ministre*.

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE

M. le Maréchal comte Vaillant, (G. ✲), sénateur, *Ministre.*

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES COLONIES.

M. Ducos (G. O. ✲), *Ministre.*

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

M. Billault (C. ✲), *Ministre ;* — *Secrétaire-Général,* M. Manceaux ; — *Directeur-Général de la Sûreté publique,* M. Collet-Meygret (✲) ; — *Chef du cabinet,* M. de Martel du Porzon.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

MM. Magne (C. ✲) *Ministre ;* — le comte Eugène Dubois (O. ✲), *Directeur-Général des Chemins de fer ;* — de Franqueville, *Directeur des Ponts-et-Chaussées ;* — de Boureuille, *Directeur des Mines ;* — Heurtier, *Directeur de l'Agriculture et du Commerce ;* — Boulage, *Secrétaire-Général.*

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

MM. Fortoul (C. ✲), *Ministre ;*— de Contencin (O. ✲), *Directeur-Général de l'Administration des Cultes.*

DÉPARTEMENT DES FINANCES.

MM. Bineau (C. ✲), *Ministre ;* — Guillemardet, *Secrétaire Général.*

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

M. le général de division Lebrun (G. ✲), duc de Plaisance, sénateur, *Grand-Chancelier.*

ADMINISTRATION DES REVENUS PUBLICS.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES. — M. Tournus (C. ✲), *Directeur-Général.*

DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — M. Gréterin (O. ✲), *Directeur-Général.*

POSTES. — M. Stourm, ✲, *Directeur-Général.*

FORÊTS. — M. Blondel, *Directeur-Général.*

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — M. Vandal, *Directeur-Général.*

TABLEAU DES PRÉFECTURES ET DES ÉVÊCHÉS DE FRANCE.

Départem[ts]	Chefs-lieux	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSI
		MM.	NN. SS.	
Ain.	Bourg.	De Coëtlogon, ✲.	Chalen[ç]on, ✲.	Belley.
Aisne.	Laon.	Boittelle, ✲.	De Garsignies.	Soissons.
Allier.	Moulins.	De la Hante, ✲.	De Dreux-Brézé.	Moulins.
Alpes (B.)	Digne.	De Bouville, ✲.	Meirieux.	Digne
Alpes (H.)	Gap.	Launay le Provost, ✲.	Depery.	Gap.
Ardèche.	Privas.	Chevreau (Léon), ✲.	Guibert.	Viviers.
Ardennes.	Mézières.	Tiburce Foy (O. ✲).		Reims (Marne
Ariège.	Foix.	Piétri, (O. ✲).	Alouvry.	Pamiers.
Aube.	Troyes.	Belurgey de Grandville, ✲.	Cœur.	Troyes.
Aude.	Carcassonne.	Dabeaux, ✲(m. des r. en s. ext)	De Bonnechose.	Carcassonne.
Aveyron.	Rhodez.	Mouzard-Sencier, ✲.	Croizier	Rodez.
Bouch.-du-R.	Marseille.	De Crèvecœur (O. ✲).	D'ARCIMOLES De Mazenod.	AIX. Marseille.
Calvados.	Caen.	Tonnet, ✲.	Robin.	Bayeux.
Cantal.	Aurillac.	Paillard, ✲.	Lyonnet.	Saint-Flour.
Charente.	Angoulême.	Dandigné, ✲.	Cousseau	Angoulême.
Charente Inf	La Rochelle.	Brian, (C. ✲).	Villecourt.	La Rochelle.
Cher.	Bourges.	Pastoureau, ✲.	S. E. LE CARDINAL DU PONT.	BOURGES.
Corrèze.	Tulle.	Michel, ✲.	Bertrand.	Tulle.
Corse.	Ajaccio.	Thuillier, (O. ✲).	Casanelli-d'Istria.	Ajaccio.
Côte-d'Or.	Dijon.	J. de Bry, (O. ✲).	Rivet.	Dijon.
Côtes-du-N.	St.-Brieuc.	Rivaud de la Raffinière, (O. ✲).	Lemée.	Saint-Brieuc.
Creuse.	Guéret.	Girard de Villesaison, ✲.		Limoges (Vien
Dordogne.	Périgueux.	Jaubert, ✲.	Georges Massonnais.	Périgueux.
Doubs.	Besançon.	De Lapeyrousse de Bonfils, ✲.	S. E. LE CARDINAL MATHIEU, (O. ✲).	BESANÇON.
Drôme.	Valence.	Ferlay (O. ✲).	Chaterouse.	Valence.
Eure.	Evreux.	De Sainte-Croix, ✲.	N...	Évreux.
Eure et-Loir	Chartres.	Montois, ✲.	N...	Chartres.
Finistère.	Quimper.	Richard, ✲.	Graveran.	Quimper.
Gard.	Nimes.	Pongeard-Dulimbert (O. ✲).	Cart.	Nîmes.
Garonne (H.)	Toulouse.	Migneret, ✲.	MIOLAND.	TOULOUSE.
Gers.	Auch.	Féart, ✲.	De la Croix.	AUCH.
Gironde.	Bordeaux.	De Menque, (O. ✲).	S. E. LE CARDINAL DONNET.	BORDEAUX.
Hérault.	Montpellier.	Costa, ✲.	Thibault.	Montpelli r.
Ille-et-Vil.	Rennes.	Morisot, (O. ✲).	De Brossays.	Rennes.
Indre.	Châteauroux	Loyer, ✲ (m. des r. en s. ext)		Bourges (Cher)
Indre-et-Loir	Tours.	Brun, (C. ✲).	MORLOT.	TOURS.
Isère	Grenoble.	Bérard, ✲.	Ginoulhiac, ✲.	Grenoble.
Jura.	Lons-le-Saul	De Chambrun, ✲.	Mabile.	Saint-Claude.
Landes.	Mont-de-M.	Frachon, ✲.	Lannéluc.	Aire.
Loir-et-Cher	Blois.	De Soubeyran, ✲.	Pallu du Parc.	Blois.
Loire.	Montbrison.	Ponsard, ✲.		Lyon (Rhône).
Loire (H).	Le Puy.	De Chevremont, ✲.	De Morlhon.	Le Puy.
Loire-Infér.	Nantes.	Chevreau, Henri (cons. d'État en service extraordinaire).	Jacquemet.	Nantes.

m.ts	Chefs-lieux.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM	NN. SS.	
	Orléans.	Boselli (O. ✲).	Dupanloup.	Orléans.
	Cahors.	Gavini, ✲ (Maître des requêtes en service extraordinaire.)	Bardou.	Cahors.
arr.	Agen.	Ducos, ✲.	De Vesins.	Agen.
	Mende.	Janvier de la Motte, ✲.	Foulquier, ✲.	Mende.
-L.	Angers.	Vallon (O. ✲).	Angebault.	Angers.
	Saint-Lô.	Dugué (C. ✲).	Daniel.	Coutances.
	Châlons.	Chassaigne Goyon, ✲ (maître des requêtes en service extr.)	S. E. LE CARDINAL GOUSSET.	REIMS (Arrond.t de Reims et Châlons. Ardennes.)
			De Prillez.	
H.)	Chaumont.	De Froidefond, (O. ✲).	Guerrin.	Langres.
:.	Laval.	De Charnailles, ✲.		Le Mans (Sarthe).
.	Nancy.	Lenglé (O. ✲).	Menjaud.	Nancy.
	Bar-le-Duc.	Chadenet, ✲.	Rosat	Verdun.
u.	Vannes.	Boulage (Ernest), (O. ✲).	De la Motte.	Vannes.
	Metz.	Malher (O. ✲).	Dupont des Loges.	Metz.
	Nevers.	Lerat de Magnitot (O. ✲).	Dufêtre.	Nevers
	Lille.	Besson (G. O. ✲ ▶) (C. ▶).	RÉGNIER, ✲.	CAMBRAI.
	Beauvais.	Randouin, (C. ✲).	Gignoux.	Beauvais.
	Alençon.	Jeanin, ✲.	Rousselet.	Séez.
Cal.	Arras.	De Tanlay (O. ✲).	Parisis.	Arras.
Dôm.	Clermont-F.	De Preissac, (O. ✲).	Féron.	Clermont.
s (B)	Pau.	Fournier, (O. ✲).	Lacroix.	Bayonne.
s (H)	Tarbes.	Massy, ✲.	Laurence.	Tarbes.
s Or.	Perpignan	De Lassus St.-Géniès.	Gerbet.	Perpignan.
bas.)	Strasbourg.	West, ✲.	Roess.	Strasbourg.
laut.)	Colmar.	De Cambacérès (O. ✲).		
	Lyon.	Vaïsse (C. ✲), sénateur, chargé de l'administ.on du départem.t	S. E. LE CARDINAL DE BONALD.	LYON.
H.)	Vesoul.	Dieu (Hippolyte), ✲.		Besançon (Doubs).
et-L.	Mâcon.	Ladreit de la Charrière, . ✲	De Marguerie.	Autun.
	Le Mans.	Prou, ✲.	N...	Le Mans.
	PARIS.	Haussman, (C. ✲).	SIBOUR.	PARIS.
ufér.	Rouen.	Ernest Le Roy, (C. ✲).	BLANQUART DE BAILLEUL.	ROUEN.
t-M.	Melun.	De Bourgoing, ✲.	Allou, ✲.	Meaux.
-Oise	Versailles.	De St-Marsault, (C. ✲)	Gros.	Versailles.
Deux)	Niort.	Bourdon, (O. ✲.)		Poitiers (Vienne).
	Amiens.	Du Hamel (O. ✲).	De Salinis.	Amiens.
	Alby.	N...	DE JERPHANION.	ALBY.
Garr.	Montauban.	Levasseur.	Doncy.	Montauban.
	Draguignan.	Mercier La Combe (O. ✲).	Wicart.	Fréjus et Toulon.
e.	Avignon.	Durand Saint-Amand (O. ✲).	DEBELAY.	AVIGNON.
	Napoléon-V.	Boby de La Chapelle, ✲.	Baillée.	Luçon.
	Poitiers.	Rogniat, ✲.	Guitton.	Poitiers.
(H).	Limoges.	Petit de la Fosse, (O. ✲)	Buissas.	Limoges.
	Epinal.	Bourlon du Rouvre, ✲.	Caverot.	Saint-Dié.
	Auxerre	Chamblain, ✲ (Maître des req. en service extraordinaire).	JOLLY.	SENS.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfectures ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Ce département a eu successivement pour Préfets :

M. JOUBERT, ex-constituant, nommé à la création, et, depuis, commissaire général des relations commerciales en Hollande.

M. DIEUDONNÉ, officier de la Légion-d'Honneur, membre du tribunat, nommé le 3 pluviôse an IX, décédé à Saint-Saulve, le 27 vendémiaire, an XIV.

M. DE POMMEREUL, général de division, baron de l'Empire, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV, et depuis conseiller-d'Etat, directeur général de l'imprimerie et de la librairie.

M. DUPLANTIER, baron de l'Empire, officier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 avril 1810, décédé à Paris, le 6 février 1814.

M. le comte BEUGNOT a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller-d'Etat en mission.

M. le baron SIMÉON, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre d'Etat.

M. DUPONT-DELPORTE, maître des requêtes au conseil-d'Etat, nommé le 22 mars 1815.

M. DUPLEIX DE MÉZY, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller-d'Etat, directeur-général des postes.

M. le comte DE RÉMUSAT, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. le comte H. DE MURAT, conseiller-d'Etat, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, depuis pair de France.

M. le vicomte Alban DE VILLENEUVE-BARGEMONT, conseiller-d'Etat, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Jean

de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828; depuis, député du Nord.

M. le vicomte DE VILLERS DU TERRAGE, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1830, depuis pair de France.

M. le baron MÉCHIN, conseiller-d'Etat, membre de la Chambre des députés, ancien préfet, grand officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830.

M. le vicomte DE SAINT-AIGNAN, conseiller-d'Etat, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839, depuis conseiller-d'Etat en service ordinaire et député du Nord.

M. le baron Maurice DUVAL, pair de France, conseiller-d'Etat, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. Em. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, nommé le 4 janvier 1847.

M. ANTONY-THOURET, commissaire du gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. DELESCLUZE et D. PILLETTE ont administré le département, le premier comme commissaire-général de la République, le second comme commissaire-adjoint, depuis le 10 mars 1848 jusqu'au 18 mai suivant.

M. DURAND ST.-AMAND, auparavant maire du 7e arrondissement de Paris, nommé le 29 mai 1848; depuis, préfet de la Creuze, de l'Hérault et de Vaucluse.

M. DAVID, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849.

M. VAÏSSE (C. ✲), auparavant préfet du Doubs, nommé le 20 novembre 1849; depuis, ministre de l'intérieur, conseiller-d'Etat, et sénateur.

PRÉFECTURE.

M. BESSON, grand officier de l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur, grand officier de l'Ordre royal de Léopold de Belgique, commandeur de l'Ordre de Charles III d'Espagne, *Préfet*, à l'hôtel de la Préfecture.

M. le Préfet donne des audiences tous les jours, de une heure à trois.

MM. les fonctionnaires sont reçus à toute heure.

M. le préfet donne aussi des audiences particulières aux personnes qui les demandent.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

M. le marquis Grimaldi des Baux, ✲, *secrétaire-général.*

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM.
Le Préfet, *président*.
Balson.
Cleenwerck.
J. Lefebvre.
Vicomte de Jessaint.

Le Conseil tient ses séances les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine à une heure.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être préalablement déposées et enregistrées au secrétariat ou adressées à M. le Préfet, qui en ordonne le dépôt et l'enregistrement.

CONSEIL-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Conformément aux articles 3 et 4 du décret du 7 juillet 1852, il a été procédé, le 31 du même mois et le 1.er août suivant, au renouvellement intégral du Conseil général du département. Le nombre des membres de ce Conseil est de 60, un par canton, et se répartit comme suit entre les sept arrondissements ; savoir : Dunkerque, 7 ; Hazebrouck, 7 ; Lille, 16 ; Cambrai, 7 ; Avesnes, 10 ; Douai, 6 ; Valenciennes, 7.

Ces 60 membres sont, savoir :

	MM.
Bergues,	Hoos, ✲, négociant à Bergues.
Bourbourg,	De Coussemaker, ✲, chevalier de l'ordre de St.-Grégoire-le-Grand, juge à Dunkerque.
Dunkerque-Est,	De Cleebsattel, avocat, député, à Dunkerque.
Dunkerque-O.,	Delattre, ✲, avocat à Dunkerque.
Gravelines,	Decarpentry, Edouard, négociant à Gravelines.
Hondschoote,	Delaroïère, Jean, docteur en médecine et maire, à Hondschoote.
Wormhoudt,	Morael, docteur en médecine à Wormhoudt.
Bailleul-Nord-E.,	Behaghel, Louis, propriétaire à Bailleul.
Bailleul-Sud-O.,	Plichon, ✲, avocat, ancien député, à Bailleul.
Cassel,	Behaghel, Louis, propriétaire à Cassel.
Hazebrouck-N.,	Deschodt, Joseph, avocat à Hazebrouck.
Hazebrouck-Sud,	Cleenewerck, ✲, propriétaire à Hazebrouck.
Merville,	De Gruson, Benjamin, brasseur à Merville.
Steenvoorde,	Revel, Germain, propriétaire à Steenvoorde.
Armentières,	Dansette, manufacturier et maire à Armentières.
La Bassée,	Chombart, Louis, avocat à Herlies.
Cysoing,	Brame, Jules, ancien maître des requêtes, à Lille

	MM.
Haubourdin,	Comte d'Hespel, propriétaire, adjoint, à Haubourdin.
Lannoy,	Lefebvre, Julien, ✲, agronome, à Hem.
Lille-Centre,	Bernard, Henri, raffineur de sucre, à Lille.
Lille-Nord-Est,	Kuhlmann, (O. ✲), négociant, professeur de chimie, à Lille.
Lille-Ouest,	De Melun, propriétaire à Lille.
Lille-Sud-Est,	Legrand, ✲, avocat, député, à Lille.
Lille-Sud-Ouest,	Mourmant, ✲, raffineur de sucre et maire à Wazemmes.
Pont-à-Marcq,	Desmoutiers, Ernest, cultivateur à Mons-en-Pévèle.
Quesnoy-sur-D.,	Defontaine, Louis, ✲, propriétaire à Lille.
Roubaix,	Mimerel (C. ✲), sénateur à Paris.
Seclin,	Collette, Louis, notaire à Seclin.
Tourcoing-Nord,	Defontaine, Ed., ✲, propriétaire à Lille.
Tourcoing-Sud,	Masurel, Carlos, ✲, nég. et maire à Tourcoing.
Cambrai-Est,	De Beaumont, Emile-Henri, docteur en médecine, à Cambrai.
Cambrai-Ouest,	Leleu, Prosper, cultivateur et maire à Tilloy.
Carnières,	Telliez fils, propriétaire et maire à Carnières.
Clary.	Béry, Pierre-Alexandre, ✲, propriét. à Cambrai.
Le Câteau,	Seydoux, Charles, ✲, propriétaire, député, au Câteau.
Marcoing,	Crépin, cultivateur et maire à Proville.
Solesmes	Macarez, fabricant de sucre et maire à Capelle.
Avesnes-Nord,	De Colnet, Louis, propriétaire à Dompierre.
Avesnes-Sud,	Mailliet, banquier, président de la Société d'agricultuue, à Avesnes.
Bavai,	Baron Butron de la Torre, propriétaire, à Saint-Waast.
Berlaimont,	Paul, Charles, avocat-général à Douai.
Landrecies,	Doutrelaine, ✲, capitaine du génie, attaché au Ministère de la Guerre à Paris.
Maubeuge,	Marchant, ✲, sénateur, à Paris.
Le Quesnoy-Est,	Piette, Hippolyte, propriét. et adjoint au Quesnoy
Le Quesnoy-O.,	Baron de l'Epine, ✲, propriétaire au Quesnoy.
Solre-le-Château,	Rouez, fabr. de tissus et maire à Solre-le-Château.
Trelon,	Godard-Desmarest, maître de verrerie, député, à Trélon.
Arleux,	Guilbert, cultivateur et maire à Cantin.
Douai-Nord,	Maurice, ✲, avocat, propriét. et maire à Douai.
Douai-Ouest,	Danel, Paul, ✲, président à la Cour impériale de Douai.

MM.

Douai-Sud, Choque, Emmanuel, député, à Douai.
Marchiennes, Comte de Montozon, ✲, propriétaire et maire à Lallaing.
Orchies, Guilbert-Estevez, ✲, propriétaire et maire à Orchies.
S.-Amand riv. dr., Lécuyer, ✲, président du tribunal civil, à Valenciennes.
St-Amand riv. g., Desespringalle, propriétaire à Saint-Amand.
Bouchain, Lebret, ✲, associé-régisseur-gérant des mines d'Anzin, à Denain.
Condé, Renard, Louis, maître de verreries à Fresnes.
Valenciennes-E., Hamoir, ✲, fabricant de sucre à Saultain.
Valenciennes-N., Mathieu, Joseph, propriétaire et maire à Anzin.
Valenciennes-S., Boulanger, Emile, juge, à Valenciennes.

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1833, le Conseil général, dans sa session de 1852, a divisé les cantons du département en trois séries pour le renouvellement partiel de ses membres et le renouvellement des membres des Conseils d'arrondissement.

Le 22 octobre suivant, M. le Préfet, en conseil de préfecture, a procédé au tirage au sort des séries pour régler l'ordre de renouvellement.

Par suite de ce tirage au sort, les séries se composent comme suit :

CONSEIL GÉNÉRAL.

Première série.—Maubeuge, Le Quesnoy-Est, Trélon, Carnières, Marcoing, Douai-Ouest, Orchies, Dunkerque-Est, Hondschoote, Wormhoudt, Cassel, Merville, La Bassée, Lille-Centre, Lille-Sud-Est, Quesnoy-sur-Deûle, Tourcoing-Nord, Saint-Amand (rive droite), Valenciennes-Nord et Valenciennes-Sud.

Deuxième série. — Avesnes-Nord, Bavai, Berlaimont, Cambrai-Est, Clary, Solesmes, Arleux, Douai-Sud, Bergues, Dunkerque-Ouest, Bailleul-Nord-Est, Hazebrouck-Nord, Steenvoorde, Armentières, Haubourdin, Lille-Nord-Est, Lille-Sud-Ouest, Roubaix, Bouchain et Saint-Amand (rive gauche).

Troisième série. — Avesnes-Sud, Landrecies, Solre-le-Château, Le Quesnoy-Ouest, Cambrai-Ouest, Le Cateau, Douai-Nord, Marchiennes, Bourbourg, Gravelines, Bailleul-Sud-Ouest, Hazebrouck-Sud, Cysoing, Lannoy, Lille-Ouest, Pont-à-Marcq, Seclin, Tourcoing-Sud, Condé, Valenciennes-Est.

Les séries pour les Conseils d'arrondissement sont indiquées ci-après.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la préfecture sont ouverts au public tous les jours, de une heure à trois heures de l'après-midi.

Toutes les pièces adressées au Préfet doivent être déposées sous bandes ou sous enveloppe chez le concierge de la préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visa, légalisations ou demandes de passeports qui pourront être remis aux garçons de bureaux pour être portés aux bureaux respectifs.

CABINET DU PRÉFET.

N.... *chef du cabinet.*
MM. Devaux fils, *commis de 4.e classe.*
Richebé, *attaché.*

PREMIÈRE DIVISION.

M. Mallebrancq, ✲, *chef de division.*

BUREAUX DES FINANCES.

MM. Rains, *chef de bureau.*
Béhague, *commis de 3.e classe.*
Lerouge, *idem de 4.e.*

ATTRIBUTIONS. Contributions directes; — répartement et sous-répartement; — jugement des réclamations; — emploi des fonds de non-valeurs; — nomination des percepteurs; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes; — droit sur les boissons; — droit d'entrée; — culture du tabac; — droit de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux; — personnel et administration; — douanes; — saisies dans l'intérieur; — autorisations de former des établissements dans les lignes. = Communes; — administration et comptabilité; — règlement des budgets; — apurement des comptes; — administration des biens et des bois communaux; — parcours et vaine pâture; — nomination des receveurs municipaux. = Fabriques des églises; — administration des biens; — donations, legs et fondations religieuses; = Enregistrement et timbre; — registres de l'état-civil. — Formation des budgets départementaux.

BUREAUX DES DOMAINES ET HOSPICES.

MM. Lefebvre, *chef de bureau.*
Joly, *commis 2.e de classe.*
Defrenne, *idem de 3.e*

ATTRIBUTIONS. Domaines ; — affaires contentieuses ; — ventes de biens ; — ventes d'objets mobiliers ; — révélations ; — successions dévolues à l'Etat ; — liquidations de dépenses. = Agence judiciaire du trésor public ; — correspondance ; — cautionnements ; — inscriptions hypothécaires. = Bois et forêts ; — délimitations ; — droits d'usage ; — aliénations ; — ventes de coupes ; — défrichements. = Hospices ; bureaux de bienfaisance ; — monts-de-piété ; — contentieux ; — régie des biens ; — administration ; — comptabilité ; — règlements des budgets ; — apurement des comptes ; — personnel des administrations, des agents comptables et des agents du service de santé.—Enfants trouvés et abandonnés ; — administration ; — comptabilité. = Caisses d'épargne ; — organisation.

BUREAU DE COMPTABILITÉ.

MM. Lauridant, *commis de* 1.re *classe.*
Laurent, *idem de* 3.e

ATTRIBUTIONS. Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépenses départementales ; — traitement des juges, des ministres du culte, etc. ; — frais de justice ; tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels de dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

DEUXIÈME DIVISION.

M. Deblock, *chef de division.*

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

MM. Druez, *chef du bureau.*
Breton, *commis de* 1.re *classe.*
Bernard, *commis de* 2.e *classe.*
Butin, *commis de* 3.e *classe.*
Plumecocq, *idem.*
Plouvier, *commis de* 4.e *classe.*
Deniset, *idem.*
Chaland, *surnuméraire.*

ATTRIBUTIONS. Analyse et enregistrement à l'arrivée et au départ des dépêches et pétitions ; — distribution dans les bureaux ; — clôture et départ de la correspondance ; — enregistrement et distribution du ***Bulletin des Lois et des Actes administratifs de la Préfecture***; — visa et légalisations.=Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseillers de préfecture, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux ; — organisation administrative ; — congés des fonctionnaires, délégations ; — cérémonies religieuses et fêtes publiques ; — préséances. = Police de

l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies ; — journaux et écrits périodiques ; — bibliothèques publiques. = Théâtres. = Brevets d'invention. = Belles actions et traits de courage et de dévouement. = Mouvement de la population ; — Naturalisation et autorisation de domicile en France. = Exécution des lois sur les élections et sur le jury ; — convocation des jurés. = Mercuriales, subsistances ; — police de la boulangerie. = Agriculture. = Amélioration des chevaux ; — foires, marchés ; — sociétés savantes ; — beaux-arts ; — monuments historiques ; — archives ; — commerce ; — industrie ; — travail des enfants dans les manufactures. = Ecole des arts et métiers ; — écoles polytechnique et militaire ; — école navale ; — école des mineurs. = Tribunaux de commerce ; — chambres de commerce ; — chambres consultatives des arts et manufactures ; — conseils des prud'hommes. = Instruction publique ; — lycées et colléges communaux ; — collation de bourses ; — école normale ; — écoles primaires ; — salles d'asile ; — institutions des sourds-muets et des aveugles. = Cultes ; — congrégations religieuses. = Art de guérir ; — écoles de médecine ; — réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes ; — vaccine ; — épidémies ; — Eaux thermales ; — médecine vétérinaire ; — école vétérinaire d'Alfort. = Recrutement de l'armée ; — affaires militaires. = Inscription maritime. = Garde nationale. = Pompiers.

BUREAU DE POLICE.

MM. Vincent, *chef de bureau.*
Lechien, *commis de* 2.e *classe.*
Masurel, *idem.*
Trenois, *commis de* 4.e *classe.*

Attributions. Police générale, municipale et rurale ; — gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. = Prisons ; — maison centrale de force et de correction ; — maisons de justice ; d'arrêt et de correction ; — dépôts de sûreté, maisons de police municipale. = Règlements de police. = Crimes, délits, incendies. = Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds et des filles publiques. = Asiles d'aliénés. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. = Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. — Passeports à l'étranger ; — passeports gratuits ; — passeports avec secours de route ; — permis de chasse ; — louveterie. = Echenillage. = Etat-civil ; — naissances, mariages, décès, reconnaissance et légitimation d'enfants. = Légion étrangère ; départs d'ouvriers pour l'Afrique ; — transports d'armes et de poudre.

TROISIÈME DIVISION.

M. Devaux, *chef de division.*

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.

MM. Petit, *chef de bureau.*
Baillœul, *commis de* 1.re *classe.*
Botto, *commis de* 2.e *classe.*
Dupire, *idem.*
Mallebrancq fils, *commis de* 3.e *classe.*
Landrieu, *idem.*
Decourchelle, *commis de* 4.e *classe.*
Cornée (Ferdinand), *surnuméraire.*

ATTRIBUTIONS. Routes impériales et départementales. = Chemins de fer. = Navigation : — rivières et canaux navigables. — Ports maritimes. = Desséchements. = Moulins à eau et usines; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie; — police; — roulage; — barrières de dégel; — alignements; — amendes, etc.; — personnel du service des ponts-et-chaussées. = Bacs et bâteaux; — droits de navigation; — péages; — concessions; — expropriation pour cause d'utilité publique. = Concessions de mines et usines; — traitement des substances minéralogiques; — police et surveillance des exploitations; — redevances fixes et proportionnelles; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables; — police et entretien. = Etablissements insalubres et incommodes; — formation, — contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparation et entretien des chemins vicinaux; — contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. = Police de la petite voirie : chemins non grandes routes, voirie urbaine, confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices; examen des projets, surveillance et règlement des travaux; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places; — instruction des affaires; — poursuite des contraventions; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires. = Exécution du traité des limites de la frontière. = Messageries; — correspondance; — exécution des règlements relatifs à la visite des voitures publiques.

Secrétariat du Conseil de Préfecture.

M. Dupire, *expéditionnaire*, chargé de l'enregistrement des requêtes et de la tenue des écritures.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. Le Glay, ✲, *archiviste.* — Le Glay fils, *employé à la section historique.* — Alph. Boussemart, *employé à la section administrative.*

ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté de M. le Préfet, en date du 22 janvier 1849, la commission chargée de la régularisation et de la bonne tenue des archives des communes et des établissements de bienfaisance du département du Nord, a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

MM. Le secrétaire-général de la préfecture, *président*.
Mimerel (C. ✲), membre du Conseil général.
Jules Brame, membre du Conseil général.
Ed. Defontaine, ✲, ancien président du tribunal, membre du Conseil général.
De Hamel-Bellenglise, membre de la Commission historique.
Le Glay, ✲, archiviste du département, *secrétaire*.

Imprimeur de la préfecture, M. L. Danel.
Huissier de la préfecture, le sieur Henri Bissat.
Huissier du Conseil de préfecture, le sieur Pailliez.
Concierge de l'hôtel, veuve Guillan.
Concierge des bureaux, le sieur Chrestien.

SOUS-PRÉFECTURES, CONSEILS D'ARRONDISSEMENT (1).

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-préfet, M. Gérard, ✲.
Secrétaire, M. Beurrier.

Conseil d'arrondissement.

	MM.
*Bergues,	Hilst, Pierre-François, docteur en médecine et maire à Armsbouts-Cappel.
*Bourbourg,	Demeunynck, Louis, docteur en médecine à Bourbourg.
**Dunkerque-Est,	Beck, Philippe, propriétaire à Dunkerque.
—	Cuel (O. ✲), ingénieur en chef en retraite, à Dunkerque.
**Dunkerque-O.,	Mollet, Jean-Charles, ✲, maire à Dunkerque.
—	Bourdon, Constant, négociant à Dunkerque.
*Gravelines,	Vanwormhoudt, Auguste, rentier à Gravelines.
Hondschoote,	Goudaert, Pierre, notaire à Hondschoote.
Wormhoudt,	Bergerot, Alphonse, propriétaire et maire à Esquelbecq.

(1) Les séries pour le renouvellement des conseils d'arrondissement sont indiquées : la première par une astérisque et la seconde par une double astérisque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-préfet, M. Leclerc.
Secrétaire, M. Hancquier.

Conseil d'arrondissement.

	MM.
**Bailleul-Nord-E.	Lotthé-Vandewalle, négociant à Bailleul.
** —	Plouvier, notaire et maire à Steenwerck.
**Bailleul-Sud-O.	Cortyl, Benoît, propriétaire et maire à Bailleul.
**Cassel,	Desmyttère, Aimé, propriétaire et maire à Cassel.
*Hazebrouck-N.,	Huyghe, Aimable, propriétaire à Hazebrouck.
*Hazebrouck-S.,	Claudorez, Philippe, cultivateur et maire à Morbecque.
*Merville,	Hennion-Delebecque, notaire à Estaires.
** —	Duquenne, César, négociant et maire à La Gorgue.
*Steenvoorde,	Beck, Joseph-Benoît, propriétaire et maire à Steenvoorde.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Conseil d'arrondissement.

	MM.
*Armentières,	Castrique, Jean-Baptiste, notaire à Armentières.
**Cysoing,	Baratte fils, à Templeuve.
**Haubourdin,	Menche, Gustave, propriétaire et maire à Haubourdin.
**La Bassée,	Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies.
**Lannoy,	Parent, César, propriétaire et maire à Lannoy.
*Lille-Centre,	Dehau, Félix, notaire honoraire à Lille.
*Lille-Nord-Est,	Rouzé, Théodore, ✲, banquier, à Lille.
*Lille-Ouest,	Pajot, Isidore, notaire à Lille.
*Lille-Sud-Est,	Lamblin, Jean-Baptiste, cultivateur et propriétaire à Ronchin.
*Lille-Sud-Ouest,	N...
**Pont-à-Marcq,	Des Rotours, Alexandre, ✲, propriétaire et maire à Avelin.
**Quesnoy-sur-D.,	Lambin, notaire et maire à Comines.
**Roubaix,	Piat, César, fabricant à Roubaix.
**Seclin,	Rose, maire de Templemars.
*Tourcoing-Nord,	Bonduelle-Dalle, cultivateur et fabricant à Bousbecques.
*Tourcoing-Sud,	Roussel-Caulliez, fabricant à Tourcoing.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-préfet, M. Villemain (O. ✲).
Secrétaire, M. Pourpoint.

Conseil d'arrondissement.

MM.

*Cambrai-Est,	Leroy, Auguste, notaire à Cambrai.
*Cambrai-Ouest,	Monier, Alexandre, propriétaire à Aubencheul-au-Bac.
*Carnières,	Senez, Augustin, cultivateur et maire à Beauvois.
**Clary,	Fignier, Jean-Joseph, maire de Clary.
** —	Bauchard, François, propriétaire et maire à Ligny.
*Le Câteau,	Seydoux, Philippe, ✲, manufacturier au Câteau.
* —	Carlier, Louis, médecin au Câteau.
**Marcoing,	Boulanger, Edouard, propriétaire à Doignies.
**Solesmes,	Depreux, Théophile, propriétaire et maire à Viesly.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-préfet, M. Gasc, ✲ ✲.
Secrétaire, M. Bévenot.

Conseil d'arrondissement.

MM.

**Avesnes-Nord,	Devise, César, propriétaire à Saint-Hilaire.
**Avesnes-Sud,	Hulin, brasseur et maire à Cartignies.
**Bavay,	Coulmon, Henri, brasseur et maire à Bavai.
**Berlaimont,	Delcroix, Pierre-Joseph, juge-de-paix à Berlaimont,
*Landrecies,	Béthune, Anselme, juge-de-paix à Landrecies.
*Le Quesnoy-E.,	Beauvais-Baillon, juge-de-paix au Quesnoy.
*Le Quesnoy-O.,	Honoré, Philippe, juge-de-paix au Quesnoy.
*Maubeuge,	Walrand, Emilien, notaire à Maubeuge.
*Solre-le-Château,	Lhomme, Charles, propriétaire à Liessies.
*Trélon,	Stocquelet, Jean-Baptiste, notaire à Wignehies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-préfet, M. de Matharel, ✲.
Secrétaire, M. Parsy.

Conseil d'arrondissement.

	MM.
**Arleux,	Cany, maire d'Arleux.
*Douai-Nord,	Lequien, Xavier, docteur en médecine à Douai.
* —	Bommart, Anacharsis, propriétaire à Douai.
*Douai-Ouest,	Lecq, Augustin, fabricant et maire à Lambres.
*Douai-Sud,	Fiévet, Henri, fabricant et maire à Masny.
**Marchiennes,	Morel, Pacifique, cultivateur et maire à Somain.
** —	Théry, Adolphe, notaire à Marchiennes.
**Orchies,	Josson-Mullié, brasseur à Orchies.
—	Leleu, Alphonse, maître de pension à Auchy.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-préfet, M. le comte Lowasy de Loinville (O. ✲ ✠).
Secrétaire, M. Gomez père.

Conseil d'arrondissement.

	MM.
*Bouchain,	Deslinsel, Adolphe, fabricant et maire à Denain.
* —	Bouchez, Louis, notaire à Bouchain.
*Condé,	Mention, Alexis, maire de Condé.
*St.-Amand r.-d.,	Baligand, Henri, maire à Mortagne.
* — r.-g.,	Nicolle, Louis, propriétaire à Saint-Amand.
**Valenciennes-E.,	Carlier-Mathieu, Honoré, ✲, propriétaire et maire à Valenciennes.
**Valenciennes-N.,	Emile Lefebvre, banquier à Valenciennes.
** —	Moreau, François, maire de Saint-Saulve.
**Valenciennes-S.,	Dupire, Adolphe, notaire à Valenciennes.

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

CORPS IMPÉRIAL DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

PERSONNEL.

SERVICE DES ROUTES ET DE LA NAVIGATION.

MM. Charié, ✲, *ingénieur en chef du département*, à Lille.
Menche de Loisne, *ingénieur ordinaire*, chargé du service des routes et de la navigation, à Lille.
Pigault de Beaupré, ✲, *idem*, à Dunkerque,
Bellom, *idem*, à Cambrai.
Bertin, *idem*, à Douai.
Masquelez, *idem*, idem, à Valenciennes.
Drouets, *idem*, idem, à Avesnes.

Conducteurs embrigadés.

Conducteurs principaux. MM. Longuespée, Dubrulle, à Douai.

Conducteurs de 1.re *classe.* MM. Potonié aîné, Duhem, Coupey, à Lille.

Conducteurs de 2.e *classe.* MM. Dorchies (Eloi), Potonié (Honoré), Tancrez, à Lille; D'Haisne, Labbé, Bélanger, à Valenciennes; Landremont, à Douai; Surbayrolles, à Cambrai; Flament, à Avesnes.

Conducteurs de 3.e *classe.* MM. Wéry, à Dunkerque; Chaponnière, à Douai; Dorchies (Louis), à Lille.

Conducteurs de 4.e classe. MM. Daillier, à Lille; Jouin à Cambrai, Bonneau, à Avesnes; Monchovet, au Quesnoy; Parsy aîné, à Valenciennes.

Conducteurs auxiliaires.

MM. Cuvelier (Charles), à Dunkerque; Deregnaucourt, à Hazebrouck; Macaigne, à Merville; Honoré, Villette, Pons, Hacard, à Cambrai; Catelot, Dupont, Mary, à Avesnes; Weszezettoviez, à Bavai; Chantraine, Martin, à Valenciennes.

SERVICE DES IRRIGATIONS ET DES DESSÉCHEMENTS.

MM. Charié, ✲, *ingénieur en chef*, à Lille.
Bollaert, ✲, *ingénieur ordinaire*, à Lille.

Conducteur embrigadé de 2.e classe, M. Langangne, à Lille.
Idem 3.e *classe*, M. Szmurlo, à Lille.

SERVICE SPÉCIAL DE LA NAVIGATION.

Ligne de la Belgique sur Paris.

MM. Kolb, ✲, *ingénieur en chef*, à Saint-Quentin (Aisne).
Lermoyez, *ingénieur ordinaire* (service de l'Escaut, du canal de Mons et de la 1re section du canal de Saint-Quentin), à Cambrai.
Drouets, *ingénieur ordinaire* (service du contrôle de la Sambre canalisée), à Avesnes.
Laterrade, *ingénieur ordinaire* (service de la 2e section du canal de Saint-Quentin; contrôle du canal de la Sambre à l'Oise), à Saint-Quentin.

Conducteurs embrigadés. MM. Hurier, de 1re classe, à Cambrai; Vilmont, idem, à Fargniers (Aisne); Hérouard, de 2.e classe, à Cambrai; Dubus, de 3.e classe, à Cambrai; N..., idem, à Condé; Malézieux, idem, à Nauroy (Aisne); Huré, de 4.e classe, à Cambrai; Deudré, idem, idem; Malézieux fils, idem, à Saint-Quentin; Michéa, idem, idem; de Belleperche, idem, à Valenciennes.

Conducteurs auxiliaires. MM. Heilyg et Delerue, à Saint-Quentin.

SERVICE DES PORTS.

MM. Decharme, ✲, *ingénieur en chef*, à Dunkerque.
Plocq, *ingénieur ordinaire du port de Dunkerque*, à Dunkerque.
Pigault de Beaupré, ✲, *ingénieur ordinaire du port de Gravelines*, à Dunkerque.

Conducteurs embrigadés. MM. Maréchal, de 2.e classe; Mineur (Gustave), de 3.e classe, à Dunkerque; Mineur (Auguste), de 4.e classe, idem; Aligard, idem, à Gravelines.

Conducteurs auxiliaires. MM. Pauwels, Brandt, Daigremont, à Dunkerque.

Officiers de port. MM. Conseil, ✲, capitaine de 2.e classe; — Taris et Petyt, maîtres de port de 1.re classe, à Dunkerque; — Bommelaer, maître de port intérimaire, à Gravelines.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de trente-cinq, dont quinze routes impériales et vingt routes départementales. Nous en donnons ci-après le tableau :

N.os des routes.	Classe.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR en pavé.	LONGUEUR en empierrement.	Longueur dans le départ.t
		ROUTES IMPÉRIALES.	k.	k.	k.
1	1.re	De Paris à Maubeuge et à Bruxelles par Mons	27.71	8.18	35.89
16	2.e	De Paris à Dunkerque	54.36	0.11	54.47
17	2.e	De Paris à Lille et à Ostende	96.19	»	96.19
25	3.e	Du Hâvre à Lille	15.41	»	15.41
29	3.e	De Rouen à Valenciennes	55.07	»	55.07
39	3.e	De Montreuil-sur-Mer à Mézières	29.63	10 29	39.92
40	3.e	De Paris à Dunkerque et à Menin par Bruges et Ypres	34.31	»	34.31
41	3.e	De Saint-Pol à Lille et Tournai	40.13	»	40.13
42	3.e	De Lille à Boulogne	53.15	2.42	55.57
43	3.e	De Bouchain à Calais	27.94	»	27.94
44	3.e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai	4 30	2.39	6.69
45	3.e	De Marles à Valenc. et à Tournai	44 75	13.94	58.69
48	3.e	De Valencienn. à Condé et à Gand	18 12	»	18.12
49	3.e	De Valenciennes à Maubeuge et à Philippeville	25.98	16.55	42.53
50	3.e	De Douai à Arras	3.95	»	3.95
		TOTAUX	531.09	53.88	584.88

N.os des routes.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR. en pavé.	LONGUEUR. en empierrement.	Longueur dans le départ.t
	ROUTES DÉPARTEMENTALES.	k.	k.	k.
1	De Lille à Valenciennes.....	25.980	»	25.980
2	De Lille à Ypres.....	15.322	»	15.322
3	De Douai à Tournai.....	16.101	»	16.101
4	De Cambrai à Tournai.....	18.624	»	18.624
5	D'Avesnes à Philippeville.....	0.555	15.610	16.165
6	De Landrecies à Chimay.....	6.150	34.020	40.170
7	De Condé à Mons.....	9.030	»	9.030
8	De Condé à Saint-Amand.....	12.250	»	12.250
9	De Lille à Saint-Omer.....	46.470	»	46.470
10	De Valenciennes à Bohain.....	42.130	»	42.130
11	De Cambrai à Guise.....	18.663	»	18.663
12	D'Avesnes au Quesnoy.....	8.350	19.350	27.700
13	De Maubeuge à Maroilles.....	»	19.908	19.908
14	De Lille à Courtrai.....	22.300	»	22.300
15	De Dunkerque à Furnes.....	0.680	12.950	13.630
16	De La Bassée à Estaires.....	0.280	4.890	5.170
17	D'Hazebrouck à Aire.....	»	7.086	7.086
18	De Béthune à Armentières.....	»	2.890	2.890
19	De Roubaix à Tournai et Saint-Amand.	43.570	»	43.570
20	De Cassel à la frontière.....	11.340	»	11.340
	TOTAUX.....	297.795	116.704	414.499

CHEMINS DE FER.

Il existe dans ce département plusieurs lignes de chemin de fer. Nous les indiquons ci-après :

CHEMIN DE FER DE PARIS A LA FRONTIÈRE DE BELGIQUE ET AU LITTORAL.

Cette ligne, concédée par la loi du 15 juillet 1845 à la Compagnie du chemin de fer du Nord, est entièrement terminée; elle est livrée à l'exploitation sur toute son étendue.

Service de contrôle et de surveillance du chemin de fer du Nord.

MM. Le Chatelier, ingénieur en chef, à Paris.
Brame, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, chargé du contrôle et de la surveillance, à Paris.
Piérard, ingénieur ordinaire des mines, idem.
Morel, conducteur embrigadé de 4.e classe, à Lille.

Inspecteur de l'exploitation commerciale.

MM. De Condé, inspecteur principal, à Paris.
Bessas-Lamégie, inspecteur particulier, à Lille.

Ingénieurs de la Compagnie.

MM. Maniel, ✻, ingénieur en chef, chargé des travaux et de la surveillance, à Paris.
Petiet, ingénieur, chef du service d'exploitation, à Paris.

EMBRANCHEMENTS.

Un décret du 19 février 1852, a approuvé une convention du même jour, par laquelle la Compagnie du chemin de fer du Nord s'est engagée à construire à ses frais :

1° Un chemin de fer partant de Saint-Quentin et dirigé vers la frontière belge, au-delà de Mauheuge, où il doit se relier avec le chemin de Charleroy à Erquelines;

2° Un chemin de fer qui, se séparant du chemin de Saint-Quentin à Maubeuge, en un point voisin du Cateau, ira se relier à la ligne principale du chemin de fer du Nord, à Somain.

Ces embranchements doivent être terminés, le premier dans un délai de quatre ans, le second dans un délai de six ans.

Service de contrôle et de surveillance des travaux des embranchements.

MM. Lalanne, ingénieur en chef, à Paris.
Masquelez, ingénieur ordinaire, à Valenciennes.
Parsy aîné, conducteur auxiliaire à Valenciennes.

Ingénieurs de la Compagnie chargés de la construction des embranchements.

MM. Maniel, ✻, ingénieur en chef, à Paris.
Protche, ingénieur ordinaire, à Maubeuge.
Guillon, idem, à Saint-Quentin.
De la Frémoire, idem, à Cambrai.

LIGNES SPÉCIALES.

1.° De Saint-Vaast-la-Haut à Denain.

2.° De Denain à Abscon vers Somain.

Ces deux lignes ont été construites aux frais de la Compagnie des mines d'Anzin, qui en a obtenu la concession par ordonnances des 21 octobre 1835 et 8 octobre 1846.

3.° D'Aniche à Somain.

Cette ligne est en construction ; elle a été concédée à la Compagnie des mines d'Aniche, par décret du 18 février 1850.

4.° D'Hautmont à Mons.

Un décret impérial du 19 août 1854, concède cette ligne à M. le baron James de Rothschild et à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale de Belgique.

Le chemin doit être construit dans un délai de deux ans. Le gouvernement se réserve pendant un an la faculté d'exiger la construction et l'exploitation d'une branche de raccordement vers Maubeuge; dans le cas où cette ville s'engagerait à prendre à sa charge la dépense des travaux et d'acquisition du terrain de cet embranchement.

Le terme de la concession est fixé au 15 septembre 1946.

Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer dans la traversée du département du Nord.

CHEMIN DE FER DU NORD.

MM. Jannet, ✻, commissaire de 1.re classe, à Lille.
Hedouin, — 1.re classe, à Valenciennes.
Lemonnier, — 3.e classe, à Hazebrouck.
Grégoire, — 3.e classe, à Dunkerque.
Lalande, — 3.e classe, à Douai.
Célariés, sous commissaire de 1.re classe, à Lille.

CHEMIN DE FER D'ABSCON ET DENAIN A ANZIN.

M. Médard, sous-commissaire de 3.e classe, à Anzin.

NAVIGATION.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 25 et forment ensemble un développement de 47 myriamètres 9,803 mètres ou 123 lieues un tiers de 2,000 toises. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse.— Voici leur nomenclature et leur description.

N.° 1. *Rivière de l'Aa.* La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer. Sa longueur dans le département est de 25,000 mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N.° 2. *Canal de la Colme.* Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il

verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,785 mètres.

N.° 3. *Canal de Bourbourg.* Ce canal, qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du guindal, au-dessous du village de Saint-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,462 mètres.

N.° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.* Le canal de Bergues à Furnes, ou de Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,860 mètres.

N.° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.* Ce canal est creusé parallellement à la côte. Sa longueur dans le département du Nord, depuis Houtem-Belgique jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 13,303 mètres.

N.° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* Ce canal reçoit dans Bergues les eaux de Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2.e et 3.e sections des Watteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. Sa longueur est de 8,701 mètres, sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux, et de 30 mètres de crête en crête.

N.° 7. *Canal des Moëres.* Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernardstreet, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur depuis son origine près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone de Dunkerque, en y ajoutant l'embranchement de Bernardstreet, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable, n'a point d'issue; son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogone, les eaux des Moëres et d'une partie de la 4.e section des Watteringues.

N.° 8. *Canal de la Cunette.* Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N.° 9. *Canal de Mardyck.* Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par l'écluse de l'arrière-port et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête de 64 mètres.

N.° 10. *Canal de Saint-Omer ou de Neuf-Fossés.* Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N.° 11. *Rivière de la Lys.* La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervicq, est de 55,000 mètres.

N.° 12. *Canal de la Nieppe.* Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,742 mètres.

N.° 13. *Canal d'Hazebrouck.* Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois. où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,845 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N.° 14. *Canal de Préavin.* Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 1,948 mètres.

N.° 15. *Rivière de la Bourre.* La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,794 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre coupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N.° 16. *Rivière de la Lawe.* Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le départemenr du Nord, sur le territoire de La Gorgue où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,250 mètres.

N.° 17. *Canal de la Haute-Deûle.* Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur dans le département, est de 33,411 mètres.

N.° 18. *Canal de la Basse-Deûle.* Ce canal, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse de Saint-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 16,089 mètres.

N.° 19. *Canal de La Bassée.* Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N.° 20. *Canal d'Aire à La Bassée.* Ce canal, construit en 1823,

entre dans le département par La Bassée où il se termine, après un cours d'environ 40,000 mètres dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N.° 21. *Canal de la Marque.* Le canal de la marque commence à La Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du Royaume de Belgique.

N.° 22. *Rivière de la Scarpe.* Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celles de Marchiennes et de Saint-Amand et se jette dans l'Escaut à Mortagne. Sa longueur dans le département est de 53,235 mètres.

N.° 23. *Rivière de l'Escaut.* L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes, et sort du département du Nord, à Mortagne, pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 68,483 mètres.

N.° 24. *Canal de Saint-Quentin.* Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan. Sa longueur, de Cambrai à Saint-Quentin, est de 51,356 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 21,520 mètres.

N.° 25. *Canal de la Sensée.* Ce canal, achevé depuis peu d'années, est tracée de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Searpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de Saint-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 24,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N.° 26. *Canal de Mons à Condé.* La longueur totale de ce canal est de 24,288 mètres. Sa longueur dans le département du Nord, est de 3,000 mètres.

N.° 27. *Rivière de la Sambre.* Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département, est de 45,000 mètres.

DESSÉCHEMENTS.

Dix grands systèmes de desséchement existent dans le département du Nord, savoir : celui des Moëres et celui des Watteringues, dans l'arrondissement de Dunkerque ; celui des prés Dunem, dans l'arrondissement de Lille ; celui de la vallée de la Scarpe, dans les arrondissements de Douai et Valenciennes ; ceux des vallées de la Haute et de la Basse-

Sambre, dans l'arrondissement d'Avesnes ; ceux de la vallée de la Hayne et de l'Escaut, des marais de l'Epaix et de Bruai, des prairies de Mortagne et de Château-l'Abbaye, et des prairies de Flines-lez-Mortagne, dans l'arrondissement de Valenciennes. Ces divers systèmes de dessèchement sont régis par des administrations spéciales, formées, sous l'autorité du préfet, entre les propriétaires riverains intéressés.

MOERES.

Les deux lacs connus sous le nom de grande et petite Moëres sont la partie la plus basse d'un vaste bassin situé près de la mer, dans l'arrondissement de Dunkerque et le district de Furnes, province belge de la Flandre occidentale. Ce bassin, borné au nord par le canal de Bergues à Furnes, à l'ouest par celui de Bergues à Hondschoote et à Furnes, contient environ 11,000 hectares, dont les Moëres renferment, savoir : les Moëres belgiques, 1,192 hectares ; les Moëres françaises, 1,910 hectares, et la petite Moëre française, 176 hectares ; ensemble 3,278 hectares.

Commission administrative. MM. Regodt fils aîné ; Auguste Dupouy ; Delaroïre ; Broutté, Louis.

Conducteur, M. Jean Beelkens, aux Moëres ; — *Percepteur*, M. Th. Deman, à Dunkerque.

WATTERINGUES.

On désigne sous ce nom les travaux destinés à soutenir le dessèchement et à maintenir les propriétés rurales dans un état de culture et de production. Le pays des watteringues, dans le département du Nord, se compose de toute la lisière maritime de l'arrondissement de Dunkerque, dans une longueur d'environ 3 myriamètres sur 1 myriamètre 8 kilomètres de largeur. Sa surface est de 38,576 hectares.

Les terres dites de watteringues sont divisées en quatre sections dont chacune est régie par une administration particulière.

Première section. Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

Commission administrative. MM. Hamerel, Stanislas, président ; — Demarle-Catrice ; — Vandenbavière, Jean ; — Maegherman ; — Cocquillier-Lefranc.

Conducteur. M. Deterre, à Bourbourg ; — *Percepteur.* M. Demarle fils, à Gravelines.

Deuxième section. Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

Commission administrative. MM. De Foucault-Depaepe, *président;* — Hamerel, Joseph ;—Hilst, François ;—Geersen, Louis-Jacques; — N....

Conducteur, M. Vercoustre, à Bourbourg. — *Percepteur*, M. Dufossé, Edmond, à Bourbourg.

Troisième section. Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au Wattergand de Hondergracht. Sa superficie est de 8, 468 hectares.

Commission administrative. M. Demeezemecker, *président ;* — Carlier, Amand ; — Dambricourt ; — Delflie, Etienne ; — Meesemaecker, Jérémie.

Conducteur, M. Hagron, à Bergues. — *Percepteur*, M. Dehaeze, à Bergues.

Quatrième section. Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres, qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

Commission administrative. MM. Lemaire, André, ✲, *président ;* Vandewalle, Louis ; — Deblock, Louis ; — Beck, Philippe ; — Vandenbavière, père.

Conducteur, M. Durand, ✲. — *Percepteur*, M. Debaeque fils, à Bergues.

PRÉS DUHEM.

Le desséchement des terres, dites prés Duhem, situées le long de la Lys, au territoire d'Armentières, est concédé à une réunion de propriétaires.

Ce desséchement est administré par un syndicat composé de trois membres élus par tous les propriétaires faisant partie de l'association.

Syndicat. MM. Boussemaer, *directeur;* —Baron, *directeur-adjoint ;* — Delebois, *syndic ;* — Lesage et Selosse, *syndics-suppléants*.

Percepteur, M. Cerf.

Commission spéciale,

Instituée par décret du 5 août 1854, en vertu du titre X de la loi du 16 septembre 1807.

MM. Dansette, maire d'Armentières, membre du Conseil général, *président* ; — Defontaine (Louis), ✲, propriétaire à Lille, membre du Conseil général, *secrétaire ;* — Verhaeghe, membre du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, à Merville ; — Lambin, maire de Comines, membre du Conseil d'arrondissement de Lille : — Plouvier, maire de Steenwerck, membre du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck ; — Delangre-Salembier, maire de Nieppe ; — Briar, maire d'Houplines.

VALLÉE DE LA SCARPE.

Cette vallée qui s'étend depuis Douai jusqu'au confluent de la Scarpe, à Mortagne, a un développement de 4 myriamètres 8 kilomètres et une superficie de 12, 259 hectares.

Cette association est administrée par une commission syndicale unique composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de desséchement.

Commission administrative. MM. de Montozon, ✻, président-directeur, à Lallaing; — Dumont, Auguste, à Douai; — André, à Nivelle; — de Boutteville, propriétaire à Hornaing; — Caudrelier, à Pecquencourt; — Lenclud, à Hasnon; — Mahieu, idem.

Percepteurs, MM. Goube et Vilain.—*Conducteur,* M. Longuespée, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT.

La vallée de la Hayne et de l'Escaut comprend une surface de 3,016 hectares de terres soumises au desséchement.

Commission administrative. MM. Renard, à Fresnes, président; — Mention, maire à Condé; — Miroir père, à Condé; — Delannoy, Henri, à Crespin; — Defernez, à Hergnies.

Conducteur provisoire. M. Normand. — *Percepteur,* M. Guiot, à Fresnes.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAY.

Le marais de l'Epaix est situé sur le territoire extérieur de la ville de Valenciennes, dans l'angle formé par la rivière de l'Escaut et la route de Valenciennes à Saint-Amand; celui de Bruai, situé sur la commune de ce nom, y est contigu. Ils présentent ensemble une surface de 337 hectares.

Commission administrative. MM. de Beauregard, président; — Ruffin, à Anzin; — Hette, à Valenciennes; — Moreau, à Saint-Saulve; — Miroux, à Bruay.

Percepteur, M. Cauvez, à Bruay. — *Conducteur,* M. D'haine, à Valenciennes.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE.

Par ordonnance du 24 octobre 1838, les propriétaires des prairies, situées sur les communes de Mortagne et Château-l'Abbaye, sur la rive gauche de l'Escaut, sont autorisés à se constituer en syndicat pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des ouvrages nécessaires au desséchement de ces prairies.

La société est administrée par une commission composée de cinq membres élus par les treize plus forts propriétaires de l'association.

Commission administrative MM. Pringal, François, à Mortagne, président; — Baligand, Nicolas-Joseph, à Mortagne; — Despret-Maurice fils, à Château-l'Abbaye; —Baligand, Auguste, à Mortagne; — Fourrez, Désiré, à Château-l'Abbaye.

Percepteur, M. de Chertemps.

PRAIRIES DE FLINES-LEZ-MORTAGNE.

Un décret du 14 mai 1851 autorise les propriétaires des prairies de Flines-lez-Mortagne, situées sur la rive droite de l'Escaut et du canal du Jard, à se constituer en association syndicale pour le desséchement de ces prairies.

Le syndicat est composé de cinq membres élus par les intéressés.

Syndicat. MM. Baligand, Henri, *directeur;* — Lecœuvre, Louis, *directeur-adjoint*; — Hornez, Casimir; — Devaux, Louis, — Poutre, Louis, *syndics*. — Cateaux, Denis; — Bouchez, François; — Watteau, Louis, *syndics suppléants*.

Commission spéciale

Instituée par décret du 9 octobre 1854.

MM. Baligand, Auguste, maire de Mortagne, *président;* —Depret, maire de Château-l'Abbaye, *secrétaire;* — André-Louis, adjoint au maire de Bruille; — Decobecq, Louis, cultivateur; — Courouble, Louis, idem; — Donnez, Philippe, idem; — Loiseau Denis, notaire à Mortagne.

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE.

Une ordonnance du 19 juin 1837 a autorisé les propriétaires des terrains qui profitent des ouvrages de desséchement dans la vallée de la Sambre, sur le territoire des communes de Landrecies, Locquignol, Maroilles, Sassegnies et Noyelles, à se réunir en syndicat, pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des rigoles et ouvrages déjà existants, et de ceux qui seraient exécutés par la suite dans l'intérêt de l'une ou de l'autre rive.

Par décret du 14 mai 1851, le territoire du desséchement de la Haute-Sambre, est étendu de l'écluse de Landrecies à l'aval de l'écluse de Sassegnies.

Deux syndicats sont établis, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés.

Commission administrative du syndicat de la rive droite. MM. Berlaimont, Zéphirin, *directeur;* — Mary, Alfred; — Largillière-

Nivenu ; — Mercier, Jules ; — le baron de l'Epine, ✲, *membres*.

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. MM. Applincourt, Louis, *directeur* ; — Boutteaux, Jean-Baptiste ; — Boulenger, Louis-Joseph ; — Sury, François ; Guillemin, Ad., *membres*.

VALLÉE DE LA BASSE-SAMBRE.

Par décret du 14 mai 1851, les propriétaires des prairies bordant la Basse-Sambre sont autorisés à former une association à l'effet de pourvoir à l'entretien et au perfectionnement des ouvrages destinés à assurer le desséchement de ces prairies. Deux syndicats sont établis : l'un siégeant à Berlaimont pour les terrains situés jusqu'à l'aval de l'écluse d'Hautmont, dans les communes de Sassegnies, Laval, Berlaimont, Aulnoye, Aymeries, Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, St.-Rémi-Mal-Bâti et Hautmont ; l'autre, dont le siége est à Maubeuge, pour les terrains existants de l'aval de l'écluse d'Hautmont jusqu'à la frontière, dans les communes de Louvroil, Neuf-Mesnil, Maubeuge, Rousies, Assevent, Recquignies, Boussois-Rocq, Marpent et Jeumont.

Ces syndicats sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres et de trois suppléants élus par tous les propriétaires.

SYNDICAT DE BERLAIMONT.

MM. Paul, maire de Berlaimont, *directeur ;* Mercier, Achille, propriétaire à Berlaimont, *directeur-adjoint ;* — Lucq, Adolphe, propriétaire à Pont-sur-Sambre ; — Toussaint, Jules, propriétaire à Douai ; — Lecouvez, propriétaire à Pont-sur-Sambre, *syndics*. = De Saint-Aubin, propriétaire à Sassegnies ; — Corbeau, Nicolas, id. à Boussières ; — Couplet, Prudent, id. à Bachant, *syndics suppléants*.

SYNDICAT DE MAUBEUGE.

MM. Marchant, ✲, sénateur, *directeur ;* — Hamoir, directeur des hauts fourneaux du Nord, *directeur-adjoint ;* — Deroisin, maire de Recquignies ; — Favarcq-Cosson, propriétaire à Maubeuge ; — Bottieau, notaire, id., *syndics*. = Labbé, maire d'Awoingt ; — Fauville, Florent, de Boussois ; — Lanthier, Joseph, de Jeumont, *syndics suppléants*.

VALLÉE DE LA NAVILLE.

Un décret impérial du 6 mai 1854, concède, à une réunion de propriétaires, le desséchement des terres marécageuses situées dans la vallée de la Naville, entre Denain et Bouchain.

L'association est administrée par un syndicat composé comme suit.

MM. Régnier, maire de Bouchain, *directeur ;* — Lebret, associé, régisseur-gérant de la compagnie des mines d'Anzin : — Mathieu,

directeur des mines de Lourches ; — Bouchez, notaire à Bouchain ; — Coquelle, maire de Mastaing, *syndics*. = Drousart, Ernest, propriétaire à Bouchain ; — Leroche, maire de Neuville, *syndics suppléants*.

Receveur : M. Minne, percepteur à Bouchain.

MINES.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. Boudousquié, ✻, à Valenciennes.

Ingénieur ordinaire des mines, M. Dormoy, à Valenciennes.

Ingénieur ordinaire, M. Bère, à Lille.

Garde-mines, M. Levy, à Douai.

Les concessions des mines dans le département du Nord, sont au nombre de 23 dont 20 de charbon et 3 de fer.

MINES DE HOUILLE.

Concession d'Anzin. Cette concession comprend les territoires d'Anzin, Aubry, Trith-Saint-Léger, Hérin, Oisy, Wrvrechain, Denain, Haveluy, Bellaing, Escaudain, Hélesmes, Wallers, Abscon, Somain, Hornaing, Fenain, Wandignies-Hamage. Son étendue est de 118 kilomètres 518 mètres carrés.

Concession de Fresnes. Elle comprend les territoires de Fresnes, Odomez et Escaupont. Son étendue superficielle est de 20 kilomètres 147 mètres carrés, moins les fortifications de Condé.

Concession de Vieux-Condé. Elle comprend les territoires de Condé, de Vieux-Condé et Hergnies. Son étendue est de 39 kilomètres 64 mètres carrés.

Concession de Raismes et de Valenciennes. Elle comprend les territoires de Raismes, Valenciennes, Anzin, Beuvrages et Bruai. Sa superficie est de 48 kilomètres 197 mètres carrés.

Concession de Saint-Saulve. Elle comprend les territoires de Saint-Saulve, Valenciennes, Marly, Etrœux, Sebourg, Rombies, Onnaing, Quaroube, Marchipont, Escaupont, Vicq et Crespin. Sa surface est de 70 kilomètres carrés.

Concession de Denain. Elle comprend une surface de 13 kilomètres carrés et 43 hectares 72 ares, situés sur les territoires de Denain, Escaudain, Lourches, Trith-Saint-Léger, Prouvy, Haulchin et Wavrechain.

Concession d'Odomez. Cette concession comprend une superficie de 316 hectares, situés sur Bruille et Odomez.

Concession d'Aniche. Cette concession comprend les territoires d'Aniche, Auberchicourt, Villers-Campeau, Bruille, Pecquencourt, Ecaillon, Erchin, Lewarde, Montigny, Roucourt, Guesnain, Lallaing, Dechy, Sin, Waziers, Raches, Corbehem (Pas-de-Calais), Courchelettes et Lambres. Sa surface est de 118 kilomètres 508 mètres carrés.

Concession de Douchy. Elle comprend 34 kilomètres carrés et 19 hectares 28 ares, situés sur Mastaing, Rœulx, Bouchain, Neuville-sur-l'Escaut, Escaudain, Lourches, Douchy et Haulchin.

Concession de Bruille. Elle comprend 403 hectares, situés sur Bruille et limités par l'Escaut, la chaussée Brunehaut et la concession d'Odomez. Cette concession a été accordée à MM. Dubois, Carpentier, Cavrois et compagnie, par ordonnance du 6 octobre 1832.

Concession de Château-l'Abbaye. Elle comprend 9 kilomètres carrés 16 hectares, situés sur Nivelle, Flines, Mortagne, Thun et Château l'Abbaye. Cette concession a été accordée à la compagnie propriétaire des mines de houille de Bruille, par ordonnance du 18 août 1836.

Concession de Crespin. Elle comprend 28 kilomètres carrés 42 hectares, situés sur Crespin, Onnaing, Sebourg, Quiévrechain, Quaroube et Rombies. Cette concession a été accordée à M. Libert, par ordonnance du 27 mai 1836.

Concession de Marly. Elle comprend 33 kilomètres 13 hectares carrés, situés sur Moncheaux, Famars, Maing, Aulnoy, Marly, Saint Saulve et Thiant. Cette concession a été accordée à MM. Mejean, Moreau, Communeau, Jouffroy et Ducas, par ordonnance du 8 décembre 1836.

Concession d'Hasnon. Elle comprend 14 kilomètres carrés 88 hectares 3 ares, sur Wandignies, Hélesmes, Wallers, Hasnon. Cette concession a été accordée à MM. Bris, Dutilleul et consors, par ordonnance du 23 janvier 1840.

Concession d'Azincourt. Elle comprend 8 kilomètres carrés 70 hectares, situés sur Abscon, Aniche, Emerchicourt, Monchecourt et Erchin. Cette concession a été accordée par ordonnance du 29 décembre 1840, aux quatre compagnies réunies d'Azincourt, Etrun, Hordain, Carette et Minguet.

Concession de Thivencelles. Elle comprend 9 kilomètres carrés 81 hectares, situés sur Vicq, Quaroube, Thivencelles, St.-Aybert et

Crespin. Cette concession a été accordée par ordonnance du 10 septembre 1841, à M. le maréchal de Dalmatie et à sa compagnie.

Concession d'Escaupont. Cette concession, accordée également à la compagnie de M. le maréchal de Dalmatie, par ordonnance du 10 septembre 1841, ne comprend qu'un kilomètre carré 10 hectares, sur les territoires de Fresnes, Escaupont et Vicq.

Concession de Saint-Aybert. Elle comprend 4 kilomètres carrés 55 hectares situés sur Thivencelles et Saint-Aybert. Cette concession a été accordée par ordonnance du 11 septembre 1841, à MM. de Prévalt, Mahérault, Lenglé, Pureur et consorts.

Concession de Vicoigne. Elle comprend 13 kilomètres carrés 20 hectares, sur Saint-Amand, Raismes, Hasnon et Wallers. Cette concession a été accordée par ordonnance du 11 septembre 1841, aux quatre compagnies réunies de l'Escaut, Cambrai, Bruille et Hasnon.

Concession de l'Escarpelle. Elle comprend 47 kilomètres carrés 21 hectares, sur Douai, Flers, Raches, Roost-Warendin, Raimbeaucourt, Moncheaux, Thumeries, Ostricourt, Auby, Lauwin-Planque, Cuincy (Nord), Carvin, Courcelles et Le Forest (Pas-de-Calais). Elle a été accordée par décret du 27 novembre 1850, à MM. Soyez, Marc-Douay et consorts.

MINES DE FER.

Trélon. La concession des mines de fer des communes de Trélon et d'Ohain, dans une étendue de 16 kilomètres carrés, a été faite à M. de Merode-Westerloo, par un arrêt du Conseil d'Etat du 25 janvier 1785, confirmé par décret du 19 avril 1813.

Il existe sur cette concession deux puits d'extraction pour la mine rouge, et quatre puits d'extraction pour la mine jaune, un fourneau à fondre le minerai, un magasin, un bourd à piler la mine et huit lavoirs.

Féron. Les mines de fer existant au territoire de Féron ont été concédées à M.me V.e Huftyt par ordonnance du 7 décembre 1825.

Pizons. La concession dite des *Pizons*, a été accordée par ordonnance du 12 octobre 1841, aux sieurs Pillion et Destombes. Elle comprend un kilomètre carré 23 hectares sur les territoires de Wignehies et Fourmies.

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux de grande communication classés sont au nombre de 75. Nous en donnons ci-après le détail :

Le service de ces chemins est confié à MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

N.° des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
1	De Dunkerque à St.-Omer, par Loon. .	1209	17081	18290
2	De Bergues à St.-Omer par St.-Momelin.	3718	22871	26589
3	D'Hondschoote à Watten	1740	17816	35286
4	De Bergues à Furnes.	376	11523	11899
5	De Lille à Tourcoing.	9105	»	9105
6	De Lille à Lannoy.	10532	»	10532
7	De Lomme Fournes.	9558	»	9558
8	De Dou à Seclin	28351	»	28351
9	De Mouveaux à Roubaix et à la frontière	8663	»	8663
10	De Douai à Bapaume	6546	»	6546
11	De Cassel à Gravelines.	9910	25160	35070
12	De Linseiles à Quesnoy-sur-Deûle (en construction	510	5824	6334
13	De Valenciennes Somain.	18970	»	18970
14	D'Armentières à Ypres.	7113	»	7113
15	D'Esnes à Busigny.	12516	3567	16083
16	De Solesmes à Candry.	9340	»	9340
17	D'Hondschoote à Wormhoudt.	860	16230	17090
18	De Bailleul à Ypres (en construction).	1085	3085	4170
19	De Sainghin à Pont-à Marcq.	9252	»	9252
20	De Solre à Rond-Buisson et Hirson. . .	»	36493	36493
21	De St.-Amand à Hélesmes	9425	»	9425
22	D'Englos à Haubourdin.	1890	»	1890
23	De Bailleul Estaires et Merville. . . .	1580	20013	21593
24	De Gussignies à Avesnes.	»	21090	21090
25	D'Arleux à Orchies.	20017	»	20017
26	De Cambrai à Solesmes.	19235	»	19235
27	De Maubeuge à Solre-le-Château. . . .	»	13350	13350
28	De Maubeuge à Binch.	262	8057	8319
29	D'Hélesmes à Denain	7161	»	7161
30	De Carvin à Orchies.	7696	»	7696
31	De Solesmes à la frontière.	»	34359	34359
32	D'Etrœungt à Landrecies.	»	20220	20220
33	D'Hazebrouck à Merris.	2500	8155	10655
34	D'Arbechicourt à Abscon.	4704	»	4704
35	De Douai à St.-Amand.	27222	»	27222
36	De Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing. . .	20186	»	20186
37	De Lannoy à Néchin.	580	»	580
38	De Bailleul à Estaires et au Seau. . . .	938	16200	17138
39	De Seclin à La Bassée.	11345	»	11345
40	De Neuf-Berquin à Haverskerque. . . .	520	9834	10354
41	D'Haubourdin à Carvin.	10375	»	10375
42	De Solre-le-Château Jeumont.	375	15958	16333
43	De Landrecies à Solesmes	15566	»	15566
44	De Ghyvelde Hondschoote.	»	7568	7568
45	De Denain à St.-Vaast par Haspres et Villers-en Cauchies.	16680	»	16680
46	De Millam à Lederzeele.	»	9865	9865
47	D'Auberchicourt à Bugnicourt.	10545	»	10545
48	De Lomme à Loos par la Planche-à-Q.	3831	»	3831
49	De Denain à Mastaing.	9475	»	9475
	A REPORTER. .	367192	344319	701511

N.os des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavés.	Longueur en empierrement.	Longueur totale.
	REPORT. . .	36,192	34,319	70,511
50	De Fresnes à Jenlain.	5900	10096	15996
51	De Seclin à Pont-à-Marcq.	4640	»	4640
52	Du Câteau à l'Arbre-de-Guise..	»	5540	5540
53	De Courchelettes.	4160	»	4160
54	D'Etrœungt au Nouvion..	»	5054	5054
55	De Bailleul à l'Abeele (en construction).	»	11250	11250
56	De Béthune à Estaires.	910	»	910
57	De Caestre à Vieux-Berquin	»	7923	7923
58	D'Armentières à La Bassée (en contruct.)	6736	6445	13181
59	De Caudry à Aubencheul-au-Bois (id.).	3007	14756	17763
60	De Marquette à Neuville-St.-Remi (id.).	15066	»	15066
61	De Cassel à Lederzeele (idem)	»	6508	6508
62	D'Estaires à Don (idem).	10014	2094	12108
63	De Cambrai à Metz-en-Couture (idem).	555	12446	13001
64	D'Arras à Saint-Quentin (idem).	5	6783	6788
65	D'Etrœungt à Anor (idem)	»	15040	15040
66	De Wormhoudt à Zeggers-Cappel. . .	685	6045	6730
67	De Steenvoorde à l'Hazewinde.	»	4235	4235
68	De Lomme à Quesnoy-sur-Deûle (en construction).	2707	4582	11520
69	D'Armentières à Halluin (idem).	778	11667	12445
70	De Vendegies à la Pyramide de Denain. (idem).	10213	»	10213
71	De Maubeuge à Erquelines.	»	9700	9700
72	De Prisches au Nouvion (à construire)	»	3489	3489
73	De Trélon à La Capelle (en construct.)	»	5537	5537
74	De Solre à Sivry.. (idem).	»	4250	4250
75	Ceinture de Cambrai (à construire).	»	2271	2271
	TOTAUX.	43,568	50003o	93,598

Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires.

MM. Marquette, *agent-voyer en chef du département*, à Lille.

Lebleu, *agent-voyer principal;* — Delgrange, *agent-voyer ordinaire de* 1.re *classe*, à Dunkerque.

Soudant, *agent-voyer principal;* — Deman, *agent-voyer de* 3.e *classe*, à Hazebrouck.

Duchatel, *agent-voyer de* 1.re *classe*, à Lille; — Decroos, *idem*, à Wazemmes; — Baelde, *idem de* 2.e *classe*, à Lille.

Bruyelle, *agent-voyer principal*, à Cambrai; — Dagalier, *agent-voyer de* 1.re *classe*, au Câteau; — Delhaye, *idem de* 3.e *classe*, à Cambrai.

Dubois, *agent-voyer principal*, à Avesnes; — Delasalle, *agent-voyer de* 3.e *classe*, au Quesnoy; — Fruleux, *idem*, a Maubeuge.

MM. Thurin, *agent-voyer principal;* — Lefebvre-Malet, *agent-v*
de 1.re *classe*, à Douai.
Vitrant, *agent-voyer principal;* — Renard, *agent-voye*
1.re *classe*, à Valenciennes.

Commission départementale des bâtiments civi

Par arrêté du 6 janvier 1853, M. le Préfet a organisé la Commi
départementale des bâtiments civils. Cette Commission est chargé
l'examen des projets de travaux présentés dans l'intérêt du départe
des communes ou des établissements publics, ainsi que des plans dr
pour l'alignement des rues des villes. Elle donne son avis sur la co
nance des travaux au point de vue de la destination des édifices à
struire ou à approprier, sur la composition des projets sous le double
port de l'art et du goût et en ce qui concerne la solidité des constructi
le choix des matériaux, la bonne et exacte rédaction des devis et dét
Elle donne également son avis sur les plans d'alignement renvoyés à
examen.

Membres de la Commission.

MM. le Préfet, *président.*
De Melun, membre du Conseil général, *vice-président.*
Marteau, architecte, *secrétaire.*
Kuhlmann, ✲, membre du Conseil général.
Lefebvre, conseiller de préfecture.
Charié, ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à L
Leconte, doyen-curé de Saint-Maurice, à Lille.
Aernouts, id. de Ste.-Catherine, id.
Bollaert, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées, id.
Menche de Loisne, id. id.
Marquette, agent-voyer en chef du département, id.
Benvignat, architecte, id.
Dewarlez, architecte à Roubaix.
Caloine, id. à Lille.
Leroy, id. id.
Gosselet, docteur en médecine, id.
Bernot, inspecteur de l'instruction primaire, id.
Mottez, directeur de l'école primaire supérieure, id.
Devaux, chef de la division des travaux publics de la Préfecti

ARCHITECTES DÉPARTEMENTAUX.

Pour l'arrondissement de Dunkerque. — M. Develle.
— d'Hazebrouck. — M. Desjardin.
— de Lille. — M. Ch. Marteau.
— de Cambrai. — M. De Baralle.
— d'Avesnes. — M. Fiévet.
— de Douai. — M. Dubrulle.
— de Valenciennes. — M. Grimault.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Les anciennes lignes de télégraphie aérienne sont supprimées ; aujourd'hui des lignes télégraphiques électriques relient à Paris toutes les Préfectures et un grand nombre d'autres villes importantes.

Le nombre des bureaux ouverts à la date du 1.er décembre 1854 est de 126.

Par décret du 1.er juin 1854, le personnel de l'Administration des lignes télégraphiques se compose de :

1 Directeur général,
4 Inspecteurs généraux,
12 Directeurs principaux,
100 Inspecteurs

et de Directeurs de station, Employés de bureau, Stationnaires, Surveillants et Piétons en nombre suffisant pour les besoins de service.

Le siége de l'Administration des lignes télégraphiques est à Paris, rue de Grenelle-St.-Germain, 103, au Ministère de l'Intérieur, où toutes les lignes aboutissent.

Des bureaux supplémentaires sont établis rue Richelieu, en face de la Bourse, à l'Hôtel des Postes, rue Jean-Jacques-Rousseau, à la Préfecture de Police, à l'Hôtel-de-Ville, au Luxembourg, aux gares du Nord, d'Orléans et de Rouen.

Il n'y a actuellement que huit directions principales qui sont celles de :

1.° Paris (Sud),
2.° Paris (Nord),
3.° Nantes,
4.° Bordeaux,
5.° Toulouse,
6.° Marseille,
7.° Lyon,
8.° Strasbourg.

La direction principale de Paris (Nord), comprend les Inspections de Paris (circuit), Paris (Nord), Amiens, Lille, Rouen, Caen, et Saint-Lô.

L'Inspection de Lille comprend les stations de Lille, Dunkerque, St.-Omer, Roubaix, Douai et Valenciennes.

Directeur général, M. le vicomte H. de Vougy, à Paris.
Directeur principal de Paris (Nord), M. Berrier, à Paris.
Inspecteur de la circonscription de Lille, M. Devémy, Ernest, à Lille.
Directeur de la station de Lille, M. Mairesse, rue de Tournai, 21.

Postes électriques

A LILLE (entrée par la cour de la gare).

MM. Dardenne, Margerie, *stationnaires.* — Côté de Paris, Arras, Amiens, Bruxelles.

Vanlande, Flocon, *stationnaires.* — Côté de Calais, Boulogne, Paris, l'Angleterre.

Gruson, Dufour, *stationnaires.* — Côté de Dunkerque, St.-Omer, Douai, Gand et la Belgique.

Surveillants à Lille, MM. Delebecque et Lejeune.

Piéton, M. Dimiez aîné.

Poste spécial de la Compagnie du Chemin de fer.

MM. Delecourt, Lechêne et Dimiez, *stationnaires.*

DANS LES AUTRES VILLES.

Station de Dunkerque. — M. Cabour, *directeur.*
Station de Saint-Omer. — M. Ruin, *stationnaire, chef de service.*
Station de Roubaix. — M. Leclercq, *stationnaire, chef de service.*
Station de Douai. — M. Bouchard, *stationnaire, chef de service.*
Station de Valenciennes. — M. de Pradines, *directeur.*

Le bureau est ouvert tous les jours, sans exception, depuis sept heures du matin, en été, et depuis huit heures, en hiver, jusqu'à neuf heures du soir.

Des tableaux indiquant les taxes des dépêches et les formalités de la perception sont affichés dans les bureaux où le public peut en prendre connaissance.

Depuis le 1.er mars 1851, le public est admis à transmettre des dépêches privées en vertu de la loi du 29 novembre 1850 sur la correspondance télégraphique ; cette loi a été successivement modifiée par une loi en date du 28 mai 1853 et une loi votée en 1854. Cette dernière abaisse les tarifs ou taxes des dépêches privées et augmente la limite du nombre de mots de la dépêche *minimum*.

Un décret en date du 27 décembre 1851, statue sur la police des lignes télégraphiques électriques et aériennes. Un autre décret en date du 17 juin 1852, porte règlement sur le service de la correspondance télégraphique privée. Enfin par suite de conventions internationales, les lignes françaises sont mises en relation avec le réseau des lignes électriques des pays étrangers, avec l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, la Sardaigne et la Suède.

Texte de la loi votée par le corps législatif dans sa session de 1854.

Article 1.er A dater du 1.er juillet 1854, les distances servant de base au calcul des taxes des dépêches télégraphiques privées seront prises à vol d'oiseau, depuis le bureau de départ jusqu'au bureau d'arrivée.

Art. 2. Pour une dépêche de un à vingt-cinq mots, il sera perçu un droit fixe de 2 francs, plus 12 centimes par myriamètre.

Toutefois, la taxe d'une dépêche de un à vingt-cinq mots, de Paris pour Paris, sera de 1 franc; celle de Paris pour les localités qui en sont distantes de 20 kilomètres au plus, ou de ces localités pour Paris sera de 1 franc 50 centimes.

Au dessus de vingt-cinq mots, les taxes précédentes seront augmentées d'un quart pour chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédant.

Le droit de 1 franc établi par l'article 9 de la loi du 29 novembre 1850, pour le port des dépêches dans Paris, est réduit à 50 centimes.

Art. 3. Dans le cas où, pour faciliter le passage par le territoire français de la correspondance télégraphique privée, il paraîtrait nécessaire de réduire la taxe des dépêches transitant d'une frontière à l'autre, le taux de la réduction sera déterminé par un arrêté du Ministre de l'Intérieur.

Art. 4. Sont maintenues les dispositions des lois des 29 novembre 1850 et 28 mai 1853 qui ne sont pas contraires à la présente loi.

Par suite de cette loi, l'avis suivant a été inséré au *Moniteur* :

En élevant de vingt mots à vingt-cinq la limite de la dépêche simple, la nouvelle loi sur la télégraphie privée a eu pour objet principal de donner plus de latitude aux expéditeurs pour compléter les adresses. Précédemment déjà et dans le même but, il avait été décidé que le nom et le numéro de la rue compteraient chacun pour un mot, quel que fût le nombre de mots nécessaires pour les exprimer.

L'Administration se croit donc fondée, dans l'intérêt même du public, à exiger ces deux indications au moins pour les dépêches à destination de Paris et des grandes villes, afin d'éviter à ses agents des recherches pénibles ou inutiles qui retardent d'autant la remise des dépêches. La similitude des noms, en l'absence de toute autre désignation a d'ailleurs occasionné souvent des erreurs regrettables.

Extrait de la loi du 28 *mai* 1853. — *Articles encore en vigueur.*

Art. 1.er La taxe est doublée pour les dépêches transmises pendant la nuit.

Art. 2. Tout nombre jusqu'au maximum de cinq chiffres est compté pour un mot ; les nombres de plus de cinq chiffres représentent autant de mots qu'ils contiennent de fois cinq chiffres, plus un mot pour l'excédant. Les virgules et les barres de division sont comptées pour un chiffre.

Art. 3. Tout expéditeur peut exiger qu'on lui fasse connaître l'heure de l'arrivée de sa dépêche, soit au bureau télégraphique, soit au domicile du destinataire, à charge par lui de payer en plus le quart de la somme qu'aurait coûté la transmission d'une dépêche minimum pour le même parcours, sans préjudice des frais ordinaires pour le port des dépêches.

Art. 4. Quand une dépêche est adressée à plusieurs destinataires dans la même ville, la taxe est augmentée pour frais de copies, d'autant de fois cinquante centimes qu'il y a de destinataires, moins un.

Art. 5. Le Ministre de l'Intérieur est autorisé à concéder des abonnements à prix réduits aux chambres de commerce, aux syndicats des agents de change, et aux syndicats des courtiers de commerce, sous la condition que les dépêches seront immédiatement rendues publiques dans les formes déterminées par le ministre.

OBSERVATIONS SUR LA CORRESPONDANCE PRIVÉE.

La présentation des dépêches privées doit être faite au bureau télégraphique par l'expéditeur ou par une personne qui *doit savoir signer*.

Les dépêches doivent être *intelligibles*, écrites *lisiblement*, sans abréviation et de manière à ne pas laisser place à l'interprétation.

Si des mots ont été effacés, l'expéditeur doit écrire sur la dépêche le nombre de mots rayés nuls et signer.

L'article 1.er de la loi du 29 novembre 1850, spécifie « que la transmission de la correspondance télégraphique privée est toujours subordonnée aux besoins du service de l'Etat. » Les dépêches officielles ont donc la priorité sur celles des particuliers.

Les dépêches privées sont toujours transmises dans l'ordre d'inscription pour chaque destination ; toutefois, les dépêches de plus de cent mots peuvent être retardées pour laisser passer des transmissions plus courtes.

Un service de nuit régulier est établi à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux et Strasbourg.

Quand les dépêches vont à l'étranger, comme elles peuvent arriver à destination par divers voies, que, par exemple, une dépêche pour Trieste peut y parvenir en passant par la frontière de Belgique, de Prusse, de Bavière, du grand duché de Bade, de Suisse ou de Sardaigne, il importe que l'expéditeur indique la route qu'il désire faire prendre à sa dépêche. Dans ce cas, le nom du bureau destinataire est immédiatement suivi de l'une de ces mentions ; voie Belgique, voie Prusse, voie Bavière, voie Bade, etc. Ces mots étant introduits pour la régularité du service, ils ne sont pas taxés.

Les dépêches privées ne peuvent être retirées avant ou pendant leur transmission que par la personne même qui les a remises ou envoyées. Il n'y a du reste lieu à remboursement que pour les frais de port ou d'exprès et autres accessoires ; le principal de la taxe demeure acquis au trésor ; toutefois, s'il s'agit d'une dépêche internationale, la taxe étrangère peut être rendue.

Exemple de taxation d'une dépêche de 25 mots de Lille pour Paris :

Distance : 21 myriamètres. —	Taxe	4 fr.	52 cent.
	Port	0 fr.	50 cent.
	Total	5 fr.	02 cent.

CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE PRIVÉE. — Tarif français.

DE PARIS A	Distance en myriamètres	De un à 25 mots.	Partie additionnelle par dizaine de mots.
Abbeville	15	3f. 80 c.	»f. 95 c.
Agen	54	8 48	2 12
Aix	65	9 80	2 45
Albi	55	8 60	2 15
Amiens	12	3 44	» 86
Angers	27	5 24	1 31
Arras	17	4 04	1 01
Bayonne	68	10 16	2 54
Beaucaire	60	9 20	2 30
Besançon	34	6 08	1 52
Blois	17	4 04	1 01
Bourges	20	4 40	1 10
Bordeaux	51	8 12	2 03
Boulogne	22	4 64	1 16
Brest	52	8 24	2 06
Caen	21	4 52	1 13
Calais	24	4 88	1 22
Cette	62	9 44	2 36
Châlons-sur-Marne	16	3 92	» 98
Châlons-sur-Saône	31	5 72	1 43
Châteauroux	24	4 88	1 22
Cherbourg	31	5 72	1 43
Dieppe	16	3 92	» 98
Dunkerque	25	5 »	1 25
Hâvre (Le)	18	4 16	1 04
Lille	21	4 52	1 13
Lyon	40	6 80	1 70
Marseille	67	10 04	2 51
Metz	29	5 48	1 37
Montpellier	60	9 20	2 30
Mulhouse	40	6 80	1 70
Nantes	35	6 20	1 55
Nevers	22	4 64	1 16
Orléans	12	3 44	» 86
Poitiers	30	5 60	1 40
Rennes	32	5 84	1 46
Rochefort	42	7 04	1 76
Rochelle (La)	41	6 92	1 73
Roubaix	22	4 64	1 16
Rouen	12	3 44	» 86
Saint-Omer	22	4 64	1 16
Saint-Quentin	14	3 68	» 92
Saumur	26	5 12	1 28
Strasbourg	41	6 92	1 73
Tonnerre	17	4 04	1 01
Toulon	71	10 52	2 63
Toulouse	60	9 20	2 30
Tours	21	4 52	1 13
Valenciennes	20	4 40	1 10
Frontière belge	3.e zône.	7 50	15 f. de 26 mots à 50; 22 f. 50 de 51 à 100.

TARIF ÉTRANGER.

DE LA FRONTIÈRE BELGE à	De un à 25 mots.	De 26 à 50 mots.	De 51 à 100 mo
	FR. C.	FR. C.	FR.
1.re zône. — Aeltre, Ath, Braine-le-Comte, Brugelette, Bruges, Bruxelles, Charleroy, Courtrai, Gand, Jurbise, Manage, Mons, Mouscron, Ostende, Quiévrain, Saint-Ghislain, Tamines, Termonde, Tournai.....	2 50	5 »	7 5(
2.e zône. — Anvers, Hasselt, Landen, Liége, Louvain, Malines, Namur, Pepinster, St.-Trond, Tirlemont, Verviers.....	5 »	10 »	15 »
3.e zône. — Aix-la-Chapelle, Bois-le-Duc, Bréda, Cologne, Deutz, Dortrecht, Flessingue, La Haye, Maestrich, Rotterdam .	7 50	15 »	22 5(
4.e zône. — Alkmaar, Amsterdam, Arnheim, Coblentz, Delft, Duisbourg, Düsseldorf, Elberfeld, Haarlem, Hamm, Leyde, Mayence, Münster, Nieuwediep, Saarbrück, Schiedam, Trèves, Utrecht, Zwolle.....	10 »	20 »	30 »
5.e zône. — Appenweier, Aschaffenbourg, Assen, Baden (Bade), Biebrich, Brême, Bruchsal, Carlsruhe, Cassel, Darmstadt, Dinglengen, Eisenach, Florsheim, Frankfort-sur-Mein, Fribourg (Bade), Giessen, Gotha, Gottingue, Groningue, Hattersheim, Hanau, Hannovre, Heidelberg, Heilbronn, Hockheim, Hochst, Kehl, Kissingen, Ludwigshafen, Manheim, Marbourg, Minden, Offenbach, Offenbourg, Oos, Rastadt, Schweinfurt, Spire, Stuttgard, Wiesbaden, Worms, Würzbourg..	12 50	25 »	37 5(
6.e zône. — Altenbourg, Ansbach, Augsbourg, Aulendorf, Bamberg, Bayreuth, Besigheim, Biberach, Bietigheim, Bregenz, Bretten, Brunswig, Caunstadt, Celle, Chemnitz, Castel, Dessau, Erfurt, Esslingen, Feldkirch, Friedrichshafen, Geislingen, Goppingen, Hagenow, Halle, Haltingen, Hambourg, Harbourg, Hildesheim, Hof, Hohenschwangau, Kempten, Kothen, Landshut, Lauffen, Laupheim, Leipzig, Lindau, Lensée, Lubeck, Ludwigsbourg, Ludwigslust, Lunebourg, Magdebourg, Maulbronn, Muhlacker, Mullheim, Munich, Nieubourg, Nuremberg, Oschersleben, Plauen, Plochingen, Ratisbonne, Ravensbourg, Riesa, Schwerin, Sussen, Ulm, Untertürkheim, Verden, Weimar, Werdau, Wittenberge, Zwickau.....	15 »	30 »	45

DE LA FRONTIÈRE BELGE à	De un à 25 mots.	De 26 à 50 mots.	De 51 à 100 mots.
	FR. C.	FR. C.	FR. C.
7.e zône. — Bergame, Berlin, Bodenbach, Botzen (Tyrol), Brêmerhafen, Brescia, Brixen, Brunshausen, Côme, Cuxhafen, Dresde, Francfort-sur-Oder, Güstrow, Innsbruck, Kreutz, Kufstein, Liegnitz, Linz, Mantoue, Mestre, Milan, Monza, Padoue, Passau, Postdam, Prague, Rostock, Roveredo, Salzbourg, Stettin, Surnemünde, Travemünde, Trente, Trévise, Vérone, Vicence, Wismar, Zittau.....	17 50	35 »	52 50
8.e zône.— Adelsberg, Agram, Bautzen (Saxe), Bischofswerda, Breslau, Bromberg, Brünn, Cilli, Crackowie, Crimitzschau, Dantzig, Dirschau, Dobeln, Elbing, Elmshorn, Gloggnitz, Glückstadt, Goriz, Gospich, Gratz, Herrnhut, Karlstadt, Kiel, Klagenfurt, Konigstein, Kosel, Kreppen, Laybach, Lobau, Mittweida, Myslowitz, Neuhausel, Neumünster, Oderberg, Olmütz, Oppeln, Otterndorf, Pirano, Pirna, Pola, Posen, Presbourg, Radeberg, Ratibor, Reggio, Reichenbach, Schwendau, Trieste, Troppau, Trübau, Udine, Venise, Waldheim, Wienne, Zara	20 »	40 »	60 »
9.e zône. — Gumbinnen, Konigsberg, Lemberg, Modène, Parme, Pesth et Bude, Peterwardein, Przemysl, Rzeszow, Semlin, Spalatro, Szegedin, Szolnock, Tarnow, Temeswar.....	22 50	45 »	67 50
10.e zône. — Bologne, Czernowitz, Hermannstadt, Kronstadt, Massa, Orsowa, Plaisance, Tarnopol.	25 »	50 »	75 »
11.e zône. — Pietra Santa, Pise.....	27 50	55 »	82 50
12.e zône. — Livourne, Lucques, Pontadera..	30 »	60 »	90 »
13.e zône. — Empoli, Florence, Montecatini, Pescia	32 50	65 »	97 50
14.e zône. — Pistoja, Poggebonsi, Prato, Sienne.....	35 »	70 »	105 »

TARIF DANOIS.

Les dépêches à destination du Danemarck sont taxées, jusqu'à Hambourg, d'après le tarif précédent.

Taxes à partir de Hambourg.

Altona, Copenhague, Elseneur, Flensbourg, Fredericia, Korsar, Nyboug, Rendsbourg..	2 85	5 70	8 55

TARIF SUÉDOIS.

Les dépêches à destination de la Suède sont taxées, jusqu'à Elseneur, d'après les tarifs précédents.

Taxes à partir d'Elseneur.

	FR. C.	FR. C.	FR. C.
Helsingbourg	» 25	» 50	» 75
Malino	1 20	2 40	3 60
Gothenbourg	1 85	3 70	5 55
Mariestadt	2 20	4 40	6 60
Upsal	3 10	6 20	9 30
Stockholm	3 25	6 50	9 75

TARIF ANGLAIS.

La taxe totale comprend : la taxe du point de départ francais à Calais (tarif francais).
la taxe de Calais à Londres (10 fr. de 1 à 25 mots, 20 fr. de 26 à 50, 30 fr. de 51 à 100).
la taxe de Londres au point de destination.

De Londres à	FR. C.	
Birmingham, Cantorbéry, Chatham, Gravesend	1 25	De 1 à 25 mots; par dizaine excédant, la taxe augmente de moitié.
Deal, Liverpool, Manchester, Warrington, Volwerhampton	3 25	
Arthington, Bradfort, Halifax, Hull, Leeds, Melmerby, Wakefield, Bristol, Dorchester, Folkestone, Gloucester, Guildfort, Hastings, Leicester, Norwich, Portsmouth, Ramsgate, Southampton, Warwick, Welford, Winchester, Woolwick, Worcester, Wye, Yalding, Yarmouth	3 25	
Darlington, Dumfries, Alston, Aunan, Burnley, Crook, Glisborough, Middlesborough, Newcastle-sur-Tyne	3 75	
Glasgow, Ardrossan, Auchinleck, Ayr, Dalry, Irvine, Kilmarnock, Paisley, Sanquhar, Troon	5 »	
Aberdeen, Alford, Belfort, Beverley, Cardiff, Chester, Derby, Durham, Eckington, Edimbourg, Exeter, Lancaster, Lichfield, Lincoln, Nottingham, Perth, Plymouth, Preston, Rocester	6 25	

IRLANDE.

De Londres à Athenry, Belfast, Dublin, Galway, Killarney, Lisburn, Thurles, 12 fr. 50 c. de 1 à 25 mots.

La taxe simple est augmentée de 60 centimes pour chaque mots au-dessus de 25.

SERVICES DE SANTÉ.

Épidémies.

Des médecins nommés par le ministre sont chargés du traitement des indigents, en cas de maladies épidémiques. Ce sont :

MM. Lemaire, à Dunkerque ; — Prévost à Hazebrouck; — Brigandat, ✲, à Lille ; — Chantreuil, à Cambrai ; — Contesse, à Etrœungt; — Bagnéris fils, à Douai ; — Manouvrier, à Valenciennes.

Jury médical du département.

MM. Brigandat, ✲, docteur en médecine à Lille; — Thémist. Lestiboudois, ✲, à Paris, *membres;*—MM. Delezenne, pharmacien, à Lille; — Thibaut, idem, à Dunkerque ;— Gosselet, idem, à Landrecies ; — Flament, idem, à Fourmies; *membres adjoints.*

Conseils d'hygiène publique et de salubrité.

Les conseils d'hygiène du département ont été organisés par un arrêté du préfet du 13 juin 1849, conformément aux dispositions de l'arrêté du président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif en date du 18 décembre 1848. Ces comités remplacent les conseils de salubrité précédemment établis.

CONSEIL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, *président ;* — Brigandat, ✲, docteur en médecine, *vice-président ;* — Gosselet, médecin de l'asile d'aliénées de Lille, *secrétaire*; — Kuhlmann (O. ✲) professeur de chimie; — Bailly, docteur en médecine ; — Pommeret, médecin-vétérinaire ; — Delezenne, pharm.; — Delezenne, ✲, professeur de physique ; — Demesmay, ✲, agronome ; — Bollaert, ✲, ingénieur des ponts et chaussées ; — Charié, ✲, ingénieur en chef, idem ; — Fabre, docteur en médecine ; — Cazeneuve, ✲, directeur de l'école de médecine ; — Pilate, docteur en médecine ; — N. N...

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DUNKERQUE.

MM. Le sous-préfet, *président ;* — Meneboo, docteur en médecine, *vice-président* ; — Faucon, id., *secrétaire* ;—Darras, docteur

en médecine, — Lebleu, id.; — Lemaire, id.; — Zandyck, id.; — Bobilier, id.; — Sapelier, pharmacien; — Leroy, Auguste, id.; — Delaetre, vétérinaire; — Dessurne, ancien élève de l'école polytechnique; — Develle, architecte.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'HAZEBROUCK.

MM. Le sous-préfet, *président*; — Prévost, docteur en médecine à Hazebrouck; — Beesau, id.; — Demeersman, id.; — Vandamme, pharmacien à Hazebrouck; — Debaecker, id.; — Vandamme, id., à Cassel; — Baelde, vétérinaire, id.; — Deschodt, membre du Conseil général, à Hazebrouck; — Cortyl, maire de Bailleul; — Cappon, propriétaire à Vieux-Berquin; — Duflos, docteur en médecine à Estaires; — Windrif, id. à Cassel.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE CAMBRAI.

MM. Le sous-préfet, *président*; — Cambray, ✲, docteur en médecine à Cambrai; — Hardy, id. id.; — De Beaumont, id. id.; — Chantreuil, médecin des épidémies; — De Baralle, architecte; — Ruelle, docteur en médecine; — Feneuille, chimiste; — Tordeux, pharmacien; — Senez, id.; — Banse, vétérinaire; — Delloye, ancien président du tribunal de commerce; — Lermoyez, ingénieur des ponts et chaussées; — Feneulle, chimiste.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'AVESNES.

MM. Le sous-préfet, *président*; — Eliet, docteur en médecine à Avesnes, *vice-président*; — Bevenot, secrétaire de la sous-préfecture, *secrétaire*; — Dupont, docteur en médecine à Avesnes; — Triffet, idem à Etrœungt; — Desmazure, idem à Dourlers; — Herbecq, officier de santé à Avesnes; — Caverne, pharmacien, idem; — Lemoyne, pharmacien, à Avesnes; — Delflache, vétérinaire, id.; — Havée, agriculteur à Boulogne; — Fiévet architecte du département à Avesnes; — Bevière Saint-Fleury, propriétaire à Avesnes.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président*; — Lequien, docteur en médecine, *vice-président*; — Duhem, idem; — Burgeat, pharmacien, *secrétaire*; — Bagnéris fils, docteur en médecine; — Reytier, idem; — Maugin, idem; — Vasse aîné, professeur de sciences, au lycée; — Bertin, ingénieur des ponts-et-chaussées; — Billet, industriel à Cantin; — Delplanque, vétérinaire; — Faucheux, docteur en médecine; — Thurin, agent-voyer principal.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président*; — Marbotin, docteur en médecine *vice-président*; — Charpentier, idem *idem*; — Manouvrier, ✲, *secrétaire*; — Pesier, Edmond, pharmacien; — Duquenne, Achille, fabricant de produits chimiques; — Huart, vétérinaire; — Grar, Numa, ✲, raffineur de sucre; — Boca, Alcide, fabricant d'huile; — Boudousquié, ✲, ingénieur en chef des mines; — Dutouquet, architecte; — Dutemple, fabricant de sucre; — Delanoue; Jules, naturaliste, à Raismes.

Commissions cantonales d'hygiène publique.

Un arrêté de M. le Préfet, du 15 novembre 1850, porte que les comités cantonaux de salubrité institués par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1848, formeront à l'avenir les commissions cantonales d'hygiène publique.

Police sanitaire des ports.

Un décret du 24 décembre 1850 a réglé sur de nouvelles bases les dispositions relatives à la police sanitaire des ports. Par suite de ce décret, les deux commissions qui existaient à Dunkerque et à Gravelines ont été supprimées, et il a été créé une commission unique composée comme suit :

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président*; — le maire de Dunkerque, *vice-président*; — le commandant de la place; — le directeur des douanes; — le commissaire chargé du service maritime; — Beck, membre du conseil municipal; — Lebleu, idem; — Meneboo, membre du conseil d'hygiène; — Lemaire, idem; — Choquet, membre de la chambre de commerce, *secrétaire*.

Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 décembre 1850.

MM. Faudarcq, capitaine des douanes, *agent principal*, à Dunkerque; — Leserurier, lieutenant des douanes, *agent ordinaire*, idem; — Dauctoville, idem, idem, — Bimon, idem, idem : — Faucon, idem, *agent ordinaire*, à Gravelines.

Vaccine.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, *président*.
Cleenewerck, conseiller de préfecture, *vice-président*.
Le maire de Lille.

MM. Le vice-président de la commission administrative des h
pices de Lille.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Lille.
Le doyen curé de Saint-Etienne.
Le ministre du culte protestant.
Lefebvre, Julien, ✲, membre du conseil général.
Bailly, docteur en médecine.
Pucelle, idem.
Fabre, idem.
Delmar, officier de santé.
Thouvenin, docteur en médecine, *secrétaire* et conservat
du dépôt de vaccin.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président*.
Devise, conseiller d'arrondissement.
Le Maire d'Avesnes.
Denis, grand doyen, curé d'Avesnes.
Eliet, docteur en médecine, à Avesnes.
Dupont, docteur-médecin à Trélon.
Contesse, médecin des épidémies, *secrétaire du comité*,
Etrœungt.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président*.
Le maire de Cambrai.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai.
De Beaumont, docteur-médecin à Cambrai.
Ruelle, docteur-médecin, à Cambrai.
N...
N...
Chantreuil, médecin des épidémies, *secrétaire du comité*.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président*.
Dupire, membre du conseil d'arrondissement.
Le maire de Valenciennes.
Pique, archiprêtre, doyen-curé de Notre-Dame de Valen
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Valencien
Marbotin, docteur en médecine à Valenciennes.
Courtin, Edouard, docteur en médecine à Valenciennes.
Manouvrier, ✲, *secrétaire du comité*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président*.
Huyghe, membre du conseil d'arrondissement.
Le maire d'Hazebrouck.
Devulder, doyen curé d'Hazebrouck.
Le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck.
Decol, docteur en médecine à Hazebrouck.
Beesau, docteur en médecine à Hazebrouck.
Prevost, médecin des épidémies, *secrétaire du comité*.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président*.
Lequien, membre du conseil d'arrondissement.
Le maire de Douai.
Lefebvre, doyen-curé de Saint-Pierre.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai.
Faucheux docteur en médecine.
Reytier, médecin à l'Hôtel-Dieu.
Bagnéris, médecin des épidémies, *secrétaire du comité*.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président*.
Beck, membre du conseil d'arrondissement.
Le maire de Dunkerque.
Deconinck, doyen-curé de Saint-Jean-Baptiste.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque.
Meneboo, docteur en médecine à Dunkerque.
Darras, docteur en médecine à Dunkerque.
Lemaire, médecin des épidémies, *secrétaire du comité*.

Eaux et boues de Saint-Amand.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ deux kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom.

Cet établissement possède trois sources : la Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné et la Fontaine-de-Vérité. Il existe 12 salles de bains, 72 cases de boues et 6 salles dans lesquelles les malades reçoivent des douches descendantes, ascendantes ou latérales. La température des eaux et des boues est de 20 à 21 degrés de Réaumur.

D'après les analyses chimiques, un kilogramme d'eau de ces fontaines contient les principes minéralisateurs suivants :

Air atmosphérique, 0,000 grammes. — Acide carbonique gazeux, 01,703 grammes. — Sulfate de magnésie, 07,300 grammes. — Sulfate de chaux, 0,0600 grammes. — Muriate de chaux, 00,550 grammes. — Muriate de soude, 0,4250 grammes. — Muriate de magnésie, 0,0800 grammes. — Carbonate de chaux, 0,3900 grammes. — Silice, 0,0250 grammes.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de huit, savoir; une maison de justice à Douai, près la cour d'assises; six maisons d'arrêt: à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correctionnelle, et une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement.

La maison d'arrêt de Lille sert en même temps de prison pour les condamnés à moins d'une année d'emprisonnement.

Par les soins de l'administration, des frères de l'institut de Saint-Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et de Douai.

Commissions des prisons.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président et le procureur-général dans les villes où siége une cour d'appel, et dans les autres villes, le président du tribunal et le procureur impérial, sont de droit membres des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

DUNKERQUE. MM. de Coussemaker, ✲, juge, *vice-président;* Harcourt, propriétaire; Zandyck, docteur en médecine; Marlière, avoué; Dessurne, ancien élève de l'école Polytechnique; Willems, avocat; Lefebvre, avocat, *secrétaire.*

HAZEBROUCK. MM. Quenson, *vice-président;* Ruyssen; Kien, Adolphe; Bloeme; Dewulder, doyen-curé.

LILLE. MM. Reynart-Lesage, *vice-président;* Dujardin, ancien notaire, *secrétaire;* de Melun, conseiller général; Lefebvre, curé de Saint-Etienne; Legrand, Pierre, ✲, avocat; Fabre, médecin; Rouzière, négociant.

CAMBRAI. MM. Leroy, notaire; Renard, avocat; Maréchal; Toussaint-Lallier; Vallée, vicaire-général.

AVESNES. MM. Maurice-Bernard, *vice-président;* Paul, ancien avoué; Degarros; Flament-Fleury; Bevière.

DOUAI. MM. Bois, propriétaire, *vice-président;* Gronnier, ✲, docteur en médecine; Lavoix, receveur municipal; Boutique, avoué; Rossignol, président du tribunal; Nutly, ancien avoué; Lenglet, conseiller à la cour impériale; Desuède-Demont, propriétaire.

VALENCIENNES. MM. Mariage, Ch., *vice-président;* de Chertemps, ancien officier de cavalerie; Boulan, propriétaire; Arthur Dinaux, homme de lettres; Pesier, Emile.

Médecins des prisons. Douai (maison de justice), MM. Escalier, médecin, et Bagnéris, chirurgien ; Dunkerque, M. Lemaire; Hazebrouck, M. Prevost ; Lille (maison d'arrêt et de correction), M. Brigandat, ✲; Cambrai, M. Hardy; Avesnes, M. Eliet; Valenciennes, M. Manouvrier.

Aumôniers des prisons. Douai, M. Bourlet ; Dunkerque, M. Ruckebusch ; Hazebrouck, M. Spannut ; Lille, M. Delebarre ; Cambrai, M. Leconte ; Avesnes, M. Renaut ; Valenciennes, M. De cottignies.

Maison centrale de détention de Loos.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON CENTRALE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance est établie près de la maison centrale. Elle est composée du préfet, président ; du premier président de la cour impériale, du procureur-général, du président du tribunal civil de Lille, du procureur impérial, de deux membres du Conseil général, de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire de Loos.

Cette commission, qui s'assemble au moins une fois par mois, donne son avis sur l'instruction morale, religieuse et élémentaire des détenus, sur l'état sanitaire de la maison, sur l'exercice de la justice disciplinaire, sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas de renouvellement, sur les tarifs de la main-d'œuvre ; enfin, sur les améliorations dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission nommés par M. le Ministre de l'intérieur sont :

MM. Mimerel, Lefebvre et Kuhlmann, membres du Conseil général; Menche, membre du Conseil d'arrondissement ; Gilquin, maire de Loos.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES JEUNES DÉTENUS DE LA COLONIE AGRICOLE.

MM. Lemahieu, curé de Loos, *président;* Boutry, ✲, juge au tribunal civil de Lille; Lefebvre, Julien, ✲, membre du Conseil général, à Hem; Defontaine, Louis, ✲, à Lille; Derbigny, propriétaire.

ADMINISTRATION.

MM. Poutignac de Villars, *directeur;* Bavelaere, *premier inspecteur ;* Guilmot, *inspecteur ;* Béghin, *greffier-comptable ;* Lyoen, *greffier ;* Noblot, *économe des régies ;* Flament et Van Costenoble, *aumôniers ;* Faucher, *médecin ;* Billon, docteur en médecine, *chirurgien ;* Martin, *pharmacien;* Tourtay, *instituteur;* Bailleul, *agent comptable de la colonie agricole;* Mercier, *teneur de livres;* Drouhin, *teneur de livres adjoint ;* Contamine, Agnius, Hervieux, *commis aux écritures ;* Vidal, *garde-magasin ;* Dournel, *gardien-chef.*

M. Marteau, *architecte de la maison centrale.*

ORGANISATION MUNICIPALE.

Les conseils municipaux ont été intégralement renouvelés en 1852, conformément aux dispositions de la loi du 7 juillet de cette année.

Nous donnons ci-après, pour les principales communes, la composition de ces conseils, dans l'ordre du nombre des suffrages obtenus par leurs membres.

Les maires et adjoints ont été nommés, savoir : dans les chefs-lieux d'arrondissement et de département, et dans les communes de plus de 3,000 âmes, par le Gouvernement, et dans les autres communes, par le Préfet.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE.

Maire, M. Mollet, ✲.

Adjoints, MM. Willems; — N....

Conseil municipal. — MM. Carlier, Amand; — Collet-Taverne; — Lefebvre, Pierre; — Quillacq, Louis; — Devries, Nicolas; — Carlier, Charles; — Bourdon, Constant; — Delattre, Benjamin, ✲; — Lebleu, Adolphe; — Cuel, Charles (O. ✲); — Bouly de Lesdain, Alexandre; — Mollet, Jean-Charles, ✲; — Beck, Philippe; — Carpentier-Bigorgne; — Vanrycke, Louis-Antoine; — Willems, Alfred; — Durin fils; — Verleye, Auguste; — Derode, Victor; — Bessat, François; — Hovelt, Edouard; — Alisse, Adolphe; — Verharne, Eugène; — Delaetre, Joseph; — Salomez, Daniel: — N...; N....

Secrétaire de la mairie, M. Caux.

BERGUES.

Maire, M. Delaroïère.

Adjoints, MM. Mouveau, — Pluvier, Winoc.

Conseil municipal. — MM. Pluvier, Jean; — Deblock, Louis; — Vernaelde, Henri; — Mouveau, Jean; — Choqueel, Ph.-A.; — Godefroid-Barron; — Duhamel, Eugène; — Demazière; — Delport; — Galloo-Guilbert; — Wenis; — Vincent; — Vermullen; — Verley-Lemaire; — Clayes; — Vanparys; — Michiels; — N...; — N...; — N...; — N...; — N...; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Demeunynck, Ch.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK.

Maire, M. Houcke, Martin.
Adjoints, MM. Kien, Adolphe ; — Thibaut, Pierre.
Conseil municipal. — MM. Kien, Adolphe; — Schmidt, Bernard; — Deberdt, César; — Cleenweerck, Henri; — Pouvillon, Charles; — Quenson, Augustin ; — Omaere, Louis ; — Warein, Louis ; — Caboche, Auguste; — Prevost, Henri ; — Houvenaghel, Louis ; — Debaecker, Louis; — Thibaut, Pierre ; — Massiet, Louis ; — Houcke, Martin ; — Delbecq, Pierre ; — Leclercq, Antoine ; — Smagghe, Louis; — Vandewalle, Désiré ; — Bailleux, Dominique ; — Guermonprez, Louis ; — Claudorez, Dominique ; — N....
Secrétaire de la mairie, M. Champeaux.

BAILLEUL.

Maire, M. N....
Adjoints, MM. Demersseman ; — N....
Conseil municipal. — MM. Vandamme, Louis; — David, Charles-Louis; — Debruyne, Jean-François ; — Salomé, Henri ; — Lotthé-Vandewalle ; — Hopsomer, Joseph ; — Behaghel, Henri ; — Behaghel, Louis; — Declercq, Henri; — Bieswal-Pouvillioen; — Bubbe, Charles ; — Demersseman, Benoît-Joseph; — Flahaut, Evariste ; — Behaghe, Jean-Rémis ; — Cortyl, Benoît-Joseph ; — Verley, Honoré ; — Sénéchal, Jean-Baptiste ; — Hié-Vandermesch ; — Flahaut, Henri; — Vandewalle, Henri ; — Vanmerris, Désiré; — N...; — N....
Secrétaire de la mairie, M. N....

ESTAIRES.

Maire, M. Hennion, Louis.
Adjoints, MM. Deroy, Alexandre ; — Ducatez-Degrave.
Conseil municipal. — MM. Lerouge, Xavier;—Loridan-Hullebert; — Hennion ; — Vieren, Auguste ; — Salomé, Achille ; — Durez, Pierre; — Leconte-Dupond ; — Leclercq, Eugène ; — Rohart, Louis; — Singer, Omer; — Deroy, Alexandre ; — Taffin-Peuvion ; — Ledieu, Sylvie ; — Rogié-Dupire ; — Degroote-Delassus ; — Leroux, Antoine ; — Beccue-Vaast ; — Depecker-Ridez; — Salomé-Blanquart ; — Dethoor, Jean-Baptiste ; — Harneau, Albéric ; — Gruson-Puchelle ; — N....
Secrétaire de la mairie, M. Beau, François.

MERVILLE.

Maire, M. Verhaeghe-Ledien, ✲.

Adjoints, MM. Delassus-Vanderbergue; — Sénellart-Panier.

Conseil municipal. — MM. Arnould, Henri; — Variscotte-Dubois; — Verhaeghe-Ledien, ✲; — Sénellart-Panier; — Clarisse-Piat; — Degruson-Williot; — Lutun, Louis; — Duquenne-Delassus; — Roussel-Despret; — Delassus-Vanderbergue; — Becu-Loutre; — Hadou, Jules; — Hautecœur-Barizel; — Mattelin, Philippe; — Duvette, Jean-Baptiste; — Deroo-Duflos; — Bridelance, Eugène, ✲; — Taquet-Delbarre; — Hue, Maurice; — N.; — N.; — N.; — N.

Secrétaire de la mairie, M. Guy, Auguste.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE.

Maire, M. Richebé, Auguste (O. ✲).

Adjoints, MM. Gentil, ✲; — Delattre (✲. L.d), — Bommart-Crépy, ✲; — Deledicque; — Mille, Auguste.

Conseil municipal. — MM. Blocquel; — Ovigneur; — Delesalle, Gustave; — Bigo, ✲; — Bernard, Henri; — Mille, Auguste; — Bommart-Crépy, ✲; — Hovelacque, A.; — Scrive-Labbe, ✲; — Barrois, François; — Lechat; — Verley, ✲; — Descat; — Doré-mieux; — Champon Dubois; — Huet; — Dujardin; — Deledicque; — Gentil, ✲; — Richebé (O. ✲); — De Melun; — Théry; — Dehau, Félix; — Meunier; — Boutry-Flament; — Delattre; — Pajot; — Mourcou; — Flamen; — De Caulincourt; — Delannoy; — N....; — N....; — N....; — N....; — N....; — N....; — N....; — N.. .

Secrétaire de la mairie, M. Grodée.

ARMENTIÈRES.

Maire, M. Dansette-Leblon.

Adjoints, MM. Bayart, Charles; — Cary, Alexandre.

Conseil municipal. — MM. Cary, Alexandre; — Lescornez; — Butin, Louis; — Desmazière; — Bayart, Ch.; — Delangre, Louis; — Reynaert; — Joire-Desmazières; — Théry-Becquart; — Parent-Detourmignies; — Deloince-Boutry; — Mahieu-Delangre; — Dansette; — Castrique; — Pouchain-Boutry; — Grenier; — Royeau, — Roussel-Baron; — Wanin-Sibiette; — Cordonnier, Jean; — Descamps-Cochet; — N....; — N....

Secrétaire de la mairie, M Dernoncourt, Charles.

COMINES.

Maire, M. Lambin, Louis-Charles.

Adjoints, MM. Meurillon, Augustin; — Desbonnets, Pierre-François.

Conseil municipal. — MM. Lambin, Louis; — Desprez, Clément; — Ghesquière, Antoine; — Cuvelier-Pagès; — Flament, Jean; — Parent-Dhondt; — Gaudron-Cuvelier; — Gondrexon-Lefrançois; — Capelle, Louis; — Dumortier, Eloi; — Meurillon; — Catteau-Lauwick, — Lambin-Courouble; — Hovyn, Louis; — Ghesquière-Herbaux; — Salembié, Jean-Baptiste; — Pollet-Delebecque; — Goeman; — Desbonnets; — Ghesquière, Désiré; — Dumortier-Toulemonde; — Delbecque, Louis; — Caulié-Ployart.

Secrétaire de la mairie, M. Marcotte.

ROUBAIX.

Maire, M. Delattre, Henri, ✲.

Adjoints, MM. Delerue-Dazin; — Motte-Bredart. ✲; — F. Duthoit.

Conseil municipal. — MM. Dellebecq-Desfontaines; — Ducatteau, Jean-Baptiste; — Delannoy, Pierre; — Tiers-Bonte; — Salembier-Bulteau; — Delerue, Louis; — Requillart Scrépel, — Delattre, Edouard; — Lagache, Julien; — Frasez, François; — Boissière, Achille; — Delerue-Dazin; — Crombé, Jules, ✲; — Roussel Dazin, ✲; — Pennel, Alexandre; — Piat, César; — Debuchy, Edouard; — Montagne, Auguste; — Lefebvre, Guillaume; — Despret, Pierre; — Decarne, Vincent; — Delattre, Henri, ✲; — Duthoit, François; — Motte-Bredart, ✲; — Dubar-Delespaul; — Lefebvre-Hennart; — Bourbier, Charles; — Descat, Théodore, ✲; — Grimonprez-Bossut; — Destombe, Louis; — Mazure, Charles; — Vouzelle, Edouard; — Watine, Louis, — Flipo, Louis; — Renaux Lemerre; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Brun-Lavainne.

TOURCOING.

Maire, M. Masurel, Carlos, ✲.

Adjoints, MM. Deroubaix, Henri; — Vanlaër, Ferdinand.

Conseil municipal. — MM. Six-Lerouge; — Delobel-Wattine; — Deroubaix, Henri; — Delahaye, André; — Lorthiois-Desplanque; — Desurmont-Desurmont; — Flipo-Holbecq; — Hassebroucq, Victor; — Joire, Jean; — Jonglez-Wattel; — Wattinne, Louis; — Wattinne, Charles; — Masurel, Carlos, ✲; — Vanlaër; — Varasse-Courouble; — Vandebeulque, Louis; — Dervaux Lesaffre; — Desurmont, Marcelin; — Desurmont, Henri; — Catel, Jean-Baptiste; — Roussel-Defontaine; — Debisschop père; — Masurel, François; — Jourdain-Defontaine; — N....; N....; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Lefeuvre.

WAZEMMES

Maire, M. Mourmant, ✲.
Adjoints, MM. Loyer ; — Caloine.
Conseil municipal. MM. Sarrazin; — Fays; — Beghein; — Faure; — Delcourt ; — Duchange ; — Mourmant, ✲ ; — Loyer ; — Caloine ; — Lepercq ; — Castel ; — Petit ; — Rogié ; — Vannard ; — Meurisse ; — Autier ; — Théry ; — Chalant ; — Splette ; — Humbert ; — Lefebvre ; — Behague ; — Dejaeghère ; — N.... ; — N.... ; — N.... ; — N....
Secrétaire de la mairie, M. Seiter.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI.

Maire, M. Petit-Courtin.
Adjoints, MM. Queulain ; — N....
Conseil municipal. — MM. Petit-Courtin ; — Wallerand ; — Taffin Forget ; — Danquigny-Delcroix ; — Lallier, Alphonse ; — Queulain, Edouard; — Brabant, Jules ; — Duchange aîné ; — Cornaille-Leroy ; — Mallet-Mallet ; — Delloye ; — De la Brunière ; — Maréchal, Hyacinthe, père ; — Proyart ; — Minangoy ; — — Leroy, Henri ; — De Beaumont; — De Liénard fils ; — Boitelle père ; — Ruelle ; — Buzin, — Quentin-Lecompte ; — Corroyer ; — Bouly, Eugène ; — N.... ; — N.... ; — N....; — N....
Secrétaire de la mairie, M. Houzé.

LE CATEAU.

Maire, M. Seydoux, Auguste, ✲.
Adjoints, MM. Eraux-Chantreuil ; — Sartiaux.
Conseil municipal. — MM. Delannoy, Edouard ; — Ponsin-Bonnaire; — Seydoux, Auguste, ✲; — Dormay, Auguste; — Morcrette-Gallonde; — Carlier, Louis ; — Lavandier-Lestoquoy ; — Ponsin-Sartiaux ; — Fiévet, Rémy ; — Eraux-Chantreuil ; — Maréchal-Fleuru; — Cousin-Hennequant ; — Laude, Charles ; — Derouge, Charles ; — Basquin ; — Delafons; — Mouton, Augustin ; — Flayelle, Henri; — Bélin-Cousin ; — Collery ; — N....; — N....; — N....
Secrétaire de la mairie, M. Collart, Alexis.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MAUBEUGE.

Maire, N....
Adjoints, MM. Deladrière ; — N....
Conseil municipal. — MM. Bottieau, Nicolas ; — Deladrière, Maxi-

milien ; — Levecque, Edouard ; — Lamendin, Louis ; — Froissart, François ; — Bonnot-Farineaux ; — Deharveng, Constantin, — Marchant, Calixte ; — Autier, Emmanuel ; — Walrand, Emilien ; — Hubinet, François ; — Hamoir, Réné ; — Quivy, Etienne ; — Autier-Carion ; — Dandoy, Réné ; — De Rive, Louis ; — Delgorgue, Augustin ; — Legros, Félix ; — Février, Constant ; — N...; — N....; — N.... — N....

Secrétaire de la mairie, M. Cobert.

AVESNES.

Maire, M. Fauquet.

Adjoints, MM. Maurice ; — Flament.

Conseil municipal. — MM. Evrard, Léopold ; — Mailliet, Maximilien ; — Fauquet, Philippe ; — Maurice, Bernard ; — Gossart, Dominique, ✲ ; — George, Hector ; — Flament, Fleury ; — Caverne, Eliacin ; — Cabaret, Frédéric ; — Maillard, Eugène ; — Bevière, Augustin ; — Renotte, Valentin ; — Lelong, Victor ; — Marchand, Philibert ; — Bernadou, Louis ; — Herbecq, Isidore ; — Delflache, Hector ; — Cotteraux, Joseph ; — Arnoult, Jules ; — N....; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Delsart.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI.

Maire, M. Maurice, ✲.

Adjoints, MM. Pinquet ; — N....

Conseil municipal. — MM. Coudroy ; — Pinquet ; — Maurice, ✲ ; — Bommart ; — Durand d'Elecourt, ✲ ; — Lequien ; — de Baillencourt ; — Petit, ✲ ; — Tréca-Leleu ; — comte de Guerne ; — Honoré ; — Coppin-Lejeune ; — Desfontaines d'Azincourt ; — Denis ; — Dubrulle-Plet ; — Gilet-Laurent ; — Deloffre ; — Depondt ; — Paix ; — Choque ; — baron de La Grange ; — Bagneris fils ; — Théry ; — Vasse ; — Desfontaine-Delacroix ; — Thorez-Corbit ; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Pilate-Prévost.

ORCHIES.

Maire, M. Guilbert-Estevez, ✲.

Adjoints, MM. Cordonnier-Jacquart ; — Mouchon.

Conseil municipal. — MM. Jacquart-Dépéry ; — Baucq, Guislain ; — Josson-Mullié ; — Becquet, Louis ; — Guilbert-Estevez, ✲ ; — Martin, François ; — Regnier-Dhainaut ; — Lecocq, Séraphin ; — Mouchon, Pierre ; — Gamonet, Victor ; — Dherbomez, Augustin ; — Fasciaux, Augustin ; — Adam, Charles ; — Willocquet, Augustin ; — Picquet, Philibert ; — Lemaire-Couteau ; — Dele-

grange, Henri ; — Caby-Delsalle ; — Grayelle-Rogier ; — Lemaire-Lemaire ; — Hégo, Jules ; — Carpentier-Leclercq ; — Lenglet-Millet.

Secrétaire de la mairie, M. Martin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES.

Maire, M. Carlier-Mathieu, ✲.

Adjoints, MM. Dumont-Pluchart ; — Claisse.

Conseil municipal. — MM. Lefebvre, Emile ; — Mabille ; — Duquesnes, Achille ; — Maillart ; — Leville ; — Boduin ; — Delaine-Lelièvre ; — Blondeau ; — Hamoir, Edouard ; — Desse, aîné ; — Carlier-Mathieu, ✲ ; — Boulanger ; — Grar, Edouard ; — Ledieu-Debaive ; — Charpentier ; — Claisse, Jean-Baptiste ; — Deruesne ; — Dumont, Léon ; — Verdavaine, Camille ; — Delcourt-Dubois ; — Manesse, Alfred ; — Giard, Amédée ; — Noël ; — Dumont-Pluchart ; — Pecqueur ; — Bouy ; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Lamy.

CONDÉ.

Maire, M. Mention.

Adjoints, MM. Caudron ; — Mention-Bourgogne.

Conseil municipal. — MM. Mention ; — Mention-Bourgogne ; Delzant, Alidor ; — Reguem ; — Darthois ; — Charles, Joseph ; — Dubois ; — Cornet ; — Tacquet ; — Cornu ; — Petit-Lefebvre ; — Caudron ; — Defline ; — Delzant, Jacques-Ed. ; — Touillez ; — Brousses ; — Poulaine ; — Housez ; — Lenfant ; — Martel ; — Waternau ; — N... ; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Petit.

SAINT-AMAND.

Maire, M. Nicolle.

Adjoints, MM. Barbieux ; — Desbrosses,

Conseil municipal. — MM. André, Emir ; — Dufresnes, François ; — Bouchart-Sterlin ; — Davaine, Pierre-Fr. ; — Basiez, Louis ; — Laurent-Prévost ; — Barbieux, Antoine ; — Desbrosses, Paul ; — Brasseur-Laby ; — Mouy-Becq ; — Laude-Gorez ; — Nicolle, Albert ; — Mériaux, Henri ; — Wibault, Hippolyte ; — Plichon père ; — Rogez, Emile ; — Waché-Deroo ; — Picque, Pierre-Joseph ; — Bruneau-Flour ; — Pinoy-Vergin ; — Lecœuvre-Monnier ; — Lorthioir-Clique ; — Debettignies, Maximilien.

Secrétaire de la mairie, M. Lorthioir.

Les noms des maires et adjoints de toutes les communes du département sont inscrits dans le tableau ci-après : (1)

(1) Ce tableau, dressé par ordre alphabétique de communes, peut servir de table pour les recherches à faire dans le tableau statistique par cantons, inséré ci-après dans la seconde partie de l'Annuaire.

NOMS	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
t.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lesne.	Germe.	Deleforge.
	V.	Bouchain.	Bouchain.	Coez fils.	Guillemot.	Lespagnol.
	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Hersoy.	Petit.	Thévenin.
	D.	Orchies	Orchies.	Quique.	Bouly.	Ghesquier.
Mar.	L.	Seclin.	Seclin.	Collette.	Marchand.	Apourcheaux.
	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Dauchy.	Joly.	Delebecque.
	A.	Bavai.	Bavai.	Bouchez.	Carlier.	Cailliez.
	D.	Douai-N.	Douai.	Guillemot.	Wion.	N.....
	D.	Douai-S.	Douai.	Patoux, Ad	Dubois, J. Leroy.	Lecocq
	L.	Lannoy.	Lille.	Dela Girennerie✲	Dutronquoy.	Gahide.
	C.	Marcoing.	Masnières.	Panien.	Goubet.	Cacan.
	L.	Seclin.	Carvin.	Couvreur.	Mauroy, Denoullet.	Laurent.
	A.	Trélon.	Trélon.	Bernaille.	Martin, Hardy.	Balligand.
	L.	Lannoy.	Cysoing.	Havez, J. B.✲	Dufay.	Bonduelle.
	V.	Valencienn.-N.	Bureau.	Mathieu.	Delzant, Desert.	Delattre.
	D.	Arleux.	Douai.	Cany, P.-Jos.	Lepeuple, Louis.	Quiquempoix.
ppel.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Hilst.	Wemaere père.	Barbier.
Cap.	Dk.	Dunkerq.-O.	Bergues.	Mahieu.	Dewaele.	V. Armbouts-C.
s.	L.	Armentières.	Bureau.	Dansette.	Bayart, Cary.	Catcaux
	H.	Cassel.	Cassel.	Barbier.	Vandenbussche	Meesemacker.
	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Guérit.	Wibaille, Ignace.	Fromont.
	L.	Lannoy.	Lille.	Pille.	Castelain.	Dillies.
	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Fissiaux.	Brasseur, François.	Delcourt.
	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Roger.	Lefebvre.	Demarescaux.
au-B.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Cochon.	Bernard, J.-B.	Legrand.
ourt.	D.	Douai-S.	Douai.	Buisset.	Goguillon.	Lefranc.
	L.	La Bassée.	Fournes.	Adam.	Cordonnier.	Pennequin.
Bac	D.	Arleux.	Douai.	Carpentier.	Legraud	Legrand.
	V.	Valencienn.-N.	Anzin.	Quintin de Kerca-	Maillard.	Collet.
	D.	Douai-O.	Douai.	Moguez. dio.✲	Dubois.	Jacquart.
	D.	Orchies.	Orchies.	Deledeuille.	Leleu.	Apourcheaux.
t.	C.	Clary.	Clary.	Nicolas.	Meresse.	V. Inchy.
	A.	Bavai.	Bavai.	Hennet.	Jonart.	V. Bavai.
	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Leduc.	Ottelart.	Dervaux.
	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Rousseau.	Muller.	V. Aymeries.
	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Des Rotours,✲.	Jacquart.	Barbieux.
	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Prangère.	Bucquoy, Auguste.	Delimal.
	A.	Avesnes.	Bureau.	Fauquet.	Maurice, Flament.	Denis.
Sec.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Depinoy.	Deladerrière.	Fleurquin.
inh.	C.	Carnières.	Cambrai.	Derieux.	Wallez; Bury-Macq.	Joly.
	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Tellier.	Courbet.	Deligne.
	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Bertrand.	Digand.	Leblon.
	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Dolet.	Louvrier.	Lécuyer.
	L.	Cysoing.	Cysoing.	Huin.	Mathon.	Darras.
	H.	Bailleul.	Bureau.	N....	Demersseman, Behaghel.	Dehaene, Bacquaer

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	M d
Baisieux.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Salembier.	Macs.	Debe
Baives.	A.	Trélon.	Trélon.	Hancart, Aug	Hancart, J.-B.	Men
Bambecque.	Dk.	Hondschoote.	Wormhoudt.	Outters.	Verriele.	Van
Banteux.	C.	Marcoing.	Masnières.	Chopin.	Lesne.	Dele
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Thery.	Bernard.	Ploy
Bantouzelle.	C.	Marcoing.	Masnières.	Bancourt.	Waxin.	V. B
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Ringuet.	Blanchart.	V. A
Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Boy.	Boez.	Dubu
Bauvin.	L.	Seclin.	Carvin.	Lemaire.	Bottelle.	Mépl
Bavai.	A.	Bavai.	Bureau.	Coulmon.	Ravaux.	Lem
Bavinckhove.	H.	Cassel.	Cassel.	Baelen.	Vanbremeersch.	Dem
Bazuel.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Herlemont, Aⁿ	Lesne François.	Berc
Beaucamps.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Delesalle.	Desbonnets.	Delf
Beaufort.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Trampont.	Cochet.	Brac
Beaumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Mazières. ✲	Dricot.	V. I
Beaurain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Hatquet fils.	Thieuleux.	Lam
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	Landrecies.	Baudry.	Denis.	Mutt
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Plancq.	Berlaimont.	Vall
Beauvois.	C.	Carnières.	Caudry.	Senez.	Balembois.	V.F
Bellaing	V.	Valenciennn.-N.	Valenciennes.	Lengrand.	Dupont.	Mas
Bellignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Prévost.	Massart.	Jour
Berelles.	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Bever.	Hanze.	Anse
Bergues.	Dk.	Bergues.	Bureau.	Delaroière.	Mouveau. Pluvier.	Dela
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	Bureau.	Paul.	Baudez.	Legr
Bermerain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Richard.	Regnault.	Griff
Bermeries.	A.	Bavai.	Bavai.	Glineur.	Carlier.	V. A
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Levaillant.	Demessine, Augustin	More
Bersillies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Derbaix.	Wattremez	v. Vil
Berthen.	H.	Bailleul.-S.-O.	Bailleul.	Vanstavel.	Delfly.	Vern
Bertry.	C.	Clary.	Clary.	Lansiaux.	Basquin.	Drue
Béthencourt.	C.	Carnières.	Caudry.	Bricout.	Bracq.	Dauv
Bettignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Lemaire.	Lechien.	V. G
Bettrechies.	A.	Bavai.	Bavai.	Demarbaix.	Reumont.	Bulte
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Hazard.	Dereme.	V.Sa
Beuvrages.	V.	Valenciennn.-N.	Anzin.	Raa.	Leclainche.	Prév
Beuvry.	D.	Orchies.	Orchies.	Bleuzet-Pinte.	Desfontaines.	Com
Bévillers.	C.	Carnières.	Caudry.	Lemaire-Locquet.	Dupont.	Boul
Bierne.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Meezemaecker	David.	Wall
Bissezeele.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Caenens.	Vaesken	Itsw
Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Waringhem.	Rauwel.	Char
Blécourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Rousseau.	Villette, Louis.	Malv
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Decanter.	Delfly.	Dam
Boeseghem.	H	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Delattre, Fidel	Gazet, Charles.	Verh
Bois-Grenier.	L.	Armentières.	Armentières.	Messéan.	N....	Dele
Bollezeele.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Villette.	Delepouve.	Letu
Bondues.	L.	Tourcoing.-S.	Tourcoing	Lecat-Butin	Lebrun, Destombe.	Leig

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
	de l'arrond.t	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Vanneufville.	Soots.	Cappelaere.
a.	V.	Bouchain.	Bureau.	Regnier.	Depres.	Grau.
e.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Baudry.	Flament.	Ricourt, L.
-Camp.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Waguet.	Tettart.	V. Bourbourgv.
-Ville.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Demeunynck.	Deschodt.	Cadet.
lles.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Foutry.	Lefebvre.	Lothé.
.	C.	Marcoing.	Masnières.	Deleau.	Corbier.	Bisiaux.
ques.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dalle-Facon.	Hazebroucq.	Duez.
	A.	Landrecies.	Landrecies.	Pruvot.	Dumont.	Bourgeois.
ies.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	Grillon.	Henry.	Herbonnez.
ies.	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	Hennocq.	Dubois.	V. Brillon.
es.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Lespillette.	Siévenard.	Boitiaux.
es.	C.	Carnières.	Cambrai.	Senez.	Villain	Detourmignies.
.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Badard.	Guillaume.	Delecourt.
ies.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Marescaux.	Fontenier.	Valles
.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Desmarescaux.	Brodin.	Roget.
	C.	Solesmes.	Solesmes.	Pety.	Dubuisson-Dugimont.	Cudot.
	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	Remy.	Lecœuvre.	Cauderlier.
que.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Stevenoot.	Adriansen.	Capèle.
	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	Dehaene.	Permandt.	Plouvier.
	V.	Valencien.-N.	Anzin.	Hautcœur.	Deltombe.	Dauchy.
March.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Defontaine.	Herbage, J.-B.	Quéva.
Amand	V.	St.-Amandr.d.	Saint-Amand.	Lemer.	André.	Demaret.
nt.	D.	Arleux.	Douai.	Leclercq.	Bodvin, Pierre.	Defief.
	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Crasquin.	Lernoud.	Lavechin.
rt.	D.	Arleux.	Douai.	Ladrierre.	Liefquin.	Bussière.
	C.	Clary.	Clary.	Chalenton	Wiart. Mortier-Pecqueux	Crépin.
ure.	H.	Cassel.	Cassel.	Barbier.	Cooche.	Cavry.
	H.	Hazebr.-Nord.	Hazebrouck.	E. Savaete.	F. Savaete.	Goris.
le.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Lefebvre.	Dehaussy.	Crauck.
	C.	Cambrai.	Bureau.	Petit-Courtin.	Queulain, Bouly.	Desrousseaux, Piquet.
n-Car.	L.	Seclin.	Carvin.	Hennart.	Babeur.	Vandaele.
n-Pév.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Staes.	Gahide.	Rémi.
.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Panien.	Bocquet.	Ficheux.
	D.	Arleux.	Douai.	Guilbert.	Tantart.	Douay.
	C.	Solesmes.	Solesmes.	Macarez.	Poirette-Malaquin.	V. Escarmain.
ain.	L.	Armentières.	Lille.	Pollet.	Denoyelles	V. Lomme.
.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Maigret, Isidore	Fretin, Gilbert.	Galand.
uck.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Banraet.	Lysensoone.	Bogaert.
s.	C.	Carnières.	Cambrai.	Telliez.	Bricout.	Brunet, Lansel.
	L.	Seclin.	Seclin.	Ledoux.	Desprez	Top, ✲.
s.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes	Hulin.	Vitrant. [Chevalier,	Duhem.
	H.	Cassel.	Bureau.	Desmyttère.	Debandschoewercker.	Arnould.
	C	Le Câteau.	Le Câteau.	Marchant.	Longuet. Paternotte.	Bécar.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	
Cattenières.	C.	Carnières.	Carnières.	Lefebvre.	Dumont.	Rog
Caudry.	C.	Clary.	Bureau.	Prioux.	Bracq, Th., Bracq, L.s	Brai
Caullery.	C.	Clary.	Clary.	Dolez.	Estevez.	Plou
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Bricout.	Dhordain.	Talf
Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Gilloteau.	Leghay.	V. I
Chapelle-d'Arm.	L.	Armentières.	Armentières.	Duhem.	Delattre-Baclet.	Joir
Château-l'Abbaye.	V.	St.-Amandr. d.	Saint-Amand.	Despret fils.	Pringal.	Vail
Chemy.	L.	Seclin.	Seclin.	Fiévet de Chaumont	Deleval.	Bali
Chéreng.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Duquennoy.	Castel.	Lerc
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Suin.	Harlet.	V. (
Clary.	C.	Clary.	Bureau.	Figniez.	Piette.	Coul
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât	Payen.	Bever.	Dels
Cobrieux.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Delagrange.	Wauquier.	Dor
Colleret.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Demanez.	Renon.	Lecu
Comines.	L.	Quesnoy-s.-D.	Bureau.	Lambin.	Meurillon. Deshonnets.	Ren
Condé.	V.	Condé.	Bureau.	Al. Mention.	Caudron, Mention, J.-B.	Cro
Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	Bergues.	Vanoudendycke, C.	Gossaert.	Vits
Coudekerque-B.	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Lebecque.	Vilette. Schodduyn.	V. I
Courchelettes.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Luce, ✲.	Fournier.	V. I
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	Levecq fils.	Levecq, J.-B.	Gen
Coutiches	D.	Orchies.	Orchies.	Larose.	Poupart.	Galti
Craywick.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Watré.	Lobiau.	Blac
Crespin.	V.	Condé.	Condé.	Crépin-Giraud.	Estorez.	Cou
Crèvecœur.	C.	Marcoing.	Masnières.	Pilloy.	Desmoutiers.	Roh
Crochte.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Cooren	Depoers.	Deg
Croix.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Pavot.	Hollande.	Dire
Croix.	L.	Roubaix.	Lille.	Baucarne-Leroux.	Ducroquet, Désiré.	Dire
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Godin, Clovis.	Lemaire, Augustin.	Lam
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Stiévenard.	Durieux.	Herl
Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Germe.	Balique.	V. I
Cysoing.	L	Cysoing.	Bureau.	Duhaut, ✲.	Delerue. Paquet.	Sale
Damousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Leroy.	Devins.	Dau
Dechy.	D.	Douai-Sud.	Douai	Jacquart.	Anache.	Pott
Dehéries.	C.	Clary.	Clary.	Furgerot.	Huart.	V. I
Denain.	V.	Bouchain.	Bureau.	Deslinsel.	Lepoivre, Payen.	N...
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s.-D.	Quesnoy-s.-D.	Ghestem-Desreum.	P. Vandermersch.	Mall
Dimechaux.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Solasse.	Lequeux.	V. I
Dimont.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Rollet.	Harlet.	Dois
Doignies.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Chopin.	Lourdeau.	Lecl
Dompierre.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Druart.	Lecohier.	Dup
Douai.	D.	Douai.	Bureau.	Maurice, ✲.	Pinquet.	Voi d
Douchy.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Rigaut.	Payen.	Dec
Doulers.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Balleux.	Demoulin.	Lier
Dringham.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Janssen	Desmidt.	Out

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
s INES.	de l'arrond.t	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
que.	Dk.	Dunkerque.	Bureau.	Mollet, ✲.	Willems, Alfred.	Delaeter et De-
;hem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Spanneut.	(N...	[conynck.
a.	D.	Douai-S.	Douai.	Masclet.	Dassonneville.	Bollengier.
	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Soumillon.	Houriez.	Muguez.
a.	A.	Maubeuge.	Marchiennes.	Beaumont fils.	Mengal.	V. Solrinnes.
i.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	De Preseau.	Vincent.	Dubrule.
	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Gilloots.	Vincent.	V.St.-Remi-Ch.
irt.	C.	Clary.	Clary.	Briatte.	Houvenaghel.	Maes.
s.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Paree.	Duprez.	Villette.
ncourt.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Hayez.	Hogue.	Miehel.
in.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Cazier.	Flament.	V. Aniche.
ntaine.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Michaux.	Castel.	Desplanques.
.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Procureur.	Parmentier.	Pierchon.
e-en-W.	L.	Haubourdin.	Fournes.	Lelong.	Deroubaix.	Laumondays.
lin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Lambelin.	Lefebvre.	Mullet.
auvage.	A.	Trélon.	Trélon.	Culhiat-Dufresne	Favier-Bocquet.	Colliot.
	D.	Arleux.	Douai.	Rousseau.	Quenée.	Forest.
nn.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Meneboo.	Jouvenet.	Mascret.
em-le-S.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Lallemant.	Janssen.	Declercq.
em-Lys.	L.	Armentières.	Armentières.	Villers.	Henneron.	V. Hallennes.
	D.	Marchiennes.	Douai.	Delin.	Decherf.	Lefils.
ain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Malaquin.	Macarez.	Locquet.
ain.	V.	Bouchain.	Denain.	Cartigny.	Poirette.	Locqueneux.
euvres	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Dorémus.	Cauliez.	Tison.
ont.	V.	Condé.	Condé.	Decamps.	Sellez.	Sevrez
ques.	L.	Haubourdin.	Haubourdin	Delefortrie.	Clément	Noclercq.
	C.	Clary.	Clary.	Boniface.	Prévost.	V. Radinghem.
ecq.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Bergerot.	Laslins.	Hutin.
chin.	D.	Douai-O.	Douai.	Hunez.	Schottey.	Pauwels
mes.	L.	Lille-S.-O.	Wazemmes	Bigo-Tilloy.	Carneau.	Charlet.
s.	H.	Merville.	Bureau.	Hennion, Louis	Houvenaghel, Miellez.	Vanlaton.
mel.	C.	Carnières.	Cambrai.	Leduc.	Deroy, Ducatez-Degrave.	Dourlers.
s.	D.	Arleux.	Douai.	Verdier	Hutin.	Hutin.
	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Gravelle.	Savary.	Basuyau.
ngt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Maillard.	Coquelet.	Lavechin.
x.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	Cheval.	Maton.	Desforges.
	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Tachon.	Durel.	Moncomble.
-	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Monscourt.	Carbonnelle.	Hanne.
s.	L.	Lille-S.-E.	Moulins-Lille.	Montaigne.	Chauwin.	Lair.
s.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Blanquet.	Descamps.	Clinquet.
ont.	D.	Orchies.	Orchies.	Piquet.	Lesens.	Duvinage.
l.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Daussy.	Bouchez.	Brienne.
in.	D.	Arleux.	Douai.	Dupuis.	Dequesne.	Leclercq.
ies.	A.	Bavai.	Maubeuge.	Marchant.	Peugnier.	Chalaut.
					Moreau.	Bury.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Mi des
Felleries.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Gravez.	Raveaux.	Becar.
Fenain.	D.	Marchiennes.	Somain.	Dewalle.	Leclercq.	Dupor
Férin.	D.	Douai-S.	Douai.	Duconseil.	Voisin.	Becuw
Féron.	A.	Trélon.	Fourmies	Goutierre.	Hosselet-	Dupor
Ferrière-laGrande	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Chef.	Herbecq.	Legra
Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Jenot.	Lecat, Firmin.	Locqu
Fives.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Richebé.	Lecron, Duthoit.	Meesn
Flaumont et Waud.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Dupont.	Flacon.	Kette
Flers.	L.	Lannoy.	Lille.	Lepers, P.-F.	Liénard-Salembier.	Malfa
Flers.	D.	Douai-O.	Douai.	Aligard.	Marquette.	Desto
Flesquières.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Solau.	Basquin.	Blond
Flêtre.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul.	Vanuxem.	Deberdt.	Réant
Flines lez-Mortag.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	Courouble.	Lecœuvre.	Remy
Flines lez-Raches.	D.	Douai-N.	Douai.	Larose.	Lespagnol, Mouchon	Ducro
Floursies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Alex. Renon.	Aug. Renon.	V. Se
Floyon.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Belle.	Houssin.	Delatt
Fontaine-au-Bois.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Piérart.	Boucher.	Faidh
Fontaine-au-Pire.	C.	Carnières.	Caudry.	Larivière.	Lenotte, François.	Vitou
Fontaine-Not.-D.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lavalard.	Panien.	Coupé
Forenville.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Banse.	Banse.	V. Se
Forest.	L.	Lannoy.	Lille.	Roman, Louis.	Caby, Louis.	Dubar
Forest.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Boulogne.	Millot.	Dumo
Fourmies.	A.	Trélon.	Bureau.	Legrand. ✲	Cocquelet.	Charl
Fournes.	L.	La Bassée.	Distribution.	Delefosse.	Waymel.	Vassa
Frasnoy.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Tacq.	Gérin.	Ploya
Frelinghien.	L.	Armentières.	Armentières.	Legourmand.	Delannoy.	Daubr
Fresnes.	V.	Condé.	Condé.	Renard, L.	Wargny, Maréchal-	Taffin
Fressies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Monscourt.	Devis. [Lenglé.	Quagt
Fressain.	D.	Arleux	Douai.	Lanvin.	Deprez.	Lefeb
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Lemesre.	Collette.	Delan
Fromelles.	L.	La Bassée.	Fournes.	Lallemand.	Vincent-Trentile.	Delan
Genech.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Dufrenois.	Menet père.	Deros
Ghissignies.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Cren.	Houx.	Hanne
Ghyvelde.	Dk.	Hondschoote.	Dunkerque.	Mormentyn.	Deswarte.	Puppi
Glageon.	A.	Trélon.	Trélon.	Leclercq.	Degaigne.	Dazin
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Devick.	Tillie, Jean-Franç.	Deles
Gœulzin.	D.	Arleux.	Douai.	Delplanque, Fr.	Parsy, Augustin.	Lerich
Gognies-Chaussée	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Darche.	Destrée.	Poulet
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Brasseur.	Lenglet, Lhuissier.	Lambe
Gondecourt.	L.	Seclin.	Seclin.	MarquantCouvreur	Delebecque.	Jaclin
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	Masnières.	Humblot.	Sonnez	Leveil
Gonzeaucourt.	C.	Marcoing.	Marcoing.	Leroy.	Leroy.	Deche
Grande-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Codron.	Defraye, François.	Deduy
Gravelines.	Dk.	Gravelines.	Bureau.	Leroy-Angois.	Demarle-Catrice, Lucas-	Vande
Gruson.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Libert.	Coppenolle.	V. Bo

NOMS des communes.	de l'arrond.t	du canton.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
ain.	D	Douai-Sud.	Douai.	Leduc.	Poulet.	Reytier.
;nies	A.	Bavai.	Bavai.	De Fourmestraulx.	Wuibail.	Despretz.
es L.-Hamb.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Hochart.	Choquet Dumez.	Becuwe.
n.	L.	Tourcoing N.	Tourcoing.	Demeestère.	Danset ; Mignon, Fr	Blicq.
l.	D.	Arleux.	Douai.	Cambrai.	Remy.	Boissart.
y.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Leclercq.	Pollet, Ignace.	Pionnié.
lert.	H.	Cassel.	Cassel.	Pronckaert.	Deman.	Dewaine.
ies.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Carlier.	Haplencour.	Pouille.
n.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	Lenclud.	Abrassart. Delcroix.	Delesalle.
es.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Morelle.	Laurent. Mercier.	Moreau.
urdin.	L.	Haubourdin.	Bureau.	Menche.	Dhespel, Buisine.	Dhalluin.
urt.	C.	Clary.	Clary.	Decaudin.	Langrand.	Hebert.
in.	V.	Valencienn.-S.	Denain.	Mocq.	Lefebvre.	Capelier.
y.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Tondeur.	Richez, Bisiaux.	Mispelaëre.
Lieu.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Piérart.	Wéry.	V. Avesnes.
ont.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Loiseau.	Gille.	Blanchart.
y.	V.	Bouchain.	Denain.	Sorreau.	Caron.	Pierchon.
kerque.	H.	Merville.	Saint-Venant.	Dhem.	Dequirez-Mayolle.	Bourdon.
court.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Dovilez.	Liefquint.	Devred.
ouck.	H.	Hazebrouck.	Bureau.	Houcke.	Kien, Thibaut.	Devulder.
	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Dreumont.	Vaille.	Denis.
ies.	V.	Bouchain.	Denain	Varlez.	Locquet.	Delgorge.
mes.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Odelant.	Salembier.	Vanacker.
	L.	Lannoy.	Lannoy.	Leuridan, H.ri	Franchomme, Louis	Deltour.
englet.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tribou.	Pavot.	Tartulier.
es.	V.	Condé.	Condé.	Defernez	Milcamps, Pouille.	Becquet.
t.	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Riddez.	Canyn.
	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Dutemple.	Breucq, Noël.	Defrance.
	L.	Seclin.	Seclin.	Chrétien.	Bridelance.	V. Allenn.-l.-M
le	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Heem.	Outters.	Decraemer.
d.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lebrun.	Charlet, Jean-Franç.	Lelong.
e.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Dauchel.	Lardeur.	Deruyve.
ghem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Valckenaere.	Huyghe.	Treutenaert.
choote.	Dk.	Hondschoote.	Bureau.	Delaroière.	Lelieur, Masselis.	Debreyne.
lergies.	A.	Bavai.	Bavai.	Lerat.	Marin.	Ficheux.
chy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Cotteaux.	Afchain Bataille.	Jaclin.
court.	C.	Marcoing.	Masnières.	Waxin, Th.	Waxin.	Manet.
in.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Fardel.	Despret.	Leclercq.
ing.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Copin.	Martinache.	François.
in.	A.	Bavai	Bavai.	Lecat-Mutte.	Bourlard.	Dennetières.
in.	L.	Seclin.	Seclin.	Parent.	Liénart.	Néauport.
ines.	L.	Armentières.	Armentières.	Briait.	Brame.	Tréboute.
erque.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Muylle.	Martein.	Ruyssen.
lle.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Dewaele.	Vandenbavière.	V. Bergues.
	L.	La Bassée.	La Bassée.	Leroy.	Rigaut	Guermonprez.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Mi des
Inchy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Basquin.	Danjou.	Leduc.
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Raoult.	Maseaux. Derieux.	Garçoı
Jenlain.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Gravez.	Petoux.	Crepin
Jeumont.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Poulet.	Cantiniaux.	Monta
Jolimetz.	A	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Lenglet, Aug.in	Dupont.	Laneel
Killem.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	Debreuw.	Soisse, Amand.	Lesecq
La Bassée.	L.	La Bassée.	Bureau.	Ybert.	Proost. Cousin.	Gérin.
La Flamengrie.	A.	Bavai.	Bavai.	Crasquin.	Mirland.	Denis.
La Gorgue.	H.	Merville.	Estaires.	Duquesne.	Lequien. Joye.	Masse.
La Groise.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Tétart-Béthune.	Denise.	Souffle
Lallaing.	D.	Douai-N.	Douai.	Comte de Montozon	Herbeaux.	Lebon.
La Longueville.	A.	Bavai.	Bavai.	Prevost.	Derome.	Lebon.
Lambersart.	L.	Lille-O.	Lille.	Meurisse.	Selosse.	Despla
La Magdeleine.	L.	Lille-C.	Lille.	Bonnier.	Herteman.	Blanqu
Lambres.	D.	Douai-O.	Douai.	Lecq.	Hette.	Rocqu
Landas.	D.	Orchies.	Orchies.	Leprêtre.	Dupire.	Mallet
Landrecies.	A.	Landrecies.	Bureau.	N....	Stiévez.	Desse.
La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Mazingue.	Hochin.	Lefeve
Lannoy.	L.	Lannoy.	Bureau.	Parent.	Brame	Delah
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Contesse.	Hédon.	Barbet
Lauwin-Planq.	D.	Douai-O.	Douai.	Lefebvre.	Cauchy.	Caycz.
Le Câteau.	C.	Le Câteau.	Bureau.	Seydoux, ✲.	Fraux Chartreuil. Sertiaux.	Walle
Lecelles.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Monnier.	Roseau-Chotteau.	Lahay
Lécluse.	D.	Arleux.	Douai.	Couppé.	Branque.	Riche
Lederzeele.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	Woestelandt.	Monsterleet.	Labey.
Ledringhem.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Devulder, P.re	Vanhoucke.	Lamey
Leers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Salembier.	Droulers, Delannoy.	Druba
Leffrinckhouebke.	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Leuregans.	Wemaere.	V. Ux
Le Maisnil.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Bartier.	Leroy.	Cornil.
Le Quesnoy.	A.	Le Quesnoy.	Bureau.	Prévost.	Beauvais, Piette.	Bouill
Lesdain.	C.	Marcoing.	Masnières.	Thiéry.	Lefebvre.	Fiévet.
Le Grand-Fayt	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Prangère.	Pigache.	Lagacl
Les Moëres.	Dk.	Hondschoote.	Bergues.	Geeraert.	Paris père.	Baillie
Le Petit-Fayt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Bevenot.	Vitrant.	N...
Lesquin.	L.	Seclin.	Moulins.	Lamblin.	Chuffart.	Dubui
Leval.	A.	Berlaimont	Berlaimont.	Wittrant.	Wiars.	Lemai
Lewarde.	D.	Douai-S.	Douai.	Lasnes.	Fiévet.	Pottie
Lezennes.	L.	Lille-S.-E	Moulins.	Lefebvre.	Coutrat.	Herren
Les Fontaines.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lefebvre.	Biérent.	Tellie
Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lhomme.	Rousseau.	Coppé
Lieu St-Amand	V.	Bouchain.	Bouchain.	Bruneau.	Prouveur, ✲.	Portie
Ligny.	C.	Clary.	Clary.	Bauchard.	Soyez.	Walle
Ligny.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Waymel.	Foucart.	V. Be

NOMS des communes.	de l'arrond.t	du canton.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
	L.	Lille.	Bureau.	Richebé (O ✲)	Gentil, ✲; Delattre, Bommart-Crépy, ✲; Deledicque, Mille.	Voir au chapitre des cultes.
-Fontaine.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Vincent.	Colson, Adolphe.	Trannois.
lles.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Lefebvre.	Clarisse, Destombes	Guichard.
ignol.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Applincourt, L.	Dubois, Alexandre.	Joffrain.
.	D.	Douai-S.	Douai.	Caron.	Blanchart.	V. Montigny.
ie.	L.	Haubourdin.	Lille.	Coisne.	Delattre.	Havez.
ret.	L.	Quesnoy-sur-D	Lille.	Desbonnets.	Duthoit.	Meurillon.
rghe.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Landron.	Meezemaecker.	Leps.
	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Longueval.	Fetel.	Delattre.
	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Gilquin.	Rogié.	Lemahieu.
hes.	V.	Bouchain.	Denain.	Bouchelet, ✲.	Cartry, Jean.	Ducatillon.
ies-Bavai	A.	Bavai.	Bavai.	Mandron.	Deghaye.	V. Bavai.
ies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Wattremez.	Bruneau.	Dubois.
.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Mouque.	Olivier Duponchelle.	Delmer.
)il.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Michaux, Franç	Alvin.	V. Hautmont.
.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Degroote.	Deman.	Verstavel.
-Lannoy	L.	Lannoy.	Lannoy.	Carrette, Louis.	Hespel.	Verbecq.
.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Lefebvre.	Dupas.	Garçon.
ux.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Blaviere.	Paternost.	Godry.
ourt.	C.	Clary.	Clary.	Dubaille.	Levaux.	Bauduin.
ix.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Chartier.	Wery.	Gillis.
nes-Cam	D.	Marchiennes.	Bureau.	Villain.	Dussart.	V. Rieulay.
nes-Ville	D.	Marchiennes.	Bureau.	Piédanna.	Thery, Rocquet.	Rousselle.
ing.	C.	Marcoing.	Bureau.	Malet.	Dufresnois.	Salez.
.	D.	Arleux.	Douai.	Wiart.	Delécolle.	V. Marquette.
en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	Lille	Delos.	Despature, Honoré.	Midavaine.
ck.	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Geerssen.	Chevalier,	Louf.
ches.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Carpentier.	Sueur.	Martin.
.	C.	Clary.	Clary.	Mention.	Laniaux, Druon.	Mucherie.
.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	Poutin dit Tancrède	Manbré-Monchicourt	Rousselle.
lles.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Berlaimont.	Minon.	Desruelles.
ent.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Hannequart.	Tilmant, François.	V. Jeumont.
ette.	L.	Lille-O.	Lille.	Salembier.	Desrumaux.	Héroguer.
uette.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Leroy.	Wignolle.	Lemaire.
illies.	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Brunel.	Millescamps.
ères.	C.	Marcoing.	Bureau.	Bail.	Crepin-Blas.	Pollet.
y.	D.	Douai-S.	Douai.	Fiévet.	Laurent.	Tavaux.
ing.	V.	Bouchain.	Bouchain.	C. Coquelle.	Deladrière, De Lagorce.	Coupé.
euge.	A.	Maubeuge.	Bureau.	De Mauraige.	Miens.	Babeur.
le.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	HornezWatteau	Bont.	Gonet.
ois.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Hutin.	Taine.	Vilain.
ghien.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Dehon, Franç.	Canonne.	Wyart.
ignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Prevost.	Carlier.	Loyez.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	
Baisieux.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Salembier.	Macs.	Deb
Baives.	A.	Trélon.	Trélon.	Hancart, Aug	Hancart , J.-B.	Mer
Bambecque.	Dk.	Hondschoote.	Wormhoudt.	Outters.	Verriele.	Var
Banteux.	C.	Marcoing.	Masnières.	Chopin.	Lesne.	Del
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Thery.	Bernard.	Plo
Bantouzelle.	C.	Marcoing.	Masnières.	Bancourt.	Waxin.	V.
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Ringuet.	Blanchart.	V.
Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Boy.	Boez.	Dub
Bauvin.	L.	Seclin.	Carvin.	Lemaire.	Bottelle.	Méj
Bavai.	A.	Bavai.	Bureau.	Coulmon.	Ravaux.	Len
Bavinckhove.	H.	Cassel.	Cassel.	Baelen.	Vanbremeersch.	Den
Bazuel.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Herlemont, A^{n}	Lesne François.	Ber
Beaucamps.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Delesalle.	Desbonnets.	Del
Beaufort.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Trampont.	Cochet.	Bra
Beaumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Mazières. ✲	Dricot.	V.
Beaurain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Hatquet fils.	Thieuleux.	Lam
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	Landrecies.	Baudry.	Denis.	Mut
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Plancq.	Berlaimont.	Val
Beauvois.	C.	Carnières.	Caudry.	Senez.	Balembois.	V.F
Bellaing	V.	Valencienn.-N.	Valenciennes.	Lengrand.	Dupont.	Mas
Bellignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Prévost.	Massart.	Jou
Berelles.	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Bever.	Hanze.	Ans
Bergues.	Dk.	Bergues.	Bureau.	Delaroière.	Mouveau. Pluvier.	Del
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	Bureau.	Paul.	Baudez.	Leg
Bermerain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Richard.	Regnault.	Grif
Bermeries.	A.	Bavai.	Bavai.	Glineur.	Carlier.	V.
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Levaillant.	Demessine, Augustin	Mor
Bersillies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Derbaix.	Wattremez	v. v
Berthen.	H.	Bailleul.-S.-O.	Bailleul.	Vanstavel.	Delfly.	Ver
Bertry.	C.	Clary.	Clary.	Lansiaux.	Basquin.	Dru
Béthencourt.	C.	Carnières.	Caudry.	Bricout.	Bracq.	Dau
Bettignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Lemaire.	Lechien.	V.
Bettrechies.	A.	Bavai.	Bavai.	Demarbaix.	Reumont.	Bul
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Hazard.	Dereme.	V.S
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	Anzin.	Raa.	Leclainche.	Prê
Beuvry.	D.	Orchies.	Orchies.	Bleuzet-Pinte.	Desfontaines.	Con
Bévillers.	C.	Carnières.	Caudry.	Lemaire-Locquet.	Dupont.	Bou
Bierne.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Meezemaecker	David.	Wal
Bissezeele.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Caenens.	Vaesken	Itsv
Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Waringhem.	Rauwel.	Cha
Blécourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Rousseau.	Villette, Louis.	Mal
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Decanter.	Delfly.	Dan
Boeseghem.	H	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Delattre, Fidel	Gazet, Charles.	Ver
Bois-Grenier.	L.	Armentières.	Armentières.	Messéan.	N....	Del
Bollezeele.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Villette.	Delepouve.	Let
Bondues.	L.	Tourcoing.-S.	Tourcoing	Lecat-Butin	Lebrun, Destombe.	Lei

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
s DES.	de l'arrond.t	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Vanneufville.	Soots.	Cappelaere.
n.	V.	Bouchain.	Bureau.	Regnier.	Depres.	Grau.
e.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Baudry.	Flament.	Ricourt, L.
p-Camp.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Waguet.	Tettart.	V. Bourbourgv.
g-Ville.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Demeunynck.	Deschodt.	Cadet.
elles.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Foutry.	Lefebvre.	Lothé.
s.	C.	Marcoing.	Masnières.	Deleau.	Corbier.	Bisiaux.
ques.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dalle-Facon.	Hazebroucq.	Duez.
.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Pruvot.	Dumont.	Bourgeois.
nes.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	Grillon.	Henry.	Herbonnez.
nes.	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	Hennocq.	Dubois.	V. Brillon.
res.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Lespillette.	Sriévenard.	Boitiaux.
res.	C.	Carnières.	Cambrai.	Senez.	Villain	Detourmignies.
s.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Badard.	Guillaume.	Delecourt.
nes.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Marescaux.	Fontenier.	Vallez
s.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Desmarescaux.	Brodin.	Roget.
).	C.	Solesmes.	Solesmes.	Pety.	Dubuisson-Dugimont.	Cudot.
.	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	Remy.	Lecœuvre.	Cauderlier.
rque.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Stevenoot.	Adriansen.	Capèle.
e.	Dk.	Wormhoudt.	W.tten.	Dehaene.	Permandt.	Plouvier.
	V.	Valencien.-N.	Anzin.	Hautcœur.	Deltombe.	Dauchy.
-March.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Defontaine.	Herbage, J.-B.	Quéva.
-Amand	V.	St.-Amandr.d.	Saint-Amand.	Lemer.	Andrè.	Demaret.
ont.	D.	Arleux.	Douai.	Leclercq.	Bodvin, Pierre.	Defief.
	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Crasquin.	Lernoud.	Lavechin.
art.	D.	Arleux.	Douai.	Ladrierre.	Liefquin.	Bussière.
.	C.	Clary.	Clary.	Chalenton	Wiart. Mortier-Pecqueux	Crépin.
eure.	H.	Cassel.	Cassel.	Barbier.	Cooche.	Cavry.
	H.	Hazebr.-Nord.	Hazebrouck.	E. Savaete.	F. Savaete.	Goris.
cle.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Lefebvre.	Dehaussy.	Crauck.
i.	C.	Cambrai.	Bureau.	Petit-Courtin.	Queulain, Bouly.	Desrousseaux, Piquet.
-en-Car.	L.	Seclin.	Carvin.	Hennart.	Babeur.	Vandaele.
-en-Pév.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Staes.	Gahide.	Rémi.
g.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Panien.	Bocquet.	Ficheux.
	D.	Arleux.	Douai.	Guilbert.	Tantart.	Douay.
.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Macarez.	Poirette-Malaquin.	V. Escarmain.
hem.	L.	Armentières.	Lille.	Pollet.	Denoyelles	V. Lomme.
le.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Maigret, Isidore	Fretin, Gilbert.	Galand.
bruck.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Banraet.	Lysensoone.	Bogaert.
res.	C.	Carnières.	Cambrai.	Telliez.	Bricout.	Brunet, Lansel.
.	L.	Seclin.	Seclin.	Ledoux.	Desprez	Top, ✲.
ies.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes	Hulin.	Vitrant. [Chevalier,	Duhem.
	H.	Cassel.	Bureau.	Desmyttère.	Dehandschoewercker.	Arnould.
x.	C	Le Câteau.	Le Câteau.	Marchant.	Longuet. Paternotte.	Bécar.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	
Cattenières.	C.	Carnières.	Carnières.	Lefebvre.	Dumont.	Ro
Caudry.	C.	Clary.	Bureau.	Prioux.	Bracq, Th., Bracq, L.s	Bra
Caullery.	C.	Clary.	Clary.	Dolez.	Estevez.	Plo
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Bricout.	Dhordain.	Tal
Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Gilloteau.	Leghay.	V.
Chapelle-d'Arm.	L.	Armentières.	Armentières.	Duhem.	Delattre-Baclet.	Joi
Château-l'Abbaye.	V.	St.-Amandr. d.	Saint-Amand.	Despret fils.	Pringal.	Vai
Chemy.	L.	Seclin.	Seclin.	Fiévet de Chaumont	Deleval.	Bal
Chéreng.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Duquennoy.	Castel.	Ler
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Suin.	Harlet.	V.
Clary.	C.	Clary.	Bureau.	Figniez.	Piette.	Cou
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât	Payen.	Bever.	Del
Cobrieux.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Delagrange.	Wauquier.	Dor
Colleret.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Demanez.	Renon.	Lec
Comines.	L.	Quesnoy-s.-D.	Bureau.	Lambin.	Meurillon. Desbonnets.	Ren
Condé.	V.	Condé.	Bureau.	Al. Mention.	Caudron, Mention, J.-B.	Cro
Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	Bergues.	Vanoudendycke, C.	Gossaert.	Vit
Coudekerque-Br.	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Lebecque.	Vilette. Schodduyn.	V.
Courchelettes.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Luce, ✲.	Fournier.	V.
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	Levecq fils.	Levecq, J.-B.	Ger
Coutiches	D.	Orchies.	Orchies.	Larose.	Poupart.	Gal
Craywick.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Watré.	Lobiau.	Bla
Crespin.	V.	Condé.	Condé.	Crépin-Giraud.	Estorez.	Cou
Crèvecœur.	C.	Marcoing.	Masnières.	Pilloy.	Desmoutiers.	Rol
Crochte.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Cooren	Depoers.	Deg
Croix.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Pavot.	Hollande.	Dir
Croix.	L.	Roubaix.	Lille.	Baucarne-Leroux.	Ducroquet, Désiré.	Dir
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Godin, Clovis.	Lemaire, Augustin.	Lar
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Stiévenard.	Durieux.	Her
Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Germe.	Balique.	V.
Cysoing.	L	Cysoing.	Bureau.	Duhaut, ✲.	Delerue. Paquet.	Sal
Damousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Leroy.	Devins.	Dau
Dechy.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Jacquart.	Anache.	Pot
Dehéries.	C.	Clary.	Clary.	Furgerot.	Huart.	V.
Denain.	V.	Bouchain.	Bureau.	Deslinsel.	Lepoivre, Payen.	N..
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s.-D.	Ghestem-Desreum.		P. Vandermersch.	Mal
Dimechaux.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Solasse.	Lequeux.	V.
Dimont.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Rollet.	Harlet.	Doi
Doignies.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Chopin.	Lourdeau.	Lec
Dompierre.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Druart.	Lecohier.	Du
Douai.	D.	Douai.	Bureau.	Maurice, ✲.	Pinquet.	Voi d
Douchy.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Rigaut.	Payen.	Dec
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Balleux.	Demoulin.	Lie
Dringham.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Janssen	Desmidt.	Out

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
	de l'arrond.t	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
ue.	Dk.	Dunkerque.	Bureau.	Mollet, ✲.	Willems, Alfred.	Delaeter et De-[conynck.
hem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Spanneut.	(N... Dassonneville.	Bollengier.
.	D.	Douai-S.	Douai.	Masclet.	Houriez.	Muguez.
	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Soumillon.	Mengal.	V. Solrinnes.
	A.	Maubeuge.	Marchiennes.	Beaumont fils.	Vincent.	Dubrule.
	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	De Preseau.	Vincent.	V.St.-Remi-Ch.
	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Gillocts.	Houvenaghel.	Maes.
rt.	C.	Clary.	Clary.	Briatte.	Duprez.	Villette.
.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Paree.	Hogue.	Michel.
court.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Hayez.	Flament.	V. Aniche.
n.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Cazier.	Castel.	Desplanques.
taine.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Michaux.	Parmentier.	Pierchon.
	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Procureur.	Deroubaix.	Laumondays.
-en-W.	L.	Haubourdin.	Fournes.	Lelong.	Lefebvre.	Mullet.
in.	L.	Pont-à-Mareq.	Pont-à-Marcq.	Lambelin.	Favier-Locquet.	Colliot.
avage.	A.	Trélon.	Trélon.	Culhiat-Dufresne	Quenée.	Forest.
	D.	Arleux.	Douai.	Rousseau.	Jouvenet.	Mascret.
m.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Meneboo.	Janssen.	Declercq.
-le-S.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Lallemant.	Henneron.	V. Hallennes.
-Lys.	L.	Armentières.	Armentières.	Villers.	Decherf.	Lefils.
	D.	Marchiennes.	Douai.	Delin.	Macarez.	Locquet.
in.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Malaquin.	Poirette.	Locqueneux.
in.	V.	Bouchain.	Denain.	Cartigny.	Cauliez.	Tison.
euvres	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Dorémus.	Sellez.	Sevrez
nt.	V.	Condé.	Condé.	Decamps.	Clément	Noclercq.
ques.	L.	Haubourdin.	Haubourdin	Delefortrie.	Prévost.	V. Radinghem.
	C.	Clary.	Clary.	Bonifface.	Laslins.	Hutin.
ecq.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Bergerot.	Schottey.	Pauwels
hin.	D.	Douai-O.	Douai.	Hunez.	Carneau.	Charlet.
mes.	L.	Lille-S.-O.	Wazemmes	Bigo-Tilloy.	Houvenaghel, Miellez.	Vanlaton.
s.	H.	Merville.	Bureau.	Hennion, Louis	Deroy, Ducatez-Degrave.	Dourlers.
mel.	C.	Carnières.	Cambrai.	Leduc.	Hutin.	Hutin.
.	D.	Arleux.	Douai.	Verdier	Savary.	Basuyau.
	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Gravelle.	Coquelet.	Lavechin.
gt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Maillard.	Maton.	Desforges.
t.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	Cheval.	Durel.	Moncomble.
	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Tachon.	Carbonnelle.	Hanne.
.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Monscourt.	Chauwin.	Lair.
.	L.	Lille-S.-E.	Moulins-Lille.	Montaigne.	Descamps.	Clinquet.
s.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Blanquet.	Lesens.	Duvinage.
nt.	D.	Orchies.	Orchies.	Piquet.	Bouchez.	Brienne.
	A.	Landrecies.	Landrecies.	Daussy.	Dequesne.	Leclercq.
n.	D.	Arleux.	Douai.	Dupuis.	Peugnier.	Chalaut.
g.	A.	Bavai.	Maubeuge.	Marchant.	Moreau.	Bury.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	M de
Felleries.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Gravez.	Raveaux.	Becar
Fenain.	D.	Marchiennes.	Somain.	Dewalle.	Leclercq.	Dupo
Fétin.	D.	Douai-S.	Douai.	Duconseil.	Voisin.	Becu
Féron.	A.	Trélon.	Fourmies.	Goutierre.	Hosselet.	Dupo
Ferrière-la-Grande	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Chef.	Herbecq.	Legr
Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Jenot.	Lecat, Firmin.	Locq
Fives.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Richebé.	Lecron, Duthoit.	Mees
Flamen et Wand.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Dupont.	Flacon.	Kette
Flers.	L.	Lannoy.	Lille.	Lepers, P.-F.	Liénard-Salembier.	Malfi
Flers.	D.	Douai-O.	Douai.	Aligard.	Marquette.	Destc
Flesquières.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Solau.	Basquin.	Blon
Flêtre.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul.	Vanuxem.	Deberdt.	Réan
Flines lez-Mortag.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	Courouble.	Lecœuvre.	Remy
Flines les-Raches.	D.	Douai-N.	Douai.	Larose.	Lespagnol, Mouchon	Duer
Floursies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Alex. Renon.	Aug. Renon.	V. S
Floyon.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Belle.	Houssin.	Delat
Fontaine-au-Bois.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Piérart.	Boucher.	Faidh
Fontaine-au-Pire.	C.	Carnières.	Caudry.	Larivière.	Lenotte, François.	Vitot
Fontaine-Not.-D.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lavalard.	Panien.	Coup
Forenville.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Banse.	Banse.	V. Se
Forest.	L.	Lannoy.	Lille.	Roman, Louis.	Caby, Louis.	Duba
Forest.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Boulogne.	Millot.	Dum
Fourmies.	A.	Trélon.	Bureau.	Legrand. ✲	Cocquelet.	Charl
Fournes.	L.	La Bassée.	Distribution.	Delefosse.	Waymel.	Vassa
Frasnoy.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Tacq.	Gérin.	Ploy
Frelinghien.	L.	Armentières.	Armentières.	Legourmand.	Delannoy.	Daub
Fresnes.	V.	Condé.	Condé.	Renard, L.	Wargny, Maréchal-	Taffi
Fressies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Monscourt.	Devis. [Lenglé.	Quag
Fressin.	D.	Arleux	Douai.	Lanvin.	Deprez.	Lefeb
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Lemesre.	Collette.	Delar
Fromelles.	L.	La Bassée.	Fournes.	Lallemand.	Vincent-Trentile.	Delar
Genech.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Dufrenois.	Menet père.	Deroi
Ghissignies.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Cren.	Houx.	Haun
Ghyvelde.	Dk.	Hondschoote.	Dunkerque.	Mormentyn.	Deswarte.	Pupp
Glageon.	A.	Trélon.	Trélon.	Leclercq.	Degaigne.	Dazir
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Devirk.	Tillie, Jean-Franç.	Deles
Gœulzin.	D.	Arleux.	Douai.	Delplanque, Fr.	Parsy, Augustin.	Leric
Gognies-Chaussée	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Darche.	Destrée.	Poule
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Brasseur.	Lenglet, Lhuissier.	Lamb
Gondecourt.	L.	Seclin.	Seclin.	MarquantCouvreur	Delebecque.	Jacli
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	Masnières.	Humblot.	Sonnez	Levei
Gouzeaucourt.	C.	Marcoing.	Marcoing.	Leroy.	Leroy.	Dech
Grande-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Codron.	Defraye, François.	Dedu
Gravelines.	Dk.	Gravelines.	Bureau.	Leroy-Angois.	Demarle-Catrice, Saucas-	Vand
Gruson.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Libert.	Coppenolle.	V. B

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
…s …UNES.	de l'arrond.t	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
…in.	D	Douai-Sud.	Douai.	Leduc.	Poulet.	Reytier.
…uies	A.	Bavai.	Bavai.	De Fourmestraulx.	Wuibail.	Despretz.
…s L.-Haub.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Hochart.	Choquet Dumez.	Becuwe.
…i.	L.	Tourcoing N.	Tourcoing.	Demeestère.	Danset ; Mignon, Fr	Blicq.
.	D.	Arleux.	Douai.	Cambrai.	Remy.	Boissart.
…r.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Leclercq.	Pollet, Ignace.	Pionnié.
…ert.	H.	Cassel.	Cassel.	Pronckaert.	Deman.	Dewaine.
…ies.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Carlier.	Haplencour.	Pouille.
…a.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	Lenclud.	Abrassart. Delcroix.	Delesalle.
…s.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Morelle.	Laurent. Mercier.	Moreau.
…urdin.	L.	Haubourdin.	Bureau.	Menche.	Dhespel, Buisine.	Dhalluin.
…urt.	C.	Clary.	Clary.	Decaudin.	Langrand.	Hebert.
…in.	V.	Valencienn.-S.	Denain.	Mocq.	Lefebvre.	Capelier.
…r.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Tondeur.	Richez, Bisiaux.	Mispelaëre.
…ieu.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Piérart.	Wéry.	V. Avesnes.
…nt.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Loiseau.	Gillet.	Blanchart.
…y.	V.	Bouchain.	Denain.	Sorreau.	Caron.	Pierchon.
…kerque.	H.	Merville.	Saint-Venant.	Dhem.	Dequirez-Mayolle.	Bourdon.
…court.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Dovilez.	Liefquint.	Devred.
…ouck.	H.	Hazebrouck.	Bureau.	Houcke.	Kien, Thibaut.	Devulder.
	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Dreumont.	Vaille.	Denis.
…es.	V.	Bouchain.	Denain	Varlez.	Locquet.	Delgorge.
…mes.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Odelant.	Salembier.	Vanacker.
	L.	Lannoy.	Lannoy.	Leuridan, H.ri	Franchomme, Louis	Deltour.
…englet.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tribou.	Pavot.	Tartulier.
…es.	V.	Condé.	Condé.	Defernez	Milcamps, Pouille.	Becquet.
…	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Riddez.	Canyn.
	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Dutemple.	Breucq, Noël.	Defrance.
.	L.	Seclin.	Seclin.	Chrétien.	Bridelance.	V. Allenn.-l.-M.
…le	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Heem.	Outters.	Decraemer.
…d.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lebrun.	Charlet, Jean-Franç.	Lelong.
…e.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Dauchel.	Lardeur.	Deruywe.
…ghem.	H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Valckenaere.	Huyghe.	Treutenaert.
…choote.	Dk.	Hondschoote.	Bureau.	Delaroière.	Lelieur, Masselis.	Debreyne.
…Iergies.	A.	Bavai.	Bavai.	Lerat.	Marin.	Ficheux.
…chy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Cotteaux.	Afchain Bataille.	Jaclin.
…court.	C.	Marcoing.	Masnières.	Waxin, Th.	Waxin.	Manet.
…in.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Fardel.	Despret.	Leclercq.
…ing.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Copin.	Martinache.	François.
…in.	A.	Bavai	Bavai.	Lecat-Mutte.	Bourlard.	Dennetières.
…in.	L.	Seclin.	Seclin.	Parent.	Liénart.	Néauport.
…ines.	L.	Armentières.	Armentières.	Briait.	Brame.	Tréboute.
…erque.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Muylle.	Martein.	Ruyssen.
…lle.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Dewaele.	Vandenbavière.	V. Bergues.
	L.	La Bassée	La Bassée.	Leroy.	Rigaut	Guermonprez.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Mini des c
Inchy.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Basquin.	Danjou.	Leduc.
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Raoult.	Maseaux. Derieux.	Garçon.
Jenlain.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Gravez.	Petoux.	Crepin.
Jeumont.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Poulet.	Cantiniaux.	Montay.
Jolimetz.	A	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Lenglet, Aug.in	Dupont.	Lancelle
Killem.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	Debreuw.	Soisse, Amand.	Lesecq.
La Bassée.	L.	La Bassée.	Bureau.	Ybert.	Proost. Cousin.	Gérin.
La Flamengrie.	A.	Bavai.	Bavai.	Crasquin.	Mirland.	Denis.
La Gorgue.	H.	Merville.	Estaires.	Duquesne.	Lequien. Joye.	Masse.
La Groise.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Tétart-Béthune.	Denise.	Soufflet.
Lallaing.	D.	Douai-N.	Douai.	Comte de Montozon	Herbeaux.	Lebon.
La Longueville.	A.	Bavai.	Bavai.	Prevost.	Derome.	Lebon.
Lambersart.	L.	Lille-O.	Lille.	Meurisse.	Selosse.	Desplanq
La Magdeleine.	L.	Lille-C.	Lille.	Bonnier.	Herteman.	Blanqua
Lambres.	D.	Douai-O.	Douai.	Lecq.	Hette.	Rocquet
Landas.	D.	Orchies.	Orchies.	Leprêtre.	Dupire.	Mallet.
Landrecies.	A.	Landrecies.	Bureau.	N....	Stiévez.	Desse.
La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Mazingue.	Hochin.	Lefever.
Lannoy.	L.	Lannoy.	Bureau.	Parent.	Brame	Delahay
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Contesse.	Hédon.	Barbet.
Lauwin-Planq.	D.	Douai-O.	Douai.	Lefebvre.	Cauchy.	Caycz.
Le Câteau.	C.	Le Câteau.	Bureau.	Seydoux, ✲.	Franx Chartreuil, Sertiaux.	Wallez.
Lecelles.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Monnier.	Roseau-Chotteau.	Lahaye.
Lécluse.	D.	Arleux.	Douai.	Couppé.	Branque.	Richez.
Lederzeele.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	Woestelandt.	Monsterleet.	Labey.
Ledringhem.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Devulder, P.re	Vanhoucke.	Lameys
Leers.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Salembier.	Droulers, Delannoy.	Drubay.
Leffrinckhouchke.	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Leuregans.	Wemaere.	V. Uxen
Le Maisnil.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Bartier.	Leroy.	Cornil.
Le Quesnoy.	A.	Le Quesnoy.	Bureau.	Prévost.	Beauvais, Piette.	Bouillon
Lesdain.	C.	Marcoing.	Masnières.	Thiéry.	Lefebvre.	Fiévet.
Le Grand-Fayt	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Prangère.	Pigache.	Lagache
Les Moëres.	Dk.	Hondschoote.	Bergues.	Geeraert.	Paris père.	Baillieu.
Le Petit-Fayt.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Bevenot.	Vitrant.	N...
Lesquin.	L.	Seclin.	Moulins.	Lamblin.	Chuffart.	Dubuiss
Leval.	A.	Berlaimont	Berlaimont.	Wittrant.	Wiars.	Lemaire.
Lewarde.	D.	Douai-S.	Douai.	Lasnes.	Fiévet.	Pottier
Lezennes.	L.	Lille-S.-E	Moulins.	Lefebvre.	Coutrat.	Herrengt
Les Fontaines.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lefebvre.	Biérent.	Tellier.
Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lhomme.	Rousseau.	Coppée.
Lieu St-Amand	V.	Bouchain.	Bouchain.	Bruneau.	Prouveur, ✲.	Portier.
Ligny.	C.	Clary.	Clary.	Bauchard.	Soyez.	Wallez.
Ligny.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Waymel.	Foucart.	V. Beau

NOMS des MUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
	L.	Lille.	Bureau.	Richebé (O ✲)	Gentil, ✲; Delattre, Bommart-Crépy, ✲; Deledicque, Mille.	Voir au chapitr des cultes.
-Fontaine.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Vincent.	Colson, Adolphe.	Trannois.
lles.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Lefebvre.	Clarisse, Destombes	Guichard.
ignol.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Applincourt, L.	Dubois, Alexandre.	Joffrain.
e.	D.	Douai-S.	Douai.	Caron.	Blanchart.	V. Montigny.
ne.	L.	Haubourdin.	Lille.	Coisne.	Delattre.	Havez.
ret.	L.	Quesnoy-sur-D	Lille.	Desbonnets.	Duthoit.	Meurillon.
rghe.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Landron.	Meezemaecker.	Leps.
	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Longueval.	Fetel.	Delattre.
	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Gilquin.	Rogié.	Lemahieu.
hes.	V.	Bouchain.	Denain.	Bouchelet, ✲.	Cartry, Jean.	Ducatillon.
sies-Bavai	A.	Bavai.	Bavai.	Mandron.	Deghaye.	V. Bavai.
sies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Wattremez.	Bruneau.	Dubois.
l.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Mouque.	Olivier Duponchelle.	Delmer.
oil.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Michaux, Franç	Alvin.	V. Hautmont.
	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Degroote.	Deman.	Verstavel.
-Lannoy	L.	Lannoy.	Lannoy.	Carrette, Louis.	Hespel.	Verbecq.
	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Lefebvre.	Dupas.	Garçon.
ux.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Blaviere.	Paternost.	Godry.
court.	C.	Clary.	Clary.	Dubaille.	Levaux.	Bauduin.
lix.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Chartier.	Wery.	Gillis.
mes-Cam	D.	Marchiennes.	Bureau.	Villain.	Dussart.	V. Rieulay.
nes-Ville	D.	Marchiennes.	Bureau.	Piédanna.	Thery, Rocquet.	Rousselle.
ing.	C.	Marcoing.	Bureau.	Malet.	Dufresnois.	Salez.
[-	D.	Arleux.	Douai.	Wiart.	Delécolle.	V. Marquette.
em-Barœul	L.	Tourcoing-S.	Lille	Delos.	Despature, Honoré.	Midavaine.
ck.	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Geerssen.	Chevalier,	Louf.
ches.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Carpentier.	Sueur.	Martin.
z.	C.	Clary.	Clary.	Mention.	Laniaux, Druon.	Mucherie.
.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	Peutin dit Tancrède	Manbré-Monchicourt	Rousselle.
illes.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Berlaimont.	Minon.	Desruelles.
ent.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Hannequart.	Tilmant, François.	V. Jeumont.
uette.	L.	Lille-O.	Lille.	Salembier.	Desrumaux.	Héroguer.
uette.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Leroy.	Wignolle.	Lemaire.
uillies.	L.	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Brunel.	Millescamps.
ières.	C.	Marcoing.	Bureau.	Bail.	Crepin-Blas.	Pollet.
y.	D.	Douai-S.	Douai.	Fiévet.	Laurent.	Tavaux.
ing.	V.	Bouchain.	Bouchain.	C. Coquelle.	Deladrière, De Lagorce.	Coupé.
euge.	A.	Maubeuge.	Bureau.	De Mauraige.	Miens.	Babeur.
le.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	HornezWatteau	Bont.	Gonet.
ois.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Hutin.	Taine.	Vilain.
ghien.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Dehon, Franç.	Canonne.	Wyart.
ugnies.	A.	Bavai.	Bavai.	Prevost.	Carlier.	Loyez.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Mini des c
Mérignies.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Bruneau.	Desmons, Auguste.	Froment
Merkeghem.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Robitaille.	Stevenoot.	Caulier.
Merris.	H.	Bailleul-S.-O	Bailleul.	Dezitter.	Staes.	Debaudt
Merville.	H.	Merville.	Bureau.	Verhaeghe, ✲.	Delassus, Sénelart-	Legrand
Méteren.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul	Leurs.	Plouvier. (Pannier.	Plactevo
Millam.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Moreau.	Desmidt.	Serleys.
Millonfosse.	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand.	Lecocq.	Duburque.	V. Hasn
Mœuvres.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Foulon.	Foulon.	Lecœuvi
Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Mercier.	Berthout.	Dereine.
Monchaux.	V.	Valenciennes.-S.	Valenciennes.	Hallette-Hyolle	Tiétart.	Delsart.
Moncheaux	L.	Pont-à-Marcq.	Douai.	Durieux père.	Legrux.	Dethoor
Monchecourt.	D.	Arleux.	Douai.	Momal.	Héroguez.	Brunet.
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Becquet.	Delemar.	Caron.
Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Vallois.	Boutry.	Deregna
Montay.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Feret, Ferdin.	Mouton.	Gosselet
Montigny.	C.	Clary.	Clary.	Millot.	Galiègue.	Lequin.
Montigny.	D.	Douai-S.	Douai.	Dovillers.	Brabant.	Wantiez
Montrécourt.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Thomas.	Pamart.	V. Saüle
Morbecque.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Claudorez.	Deyne, Penin.	Markant
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Bonnel.	Hecquet.	V. Tillo
Mortagne.	V.	St.-Amandr.d.	Saint-Amand.	Baligan!.	Morivalle-Wibaut.	Dewatin
Mouchin.	L.	Cysoing.	Orchies.	Nicolle.	Bulteau, Louis.	Deleport
Moulins-Lille	L.	Lille-S.-O.	Bureau.	Beriot, Philippe	Delepierre, Grégoire	Herlemo
Moustiers.	A.	Trélon.	Trélon.	Berteaux.	Warocquier.	Menet.
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	Tourcoing.	Bourgois.	Mullier.	Deleruy
Naves.	C	Cambrai-E.	Cambrai.	Lemaire.	Lemaire.	Bury.
Neuf-Berquin.	H.	Merville.	Estaires.	Duretz.	Singer.	Cousin.
Neuf-Mesnil.	A.	Bavay.	Maubeuge.	Deharveng.	Broudehoux.	Dupont.
Neuville.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Bertoux.	Delannoy.	Delvigne
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Ghestem.	Glorieux, Dewitte.	Prince.
Neuville-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Ledoux.	J.-B. Pluvinage.	Boulongi
Neuville-sur-l'Esc	V.	Bouchain.	Bouchain.	Leriche.	Fauville.	Willaye
Neuvilly.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Toilliez.	Ledieu.	Davril.
Nieppe.	H.	Bailleul-N.-E.	Armentières.	Delangue-Salembié.	Delbecque, Romon.	Cornette
Niergnies.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Pluvinage.	Pluvinage, Pierre.	Larsonne
Nivelle.	V.	St.-Amandr.g.	Saint-Amand	Monnier.	Dumez.	Marécha
Nomain.	D.	Orchies.	Orchies.	Quique.	Bailly.	Desmare
Noordpeene.	H.	Cassel.	Cassel.	Leleu.	Heauw.	Devos.
Noyelles.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Belot, Nicolas.	Belot, Clotaire.	Griffon.
Noyelles.	C.	Marcoing.	Marcoing.	Bailliard.	Cureur.	Decauda
Noyelles.	L.	Seclin.	Seclin.	Malfait.	Lhermitte.	Danjou.
Noyelles-sur-Selle	V.	Bouchain.	Bachant.	Chatelain, Dés.	Chatelain, Ildeph.	Trupin.
Obies.	A.	Bavai.	Bavai.	Hottelart.	Piérard.	Selliez.
Obrechies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Baudart.	Julien.	Bottiaux
Ochtezeele.	H.	Cassel.	Cassel.	Piérens.	Vangrevelynghe.	Delantre

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
es ...UNES.	de l'arrond.t	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
...z.	V.	Condé.	Condé.	Delacoste.	Bocquet.	V. Fresnes.
	A.	Trélon.	Trélon.	Blaise.	Divry.	Dupont.
	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Pillion.	Miroux.	V. Hérin.
...g.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	Deslinsel.	Lhotellerie, Bavay.	This.
...appel.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	Geeraert.	Vandenameele.	Florisoone.
...s.	D.	Orchies.	Bureau	Guilbert Estevez ✲	Cordonnier Jacquart,	Charles.
	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Bouchez.	Givry-Griot [Mouchon	Ghyselynck.
...al.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Léquipart	Denimal.	Marchand.
...urt.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Deprez, Louis.	Levrain, François.	Dorchies.
...ele.	H.	Steenvoorde.	Cassel.	Vandenberghe.	Verricle, Louis.	Duverlie.
...re.	H.	Cassel.	Cassel.	Faes.	Dutailly.	Judes.
...court.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Têter.	Delmotte.	Basuyau.
...ncourt.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Caudrelier.	Poulain.	Jaclin.
...hies.	L.	Quesnoy-s.-D.	Lille.	Fauquembergue	Delefortrie, Louis.	Maréchal.
...e.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Lefebvre.	Constant.	Segon.
...rêt-de-R.	V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	Lambert.	Pillion.	V. Aubry.
...ynthe	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Maegherman.	Fonteyne.	Delaeter.
...pin.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Dillies.	Caillet.	Duthoit.
	Dk.	Bergues.	Bergues.	Dewaele.	Decroocq.	Janssen.
	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Willot, Zulm.d	Jouveneau.	Bultez.
...reuil.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Polvent.	Delattre.	Chauwin.
...-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq.	Bureau.	Debruyn.	Dericq.	Dujardin.
...-Sambre.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Grard.	Huriaux.	Wallez.
...s.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Carton.	Denis.	V. Villereau.
...es.	H.	Hazebr.-Sud.	Hazebrouck.	L. Legillon	Villette.	Gruson.
...ques.	L.	Armentières.	Lille.	Roussel.	Delobel.	Gerin.
...n.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Dassonville	Roland.	Brasselet.
...au-Bois.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Naveaux.	Cauchy, Aimé.	Humez.
...au-Sart.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Blaréan.	Dehove.	Malaquin.
...es.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Blondeau.	Machelart.	Cambreleng.
...y.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Bosuaux	Hubert.	Jaclin.
...le.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Crépin.	Laude.	Dorchies.
...i.	L.	Seclin.	Carvin.	Bottin.	Grard.	Leroy.
...ypre.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Debavelaere.	Janssen-Rennynck.	Lagatie.
...ube.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Cazin.	Carrier, Vincent.	Lambelin.
...aing.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Lecompt.	Danhiez.	V. Artres.
...y-s.-Deûle	L.	Quesnoy-s.-D.	Bureau.	Fretin Vrambout ✲	Berthe, Lelong.	Decottignies.
...lon.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Hazard.	Boisse.	V. Aibes.
...echain	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Libert.	Bouvez.	Montaigne.
...y.	C.	Carnières.	Caudry.	Villette.	Canonne, Bauduin.	Libert.
...s.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Denisse.	Montagne.	Gadenne.
...hem.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Brice.	Wattelle.	Delebarre.
...court.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Briffaut.	Normand.	V. Sailly.
...court.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Debruille.	Guiselin.	Houcke.
...rs.	A	Trélon.	Trélon.	Plotteau.	Thiébaux-Willame.	Cossart.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t.	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES Maires.	Adjoints.	Mi des
Raismes.	V.	St.-Amandr.d.	Valenciennes.	Leroy.	Monouvrier, Fréant.	Rogie.
Ramillies.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Vasseur.	Moreau.	Houss
Ramousies.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Cuisset.	Moutier.	Rolan
Recquignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Deroisin.	Delforge	Dubui
Renescure.	H.	Hazebrouck.	Hazebrouck.	Dupuis.	Stoven.	Kerko
Reumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Hocquet.	Méresse.	Blas.
Rexpoëde.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	Desprez.	Masselis.	Hopso
Ribécourt.	C.	Marcoing.	Masnières.	Lenoir.	Debus.	Duboi
Rieulay.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Wilbaut.	Gambier.	Lecler
Rieux.	C.	Carnières.	Cambrai.	Villain-Lefebvre	Largillière.	Bresso
Robersart.	A	Landrecies.	Landrecies.	Hallez.	Briatte.	Deleba
Rœulx.	V	Bouchain.	Bouchain.	J.-B. Risbourg.	Lecu.	Sockee
Rombies et March	V	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Delcroix-Mallet	Alglave.	Bourle
Romeries.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Douay.	Duginnont.	Poretz
Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est.	Moulins-Lille.	Morelle.	Spriet.	Moncl
Roncq.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Labbe.	Catteau-Destombes.	Nanyn
Roost-Warendin.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	De Chatenay.	Bernard. (Vienne.	Hoost.
Rosult.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Legrand.	Sauvage.	Petit.
Roubaix.	L.	Roubaix.	Bureau.	Delattre ✲.	Delerue, Motte, Duthoit.	Maës,
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Flament.	Huin.	V. Engl
Roucourt.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Becquet de Mégille.	Debève.	Lefebt
Rousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Huvenoit, Ph.rt	Laurent.	Bourg
Rouvignies.	V.	Valenc.-Sud.	Denain.	Landrieu.	Delille.	V. Pr
Rubrouck.	H.	Cassel.	Cassel.	D'Hont.	Vandenbilcke, P.re	Dewae
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Lobel.	Jacquin.	Demoi
Rumegies.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Liermain.	Masingue.	Lecou
Rumilly.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Beaumont.	Leriche.	Ségar
Sailly.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lucas.	Laude.	Barem
Sailly.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Rouzé.	Brunin.	Delval
Sainghin-en-Mél.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Descamps.	Pollet.	Delep
Sainghin-en-Wep.	L.	La Bassée.	Fournes.	Romon.	Lallemant.	Brassi
Sains.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Maufroid.	Fosset.	Canon
St.-Amand.	V.	St.-Amand.	Bureau.	Nicolle.	Barbieux. Desbrosse	Joffra
St.-André.	L.	Lille-Ouest.	Lille.	Gadenne.	Lesaffre.	Varlet.
St.-Aubert.	C.	Carnières.	Cambrai.	Vallez.	Mascaux.	Dupui
St.-Aubin.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Bruyère.	Dubois.	Largil
St.-Aybert.	V.	Condé.	Condé.	Saintenois.	Merlin.	V. Cr
St.-Benin.	C.	Le Câteau.	Câteau.	Valet.	Corniquet père.	Demai
St.-Georges.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Louf.	Wasca.	Focke
St.-Hilaire.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Bronchart.	Bériot.	Berthi
St.-Hilaire.	C.	Carnières.	Caudry.	Henaut.	Aublin.	Becart
St.-Jean-Cappel.	H.	Bailleul-N.-E.	Bailleul.	L. Billiau.	Verbaere.	Plaete
Ste.-Marie-Cappel	H.	Cassel.	Cassel.	Baelen.	Dequidt.	Berna
St.-Martin.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Mirland.	Lecerf.	Lecup
St.-Momelin.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Castier.	Degrave.	Cierer

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
s INES.	de l'arrond.t.	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres des cultes.
-Brouck	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Geerssen.	Dereudre.	Pruvot.
ien.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Robert-Bracq.	Blas.	Jeanlebœuf.
-Chaus.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Guilbert.	Lapostolle.	Carlier.
-m.-b.ti.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Drapier.	Juste.	Bucquoy.
ive.	V.	Valenc.-Nord.	Valenciennes	Moreau.	Durieux.	Carette.
plet.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Fontaine.	Lacomte.	Barbier.
ux.Cap.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Balloy.	Lobbedez.	Marécaux.
st.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Lengrand.	Caillaux.	Chrétien.
ist.	A.	Bavai.	Bavai.	De Batron,b. de la T	Decroué.	Delhaye.
ts.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Denis aîné.	Denis (Da).	Engels.
	L.	La Bassée.	La Bassée.	Lefebvre.	Lemaire.	Degruson.
.	D.	Orchies.	Orchies.	Robert.	Herbommez.	Lefebvre.
t.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Caude.	Delsaux.	V. Blécourt.
	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Bernard.	Buisine.	Dassonville.
nières.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.	Dubois-Delavigne.	Doby.	V. Brillon.
teries.	A.	Solre-le-Chât.	Avesnes.	Dupont, Victor	Bock.	Collet.
ies.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Flament.	De Saint-Aubain.	Dubois.
.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	Hamoir.	Remy.	Ducatteau.
.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Mériaux.	Duchâtel.	Thomas.
.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	Delacoste, ✲.	Delcroix.	Sauret.
	L.	Seclin.	Bureau.	Duriez.	Duquesne, Delannoy	Plaëtevoët.
.	C.	Clary.	Clary.	Vilain, Joseph.	Claisse, Pierre.	Pique.
.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Dequesne.	Fiévet.	Duquesne.
es.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Wagnier.	Descamps.	Bottiaux.
es.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Bantheignies.	Bruyerre.	Deleau.
s.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Despatures.	Salom'.	Palliez.
lers.	C.	Carnières.	Cambrai.	De Valicourt.	Cattelain.	Wasson.
.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Hanotte.	Mordacq.	Attuyt.
✲	D.	Douai-N.	Douai.	Fiévet.	Crême, Grard.	Dumet.
	Dk.	Bergues.	Bergues.	Vandamme.	Dousselaere.	Blomme.
s.	C.	Solesmes.	Bureau.	Lobry.	Petit, J.-B., Payen.	Gourdin.
Château.	A.	Solre-le-Chât.	Bureau.	Rouez.	Bever, Leroy.	Agache.
es.	A	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Planard.	Baudet.	Lemaire.
.	D.	Marchiennes.	Douai.	Morelle.	Bataille, Helbecque.	Carpentier.
ing.	C.	Solesmes.	Solesmes	Dupont.	Durlin.	Facon, Auguste
r.	Dk	Bourbourg.	Bourbourg.	Wemaere.	Depoers.	Monté.
	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Vambremersch	Vasseur.	Hidden.
oque.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Coubronne.	Devalckenaere.	Pauwels.
	Dk.	Bergues.	Bergues.	Vanhaecke.	Debavelaere.	Vangraeschepe.
erde.	H.	Steenvoorde.	Bureau.	Beck.	Serlooten, Vangraeschepe	Vandevelde.
eck.	H.	Bailleul-N.-E.	Bailleul.	Plouvier.	Charlet, Buns-Bécue.	Lefrançois.
e.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Ruckebusch.	Rooses.	Desmedt.
-en-T.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Michaux.	Wéry.	Minaux.
-sur-H	A.	Bavai.	Bavai.	Brasseur.	Auquier	Millot.
ars.	L.	Seclin.	Seclin.	Rose.	Wattrelot.	Lefebvre.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.
Templeuve.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.
Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.
Téteghem.	Dk	Dunkerque-E.	Dunkerque.
Thiant.	V.	Valencienn.-S.	Denain.
Thiennes.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.
Thivencelles.	V.	Condé.	Condé.
Thumeries.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.
Thun.	V.	St.-Amand r.g.	Saint-Amand.
Thun-Lévêque.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.
Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.
Tilloy.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.
Tilloy.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.
Toufflers.	L.	Lannoy.	Lannoy.
Tourcoing.	L.	Tourcoing.	Bureau.
Tourmignies.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.
Trélon.	A.	Trélon.	Bureau.
Tressin	L.	Lannoy.	Cysoing.
Trith-St-Léger	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.
Troisvilles.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.
Uxem.	Dk.	Dunkerq.-E.	Dunkerque
Valenciennes.	V.	Valenciennes.	Bureau.
Vendegies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.
Vendegies-sur-Ec.	C.	Solesmes.	Solesmes.
Vendeville.	L.	Seclin.	Moulins-Lille.
Verchain et Maugr	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.
Verlinghem.	L.	Quesnoy-s.-D.	Quesnoy-s.-D
Vertain.	C.	Solesmes.	Solesmes.
Vicq.	V.	Condé.	Condé.
Viesly.	C.	Solesmes.	Solesmes.
Vieux-Berquin	H.	Bailleul-S.-O.	Estaires.
Vieux-Condé.	V.	Condé.	Condé.
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.
Vieux-Reng.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.
Villereau.	A	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.
Villers-au-Tertre.	D.	Arleux.	Douai.
Villers-Campeau.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.
Villers-en-Cauch.	C.	Carnières.	Cambrai.
Villers-Guislain.	C.	Marcoing.	Masnières.
Villers-Outréau.	C.	Clary.	Le Catelet.
Villers-Plouich	C.	Marcoing.	Masnières.
Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.
Villers-sire-Nicole	A.	Maubeuge.	Maubeuge.
Vred.	D.	Marchiennes.	Marchiennes
Volkerinckhove	Dk.	Wormhoudt.	Watten.

...ALE.

...ns excédent 20,000 fr.
...s sont confiées à des rece

...mmunes.	Receveurs.
...ix,	Salembier.
...oing,	Debuigne.
...rai,	Delattre.
...eau,	Delhay.
...ge,	Levecque fils.
	Lavoix.
	Douchement.
...mand,	Dumoulin.
...ennes,	Deffaux.

...ois sont établis, et d
...s.

Receveurs centraux.

...
...emaire.
...ocquillier.
...eght.
...pays.
...ivier.
...il.
...y.
...t.
...rt-Desmons.
...re.
...e.
...ue.
...beke.
...s.
...ke.

posés en chef.	Receveurs centraux.
»	Devémy.
imonprez,	Bredart.
ıe;	Olivier.
sonne,	Lemaire.
lehoux,	Quef.
anque,	Hardy.
lle,	N....
is, Achille,	Stève et Noyon.
»	Pouillaude fils.
»	Laurent, chargé du contrôle administratif, — Lesne.
ane,	Manfroy.
	Tessier
»	Renez.
rckem,	Garez.
»	Makenne.
»	Gonez.
naux,	Tournay.
ırt,	Lengrand.
»	Decout.

DE NATIONALE.

a garde nationale organisées dans le spéciaux d'artillerie existant à Lille et

LILLE.

ganisé par arrêté de M. le Ministre de rier 1853. L'origine de ce corps remonte

ger, (O. ✲).

VALENCIENNES.

cienne réorganisée par arrêté ministériel

eurs-Pompiers.

de un bataillon de Sapeurs-Pompiers

, ✲.

s possèdent des Compagnies ou des sub-piers municipaux. Nous donnons dans la ire le résumé de l'effectif de ces divers

COMPTABILITÉ COMMUNALE.

Etat nominatif des communes dont les revenus excèdent 20,0(*et dans lesquelles lès recettes municipales sont confiées à de veurs spéciaux.*

Communes.	Receveurs.	Communes.	Recevet
Dunkerque,	Versmée.	Roubaix,	Salembier
Bergues,	Deschamps.	Tourcoing,	Debuigne.
Gravelines,	Demarle-Dhanzo	Cambrai,	Delattre.
Hazebrouck,	Blondel.	Le Câteau,	Delhay.
Bailleul,	Baelde, Pierre.	Maubeuge,	Levecque
Estaires,	Bossu.	Douai,	Lavoix.
Merville,	Barizel.	Condé,	Doucheme
Lille,	Jouffroy.	Saint-Amand,	Dumoulin
Armentières,	Boussemaer.	Valenciennes,	Deffaux.

OCTROIS.

Etat nominatif des communes où des octrois sont établis, personnel des employés.

Communes.	Préposés en chef.	Receveurs centra
Bergues,	Decooninck,	N...
Bourbourg-Ville,	»	Lemaire.
Bourbourg-Campagne,	»	Cocquillier.
Coudekerque-Branche,	»	Maeght.
Dunkerque,	Dalinval,	Dupays.
Gravelines,	»	Bouvier.
Hondschoote,	»	Debil.
Bailleul,	Conseil,	Leroy.
Cassel,	Fontaine, Alfred,	Ballet.
Estaires,	Dambrin,	Fenart-Desmons.
Hazebrouck,	Chappeaux,	Itsweire.
La Gorgue,	»	Beun.
Merville,	Boudville,	Deroide.
Morbecque,	»	Castrique.
Steenvoorde,	»	Vanbambeke.
Vieux-Berquin,	»	Ingelraus.
Allennes-les-Marais,	»	Testelin.
Annœullin,	»	Panckoucke.
Armentières,	Camblain,	Héron.
La Bassée,	»	Pollet.
Comines,	»	Marcotte.
Esquermes,	»	Duchastelle.
Lannoy,	»	Page.
Moulins-Lille,	Fémy,	Ricouart.
Lille,	Parvillez,	Loth fils.

Communes.	Préposés en chef.	Receveurs centraux.
Quesnoy-sur-Deûle,	»	Devémy.
Roubaix,	A. Grimonprez,	Bredart.
Seclin,	Dhinne,	Olivier.
Tourcoing,	Lapersonne,	Lemaire.
Wazemmes,	Broudehoux,	Quef.
Cambrai,	Delplanque,	Hardy.
Le Câteau,	Tasbille,	N....
Avesnes,	Dubois, Achille,	Stève et Noyon.
Bavai,	»	Pouillaude fils.
Landrecies,	»	Laurent, chargé du contrôle administratif; — Lesne.
Maubeuge,	Misonne,	Manfroy.
Le Quesnoy,	Jan,	Tessier
Solre-le-Château,	»	Renez.
Douai,	Deberckem,	Garez.
Saint-Amand,	»	Makenne.
Anzin,	»	Gonez.
Condé,	Garenaux,	Tournay.
Valenciennes,	Boizart,	Lengrand.
Vieux-Condé,	»	Decout.

GARDE NATIONALE.

Les seules parties de la garde nationale organisées dans le département sont les corps spéciaux d'artillerie existant à Lille et Valenciennes.

LILLE.

Bataillon d'artillerie réorganisé par arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 28 février 1853. L'origine de ce corps remonte à l'année 1483.

Commandant ; M. St-Léger, (O. ✲).

VALENCIENNES.

Compagnie aussi très ancienne réorganisée par arrêté ministériel du 26 septembre 1853.

Commandant ; N...

Sapeurs-Pompiers.

La ville de Lille possède un bataillon de Sapeurs-Pompiers municipaux soldés.

Commandant ; M. Jorez, ✲.

Beaucoup de communes possèdent des Compagnies ou des subdivisions de Sapeurs-Pompiers municipaux. Nous donnons dans la 2.e partie de cet Annuaire le résumé de l'effectif de ces divers Corps.

COMMISSARIATS DE POLICE.

Liste du personnel des Commissariats de police cantonnaux constitués conformément au décret du 28 mars 1852.

Cantons.		
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.		
Bergues,	MM.	Grandcour.
Bourbourg,		Recco.
Dunkerque (2 cantons),		Compère, *Commissaire central.*
Dunkerque-Est,		Lecoq.
Dunkerque-Ouest,		Stevenoodt.
Gravelines,		Beaurepaire.
Hondschoote,		Degroote.
Wormhoudt,		Bloeme.
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.		
Bailleul,	MM.	Fore.
Cassel,		Van Bambeke.
Hazebrouck,		Corsin, ✲.
Merville,		Scelles, ✲, *à Merville;* — Dreux, *à Estaires.*
Steenvoorde,		Gallon.
ARRONDISSEMENT DE LILLE.		
Armentières,	MM.	Horrie.
Bassée (La),		Breuzard.
Cysoing,		Regnard.
Haubourdin,		Minart.
Lannoy,		Delamotte.
Lille (5 cantons),		Pamphile, *Commissaire central*
Lille, Nord-Est,		Fiet.
Lille, Centre,		Cor.
Lille, Sud-Est,		Larzillière.
Lille, Sud-Ouest,		Houzé, *à Lille;* Legillon, *à Wazemnes;* Tavernier, *à Moulins-Lille.*
Lille, Ouest,		Menassieux.
Pont-à-Marcq,		Druelle.
Quesnoy-sur-Deûle,		Girard, *à Comines.*
Roubaix,		Very, *Commissaire central,* Nadal, *à Roubaix;* Constant, *à Wattrelos.*
Seclin,		Venière.
Tourcoing-Sud,		Guerpillon.
Tourcoing-Nord,		Wernert, *à Halluin.*

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai,	MM.	Robyn.
Carnières,		Bouyela, *à Quiévy*.
Clary,		Vaille.
Le Cateau,		Richard.
Marcoing,		Dezwarte, *à Masnières*.
Solesmes,		Desachy.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes,	MM.	Chevreuse.
Bavai,		Rassel.
Berlaimont.		Laquay.
Landrecies,		Manesse-Wattebez.
Maubeuge,		Thieffry.
Quesnoy (Le),		Morel.
Solre-le-Château,		Mornave.
Trelon,		Pettre, *à Fourmies*.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai,	MM.	Moussiau, *Commissaire central*.
Douai,		Frechon.
Marchiennes,		D'Haine, *à Somain*.
Orchies,		Gaultier.
Arleux,		Humbert.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Amand (St.),	MM.	Bury.
Bouchain,		Coorens, *à Denain*.
Condé,		Boulaly-Bonneville.
Valenciennes,		Leleu de Montigny, *Commissaire central, à Valenctennes.*
		Aigoin, *à Anzin*.

COMMISSAIRES SPÉCIAUX AUX STATIONS DU CHEMIN DE FER.

Valenciennes,	MM.	Latour.
Tourcoing,		Laudet.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE BIENFAISANCE

Hospices et Hôpitaux.

Le nombre des établissements hospitaliers existant dans le départem du Nord est de cinquante-deux, savoir : cinq hospices généraux ; h hôpitaux de malades ; deux hospices pour les malades, les vieillards les orphelins ; cinq hospices pour les malades et les vieillards ; trei hospices pour les vieillards et les orphelins ; treize hospices destin spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

Bureaux de bienfaisance.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bu reaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile au indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenar d'anciennes fondations ; les revenus sont employés en distributior d'argent, d'aliments, de vêtements et d'effet de couchage, et en hono raires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel des Administrations des hospices et des bureaux de Bienfaisance (1

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. *Hospices.* MM. Thélu, Alexandre; — Quillacq Louis; — Beck, Philippe; — Vandewalle, Louis; — Pigalle, Jule: = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Papillon, *receveur;* — Vanthielt; *économe-comptable;* Verhaeghe, *secrétaire.*

Bergues. *Hospices.* MM. Joos, Louis; — Pastoors, Alexandr — Delautre; — Bollaert, Jules; — Bertels, Jacques; = *Bure de bienfaisance.* MM. Verleye, Charles; — Bastaert, Jacques; Pluvier, Winoc; — Deblock, Louis; — Delautre.

MM. Carpentier, Winoc, *receveur;* — Vercamer, *économ comptable;* — Cousyn, Augustin, *secrétaire de l'hospice;* — Gu bert, Amand, *seérétaire du bureau de bienfaisance.*

Bourbourg. *Hospices.* MM. Blavoet, Jean-François; — Mak

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureaux de bien sance, dont le nombre s'élève à plus de 600 ; nous n'indiquerons que celles des lie où il existe en même temps des hospices.

Désiré ; — Deschodt aîné ; — Buret, Louis ; — Bernard, Charles ; = *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes.

MM. Vandenbrouck, *receveur et secrétaire ;* — N.... *économe.*

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. *Hospices*. MM. Pouvillon, Charles ; —Houvenaghel, Louis ; — Sepieter, Joseph ; — Caboche, Auguste ; — Leclercq, Antoine. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Scheercousse, Bruno ; — Caboche, Auguste ; = Cleenewerck-Dequidt ; — Deschodt, Joseph ; — Defoort, Joseph.

MM. Salomé, *receveur ;* — Scheercousse, *secrétaire économe-comptable*.

Bailleul. *Hospices*. MM. Vandamme, Dominique ; — Cortil, Louis ; — Béhaghel, Henri ; — Behaghel, Louis ; — Baelde, Pierre ; = *Bureau de bienfaisance*. MM. Poupaert, Jean ; — De Coussemaker, Maximilien ; — Leroy, Julien ; — Baelde, Pierre ; — Bieswal, Henri ; — Hopsomer, Charles

MM. Behaghel, *receveur ;* — Bubbe, *économe-comptable ;* — Depup, *secrétaire-provisoire*.

Cassel. *Hospices*. MM. Wackernie, Désiré ; — Pastoors, Joseph ; — Dutroy, Louis ; — Chevalier, Aimé ; — Dehandschœwercker, Louis, = *Bureau de bienfaisance*. MM. Dehandschœwercker, Aimé ; — Wackernie, Désiré ; — Wyts, Charles ; — Chevalier, Aimé ; — Pastoors, Joseph.

MM. Dekytspotter, *receveur et secrétaire ;* — Aernouts, *économe comptable*.

Estaires. *Hospice*. MM. Taffin, Zéphirin ; — Deroy, Alexandre ; — Degruson, Henri ; — Hennion, Henri ; — Leconte-Dupont ; = *Bureau de bienfaisance*. MM. Priem-Dequirez ; — Fénart, Auguste ; — Hennion-Duflos ; — Degruson, Edouard ; — Taffin, Alidor.

MM. Bossu, *receveur ;* — Courdent, *secrétaire*.

Steenvoorde. *Hospice*. MM. Boone, Amate ; — Klein, André ; — Vanderlynden, François ; — Serlooten, François ; — Dejonghe, Benoit ; = *Bureau de bienfaisance*. MM. Vangraeschêpe, François ; — Leureele, Joseph ; — Vanderlynden, François ; — Haeu, Robert ; — Parent, François.

MM. Saudo, *receveur ;* — Bailleul, *économe-comptable et secrétaire*.

Merville. *Hospice*. MM. Degruson-Williot ; — Arnould, Etienne, — Mattelin, Philippe ; — Bridelance, Eugène ; — Hue, Maurice ; = *Bureau de bienfaisance*. MM. Hue, Maurice ; — Boulliez-Verhague ; — Clarisse-Piat ; — Mattelin, Philippe ; — Arnould, Henri.

MM. Barizel, *receveur ;* — Mattelin, *secrétaire de l'hospice ;* — Clarisse-Piat, *secrétaire du bureau de bienfaisance*.

Lille. *Hospices*. (1) MM. Brame, Louis, *vice-président ;* ✻, — Barrois, François; — Artaud, Adolphe, ✻; — Bommart-Crépy, ✻; — Bernard-Rouzé ; — Danel, Louis ; — vicomte de Melun. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Cazeneuve, ✻ ; — Blocquel ; — Lardinois-Goudeman ; —Dujardin ; — Longhaye, Auguste ; —Bernard, Gustave ; — Lefebvre.

MM. Dumon, Edouard, *receveur ;* — Dubiez, *économe-comptable de l'hospice-général ;* — Duvochelle, *économe-comptable de l'hôpital Saint-Sauveur ;* — Dumoustier, *économe-comptable des hospices Ganthois, des Vieux-Hommes et de Stappaert ;* — Dür, *secrétaire de la commission des hospices ;* — Fiolet, *secrétaire du bureau de bienfaisance*.

Armentières. *Hospices*. MM. Guilbert, Louis ; — Delebois, Antoine ; — Lesage, Auguste ; — Roussel-Baron ; — Woussen-Castrique. = *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes.

MM. Marcotte, *receveur et secrétaire ;* — Musin-Lespagnol, *économe-comptable*.

Bondues. *Hospice*. MM. Lebrun, Ignace ; — Destombe, Auguste; — Dessaint, Amand ; — Bonte, Fidèle-César ; — Thiers, Jean-Baptiste ; = *Bureau de bienfaisance*. MM. Lupart, Jean-Baptiste ; — Dupire, Denis ; — Bonte, Fidèle-César ; — Montagne, Louis; — Delefortrie, Eloi.

La Bassée. *Hospice*. MM. Mannier, Augustin ; — Lefrancq, Désiré ; — Proost-Wallerand ; — Leleux-Duretz ; — Joille, Philippe. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Lenglin, Jean-Baptiste ; — Baviere, François ; — Soille, Benjamin ; — Legrand, Augustin ; — Lesage-Wallart.

M. Denabrif, *receveur et économe-comptable*.

Comines. *Hospice*. MM. Catteau-Lauwick ; — Froidure-Lambin, — Goeman, Pierre ; — Ghesquière, Antoine ; — Cappelle, Louis. = *Bureau de bienfaisance*. MM Dumortier, Louis ; — Devos, Jean-Baptiste ; — Flament, Jean Constant ; — Gaudron-Cuvelier, — Dillies, Jean-Baptiste.

MM. Messéan, *receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance ;* — Marcotte-Ghesquières, *économe de l'hospice ;* — Marcotte, Ed., *secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance*.

Halluin. *Hospice*. MM. Lemaître-Demeestère ; —Libert, Edouard; — Desmarchelier, Louis ; — Danset-Lemaître ; — Phalempin,

(1) Par exception et en raison de l'importance des établissements, l'administration des hospices de Lille est composée de sept membres.

Louis. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Delporte-Six ; — Dhalluin, Auguste ; — Dassonville, Louis-François ; — Dhalluin ; — Mahieu, Louis.

Haubourdin. *Hospice.* MM. Derbigny, Henri : — Cordonnier, Jean-Baptiste ; — Auffray, Gilles ; — Leroy, Cyr ; — Rincheval, Clovis. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Testelin, Dieudonné ; — Rincheval, Clovis ; — Derbigny, Henri ; — Duchâtelet, Charles ; — Lamblin, Jean-Baptiste.

MM. Lefebvre, *receveur :* — N..., *économe-comptable.*

Quesnoy-sur-Deûle. *Hospice.* MM. Dhalluin, Louis ; — Poullier, Charles ; — Lesaffre, Jean-Baptiste ; — Delannoy, André ; — Decottignies. = *Bureau de bienfaisance.* — MM. Delepierre, Charles ; — Delannoy, André ; — Pouillier-Bramme ; — Poullier-Couvreur, Charles ; — Lambelin, Jean Baptiste.

Roubaix. *Hospice.* MM. Grimonprez-Bossut ; — Motte-Duthoit ; — Destombes, Louis ; — Delefosse, Amé ; — Screpel, Louis ; = *Bureau de bienfaisance.* MM. Eeckman, Louis ; — Destombes, Louis ; — Prouvost, P.-C. ; — Lagache, Julien ; — Requillart-Desaint.

MM. Leconte fils, *receveur ;* — Vincre, *économe-comptable ;* — Cottigny, *secrétaire.*

Seclin. *Hospice.* MM. Demeester, Jean-Baptiste ; — Duport, Charles ; — Decourtray, Guy ; — Cottignies, Paul ; — Garez, Joseph. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Descloquemant, François ; — Mollet, Séraphin ; — Descloquemant, Henri ; — Moreaux, Désiré ; — Dupire, Louis.

MM. Delsart, *receveur ;* — Mullier, *économe-comptable et secrétaire de la commission de l'hospice,*

Tourcoing. *Hospice* MM. Wattinne, Ch. ; — Wattel, Henri ; — Delobel-Wattinne ; —Wattine, Louis ; — Jonglez-Wattel.=*Bureau de bienfaisance.* MM. Duquesnoy-Wattel ; — Lorthiois-Debuigne, — Desurmont, Marcelin ; — Grau-Lorthiois ; — N...

MM. Debuigne, *receveur et secrétaire ;* — Tranoy, *économe-comptable.*

Wattrelos, *Hospice.* MM. Dubrulle-Louis ; — Carrette-Desfontaine ; — Bayart, Louis ; — Béghin, Tierce ; — Hespel, Jean-Baptiste. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Picavet, Liévin ; — Crépel, Jean-Baptiste ; — Delecroix, Pierre-Franç. ; — Dupire-Selosse ; Hamvel, Pierre.

MM. Fourlinnie, *receveur et économe-comptable ;* — Bettremieux, *secrétaire.*

Wazemmes. *Hospice.* MM. Faure, Louis ; — Bériot, Nicolas ; — Dusart, Joseph ; — Decaudin, Jean ; — Fremeaux, Cyr, Louis. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Hospices.* MM. Proyart, Augustin ; — Déjardin, Adolphe ; — Minangoy, Henri ; — Delloye, Charles ; — Corroyer Albert. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Renard, Louis ; — Toussaint-Lallier ; — Boittelle, Édouard ; — Tournier ; — Desrousseaux MM. Bruyelle, *receveur ;* — Croquefer, *économe-comptable ;* - Wilbert, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices.* MM. Herbecq, Isidore ; — George, Hector — Evrard, Léopold ; — Bévière, Dieudonné ; — Beaumont Charles. = *Bureau de bienfaisance.* MM. De la Gorce, Bernard ; - Bevière, Louis ; — Flament Fleury ; — Bernardou, Louis ; — Lambert, Henri.

MM. Michaux aîné, *receveur ;* — Postiau, *économe-comptable ; secrétaire.*

Landrecies. *Hospice.* MM. Marie, Jean-François ; — Béthune Anselme ; — Jeannot, Jean-Pierre ; — Bonnaire, André ; — Debrosses, César-Auguste. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Boutteaux Charles ; — Merlin, Augustin ; — Bonnaire, Jean-Baptiste ; - Passefort, Georges ; — Jeannot, Jean-Pierre.

MM. Descamps, *receveur ;* — Merlin, *économe-comptable ;* - Madoulé, *secrétaire.*

Maubeuge. *Hospices.* MM. Walrand, Emilien ; — Horrie, Hector ; — Halgrin, Valéry ; — De Carnières ; — Biche-Déjardin. - *Bureau de bienfaisance.* MM. Cuénot, Charles ; — Guilain, Emile — Pechemartry, Laurent ; — Colmont, Louis ; — Labbé, Louis.

MM. Lucq, *receveur ;* — Bonnot, *secrétaire et économe-comptable*

Le Quesnoy. *Hospices.* MM. Desquesne, Louis ; — Carion Cyprien ; — Godde, Jean-Baptiste ; — Hubert, Félix ; — Dupont Louis. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Dupont, Réné ; — Legrain Piette ; — Lutz, François, ✲ ; — Baudier, François, ✲ ; - Lefebvre-Douay.

MM. Baillon, *receveur et économe de l'hospice ;* — Vandamme *secrétaire.*

Solre-le-Château. *Hospices.* MM. Leroy, Alphonse ; — Delhaye-Humbert ; — Hanoteau, Louis ; — Bever, Ignace ; — Baligand Armand. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Bever, Ignace ; - Barthélémy, Cyprien ; — Delhaye-Humbert ; — Preux, André.

M. Georges, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices.* MM. Remy de Rombault, ✲ ; — Danel, Paul, ✲ — Dumon ; — Desfontaines-d'Azincourt, ✲ ; — Leboucq de Ternas, ✲. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Petit, ✲ ; — Trécu

Leleu ; — **Bommart**, Anacharsis ; — Comte de Guerne ; — De Serval (O. ✱.)

MM. Lacombe, *receveur* ; — Dubois, *économe-comptable* ; — Brassart, *secrétaire*.

Lallaing. *Hospices.* MM. Lebon, Alphonse ; — D'Herbais, Auguste ; — Wacquez, Fidèle ; — Morelle, Charles ; — Boulaut, François. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Boulaut, David ; — Herbaut, François ; — Deregnaucourt, François.

Orchies. *Hospices.* MM. Josson, Gilbert ; — Houseaux, Jean-Baptiste ; — Williatte, Albert ; — Dubus, Hector ; — Lahaussois, Jean ; — Hégo-Bulteau ; — Cuvellier, Victor. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Crombet, *secrétaire* ; — Dherbomez, *receveur et économe-comptable.*

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Hospices.* MM. Dumont, propriétaire ; — Delcourt-Dubois, directeur de la banque ; — Hamoir, Edouard, propriétaire ; — Desfontaines de Preux, propriétaire ; — Delaune-Lelièvre. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Mariage, *receveur* ; — Leflan, *secrétaire* ; — Vassart, *économe comptable.*

Saint-Amand. *Hospices.* MM. Nicolle, Louis ; — Bazier, Casimir ; — Barbieux, Antoine ; — Davaine, François ; — Brasseur, Constant. = *Bureau de bienfaisance.* — MM. Plichon, Eloi ; — Hedon, Pierre ; — Roger, Emile ; — André, Emile ; — Bosquet, Jean-Baptiste.

MM. Mériaux, *receveur et secrétaire* ; — Waterloo, *économe-comptable.*

Condé. *Hospices.* MM. Mention-Bourgogne ; — Brousses, Gaspard ; — Petit, Guillaume ; — Waternau, Juvénal ; — Housez, Nicolas. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Douchement, *receveur* ; — Noël, *économe-comptable et secrétaire.*

Asiles publics d'aliénés.

Un règlement d'administration publique en date du 18 décembre 1839, porté en exécution de la loi du 30 juin 1838, dispose que les établissements publics consacrés aux aliénés seront administrés par des directeurs responsables, sous la surveillance de commissions gratuites et sous l'autorité du Ministre de l'intérieur et des préfets.

Les commissions de surveillance sont composées de cinq membres nommés par les préfets et renouvelés chaque année par cinquième.

Les directeurs et les médecins sont nommés par le Ministre de l'intérieur.

Les commissions sont chargées de la surveillance générale de toutes les parties du service des établissements et sont appelées à donner leur avis sur le service intérieur, les budgets, les comptes, les projets de travaux, les procès à intenter, les transactions, acquisitions, aliénations, etc.

Le directeur est chargé de l'administration intérieure et de la gestion des biens et revenus. Il est exclusivement chargé de pourvoir au bon ordre et à la police de l'établissement.

Le service médical, le régime physique et moral, ainsi que la police médicale et personnelle des aliénés, sont placés sous l'autorité du médecin.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes atteints de démence.

Commission de surveillance. MM. Dansette, membre du Conseil général et maire d'Armentières ; — Delebois, adjoint au maire ; — Pouchain-Boutry ; — Cary ; — Boussemaer.

Directeur, M. Guilbert ; — *aumônier*, M. Blicq ; — *médecin*, M. Butin ; — *receveur*, M. Lemoyne ; — *économe*, M. Musin-Lespagnol.

LILLE.

L'asile de Lille est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance, MM. Charles Verley, ✲, président — Meunier, notaire ; — Théodore-Rouzé, ✲ ; — Lecomte, doyen curé de Saint-Maurice ; — Gentil fils, avocat.

Directeur, M. L'Herbon-de-Lussats ; — *médecin*, M. le docteur Gosselet ; — *aumônier*, M. Sapelier ; — *receveur-économe*, M. Usmer Longuespée.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics de Lille et d'Armentières, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Directeur, M. Auvergniaud.
Médecin, M. Joire.

Monts-de-piété.

Il existe cinq monts-de-piété dans le département, savoir : un à Bergues, un à Lille, un à Cambrai, un à Douai et un à Valenciennes.

Ces établissements sont placés sous la surveillance des commissions administratives des hospices.

L'intérêt des prêts est de 8 pour 100 à Bergues ; de 12 à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et à Douai.

Les monts-de-piété de Cambrai et Valenciennes ont été institués légalement par ordonnances des 8 septembre et 17 octobre 1847.

Directeurs et contrôleurs des monts-de-piété du département du Nord.

A Bergues, MM. Guilbert, Louis, *directeur*; Willeman, *contrôleur*.
A Lille, MM. Lalo, ✲, *directeur*; Masurel, *contrôleur*.
A Cambrai, MM. Sapelier, *directeur*; Wilbert, *contrôleur*.
A Douai, M. Mouthon, *directeur*.
A Valenciennes, MM. Hourdequin, *directeur*; Caudron, *contrôleur*.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du réglement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Lemaire, Bouly de Lesdain, Willems fils.
A Hazebrouck, MM. Deschodt, Kien, Deberdt.
A Lille, MM. Delannoy, Théry, N....
A Cambrai, MM. Leroy, Dutemple, Lefranc, Victor.
A Avesnes, MM. Maurice (Bernard), Hannoye (Prosper), Vendois (Léon).
Membre adjoint, M. Lebeau, Auguste.
A Douai, MM. Dupont, Alfred; Pellieux, Talon.
A Valenciennes, MM. Deruesnes, Dubois, Didier.

Caisses d'épargne.

Il existe dans le département du Nord quatorze caisses d'épargne en activité, savoir : une à Douai, une à Dunkerque, une à Lille, une à Cambrai, une à Valenciennes, une à Maubeuge, une à Roubaix, une à Tourcoing, une à Avesnes, une à Hazebrouck, une à Armentières, une à Bailleul, une à Estaires, et une à Merville.

Elles ont été autorisées par ordonnances des 25 septembre et 1.er novembre 1833, 11 mars 1834, 13 janvier et 25 février 1835, 1.er décembre 1841, 13 octobre 1842, 31 janvier et 17 avril 1843, et par décrets des 8 novembre 1850, 24 juillet 1851, 7 août 1852 et 8 septembre 1853.

Des succursales de la caisse de Valenciennes sont établies à Condé et Saint-Amand.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. MM. Dupouy, Aug., *président*; Petyt, Aug.; *vice-président*; Hovelt, notaire, *secrétaire*; Carlier, négociant, *secrétaire-adjoint*; Morel-Agie, *idem*; Hector Féron, ✲; Caron, ✲, capitaine au long cours; Verleye, juge; Vandewalle, propriétaire; Monier, négociant; Lefebvre-Snaude, propriétaire; Bessat, inspecteur des douanes en retraite; Alisse, négociant; Beck, Ph., ancien notaire.

HAZEBROUCK. MM. Houcke, maire, *président*; Kien, adjoint, *vice-président*; Caboche, greffier du tribunal; Vanhoucke, père, Schmidt, contrôleur principal des contributions indirectes; Smagghe, percepteur; Vitse, propriétaire; Scheercousse, père; Bloeme, notaire; Deschodt, avocat; Donckele fils, propriétaire; Leleu, avoué; Vandewalle, Désiré, propriétaire; Loingeville, Justin, propriétaire; Vandewalle, propriétaire.

BAILLEUL. MM. le maire, *président*; Dehaene, doyen de Saint-Amand; Bacquaert, idem de Saint-Vaast; Béhaghel, Louis, conseiller municipal; Béhaghel, Henri, conseiller municipal; Bubbe, Charles, idem; Flahaut, Evariste; Bieswal, Henri; Béhaghel, Pierre, receveur des hospices; Plichon, Ildephonse, négociaut; De Coussemaker, Maximilien, propriétaire; Vanmerris, Henri, idem; Cortyl, Louis, propriétaire; Baelde, Pierre, receveur municipal; Lotthé, Léon, notaire.

ESTAIRES. MM. Hennion, maire, *président*; Salomé-Blanquart, Minche-Théodore, Bossu-Revel, Courdent-Duflos, Vermesch-Auguste, Hennion-Duflos, Taffin-Peuvion, Degruson-Edouard; Lahousse, Alexandre; Taffin, Alidor.

MERVILLE. MM. Verhaeghe, ✲, maire, *président*; Clarisse-Piat, *vice-président*; Bridelance, Eugène, *secrétaire*; Delassus-Vander berghe, adjoint; Senellart-Pannier, idem; Bécu-Loutre, négociant, Grillet-Het, corroyeur; Duhamel Philippe, manufacturier; Barizel Louis, receveur municipal; Barizel, receveur de l'enregistrement; Delassus Achille, brasseur; Hadou Philippe, propriétaire; Bécu Dautriche, négociant; Verhaeghe Duquenne, notaire; Arnould Etienne, commissaire-priseur; Degruson Jules, percepteur.

LILLE. MM. le maire de Lille, *président*; Charvet-Barrois, *vice-président honoraire*; De Vogelsang, *vice-président*; Dumon, Ed., *secrétaire*; Morel; Tailliar-Desreumaux, Remy-Meurisse; Fiévet-Delemer; De Jouffroy; Defontaine, François. = MM. Auguste-Descamps, père et Charvet-Barrois, *vice-présidents honoraires*; Cordonnier, Fidèle et Martin-Muiron, *membres honoraires*.

ARMENTIÈRES. MM. le maire d'Armentières, *président*; Castrique, notaire; Boussemaer; Bayart; Rouvier; Jeanson; Lemoine; Theetten; Clarisse; Cordonnier; Demazières; Dutilleul; Beghin;

Pouchain ; Woussen-Castrique, Marcotte-Butry, *secrétaire*.

Roubaix. MM. le maire de Roubaix, *président* ; L. Lecomte, *vice-président* ; A. Delefosse, *secrétaire* ; L. Frasez, *vice-secrétaire* ; J.-B. Dujardin ; Grimonprez-Bossut ; Réquillart-Screpel ; Screpel, Louis ; Ernoult-Bayart ; Watine, Louis ; Réquillart-Desaint ; Renaux-Lemerre ; Lepoutre-Parent ; Duhamel-Lefebvre ; Eeckman, L. ; Wibaux, Achille.

Tourcoing. MM. Masurel, Carlos, ✲, maire, *président* ; Hassebrouck, Victor, *vice-président* ; Desurmont, Henri ; Nollet, Lucien ; Motte, Ph. ; Leurent, Jules ; Lemaire-Réquillart ; Lorthiois-Leplat ; Duvillier-Motte ; Destombes-Wattine ; Roussel de Livry fils ; Jourdain-Defontaine ; Desurmont-Motte ; Mathon ; Erasme Nollet ; Lorthiois-Desplanques.

Cambrai. MM. le maire de Cambrai, *président* ; Hardy, médecin ; Dufrénois fils ; Toussaint, Théophile, négociant ; Bernard-Guéry, idem ; Duvivier, architecte ; Brunelle, médecin, *membres élus par les fondateurs* ; six conseillers municipaux à tour de rôle.

Avesnes. MM. Fauquet, maire, *président* ; Evrard, juge-de-paix, *vice-président* ; George, juge-de-paix ; Beaumont aîné, banquier ; Gossart, ✲, négociant ; Maurice, avocat ; Delavefve, rentier ; Bernadou, propriétaire ; Mailliet, banquier ; Flament-Fleury, rentier ; Marchant, notaire ; Bevière aîné, propriétaire ; Dubois-Viroux, libraire ; Cottereau, négociant ; Delflache, artiste vétérinaire ; Lecuyer-Descamps, tanneur.

Maubeuge. MM. N...., maire, *président* ; Quivy, *vice-président* ; Bayart, Adolphe, *secrétaire* ; Deharveng, *secrétaire-adjoint* ; Sculfort ; Autier, banquier ; de Lagorce ; Deladrière ; Lamendin ; Autier, Jules ; Philippe ; Autier, Emmanuel ; Février.

Douai. MM. Danel, Paul, ✲, président de chambre à la cour impériale, *président* ; Leroy, Emile, avocat, *secrétaire* ; Bois, Constant, propr. ; Bommart, Anacharsis, propr. ; Campion, propr. ; Danniaux, juge d'instruction ; De Bailliencourt, notaire ; De Guerne, conseiller à la cour impériale ; Delorme, propriétaire ; Escallier, docteur en médecine ; Honoré, avocat ; Lebouc de Ternas, administrateur des hospices ; Lagarde, conseiller à la cour impériale ; Nutly, juge-de-paix ; Preux (O. ✲), premier président honoraire à la cour impériale ; Maurice, ✲, maire de Douai ; Dincq, banquier ; Beharel, propriétaire ; De Maingoval, idem ; Guille, idem ; Bonnaire, idem ; Cartier, garde d'artillerie ; Thomassin, Amédée.

Valenciennes. MM. Deruesnes, *président* ; Douay, ancien notaire, *vice-président* ; Didiez, avocat, *secrétaire* ; Desfontaines de Preux, Boulan, Charles ; Rousseau fils ; Pesier, Emile ; Libert ; Viel, Edouard ; Courtin, Charles ; Lusardy, François ; Dechertemps ; Boulan, Ernest ; Hourdequin.

Trésoriers.

Dunkerque. M. Gombert.
Hazebrouck. M. Deroo.
Estaires. M. Beau.
Merville. M. Guy, Auguste.
Lille. M. Kœguelin de Rozières.
Armentières. M. Hallot.
Roubaix. M. A. Laignel.
Tourcoing. M. Deherripon.
Cambrai. M. Delattre, Victor.
Avesnes. M. Colinet.
Maubeuge. M. Levecque.
Douai. M. Vadot.
Valenciennes. M. Verchain.

Caisse de retraites pour la vieillesse.

La loi du 18 juin 1850 a ordonné qu'il serait créé, sous la garan de l'État, une caisse de retraites pour la vieillesse. Voici les principa dispositions de cette loi :

Art. 2. Les versements ne seront admis à la liquidation que lorsq s'élèveront à 5 fr., ou à des multiples de 5 fr.

3. Le montant de la rente viagère à servir sera fixé conformément des tarifs tenant compte : 1.° de l'intérêt composé du capital à rai de 4 1/2 pour % par an (Loi du 28 mai 1853); 2.° des chances de m talité en raison de l'âge des déposants et de l'âge auquel commence retraite, calculées d'après les tables dites de *Deparcieux;* 3.° du r boursement, au décès, du capital versé, si le déposant en a fait la mande au moment du versement.

4. Les versements peuvent être faits au profit de toute personne à de plus de trois ans.

5. Il ne pourra être inscrit sur la même tête une rente viagère su rieure à 600 fr.

6. L'entrée en jouissance de la pension sera fixée au choix du posant, de 50 à 60 ans. Dans le cas cependant de blessures graves d'infirmités prématurées régulièrement constatées, entraînant incapa absolue de travail, la pension pourra être liquidée même avant 50 a et en proportion des versements faits avant cette époque.

Un règlement d'administration publique en date du 27 mars 185 réglé le mode d'exécution de ces dispositions et a arrêté en outre que tarifs dressés conformément à la loi seront calculés par trimestre.

La caisse de retraites pour la vieillesse a été ouverte dans le dépa ment le 15 juin 1851. Les versements sont reçus par le receveur gé ral, à Lille, et par les receveurs particuliers des finances dans les arr dissements.

La situation des placements effectués dans le département du Nord indiquée dans la deuxième partie du présent Annuaire.

Sociétés de secours mutuels.

La loi du 15 juillet 1850 sur les sociétés de secours mutuels, contient les dispositions suivantes :

1. Elles pourront, sur leur demande, être déclarées établissements d'utilité publique aux conditions déterminées.

2. Ces sociétés ont pour but d'assurer des secours temporaires aux sociétaires malades, blessés ou infirmes, et de pourvoir aux frais funéraires des sociétaires. — Elles ne peuvent promettre de pensions de retraite.

3. Elles doivent compter au moins 100 membres et ne pas dépasser 2,000. — Toutefois, le ministre de l'agriculture et du commerce pourra, sur la demande du maire et du préfet, autoriser les sociétés à admettre plus de 2,000 membres. — Le nombre minimum de 100 pourra être réduit pour les communes rurales ou dans des cas exceptionnels.

4. Ces sociétés sont placées sous la protection et la surveillance de l'autorité municipale. Le maire ou un adjoint par lui délégué ont toujours le droit d'assister à toute séance ; lorsqu'ils y assistent, ils les président. = Les présidents et vice-présidents sont nommés par l'association, conformément aux règles établies par les statuts de la société. Ils peuvent être révoqués dans la même forme.

5. Les cotisations de chaque sociétaire seront fixées par les statuts d'après les tables de maladie et de mortalité approuvées par le Gouvernement.

Les sociétés de secours mutuels peuvent faire aux caisses d'épargne des dépôts de fonds égaux à la totalité de ceux qui seraient permis au profit de chaque sociétaire individuellement.

7. Les sociétés déclarées établissements d'utilité publique pourront recevoir des donations et legs, après y avoir été autorisées par le Préfet s'il s'agit de sommes d'argent ou d'objets mobiliers d'une valeur non supérieure à 1,000 fr., et par la Gouvernement dans les autres cas.

Ces dispositions ne font pas obstacle à l'existence des sociétés de secours mutuels qui, sans réclamer le bénéfice de la loi, veulent continuer à s'administrer librement.

Un règlement d'administration publique en date du 14 juin 1851 détermine les conditions et garanties générales sous lesquelles les sociétés de secours mutuels seront reconnues comme établissements d'utilité publique ; le mode de surveillance de ces établissements par l'Etat ; les causes qui peuvent autoriser les préfets à prononcer la suspension temporaire de ces sociétés, et les formes et les conditions de leur dissolution.

La deuxième partie de l'Annuaire contient quelques renseignements statistiques sur la situation des sociétés existantes dans le département.

Les Sociétés instituées comme établissements publics dans le département, sont les suivantes :

COMMUNES.	DATE des autorisations.	NOMS des Présidents.
Arrondissement de Lille.		MM.
Annappes.	3 décembre 1852.	Delecourt.
Annappes. (St-Vincent-de-Paul).	16 janvier 1854.	Delemasure.
Armentières	27 avril 1853.	Dansette, maire.
Ascq (Bon-Pasteur)	24 décembre 1853.	Testelin.
Avelin	31 décembre 1852.	Deleplanque.
Bondues	16 juin 1853.	N....
Bondues (St-Waast)	28 octobre 1854.	Lecat-Butin, maire.
Comines	16 janvier 1854.	Lambin, Louis.
Cysoing (St-Calixte)	2 août 1854.	Delinselle.
Forest	20 janvier 1853.	Roman, maire.
Frelinghien (le Funquereau)	8 décembre 1852.	Blondeau.
Frelinghien (le Bourg).	30 novembre 1853.	Le Gourmand, maire.
Halluin	31 janvier 1854.	Demeestère.
Haubourdin	17 mai 1853.	Testelin.
Lambersart	15 septembre 1852.	Gallois.
Lannoy	15 novembre 1854.	Parent.
Loos	30 décembre 1853.	Betmann.
Moulins-Lille	17 mai 1854.	Lhomme,
Quesnoy-sur-Deûle	6 novembre 1852.	Vienne.
Verlinghem	13 mai 1854.	Mélive.
Wambrechies	17 mai 1854.	Vicomte Obert.
Wattrelos	4 septembre 1853.	Callens.
Wazemmes	2 avril 1853.	Mourmant, ✲, maire.
Arrondissement de Dunkerque.		
Dunkerque (St-Michel),	18 avril 1854.	Lefrançois.
Dunkerque (N.-D. des Dunes)	22 juin 1854	De Clebsattel.
Arrondissement d'Hazebrouck.		
Cassel	29 novembre 1854.	Desmyttère.
La Gorgue	28 octobre 1854.	Duquenne.
Hazebrouck	2 août 1853.	Cleenewerck, ✲.
Merville	11 septembre 1853.	Bouillez.Varhaeghe.
Steenwerck	6 mars 1854.	Plouvier.
Arrondissement de Douai.		
Douai	2 avril 1853.	Maurice, ✲, maire.
Flines-lez-Raches	28 octobre 1854.	Choque.
Arrondissement de Valenciennes.		
Condé	2 août 1854.	Mention.
Raismes	11 février 1854.	Leroy, Ed.
Saultain	17 mai 1853.	Hamoir.
Vieux-Condé	28 octobre 1854.	Dervaux.
Valenciennes (Union valenciennoise)	15 décembre 1853.	Feytaud.
Valenciennes (Ouvriers peintres.)	6 septembre 1853.	Fosse.

Sociétés de charité maternelle.

LILLE.

La société de charité maternelle, instituée à Lille, a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours, les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant; celles qui, ayant au moins un enfant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants, toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants; dont l'aîné est en bas-âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association.

Présidente honoraire, Mme. Besson.
Présidente, Mme. Briansiaux-Bigo.
Vice-présidentes, Mmes. De la Serre, Guilhem.
Secrétaire, Mme. Gentil-Muiron.
Trésorier, M.e Desmottes, notaire.
Dame pour la confection des vêtements, Mlle. Desjardins.

Dames administrantes.

1.er arrondissement. Mmes. Joseph Mathon, Henri Scrive, Briansiaux-Bigo, Lahousse, Mlle. Dumon, Mmes. Masse-Lefebvre, Coquelle-Muiron, Droulers, de Genevières, Boutry-Van Isselsteyn. = Mmes. Lefebvre-Smet et Blondeau-Piat, *dames honoraires.*

2.e arrondissement. Mlle. Théry, Mmes. Lemoinier, Dehaux-Deleruyelle, Vannière-Semet, Catoire-Richebé, De Melun, Théry-Leclercq, Desrousseaux-Lefebvre, Terwagne, Guilhem, Lallier, Charvet-Fockedey.

3.e arrondissement. Mmes. Théodore-Cuvelier, Ch. Verley, Delebecque-Barrois, Huet, Bernard-Rouzé, Théry-Dumon, Rousselle. Mlle. Aubriot, Mmes. Rouzé-Duthoit, Dépret-Béghin, = Mme. Lepercq-Deledicque, *dame honoraire.*

4.e arrondissement. Mmes. Derode, Vanackère, Félix Dehau, Verley-Charvet.

5.e arrondissement. Mmes. veuve Lefebvre-Lebrun, Charvet-Barrois, De la Serre, De Ranst, Anatole de Norguet, Julie Flament, Jules Descamps, Morel-Sachon, Blondeau-Herlin. = Mmes. Revoire et d'Assignies, *dames honoraires.*

VALENCIENNES.

Un arrêté du Ministre de l'Intérieur, en date du 15 novembre 1848, autorise l'établissement d'une société de charité maternelle à Valenciennes.

Présidente, Mme. Serret-Dewignes.
Secrétaire, Mme. Charbaut.
Conseillères, Mmes Serret; S. De la Serre.
Trésorière, Mme. Waternau.

Société charitable de St.-François-Régis, à Lille.

Cette société, autorisée par arrêté du préfet du 15 octobre 1839, pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composé de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaq mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de reco mandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 14 juin 1854 et le décret du 22 août suivant, ont organi les services de l'enseignement public de la manière suivante :

La France est divisée en 16 circonscriptions académiques.

Chacune des Académies est administrée par un recteur qui doit êt pourvu du grade de docteur; le recteur est assisté d'autant d'inspecteu d'Académie qu'il y a de départements dans la circonscription.

Il y a au chef-lieu de chaque Académie, un conseil académique cor posé : du recteur, président; des inspecteurs de la circonscription ; c doyens des facultés ; de sept membres choisis tous les trois ans, par ministre de l'instruction publique savoir :

Un parmi les archevêques ou évêques de la circonscription ;

Deux parmi les membres du clergé catholique ou parmi les minist des cultes non catholiques reconnus ;

Deux dans la magistrature ;

Deux parmi les fonctionnaires publics ou autres personnes notables la circonscription.

Le conseil académique veille au maintien des méthodes d'enseignement prescrites par le ministre et qui doivent être suivies dans les écoles publiques d'instruction primaire, secondaire ou supérieure, du ressort. — Il donne son avis sur les questions d'administration, de finances ou de discipline qui intéressent les établissements d'enseignement supérieur, les lycées et les colléges communaux.

Le conseil académique se réunit deux fois par an : au mois de juin et au mois de novembre. Il peut être convoqué en service extraordinaire par le ministre de l'instruction publique.

Il y a au chef-lieu de chaque département, un conseil départemental de l'instruction publique composé :

Du préfet, président ;
De l'inspecteur d'Académie ;
D'un inspecteur de l'instruction primaire désigné par le ministre ;
D'un ecclésiastique désigné par l'évêque ;
D'un ministre de l'une des deux églises protestantes, désigné par le ministre ;
D'un délégué du consistoire israélite dans le département où il existe un consistoire légalement établi ;
Du procureur général près la cour impériale, dans les villes ou siége une cour impériale ; et dans les autres, du procureur impérial près le tribunal de 1.re instance; d'un membre de la cour impériale élu par elle ; ou à défaut de cour impériale, d'un membre du tribunal de 1.re instance, élu par ce tribunal ;
De quatre membres élus par le conseil général, dont deux au moins pris dans son sein.

Cette assemblée se réunit au moins deux fois par mois ; ses séances, sont suspendues du 15 août au 15 octobre.

Le conseil départemental de l'instruction publique exerce, en ce qui concerne les affaires disciplinaires et contentieuses relatives aux établissements particuliers d'instruction secondaire, les attributions déférées aux conseils académiques par la loi du 15 mars 1850. (Voir l'*Annuaire de* 1851, page 95).

Les appels de ces décisions dans les matières qui intéressent la liberté d'enseignement, sont portées directement devant le conseil impérial de l'instruction publique.

Le préfet exerce, sous l'autorité du ministre de l'instruction publique et sur le rapport de l'inspecteur d'Académie, les attributions déférées au recteur par la loi du 15 mars 1850 et par le décret organique du 9 mars 1852, en ce qui concerne l'instruction primaire, publique ou libre.

L'inspecteur, sous l'autorité du préfet, instruit les affaires relatives à l'enseignement primaire du département ; sous l'autorité du recteur, il dirige l'administration des Lycées.

ACADÉMIE DE DOUAI.

L'Académie de Douai comprend cinq départements qui sont l'Aisne, les Ardennes, le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

Recteur : M. Guillemin, ✲.
Inspecteurs : MM.
A Laon, Dumouchels, ✲.
A Mézières, Bonnin-Dubessay, (O. A.)
A Lille, Camus, ✲.
A Arras, Lavocat, (O. I.)
A Amiens, Allou, ✲.
Secrétaire de l'Académie, M. Clochez, (O. A.)

CONSEIL ACADÉMIQUE.

Le conseil n'est pas encore constitué.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

FACULTÉ DES SCIENCES DE LILLE.

MM. Pasteur, ✲, doyen, *professeur de chimie.*
Lamy, *professeur de physique.*
Mahistre, *id. de mathématiques pures et appliquées.*
Lacaze du Thiers, *id. d'histoire naturelle.*

FACULTÉ DES LETTRES DE DOUAI.

MM. Filon, doyen, *professeur d'histoire.*
Martha, *professeur de littérature ancienne.*
Colincamp, *id. de littérature française.*
Caro, *id. de philosophie.*
Parisot, *id. de littérature étrangère.*

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE.

Directeur : M. Cazeneuve, ✲, docteur en médecine, prof de clinique interne.

Professeurs titulaires :

Chimie et pharmacie : M. Garreau, pharmacien-major à l'h Militaire de Lille.
Histoire naturelle médicale et matière médicale : M. Brigand docteur en médecine.

Anatomie et Physiologie : M. Fabre, docteur en médecine.
Clinique interne : M. Cazeneuve, ✲, docteur en médecine.
Clinique externe : M. Parise, docteur en médecine.

Professeurs adjoints :

Accouchements, maladies des femmes et des enfants : M. Binaut, docteur en médecine ;
Pathologie externe : M. Morisson, docteur en médecine.

Professeur suppléant :

Pathologie interne : M. Pilat, docteur en médecine.

Chef des travaux anatomiques :

M. Chrestien, docteur en médecine.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MM. le Préfet, *président*.
Camus, ✲, inspecteur d'académie.
Mgr. l'archevêque de Cambrai.
Vallée, vicaire-général.
Frossard, pasteur protestant.
Prestat, ✲, procureur impérial.
Bourdon, juge au tribunal de première instance.
De Beaumont (O. I.), membre du conseil général.
Mourmant, ✲, membre du conseil général.
Deschodt, membre du conseil général.
Bernot, inspecteur de l'instruction primaire.
Ed. Defontaine, ✲, membre du conseil général, *secrétaire*.

LYCÉE DE DOUAI.

Le bureau d'administration n'est pas constitué.

MM. Fleury, ✲, *proviseur ;* Braive, (O. I.) *censeur ;* Fournet (O. I.), *aumônier ;* Soulié (O. A.), *économe ;* Bedos de Celles, *premier commis d'économat.*

Professeurs.

Logique : M. Morelle ; *rhétorique :* M. Tachez ; *mathématiques spéciales :* M. David (O. I.) ; *physique :* M. Vasse aîné (O. I.) ; *histoire :* M. Desdevises du Dézert ; *mathématiques pures et appliquées :* MM. Vasse jeune (O. I.), et Moncourt.

Professeurs adjoints de physique : MM. Offret et Beaussi
professeur adjoint de mathématiques : M. Ricourt.
Seconde : M. Nicolas ; *troisième :* M. Merlet ; *quatrième :* M. Piqu
cinquième : M. Ruoult ; *sixième ;* M. Plissoneau ; *septième :* M. I
marre ; *huitième :* M. Prétrel ; *langue anglaise :* M. Bonnaire ; *lan*
allemande : M. Kotzutski.
Surveillant général ; M. Cautin.
Maîtres répétiteurs : MM. Bercq, Chemet, Desjardin, Vastic
Aspirants répétiteurs : MM. Petain, Monier, Vaille, Gavel
Rouzé, Deherre.
Maître de travaux graphiques : M. Malet, ✲.
Maître de chant : M. Noury.
Maître de dessin : M. Wallet, ✲ ; *suppléant :* M. Chevalier.
Maître d'écriture : M. Carrière.
Médecin : M. Maugin, *chirurgien* : M. Gelez fils.
Maître de gymnastique : M. Deleplace.
Nombre d'élèves : *Internes,* 235 ; *externes,* 62.

LYCÉE DE LILLE.

Le bureau d'administration n'est pas constitué.

MM. Petitbon, (O. I.), *proviseur ;* Riquier, *censeur ;* Gonthi
aumônier ; Syou, *économe ;* Ménard, *premier commis d'économat.*

Professeurs.

Logique : M. Charles ; *rhétorique :* M. Durand ; *physique :*
Violette ; *histoire :* M. Chon (O. I.) ; *mathématiques pures :*
Planes ; *professeurs adjoints de mathématiques :* MM. Dave
Bourlot ; *professeurs adjoints de physique :* MM. Gostynski et Paqu
Seconde : M. Malard ; *troisième :* M. Wartel ; *quatrième :* M. B
rault ; *cinquième :* M. Jaumard ; *sixième :* M. Gauthier.
Maîtres élémentaires ; MM. Magniez et Renard.
Maître de langue anglaise ; M. Réthoré.
Maître de langue allemande : M. Kunaszouski.
Maîtres répétiteurs : MM. Latreille, Wocquiez, Caron, Calla
Aspirants répétiteurs : MM. Ausecache, Lacherez, Spanneu
Delavenne, Dumoutier, Poitte, Mathieu, Taquet, Donop, Fa
Clouet, Braillon.
Maître de travaux graphiques : M. Bourlot.
Maître de dessin : M. Lemaire.
Maître d'écriture ; M. Dessoutter.
Médecin : M. Bailly.
Maître de gymnastique ; M. Madurel.
Nombre d'élèves : *Internes*, 227 ; *externes*, 157.

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

Bureau d'administration. MM. Dansette, maire, *président;* Cateaux, curé; Castrique, notaire; Buttin, médecin; Deloince-Boutry, conseiller municipal.

M. Bouvart, *principal.*

Professeurs, MM. Legros, *régent de mathématiques*; Vercier, *régent de troisième et de quatrième*; Maignien, *régent de cinquième et sixième, chargé de l'enseignement de la langue anglaise;* Remant, *régent de septième et huitième;* Berker, *maître de dessin linéaire et d'arithmétique;* Gouttière, *maître d'écriture.*

Maître d'études, M. Sauvage.

COLLÉGE DE TOURCOING.

Bureau d'administration. MM. Motte (Ph.); Desurmont (Henri); Delobel-Dewitte, conseiller municipal; Vanlaer, docteur en médecine.

MM. l'abbé Lecomte, *principal et aumônier;* l'abbé Lescouf, *sous-principal.*

Professeurs. MM. Lescouf, *régent de logique;* l'abbé Leblanc, *régent de rhétorique;* Bon, *régent de seconde;* Piques, *chargé de la troisième;* Playoust, *régent de quatrième;* Podvin, *régent de cinquième;* Delsaut, *régent de sixième;* Dupras, *régent de septième;* Leport, *régent de mathématiques supérieures;* Depasse, *régent de mathématiques élémentaires;* Buckley, *chargé de l'enseignement de la langue anglaise.*

Maîtres d'études, MM. Lasnes, *chargé de la huitième;* Askuaga, Desilve, Mouton.

Classe primaire supérieure annexée, N...., *chargé du cours.*

élémentaire, — M. Frère.

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

Bureau d'administration. MM. Gérard, ✲, sous-préfet, *président;* Mollet, ✲, maire; Cuel (O. ✲), ingénieur en chef en retraite; Carlier (Amand), négociant; Verleye, juge; De Cleebsattel, député; Lebleu, médecin.

M. Boutoille, *principal.*

Professeurs. MM. Millet, *régent de logique*; Ansieaux, *régent de rhétorique;* Piermé, *professeur de physique;* Lemaire, *régent de mathématiques supérieures;* Vermeille, *régent de mathématiques élémentaires;* Demonchy, *régent de seconde;* Duwez, *régent de troisième;* Bruyant, *régent de quatrième;* Ortille, *régent de cinquième;* Leleu, *régent de sixième*; Remy, *régent de septième.*

Directeurs de l'école primaire supérieure annexée, MM. Quiquet (François) et Quiquet (Jules); Cuff, *maître d'anglais;* Guthlin, *maître d'allemand.*

Maîtres d'études, MM. Mekercke, Routier.

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

Bureau d'administration. MM. Leclerc, ✲, sous-préfet, *président;* Houcke, maire; Leclercq, ✲; président du tribunal; Thibaut (Pierre), propriétaire; Vandewalle (Ch.), propriétaire.

M. l'abbé Dehaene, *principal et régent de rhétorique.*

Professeurs. MM. Coache, *régent de seconde et de troisième;* Robert, *régent de quatrième;* Vallée, *régent de cinquième;* Lefebvre, *régent de sixième;* Scheercousse, *régent de septième*, Lacroix, *maître d'études chargé de la huitième;* Barnave, *régent de mathématiques*; Debusschere, *chargé de la classe primaire supérieure;* Gobrecth, *adjoint.*

Maîtres d'études, MM. Dekaistre, Scheercousse, Boidin, Guise.

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

Bureau d'administration. MM. M. le maire, *président;* Bacquart, curé; Colpaert-Vanlerberghe; Van Merris, Henri; Behaghel (Louis); Baelde (Pierre).

M. l'abbé Vitse, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de rhétorique et de seconde;* Gourmez, *régent de troisième et de quatrième;* Dorédouville, *régent de cinquième et de sixième;* Duquesne, *chargé de la septième et de la huitième;* Gourmez, *régent de mathématiques.*

Maîtres d'études, MM. Leblanc; Delannoy; Duquesnes-Bernoux, *instituteur primaire supérieur.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

Bureau d'administration. MM. Desmyttère, maire, *président;* Wackernie, propriétaire; Hadoux, propriétaire.

M. Thumerel, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de troisième et de quatrième;* Antoine, *régent de cinquième et de sixième;* N...., *régent de septième et de huitième.*

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

Bureau d'administration. MM. Hennion-Delbecque, maire, *prési-*

dent ; Deroy, médecin ; Degruson (Henri), propriétaire ; Hennion (Henri), Taffin-Peuvion.

M. Clarck, *principal.*

Professeurs, M. Decroix, *régent de cinquième et de sixième.* M. le principal, *régent de septième et de huitième.*

Maître d'études, M. Broudenoot.

COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

Bureau d'administration. MM. Villemain (O. ✲), sous-préfet, *président ;* Petit-Courtin, maire ; N ..; N...; N...

M. Baisier (O. I.), *principal.*

M. Dayez, *aumônier.*

Professeurs, MM. Chappuis, *régent de logique* ; Vanwtberghe (O. A.), *régent de mathématiques ;* Cappelle, *régent de rhétorique ;* Delesalle, *régent de seconde ;* Braconnier, *régent de troisième ;* Vanderscher, *régent de quatrième ;* Lefebvre, *chargé de la cinquième* ; Cousin, *régent de sixième ;* Davaine, *régent de septième ;* Lesage, *maître de langue française pour l'enseignement spécial communal.*

Maîtres d'études, MM. Lesne et Cousin.

Maître d'anglais, M. Chotin.

COLLÉGE COMMUNAL DU CATEAU.

Bureau d'administration. MM. Seydoux, maire, ✲, *président ;* Cousin-Humbert ; Ponsin-Bonnaire ; Fiévet-Remy ; Wauters, juge-de-paix.

M. Pelaud, *principal.*

Professeurs, MM. Louvel, *régent de* 5.e *et de* 6.e ; Carton, *régent de* 7.e *et de* 8.e ; Dubois, *directeur de l'école primaire supérieure annexée ;* Dudot, *instituteur primaire élémentaire.*

COLLÉGE COMMUNAL D'AVESNES.

Bureau d'administration. MM. Fauquet, maire, *président ;* Bevière ; Viroux ; Malfait ; Gauchet ; N...

M. Bloume, *principal.*

Professeurs. MM. Vandepitte, *régent de* 4.e *et de* 5.e ; Bourgeois, *régent de* 6.e *et de* 7.e ; Boulanger, *régent de mathématiques et de* 8.e

Maîtres d'études, MM. Bonnemaison ; Fosset, *directeur de l'école primaire supérieure annexée.*

COLLÉGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

Bureau d'administration. M. le maire, *président ;* MM. Froissart ; Février ; De Rive ; Bottieau.

M. Chemet, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de* 2.e *et de* 3. , Duburcq, *régent de* 4.e *et de* 5.e ; Chottin, *régent de* 6.e *et de* 7.e ; Bastide, *régent de mathématiques ;* Becquet, chargé du cours de français.

Maître d'études, M. Bécourt.

COLLÉGE COMMUNAL DU QUESNOY.

Bureau d'administration. MM. Prevost, maire, *président ;* Piette, avocat ; Honoré, juge-de-paix ; Vanikaut, médecin ; Pluchart, Defranc, notaire.

M. Blaringhem, *principal.*

Professeurs, M. le principal, *régent de rhétorique et de* 2.e ; Lefebvre, *régent de* 3.e *et de* 4.e ; Delplanque, *régent de* 5.e *et de* 6.e ; Zabel, *régent de mathématiques.*

Maître d'études, M. Gernez.

Directeur de l'école primaire supérieure annexée, M. Coquidé.

COLLÉGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

Bureau d'administration. MM. le sous-préfet, *président ;* Bonjour ; Antoine ; Alglave ; Barbedieu ; Wattel.

M. Crombak (O. I.), *principal.*

Professeurs, MM. Mathorez, *régent de philosophie* ; Nicolet, *régent de mathématiques supérieures et de physique ;* Courtin, *professeur d'histoire naturelle ;* Deneucho et Chorrée, *régents de mathématiques ;* Caffiaux, *régent de rhétorique* ; Leleu, *régent d'histoire ;* Gambart (O. A.) *régent de* 2.e ; Bebin, *régent de* 3.e ; Petit, *régent de* 4.e ; Louise, *régent de* 5.e ; Fiévet, *régent de* 6.e ; Pruvot, *régent de* 7.e ; Bonvoisin, *chargé de la* 8.e ; Quiertaut, *langue anglaise* ; Zaba, *langue allemande.*

Maîtres d'études, MM. Tellier, Lancial, Bricout, Boulanger.

COLLÉGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

Bureau d'administration. MM. Nicolle, maire, *président*, Barbieux, notaire ; Davainc, notaire ; Baligand, notaire.

M. Bonnaire, *principal.*

Professeurs, MM. le principal *faisant les classes de* 4.e *et de* 5.e ; Toulet, *régent de* 6.e *et de* 7.e

N..., *maître de l'école primaire supérieure annexée.*

COLLÉGE COMMUNAL DE CONDÉ.

Bureau d'administration. MM. Mention, maire, *président*; Cro-

quey, curé ; Martel, notaire ; Caudron, médecin ; Petit, secrétaire de la mairie.

M. Cointe, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de* 3.e *et de* 4.e ; Vilon, *régent de* 5.e *et de* 6.e ; Hacart, *chargé des cours de* 7.e *et de* 8.e

Maître d'études, M. Rouzé fils.

M. Rouzé, *directeur de l'école primaire supérieure annexée.*

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

INSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES.

MARCQ-EN-BARŒUL.

MM. Crevecœur, *supérieur.*

Lassé, *directeur.*

Duretz, *économe.*

Professeurs. MM. Lewalle, Fontaine, Delahodde, Wibaux, Polet, Binaut, Brande, Boissard, Lemaitre, Vandenbrouque, Hollebecque, Dancoisne, Planque, Dutoit, Pannier, Raux, Legrand, Becquet, Afchain, Fanin, Jaspart, Hennart, Mannier.

LILLE (Collége de Saint-Joseph)

M. Dennel, *directeur.*

Professeurs. MM. Sockeel, Meesemaeker, Deroubaix, Vandenbavière, Tarlier, Courquin, Richard, Cléty, Vallez, Mille.

ROUBAIX (Collége de Notre-Dame-des-Victoires).

MM. Duvillers, *principal.*

Vandeville, *sous-principal.*

Professeurs. MM. Boëdtz, Minez, Cappliez, Masse, Billaux, Drepoi, Bruniaux.

DUNKERQUE (Pensionnat de Notre-Dame-des-Dunes).

M. Delelis, *directeur.*

Professeurs. MM. Ledien, Lootgiter, Bertein, Bernard, Garin, Dumont.

BERGUES (Collége de Saint-Winoc).

M. Deseille, *directeur.*

Professeurs. MM. Poulet, Demonchaux, Hévin, Boussart, Péchon, Platrier.

SOLESMES (Collége de Sainte-Marie).

MM. Destombes, *principal.*
Laurent, *sous-principal.*
Professeurs. MM. Dervaux, Dewez, Dervaux, Mériaux, Dewitte, Decanter.

BAVAI (Collége de l'Assomption).

M. Mortier, *principal.*
Professeurs. MM. Lesnes, Deraine, Briolet, Fournier, Salez, Cresson.

DOUAI (Collége Saint-Jean).

MM. Huyser, *principal.*
Blondel, *directeur.*
Professeurs. MM. Dehaisne, Dekerchieter, Cardon, Mience, Arnold, Decorne, Dubus, Jacquart, Hofman.

AUCHY (Pensionnat).

M. Leleu, *directeur.*
Professeurs. MM. Delanghe, Chuffart, Dechy, Berthe, Lasselin, Lejeune, Lecq, Descat, Waroux, Lubrez, Lallemand, Dumoulin, Caillez, Devos.

SAINT-AMAND (Collége de Notre-Dame-des-Anges).

MM. Duriez, *principal*
Mouton, *sous-principal.*
Professeurs. MM. Cailliez, Corbier, Lenclud, Leroux, Gaudimus.

VALENCIENNES (Collége de Notre-Dame).

MM. Neuwe, *principal.*
Lasne, *sous-principal.*
Professeurs. MM. Desilve, Claisse, Charlet, Decottignies, Marchand, Bouchart, Vaillant, Leroy, Bolvin, Duvillier, Villain.

INSTITUTIONS LAÏQUES.

Arrondissement de Lille.

MM. Preys, à Lille.
Fourmariez, id.
Hebbelinck, id.
Herreng, id.
Vanhende, id.
Duriez, à Wazemmes.
Mercier, à Esquermes.
Plouvier, à Roubaix.
Vanerdewegh, id.
Duchateau-Carlier, à La Bassée.

Arrondissement de Dunkerque.

MM. Ricquier, à Dunkerque.
Warin, à Gravelines.
Duwez, id.

Arrondissement de Cambrai.

MM. Dumont, à Cambrai.
Dupont, à Escaudœuvres.

Arrondissement d'Avesnes.

M. Lefrancq, à Landrecies.

Arrondissement de Douai.

MM. Faure, à Douai.
Géraulx, id.
Brare, id.
Bilbaut, id.

Arrondissement de Valenciennes.

MM. Gruson, à Valenciennes.
Nonclercq, id.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement secondaire.

MM. De Beaumont, membre du Conseil général et du Conseil académique.
Danel, président de la cour impériale.
Fleury, proviseur du lycée.
David, professeur de mathématiques spéciales au lycée.
L'abbé Wybaut, professeur de rhétorique à l'institution de Marcq-en-Barœul.
L'abbé Prevost, professeur d'histoire et de philosophie au séminaire de Cambrai.

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DU NORD

L'école professionnelle de Lille est la seconde établie en France jusqu'à ce jour. Elle a pour but de former des chefs d'industrie, des commerçants, des sous-architectes, des sous-ingénieurs civils, des géomètres; des agents-voyers, des mécaniciens-agriculteurs, des vérificateurs de bâtiments; des entrepreneurs, des conducteurs de travaux mécaniques et en général des hommes aptes aux professions qui ont pour base le dessin et les mathématiques. Elle prépare aussi des candidats pour les écoles impériales d'arts et métiers, vétérinaires, des beaux arts, centrale des manufactures, pour les écoles agricoles, etc.

Directeur. M. V. Denniée.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Commission d'examen des candidats aux fonctions d'inspecteur de l'instruction primaire.

MM. Preux, membre du conseil académique.
L'abbé Rara, ancien professeur au lycée de Douai.
Maugin, docteur en médecine.
Bourgeois, inspecteur de l'instruction primaire.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

MM. Héroguet, archi-prêtre, doyen-curé de Saint-Pierre, à Douai *président*.
Preux, premier président honoraire de la cour impériale.
Vasse aîné, professeur au lycée de Douai.
Maugin, docteur en médecine.
Lamarre, maître élémentaire au lycée de Douai.
L'abbé Huyser.
Devismes, pasteur protestant à St.-Amand.
Bourgeois, inspecteur des écoles primaires.
Noury, professeur de musique.
MM.mes d'Azincourt, Renaud d'Ubexi, *dames adjointes*.

Inspecteurs de l'enseignement primaire.

MM. Flament (O. A.), pour l'arrondissement de Dunkerque.
Bernot (O. A.), pour les arrondissements d'Hazebrouck et de Lille.
Hilaire (O. A.), pour l'arrondissement de Cambrai.
Chevalier, — d'Avesnes.
Bourgeois (O. I.), — de Douai.
Debruyne (O. A.), — de Valenciennes.

Délégués cantonaux chargés de la surveillance de l'instruction primaire.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Canton de Bergues. MM. Delautre, doyen à Bergues, *président*; Delaroïere, ancien notaire, id.; Deblock, Louis, propriétaire, id.; Vernaelde, Henri, id.; Pluvier, Jean, id.; Pluvier, Winoc, id.; Mouveaux, Procope, adjoint.

Canton de Bourbourg. MM. Demeunynck, docteur en médecine à Bourbourg, *président*; Decarpentry, juge-de-paix, à Bourbourg; Cadet, doyen, id.; Malo, receveur de l'enregistrement, id.; Bénard, propriétaire, id.; Delflie, officier de santé à Watten; Meesemaecker, Fidèle, cultivateur à Looberghe.

Canton de Dunkerque-Est. MM. Delaeter, doyen à Dunkerque, *président ;* Alisse, juge, id. ; Bouly de Lesdain, président du tribunal ; Dupouy, négociant ; Carlier, Amand ; Lebleu, médecin ; Deschidt, curé à Teteghem.

Canton de Dunkerque-Ouest. MM. Deconynck, doyen à Dunkerque, *président :* Hovelt, avoué, id. ; Cavrois, propriétaire, id. ; De Bertrand, homme de lettres.

Canton de Gravelines. MM. Vendenbusche, doyen à Gravelines, *président ;* Decarpentry, conseiller général, id. ; Vancassel, adjoint, id.

Canton d'Hondschoote. MM. Debreyne, doyen à Hondschoote, *président ;* Vanbockstael, propriétaire à Rexpoëde ; Debille, pharmacien à Hondschoote ; Duwez, juge-de-paix, id. ; Leys, médecin, id.

Canton de Wormhoudt. MM. Caillé, doyen à Wormhoudt, *président ;* Leys, juge-de-paix ; Vandenkerkove, propriétaire à Volkerinckhove ; Debreyne, notaire à Wormhoudt ; Vandercolme, officier de santé a Volkerinckhove.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Canton de Bailleul-Nord-Est. MM. Debaecker, doyen à Bailleul, *président ;* Béhaghel, Louis, conseiller général, id. ; Plouvier, maire à Steenwerck ; Lefrançois, curé, id.

Canton de Bailleul-Sud-Ouest. MM. Dehaene, doyen, à Bailleul, *président ;* Plichon, conseiller général, idem ; Dusol, avocat à Hazebrouck ; Bieswal-Pouvillon, propriétaire à Bailleul ; Stoppelgast, notaire, id. ; Leurs, maire à Meteren.

Canton de Cassel. MM. Desmyttère, maire de Cassel, *président ;* Arnould, doyen à Cassel ; Pièrens, propriétaire à Ochtezeele ; Windriff, docteur en médecine à Cassel ; Dehandschœwercker, notaire, idem ; D'hont, maire à Rubrouck.

Canton d'Hazebrouck-Nord. MM. Devulder, doyen à Hazebrouck, *président ;* Bieswal-Cleenewerck, propriétaire, id. ; Decool, notaire à Wallon-Cappel ; Leleu, avoué à Hazebrouck ; Kien, adjoint, id. ; de la Serre, propriétaire à Renescure.

Canton d'Hazebrouck-Sud. MM. Marchand, doyen à Morbecque, *président ;* Deschodt, conseiller général à Hazebrouck ; Massiet, suppléant du juge-de-paix, idem ; Bieswal-Cleenewerck, propriétaire, id. ; de la Grange, id., à Morbecque.

Canton de Merville. MM. Legrand, doyen à Merville, *président ;* Degruson, conseiller général, id. ; Arnoud-Degruson, propriétaire, id. ; Leclercq, id., à Estaires ; Boulliez-Verhaeghe, id, à Merville.

Canton de Steenvoorde. MM. Revel, conseiller général à Steenvoorde, *président ;* Vandewelde, doyen, id. ; Beck, maire, id. ; Dequeker, notaire, id ; Vangraefschêpe, adjoint, id.

Canton d'Armentières. MM. Cateau, doyen à Armentières, *président;* Dansette, maire à Armentières; Woussen, manufacturier à Houplines; Castrique, notaire à Armentières; Boussemart, ancien notaire, id.

Canton de La Bassée. MM. Gérin, doyen à La Bassée, *président*, Chombart, conseiller général à Herlies; Proost-Wallerand, propriétaire à La Bassée; Rouzé, Carlos, propriétaire à Fournes.

Canton de Cysoing. MM. Demesmay, ✲, agronome à Templeuve, *président;* Revel, juge-de-paix à Cysoing; Lancelle, doyen à Templeuve; Delinselle, notaire à Cysoing; Salembier, curé, id.; Roussel, receveur de l'enregistrement, id.

Canton d'Haubourdin. MM. Dhalluin, doyen à Haubourdin, *président;* Derbigny, propriétaire à Haubourdin; Menche, maire à Haubourdin; Lelièvre, propriétaire à Loos; de Garsignies, id., à Ligny; Bernard, Félix, maire à Santes.

Canton de Lannoy. MM. de la Girennerie, ✲, maire d'Annappes, *président;* Parent, maire à Lannoy; Lefebvre, Julien, ✲, conseiller général à Hem; Delahaye, doyen à Lannoy; Gahide, curé, id.; Pille, maire à Ascq; Mas, Henri, propriétaire à Hem; Delerue, propriétaire à Ascq.

Canton de Lille-Centre. MM. Le Glay, ✲, archiviste du département, à Lille, *président;* Bafaleur, doyen, à Lille.

Canton de Lille-Nord-Est. MM. Delerue, juge-de-paix à Lille, *président;* Leconte, doyen, id.; Dehau-Deleruyelle, propriétaire, id.; Gennevoise, avocat, id.; de Vogelsang, propriétaire, id.

Canton de Lille-Ouest. MM. Aernouts, doyen à Lille, *président;* Reynard, propriétaire, id.; de Caulaincourt, id., id.; Defontaine, Edouard, ✲, id., id.

Canton de Lille-Sud-Est. MM. Honoré, doyen à Lille, *président;* Bernard, Gustave, négociant, id.; Th. Rouzé, ✲, banquier, id.

Canton de Lille-Sud-Ouest. MM. Lefebvre, doyen à Lille, *président;* Ch. Verley, ✲, directeur de la banque, id.; Verquin, propriétaire à Esquermes; Remy-Meurisse, avocat à Lille.

Canton de Pont-à-Marcq. MM. Desmoutiers, Ernest, conseiller général à Mons-en-Pévèle, *président;* Desplanques, juge-de-paix à Pont-à-Marcq; Deregneaucourt, doyen, id.; des Rotours, ✲, maire à Avelin.

Canton de Quesnoy-sur-Deûle. MM. Fretin, ✲, maire à Quesnoy *président;* Reniez, doyen à Comines; Meurillon, notaire, id.; Desreumaux-Cailleret, fabricant à Quesnoy; Devemy, percepteur, id.

Canton de Roubaix. MM. Maes, doyen à Roubaix, *président* Grimonprez-Bossut, fabricant, id.; Motte-Bredart, négociant, id. Motte, fabricant, id.

Canton de Seclin. MM. Collette, conseiller général à Seclin, *président;* Delespaul, juge-de-paix, id.; Plaetevoet, doyen, id.; Taffin Peuvion, fabricant à Lesquin; Rose, maire à Templemars; Lefort, fabricant à Bauvin.

Canton de Tourcoing-Nord. MM. Simon, doyen à Tourcoing, *président;* Truche, juge-de-paix à Tourcoing; Desurmont, négociant, id.; Hennion, médecin à Roncq.

Canton de Tourcoing-Sud. MM. Deregnaucourt, doyen à Tourcoing, *président;* Masurel, Carlos, ✲, conseiller général à Tourcoing; Leurent, médecin, id.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Canton de Cambrai-Est. MM. Leleu, chanoine, *président;* Lestoquoy, juge-de-paix à Cambrai; Flayelle, avocat, id.; Maréchal, percepteur, id.

Canton de Cambrai-Ouest. MM. Desrousseaux, doyen à Cambrai, *président;* Lancel, juge-de-paix à Cambrai; Bonnel, maire à Morenchies; Tribou, id., à Hem-Lenglet; Rodriguez, propriétaire à Sancourt; Lévêque, imprimeur à Cambrai; Boucher, ancien régent, idem.

Canton de Carnières. MM. Bouly, juge-de-paix à Carnières, *président;* Libert, curé à Quiévy; Mascaux, brasseur à St-Aubert; Senez, maire à Beauvois; Lemaire, maire à Bévillers; Larivière, Louis, propriétaire à Fontaine-au-Pire.

Canton du Câteau. MM. Wauters, juge-de-paix au Câteau, *président;* Vallez, doyen, id.; Flayelle, Henri, notaire, id.; Delafons, maire, id.; François, Eugène, propriétaire à Catillon; Flayelle-Ternaut, négociant au Câteau.

Canton de Clary. MM. Coulmont, doyen à Clary, *président;* Piettre, ancien notaire à Caudry; Bauchard, propriétaire à Ligny; Legentil, Antoine, cultivateur à Montigny; Marlier, Prosper, id., à Villers Outréaux; Crépin, curé à Busigny; Dessaussy, propriétaire à Ligny.

Canton de Marcoing. MM. Robert, curé à Crévecœur, *président;* Savary, juge de-paix à Marcoing; Foulon, percepteur à Mœuvres; Sorlin, brasseur à Banteux; Thiéry, cultivateur à Marcoing; Leveillé, curé à Gonnelieu; Solau-Royer, propriétaire à Masnières;

Canton de Solesmes. MM. Decaux, juge-de-paix à Solesmes, *président;* Gourdin, doyen, id.; Thomas, curé à Saulzoir; Millet, percepteur à St.-Vaast; Depreux, maire à Viesly.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Canton d'Avesnes-Nord. MM. Denis, doyen à Avesnes, *président;* Georges, juge-de-paix, id.; De Colnet, conseiller général, à Dom-

pierre; Demoulin, notaire à Dourlers; Evrard, juge-de-pai Avesnes.

Canton d'Avesnes-Sud. MM. Mailliet, banquier à Avesnes, *sident;* Joffrain, propriétaire à Floyon; Desforges, doyen cu Etrœungt; Camberling, curé à Prisches; Emond, ex-notaire à M baix.

Canton de Bavai. MM. Lemaire, doyen à Bavai, *président;* Molembaix, propriétaire à Bellignies; Moreau, cultivateur à B gnies; Delefosse, juge-de-paix à Bavai; Coulmont, notaire à Bav Levent fils, cultivateur, id.; Lepage, ancien directeur des con butions indirectes.

Canton de Berlaimont. MM. Legrand, doyen à Berlaimont, *p sident;* Hennet, percepteur, id.: Tellier, propriétaire à Aulnoy Muller, directeur de hauts fourneaux, id.; Corbeau, fermier à Bo sières.

Canton de Landrecies. MM. Desse, doyen à Landrecies, *préside* Béthune, juge-de-paix, id.; Jeannot, officier en retraite, id.; G gibre, médecin à Maroilles; Meurice, licencié en droit.

Canton de Maubeuge, MM. Babeur, doyen à Maubeuge, *préside* Quivy, propriétaire, id.; Delepoulle, fabricant, id.; Legrand, c à Ferrière-la-Grande; Lauthier, ancien maire à Jeumont; Luc Emm., négociant à Maubeuge; De la Gorce, négociant, id.

Canton du Quesnoy-Est. MM. Bouillon, doyen au Quesnoy, *p sident;* Honoré, juge-de-paix au Quesnoy; Frémin du Sartel, p priétaire, id.; Honoré, juge-de-paix, id.; Delavaux, officier retrai idem.

Canton du Quesnoy-Ouest. MM. Lambert, doyen à Gommegni *président;* De l'Epine, propriétaire au Quesnoy; Langlumé, p priétaire à Eth; De l'Epine, ✲, Ferdinand, au Quesnoy.

Canton de Solre-le-Château. MM. Agache, doyen à Solre-le-Cl teau, *président;* Delecambre, négociant, id.; Magy-Magy, comm çant, id.; Thieuleux père, cultivateur, id.; Lhomme, Charles, id à Liessies; Georges, percepteur à Solre-le-Château,

Canton de Trélon. MM. Larsonneur, doyen à Trélon, *préside* Delloux, cultivateur à Anor; Hanoteau, ancien maire à Ohai Darcy, régisseur à Fourmies; Malengros, Constant, cultivateu Trélon.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Canton d'Arleux. MM. Luiset, juge-de-paix à Arleux, *préside* Quiquempoix, doyen à Arleux; Guilbert, maire à Cantin; Lecler id., à Brunémont; Lolliot, ancien maire à Lécluse; Pennequ notaire à Arleux.

Canton de Douai-Nord. MM. Héroguer, archiprêtre à Dou *président,* Théry, juge-de-paix à Douai; Capon fils, notaire, i

Lespagnol, propriétaire à Flines ; Lequien, docteur en médecine à Douai ; Maugin, id., id.

Canton de Douai-Ouest. MM. Duthillœul, ancien juge-de-paix à Douai, *président ;* Vrambout, doyen à Douai ; Nutly, juge-de-paix, id. ; Bernard fils, propriétaire à Roost-Warendin.

Canton de Douai-Sud. MM. Lefebvre, doyen à Douai, *président ;* De la Phalecque, propriétaire, id. ; Fiévet, maire à Masny ; Lefrançois, directeur des mines à Aniche.

Canton de Marchiennes. MM. Baucq, propriétaire à Marchiennes, *président*, Horrie, juge-de-paix à Marchiennes ; Dupont, curé à Fenain ; de Bouteville fils, propriétaire à Hornaing ; Tailliar, à Pecquencourt ; Debonte, notaire à Marchiennes.

Canton d'Orchies. MM. Guilbert, ✲, maire d'Orchies, *président ;* Adam, juge-de-paix à Orchies ; Lefebvre, curé à Saméon ; Gamonet, notaire, id. ; Dubus, id., id.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Canton de Saint-Amand (*rive droite*). MM. Joffrain, doyen à Saint-Amand ; Barbieux, notaire, id. ; Basiez, cultivateur, id. ; Denoyelles-Joly, rentier à Raismes ; André, brasseur à Bruille.

Canton de Saint-Amand (*rive gauche*). MM. Lestoquoy, juge-de-paix à Saint-Amand ; Lahaye, doyen à Lecelles ; Herbomez, cultivateur à Rosult ; Courmaceul, juge-de-paix à Saint-Amand.

Canton de Bouchain. MM. Gouvion-Deroy, fabricant à Denain ; Grau, doyen à Bouchain ; Cartigny, négociant à Hélesmes ; Cattelin, notaire à Bouchain ; Bouchez, conseiller d'arrondissement, id. ; De Maingoval, propriétaire, id.

Canton de Condé. MM. Bonnier, juge-de-paix à Condé ; Crocquey, doyen, id. ; Defontaine, Victor, rentier à Vieux-Condé ; Waternau, docteur en médecine à Condé ; Defernez, propriétaire à Hergnies.

Canton de Valenciennes-Est. MM. Pique, doyen à Valenciennes ; Lefebvre, conseiller municipal, id. ; Dugimont, juge-de-paix ; Hamoir, Alfred, propriétaire à Saultain ; Delecroix, maire à Rombies ; Sauvet, curé à Sebourg.

Canton de Valenciennes-Nord. MM. De Warenghien, procureur impéral à Valenciennes ; Dubois, Henri, négociant, id. ; de Kercadio, ✲, officier supérieur en retraite, à Aubry ; Lavechin, cultivateur à Wallers ; Hautecœur, Aug., id., à Bruay.

Canton de Valenciennes-Sud. MM. Defontaine, doyen à Valenciennes ; Douai, ex-notaire, id. ; Dumaret, rentier, id. ; Moreau de Bellaing, propriétaire à Haulchin ; Mette, cultivateur à Quérénaing.

ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE DU DÉPARTEMENT ÉTABLIE A DOUAI.

M. Juge, directeur, *économe*.

Le Directeur enseigne les mathématiques, les sciences physiques chimiques et naturelles.

Maîtres adjoints, MM. Descamps, Decousu.
Aumônier, M. l'abbé Leclercq.
Directeur à l'école annexe, M. Vasseur.

Le département entretient 27 bourses et 6 demi-bourses dans cette école.

INSTITUTION DES SOURDS-MUETS A LILLE.

Cet établissement forme deux maisons, l'une pour les garçons, à Fives; l'autre pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance. MM. Richebé (O. ✲), maire, *président* Verley, ✲, conseiller municipal, *vice-président;* Lefebvre, archiprêtre, doyen-curé de Saint-Etienne, *trésorier;* Le Glay, ✲, archiviste du département; Defontaine, ✲, membre du conseil général Reust, négociant; Mimerel (C. ✲), sénateur, membre du conseil général; Oscar de Brigode.

Directeurs des sourds-muets, les Frères de Saint-Gabriel.
Directrices des sourdes-muettes, les Sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de ces écoles une somme de 25,650 fr. pour l'entretien de 8 bourses et de 4 demi-bourses de jeunes aveugles, et de 26 bourses et 22 demi-bourses de sourds-muets.

CULTES.

Le culte le plus répandu dans le département du Nord est le culte catholique. Il existe dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme seul aujourd'hui un diocèse dont le siége est à Cambrai.

Le siége de Cambrai, établi au commencement du VI.e siècle, fut erigé en archevêché en 1559.

En 1802, lors du Concordat, le siége de Cambrai fut rétabli, mais comme évêché seulement.

L'église de Cambrai a été rendue à son ancienne dignité de métropole par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Archevêque, MONSEIGNEUR RÉNÉ-FRANÇOIS RÉGNIER, ✲, né à Saint-Quentin (Maine et Loire), le 17 juillet 1794, précédemment évêque d'Angoulême, sacré le 25 septembre 1842, institué archevêque de Cambrai, le 30 septembre 1850.

Vicaires-généraux, MM. Philippe, Henri-Joseph; Bernard, Charles; Vallée, Adrien, *agréés par le gouvernement*; — Leleu, Jean-Baptiste; Bonce, Benoît-Félicien, *vicaires-généraux honoraires*.

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire-général*; Delefortrie, Joseph-Séraphin, *secrétaire*.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine-sainte, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE.

MM. Philippe, vicaire-général, *official;* Leleu, vicaire-général, *vice-official;* Bury, chanoine honoraire, *promoteur;* Delefortrie, chanoine honoraire, *greffier.*

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur, Mgr. Wicart, évêque de Fréjus, précédemment vicaire-général de Cambrai; Mgr. de Bonnechose, évêque de Carcassonne.

Chanoines titulaires, MM. Bonce, Benoît-Félicien; Deswaene, Jean-Baptiste-Casimir; Dupont, Louis-Joseph; Duprez, Jean-Louis-Joseph; Piquet, Louis; Debord, Claude; Mallet, Napoléon-Joseph; Dallennes, Alexandre; Leleu, Jean-Baptiste; Bury, Emmanuel.

Chanoines honoraires, MM. Delautre, Athanase-Léon, ancien vicaire-général; Giraud, Pierre-Auguste, idem; Desrousseaux, Auguste-Aimé; Lagatie, ancien chanoine titulaire; Top, ✻, Charles-Joseph; Delefortrie, Joseph-Séraphin; Lefebvre, Augustin; Pique, Hyacinthe; Martin, Benoît; Denis, Pierre-Joseph; Aernout, Henri-Joseph; Héroguer, Jean-Baptiste; Dehaëne, Gervais; Deconynck, François-Louis; Lebrun, Louis-Joseph; Reniez, Pierre; Wicart, César; Thénart, Pierre-Joseph; Deregnaucourt, Philippe; Maes, Jules-Philippe; Defontaine, Nicolas; Gobrecht, Pierre-Jean; Bafaleur, Arsène; Serre, Louis; Lemahieu, Edouard; Larsonneur, Jean-Baptiste; Dourlez, André-Joseph; Cateaux, Jean-Baptiste; Simon, Auguste; Lefebvre, François; Lotte, Pierre-Joseph; Cailliau, Pierre-Benoît; Ravaux, François; Capelle, Louis.

Diacre du chapitre, M. Lesage; *sous-diacre*, M. Boniface.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN. — Bureau administratif

Président, Mgr. l'archevêque.

Vice-président, l'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres, MM. Dupont, chanoine, *trésorier;* Duprez, chanoine, *secrétaire;* Leleu, vicaire-général, supérieur du grand séminaire; Monnier, supérieur du petit séminaire; Delemer, économe du grand séminaire.

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Leleu, Jean-Baptiste.
Directeur, M. Lotte, Pierre-Joseph.
Professeurs, MM. Ravaux, François Joseph; Cailliau, Pierre-

Benoît ; Dayez, Marcel-Joseph ; Cudot, Myrtil-Jules ; Lécuyer, Auguste ; Wenis, Jean-Joseph ; Prouvost, Gaspard.

Économe, M. Delemer, Jean-Baptiste.

PETIT SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Monnier, Henri.

Directeurs, MM. Thuliez, Pierre-Joseph ; Destombes, Cyrille-Jean-Baptiste.

Professeurs et directeurs, MM. Pruvost, Henri ; Guillemot, Charles ; D'Hérin, François ; Margerin, Jean Baptiste ; Villers, Venant-Valentin ; Vocassin, Amédée ; Mazingue, François ; Lefebvre, Arsène ; Thobois, Henri ; Rousseau, Félix-Frédéric ; Hannoye, Constantin ; Delcroix, Cyr-Henri ; Rigaux, Jean-Baptiste ; Bécar Henri.

Économe, M. Delecambre Benoît.

ARCHITECTE DES ÉDIFICES DIOCÉSAINS.

M. De Baralle, à Cambrai.

Division du Diocèse.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux archiprêtrés, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux grands archiprêtrés, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux grands archiprêtrés, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois grands archiprêtrés, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les grands archiprêtrés sont subdivisés en autant de décanats ordinaires qu'il y a de cantons ou de justices-de-paix, à l'exception des cantons de Lille-Ouest et de Roubaix, qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons ; excepté les six suivants :

Canton d'Hazebrouck-Sud,	chef-lieu de cure, à	Morbecque.
» de Cysoing,	»	Templeuve.
» de Pont-à-Marcq,	»	Mons-en-Pévèle.
» de St.-Amand (rive gauche),	»	Lecelles.
» d'Avesnes-Sud,	»	Etrœungt.
» de Quesnoy-Ouest,	»	Gommegnies.

Ces soixante-trois décanats sont eux-mêmes divisés en cinq cent cinquante-une succursales, dont cinq sont situées en Belgique.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Vallée, Adrien, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Piquet, Louis, *archiprêtre.*

DÉCANATS.

Cambrai-Est (Notre-Dame). MM. Piquet, Louis, *doyen;* N...., *vice-doyen.*

Cambrai-Ouest (St.-Géry). MM. Desrousseaux, Auguste, *doyen* Basuyau, curé du Paillencourt, *vice-doyen.*

Le Câteau. MM. Wallez, Hippolyte-André, *doyen;* N..., *vice doyen.*

Carnières. MM. Bresson, Floris-Joseph, *doyen;* Bécar, curé d Saint-Hilaire, *vice-doyen.*

Clary, MM. Coulmont, Amand, *doyen;* Quiquempoix, curé d Villers-Outréaux, *vice-doyen.*

Marcoing. MM. Salez, Nicolas-Joseph, *doyen;* Lecerf, curé d Doignies, *vice-doyen.*

Solesmes. MM. Gourdin, Jean-Baptiste, *doyen;* N..., *vice doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENE DE DOUAI.

M. Héroguer, Jean-Baptiste, *archiprêtre.*

DÉCANATS.

Douai-Sud (Notre-Dame). MM. Lefebvre, François-Joseph, *doyen* N..., *vice-doyen.*

Douai-Nord (Saint-Pierre). MM. Héroguer, Jean-Baptiste, *doyen* N..., *vice-doyen.*

Douai-Ouest (Saint-Jacques). MM. Vrambeut, Henri, *doyen* Lamorisse, curé de Quincy, *vice-doyen.*

Arleux. MM. Quiquempoix, Philippe-Joseph, *doyen;* Lefebvre curé de Fressain, *vice-doyen.*

Orchies. MM. Charles, Martial-Aimé-Joseph, *doyen;* Lefebvre curé de Saméon, *vice-doyen.*

Marchiennes. MM. Rousselle, Hippolyte, *doyen;* Carpentier curé de Somain, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, vicaire-général, *archidiacre.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1.re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Lefebvre, Augustin-Joseph, *archiprêtre.*

DÉCANATS.

Armentières. MM. Catteaux, Jean-Baptiste, *doyen;* Lefils, curé d'Erquinghem, *vice-doyen.*

La Bassée. MM. Gérin, Philippe-Hippolyte, *doyen;* Guermonprez, curé d'Illies, *vice-doyen.*

Haubourdin. MM. Dhalluin, Charles-Joseph, *doyen;* Lemahieu, curé de Loos, *vice-doyen.*

Lille-Ouest. (Sainte-Catherine). M. Aernout, Henri-Joseph, *doyen.*

Lille-Ouest (Saint-André). M. Gobrecht, Pierre-Jean-Joseph, *doyen.*

Lille-Sud-Ouest (Saint-Étienne). M. Lefebvre, Augustin-Joseph, *doyen.*

Pont-à-Marcq (Mons-en-Pévèle). MM. Deregnaucourt, Jean-François-Joseph, *doyen;* Dujardin, curé à Pont-à-Marcq, *vice-doyen.*

Seclin. MM. Plaetvoet, Charles-Louis-Joseph, *doyen;* Jaclin, curé de Gondecourt, *vice-doyen.*

Cysoing (Templeuve). MM. Lancelle, Hippolyte, *doyen;* Salembier, curé de Cysoing, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2.e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Bafaleur, Arsène-Albert-Joseph, *archiprêtre.*

DÉCANATS.

Comines. M. Renier, Pierre-Cornil, *doyen.*

Lannoy. MM. Delahaye, Auguste-Joseph, *doyen;* Gahide, curé d'Annappes, *vice doyen.*

Lille Nord-Est (Saint-Maurice). M. Leconte, André-Joseph, *doyen.*

Lille-Centre (La Madeleine). M. Bafaleur, Arsène-Albert-Joseph, *doyen.*

Lille-Sud-Est (Saint-Sauveur). M. Honoré, Louis-François-Joseph, *doyen.*

Quesnoy-sur-Deûle. M. Decottignies, Jean-Louis, *doyen.*

Roubaix (Saint-Martin). M. Maes, Jules-Philippe, *doyen.*

Idem (Notre-Dame). M. Herrengt, Albert-Charles *doyen.*

Tourcoing-Sud (Saint-Christophe). M. Deregnaucourt, Philippe-Joseph, *doyen.*

Tourcoing-Nord (Saint-Jacques). M. Simon, Auguste, *doyen;* M. Bliecq, curé d'Halluin, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. Leleu, Jean-Baptiste, vicaire-général, *archidiacre*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Delautre, Athanase-Léon, *archiprêtre*.

DÉCANATS.

Dunkerque-Est (Saint-Eloi). M. Delaeter Jacques-Charles, *doyen*.

Dunkerque-Ouest (Saint-Jean-Baptiste). M. Deconynck, François-Louis, *doyen*.

Bergues. MM. Delautre, Athanase-Léon, *doyen*; Vandever, curé de West-Cappel, *vice-doyen*.

Gravelines. M. Vandenbussche, Charles-Louis, *doyen*.

Hondschoote. MM. Debreyne, Jacques-François, *doyen*; Hopsomer, curé de Rexpoëde, *vice-doyen*.

Wormhoudt. MM. Caillie, Antoine-Pascal, *doyen*; Leurèle, curé de Zeggers-Cappel, *vice-doyen*.

Bourbourg. MM. Cadet, Pierre-Alexandre, *doyen*; Lips, curé de Looberghe, *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Legrand, Alexandre-Norbert, *archiprêtre*.

DÉCANATS.

Hazebrouck-Nord (Hazebrouck). MM. Devulder, Jacques-César, *doyen*; Verstavel, curé de Lynde, *vice doyen*.

Hazebrouck-Sud (Morbecque). MM. Marckant, Vinoc, *doyen*; N...., *vice-doyen*.

Bailleul-Nord-Est (Saint-Vaast). MM. Bacquart, Martin-Joseph, *doyen*; Plaetvoet, curé de Saint-Jans-Cappel, *vice-doyen*.

Bailleul-Sud-Ouest (Saint-Amand). MM. Dehaene, Gervais-Evrard-Balthazar, *doyen*; Deboudt, curé de Merris, *vice-doyen*.

Cassel. MM. Arnould, Charles-Louis, *doyen*; Vanderbauvede, curé de Wemaers-Cappel, *vice-doyen*.

Steenvoorde. MM. Vandevelde, Anselme-Dominique, *doyen*; Maes, curé d'Eecke, *vice-doyen*.

Merville. MM. Legrand, Alexandre-Norbert, *doyen*; Dourlez, curé d'Estaires, *vice-doyen*.

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Philippe, vicaire-général, *archidiacre*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Pique, Hyacinthe, *archiprêtre.*

DÉCANATS.

Bouchain. MM. Grau, Jean-Baptiste-Henri, *doyen ;* N..., *vice-doyen.*

Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas). MM. Defontaine, Nicolas-Désiré, *doyen ;* Garçon, curé de Maing, *vice-doyen.*

Valenciennes-Est (Notre-Dame). MM. Pique, Hyacinthe, *doyen ;* This, curé d'Onnaing, *vice-doyen.*

Valenciennes-Nord (Saint-Géry). MM. Lebrun, Louis-Joseph, *doyen ;* Delattre, curé d'Anzin, *vice-doyen.*

Condé. MM. Croquey, Pierre-François, *doyen ;* Taffin, curé de Fresnes, *vice-doyen.*

Saint-Amand, rive droite (Saint-Amand). MM. Joffrain, Louis-Joseph, *doyen ;* N..., *vice-doyen.*

Saint-Amand, rive gauche (Lecelles. MM. Lahaye, Jean-Louis-Joseph, *doyen ;* Petit, curé de Rosult, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1.re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *archiprêtre.*

DÉCANATS.

Avesnes-Nord (Avesnes). MM. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *doyen ;* N...., *vice-doyen.*

Avesnes-Sud (Etrœungt). MM. Desforges Louis-Joseph, *doyen ;* Delattre, curé de Floyon, *vice-doyen.*

Landrecies. MM. Desse, Joseph-Célestin, *doyen ;* Desruelles, curé de Maroilles, *vice-doyen.*

Solre-le-Château. MM. Agache, Jean-Baptiste, *doyen ;* Carion, curé de Boussus, *vice-doyen.*

Trélon. MM. Larsonneur, Jean-Baptiste, *doyen ;* Charles, curé de Fourmies, *vice-doyen.*

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2.e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Babeur, Charles-François, *archiprêtre.*

DÉCANATS.

Bavai. MM. Lemaire, Pierre-Louis, *doyen ;* Bury, curé de Feignies, *vice-doyen.*

Berlaimont. MM. Legrand, Joseph-Eugène, *doyen ;* Vallez, curé de Pont-sur-Sambre, *vice-doyen.*

Maubeuge. MM. Babeur, Charles-François, *doyen ;* Choquet, curé de Villers-Sire-Nicole, *vice-doyen.*

Le Quesnoy-Est (Le Quesnoy). MM. Bouillon, Nicolas-Ildephonse, *doyen ;* Pierchon, curé d'Englefontaine, *vice-doyen.*

Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies). MM. Lambert, Pierre-Louis, *doyen ;* Lavechin, curé d'Eth et Bry, *vice-doyen.*

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

DE FEMMES.

1.re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendantes d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues	Sœurs noires	Soin des malades à domicile
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles
Gravelines	Sœurs ursulines	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile.
Estaires	Sœurs bénédictines	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Filles de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Religieuses franciscaines	Idem.
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Lille	Sœurs de N.-D. de la Treille.	Soin à domicile des malades de la classe ouvrière.
Esquermes	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles.
Tourcoing (hospice)	Sœurs de N.-D. des Anges	Soin des vieilles femmes.
Tourcoing	Idem	Instruction des jeunes filles.
Cambrai	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades. — Noviciat et maison mère.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Câteau	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes (hospice)	Sœurs de la Pr. de S.te-Th.	Soin des malades.
Avesnes	Idem	Instruction des jeunes filles.
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai	Dames de Flines	Idem.
Douai	Dames de la Sainte-Union	Idem.
Douai	Sœurs carmélites	Idem.
Douai	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en ville.
Saint-Saulve	Sœurs ursulines	Instruction des jeunes filles

2e SECTION, — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Cambrai..	Cambrai, hôp. St.-Julien	Sœurs de l'O. de S-Aug	Soin des malades.
Paris....	Cambrai (Hosp. Gén.).	Filles de la Charité ..	Soin des vieill. et enf.
Paris...	Cambr.(h. Vanderburch)	Idem.....	Soin et inst. des j. filles.
St-Laurent (Vendée).	Cambrai.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Esquermes	Cambrai.....	Dames Bernardines...	Pensionnat de demois.
Paris....	Avesnes-lez-Aubert . .	Filles de la Charité...	Instr. soin des malades
Douai...	Briastre.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des Jeunes filles.
Avesnes..	Cagnoncles..	Sœurs de la Providence	Salles d'asile.
Amiens..	Cantaing.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Boursies.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Clary.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..	Doignies.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Amiens..	Fontaine-Notre-Dame..	Idem..	Idem.
Amiens..	Escaudœuvres.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Amiens..	Gouzeaucourt.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Haussy.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Iwuy.....	Idem.....	Idem.
St-Laurent (Vendée).	Le Câteau.....	Filles de la Sagesse..	Salles-d'Asile.
Cambrai.	Le Câteau.....	Augustines.....	Soin des malades.
Cambrai..	Crêvecœur.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Marcoing	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Amiens..	Masnières.....	Idem.....	Idem.
St-Laurent (Vendée).	Paillencourt.	Filles de la Sagesse .	Idem.
Douai...	Saint-Aubert.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Avesnes..	Saint-Souplet.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Saint-Waast.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Saulzoir.....	Idem.....	Idem.
Le Câteau.	Solesmes.....	Congrégation de N.-D.	Idem.
Amiens..	Troisvilles.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Paris....	Douai(Hospice-Général)	Filles de la Charité...	Soin des vieil. et enf.
Paris....	Douai.....	Idem.....	Secours à domicile.
Paris....	Aniche.....	Idem.....	Pensionnat, asile, soin des malades.
Douai...	Aniche.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Auchy.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Bouvignies.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Dechy.....	Idem	Idem.
Douai...	Flines lez-Raches.....	Dames de Flines.....	Idem.
Douai...	Gœulzin.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Avesnes..	Lallaing.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Lambres.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Lauwin-Planque.....	Idem.....	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Amiens..	Lécluse.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Marchiennes.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux.	Nomain.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Portieux.	Orchies.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Orchies (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des mal. et vieill.
Douai...	Roost-Warendin.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Sin.....	Idem.....	Idem.
Paris....	Somain.....	Filles de la Charité..	Idem.
Douai...	Vred.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
S-Laurent (Vendée).	Warlaing.....	Filles de la Sagesse..	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.)	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Lille (h. de Stappaert)	Idem.....	Soin des enfants.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem.....	Secours aux ind. mal.
Paris....	Lille.....	Sœurs de Bon-Secours	Soin des mal. en ville.
Lille....	Lille (Hospice Général).	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Cambrai.	Lille (hôp. St.-Sauveur)	Augustines.....	Soin des malades.
Cambrai..	Lille (hosp. Gauthois).	Idem.....	Soin des vieilles femm.
Lille....	Lille (asile d'aliénées)..	Filles de l'Enf. Jésus.	Soin des malades.
Angers..	Lille.....	Dames du Bon-Pasteur	Peus. de filles repenties
St-Laurent	Lille.....	Filles de la Sagesse...	Inst. de sourdes-muett.
S-Laurent	Lille.....	Idem.....	Salles d'asiles.
Douai...	Annappes.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris..	Armentières.....	Filles de la Charité..	Soin des vieillards et Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Aubers.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Avelin.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Baisieux.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Beaucamps.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Bondues.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Lille....	Bondues (Hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Douai...	Camphin.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Capelle.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Comines.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Cambrai.	Comines.....	Augustines.....	Soin des malades.
Douai...	Croix.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Cysoing.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Deûlémont.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Ennevelin.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Ennetières.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Faches.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Fives.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Flers.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Fretin.....	Idem.....	Idem.
St-Laurent	Halluin.....	Filles de la Sagesse..	Idem.
St Laurent	Haubourdin.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Hellemmes.....	Dames Franciscaines..	Idem.
Douai...	Hem.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Lille....	Herlies.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	La Bassée.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.

COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution.
La Bassée (Hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lambersart.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles
Lannoy.....	Dames de la Ste-Union.	Idem.
Leers.....	Idem.....	Idem.
Lesquin.....	Dames Franciscaines..	Idem.
Linselles.....	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Lompret.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Loos.....	Dames de l'éduc. chrét.	Idem.
Loos.....	Dames du Bon-Pasteur.	Soin des orphelins.
Loos.....	Filles de la Charité..	Soin des malades.
Marcq-en-Barœul.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Marcq-en-Bar. (collége).	Filles de l'Enf-Jésus.	Soin des jeunes enfans
Mons-en-Pévèle.....	Dames de la Ste-Union	Inst. des jeunes filles.
Moulins-Lille.....	Dames Franciscaines.	Idem.
Neuville-en-Férain....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Pont-à-Marcq.....	Idem.....	Idem.
Prémesques.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Quesnoy-sur-Deûle.....	Filles de la Charité...	Idem.
Roncq.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Roubaix (Hospice)....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Roubaix (Hôpital).....	Idem.....	Soin des malades.
Roubaix.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Roubaix.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Santes.....	Idem.....	Idem.
Seclin (hospice).....	Augustines.....	Soin des malades.
Seclin.....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Templeuve.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Tourmignies.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
Tourcoing.....	Filles de la Charité..	Secours à domicile.
Tourcoing.....	Sœurs de la Providence	Instruction des jeunes filles et soin des vieill.
Tourcoing (Collége)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Infirmerie.
Tourcoing (hospice)...	Idem.....	Soin des vieillards.
Verlinghem.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles.
Wambrechies.....	Idem.....	Soin des vieillards.
Wambrechies.....	Sœurs de la Providence	Inst. des jeunes filles.
Wavrin.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Wazemmes.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Wazemmes.....	Sœurs de N. D. de la T.	Soin des malades.
Wervicq.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Dunkerque (Hospice)..	Idem.....	Soin des vieill. et enf.
Dunkerque (m.on de ch.)	Idem.....	Secours à domicile.
Dunkerque.....	Dames de Louvencourt	Inst. des jeunes filles.
Dunkerque.....	Sœurs de la Providence	Soin des malades.
Dunkerque.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Bergues (hospice).....	Filles de la Charité...	Soin des vieillards, etc.
Bourbourg (hospice)..	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem et instruction des jeunes filles.
Esquelbecq.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Looberghe.....	Idem.	Idem.....

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'Institution
Lille. ..	Gravelines.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Hospice et asile.
Douai. ..	Hazebrouck.	Filles de la Charité .	Instr. des jeunes f
Paris ...	Hazebrouck (Hospice). .	Sœurs de St.-Vincent de Paule.	Soin des vieillard
Lille. ...	Bailleul (hospice).	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Paris. ...	Bailleul.	Dames de St.-Maur. .	Inst. des jeunes
Douai ...	Caëstre	Dames de la Ste.-Union.	Idem. . . . .
Lille. ...	Cassel.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai. ..	Doulieu	Dames de la Ste-Union	Idem.
Paris. ...	Estaires.	Filles de la Charité...	Soin des orphelin
Douai. ..	Estaires.	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes
Douai. ..	Houdeghem.	Idem.	Idem.
Douai. ..	Houtkerque.	Idem.	Idem.
Douai ...	La Gorgue	Idem.	Idem.
Lille. ..	Merville	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillar
Lille. ...	Merville.	Idem.	Instr. des jeunes
Douai. ..	Nieppe	Dames de la Ste-Union	Idem
Douai. ..	Renescure.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens. .	Morbecque (La Motte-au-Bois).	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Lille. ...	Steenbecque.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille. ...	Steenvoorde.	Idem.	Idem.
Lille. ...	Steenwerck.	Idem.	Soin des vieillard
Amiens. .	Vieux-Berquin.	Sœurs de la Ste-Famille	Instr. des jeunes
Lille. ...	Vieux-Berquin.	Filles de l'Enf.-Jésus. .	Soin des vieillar
Avesnes..	Valenciennes. . .	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes
Paris. ..	Valenciennes.	Filles de la Charité . .	Secours à domi instr. des jeune
St-Laurent	Valenciennes.	Filles de la Sagesse . .	Salles d'asile.
Lille. ...	Abscon.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes
Avesnes. .	Anzin	Sœurs de la Providence	Idem.
Paris. ...	Anzin.	Filles de la Charité . .	Soin des malade
Douai...	Aubry	Dames de la Ste-Union	Inst. des jeunes
Douai. ..	Avesnes-le-Sec.	Idem.	Idem.
Amiens. .	Bellaing.	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Douai. ..	Bouchain.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. ..	Brillon.	Idem.	Idem.
Douai. ..	Bruay.	Idem.	Idem.
Lille. ...	Bruille-Saint-Amand ..	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille. ...	Condé.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai. ..	Denain.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai ...	Douchy.	Idem.	Idem.
Lille. ...	Fresnes	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Amiens. .	Haveluy.	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem
Douai. ..	Hérin.	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai. .	Lecelles..	Idem.	Idem.
Douai. ..	Mastaing.	Idem.	Idem
Portieux.	Mortagne.	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Lille. ...	Quaroube.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Amiens. .	Raismes	Idem	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Avesnes..	Saint-Amand.	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Saultain	Sœurs de la St-Famille	Idem.
Douai. . .	Sebourg.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Portieux .	Trith-St.-Léger.	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes..	Anor.	Idem.	Idem.
Avesnes..	Bavai	Idem.	Idem.
Douai. .	Baudegnies	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes.	Bellignies.	Idem	Idem.
Lille. . . .	Bousies.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai. . .	Cousolre.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. . .	Engle-Fontaine.	Idem.	Idem.
Douai. . .	Eppe-Sauvage.	Idem.	Idem.
Lille. . . .	Forest.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Avesnes..	Fourmies.	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes..	Frasnoy.	Idem.	Idem.
Avesnes..	Glageon	Idem.	Idem.
Douai. . .	Gommegnies.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. .	Hargnies.	Idem.	Idem.
Avesnes .	Landrecies.	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes .	Le Quesnoy.	Idem.	Idem.
Avesnes .	Le Quesnoy.	Idem.	Soin des vieill. et orph.
Lille. . . .	Maresches.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles.
Avesnes .	Maubeuge.	Sœurs de la Providence	Soin des vieill. et instr.
Avesnes .	Ohain.	Idem.	Instr. des jeunes filles.
Douai. .	Pont-sur-Sambre.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Sains.	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai. . .	Solre-le-Château.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Trélon.	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai. .	Wargnies-le-Petit.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Wignehies.	Sœurs de la Providence	Idem.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante est de 4,309 dans le département. Il existe une église consistoriale à Lille et cinq oratoires, à Lille, Quiévy, Walincourt, Inchy et Saint-Amand.

Pasteurs. MM. Frossard, Paul Lafon, à Lille; Levavasseur, dit Durelle, à Quiévy; Valloton, à Walincourt; Levasseur, à Inchy; Devisme, Casimir, à Saint-Amand.

CULTE HÉBRAIQUE.

Les juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Dunkerque et Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Ministre officiant, M. Lœvensohn.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la cour s'ouvrent à dix heures du matin ; elles sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi.

La chambre des mises en accusation siége ordinairement le jeudi de chaque semaine, et en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que des affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences le lundi et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre, pendant les mois de février, mai, août et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR IMPÉRIALE.

Premier président, M. Lesérurier, Louis-Henri-Félix (O. ✲).

Premier président honoraire, M. Preux, Auguste-François (O. ✲

Présidents, MM. Petit, Pierre-Félicissime, ✲ ; Leroy de Falvy, Louis-Amand, ✲; Danel, Paul, ✲; Lievin, Joseph, ✲; Bigan, François-Constant, ✲.

Conseillers, MM. Dubrulle, Jacques-Chrétien, ✲; Tailliar, Eugène François-Joseph, ✲ ; De Warenghien, Charles-Florimond, ✲ Benoist, François-Joseph ; Vanderwallen, Nap.-Ch.-Th.-F., ✲ Cahier, Auguste-Louis-Jean, ✲ ; Souquet, François ; Lengle Lucien-Thrasybule ; Francoville, Ovide-Aimable-Romain ; Minart Pierre-Désiré ; Lagarde fils, Constant-Louis ; Binet, Camille Grimbert, Alexandre-Charles-Marie ; Devinck, Paul ; Lebihan Charles-Marie-Casimir ; Cotteau, Charles-Louis-Victor-Joseph Marilhat, Georges-Antoine, ✲ ; De Guerne, Romain ; Dupont

Edmond-Ernest-Joseph, ✲, Farez, Fénélon-Maximilien-Lycurgue; Daman, Augustin-Victor-Antoine; Courtin, Albert, ✲; Bottin, Jean-François-Michel; Mastrik, André-Germain; Faucher.

Conseillers honoraires, MM. Durand-Delecourt, Georges-Louis-Joseph, ✲; Couture, Louis-Jean-Baptiste-Mathurin, ✲.

PARQUET.

Procureur-général-impérial, M. Meynard de Franc, ✲.

Premier avocat-général, M. de Meyer, Benoît-Louis-Désiré, ✲; MM. Paul, Charles; Dumon, Jean-Baptiste-Augustin-Joseph, *avocats généraux*.

Substituts pour le service du Parquet, MM. Carpentier, Charles; Fiévet, Achille.

GREFFE.

Greffier en chef, M. Cuvelle, François.

Commis-greffiers assermentés, MM. Danel, Debonte, Dupuis, Lenglin, Broutin.

Liste de service et composition des chambres pendant l'année judiciaire commencée au 1.er novembre 1854.

PREMIERE CHAMBRE CIVILE.

Premier-président, M. Lesérurier (O. ✲), *président;* M. Leroy de Falvy; *conseillers*, MM. Dubrulle, Vanderwallen, Lagarde, Devinck, Cotteau, Marilhat, Daman, Bottin.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Danel. ✲; *conseillers*, MM. Tailliar, Benoist, Cahier, Francoville, Binet, Grimbert, Dupont, Farez, Courtin, ✲.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. Petit; *conseillers*, MM. Lagarde, Devinck, Mastrick, Faucher.

CHAMBRE DES APPELS DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Bigant; *conseillers*, MM. De Warenghien, Souquet, Lenglet, Minart, Le Bihan, De Guerne, Mastrick, Faucher.

Avocats à la cour impériale, MM. Honoré, Adrien; Talon, Charles-Emile; Pellieux, Joseph-Antoine-Auguste-Salvador; Dupont, Alf.-Math.-Ch.-Joseph; d'Esclaibes, Léon-Ch.-Ant.; Imbert de la Phalecque, Eugène; Duhem, Henri-J.-B.; Chombart, Marie-Louis-Jos.; Flament, Edm.-Fid.-Em.; Leroy, Jules; Gaspard, Pierre-François;

Clavon, Jules-Auguste ; Waché, Séraphin-Charles-Jos ; Delebecque, Marie-Pierre-Alphonse; Merlin , Charles-Auguste ; Manesse, Charles-Edouard-Félix-Désiré ; Demarquette , Désiré-Albert ; Lemaire , Edmond-Léon-Ernest ; Legrand , Louis-Hubert-Joseph ; Dumon , Aug. Louis ; Mallet, Jules-Adolphe ; Lebihan , Paul-Émile-Casimir-Aug. Delaby, Edouard-Alexandre.

Avocats admis au stage, MM. Dumon , Alfred-Jean-Baptiste ; Guemy, Victor-Louis-François ; Dussalian , Joseph-Paul-Amé ; Martinet , Auguste-Antoine ; Verley, Ernest-Auguste ; Bonnier, Jules-Joseph-Marie ; Lefebvre , Jules-Ernest ; Cattoir, Victor-Gaspard-Jules-Joseph ; Lemaire , Emile-François-Dominique ; Delaby, Edmond-Auguste ; Rossignol , Gustave-Placide ; Guelle , Jules-Polycarpe ; Depoutre, Jules-Aimé ; Maurice, Louis-Jules-Léon ; Bonifacé Joseph-Louis.

Avoués près la cour, MM. Debeaumont, Romain-Joseph ; Estabel Aimé-Marie-Jean ; Huret , Florimon-Vincent-Joseph ; Rolland , Benoit-François-Alfred ; Lavoix , fils , Rodolphe-Ch.-Fél. ; Legrand, Charles-Joseph ; Delevallé , Jean-Baptiste-Joseph ; Villette , Alph.-Adolphe-Alexandre ; Bonnaire , Hubert-Pierre ; Bourdon ; Poncelet, Louis-Achille-Florebert.

Huissiers audienciers, MM. Bracq , Pierre-Aimé ; Biancourt fils , François - Alexis - Joseph ; Montagne ; Vaillant , Louis - Joseph ; Leclercq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures. Les jeudis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles ; et les mardis et les samedis aux affaires correctionnelles. Les rapports en chambre du conseil ont lieu les mercredis , à trois heures de relevée ; les référés devant le président, les mercredis, à onze heures du matin , et les criées, les samedis , à midi.

Président , M. Bouly de Lesdain.
Juges , MM. Verley, juge d'instruction ; de Coussemaker , ✻ ; Delye.
Juges suppléants , MM. Delattre , ✻ ; Hovelt , Edouard ; N. . .
Procureur impérial , M. Gardin.
Substitut , M. Honoré.
Greffier , M. Dejeaghère.
Commis-Greffier , M. Guitton.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et de deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. de Lesdain, fils, bâtonnier; Delattre, ✲; Lemaire; de Clebsattel; Cousin; Willems; Lefebvre; Bogaert; Schadet; Gaspard, Charles; Lemaire; Kien.

Avocats stagiaires, MM. Choquet; Duchâteau; Lieven; Lebleu; Lesur; Vanbrabant; Pelletrau.

Avoués, MM. Carpentier; Robyn; Hovelt, Ernest; Marlière; Adam; Paulmer; Monteunis.

Huissiers, MM. Vollaeys, Barbier, Dumont, Delahaye, Vianne, à Dunkerque; Isoré, Ryngaert-Sterkemon, à Bergues; Baron, Dewinter-Vanderlemps, à Bourbourg; Duchâtel, à Gravelines; Ryngaert, à Hondschoote; Marchand, à Rexpoëde; Casella, à Watten; Dedryver, à Wormhoudt.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON — DUNKERQUE-EST.

Il est composé de six communes outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Tresca. *Suppléants*, MM. Carpentier et N.... *Greffier*, M. Demaegt. *Huissier-audiencier*, M. Delahaye

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2.e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST.

Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Choussy. *Suppléants*, MM. De Clebsattel et Beck; *Greffier*, M. Claeys. *Huissier-audiencier*, M. Vianne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque, MM. Ed. Hovelt, Dufour, B. Villette, Caboche, Debaëque, Darras.

Commissaires-priseurs, MM. Sagot et Naghel fils.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les mardis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Les commissaires de police y remplissent aussi alternativement les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Nosten.

3.e CANTON. — BERGUES.

Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Bollaert. *Suppléants*, MM. Gontier et Pluvier. *Greffier*, M. Leceuche. *Huissier-audiencier*, N....

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à dix heures

Notaires du canton, MM. Delport, Guilbert, Dequeker, Bergues.

Commissaire-priseur, M. Bellinck.

4.e CANTON. — BOURBOURG.

Il réunit treize commune. *Juge-de-paix*, M. Decarpentry. *Suppléants*, MM. Dubois et Deschodt. *Greffier*, M. Picquart. *Huissier audiencier*, M. Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, dix heures.

Notaires du canton, MM. Verschaeve, Vandenbroucque, à Bourg.

5.e CANTON. — GRAVELINES.

Il réunit quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Vanwormhou *Suppléant*, M. Daullé. *Greffier*, M. Bellon. *Huissier-audienc* M. Duchâtel.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et v dredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Salomé et Loosdreglit, à Gravelines.

6.e CANTON. — HONDSCHOOTE.

Il est composé de huit communes. *Juge-de-paix*, M. Duvet. *Suppléants*, MM. Goudaert; N.... *Greffier*, M. Haemers. *Huissier audiencier*, M. Ringaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis dix heures.

Notaires du canton, MM. Goudaert, Verley, à Hondschoot Deprez, à Rexpoëde.

7.e CANTON. — WORMHOUDT.

Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Leys. *Suppléants*, MM. Hems, à Herzeele; Villette, à Bollezeele. *Greffier* M. Leys. *Huissier-audiencier*, M. Dedryver.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et same à dix heures.

Notaires du canton, MM. Debreyne, à Wormhoudt; Villette Bollezeele; Devey, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis et samedis sont destinés aux affaires civiles. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, les mardis pour les audiences de référés, et les mercredis pour les rapports du juge d'instruction et les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Leclercq, ✲.
Juges, MM. Leclercq, juge d'instruction; Quenson, Gobert.
Juges suppléants, MM. Deschodt, Kien, Ruyssen.
Procureur impérial, M. Preux.
Substitut, M. Lespagnol.
Greffier, M. Caboche.
Commis-greffier, M. Vanderputte.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Deschodt, Smagghe, Deberdt, Massiet, Kien, Deblock.
Avocat stagiaire, M. Vernimmen.
Avoués, MM. Monet, Ruyssen, Kien, Leleu, Taverne.
Huissiers, MM. Bruneel, Fernagut, Degrendel, Frison, Deberdt, Paresys, à Hazebrouck; Stove, à Arnèke; Treutenaere, Herry, à Bailleul; Lynde, Hamelin, à Cassel; Jourdain, Cordier, à Steenvoorde; Bodchon, à Merville.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — HAZEBROUCK-NORD.

Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bieswal. *Suppléants*, MM. Leleu et Pouvillon; *Greffier*, M. Legrand.
Huissiers-audienciers, tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2.e CANTON. — HAZEBROUCK-SUD.

Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Massiet. *Suppléants*, MM. Justin Loingeville et Cleenewerck. *Greffier*, M. Cauwel. *Huissier-audiencier*, M. Bruneel.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Sma Bloeme, à Hazebrouck ; Roussel, à Renescure ; Decool, à W Cappel ; Lamps, à Caestre ; Thoor, à Steenbecque.

Commissaire priseur, M. Deroo.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, ses audiences les lundis, à deux heures après-midi. Le commissa police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Gobrecht.

3.e CANTON. — BAILLEUL-NORD-EST.

Il est composé de trois communes, plus d'une partie du lieu. *Juge-de-paix*, M. Dathis. *Suppléants*, MM. N...., Decl *Greffier*, M. Depuidt. *Huissier audiencier*, M. Herry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendi à dix heures.

4.e CANTON. -- BAILLEUL-SUD-OUEST.

Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Ju paix*, M. Vandeper. *Suppléants*, MM. Lotthé et Bubbe. *Greffie* Loviny. *Huissier-audiencier*, M. Treutenaere.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et sam à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Decherf, Lotth Declercq, à Bailleul ; Gokelaere, à Nieppe ; Plouvier, à Steenw Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaires-priseurs, MM. Sénéchal et Debaeker.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures ; il est sidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahaud-Hubert.

5.e CANTON. — CASSEL.

Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Mas *Suppléants*, MM. Dehandschoewerker et D'hondt. *Greffier*, M. nouts. *Huissier-audiencier*, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures ; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewerker, Baert et Delabaëre, à Cassel ; D'hondt, à Rubrouck.

6.e CANTON. — MERVILLE.

Il est composé de cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Henri Arnould, à Merville. *Suppléants*, MM. Duquesne et Verhaeghe. *Greffier*, M. Vanuxem, à Merville. *Huissier-audiencier*, M. Bodchon.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe fils, Legrand, à Merville ; Hennion, Lahousse, à Estaires.

Commissaires-priseurs, MM. Arnould, à Merville ; Menche, à Estaires.

7.e CANTON. — STEENVOORDE.

Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Haen. *Suppléants*, MM. Beck et N... *Greffier*, M. Legrand. *Huissier-audiencier*, M. Jourdain.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Vercamer, à Steenvoorde, Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure après-midi ; les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles ; les jeudis, vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Dufresne, ✲.
Vice-président, M. Lallier.
Juges, MM. Boutry, ✲, Bourdon, Loy, Desmoutiers.
Juges d'instruction, MM. Loingeville, ✲, Artaud, ✲.
Juges suppléants, MM. Desrousseaux, ✲, Brielman, Telliez, Gentil.
Procureur impérial, M. E. Prestat, ✲.
Substituts, MM. Conelly, Bottieau.
Secrétaire du parquet, M. N....

Greffier, M. Cresson.
Commis-greffiers, MM. Lutun, Landas, Doutreligne, Lelièvre.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin, jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Brielman, Blondeau, Gennevoise, Legrand, ✻, Delannoy, Théry, Ladureau, Mourcou, Dupuis, Dubus, Quecq, Houzé de l'Aulnois, Compagnon, Delefosse, Gentil.
Avocats stagiaires, MM. Boniface, Gruloy, V. Delefosse, Baratte, Werquin, Lepoutre, Flamen, Masnou, Desmottes, Grillet.
Avoués, MM. Hurtrel, Ad. Cousin, Lemoine, Samin, Ed. Desrousseaux, Frémont, Delefortrie.
Huissiers, MM. Mas, Agache, Lecutier, Doutreligne, Desante, Dubreucq, Leplat, Huard, Pannier, Broutin, Lefebvre, Desante jeune, Carbonnier, à Lille; Doutreligne, à Lannoy; Fruchart, à Armentières; Lis, à Haubourdin; Heaulme, à Pont-à-Marcq; Delory, à Quesnoy; Bonnaire, à La Bassée; Fontaine, Tiberghien, à Roubaix; Sailly fils, à Seclin; Loiseau, à Cysoing; Ruffelet, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — LILLE-NORD-EST.

Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Delerue. *Suppléants*, MM. Félix Dehau et Pajot. *Greffier*, M. Dusart fils. *Huissier-audiencier*, M. Huard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2.e CANTON. — LILLE-CENTRE.

Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Blondin. *Suppléants*, MM. Carlier et Sénéchal. *Greffier*, M. Duretz. *Huissier-audiencier*, M. Pannier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

3.e CANTON. — LILLE-SUD-EST.

Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bougenier. *Suppléants*, MM. Deledicque et Flamen. *Greffier*, M. Delerue. *Huissier-audiencier*, M. D'Hennin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

4.e CANTON. — LILLE-SUD-OUEST.

Il comprend trois communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lejosne. *Suppléants*, MM. Mas et Cousin. *Greffier*, M. Tison. *Huissier-audiencier*, M. Carbonnier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5.e CANTON. — LILLE-OUEST.

Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dancoisne. *Suppléants*, MM. Blondeau et Hurtrel. *Greffier*, M. Wallerand. *Huissier-audiencier*, M. Dubreucq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures du matin.

Notaires des cinq cantons de Lille. MM. Carlier, Desmottes, Mas, L. Derousseaux, ✻, Pajot, Coustenoble fils, Defontaine, Desrousseaux (J.), Danel, Courmont, Gruloy, Lebigre, Meunier, Lefebvre, Herlin, Deledicque, Saint-Léger, Leclercq, à Lille; Cochez, à Ronchin, Guérin, à Wambrechies.

Commissaires priseurs, MM. Binauld, Pajot, Delfosse, Masclef, Lairez, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges de-paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Un commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Dumont.

6.e CANTON. — ARMENTIÈRES.

Il est composé de sept communes. *Juge-de-paix*, M. Lesage. *Suppléants*, MM. Butin et Dansette. *Greffier*, M. Liénard. *Huissier-audiencier*, M. Fruchart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières, MM. Castrique, Desmazières à Armentières; Dancoisne, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Duretz, à Armentières.

7.e CANTON. — CYSOING.

Il réunit quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Revel. *Suppléants*, MM. Delannoy et Delinselle, à Cysoing. *Greffier*, M. Damide. *Huissier-audiencier*, M. Loiseau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

Notaires du canton de Cysoing, MM. Delinselle, à Cysoing ; Baratte, ✻, à Templeuve.

8.e CANTON. — HAUBOURDIN.

Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Tierce. *Suppléants*, MM. Duverdyn et Menche. *Greffier*, M. Fleurquin, *Huissier-audiencier*, M. Lis.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton d'Haubourdin, MM. Béghin, à Haubourdin; Josson, à Lomme; Brice, à Radinghem; Menu ; à Wavrin.

9.e CANTON. — LA BASSÉE.

Il réunit onze communes. *Juge-de-paix*, M. Barras. *Suppléants*, MM. Dutilleul et N.... *Greffier*, M. Leleux. *Huissier-audiencier*, M. Bonnaire.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée, MM. Cousin, Serrurier, à La Bassée; Deron, à Aubers; Dutilleul, à Fournes.

10.e CANTON. — LANNOY.

Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Courboulis, à Ascq. *Suppléants*, MM. Parent et Pille. *Greffier*, M. Truffaut. *Huissier-audiencier*, M. Lezies.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy, MM. Catteau, à Lannoy, Reuflet, à Ascq.

11.e CANTON. — PONT-A-MARCQ.

Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Desplanques. *Suppléants*, MM. Baudoux et Bruneau. *Greffier*, M. Desmazières. *Huissier-audiencier*, M. Heaulme.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq, M. Debruyn, à Pont-à-Marcq; Baudoux, à Phalempin.

12.e CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE.

Il se compose de neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Bazin. *Sup-*

pléants, MM. Lelong et Fauvarque. *Greffier*, M. Gervoson. *Huissier-audiencier*, M. Delory.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle, MM. Dhalluin, à Quesnoy; Lambin, Meurillon, à Comines.

Commissaire-priseur, M. Catteau-Lauwick, à Comines.

13.e CANTON. — ROUBAIX.

Il est composé de quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Parel, *Suppléants*, MM. Cottigny et Lanvin. *Greffier*, M. Bocquet. *Huissiers-audienciers*, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Roubaix, MM. Lanvin, Cottigny, Garez, à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Loridan.

14.e CANTON. — SECLIN.

Il réunit seize communes. *Juge-de-paix*, M. Delespaul. *Suppléants*, MM. Collette fils et Cottignies. *Greffier*, M. Cornillot. *Huissier-audiencier*, M. Sailly.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin, MM. Collette, Cottignies, à Seclin.

15.e CANTON. — TOURCOING-NORD.

Il est composé de cinq communes, plus une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Truche. *Suppléants*, MM. Bernard et Deroubaix. *Greffier*, M. Meurisse. *Huissier-audiencier*, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin, et aux samedis, à deux heures du soir.

16.e CANTON. — TOURCOING-SUD.

Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lebeuffe, ✻. *Suppléants*, MM. Roussel-Caulliez et Jourdain-Defontaine. *Greffier*, M. Destombes. *Huissier-audiencier*, M. Ruffelet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures,

Notaires des deux cantons de Tourcoing, MM. Hassebrouck, Delahaye, Bernard, à Tourcoing; Cochez, à Linselles; Labbe, à Roncq; Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.

Commissaire-priseur, M. Delahaye.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à deux heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Mathon.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures, depuis la rentrée jusqu'au 1.er mai, et finissent à une heure ; depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demi.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi : elles commencent à neuf heures et demie, depuis la rentrée jusqu'au 1.er mai, et à neuf heures, depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont portées aux audiences des premier et troisième samedis de chaque mois, celles intentées par les parties civiles, aux audiences des deuxième et quatrième samedis

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruction, les affaires en délibéré, en instruction par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le vendredi, à trois heures de relevée

Président, M. Proyart, ✲.
Juges, MM. Tournier, juge d'instruction ; Quecq, Asselin.
Juges suppléants, MM. Leroy, Renard, Dutemple.
Procureur impérial, M. Dhoudain.
Substitut, M. Jorel.
Greffier, M. Dourlez.
Commis-greffiers, MM. Bélot et Rivière.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Leroy, Henri, bâtonnier ; Pley, ✲ ; Leroy, Jean-Louis ; Vitrant ; D'Esclaibes, Ed. ; de Sars ; Dutemple ; Cirier ; Flayelle, Aug. ; Lefranc ; Bruneau ; Desse, Ouvrard.
Avocats stagiaires, MM. N..., N..., N....
Avoués, MM. Buzin, Bouchez, Foulon, Farez, Eug. ; Hourie, Lancelle, Waxin, Rondeau.

Huissiers, MM. Demarquez, Daigremont, Boudry, dit Daniau, Hulot, Doucedame, Margerin, Herlin, Bommier fils, Malesieux, Bertin, Decupère, à Cambrai; Piérin, à Carnières; Fontaine, Picart fils, au Câteau; Marchandise, Pruvost, à Clary; Gonthier, à Marcoing; Blanchard, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — CAMBRAI-EST.

Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lestoquoy. *Suppléants*, MM. Defremery et De la Brunière. *Greffier*, M. Fliniaux. *Huissier-audiencier*, M. Hulot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

2.e CANTON. — CAMBRAI-OUEST.

Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lancelle. *Suppléants*, MM. Déjardin et Renoud, Jules-Pierre-Joseph. *Greffier*, M. Masson. *Huissier-audiencier*, M. Decupère.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures à l'Hôtel-de-Ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai, MM. Leroy, Foulon, Déjardin, Duchange, Leroy-Lallier, Brulley de Labrunière, Dollez, Savary, Wacquet, à Cambrai.

Commissaires-priseurs, MM. Montay et Rohart, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences tous les vendredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, N...

3.e CANTON. — CARNIÈRES.

Il comprend seize communes. *Juge-de-paix*, M. Bouly. *Suppléants*, MM. Huet et Vaillant. *Greffier*, M. Lansiaux. *Huissier-audiencier*, M. Piérin, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures; elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières, MM. Carrez, à Avesnes-lez-Aubert; Tabary, à Quiévy.

4.e CANTON. — LE CATEAU.

Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Catillon et c communes. *Juge-de-paix*, M. Wauters. *Suppléants*, MM. T et Eraux. *Greffier*, M. Deveau. *Huissiers-audienciers*, MM. taine et Picart fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeud neuf heures.

Notaires du canton du Câteau, MM. Henry Flayelle, Bas Carlier, Hector Flayelle, au Câteau ; Basquin, à Catillon.

5.e CANTON. — CLARY.

Il contient dix-sept communes. *Juge-de-paix*, M. Delfosse-B nier. *Suppléants*, MM. Bauchart et Fignier. *Greffier*, M. Gali *Huissier-audiencier*, M. Marchandise.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix l du matin.

Notaires du canton de Clary, MM. Dutemple, à Walinc Bobeuf, à Clary ; Grimbert, à Caudry.

6.e CANTON. — MARCOING.

Il comprend vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Savary. *pléants*, MM. Trocmez et Daillard-Bris. *Greffier*, M. Dron. *Hui audiencier*, M. Gonthier.

Jours d'audience : tous les mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing, MM. Bommier, à Flesqui Dupuich, à Gouzeaucourt.

7.e CANTON. — SOLESMES.

Il contient le bourg de ce nom et seize communes. *Juge-de-* M. Decaux. *Suppléants*, MM. Lempereur et Mesnard-Payen. *fier*, M. Taisne. *Huissier-audiencier*, M. Blanchard.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heu

Notaires du canton de Solesmes, MM. Lempereur et Mall Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à heures. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'en

trement et des domaines, en bureau ouvert ; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles ; les jeudis aux affaires commerciales, expropriations, interdictions, déclarations d'absence, partages, licitations, etc. ; les vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. de la Gorce.
Juge, M. Lucas. *Juge d'instruction*, M. Boistel.
Juges suppléants, MM. Maurice, Prosper Hannoye, Parenty.
Procureur impérial, M. de Beaumont.
Substitut, M. Bourgeois.
Greffier, M. Carniaux.
Commis-greffiers, MM. Lemire, Hamont, Cardon.
Expéditionnaires, MM. Lemire fils, Gouzeaux.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Maurice, Prosper Hannoye, Delaville, Mary, Auguste Lebeau, Léon Vendois, Pillion, Guillemin.

Avoués, MM. Jules Hannoye, Pecart, Paul, Jules Davoine, Caffieri, Couronne, Gauchet.

Huissiers, MM. Pourrier, Dineux, Colinet, Lebeau, Payen, à Avesnes ; Friard, à Berlaimont ; Ringuet, Martin, à Landrecies ; Deghaye, Lermuzeaux, Tellier, à Maubeuge ; Duchâteau, Lenclut. Bocquet, Dugimont, au Quesnoy ; Bouvier, à Solre le-Château ; Passage, Mercier, à Trélon ; Guilain et Pagniez, à Bavai.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — AVESNES-NORD.

Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. George. *Suppléants*, MM. Lavice et Arnould (Jules). *Greffier*, M. Farce. *Huissier-audiencier*, M. Pourriez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

2.e CANTON. — AVESNES-SUD.

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Evrard. *Suppléants*, MM. Couronne et Marchand. *Greffier*, M. Lefebvre. *Huissiers-audienciers*, MM. Colinet et Parisot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes, MM. Ducarne, Fauquet,

Davoine, Arnoult, Marchant, à Avesnes ; Desmoulins, à Dourlers ; Antoine, à Etrœungt ; Lambret, à Cartignies

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Renau.

3.e CANTON. — BAVAI.

Il est composé de vingt communes. *Juge-de-paix*, M. Delfosse. *Suppléants*, MM. Coulmont et Crapet. *Greffier*, M. Erouart. *Huissiers-audienciers*, MM. Guilain et Bisiaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Marcal, Coulmon, Gravis.

4.e CANTON — BERLAIMONT.

Il est composé de quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Delcroix. *Suppléants*, MM. Paul et Emond. *Greffier*, M. Taulet. *Huissier-audiencier*, M. Friard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Emond et Eliez, à Berlaimont.

5.e CANTON. — LANDRECIES.

Il est composé de dix communes. *Juge-de-paix*, M. Bethune. *Suppléants*, MM. Ancelet et Bonnaire. *Greffier*, M. Madoulé-Lavigne. *Huissier-audiencier*, MM. Ringuet et Martin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Deruez, Stiévez, Dubois, à Landrecies ; Azambre, à Maroilles.

6.e CANTON. — LE QUESNOY-EST.

Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Beauvais-Baillon. *Suppléants*, MM. Piette Vaniekant. *Greffier*, M. Carion. *Huissiers-audienciers*, MM. Du château, Bocquet, Lenclut, Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, neuf heures.

7.e CANTON. — LE QUESNOY-OUEST.

Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Honoré. *Suppléants*, MM. Rigolet et Lefranc. *Greffier*, M. Masson. *Huissiers-audienciers*, MM. Bocquet, Duchâteau, Dugimont, Lenclut.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy, MM. Beauvais, Lefranc et Gambart, au Quesnoy; Lustremant, à Jenlain; Desenfant, à Gommegnies.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à dix heures; il est présidé alternativement pendant un trimestre par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Spital, Léopold.

8.e CANTON. — MAUBEUGE.

Il est composé de trente-une communes. *Juge-de-paix*, M. Horrie. *Suppléants*, MM. Froissart et Ouverlaux. *Greffier*, MM. Lesne. *Huissiers-audienciers*, MM. Deghaye, Lermuzeaux et Tellier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Wallerand, Froissart, Ouverlaux, Bottiau, à Maubeuge.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9.e CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU.

Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Lebeau. *Suppléants*, MM. Bever et Rouez. *Greffier*, M. Baligant. *Huissier-audiencier*, M. Bouvier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Bever, Grimblot, à Solre-le-Château.

10.e CANTON. — TRÉLON.

Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Rogier. *Suppléants*, MM. Macaigne et Stocquelet. *Greffier*, M. Méhaut. *Huissiers-audienciers*, MM. Passage et Mercier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeu neuf heures.

Notaires du canton, MM. Macaigne, à Trélon ; Divry, à mies ; Stocquelet, à Wignehies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du m finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis sont co aux affaires civiles et de commerce ; les samedis aux affaires de correctionnelle.

Président, M. Rossignol.
Juges, MM. Dorlencourt, Deusy, Danniaux, juge d'instr
Juges-suppléants, MM. Honoré, Maurice, ✻, N....
Procureur impérial, M. Drouart.
Substitut, M. Doé de Maindreville.
Greffier, M. Dubron.
Commis-Greffiers, MM. Wantiez et Vallez.
Expéditionnaire, M. Dujardin.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures d jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats, les mêmes que ceux de la Cour impériale.

Avoués, MM. Vigneron, Boutique, Lefebvre, Despla Barbedienne.

Huissiers, MM. Biancourt fils, Bracq, Tilliez, Delahaye pion, Carnin, Montagne, Dellefolly, Vaillant, Gaud Quarez, Leclercq, à Douai ; Sénéchal, à Arleux ; Dela Deffontaine, à Marchiennes ; Lemaire père et Lemaire-Dero à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — DOUAI-NORD.

Ce canton est composé de cinq communes, outre une pa chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Théry, Al.-Aug^te^. *Suppléants*, M clerfays et Capon. *Greffier*, M. Duhen. *Huissier-audi* M. Vaillant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze

2.e CANTON. — DOUAI-SUD.

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Déprés. *Suppléants*, MM. Denis, Victor, et Leroy, Jules. *Greffier*, M. Deregnaucourt. *Huissiers-audienciers*, MM. Vaillant et Leclercq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

3.e CANTON. — DOUAI-OUEST.

Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Nutly. *Suppléants*, MM. Huret et Duhem. *Greffier*, M. Jovinet. *Huissier-audiencier*, M. Gaudefroy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai, MM. Allard, Druon, Proyart, Capon fils, Demon, Moreau, Boutet, de Baillencourt dit Courcol, Bruneau, Waché, Cardon.

Commissaires-priseurs, MM. Milot, Cottignies, Piettre, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Milliot, à Douai.

4.e CANTON. — ARLEUX.

Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Luiset, à Arleux. *Suppléants*, MM. Guilbert et Leclercq, Jean-Baptiste-Louis-Joseph. *Greffier*, M. Peugniez, à Arleux. *Huissier-audiencier*, M. Sénéchal, à Arleux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Lepeuple fils, Pennequin, à Arleux.

5.e CANTON. — MARCHIENNES.

Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Horrie. *Suppléants*, MM. Thery et Debonte. *Greffier*, M. Thellier. *Huissier-audiencier*, M Delannoy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Théry et Debonte, à Marchiennes.

6.e CANTON. — ORCHIES.

Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Adam. *Suppléants*, MM. Josson et Gamonet. *Greffier*, M. Depret. *Huissier-audiencier*, M. Lemaire-Deroubaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Warocquier, Gamonet, Dubus, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent a dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles, les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts; aux audiences du mardi sont portées les affaires relatives aux expropriations forcées, aux licitations et à toutes les ventes judiciaires, et après celles-ci, le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureau ouvert.

Les lundis, à neuf heures et demie, ont lieu les rapports du juge d'instruction, en chambre du conseil; les affaires civiles de nature à être jugées sur requêtes sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Lécuyer, ✲.
Juges, MM. Maniez, juge d'instruction; Boulanger, Dupont.
Juge honoraire, M. Girard, ✲.
Juges suppléants, MM. Tabary, N...
Procureur impérial, M. de Warenghien, ✲.
Substitut, M. Bultot.
Greffier, M. Malicorne.
Commis-greffier, M. Hécart.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir sans interruption.

Avocats, MM. Dubus, bâtonnier; Dubois, Regnard, Deruesne, Girard, Thellier, Louis, Saint-Ouen, Waternau, Mangeart, Thellier jeune, Foucart, Didiez, Collet, Dupont fils.
Avocat stagiaire, M. Puvrez.
Avoués, MM. Le Barbier, Delsart, Devillers, Aldais, Libert, Podevin.
Huissiers, MM. Tournay, syndic; Leflan, Pillion, Berquer, Cochinart, Bouilliez, Bruyère, Léchelle, Loth, Bisiaux, Bourse, à Valenciennes; Avis, Leclercq, à Bouchain; Dubois, Taquet, à Condé; Horrie, Desmons, Saucourt, à Saint-Amand.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — VALENCIENNES-NORD.

Il est composé de sept communes, outre une partie de celle du

ef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Charamond. *Suppléants*, MM. Gamblou Boulon. *Greffier*, M. Baboma. *Huissier-audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à uf heures du matin.

2.e CANTON. — VALENCIENNES-EST.

Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *ge-de-paix*, M. Dugimont. *Suppléants*, MM. Guislain et Deruesne. *effier*, M. Godon. *Huissier-audiencier*, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, neuf heures du matin.

3.e CANTON. — VALENCIENNES-SUD.

Il réunit quatorze communes, outre une partie de celle du chef-eu. *Juge-de-paix*, M. Paillard. *Suppléants*, MM. Tamboise et Ca-ois. *Greffier*, M. Squalard. *Huissier-audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes, MM. Guislain, Beau-is, Dupire, Boduin, Mabille, Gamblon, Alglave, Lefebvre, Du-is, Paillard, Bultot, à Valenciennes.
Commissaires-priseurs, MM. Laplace, Dusart, Dayez, à Valen-nnes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par M. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dufour.

4.e CANTON. — BOUCHAIN.

Il est composé de vingt-une communes *Juge-de-paix*, M. Hindre, Bouchain. *Suppléants*, MM. Lahure, Oscar et Dupont. *Greffier*, . Dupont, à Bouchain. *Huissier-audiencier*, N...
Notaires du canton, MM. Bouchez fils, Cogé, Cattelin, à Bou-hain.

5.e CANTON. — CONDÉ.

Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Bonnier. *Suppléants*, M. Waternau. Martel, à Condé. *Greffier*, M. Noël fils. *Huissier-udiencier*, M. Dubois.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Martel, Carlier, Mention, à Condé.
Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé, à Condé.

6.e CANTON. — SAINT-AMAND (rive droite de la Scarpe).

Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-lie
Juge-de-paix, M. de Courmaceul. *Suppléants*, MM. Debettignies
Desbrosses. *Greffier*, M. Guislain. *Huissier-audiencier*, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à
heures.

7.e CANTON. — SAINT-AMAND (rive gauche de la Scarpe).

Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lie
Juge-de-paix, M. Bailliart, ✲. *Suppléants*, MM. Hédon et Lavo
Greffier, M. Joly. *Huissier-audiencier*, M. Horrie.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à c
heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Loiseau,
Mortagne ; Herbert, Baligand, Desbrosses, Davaine, Barbieux,
Saint Amand.

Commissaires-priseurs, MM. Legrand, Tournoy, à Saint-Aman

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tc
les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième t
mestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième
quatrième trimestres.

Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix ; le comm
saire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Gontier.
Commis-greffier, M. Duhem.

ASSISTANCE JUDICIAIRE.

Aux termes de la loi du 22 janvier 1851, l'admission à l'assista
judiciaire est prononcée par un bureau spécial établi au chef-lieu ju
ciaire de chaque arrondissement.

Toute personne qui réclame l'assistance judiciaire adresse sa deman
sur papier libre au procureur impérial du tribunal de son domicile

L'admission à l'assistance judiciaire a pour objet de dispenser pr
visoirement l'assisté du paiement des sommes dues au Trésor pour dr
de timbre, d'enregistrement et de greffe, ainsi que de toute consign
tion d'amende.

L'assisté est aussi dispensé provisoirement du paiement des somm
dues aux greffiers, officiers ministériels et avocats, pour droits, ém
luments et honoraires.

Les actes de la procédure faits à la requête de l'assisté sont vis
pour timbre et enregistrés en débet.

Les actes et titres produits par l'assisté pour justifier de ses droits et qualités sont pareillement visés pour timbre et enregistrés en débet.

Les notaires, greffiers et tous autres dépositaires publics ne sont tenus à la délivrance gratuite des actes et expéditions réclamés par l'assisté que sur une ordonnance du juge-de-paix ou du président.

En cas de condamnation aux dépens prononcée contre l'adversaire de l'assisté, la taxe comprend tous les droits, frais de toute nature, honoraires et émoluments auxquels l'assisté aurait été tenu s'il n'y avait pas eu assistance judiciaire. L'exécutoire est délivré au nom de l'administration de l'enregistrement et des domaines, qui poursuit le recouvrement.

En cas de condamnation aux dépens prononcée contre l'assisté, il est procédé dans les mêmes formes au recouvrement des sommes dues au Trésor pour timbre et enregistrement.

Les bureaux d'assistance judiciaire sont composés comme suit :

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

MM. Liegeart, vérificateur de l'enregistrement.
Leroy, Emile, ancien avocat.
Preux (O. ✲), premier président honoraire à la cour impériale.
Leroy de Béthune, ancien avocat.
Fellieux, avocat.
Honoré, id.
Huret, avoué.

TRIBUNAL CIVIL DE DUNKERQUE.

MM. Lambert, vérificateur de l'enregistrement.
Delattre, ✲, membre du Conseil général.
Beck, ancien notaire.
De Lesdain, bâtonnier de l'ordre des avocats.
Horelt, avoué.

TRIBUNAL CIVIL D'HAZEBROUCK

MM. De Ladoue, vérificateur de l'enregistrement.
Kien, Adolphe, membre du Conseil municipal
Vandewalle, Charles, ancien magistrat.
Bloeme, notaire.
Deschodt, avocat.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE.

MM. Delannoy, avocat, *président*.
Cleenewerck, conseiller de préfecture.
Samin, avoué.
Gennevoise, avocat.
N...

TRIBUNAL CIVIL DE CAMBRAI.

MM. Leroy, Henri, avocat.
Leroy, Auguste, notaire.
Ditemple, avocat.
Buzin, avoué.
Honoré, vérificateur de l'enregistrement.

TRIBUNAL CIVIL D'AVESNES.

MM. Gentil, vérificateur de l'enregistrement.
Gossart, ✲, ancien maire.
Paul, ancien avoué.
Maurice, avocat.
Fauquet, notaire.

TRIBUNAL CIVIL DE VALENCIENNES.

MM. Lefébure, receveur des domaines.
Lefebvre, Emile, ancien maire.
N....
N. ..
N....

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Un décret du 2 mars 1852 a abrogé celui du 28 août 1848 r l'organisation des tribunaux de commerce. Conformément aux 618, 619, 620, 621 et 629 du Code de commerce, au décre octobre 1809 et à la loi du 3 mars 1840, les membres de ces tri sont élus par une assemblée composée de citoyens français, c çants patentés depuis cinq ans, des capitaines au long cours maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments depuis ciuc domiciliés depuis deux ans au moins dans le ressort du tribi

Les tribunaux de commerce existant dans le département son dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes. composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Feron (Hector), ✲.

Juges, MM. Petyt, Anguste; Zolime Choquet; Bert Benoît-Louis; Morel-Agie, Jean-Benjamin.

Juges suppléants, MM. Durin Henri-Pierre; Govard; Co Philippe; Cocquelin, Constant.

Greffier, M. Caboche,

Commis-greffier, M. Demilleville.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. Ch. Verley, ✲.

Juges, MM. Masse-Lefebvre, ✲; Decoster Agache; Ci Théodore; Descamps, Alfred.

Juges-suppléants, MM. Scrive-Bigo ; Delesalle, Emile ; Crespel-Tilloy ; Mas, Victor.
Greffier, M. Blondeau, Alphonse.
Commis-greffier, N...

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Delloye.
Juges, MM. Lallier, Alphonse ; Cornaille-Leroy ; Levêque, Pierre; Crepin, Alexis.
Juges-suppléants, MM. Dehollain ; Crassiez, Norbert ; Boone, Jules ; Duchange, Louis.
Greffier, M. Pellereau.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Emile Lefebvre.
Juges, MM. Delame-Lelièvre ; Dupont ; Giard, Amédée ; Ledieu-Debaive.
Juges suppléants, MM. Hamoir, Edouard ; Manesse, Alfred ; Gellé, Charles ; Dutemple.
Greffier, M. F. Dècle.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

Une loi du 1.er juin 1853 a ordonné qu'il serait procédé au renouvellement intégral des conseils de prud'hommes. Voici les principales dispositions de cette loi :

Art. 1.er Les conseils de prud'hommes sont établis par décret, rendu dans la forme des règlements d'administration publique, après avis des chambres de commerce ou des chambres consultatives des arts et manufactures.

Art. 2. Les membres des conseils de prud'hommes sont élus par des patrons, chefs d'atelier, contre-maîtres et ouvriers, appartenant aux industries dénommées dans les décrets d'institution, suivant les conditions déterminées par les articles ci-après.

Art. 3. Les présidents et les vice-présidents des conseils de prud'hommes sont nommés par l'Empereur. Ils peuvent être pris en dehors des éligibles. Leurs fonctions durent trois années. Ils peuvent être nommés de nouveau.

Les secrétaires des mêmes conseils, sont nommés et révoqués par le Préfet, sur la proposition du président

Art. 4. Sont électeurs :

1.° Les patrons âgés de vingt-cinq ans accomplis, et patentés depuis cinq années au moins, et depuis trois ans dans la circonscription du conseil.

2.° Les chefs d'ateliers, contre-maîtres et ouvriers, âgés de vingt-cinq ans accomplis, exerçant leur industrie depuis cinq ans au moins et domiciliés depuis trois ans dans la circonscription du conseil.

Art. 5. Sont éligibles, les électeurs âgés de trente ans accomplis et sachant lire et écrire.

Art. 6. Ne peuvent être éligibles ni électeurs, les étrangers, ni aucun des individus désignés dans l'article 15 de la loi du 2 février 1852.

Art. 9. Les patrons, réunis en assemblée particulière, nomment directement les prud'hommes patrons

Les contre-maîtres, chefs d'atelier et les ouvriers, également réunis en assemblée particulière, nomment les prud'hommes ouvriers en nombre égal à celui des patrons.

Au premier tour de scrutin, la majorité absolue des suffrages est nécessaire, la majorité relative suffit au second tour.

Art. 10. Les conseils de prud'hommes sont renouvelés par moitié tous les trois ans. Le sort désigne ceux des prud'hommes qui sont remplacés la première fois.

Les prud'hommes sont rééligibles.

Lorsque par un motif quelconque, il y a lieu de procéder au remplacement d'un ou plusieurs membres d'un conseil de prud'hommes, le Préfet convoque les électeurs.

Tout membre élu en remplacement d'un autre, ne demeure en fonctions que pendant la durée du mandat confié à son prédécesseur.

Art. 16. Les conseils de prud'hommes peuvent être dissous par un décret de l'Empereur, sur la proposition du ministre compétent.

Il a été procédé en décembre 1853, au renouvellement intégral des conseils de prud'hommes, qui sont au nombre de huit dans le département. En voici la désignation :

LILLE.

Président, M. Machu père. *Vice-président*, M. Boutry-Flamen.

Patrons, MM. Machu père; Boutry-Flamen; Descat-Leleux; Jude; Ovigneur; Vandenberghe; Vernier.

Ouvriers, MM. Becquart; Boulen; Brunin; Debenne; Fiévet; Millescamps.

ROUBAIX.

Président, M. Paul Defrenne. *Vice-président*, M. Vernier-Delaoutre.

Patrons, MM. Paul Defrenne; Vernier-Delaoutre; Grimonprez, Eugène; Montagne, Auguste; Louis Lefebvre; Screpel-Roussel; Gaydet-Boet.

Ouvriers, MM. Courrier; Bonte; Martin; Senacq; Clarisse; Barrot.

TOURCOING.

Président, MM. Roussel-Défontaine. *Vice-Président*, M. Bernard-Cuvillier.

Patrons, MM. Dassonville, Louis; Leserre, Alfred; Duvillier-Delattre; Darras-Lemaire; Delmasure, Auguste; Destombes-Leroy; Dubamel, Louis, fils; N....

Ouvriers, MM. Delahaye; Jouvenel; Peuillot, Corman; Dervaux; Ravelinghien; Vinchent; Catteau.

ARMENTIÈRES.

Président, M. Thetten, Léon. *Vice-président*, M. Reynaert, A.

Patrons, MM. Theetten, Léon; Reynaert, Auguste; Bayart, Charles; Pouchain-Damas; Vanlaton, Henri; Théry, Lucien.

Ouvriers, MM. Lamerand; Delobeau, Louis; Ribeire; Dhome; Coustenoble.

VALENCIENNES.

Président, M. Ed. Lewille. *Vice-président*, M. Aug. Marquis.

Patrons, MM. Ed. Lewille; Auguste Marquis; Renotte; Flamant, Michel; Meurs, François; Costé; Feneuille; Val; Buisine, Prosper.

Ouvriers, MM. Raux; Serrez; Duwez; Prignet, Firmin; Lennes; Tatinclaux; Pinet.

DOUAI.

Président, M. Dubrulle-Plet. *Vice-président*, M. Deloffre, Floride.

Patrons, MM. Dubrulle-Plet; Floride Deloffre; Butruille père; Fiévet, Edouard; Hanotte, Victor; Dubrulle, Louis; Moreau, François; Detrain; Hayez, Charles.

Ouvriers, MM. Thumerelle; Boulanger; Bart; Morel; Macquart; Deligny; Lecat-Chrétien; François.

CAMBRAI.

Président, M. Doudan-Canonne. *Vice-président*, M. Hattu, Adolphe.

Patrons, MM. Doudan-Canonne; Hattu, Adolphe, Pierson, Jean-Baptiste; Basman; Bertrand; Delcourt, Charles; N....

Ouvriers, MM. Querson; Caffiau; Choquenet; Dejardin; Beaudumont.

LE CATEAU.

Président, M. Delannoy, Ed. *Vice-président*, M. Dutrieux, Louis-Joseph.

Patrons, MM. Delannoy, Ed.; Dutrieux, Louis; Bricourt-Picard; Deloffre; Décaudin; Berlencourt, Benoît; Feret, Ferdinand.

Ouvriers, MM. Robert-Ledieu; Ognier, Félix; Veleine; Barbet; Bourgenot; Crépin.

ORGANISATION MILITAIRE.

3.e DIVISION.

D'après les dispositions du décret du 26 décembre 1851, la division militaire ayant pour chef-lieu Lille, prend le N.° 3, et comprend les départements du Nord, du Pas-de Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA DIVISION.

M. Grand (C. ✲), *général commandant la division.*
M. Marquerie, capitaine, *aide-de-camp.*
M. Poulle (O. ✲), lieutenant-colonel, *chef de l'état-major* de la 3.e division.

MM.

De Boncourt, ✲, chef d'escadron,
Péchin, capitaine d'état-major,
Taffin, idem.
Granthil, idem.
Déaddé, idem.
} *attachés à l'état-major.*

Gouttière, ✲, *capitaine secrétaire-archiviste de la division.*

Première Subdivision.

MM.

D'Anthouard-Graincourt (C. ✲), général de brigade, *commandant le département* du Nord.
N..., capitaine, *aide-de-camp.*

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DEPARTEMENT DU NORD.

LILLE.

MM.

Drouets, colonel, *commandant de place.*
Lachalmelle, ✲,
Degola, ✲,
Tayrac, ✲,
} capitaines, *adjudants de place.*
Picard,
Nouguiez,
Lauer,
} lieutenants, *adjudants de place.*

CITADELLE DE LILLE.

MM.

O'Héron (O. ✲), chef de bataillon, *commandant de place.*
Lepage, ✲, lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.

De Lisleferme (C. ✲), colonel, *commandant de place.*
Curutchet, capitaine,
Wahart, ✲, capitaine,
Cailleux, ✲, lieutenant,
} *adjudants de place.*

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT LOUIS

MM.

Léon (C. ✲), colonel, *commandant de place.*

Cordier, ✲, capitaine, } *adjudants de place.*
Roussillon, ✲, lieutenant, }

PLACE DE DOUAI ET FORT DE SCARPE.

MM.

Maroniez (C. ✲), colonel, *commandant de place.*

Macon, ✲, capitaine, } *adjudants de place.*
Leroy, lieutenant, }

De Glanbitz, ✲, capitaine, *commandant le fort de Scarpe.*

PLACE DE CAMBRAI.

MM.

Morcrette (O. ✲), lieutenant-colonel, *commandant de place.*

Nadaliac, capitaine, } *adjudants de place.*
Chabalet, lieutenant, }

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.

Boulabert (O. ✲.), lieutenant-colonel, *commandant de place.*
Dauriac, ✲, capitaine, *adjudant de place.*

PLACE DE CONDÉ.

MM.

Ponsart (O. ✲), chef de bataillon, *commandant de place.*
Raspi, ✲, lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DU QUESNOY.

M. Perreimond (O. ✲), chef d'escadron, *commandant de place.*

PLACE D'AVESNES.

M. Guien, (O. ✲), chef d'escadron, *commandant de place.*

PLACE DE LANDRECIES.

M. de Montolieu, ✲, chef d'escadron, *commandant de place.*

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Hanne (O. ✲), chef d'escadron, *commandant de place.*

PLACE DE BERGUES ET FORT FRANÇAIS.

M. Derombies (O. ✲), chef de bataillon, *commandant de place.*

PLACE DE GRAVELINES.

M. Gauthier de Rougemont (O. ✲), chef d'escadron, *commandant de place.*

ARTILLERIE.

M. Migont (O. ✲), général de brigade, *commandant l'artillerie dans la 3.e division militaire.*
Jullien, capitaine de 2.e classe, aide-de-camp.

ÉCOLE D'ARTILLERIE DE DOUAI.

MM.

Demasur, ✲, lieutenant-colonel, *directeur de l'école.*
Mercklein, ✲, *professeur de sciences appliquées.*
Malet, ✲, *professeur de dessin et de fortifications.*
Gagnard, ✲, *garde d'artillerie* de 1.re classe.
Baron, ✲, id. de 2.e classe.
Parisot, *maître artificier.*

FONDERIE DE DOUAI.

MM.

Martin, ✲, chef d'escadron, *directeur.*
Ponsard, capitaine de 1.re classe, *sous-directeur.*
Rabot, Louchard, Portel, capitaine de 2.e classe, *adjoints.*
Himmelspach, *garde d'artillerie* de 2.e classe.
Renard, ✲, idem. idem.
Delpy, *contrôleur de la fonderie.*
Cartier, *contrôleur adjoint.*
Desforges, *ouvrier d'État.*

DIRECTION DE L'ARTILLERIE DE DOUAI.

MM.

Gaudin (O. ✲), colonel, *directeur,* à Douai.
Boué, ✲, chef d'escadron, *sous-directeur,* à Douai.
Persy (O. ✲), lieutenant-colonel, *commandant l'artillerie*, à Lille.
Lavaytte, ✲, chef d'escadron, id. à Valenciennes.
Dodeman (O. ✲), id. id. à Cambrai.
Boitel, capitaine en 2.e, *adjoint à la direction*, à Douai.
Hourlet, ✲, capitaine en résidence fixe, *adjoint au commandant de l'artillerie*, à Valenciennes.
Doucet, ✲, capitaine en résidence fixe, *adjoint au commandant de l'artillerie*, à Douai.
Darde, ✲, capitaine, en résidence fixe, *adjoint au commandant de l'artillerie*, à Lille.
Cluhr, capitaine en résidence fixe, *commandant de l'artillerie*, à Condé.
Margot, ✲, capitaine en résidence fixe, *commandant de l'artillerie*, à Maubeuge.
Flick, capitaine en résidence fixe, *commandant de l'artillerie*, au Quesnoy.

GÉNIE.

4.e DIRECTION. — LILLE.

M. De Monfort, ✲, colonel, *directeur des fortifications.*

PLACE DE LILLE.

ıtenant-colonel, *ingénieur en chef.*
ergh, ✲, capitaine de première classe.
, ✲, capitaine de deuxième classe.
idem.

PLACE DE DOUAI.

✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef.*
capitaine de première classe.

PLACE DE VALENCIENNES.

ı, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef.*
, ✲, capitaine de deuxième classe.

PLACE DE CONDÉ.

, ✲, capitaine de première classe, *ingénieur en chef.*

PLACE DE BOUCHAIN.

ɜ, ✲, capitaine de première classe, *ingénieur en chef.*

PLACE DE DUNKERQUE.

✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef.*
apitaine de deuxième classe.

PLACE DE BERGUES.

ul, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef.*

PLACE DE GRAVELINES.

rd, capitaine de première classe, *ingénieur en chef.*

PLACE DE CAMBRAI.

O. ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef.*

PLACE DE MAUBEUGE.

il, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef.*

PLACE D'AVESNES.

uentin, capitaine de première classe, *ingénieur en chef.*

PLACE DE LANDRECIES.

lier, ✲, capitaine de première classe, *ingénieur en chef.*

PLACE DU QUESNOY.

ıtier O. ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef.*

POUDRES ET SALPÊTRES.

RAFFINERIE DE LILLE.

tte, ✲, *commissaire des poudres de première classe.*

MM.

Beaulaincourt, ✲, chef d'escadron d'artillerie, *inspecteur*.
nnier, Louis, *maître raffineur*.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM.

Orville (C. ✲), *intendant de la 3.e division militaire*,
Lemonnier, ✲, *sous-intendant de 1.re classe*, } à L
De Lorme, *adjoint de 1.re classe*, à l'intendance militaire,
Picot de Moras, ✲, *sous-intendant de 2.e classe*, à Douai.
Janet, ✲, *id.* *id.* à Cambrai.
Martin, ✲, *id.* 1.re *classe*, à Valencien
Cicille (O. ✲), *id.* *id.* à Dunkerq
Milson, *adjoint de 1.re classe*, à l'intendance, à Maubeug
Dufay, *officier principal d'administration*, chef des bureaux de l'intendance de la 3.e division milit., à Lille.
Deneckre, adjudant en premier, à Dunkerq
Mure, id. en premier, à Valencien
Fisseau, id. en deuxième, à Maubeug
Peltier, id. en premier, à Lille.
Gravelle, id. en premier, à Douai.
Camerlinck, id. en deuxième, à Cambrai
Paternotte, id. en deuxième, à Lille.
Vautro, id. en deuxième, idem.
Mametz. id. en deuxième, idem.

PLACE DE LILLE, Hôpital-Militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.

Murville (O. ✲), *médecin principal de 1re classe*,
Froussart, *médecin aide-major de première classe*, } à
Brauwers, *pharmacien major de deuxième classe*,
Rivière, *pharmacien aide-major de deuxième classe*,

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.

Bonard, ✲, *officier d'administration comptable* de première classe,
Fremery, *adjudant d'administration en premier*,
Leclerc, ✲, *id.* *id.* *en deuxième*.

MAGASIN DE CAMPEMENT ET D'HABILLEMENT.

M. Daussy, *officier d'administration comptable de pre*
à Lille.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

M. Champy, officier d'administration comptable, *ch*
centralisation, à Lille.

MM.

lond, ✲, officier d'administration principal, *comptable du service les vivres*, à Lille.

guet, adjudant d'administration en deuxième, *attaché au bureau le centralisation*.

ibaut, adjudant en second, *attaché au magasin des vivres*, à Lille.

SERVICE DU CHAUFFAGE.

MM.

:onte-Dufour, *entrepreneur de la* 3.e *division*.

:hard, *agent en chef*.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

MM.

aumont, *chef de service*.

sté, *préposé*.

SERVICE DES TRANSPORTS DE LA GUERRE.

Delgutte, *agent principal et préposé*.

SERVICE DES CONVOIS MILITAIRES.

Bourlon, *entrepreneur général*, à Paris.

PLACE DE DUNKERQUE. — Hôpital-Militaire.

MM.

llette, *médecin major de* 1.re *classe*, à Dunkerque.

ieux, *pharmacien aide-major de* 2.e *classe*, à Dunkerque.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.

:ephen, *officier d'administ. comptable de* 1.re *classe*, à Dunkerque.

alaret, *adjudant d'administration en* 2.e id.

SERVICE DES SUBSISTANCES.

l. Niobey, *adjudant d'administration en premier chargé du service des vivres et des fourrages*.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Playe, *préposé*.

PLACE DE CAMBRAI. — Hôpital-Militaire.

OFFICIER DE SANTÉ.

M. Fenin (O. ✲), *médecin principal de* 2.e *classe*, à Cambrai.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.

Bourdin, *officier comptable de* 1.re *classe*, a Cambrai.

Couvez, *adjudant d'administration en second*. id.

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. Rinaldi, *officier d'administration comptable de* 1.re *classe*.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Raoult, *préposé.*

SERVICE DES CONVOIS MILITAIRES.

M. Beck, *préposé.*

PLACE DE VALENCIENNES. — Hôpital-Militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.

Brian, *médecin principal de* 2.e *classe*,
Varlet, *médecin major de* 1.re *classe*,
Bachelet, *pharmacien major de* 2.e *classe*,
Brunet, *chirurgien sous-aide*,
} à Valenciennes.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.

Rambaud, *officier d'administration comptable de* 2.e *classe.*
Monscadet, *adjudant d'administration en* 1.er
N..., *id.* *id.*
Royer, *aumônier.*
} à Valenciennes.

SERVICE DES VIVRES.

M. Houchard, *officier d'administration, comptable de* 1.re *classe.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Avit, *préposé.*

PLACE DE DOUAI.

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. Estassin, *officier d'administration, comptable de* 2.e *classe.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Demarquette, *préposé.*

PLACE DE MAUBEUGE. — Hôpital-Militaire.

OFFICIERS DE SANTE.

MM.

Catteloup, *médecin major de première classe.*
Lamarque, *médecin aide-major de deuxième classe,*
Lefebvre, *chirurgien sous-aide,*
Dupuis, *pharmacien-major de deuxième classe,*
} à Maubeuge.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.

Topein, *officier comptable,*
Denis, *adjudant d'administration en second,*
Fatré, *aumônier.*
} à Maubeuge.

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

Prévost de Bord, *adjudant d'administration en* 1.er, *comptable.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

Mereaux, *préposé.*

PLACE D'AVESNES.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

Legroy, *préposé.*

SERVICE DES FOURRAGES.

Luc-Rosa, *entrepreneur.*

GENDARMERIE IMPÉRIALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24.e légion, et le chef-lieu est à Arras.

Les officiers de cette arme employés dans le département sont :

MM.

caille (O. ✲), *chef d'escadron commandant*, ins, *capitaine*, lliot, *lieutenant-trésorier*, } à Lille.

ille, *capitaine*, à Douai.

rchener, ✲, *id.* à Dunkerque.

ibel, ✲, *lieutenant*, à Hazebrouck.

udier, ✲, *capitaine*, à Cambrai.

ivre, *lieutenant*, à Avesnes.

bbe, ✲, *capitaine*, à Valenciennes.

ion, ✲, *sous-lieutenant* commandant la 2.e section de l'arrondissement de Lille, à Roubaix.

mait, *maréchal-des-logis adjoint au trésorier*, à Lille.

La compagnie du département du Nord est composée de 49 brigades, dt 37 à cheval et 12 à pied. Ces brigades, fortes de cinq à six hommes, t placées dans les localités ci-après désignées :

COMMANDANTS.

e à cheval	à Dunkerque....	M. N..., *maréchal-des-logis.*
e id.	à Bergues.....	M. Coplo, *idem.*
e id.	à Gravelines.....	M. Decharte, *brigadier.*
ie à pied	à Hondschoote.....	M. Cadeau, *idem.*
ie id.	à Wormhoudt.....	M. N..., *idem.*
ie à cheval	à Watten.....	M. Planque, *idem.*
ie id.	à Hazebrouck....	M. Divry, *maréchal-des-logis.*
ie id.	à Bailleul.....	M. Bataille, *brigadier.*

Une à cheval à Cassel.....	M. Lemaire, *maréchal-de*
Une à pied à Merville.....	M. Bastien, *brigadier.*
Une id. à Steenvoorde.....	M. N... *idem*
Trois à cheval à Lille.....	MM. N..., *maréchal-de chef;* Vantilcke, *briga* Duphil, *idem.*
Une id. à Seclin.....	M. Antoine, *brigadier.*
Une à pied à Wazemmes.....	M. Cornilus, *maréchal-de*
Une à cheval à Roubaix.....	M. Pruvot, *idem.*
Une id. à Pont-à-Marcq..	M. N..., *idem.*
Une id. à Armentières....	M. Schouller, *brigadier.*
Une id. à Fournes.....	M. Legrand, *idem.*
Une à pied à Tourcoing.....	M. Chaveheid *maréchal-*
Une à cheval à Quesnoy-sur-D.	M. Blin, *brigadier.*
Deux id. à Cambrai.....	MM. Pecqueur, *maréch logis*, et N..., *briga*
Une id. au Câteau.....	M. Moucheront, *brigadie*
Une id. à Clary.....	M. Merlier, *idem.*
Une id. à Solesmes.....	M. Chrétien, *idem.*
Une id. à Masnières.....	M. Huchart, *idem.*
Une id. à Avesnes.....	M. Wallerand, ✲, *m des-logis.*
Une id. à Berlaimont....	M. Piard, *brigadier.*
Une id. à Maubeuge.....	M. Brunet, *maréchal-des*
Une id. à Trélon.....	M. Rudeaux, *brigadier.*
Une id. à Landrecies....	M. Renouard, *idem.*
Une id. au Quesnoy.....	M. Mangavelle, *idem.*
Une id. à Bavai.....	M. Martin, *idem.*
Une à pied à Solre-le-Château..	M. Lebrun, *maréchal-de*
Deux à cheval à Douai.....	MM. Honoré, *maréchal-d* et Duquesnoy, ✲, *brig*
Une à pied à Douai.....	M. Legrand, *brigadier* (1
Une à cheval à Orchies.....	M. Colard, *idem.*
Une à pied à Marchiennes.....	M. Demory, *idem.*
Une à cheval à Aubigny-au-Bac	M. Gosset, *idem.*
Une id. à Valenciennes...	M. Lohé, *maréchal-des-l*
Une à pied à Valenciennes.....	M. N..., *brigadier.*
Une id. à Denain.....	M. Gavel, *maréchal-des*
Une à cheval à Bouchain.....	M. Canat, ✲, *brigadier*
Une id. à Condé.....	M. Lannoi, *brigadier.*
Une id. à Saint-Amand...	M. Deregnaucou *mar.-*
Une à pied à Anzin.....	M. Pol, *brigadier.*
Un poste à pied à Cysoing.....	M. Legrand, *bigadier* (2)

(1) Détaché à Cysoing.
(2) Un brigadier et deux gendarmes de diverses brigades

MARINE ET COLONIES.

1.er ARRONDISSEMENT MARITIME.

Etat nominatif des officiers civils et militaires de l'administration de la marine, employés dans les ports de Dunkerque et de Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM.

Fournier, ✲, commissaire de la marine de 2.e classe, *chef du service de la marine au port et sous-arrondissement* de Dunkerque.
Gleizes, sous-commissaire de 2.me classe, *chargé de l'inscription maritime.*
Jolly, *sous-commissaire*, chargé des détails administratifs.
Bouchet, *aide-commissaire*, chargé du bureau central des invalides.
Wood, *commis de la marine.*
Salomez, *idem.*
Honoré, *idem.*
Cattoën, *idem.*
Blanquet, ✲, *trésorier des invalides de la marine.*
Terquem, *professeur d'hydrographie.*
Menneboo, *médecin civil, chargé du service de santé de la marine.*
Demaison, *conducteur surveillant des travaux.*
Rouillé, *syndic des gens de mer.*

ADMINISTRATION DU SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM.

Gosselin, *aide-commissaire, chargé de l'inscription maritime.*
Torris, *préposé du trésorier des invalides.*
Bateman, *syndic des gens de mer.*
Debaecker, *inspecteur des pêches.*

ORGANISATION FINANCIÈRE.

TRÉSOR PUBLIC.

Receveur général du département du Nord, M. Guilhem, (O. ✲), à Lille.
Fondé de pouvoirs, M. V. Crouan.
Receveurs particuliers dans les arrondissements, MM. Peterinck, à Dunkerque; — De Querangal, à Hazebrouck; — Berard, à Cambrai; — Cabaret, à Avesnes; — Guilmot, ✲, à Douai; — Lafaurie, à Valenciennes.
Payeur du trésor impérial, M. Faure, ✲, à Lille.

PERCEPTEURS.

Tableau des circonscriptions de perception

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

constituées conformément à la décision ministérielle du 23 *mai* 1850.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms. (1)	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.				
4	BERGUES. (2) Armbouts-Cappel Bierne Hoymille	Herwyn, Jean.	4	BOURBOURG-VILLE Bourbourg-camp. Brouckerque Spycker	Lebrun, Cas
			1	DUNKERQUE	N... (3)
5	BOLLEZEELE Broxeele Lederzeele Merckeghem Volckerinckove	Lancel, Jules.	4	GRAVELINES Craywick St.-Georges Loon	Demarle, L.s

(1) Le montant des contributions de chaque commune est porté au tableau statistique qui se trouve au commencement de la deuxième partie de l'Annuaire.
(2) La commune qui se trouve en tête de chaque groupe est celle du chef-lieu de perception.
(3) Pour les groupes non pourvus de titulaires, voir à la suite du présent tableau l'état des perceptions restées provisoires.

MMUNES t chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
DSCHOOTE em res (les)	N...	4	REXPOEDE Bambecque Oost-Cappel Warhem	Trentesaux, Julien.
BERGHE elle-Broucq gham Pierre-Broucq	Leclercq, Gustave.	7	TETEGHEM Coudekerque-Br. Coudekerque-Vil. Leffrinckoucke Uxem Zuydcoote Ghyvelde	N..
ITE-SYNTHE bouts-Capelle-Capelle seulement Capelle rdyck nde Synthe	Hovelt, Hippolyte.			
GAM sezeele chte nghem ene	Debavay, Alexand.	5	WATTEN Holque Wlillam St.-Momelin Wulverdinghe	De St-Mars, Henri.
EDYPRE x st-Cappel lder	Demasur, Louis.	5	WORMHOUDT Esquelbecq Herzeele Ledringham Zeggers-Cappel	N...

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

EKE scheure rdpeene tezeele rouck mezeele	Campagnie.	7	EBBLINGHEM Renescure Blaringhem Lynde Wallon-Cappel Sercus Staple	N...
LLEUL nt-Jans-Cappel	Leroy, Pierre.	2	ESTAIRES La Gorgue	Vermersch, Aug.
SEL rinchove rdifort .-Marie Cappel elaëre emaers-Cappel ytpeene	Merchier.	5	GODEWAERSVELDE Boeschêpe Eecke St.-Sylvestre-Capp. Terteghem	Debrock, Jean

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
6	HAZEBROUCK Caëstre Hondeghem Strazeele Pradelles Borre	Smagghe, Louis.
5	MÉTEREN Berthen Flêtre Merris Vieux-Berquin	Lecœuche, Charl.
4	ANNAPPES Ascq Flers Forest	Cuvelier, Pierre.
8	ANNŒULLIN Allennes-lez-Marais Bauvin Camphin-en-Carembault Carnin Chemy Chéreng Provin	Panckoucke, Léon.
3	ARMENTIÈRES Chapelle-d'Ar. (la) Erquinghem-Lys	Cerf, Jules.
6	BAISIEUX Anstaing Chéreng Gruson Tressin Willems	Dhaisne, Jules.
3	MERVILLE Haverskerque Neuf-Berquin	De Gruson,
4	MORBECQUE Boeseghem Steenbecque Thiennes	Iserby, Loui
2	NIEPPE Steenwerck	Rouzé-Duflo
4	STEENVOORDE Winnezeele Houtkerque Oudezeele	Mantoulet, I

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
5	BASSÉE (LA) Hantay Illies Marquillies Salomé	Denabrif, Cl
5	COMINES Deûlémont Warnêton-Bas Warnêton Sud Wervick-Sud	Messean, J.
3	CROIX Wasquehal Wattrelos	N...
7	CYSOING Bourghelles Bouvines Camphin-en-Pévèle Péronne Sainghin-en-Mélantois Wannehain	Dumesnil, J

COMMUNES composant chaque réunion. — Noms.	NOMS des titulaires.
...ières-en-Weppes ...los ...uinghem-le-Sec ...obecques ...snil (le) ...linghem	Ferru, Alphonse.
...ES ...hes ...lemmes ...ennes ...leleine (la) ...s-en-Barœul ...chin	Delcourt, Charles.
...RNES ...ers ...melles ...lies ...hin-en-Weppes ...res	Delegrange, P.-Jos.
...BOURDIN ...nes lez-Haubourdin ...me ...s ...uedin	Lefebvre, Bernard.
...PLINES ...inghem ...inghien ...nesques	Bonnet, J.-B.
...NOY ...1 ...rs ...ly ...fflers	Panckoucke, Victor
...LE 1.re division ...e 2.e division	N...

COMMUNES composant chaque réunion. — Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires
3	Marcq-en-Barœul Bondues Mouveaux	Folet, Joseph-Félix
8	Mons-en-Pévèle Bersée La Neuville Moncheaux Ostricourt Phalempin Thumeries Wahagnies	Chardor, Pierre.
7	Pont-a-Marcq Attiches Avelin Ennevelin Fretin Mérignies Tourmignies	Accard, Pierre.
4	Quesnoy-sur-D. Lompret Pérenchies Verlinghem	Devemy, Théodore
5	Roncq Bousbecques Halluin Linselles Neuville-en-Ferrain	Fievet, Waldemar.
1	Roubaix	N...
4	Saint-André Lambersart Marquette Wambrechies	Hochart, Alexandre
5	Santes Beaucamps Emmerin Ligny Wavrin	Pivion, Louis.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
3	Seclin, Gondecourt, Houplin	Delsart-Beauvais.
7	Templeuve, Bachy, Cappelle, Cobrieux, Genech, Louvil, Mouchin	Delannoy, Charles.
1	Tourcoing	Nepveur, I
5	Wattignies, Lesquin, Noyelles, Templemars, Vendeville	Dubus, Cé
3	Wazemmes, Esquermes, Moulins-Lille	Bonnet père

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

9	Abancourt, Blécourt, Aubencheul-au-Bac, Cuvillers, Bantigny, Fressies, Hem-Lenglet, Paillancourt, Sancourt	Derquenne, Albert.
6	Anneux, Boursies, Cantaing, Doignies, Mœuvres, Noyelle-sur-l'Escaut	Foulon, Benjamin.
6	Avesnes-lez-Aub., Quiévy, Rieux, Saint-Aubert, Saint-Hilaire, Villers-en-Cauchies	Millet-Tellier.
5	Beauvois, Bethencourt, Bevillers, Boussières, Fontaine-au-Pire	Savary, Jean.
1	Cambrai	Delesalle,
5	Carnières, Cattenières, Estourmel, Seranvillers, Wambaix	François.
5	Cateau (le), Montay, Saint Benin, Saint-Souplet, Pommereuil	N...
5	Catillon, Basuel, La Groise, Mazinghien, Ors	N...
6	Cauroir, Awoingt, Cagnoncles, Forenville, Naves, Niergnies	Royaux, A
5	Clary, Bertry, Busigny, Marest, Montigny	N...

MMUNES chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.	Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
EAUCOURT eux ouzelle elieu ecourt rs-Guislain rs-Plouich	Legrand, Joseph.	8	NEUVILLE-St.-REMY Fontaine-N.-D. Haynecourt Morenchies Proville Raillancourt Sailly Tilloy.	Debaillencourt, L.
SY recourt oir -Waast ain	Copin, Charles.	6	SOLESMES Beaurain Briastre Saint-Pithon Romeries Viesly	Gaffet, Benoît.
ıdœuvres ın ırs llies -Lévêque -St.-Martin	Bonnay, Théodore.	7	TROISVILLES Beaumont Honnechy Inchy Maurois Neuvilly Reumont	Joveneau, Jules.
r ncourt ry ery ; ourt	Maubec, Pierre.	6	Vendegies-sur-Ecaillon Bermerain Capelle Escarmain Saint-Martin Sommaing	Midy, Émile.
IÈRES ıcœur ıières in ing ourt y	Dumotiez, Théod.	6	WALINCOURT Deheries Elincourt Malincourt Selvigny Villers-Outréaux	Libert, Emile.

COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOI des titu
		ARRONDISSEMENT D'AVESNES.			
7	AVESNES Avesnelles Bas-Lieu Dompierre Flaumont-Waudrechies Haut-Lieu Saint-Hilaire	Lambert, Henri.	7	COLLERET Cerfontaine Jeumont Marpent Quiévelon Recquignies Rousies	Pavot, Jac
7	BAVAI Audignies Houdain Honbergies Louvignies-Bavai Mecquignies Obies	Crapez, Nicolas.	5	COUSOLRE Aibes Berelles Bousignies Estrud	Deroubaix
8	BEAUFORT Damousies Eclaibes Ferrière-la-Petite Limont-Fontaine Obrechies Saint-Remy-Mal-Bâti Wattignies	François, Désiré.	5	DOURLERS Beugnies Floursies Saint-Aubin Semousies	Renon, C
8	BERLAIMONT Aulnoye Aymeries Leval Monceau-S.-Waast Noyelle St-Remy-Chaussée Sassegnies	Hennet, Florent.	8	ENGLE-FONTAINE Hecq Locquignol Neuville Poix Raucourt Salesches Vendegies-au-Bois	Riquet, H
6	CARTIGNIES Beaurepaire Boulogne Fayt-le-Grand Fayt-le-Petit Marbaix	Estassin, Marcel.	6	EPPE-SAUVAGE Baives Liessies Moustiers Wallers Willies	Delannoy,
			3	ETROEUNGT Floyon Larouillies	Bonnay, (

MUNES aaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.	Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.
ES hies	Lion, Léopold.	6	PONT-SUR-SAMBRE Bachant Boussières Ecuelin Hargnies Vieux-Mesnil	Saudo, François.
GNIES y au-Sart ies-le-Grand ies-le Petit	François, Xavier.	5	SAINS Felleries Ramousies Sepmeries Rainsars	Salomé, Mélici.
NGUEVILLE es Mesnil ères-sur-Hon	Moland, Auguste.	7	SAINT-WAAST Amfroipret Bellignies Bermeries Bettrechies Flamengrie (la) Gussignies	Carton, Célestin.
ECIES s ne-au-Bois -au-Bois sart	Descamps, August.	10	SOLRE-LE-CHATEAU Beaurieux Choisies Clerfayts Dimechaux Dimont Eccles Lez-Fontaines Sars-Poteries Solrinnes	George, Louis.
ESNOY gnies gnies tz ies-Quesnoy e eau	Dupont, Louis.	3	TRÉLON Glageon Ohain	Renau, François.
LLES es es-en-Thiérache	Cantel, Victor.	6	VILLERS-POL Jenlain Maresches Orsinval Ruesnes Sepmeries	Piérart, Alexandre.
EUGE ent ois re-la-Grande mont oil	Quivy, Étienne.	7	VILLERS-SIRE-NIC. Bersillies Bettignies Elesmes Gognies-Chaussée Mairieux Vieux-Reng	Delpature, Hec.-J.

Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.	Nombre.	COMMUNES composant chaque réunion. Noms.	NO des tit
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.				
7	ARLEUX, Gœulzin, Cantin, Estrées, Lécluse, Hamel, Brunémont	Foult, Jean.	5	MARCHIENNES-VILLE, Bouvignies, Tilloy, Alnes, Wandignies	Denabrif,
8	BUGNICOURT, Erchin, Villers-au-Tertre, Monchecourt, Fressin, Marcq, Aubigny-au-Bac, Féchain	Perret(✲) Edouard	4	ORCHIES, Auchy, Faumont, Coutiches	Leroy, Lo
7	CUINCY, Auby, Flers, Lauwin-Planque, Esquerchin, Courchelettes, Lambres	Locoge, Edmond.	5	PECQUENCOURT, Vred, Marchiennes-Campagne, Rieulay, Bruille	Facon, E
1	DOUAI	N...	6	RACHES, Raimbeaucourt, Roost-Warendin, Anhiers, Flines, Lallaing	Dislère,
5	LANDAS, Nomain, Aix, Beuvry, Saméon	Delannoy, Alexis.	6	SIN, Waziers, Dechy, Guesnain, Férin, Roucourt	Deligny.
7	LEWARDE, Loffre, Masny, Ecaillon, Anberchicourt, Aniche, Montigny	Desuède, Castille.	5	SOMAIN, Fenain, Villers-Campeau, Erre, Hornaing	Chardot,

MUNES chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre.	Noms.	NOMS des titulaires.
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.				
r ng ·ages r -Saulve ers	Guillerand, Franç.	5	FRESNES Crespin Escaupont Vicq Odomez	Bruneau, Thierry.
IAIN chicourt ain uette ning ies-au-Bac hain-sous-Faul	Minne, Amaury.	6	LECELLES Maulde Nivelles Rumegies Rosult Thun	Baligand, Martin.
; ıies -Condé -Aybert ncelles	Parent.	5	MARLY Curgies Préseau Saultain Sebourg	Rennuit, Carlos.
N ın dain uy mes x hain-sous-Denain	Fievet, Henri.	5	ONNAING Etrœux Quaroube Quiévrechain Rombies	Brasselet, Désiré.
HY ıes-le-Sec res Saint-Amand ches ille lles	Fromont.	7	RAISMES Bruille St-Amand Château-l'Abbaye Flines-lez-Mortagne Hasnon Mortagne Petite forêt de Raismes	De Chertemps, Al.
RS s oy g haux enaing hain-Maugré	Dumelz, Louis.	7	ROUVIGNIES Haulchin Hérin Oisy Prouvy Thiant Trith-Saint-Léger	Chalenton, Gabriel.
		5	SAINT-AMAND Bousignies Brillon Millonfosse Sars-et-Rosières	Fleury, François.
		1	VALENCIENNES	N...

État des Perceptions restées provisoires.

NOMS DES Communes composant chaque réunion.	Titulaires.
Arrondissement de Dunkerque.	
COUDEKERQUE-Br. Coudekerque-Vil. Téteghem.	Houzé, Emman.
DUNKERQUE 1re div. Id. 2.e div.	Lemaire, Louis. De Montépin, J.
ESQUELBECQ. Ledringhem. Zeggers-Cappel.	Fleurynke, J.
GHYVELDE. Leffrinckoucke. Moëres (les). Uxem. Zuydcoote.	Annibert, Mart.
HONDSCHOOTE. Killem.	Deroubaix, Eug.
HOYMILLE. Warhem.	Demasur, Louis
WORMHOUDT. Herzeele.	Maréchal, Hri.
Arrondissement d'Hazebrouck.	
BLARINGHEM. Lynde. Sercus.	Alavoine, Hect.

NOMS DES Communes composant chaque réunion.	Titulaire
HONDEGHEM. Staple. Wallers-Cappel.	Deberdt, C
MORBECQUE. Steenbecque.	Iserby, Lo
RENESCURE. Ebblinghem.	Bourgois,
STRAZEELE. Borre. Merris. Pradelles.	Leclercq,
Arrondissement de Lille.	
CROIX. Wasquehal.	Passage, C
LILLE 1.re division LILLE 2.e division. LILLE 3.e division.	De Coupigr Dibos, Vi De Rossolli
ROUBAIX. Wattrelos.	Leconte.
Arrondissement de Cambrai	
CATEAU (le). Montay. St.-Benin. St.-Souplet.	Louchet, A

NOMS DES Communes composant chaque réunion.	Titulaires.	NOMS DES Communes composant chaque réunion.	Titulaires.
CATILLON. La Groise. Mazinghien.	Le Blond.	ORS. Basuel. Pommereuil.	Lempereur.
FONTAINE-N.-DAME. Anneux. Cantaing. Proville.	Moland, Aug.		

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

L'administration de l'enregistrement et des domaines est la plus ancienne des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. Elle est importante non pas seulement par l'abondance de ses produits (plus de 260,000,000), mais encore par les nombreux services qu'elle rend à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la loi du 27 mai 1791.

La direction des domaines de ce département est une des dix directions de première classe : elle produit plus de 8 millions. Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur de 1.re *classe*, M. Viellard d'Estrées, ✲, à Lille, rue des Arts, 20.

Premier commis de la direction, M. Roux, de 1.re classe.

Inspecteur de 2.e *classe*, M. Poissonnier, à Lille.

Vérificateurs, MM. Honoré, de 2.e classe, à Cambrai ; Asse, de 3.e classe, à Lille ; Duponchel, de 2.e classe, à Lille ; Liégeard, de 3.e classe, à Douai ; Lambert, de 1.re classe, à Dunkerque ; Gentil, de 3.e classe, à Avesnes ; Deladoue, de 3.e classe, à Hazebrouck.

Garde-magasin, contrôleur du timbre, M. Charpin
Receveur du timbre extraordinaire, M. Ferot,
Timbreur, M. Trinquecoste,
Tourne-feuilles, Mlle. Beaudoin,
} à la direction.

Nota. — Chaque receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est point indiquée.

Il existe, indépendamment, deux débits spéciaux de timbre, ouverts à toute heures, l'un Grand'Place, N.° 58 ; l'autre rue de Paris, N.° 104, à Lille ; un autre à Dunkerque, un autre à Roubaix, et nombre d'autres

chez des percepteurs et des receveurs de douanes, placés dans les c
munes rurales du département.

	BUREAUX.		Receveurs
Arrondissement de Dunkerque.	Bergues	MM.	Demool.
	Bourbourg		Malot.
	Dunkerque.	Enregistrement	Delamarr
		Domaines et actes judiciaires.	Houillon.
		Hypothèques	Follet.
	Gravelines		Lesage.
	Hondschoote		Wallet.
	Wormhoudt		Duché.
Arrondissement d'Hazebrouck.	Bailleul		Delesalle.
	Cassel		Pustel.
	Hazebrouck.	Enregistrement	Gratian.
		Domaines et hypothèques	Lefebvre.
	Merville		Barizel.
	Steenvoorde		Desborde
Arrondissement de Lille.	Armentières		Faucheux
	Cysoing		Roussel.
	Haubourdin		Dary-Lame
	La Bassée		Morel.
	Lannoy		Rossert.
	Lille.	Enregistrement	Duhamel.
		Successions et timbre	Devienne.
		Domaines, actes judiciaires et timb.	Jobert.
		Hypothèques	Colin.
	Pont-à-Marcq		Bonneau.
	Quesnoy-sur-Deûle		Lemoine.
	Roubaix		Sy.
	Seclin		Destenave.
	Tourcoing (pour les deux cantons)		Destelle.
Arrondissement de Cambrai.	Cambrai.	Enregistrement	Audran.
		Actes judiciaires et domaines	Mayaud.
		Hypothèques	Belland.
	Carnières		Picart.
	Clary		Crotey de Bonval.
	Le Câteau		A. Descha
	Marcoing		Pavard.
	Solesmes		Jacquot.

BIBLIOTHECA BODLEIANA

			Receveurs.
Arrondissement d'Avesnes.	Avesnes.	Enregistrement.....MM.	Bourse.
		Hypothèques et domaines.....	Samin.
	Bavai.....		Menot.
	Berlaimont.....		Carton.
	Landrecies.....		Ballard.
	Le Quesnoy.....		Dupont.
	Maubeuge.....		Pouillaude de Carnières.
	Solre-le-Château.....		Declemy.
	Trélon.....		Bonnière.
Arrondissement de Douai.	Arleux.....		Chauvin des Orières.
	Douai.	Enregistrement.....	Sauger.
		Domaines et actes judiciaires...	Wavrin.
		Hypothèques.....	Leconte.
	Marchiennes.....		Bacaud.
	Orchies.....		Lahaussois.
Arrondissement de Valenciennes.	Bouchain.....		Martinot.
	Condé.....		Cornet.
	Saint-Amand (pour les deux cantons).....		Calonne.
	Valenciennnes.	Enregistrement.....	Piérart.
		Domaines et actes judiciair.	Bralez.
		Hypothèques.....	Drioton.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

La direction des contributions directes du Nord est une des treize directions de première classe ; elle se compose ainsi :

Directeur, M. H. Renard, ✲, à Lille.
Inspecteur, M. N..., à Lille.
Premier commis de direction, M. Guyot, à Lille.
Contrôleur principal, M. Cretin, à Lille.
Contrôleurs hors classe, MM. Pannerot, à Roubaix ; Regnault, à Valenciennes ; Petyst de Morcourt, à Dunkerque.
Contrôleurs de première classe, MM. Bigot, à Maubeuge ; De Monchaux, à Saint-Amand ; Lefebure, à Wazemmes ; Vion, à Douai ; Mary, au Quesnoy.
Contrôleurs de deuxième classe, MM. Muset, à Cambrai, Duchastelet, à Hazebrouck ; Pradel, à Avesnes ; Peignian, à Valenciennes.
Contrôleurs de troisième classe, MM. Claveris, à Cambrai ; Cornée, à Tourcoing ; Lelièvre, à Lille ; Vince, à Cassel : Ott, à Lille.

Surnuméraires, MM. Menu, du Beugnon, Camus de la Brunetière, Ernest Renard, *attaché à l'inspection.*

CADASTRE.

M. Heurley, *géomètre en chef,* à Wazemmes.
M. Ricard, *géomètre triangulateur.*
MM. Vigreux, Durand, Ponsot, Couteaux, Leblanc, Laborier, Desroches, *géomètres de première classe.*

SERVICES DES DOUANES, DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET DES TABACS.

Par décret en date du 27 décembre 1851, le service des contributions indirectes a été réuni à l'administration des douanes.

Il a été créé une troisième direction dont le siége est à Lille.

Le département du Nord est donc divisé en trois directions; la direction de Lille comprend l'inspection d'Armentières, celle de Lille et celle d'Orchies; la direction de Dunkerque comprend la côte depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote, et la ligne de terre depuis ce dernier endroit jusqu'à Berthof; la direction de Valenciennes occupe les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes (1) et une partie de celui de Douai. Elle touche sur une étendue de 18 myriamètres aux frontières de la Belgique, et se trouve bornée d'un côté par la direction de Lille, et de l'autre par celle de Charleville.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myriamètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue de l'Empire, des cotons filés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tissus de fabrique étrangère, prohibés d'après les dispositions du titre 6 de la loi du 28 avril 1816.

La direction de Lille comprend trois inspections de ligne, trois principalités et neuf capitaineries.

La direction de Dunkerque est divisée en deux inspections de ligne, deux principalités et six capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de trois inspections de ligne, d'une sous-inspection, de cinq principalités et de douze capitaineries.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE LILLE.

SERVICE DES DOUANES.

M. Leroy, ✻, *directeur,* à Lille.

(1) Sauf les communes d'Anor, Fourmies et Wignehies, qui appartiennent à la direction de Charleville.

Commis de la direction.

Douanes, MM. Vautier, 1.er *commis;* Faucheur, 2.e *commis;* Deborde, Hugon, Verlingue, *commis attachés.* — MM. Sauguet, Lefer de Lamotte, Berthélemy, Delaunoy, Mantoulet, *surnuméraires.*

Contributions indirectes, MM. Pottier, 1.er *commis;* Brion, 2.e *commis;* Deberdt, 3.e *commis.*

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Lemor, *inspecteur.*

Service des Bureaux.

MM. Dutrembley, *receveur principal.*
Petit-Clerc, *commis principal de* 1.re *classe.*
Lenoir d'Espinasse, *commis principal de* 2.e *classe.*
Devaux, *commis de* 1.re *classe.*
De Hangest, id.
Cardock, id.

Bureaux particuliers de la principalité d'Armentières.

Seau,	MM.	Minon,	*reveveur;*	Deligny, *visiteur.*
Pont-de-Nieppe,		Henrion,	d.o	Delmidt, *visiteur*
Houplines,		Noailles,	d.o	
Bizet,		Boucher,	d.o	
Pont-Rouge,		Déborde,	d.o	Michel, *visiteur.*
Deûlémont,		Derudder,	d.o	Cary, *visiteur.*
Pont-de-Warnêton,		Defontaine,	d.o	
Quesnoy-sur-Deûle,		Maillard,	d.o	
Comines,		Chouffe,	d.o	Baranger, *visiteur.*
Wervick,		Dugard,	d.o	Martel, *visiteur.*
Rue de la Lys,		Verron,	d.o	
Steenwerck,		Bouché,	d.o	
Wez-Macquart,		Milani,	d.o	Chrétien-Montreuil, *vis.*
Pérenchies,		Collin,	d.o	
La Chapelle Grenier,		Demametz,	d.o	

Service actif.

CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES.

MM. Vernet, *capitaine*, à Armentières.
Dubois, *lieutenant*, à Houplines.
Colombier, *id.* à Nieppe.

Cette capitainerie comprend les brigades de Seau, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines et Frelinghien.

CAPITAINERIE DE COMINES.

MM. Challier, *capitaine*, à Comines.
Désoriez, *lieutenant*, à Wervicq.
Panier, *id.* à Deûlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-Rouge, Deûlémont, Pont-de-Warnêton, Quesnoy, Comines, Wervicq, Bousbecques et Linselles.

CAPITAINERIE DE RUE DE LA LYS.

MM. Dardenne, *capitaine*, à Rue de la Lys.
Dufeutrel, *lieutenant*, à Wez-Macquart.
Landon, *id.* à la Croix-de-Boc.

Cette capitainerie comprend les brigades de Verriers, Croix-de-Boc, Rue-de-la-Lys, Sailly, Chapelle-Grenier, l'Armée, Wez-Macquart et Pérenchies.

INSPECTION DE LILLE.

MM. Collet, *inspecteur principal.*
Gréterin, *inspecteur sédentaire.*

Service des Bureaux.

PRINCIPALITÉ DE LILLE

MM. Boucher-Précourt, *receveur principal.*
Thomas, *sous-inspecteur sédentaire.*
Laveuve, *contrôleur.*

Vérificateurs : MM. Hébert, Hinet, Jammes, Smet-Jamar, Lebrun, Sinsoilliez.

Commis principaux de première classe : MM. Voirhaye, Glenisson, Guericy.

Commis principaux de deuxième classe : MM. Tesmoingt, Langevin.

Commis de première classe : MM. Monier, Quignon, Millot, Monnier, Chavériat, Saint-Quentin, Lacauchy, Chellonneix et De Bonne.

Garde-magasin : M. Parsy.

Bureaux particuliers de la principalité de Lille.

Halluin, MM. Bouchez, *receveur ;* Lefebvre, Lacescures-Lépine, Deman, *visiteurs.*

Riscontout, MM. Delaporte, *receveur ;* Delavaivre, *visiteur.*

La Marlière, M. Leroy, *receveur.*

Le Touquet, M. Platel, *receveur.*

Tourcoing, MM. Macqueron, *sous-inspecteur ;* Vandeville, *rece-*

eur ; Delaunoy, Vanderpol, Malingre, Saint-Amour, Tardé, Le-ançois, *visiteurs.*
Roubaix. MM. Parsy, *receveur ;* Copin, Krabbe, Penaud, Van-ele, Limarola, *visiteurs.*
Wattrelos, MM. Vandeville, Louis, *receveur ;* Lemoine, Prevost, *iteurs.*
Leers, M. Legaigneur, *receveur.*
Toufflers, MM. Morin de la Pillière, *receveur ;* Arné, *visiteur.*
Lannoy, M. Nortier, *receveur.*
Baisieux, MM. Luère, *receveur ;* Bigault de Casanove, Mulier, neri de Rivarossa, *visiteurs.*
Saint-André, MM. Six, *receveur ;* Duhem ; *visiteur.*
Marcq-en-Barœul, MM. de Lamustière, *receveur ;* Henricy, *visiteur.*
Mons-en-Barœul, MM. Mundtweiler, *receveur ;* Obron, *visiteur.*
Fives, MM. Leleu, *receveur ;* Fescheroulle, *visiteur.*

Service actif.

CAPITAINERIE DE TOURCOING.

L. Blutel, *capitaine*, à Tourcoing (ville).
Deneuville, *lieutenant*, idem.
Lafontaine, *idem*, à Tourcoing (station).
Corsin, *idem*, à Roncq.
Pauchet, *idem*, à Roubaix.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Wontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing (ville), Tourcoing (station), Martinoire, Wattrelos, Grimonpont et Roubaix.

CAPITAINERIE DE CHÉRENG.

M. Grandjean, *capitaine*, à Chéreng.
Hibon, *lieutenant*, à Baisieux.
Gelon, *idem*, à Lannoy.

Cette capitainerie comprend les brigades de Leers, Toufflers, Lannoy, Lly, Chéreng, Willems, Camphin et Baisieux.

CAPITAINERIE DE LILLE.

M. Leroy, *capitaine*, à Lille.
Desoriez, *lieutenant*, à Saint-André.
Collart, *idem*, à Fives.

Cette capitainerie comprend les brigades du Corbeau, Marcq-en-Barœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Flers.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Bonard, *inspecteur.*

Service des Bureaux.

Principalité d'Orchies.

MM. Maupin, *receveur principal.*
Farez, *contrôleur* (détaché à Douai).
Guilbert, *vérificateur.*
Pierrot, Maysonié, *commis de première classe.*
Beaupré-Maurichеau, *commis de deuxième classe.*

Bureaux particuliers de la principalité d'Orchies.

Pont-à-Marcq, MM. Magnin, *receveur;* Doyelle, *visiteur.*
Cysoing, M. Rogier, *receveur.*
Bourghelles, M. Fresson, *receveur.*
Mouchin, MM. Boehler, *receveur;* Gautier, *visiteur.*
Bouvignies, M. Durand, *receveur.*
Flines, M. Dourlez, *receveur.*

Service actif.

CAPITAINERIE DE TEMPLEUVE.

MM. Navel, *capitaine*, à Templeuve.
Degency, *lieutenant*, à Sainghin.
Delobel, *idem*, à Pont-à-Marcq.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ascq, Sainghin, Péronne, Lesquin, Ennetières, Ennevelin, Templeuve, Pont-à-Marcq.

CAPITAINERIE DE MOUCHIN.

MM. Bruyère, *capitaine*, à Mouchin.
Ruant, *lieutenant*, à Cysoing.
Gréterin, *idem*, à Nomain.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bourghelles, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain et Aix.

CAPITAINERIE D'ORCHIES.

MM. Gesweiller, *capitaine*, à Orchies.
Landousy, *lieutenant*, à Capelle.
Salmon, *idem*, à Bouvignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Capelle, Auchy, Bersée, Orchies, Beuvry, Court-au-Bois, Coutiches et Bouvignies.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. N..., à Lille.
Receveur principal, M. Bouton, à Lille.
Commis de la recette principale, MM. Bonnin, 1.er *commis;* Du Bois de Jancigny, 2.e *commis;* Pin, 3.e *commis;* Scheapelynck, *surnuméraire.*
Entreposeur des tabacs, M. de Renty, à Lille.
Sous-inspecteur sédentaire, M. Martin, idem.
Contrôleurs de ville, MM. Douet et Bilbocq, idem.
Receveur particulier, M. Petau-Grancourt, idem.
Contrôleur de la garantie, M. Dufey, idem.

Résidence d'Armentières.

Contrôleur de ville, M. Besse.
Receveur particulier sédentaire, M. Reboulleau.

Résidence de Roubaix.

Contrôleur de ville, M. Durand.
Receveur particulier sédentaire, M. Dethoor.

Résidence de La Bassée.

Receveur particulier sédentaire, M. Hibon-Lafresnoy.

Résidence de Pont-à-Marcq.

Receveur particulier sédentaire, M. Mercadier.

Résidence de Seclin.

Receveur particulier sédentaire, M. Colombier.

Résidence de Tourcoing.

Contrôleur de ville, M. Petit-Mengin.
Receveur particulier sédentaire, M. Ruyssen.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. Perron, à Douai.
Receveur principal entreposeur, M. Spycket, idem.
Commis de la recette principale, MM. Guérout, 1.er *commis;* Lauchard, 2.e *commis;* Cormon, *surnuméraire.*
Contrôleur de ville, M. Guillaume.

Receveurs particuliers sédentaires, M. Lenglet, à Raches ; M. Joly, à Marchiennes ; M. Lamiot, à Arleux.

Service des Sucres.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. Régimbart, à Lille.
Contrôleurs, MM. Lebargy, à Lille ; Piérin, à Bondues ; Coulon, à Bauvin ; Lecossois, à Pont-à-Marcq.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. Rogier, à Douai.
Contrôleurs, MM. Liébert, à Douai ; Flamant, à Marchiennes ; Bufquin, à Cantin ; Lecocq, à Phalempin.

ENTREPÔT DES SUCRES DE LILLE.

Contrôleur, M. Lejosne.
Receveur particulier buraliste, M. Goirand.

ENTREPÔT DES SUCRES DE DOUAI.

Chef de service, M. Lanctin.
Receveur buraliste, M. Dujardin.

Service des Tabacs.

(Par arrêté du Gouvernement, en date du 5 avril 1848, l'administration des tabacs a été réunie à celle des contributions indirectes.)

Le département du Nord est autorisé, pour 1855, à planter en tabac, pour l'approvisionnement des manufactures de l'État, 975 hectares de terre, non compris le cinquième en excédant toléré par l'article 193 de la loi du 26 avril 1816, soit 195 hectares, et au total 1170 hectares, répartis par arrondissement comme suit :

Lille.....	900	hectares	en principal,
	180	id.	cinquième d'excédant.
Hazebrouck.	75	id.	en principal,
	15	id.	cinquième d'excédant.

Ces 1170 hectares devront procurer une quantité de 3,200,000 kil. de tabac, savoir :

Pour l'arrondissement de Lille	3,000,000	3,200,000
— d'Hazebrouck. .	200,000	

MANUFACTURE.

Personnel de l'établissement.

Régisseur, M. Ambert, à Lille.
Contrôleur de comptabilité, M. Mazurel aîné.
Contrôleur de fabrication, M. Chenou.
Garde-magasin, M. Rocaz.

Bureaux.

M. Perney, *premier commis*.
Lesueur, *deuxième commis*.
Duchesne, *commis de première classe*.
Lecharpentier, *commis de première classe*.
Rocaz, *commis de troisième classe*.
Duchesne, *commis de quatrième classe*.
Zambeaux, *surnuméraire*.

CULTURE.

Inspecteur, M. Anglas, à Lille.

Magasin N.° 1.

Garde magasin, M. Zambeaux, à Lille.
Contrôleur de magasin, M. Caille.
Commis aux écritures, M. Koch.

Magasin N.° 2.

Garde-magasin, M. L'Ecuyer, à Lille.
Contrôleur de magasin, M. Heron, à Lille.
Commis aux écritures, M. Weill.

Magasin de Merville

Garde-magasin, M. Mallard.
Contrôleur de magasin, M. Garel.

Service de la culture des tabacs.

Contrôleurs, MM. Briez, Appert, à Lille ; Boulay, à Merville.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE DUNKERQUE.

SERVICE DES DOUANES.

M. Verlingue, ✻, *directeur*.

Bureaux de la direction.

MM. Wattin, *premier commis ;* Bouly de Lesdain, *second i* Guillet, *troisième idem ;* Caron, *commis attaché :* Cornen *idem.*

MM. Martin, Olivier et Delume, *surnuméraires.*

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. Prévost, *inspecteur principal.*
Matis, *inspecteur sédentaire.*

Service des Bureaux.

PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

MM. Mayan, *receveur principal.*
Cauchois, *sous-inspecteur sédentaire.*
Rivet, *idem.*

Contrôleurs. MM. Collin, Lauwers, Philippe, Mathorez.

Vérificateurs. MM. Crépin, Pétiaux, Honoré, Paris, Giova Cornemont, Lefèvre, Fayon de Saint-Laurent, Evrard, Chab

Commis principaux de première classe. MM. Hovelt, Esp Cadet dit Degravier, Morel, Olivier, Simon, Delevaque.

Commis de première classe. MM. Carion, de Coussemacker, Ve Lecomte, Honoré, Tortel.

Commis de deuxième classe. M. Fleury ; *surnuméraire,* M. Ci

Gardes-magasins. MM. Arduser, Verhaege.

Bureaux particuliers de la principalité de Dunkerque.

Gravelines, MM. Déborde, *receveur ;* Martin, Theubet, *visit* M. Carnin, *garde-magasin.*

Zuydcoote, MM. Paravicini, *receveur ;* Deman, *visiteur.*

Ghyvelde, M. Laurens, *receveur.*

Bergues, M. Choquet, *receveur.*

La Fouckstraete, M. Gervoson, *receveur.*

Ost-Cappel, MM. Cahagnet, *receveur ;* Martin, *visiteur.*

Wormhoudt, M. Eloi, *receveur.*

L'Etoile, MM. Laude, *receveur ;* Noverre de Sericourt, *visit*

Service actif.

CAPITAINERIE DE DUNKERQUE.

MM. Faudacq, *capitaine*, à Dunkerque.
Le Sérurier, *lieutenant*, à Dunkerque.
Danctoville, *idem*, à Dunkerque.
Bimon, *idem*, à Dunkerque.

MM. Faucon, *lieutenant*, à Fort-Philippe.
Monart, *idem*, à la Tente-Verte.
Cuvelier, *idem*, à Mardyck.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Clipon, Mardyck, Saint-Paul, Grande-Synthe, Dunkerque, la Tente-Verte et Zuydcoote.

CAPITAINERIE D'HONSCHOOTE.

MM. Cédé, *capitaine*, à Hondschoote.
Bouchez, *lieutenant*, à Ghyvelde.
Dromaux, *idem*, à Oost-Cappel.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Moerkerque, Labrouckstraete, Warhem, l'Etoile, Killemlinde, Oost-Cappel, la Krustraete et Rexpoëde.

CAPITAINERIE DE BERGUES.

MM. Beaucertain, *capitaine*, à Bergues.
Romby, *lieutenant*, à Teteghem.
Aublin, *idem*, à Wormhoudt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Téteghem, Hoymille, Bissaert, Wormhoudt et Rosendael.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. Tourret, *inspecteur*.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

MM. Faucheur, *receveur principal*.
Blanc, *commis principal de deuxième classe*.
Cheffre, *commis de première classe*.

Bureaux particuliers de la principalité d'Hazebrouck.

Houtkerque, M. Lamson, *receveur*.
Steenvoorde, MM. Leclerc, *receveur*; Huet, Gillebert, *visiteurs*.
Boeschêpe, M. Bouvard, *receveur*.
Schaexhen, M. Basset, *receveur*.
L'Hazewinde, M. Villevieille, *receveur*.
Bailleul, MM. Bonnafous, *receveur*; Doué, Angois, Tortel et Lefebvre, *visiteurs*.
La Cornette, M. Morin, *receveur*.
Outtersteene, M. Lefebvre, *receveur*.

Service actif.

CAPITAINERIE DE STEENVOORDE.

MM. Duval, *capitaine*, à Steenvoorde.
Sindic, *lieutenant*, à Godewaersvelde.
Venet, *idem*, à Houtkerque.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Houtkerque, Saint-Lat Herzeele, Terdeghem, Steenvoorde et Godsfeld.

CAPITAINERIE DE METEREN.

MM. Coquille, *capitaine*, à Méteren.
Heine, *lieutenant*, à Berthen.
Gouble, *idem*, à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mont-des-Cats, Bert Schaexhen, Méteren, Bailleul et Nouveau-Monde.

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK.

MM. Fautrier, *capitaine*, à Hazebrouck.
Herekenroth, *lieutenant*, à Strazeele.
Choteau, *idem*, à Bavinchove.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hardifort, La Corn L'Hazewinde, Bavinchove, Hazebrouck, Caestre, Strazeele, Outters et Verte-Rue.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Inspecteur, M. Allotte, à Dunkerque.
Sous-inspecteur sédentaire, M. Seugé, à Dunkerque.
Premier commis de direction, M. Letocart; *deuxième com* M. Lat[illegible]ucq, à Dunkerque.
Contrôleurs de ville, MM. Chasles, Guinot, à Dunkerque; La des Noyers, à Bergues.
Receveur principal, entreposeur des tabacs, M. Moulin, à kerque.
Commis, MM. Réant, Tronson, à Dunkerque.
Contrôleur de la garantie, M. Vallée, à Dunkerque.
Receveurs particuliers sédentaires, MM. Vallin, à Berg Jeanson, à Bourbourg; Bernier, à Watten.
Contrôleur des tabacs, M. Méchin, à Dunkerque.
Garde-magasin des tabacs, M. Lapierre, à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Inspecteur, M. Schmit Van Dorselaer, à Hazebrouck.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Borel, à Hazebrouck.
Commis, M. Le Bouchez-Duvigny, à Hazebrouck.
Commis principaux de première classe, MM. Chappeau, à Hazebrouck ; Conseil, à Bailleul.
Receveur particulier sédentaire, M. Michel, à Bailleul.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE VALENCIENNES.

SERVICE DES DOUANES.

M. Gréterin, ✲, *directeur*.

Bureaux de la direction.

MM. Masseron, *premier commis ;* Vandal, *deuxième idem ;* Charligny, *troisième idem. Commis attachés*, MM. Ponchau, Dany, Duthillœul. *Surnuméraires*, MM. Schillinger, de Beffroy, Landal, Saint-Quentin, Mineur et Serval.

SOUS-INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Sous-inspecteur, M. Deseille.
Saint-Amand, MM. Lesage, *receveur ;* Honoré, Laigle, *visiteurs*.
Rumegies, MM. Gobin, *receveur ;* Mineur, *visiteur*.
Maulde, MM. Bocquillet, *receveur ;* Laverain, *visiteur*.
Raismes, M. Mathieu, *receveur*.
Hasnon, M. Drapier, *receveur*.
Brillon, M. Bouchez, *receveur*.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Condé et à Valenciennes.

M. Tests, *inspecteur*.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

MM. Serval, *receveur principal*, à Condé.
Fournier, *sous-inspecteur*, idem.
Dorigny, Lelièvre, Weyer, *vérificateurs*.
Lançon, *commis principal de deuxième classe*.
Courtois, Saint-Martin de Beyrie, Van Bambeke, *commis de première classe*.

Fresnes, M. Dineux, *receveur*.
Mortagne, MM. Genez, *receveur*; Vinchon, Cordon, ***visiteurs***.
Hergnies, M. Tricot, *receveur*.
Vieux-Condé, M. Sapin, *receveur*.
Le Coq, MM. Fontaine, *receveur*; Moucheront, ***visiteur***.
Crespin, M. Bouchez, *receveur*.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

MM. Duval-Ramerie, *receveur principal*.
Duverger, *sous-inspecteur*.
Mineur, *contrôleur*.
Teinturier, Kerst, Blouet, Vanwormhoudt, ***vérificateurs de première classe***.
Lelièvre, *commis principal de première classe*.
Feret, *commis principal de deuxième classe*.
Cornille, Nortier, Royer, Bonnet, de Viller, Teinturier, ***commis de première classe***.

Blanc-Misseron, MM. Sautteau, *receveur*; Frilet, Delcroix, Willems, ***visiteurs***.
Marchipont, M. Billet, *receveur*.
Sebourg, MM. Nicollet, *receveur*; Leboutaux, ***visiteur***.
Bruay (route), MM. Venet, *receveur*; Roussel-Galle, ***visiteur***.
Bruay (canal), M. Rousselle, *receveur*.
Saint-Saulve, M. Jourdan, *receveur*.
Marly, MM. Mallet, *receveur*; Guiomar, ***visiteur***.

INSPECTION DE BAVAI.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Bavai.

M. Josset, *inspecteur*.

PRINCIPALITÉ DE BAVAI.

MM. Picot, *receveur principal*.
Perin, *vérificateur de troisième classe*.
Lecomte, *commis de première classe*.
Reinaud, *idem de deuxième classe*.

Bellignies. MM. Lemoine, *receveur*; Mercier, ***visiteur***.
St-Vaast. M. Fauconnier, *receveur*.
Hergies. M. Coquelet, *receveur*.
Hon. M. Lécuyer, *receveur*.
Malplaquet. MM. Courteville, *receveur*; Pichoir, ***visiteur***.
Gognies-Chaussée. M. Fournier, *receveur*.
Baudignies. M. Buissart, *receveur*.

e Quesnoy. M. de Valensart, *receveur.*
erlaimont. M. Lefebvre, *receveur.*
uatre-Bras. M. Descamps, *receveur.*

INSPECTION D'AVESNES.

L. Bersot, *inspecteur.*

ette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont aubeuge et à Avesnes.

PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

. Rochez, *receveur principal.*
Rosot, *sous-inspecteur.*
Huin, *vérificateur de première classe.*
Lacour, *vérificateur de deuxième classe.*
Boutté, *commis principal;* Harrenyn, Meurisse, *commis de première classe.*

Bettignies. MM. Direv, *receveur;* Lainé, Housquains, *visiteurs.*
Villers-Sire-Nicole. M. Fournier, *receveur.*
Vieux-Reng. M. L'hôte, *receveur.*
Jeumont. MM. Nortier, *receveur;* Lairé, d'Audiffret, Marrier Chanteloup, *visiteurs.*
Cousolre. MM. Vanderhaeghe, *receveur;* Lecerf, *visiteur.*

PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

M. Hun, *receveur principal.*
Hencart, *vérificateur de troisième classe.*
Bubot, Bach, *commis de première classe.*

Bestrud. M. Jeaugeon, *receveur.*
Solre-le-Château. MM. Foigne, *receveur;* Défontaine, *visiteur.*
Clairfayts. M. Bouché, *receveur.*
Eppe-Sauvage. M. Rognion, *receveur.*
Wallers. M. Dumont, *receveur.*
Trélon. M. Ledez, *receveur.*
Thain. M. Bernard, *receveur.*
Wesnelles. M. Lefebvre, *receveur.*

Service actif.

INSPECTION D'ORCHIES.

CAPITAINERIE DE LECELLES.

. Dineur, *capitaine*, à Lecelles.
Fouquet, *lieutenant*, à Saméon.
Mouy, *lieutenant*, à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, Saint-Amand, Landas et Rue-de-Chorette.

CAPITAINERIE D'HASNON

MM. Vinchon, *capitaine*, à Hasnon.
Lefevre, *lieutenant*, à Tilloy.
Chassaing, *lieutenant*, à Vicoigne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Brillon, Hasnon, Tilloy, Grand-Bray, Vicoigne et Raismes.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

CAPITAINERIE DE NOTRE-DAME-AUX-BOIS.

MM. Huart, *capitaine*, à Notre-Dame-aux-Bois
Ridon, *lieutenant*, à Bruille.
Derbecq, *lieutenant*, à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Rognies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Condé, Thivencelles, Fresnes, la Croisette et du Coq.

CAPITAINERIE D'ONNAING.

MM. Dromaux, *capitaine*, à Onnaing.
Bouchez, *lieutenant*, à Blanc-Misseron.
Brihiez, *lieutenant*, à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Marchipont, Onnaing, Sebourquiaux, Sebourg, Curgies et Préseau.

CAPITAINERIE DE VALENCIENNES.

MM. Delafargue, *capitaine*, à Valenciennes.
Bras, *lieutenant*, à Valenciennes (station).
Coquelet, *lieutenant*, à Anzin.
Loménil, *lieutenant*, à Vendegies-sur-Écaillon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay, Saint-Saulve, Anzin, Marly, Sepmeries, Vendegies-sur-Ecaillon, Valenciennes (station), Famars.

INSPECTION DE BAVAI.

CAPITAINERIE DE WARGNIES-LE-PETIT.

MM. Gérard, *capitaine*, à Wargnies-le-Petit.
Ledo, *lieutenant*, à St-Waast.
Mathieu, *lieutenant*, à Wargnies-le-Petit.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, Quatre-Vents, Saint-Waast, Bettrechies, Amfroipret, Bermeries et Wargnies-le-Petit.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE.

MM. Choffez, *capitaine*, à La Longueville.
Baheux, *lieutenant*, à Bavai.
Rousse, *lieutenant*, à Feignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavai, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies et La Longueville.

CAPITAINERIE DE JOLIMETZ.

MM. Lefèvre, *capitaine*, à Jolimetz.
Dubray, *lieutenant*, à Berlaimont.
Oget, *lieutenant*, à Baudignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ruesnes, Le Quesnoy, Baudignies, Jolimetz, Locquignol et Berlaimont.

INSPECTION D'AVESNES.

CAPITAINERIE DE MAUBEUGE.

MM. Warin, *capitaine*, à Maubeuge.
Bouteleux, *lieutenant*, à Villers-Sire-Nicole.
Robert, *lieutenant*, à Colleret.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Villers-Sire-Nicole, Vieux-Reng, Jeumont, Colleret, Maubeuge et Cerfontaine.

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU.

MM. Jourdain, *capitaine*, à Solre-le-Château.
Valette, *lieutenant*, à Beaurieux.
Bertholet, *lieutenant*, à Solrinnes.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beaurieux, Clairfayts, Solrinnes, Solre-le-Château, Cousolre, Ferrière-la-Petite et Felleries.

CAPITAINERIE DE TRÉLON.

MM. Sant, *capitaine*, à Trélon.
Galichet, *lieutenant*, à Trélon.
Arnoud, *lieutenant*, à Eppe-Sauvage.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Eppe-Sauvage, Moustier, Wallers, Obain, Trélon, Liessies et Glageon.

CAPITAINERIE D'AVESNELLES.

MM. Pourcelot, *capitaine*, à Avesnelles.
Boulenger, *lieutenant*, à Dompierre.
Baclet, *lieutenant*, à Etrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Avesnes, Saint-Remy-Chaussée, Dompierre, Avesnelles, Haut-Lieu, Etrœungt, Larouillies et Saint-Hilaire.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

BUREAUX DE LA DIRECTION.

MM. Monard, *premier commis;* Courtois, *deuxième idem;* Génin, *troisième idem;* Martin, *quatrième idem.*

SERVICE SPÉCIAL DES SUCRES.

MM. de Chabert, *inspecteur*, à Valenciennes.
Monet, *sous-inspecteur divisionnaire*, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Inspecteur, M. Sorbier.
Sous-Inspectenr, M. Derely, à Valenciennes.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Nozerines.
Premier commis de la recette principale, M. Devos; *deuxième idem*, M. Tanton; *troisième idem*, M. Parisel.
Contrôleurs, MM. de Trémandan, Foudrignier, Gouge, à Valenciennes.
Receveur de navigation, M. Demogne, à Valenciennes.
Contrôleur de la garantie, M. Clinkaert, à Valenciennes.

Résidence d'Anzin.

Commis principal, M. Lucas.
Receveur particulier sédentaire, M. Cornillot.

Résidence de St-Amand.

Contrôleurs, MM. Cayron, Lantin.
Receveur particulier sédentaire, M. Lemoult.

Résidence de Condé.

Contrôleur, M. Simon.
Receveur particulier sédentaire, M. Grosdemange.
Receveur de navigation, M. Dupont.

Résidence de Denain.

Contrôleurs, MM. Prugue, Bertrand.
Receveur particulier sédentaire, M. Mercadier.

Résidence d'Onnaing.

Contrôleur, M. Jérôme.
Receveur particulier sédentaire, M. Pinart.
Contrôleur, M. Rossignol, à Bouchain.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Inspecteur, M. Lecouturier, à Avesnes.
Sous-inspecteur, M. Mayr, id.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Boichegrin, id.
Premier commis, M. Deberckem ; *deuxième idem*, M. Bevière.
Contrôleurs, MM Duquesne, à Maubeuge; Lucas, à Wargnies-le-Grand.
Receveurs particuliers sédentaires, MM. Mailliart, à Maubeuge; Bazenerie, à Landrecies.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Inspecteur, M. Simonin, à Cambrai.
Sous inspecteur, M. Dupuich.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Renault, à Cambrai.
Premier commis, M. Hérou ; *deuxième idem*, M. Lefebvre.
Contrôleurs de ville, MM. Dubois, Carlier, à Cambrai ; Vest, à Solesmes.
Receveur de navigation, M. Juneau, à Cambrai.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,145 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,422 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins, il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 19,650 hectares appartiennent à l'Etat, 2,000 hectares aux communes et aux établissements publics, le reste aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,200 hectares: la forêt de Nieppe, de 2,500 hectares; la forêt de Saint-Amand, de 3,400 hectares; la forêt de Phalempin, de 900 hectares; le grand bois l'Evêque, de 900 hectares; la forêt de Fourmies, de 900 hectares; la forêt du bois l'Abbé, de 1,100 hectares; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares; la forêt de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES FORÊTS.

La France est divisée en trente-deux conservations forestières.

La septième conservation est celle de Douai, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Thiéry, ✲, à Douai.

MM. Millet, *sous-inspecteur sédentaire, secrétaire de la conservation.*
Fleury, *garde-général des travaux d'art, attaché à la conservation.*
Bertin, *brigadier sédentaire, attaché à la conservation.*
Charié, *garde sédentaire, idem.*
Watigny, *idem, idem.*
Cocû, *commis chargé de la comptabilité.*

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. le baron d'Hastrel, *inspecteur, chef de service*, à Lille.
Castel, *brigadier sédentaire attaché à l'inspection.*
Camus, *sous-inspecteur*, à Valenciennes.
Clauset, *garde-général*, à Hazebrouck.
Daras, *garde à cheval*, à l'Hermitage-de-Phalempin.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

MM. de Raismes, *inspecteur, chef de service*, au Quesnoy.
Patras, *garde général*, au Quesnoy.
Bonneau, *garde général*, à Trélon.
A. Lambert, *idem*, à Landrecies.

POSTES AUX LETTRES.

Une loi du 20 mai 1854, porte ce qui suit :

A dater du 1.er juillet 1854, la taxe des lettres affranchies circulant à l'intérieur, de bureau à bureau, est réduite à vingt centimes par lettre simple. Les lettres non affranchies sont taxées à trente centimes. — Les lettres dont le poids excèdera sept grammes et demi et qui ne pèseront pas plus de quinze grammes seront taxées à quarante centimes, si

ɔs sont affranchies et à soixante centimes si elles ne sont pas affranchies. ; lettres et paquets de papiers d'un poids excédant quinze grammes et xcédant pas cent grammes seront taxées à quatre-vingts centimes en d'affranchissement et à un franc vingt centimes en cas de non anchissement. — Les lettres ou paquets dont le poids dépassera cent mmes seront taxés à quatre-vingts centimes ou un franc vingt cen- es par chaque cent grammes ou fraction de cent grammes excédant, n qu'ils auront été ou qu'ils n'auront pas été affranchis. — lettres et paquets *de* et *pour* la Corse seront soumis aux mêmes ɔs. — Toute lettre revêtue d'un timbre insuffisant sera con- ɔrée comme non affranchie et taxée comme telle sauf déduc- du prix du timbre. — Le Ministre des finances est auto- à émettre les nouveaux timbres-postes nécessaires pour l'affran- ɔsement des correspondances. — Le port des imprimés et jour- x, des circulaires ou avis divers, imprimés, lithographiés ou auto- phiés sous quelque forme qu'ils auraient été expédiés sans affran- ɔsement préalable, sera payé par l'expéditeur au prix du tarif des res, lorsque pour une cause quelconque il n'aura pas été acquitté au nt des destination. — En cas de refus de paiement, l'acte de pour- te pour le recouvrement dudit port s'opèrera par voie de contrainte ernée par le directeur du bureau expéditeur, visée et déclarée exécu- e par le juge-de-paix du canton. — A l'avenir les lettres chargées et lettres recommandées ne formeront qu'une seule catégorie de lettres ıs le titre de *lettres chargées*. — Il sera perçu pour chaque lettre ırgée une taxe fixe de vingt centimes en sus du port réglé par les tarifs ur la lettre ordinaire. — L'affranchissement sera obligatoire.

M. Aubourg de Boury, ✲, *inspecteur des postes et relais* du dépar- nent, à Lille.

Directeur du département, M. Ségoing d'Augis, ✲.

Premier sous-inspecteur, N....

Deuxième sous-inspecteur, M. d'Abbes.

Il y a dans le département du Nord cinquante-trois bureaux de postes ɔ lettres ; l'état suivant indique les communes où ils sont placés et ısente le nom du directeur de chaque bureau.

Aniches, M. Mortelette; Anzin, Mlle. Aubertin; Armentières, ne. Houde; Avesnes, M. Adam; Bailleul, Mlle. Perret; La Bassée, Rojare; Bavai, M. Dekeyser; Bergues, Mme. François; Ber- mont, Mme. Geslin; Bouchain, Mme. Montier; Bourbourg, Mlle. sjardins; Cambrai, M. N...; Cassel, Mme. Desmidt; Le Cateau. Campion; Caudry, Mlle. Nuits; Clary, Mlle. Prevost; Comines, ne. Hanguillard; Condé, Mlle. Bossel; Cysoing, Mme. Legentil; ıain, M. Bourdiller; Douai, M. de Loë; Dunkerque, M. Bou- ger; Estaires, Mme. Ve. Dehaisnes; Fourmies, M. Josset; Gra- lines, Mme. Ve. Doublet; Haubourdin, Mme. Ve. Lamour; Haze-

brouck, M. Piettre ; Hondschoote, M. Deverchin ; Landrecies, Mme. Barthélémy ; Lannoy, M. Semet ; Marchiennes, M. Poiteau ; Masnières, Mme. Daval ; Maubeuge, Mlle. Loïff ; Merville, Mme. Margantin ; Moulins-Lille, Mlle. Lambert ; Orchies, M. Bisez ; Pont-à-Marcq, Mlle. Carpentier ; Quesnoy sur-Deûle, Mlle. Cornillot ; Le Quesnoy, Mme. Serré ; Roubaix, Mme. Trousseau ; Saint-Amand, M. Husson ; Seclin, Mlle. Barry ; Solre-le-Château, M. Grard ; Solesmes, Mme. Decaux ; Steenvoorde, Mme. Duvet ; Tourcoing ; M. Renouard ; Trélon, Mme. Balasse ; Valenciennes, M. Cadet ; sous-inspecteur, M. Brieremur ; Walincourt, Mme. Letulle ; Watten, Mme. Letu ; Wormhoudt, Mlle. Jean-Bart ; Wazemmes, Mme. Azebroucq.

BUREAUX DE DISTRIBUTION.

Fournes, Mme. Ducroquet ; Halluin, M. Dubois ; Anzin, M. Lesage ; Templeuve, Mme. Pottier ; Iwuy, M. Desjardins ; Gouzeaucourt, M. Devaux ; Etrœungt, Mlle. Rocquemont ; Onnaing, Mme. Ve. Dintroux ; Somain, M. Mio.

Brigadiers facteurs ruraux. — Lille, Wanthier ; Valenciennes, Lefebvre.

FRANCHISES POSTALES.

Jouissent de la franchise illimitée par lettres fermées pour toute l'étendue de l'Empire :

S. M. l'Impératrice,
S. A. I. le prince Jérôme ;
S. A. I. le prince Napoléon ;
S. A. I. la princesse Mathilde ;
Le premier aumônier de la maison de l'Empereur ;
Le grand maréchal du palais ;
Le grand chambellan ;
Le grand écuyer ;
Le grand veneur ;
Le grand maître des cérémonies ;
Le secrétaire des commandements de S. M. l'Impératrice ;
Le grand-maître de la maison de S. M. l'Impératrice ;
Les secrétaires des commandements de LL. AA. II. le prince Jérôme, le prince Napoléon et la princesse Mathilde.

Pour toutes les correspondances qui leur seront adressées :
Le grand chancelier de la Légion-d'Honneur ;
Les ministres secrétaires d'Etat, ayant portefeuille ;
Les sous-secrétaires d'Etat ;
Le président du contentieux du Conseil-d'Etat ;
Le premier président et le procureur-général de la Cour de Cassation ;

mier président et le procureur-général de la Cour des

ımandant supérieur des gardes nationales du département
ıe ;
ımandant de la 1.re division militaire ;
mandant de Paris et du département de la Seine ;
'et de police.
ecteur de l'administration de l'enregistrement et des
;
cteur du personnel au ministère de la guerre ;
:cteur de l'administration des forêts ;
:cteur de l'administration des contributions directes ;
cteur de l'administration des douanes ;
:cteur de l'administration des contributions indirectes ;
:cteur de l'administration des tabacs ;
:cteur de l'administration des postes ;
:cteur de l'administration de la caisse d'amortissement et
se des dépôts et consignations.

POIDS ET MESURES.

PERSONNEL.

aux, *vérificateur ;* Henry, *premier vérificateur adjoint ; deuxième vérificateur adjoint ;* Dewint, *vérificateur*, à ıe ; Deblock, *idem*, à Hazebrouck ; Boucher, *idem*, à Camod, *idem*, à Avesnes ; Wautier, *idem*, à Douai ; Loriaux, 'alenciennes.

MONNAIE DE LILLE.

onscription de la Monnaie de Lille comprend, pour la refonte ıies de cuivre, les départements du Nord, du Pas-de-Calais, ınes, de l'Aisne, de la Somme et de l'Oise.

Contrôle administratif.

ıté, *commissaire du gouvernement.*
nat, *contrôleur au change.*
rade, *contrôleur au monnayage.*

Fabrication.

lmann, ✲, *directeur*
ène Kiener, *fondé de pouvoirs.*

'que distinctive de la Monnaie de Lille est un W.
ément du Directeur est une lampe antique.

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

COMMISSION HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD

Cette commission, instituée par arrêté de M. le préfet du 14 nov 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et é historiques du département, et de se livrer à toutes les recherch peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale

Elle est composée de vingt-deux membres, et a des correspo dans chaque arrondissement du département.

Membres honoraires.

MM. De Saint-Aignan (O. ✲), ancien préfet du Nord, à Par
De Contencin (O. ✲), directeur général de l'administrati cultes, ancien président de la commission, à Paris.

Bureau.

MM. Legrand, ✲, avocat, député, *président*.
Le Glay, ✲, archiviste du département, correspor l'Institut, *vice-président*.
Bruneel, ✲, homme de lettres, à Lille, *secrétaire*.
Ch. Vincent, chef de bureau à la Préfecture, *secrétai trésorier*.

Membres résidants.

MM. Balson, conseiller de préfecture.
Benvignat, architecte, membre de la Société des Lille.
Bernard, Henri, négociant.
Blanquart-Evrard, ✲, propriétaire, imprimeur p
Bollaert, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées.
Caloine, architecte.
Chon, professeur d'histoire au lycée impérial.
De Caulaincourt, propriétaire, ancien officier d
Deligne, Jules, professeur.

De Melun, propriétaire.
De la Phalecque, propriétaire.
Gentil-Descamps, ✲, propriétaire, adjoint à la mairie.
Lecreux, Alfred, négociant.
Le Glay, Jules, employé à la section historique des archives départementales.
N....

Membres correspondants.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Cabaret, receveur particulier des finances à Avesnes.
Fiévet, architecte du département à Avesnes.
Michaux, chef de bureau à la sous-préfecture.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

De Baralle, architecte du département, à Cambrai.
De Beaumont, docteur en médecine, idem.
Bouly, Eugène, avocat, homme de lettres, idem.
Bruvelle, propriétaire, idem.
Wilbert, président de la Société d'émulation, idem.
De la Frémoire, ingénieur des ponts-et-chaussées, idem.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Bigant, ✲, président à la cour impériale.
Brassart, secrétaire des hospices de Douai.
Cahier, conseiller à la cour impériale.
Duthillœul, ✲, bibliothécaire à Douai.
Tailliar, ✲, conseiller à la cour impériale, à Douai.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Chamonin, Pierre, à Dunkerque.
Debaeker, ancien juge-de-paix, propriétaire à Bergues.
De Coussemaker, ✲, juge à Dunkerque.
Derode, négociant à Dunkerque, ancien membre résidant.
Develle, architecte à Dunkerque.
Raymond de Bertrand, propriétaire, idem.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

....

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Brun-Lavaine, à Roubaix, ancien membre résidant.
Derbigny, propriétaire à Haubourdin, idem.

MM. Dinaux, Arthur, ✲, homme de lettres, membre de la S
des Antiquaires de France, à Valenciennes.
Grar, Edouard, à Valenciennes.
Grimault, architecte du département à Valenciennes.
Lelièvre, ✲, ancien capitaine du génie, idem.

Correspondants hors du département.

MM.

Beaussire, ancien professeur au lycée de Lille, ancien mem
sidant.
Boca, Louis, archiviste à Amiens.
Bra, ✲, statuaire, à Douai.
Cauvain, Henri, ✲, avocat, homme de lettres, à Paris.
Dancoisne, notaire, à Hénin-Liétard.
De Bry (O. ✲), ancien président de la commission, préfe
Côte-d'Or.
De Fontenay, président de la société éduenne, à Autun.
De Girardot, ✲, sous-préfet, à Montargis.
De Godefroy, ✲, propriétaire à Paris.
De Linas, propriétaire à Arras.
De Reume, ✲, capitaine d'artillerie, à Bruxelles.
De Roisin, propriétaire à Bonn (Allemagne).
De Rosny, Lucien, membre de la société des antiqua
France, à Paris.
De Saulcy (O. ✲), membre de l'Institut, conservateur du
d'artillerie, à Paris.
Desmyttère, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Sain
à Rouen.
Ducas, ancien membre résidant, à Paris.
Failly, ✲, idem, idem.
Gachet, Emile, chef du bureau de paléographie, à Bruxe
Janssens, chef de bureau au ministère des affaires étrang
Bruxelles.
Lamarle, ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à
Le Glay, Edward, ✲, sous-préfet de Moissac, ancien m
résidant.
Mallet, ✲, ancien architecte du département, à Paris.
Mille, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris,
membre résidant.
Petit, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Tours.
Randouin (C. ✲), préfet de l'Oise, ancien président de l
mission.

M.
t', ✲, sous-intendant militaire, ancien membre résidant.
ikère, Désiré, chef du cabinet du préfet de la Loire-Infé-
Nantes, ancien membre résidant

É IMPÉRIALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE, SCIENCES RTS DU DÉPARTEMENT DU NORD, ÉTABLIE A DOUAI.

ciété d'agriculture a été formée le 19 avril 1799 ; le 22 mars elle s'est réunie à celle des sciences et des arts établie le 12 800, et elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par u 1.er octobre 1819 et reconnue par le Gouvernement le 11 829 ; les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième ième vendredis de chaque mois ; ses officiers sont renouvelés ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

l'archevêque de Cambrai.
premier président de la cour impériale.
procureur-général impérial.
préfet du département du Nord.
sous-préfet de l'arrondissement de Douai.
maire de la ville de Douai.
général commandant la division.
général commandant le département.
général commandant l'école d'artillerie.
colonel commandant la place de Douai.
président du tribunal de première instance.
procureur impérial.
recteur de l'académie de Douai.
es doyens des facultés.

Membres honoraires nommés par la société.

ytier, docteur en médecine.
Haubersaert, ✲, ancien pair.
garde, greffier en chef de la cour impériale.
x-Deshayes, propriétaire.
rand-d'Elecourt, ✲, conseiller honoraire à la cour impér.
enson, ✲, président du tribunal de Saint-Omer.
Bailliencourt, ancien notaire.
ux (O. ✲), premier président honoraire de la cour impériale.
narle, ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.
gneris père, docteur en médecine.
ugin, idem.

MM. De Montozon, ✲, membre du Conseil général, ancien p
Bommart-Dequersonnière, propriétaire.
Danel, ✲, membre du Conseil général et président de c
à la cour impériale.
Duthillœul, ✲, bibliothécaire.
Escallier, ✲, docteur en médecine.
Honoré père, avocat à la cour impériale.
Plazanet, ✲, colonel du génie en retraite.
De Lagrange, Amaury, ✲, colonel d'artillerie en re
député.
Bommart, Amédée, ✲, ancien député.
Lagarde fils, conseiller à la cour impériale.
Tailliar, ✲, idem.
Leroy (de Béthune), avocat à la cour impériale.
Lequien, docteur en médecine.
Dubois, ✲, ancien sous-intendant militaire.
Bigant, ✲, président à la cour impériale.
Corne, ancien représentant.
Bra, ✲, statuaire.
Foucques de Wagnouville, propriétaire.
Bourlet, aumônier.
Desfontaines-d'Azincourt (O. ✲), membre du Consei
cipal.
Pilate, secrétaire de la mairie.

Fonctionnaires de la société.

MM. Dupont, Alfred, *président ;* — Maugin, *premier v*
dent ; — Cahier, *deuxième vice-président ;* — Martin, *sec*
général ; — Picquet, *premier secrétaire-adjoint ;* — Delpl
deuxième secrétaire-adjoint ; — Paix, *économe ;* — Potiez, *tr*
— M. Brassart, *conservateur des jardins et archiviste.*

Membres résidants.

MM. Minart, conseiller à la cour impériale.
Potiez, Valéry, propriétaire.
Bommart, Anacharsis, propriétaire.
Nutly, Léon, juge-de-paix.
Jouggla, médecin-vétérinaire.
Vasse, professeur de physique au lycée.
Cahier, conseiller à la cour impériale.
Thomassin, Amédée, propriétaire.
Fiévet, substitut du procureur impérial.
David, professeur de mathématiques spéciales au ly
Douai.

MM. Desplanque, médecin-vétérinaire.
Bourlet, aumônier
Bagneris fils, docteur en médecine.
Paix, Edmond, négociant.
De Maingoval, propriétaire.
De Guerne, Romain, conseiller à la cour impériale.
Dupont, Alfred, avocat à la cour impériale.
Petit, ✲, président à la cour impériale.
Mercklein, ✲, professeur de sciences à l'école d'artillerie.
Talon, avocat à la cour impériale.
Meurant, architecte de la ville de Douai.
Deligny fils, cultivateur.
Thurin, agent-voyer principal.
Robaut, Félix, dessinateur.
De Guerne, Frédéric, propriétaire.
Lermuseaux, médecin-vétérinaire.
Copineau, ✲, officier supérieur en retraite.
Martin, ✲, directeur de la fonderie.
Cambier, cultivateur.
Asselin, avocat à la cour impériale.
Leroy, Emile, idem.
Lemaire de Marne, propriétaire.
Fleury, ✲, proviseur au lycée.
Pecquet, professeur au lycée.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

Bureau pour 1855.

MM. Violette, ✲, *président.*
Charié, ✲, *vice-président.*
Lamy, *secrétaire-général.*
Chon, *secrétaire de correspondance.*
Corenwinder, *secrétaire de la commission d'agriculture.*
Bachy, *trésorier.*
Chrestien, *bibliothécaire.*

Membres honoraires.

MM. le Préfet du département du Nord.
Le Maire de Lille.
Desmazières, propriétaire.

Membres résidants.

MM. Macquart, ✲, entomologiste ;—Delezenne, ✲, professeur de physique ;—Degland, ✲, docteur en médecine ;—Lestiboudois, Thémistocle, ✲, maître des requêtes au Conseild 'Etat ; — Loiset, médecin-vétérinaire ; — Verly, architecte ; — Kuhlmann (O. ✲), chimiste, correspondant de l'Institut ;—Bailly, docteur en médecine; — Heegmann, négociant ;— Le Glay, ✲, archiviste du département, correspondant de l'Institut ;— De Courcelles, propriétaire ;— Danel, propriétaire ; — Moulas, littérateur ;— Legrand, Pierre, ✲, avocat, député ; — Benvignat, architecte ; — Lefebvre, Julien, ✲, propriétaire ; — Cazeneuve, ✲, docteur en médecine ; — Bollaert, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées ; — Delcrue, juge-de-paix ; — Bachy, propriétaire ; — Chon, professeur d'histoire ; — Chrestien, docteur en médecine ; — Corenwinder, professeur de physique ; — Caloine, architecte ;— Lavainne, professeur de musique ;— Dupuis, avocat ; — Parise, professeur à l'hôpital-militaire d'instruction ; — Deligne, Jules, homme de lettres ; — Lamy, professeur à la faculté ; — Blanquart-Evrard, ✲, imprimeur-photographe ; — Colas, peintre ;—Bruneel, ✲, littérateur ;—Charié, ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; — Violette, ✲, commissaire des poudres ; — Garreau, pharmacien ; — Gosselet, docteur en médecine ;—Meurein, pharmacien ; — Cox, manufacturier ; — Canissié, littérateur ; — De la Fons-Mélicoq, archéologue ; — Fiévet, ingénieur-mécanicien.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE ET NUMISMATIQUE.

MM. Le Glay, ✲, archiviste du département ; — Caloine, architecte ; — Verly, architecte ; — Legrand, ✲, avocat ; — Chon, professeur d'histoire au lycée

COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. Violette, ✲ ; — Macquart, ✲ ;—Corenwinder, *secrétaire* ;— Lefebvre-Heegmann, ✲ ; — Cazeneuve, ✲ ; — Bachy, à Fives ;— Kuhlmann (O. ✲) ; — Chrestien ; — De Courcelles.

COMMISSION DU MUSÉE AGRICOLE ET INDUSTRIEL.

MM. Gosselet, Verly, Violette, Bachy, Blanquart-Evrard, Lamy, Chrestien, Meurein, Garreau.

SOCIÉTÉ CENTRALE DE MÉDECINE DU DÉPARTEMENT, A LILLE.

Cette société a été établie en vertu d'une autorisation du Ministre de l'intérieur, en date du 24 mai 1846.

Elle a pour but : 1.° de favoriser l'étude des sciences médicales et de

ir à leur progrès ; 2.° de veiller au maintien de la dignité de la ion ; 3.° de faciliter la formation et le développement d'associa- édicales dans le département, et de leur servir de lien commun. pourvoit à ses dépenses à l'aide d'une cotisation que s'imposent mbres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont tous les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations es en faveur de la classe ouvrière.

Bureau pour 1855.

astelain, docteur en médecine, *président.*
...., *vice-président.*
ilat, docteur en médecine, *secrétaire-général.*
ewaele, *secrétaire des consultations gratuites.*
imon, *bibliothécaire.*
espinoy, pharmacien, *trésorier.*

Membres honoraires.

h. Lestiboudois, ✲.
rachez, (O. ✲), docteur en médecine.

Membres titulaires résidants.

. Bailly ; — Brequin ; — Cannissié ; — Castelain ; — s ; — Chrestien ; — Coustenoble ; — Daubresse ; — Degland, ✲ elezenne ; — Despinoy ; — Dewaele ; — Dujardin ; — roy ; — Gosselet ; — Loiset ; — Meurein ; — Pilat ; — eret ; — Pucelle ; — Simon ; — Six ; — Staes ; — Vanderhaeghen.

Membres titulaires non résidants.

l. Dupont, ✲ ; — Bourgeois ; — Legentil ; — Mauviez.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.

te société, formée le 16 novembre 1804, et autorisée par décision le Ministre de l'intérieur, transmise par M. le Préfet le 8 nivôse II, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et ogrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'in- de la ville et de l'arrondissement.

Bureau.

Wilbert, Alcibiade, *président.*
Tordeux, *vice-président.*
N...., *secrétaire.*
Ad. Bruyelle, *bibliothécaire-archiviste.*
Lefebvre, Aimé, *trésorier.*

Membres honoraires.

Mgr. l'archevêque de Cambrai ; — MM. Petit-Courtin , maire de Cambrai ; — Cacheux, ancien magistrat ; — Leroy,Henri, avocat; — Tordeux, pharmacien.

Membres résidants.

M. Berger , directeur de l'école de dessin; — Boucher , sous-bibliothécaire de la ville; — Bruyelle , Adolphe , receveur des hospices; — Cambray, ✲, docteur en médecine; — Crépin, agriculteur; — De Baralle , architecte ; — De Beaumont , docteur-médecin ; — D'Esclaibes, avocat ; — Dowa . peintre ; — Dumont; — Dutemple, avocat; — Facon, médecin-vétérinaire; — Hardy, docteur médecin; — Lefebvre, Aimé, régent au collége; — Leleu, Prosper , agriculteur ; — Levêque , imprimeur; — Milcent; — Ruelle, docteur-médecin ; — Saudeur, artiste lithographe; — Tordeux, pharmacien ; — Wilbert, avocat, secrétaire des hospices.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS, A DOUAI.

Cette société , fondée en 1821 , a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. le maire , *président ;* — Duthillœul , ancien juge-de-paix, *secrétaire ;* — Desmaret, Emile, avocat, *trésorier* ; — Bigant, ✲, président à la cour impériale ; — Pilate-Prévost , secrétaire de la mairie ; — de Guerne , conseiller à la cour impériale ; — Laloux, avocat; —baron de Lagrange, député au Corps législatif ;—Lequien, docteur en médecine , — de Bailliencourt, notaire honoraire.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'INDUSTRIE , A DOUAI.

La société des Amis de l'Industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829 , approuvé par M. le Préfet le 19 du même mois.

MM. Maurice , Jules , ✲, maire, *président* ; — Lequien, *vice-président ;* — Thorez-Corbit , *secrétaire ;* — Pilate-Prévost , secrétaire de la mairie ; — Piquet , adjoint , *trésorier ;* — Bommart, Anacharsis , conseiller municipal ; — de Guerne, conseiller à la cour impériale ; — Dubrulle-Chevalier, plombier ; — Petit, ✲, président à la cour impériale ; — Robaux, Félix, lithographe.

SOCIÉTÉ MÉDICALE DE DOUAI.

Cette société , instituée par arrêté du 2 septembre 1804 , est régie

r un règlement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de decins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier troisième lundis de chaque mois

MM. Duhem, docteur en médecine, *président;* — Bagneris fils, :m, *secrétaire;* — Bagneris père, docteur en médecine, *trésorier;* Burgeat, pharmacien, *économe;* — Gelez fils, docteur en méde- ie, *archiviste;* — Escallier; — Mangin; — Gelez père; — ntaine; — Tesse; — Wattelle, docteur en médecine; — Del- anque, vétérinaire; — Faucheux, docteur en médecine.

Membres honoraires.

MM. Gronnier, Reytier, Lequien, docteurs en médecine.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET DES ARTS DE VALENCIENNES.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été stallée le 3 mars de la même année; son règlement actuel a été pprouvé par M. le préfet, le 27 décembre 1851, conformément au dé- et qui la reconnaît comme établissement d'utilité publique.

Bureau.

MM.
rar, Edouard, *président.*
efontaine, *premier vice-président.*
)udousquié, ✲, *deuxième idem.*
artin, Adolphe, *secrétaire-général.*
affiaux, Henri, *secrétaire-adjoint.*
eytaud, *secrétaire-archiviste, rapporteur-général.*
rar, Numa, ✲, *trésorier.*

Membres honoraires résidants.

MM.
e sous-préfet de l'arrondissement.
e maire de Valenciennes.
oulanger, juge au tribunal civil.
effaux, receveur municipal, à Valenciennes.
efebvre, arpenteur-géomètre, idem.
ernard, professeur d'architecture, idem.

Membres titulaires composant la section centrale.

MM.
rar, Edouard, avocat, à Valenciennes.
rar, Numa, ✲, raffineur de sucre, idem.

MM.
Pétiaux, Casimir, architecte de la ville. à Valenciennes.
Pesier, Edmond, pharmacien, professeur du cours public de chimie à Valenciennes.
Dutemple, médecin, horticulteur, à Valenciennes.
Huart, médecin vétérinaire, idem.
Cheval-Bonaventure, cultivateur, à Etrœux
Delanoue, membre de la société géologique, à Vicoigne.
Delgrange, cultivateur, à Saint-Saulve.
Lewille, ✲, manufacturier, ancien capitaine d'artillerie.
Martin, Adolphe, homme de lettres, à Valenciennes.
Stiévenart, Abel, docteur en médecine, correspondant de l'Académie de médecine de Paris.
Meurice fils, peintre décorateur, à Valenciennes.
Bouton, négociant, à Valenciennes.
Defontaine, doyen-curé de Saint Nicolas, à Valenciennes.
Cromback, principal du collége, à Valenciennes.
Caffiaux, professeur de rhétorique au collége, à Valenciennes.
Boudousquié, ✲, ingénieur en chef des mines, à Valenciennes.
Feytaud, rédacteur du *Courrier du Nord*, à Valenciennes.
Collet, avocat, à Valenciennes.
De Bracquemont, ingénieur directeur des mines de houille de Vicoigne.
Hamoir, Gustave, cultivateur, fabricant de sucre, à Saultain.
Manouvrier, ✲, docteur en médecine, à Valenciennes.
Courtin, percepteur, à Valenciennes.
Courtin, médecin, à Valenciennes.
Didiez, avocat, à Valenciennes.
Bailliez, sous-directeur des travaux du jour des mines d'Anzin.
Monchicourt, Achille, chimiste, à Marly.
Charamond, juge-de-paix, à Valenciennes.
Debettignies, fabricant de porcelaines, à Saint-Amand.

ASSOCIATION LILLOISE

POUR L'ENCOURAGEMENT DES LETTRES ET DES ARTS DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette association, autorisée par un arrêté du préfet, du 17 septembre 1836, compte plus de 500 membres. Elle a pour objet de fournir aux personnes, et surtout aux jeunes gens du pays qui cultivent les lettres et les arts, des moyens de réunion et d'études, de bonnes et sages inspirations, de généreux encouragements, de leur créer un public et des occasions de se produire ; de leur offrir des ressources pour publier leurs écrits, placer leurs ouvrages d'art, faire exécuter leurs compositions

cales, autant que le permettent les moyens de l'association ; de les r dans leurs travaux, de leur donner elle-même ou de leur procurer patronage bienveillant et désintéressé.

lle consacre à une exposition permanente des ouvrages de ses mem-, son salon, où les principales revues religieuses, littéraires et artis-es sont données en lecture. Elle fait tous les ans, à l'époque de la de Lille, une exposition d'ouvrages d'art dans tous les genres, pro-nt soit de ses membres, soit des artistes nés dans le département, des artistes habitant le département ; elle décerne, d'après les onces qu'elle publie, des récompenses aux auteurs des meilleurs rages de littérature ou d'art adressés à l'association. Elle s'occupe a propagation du chant dans les écoles.

MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE L'ASSOCIATION.

Le Glay, ✲, archiviste du departement, *président*.
Kolb-Bernard, ✲, *vice-président*.
Dumon, Edouard, *secrétaire-général*.
Pajot fils, *secrétaire-adjoint*.
Rouzière-Cavalier, *trésorier*.
Lejosne, propriétaire.
Paillart, idem.
Chon, professeur d'histoire.
De Vogelsang, propriétaire.
De Melun, idem.
De La Chaussée, idem.
De Favières, idem.
Vanackère, fils aîné.
Bourdon, juge.
Fockedey, Hippolyte, négociant.

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

OUR L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

ette société, fondée en février 1851, a été autorisée par M. le istre de l'Instruction publique et des Cultes, le 19 août suivant.

Bureau pour 1855.

Derode, Victor, négociant, *président*.
Delye, juge, *vice-président*.
Perot, *secrétaire*.
R. de Bertrand, *secrétaire-archiviste*.
Alard, négociant, *trésorier*.

Président honoraire.

M. Mollet, ✲, maire de Dunkerque

Membres honoraires.

MM. Besson (G.-O. ✲, ✠, C. ✱), préfet du Nord.
Bover, membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid.
Carton (l'abbé), directeur de l'institut des sourds-muets à Bruges.
Castellanos de Losada, directeur de l'Académie d'archéologie, à Madrid.
Caumont (de), ✲, correspondant de l'institut, à Caen.
David d'Angers, membre de l'institut, à Paris.
Deschamps de Pas, ingénieur, membre de la société des antiquaires de la Morinie, à St.-Omer.
Dourlen, professeur au conservatoire de Paris.
Fuster (don José), membre de l'académie d'archéologie, à Valence (Espagne).
Gachard, directeur des archives, à Bruxelles.
Genois (baron Jules de St.), directeur des archives, à Gand.
Gens, secrétaire perpétuel de l'académie d'archéologie, à Anvers.
Gérard, ✲, sous-préfet de Dunkerque.
Gourdin, ✲, ancien maire de Dunkerque, ancien sous-préfet d'Hazebrouck.
Héricourt (comte d'), vice-président de l'académie d'Arras.
Hermand, ✲, président de la société des antiquaires de la Morinie, à St.-Omer.
José Orosco (marquis de Gérona), ministre de grâce et de justice en Espagne.
Kerkove (vicomte), président de l'académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Laplane (de), secrétaire perpétuel de la société des antiquaires de la Morinie, à St.-Omer.
Le Glay, ✲, correspondant de l'institut, conservateur des archives du département du Nord.
Mélano (comte de), secrétaire général de l'académie britannique, à Londres.
Niedermayer, ✲, directeur du conservatoire de musique religieuse, à Paris.
Paillard, ✲, préfet du Cantal.
Parenty (l'abbé), vicaire général de l'évêché d'Arras.
Queipo (don Vincent), membre de l'académie d'archéologie, à Madrid.
Quenson, président du tribunal civil, à St.-Omer.
Quetelet, ✲ directeur de l'observatoire et secrétaire général de l'académie, à Bruxelles.
Schaepkens, membre de l'académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

Souarès de Souza (don), ministre des affaires étrangères, à Rio-Janeiro.
Tailliar, conseiller à la cour impériale de Douai.
Taylor (le baron) (C. ✲), membre de l'institut, à Paris.
Vincent, idem.

LISTE DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ.

Membres titulaires résidants.

Alard, négociant.
Alisse, idem.
Bernaert, idem.
Bobilier, docteur en médecine.
Boutoille, principal du collége.
Carlier, Am., négociant.
Chamonin, négociant.
Conseil, capitaine du port.
Cousin, Louis, avocat,
Cuel (O. ✲), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, en retraite.
Dagneau fils, négociant.
De Bertrand, Raymond, propriétaire.
Decharme, ✲, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.
De Clebsattel, Alfred, avocat, député.
De Coussemaker, ✲, chev. de l'Ordre de St.-Grégoire-le-Grand, juge au tribunal civil.
Delye, idem.
Derode, Victor, négociant.
Desmit, professeur de peinture.
Develle, architecte de la ville.
Everhaert, propriétaire.
Flament, architecte adjoint de la ville.
Hovelt, notaire.
Lebleu, ✲, chef de bataillon, commandant du génie.
Lebleu, docteur en médecine.
Meneboo, idem.
Mollet, ✲, maire de la ville.
Ortille, professeur au collége.
Perot, négociant.
Philippe, idem.
Quiquet, directeur du cours professionnel.
Terquem, professeur d'hydrographie.
Thelu, médecin.

Membres titulaires non résidants.

MM. Bergerot, à Esquelbecq.
Herwyn, propriétaire à Bergues.
Morael, docteur en médecine à Wormhoudt.

COMITÉ FLAMAND DE FRANCE.

Le Comité flamand de France, fondé à Dunkerque, le 10 avril 1853, a pour but principal la recherche, la conservation et l'étude des documents en langue flamande relatifs à l'histoire et à la littérature des Flamands de France. Par arrêté en date du 24 août 1853, M. le Ministre de l'Instruction publique a autorisé le Comité à se constituer et a approuvé ses statuts.

Le Comité flamand de France a une séance par mois.

Bureau pour 1854.

MM. De Coussemaker, ✲, *président.*
De Baecker, *vice-président.*
De Bertrand, *secrétaire-trésorier.*

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

MM. le Préfet, *président d'honneur.*
Lemoinier, *président.*
Tripiez-Jonglez, *vice-président.*
Doyen, docteur en médecine, *secrétaire-général.*
Dumoutier, *secrétaire-adjoint.*
Rouzière-Cavalier, *archiviste.*
Paillart, *trésorier.*

Conseil d'administration.

MM. Aldebert, Amand, horticulteur; — Bernard, Paul, propriétaire; — Cousin, idem; — Danel, idem; — Descamps, Edmond; — De Vogelsang, ✲, idem; — Dibos, ✲, idem; — Dubus, négociant; — Gabriels, horticulteur; — Grodée, secrétaire en chef de la mairie; — Groulois, propriétaire; — Legentil, idem; — Miellez, horticulteur; — Paillart, propriétaire; — Schlactère, horticulteur; — Vanderhelle, propriétaire.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

e nombre en est de onze dans le département.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

e dépôt est riche de 28,954 volumes imprimés et de 515 volumes nuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local ; un cabinet parti- er renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siècle, les Albe, Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses.
a bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans excep- et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre res de l'après-midi.

. Paéile, *bibliothécaire.*
Martin-Delahaye, *sous-bibliothécaire*
Gailliez, *aide-bibliothécaire.*

Commission de surveillance.

M. Blondeau, avocat ; — Hebbelynck, chef d'institution ; — cquel, conseiller municipal; —H. de Jouffroy, receveur municipal; Paillart, propriétaire ; — Delattre-Guichard ; — Lefebvre, ✲, ien principal du collége ; — Paéile, *bibliothécaire*

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

'est aujourd'hui la plus riche du département. Le nombre des umes imprimés est de 33,133 : les manuscrits forment un total de 54 volumes. Le bâtiment dans lequel elle est placé a été restauré ou tôt réédifié par M. l'architecte De Baralle.

Bibliothécaire, M N. . . . ; — *sous-bibliothécaire*, M. Bouchez.

Ouverture : tous les jours, les dimauches et fêtes exceptés, de deux à ıtre heures du soir.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Etablie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette biblio- que renferme environ 37,470 volumes, dont 970 manuscrits. Parmi derniers, il en est de fort précieux, et au nombre des imprimés on narque quelques éditions très-anciennes.
Les jours d'ouverture sont le mardi, le jeudi et le samedi de chaque maine, de trois heures de l'après-midi jusqu'à six, dans le printemps l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et iver.

Bibliothécaire, M. Duthillœul, ✲.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collége communal; elle est ouverte tous les jours, le matin de dix heures à une heure, et le soir de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés; elle renferme 15,300 volumes et près de 600 manuscrits, formant 900 volumes.

Pour que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Mangeart;—*Bibliothécaire-adjoint*, M. Dufour.

Bibliothèque et musée Bénezech annexés à la bibliothèque communale.

Cette collection, qui contient 4,045 volumes, dont plusieurs d'une grande valeur, plus de 100 tableaux et un grand nombre d'objets d'histoire naturelle et d'antiquité, est à la disposition du public, selon les intentions du donateur.

Les jours d'ouverture sont les mêmes que ceux fixés pour la bibliothèque publique.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, contient environ 6,000 volumes et 34 manuscrits.

Il est ouvert les lundis, mercredis et vendredis, de six à neuf heures du soir.

Commission de surveillance.

MM. le maire, *président* : — Fontemoing, avocat; — Gouchon, propriétaire; — A. Philippe, idem; — Caux, secrétaire de la mairie.

Bibliothécaire, M. L. Caux.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Câteau n'existe que depuis quelques années. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du gouvernement et d'offrandes des particuliers. Le nombre actuel des volumes est de 2,086. Cette bibliothèque est ouverte les dimanches et les jeudis.

Conservateur, M. Dubois.

BIBLIOTHÈQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de 906 volumes, a été établie dans cette ville par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Cobert, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé, il y a peu d'années, ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 2,300 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir.

Conservateurs, MM. Bourgeois (Adolphe) et Fosset.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

630 volumes imprimés et 10 manuscrits, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours, de neuf heures à midi et de deux heures à quatre.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Il existe en cette ville un dépôt de 5,293 volumes, dont 36 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Winoc.

Ce dépôt a cessé d'être ouvert au public.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existent à l'Hôtel-de-Ville de Bailleul et forment le noyau d'une bibliothèque que l'autorité pourra établir plus tard.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque, établie dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, a été créée en 1845. Elle contient 2,561 volumes, dont 10 manuscrits. Elle est ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à quatre heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Conservateur, M. Parfait-Joos.

BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT.

Indépendamment de ces bibliothèques publiques, il existe à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les

ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de sciences telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers; la littérature classique, etc., etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Dunkerque, Douai et Valenciennes.

LILLE. — MUSÉE DE PEINTURE.

Ce musée, établi en l'année 1795, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus à plusieurs époques de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur. M. Ed. Reynart.

Commission de surveillance.

MM. Reynart, Ed.; — Devémy; — Grodée; — H. de Jouffroy; — Herlin, Auguste; — Souchon, professeur de peinture; — Benvignat, architecte.

MUSÉE-WICAR.

Une riche collection d'objets d'art a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une commission prise dans le sein de la Société des sciences, et dont voici la composition :

MM. Benvignat, architecte; — Verly; — Legrand, ✲, avocat — Caloine, architecte; — Chon.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons de amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parti de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, d

issons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies maines provenant des ruines de Thèbes, et une belle suite de dailles.

Ce musée est placé sous la surveillance de la société des sciences, l'agriculture et des arts, et dirigé par une commission choisie parmi s membres.

Membres de la commission.

MM. Macquart, ✲ ; — Degland, ✲ ; — Verly ; — Parise ; — my.

MUSÉE MOILLET.

Ce musée se compose d'armes, de costumes, de meubles et d'ustenes recueillis par M. Moillet, dans ses voyages, et qu'il a légués à la le de Lille. Il est surveillé par une commission spéciale, composée nme suit :

MM. Gentil-Descamps, ✲, adjoint au maire, *délégué pour la sidence ;* — Legrand, ✲, avocat ; — Chrestien, docteur en decine ; — Bachy, propriétaire.

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire natule. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829 ; mais formation a surtout été déterminée, en 1835, par un don considérable M. Benoit Gernart, consul de France à Canton, auquel sont venues outer les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On arque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de ole flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de kerque a été inauguré le 27 juin 1841 ; il est ouvert les dimanches êtes, de midi à quatre heures de relevée, et les jeudis, de deux à l heures.

Commission du musée.

MM. Benj. Morel, *président ;* — A. Philippe, *vice-président ;* — Forcade, *trésorier ;* — Bessat, *secrétaire ;* — Darras, médecin; Verquelle ; — Schoutheer fils ; — Develle ; — Dagneau ; — Forle père ; — Forcade fils ; — Cuel (O. ✲) ; — Duthoit fils ; — uchez fils ; — Fr. Darras ; — Lambert ; — A. Cauchois ; — Gaspard.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre. Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y arque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reps, de poissons, d'insectes, etc., toutes classées méthodiquement dans dre adopté au Jardin-des-Plantes de Paris. Il existe en outre une

grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur, M. Potiez, Louis.

Commission du musée.

Section de la bibliothèque et des médailles. — MM. Bigant, ✲, président à la Cour impériale ; — Duhem, docteur-médecin ; — Duthillœul, ✲, bibliothécaire ; — Estabel, avoué ; — Minart, conseiller ; — Pilate-Prévot, secrétaire de la mairie ; — Rossignol, président du tribunal ; — Tailliar, ✲, conseiller ; — de Warenghien, ✲, idem ; — Copineau, propriétaire.

Section d'archéologie et des beaux-arts. — MM. Cahier, conseiller ; — Desmaret, Emile, avocat ; — Delannoy, pharmacien ; — Dupont, peintre ; — Escallier, docteur ; — Fache, statuaire ; — Raoult, professeur au lycée ; — Imbert de la Phalecque, avocat.

Section d'histoire naturelle. — MM. Balthazar, propriétaire ; — De Guerne, Fréd., propriétaire ; — Delplanque, vétérinaire ; — Farez, contrôleur des douanes ; — Gelez, docteur ; — Maugin, id. ; Maurice, Léon, avocat ; — Potiez-Valéry, propriétaire ; — Tesse, docteur ; — Vasse, professeur de physique ; — Watelle, docteur.

VALENCIENNES.

Le musée de Valenciennes possède de nombreuses collections de minéralogie, de conchyliologie et d'ornithologie.

Cet établissement est placé sous la direction d'une commission permanente. Les membres de cette commission sont :

MM. Delanoue, géologue, *vice-président ;* — Ed. Pesier, chimiste, *secrétaire ;* — Ch. Courtin, naturaliste ; — Dutemple, chirurgien ; — Delgrange, naturaliste ; — Alfred Lusardy, idem ; — de Bracmont, ingénieur civil.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable. Un bâtiment qui est annexé sert aux leçons données par le professeur.

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est dans le meilleur état, et les

ons données par un professeur instruit, sont suivis par un grand nbre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y t des essais d'agronomie. Ce jardin renferme les pépinières de toutes ièces, une collection complète de plantes classées comme celles du din des plantes à Paris, une vaste orangerie et une serre chaude où nt renfermées plus de 5,000 plantes indigènes et exotiques.

Conservateur, M. Brassart.

THÉATRES.

Il en existe dans les cinq grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a un théâtre desservi par une troupe sédentaire qui joue l'opéra-nique, le vaudeville, la comédie et le drame.

Directeur, M. Parizot.

Douai a une troupe sédentaire dirigée par N...

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, esnes et Maubeuge, sont desservis alternativement par les troupes bulantes de MM. Berteché et Vidal.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

LILLE.

ADÉMIE IMPÉRIALE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Cette école a été fondée en 1816, d'après le vœu émis par le conseil nicipal et l'autorisation du ministre de l'intérieur. Cent élèves des ux sexes y reçoivent l'instruction gratuite de la musique.

L'académie de musique de Lille a produit plusieurs sujets distingués. Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédé d'un ncert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale nstrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Cet établissement est dirigé par une commission administrative placée s la surveillance de l'autorité municipale, et dont les membres sont à nomination de M. le Préfet.

ADMINISTRATION.

Commission de patronage et de surveillance.

MM. le maire, *président ;* — Danel, *vice-président ;* — Tilloy-

Casteleyn, *trésorier ;* — Bécu ; — Cousin ; — F. Crespel ; — H. Cuvelier ; — Ed. Desrousseaux ; — A. Théry ; = *Secrétaire-archiviste*, M. Ed. Winter.

ENSEIGNEMENT.

Directeur, M. Victor Magnien.

Professeurs. — Chant. — Classe de chant et de vocalisation, Mlle. Florin; = Solfége. — Pour les demoiselles : 1.re classe, M. Français ; 2.e classe, *répétiteurs*, Mlles. Bovart et Verbrugghe. = Classe élémentaire, *répétiteurs*, Mlles. Duquesne et Bizard. — Pour les garçons, 1.re classe, M. Leplus ; 2.e classe, M. Français. — Classe élémentaire, MM. Cérède et Bar. — Classe de solfége et de chœurs pour adultes, M. Leplus. = Piano, M. Lavainne. — Classe élémentaire, *répétiteur*, Mlle. Platel. = Violon, M. Muller. = Violoncelle, clarinette et basson, M. Baumann. = Flûte et hautbois, M. Herman.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission administrative. MM. le maire, *président ;* — Reynart, propriétaire, *vice-président ;* — Grodée, secrétaire en chef de la mairie ; — Barrois, négociant ; — Verly, architecte ; — de Jouffroy, receveur municipal ; — Bollaert, ✲, ingénieur des ponts et chaussées ; — Caloine, architecte ; — Vicomte de Mélun ; — Bère, ingénieur des mines.

Peinture.

M. Souchon, *professeur.*

Dessin de la figure et modèle.

MM. Souchon, *professeur-directeur.* — Cadet de Beaupré, *professeur en second.*

École d'architecture.

M. Benvignat, *professeur.*

Cours de perspective linéaire.

M. Lemaire-Dequersonnière, *professeur.*

Géométrie et mécanique appliquées aux arts.

M. Granofski, *professeur.*

Coupe des pierres, application de la géométrie descriptive.

M. Granofski, *professeur*.

Dessin géométrique.

M. Granofski, professeur.

Dessin linéaire.

M. Lemaire-Dequersonnière, *professeur*.

DUNKERQUE.

ÉCOLE DE MATHÉMATIQUES ET D'HYDROGRAPHIE ÉTABLIE DANS LES BATIMENTS DU COLLÉGE ET ENTRETENUE PAR LA MARINE.

M. Terquem, *professeur*.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin. . le maire, *président;* C. Bourdon, négociant; Dagneau fils, ociant; P. Descroix, propriétaire; A. Philippe, négociant; A. quelle, propriétaire.

Professeurs, MM. Flament, professeur d'architecture; Dubuisson Desmit, professeur de dessin et de peinture.

CAMBRAI.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

Commission de surveillance. MM. Bouly, Eugène, *président;* ard, capitaine des sapeurs-pompiers; Robert, ancien directeur postes.

Professeurs, MM. Détry, professeur de violoncelle; Tingry, pro- seur de violon; Duez, professeur de violon et violoncelle; Crême, fesseur de clarinette; Bonnay, professeur d'instruments de vre; Dienne, professeur de solfége; Duez, chargé du cours des ltes.

ACADÉMIE DE DESSIN.

Commission de surveillance. MM. Queulain, adjoint, *président;* réchal, *vice-président;* Foulon, rentier; Dufrenois, directeur du ptoir national; Flayelle, négociant.

M. Berger, *directeur*.

ACADÉMIE DE PEINTURE, SCULPTURE ET DESSIN LINÉAIRE.

Commission de surveillance. MM. De Baralle père, architecte; Evrard, Cléomède; De Baralle fils, architecte.

Professeur. M. Grohain.

MAUBEUGE.

COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE.

M. Bailiant, *directeur.*

DOUAI.

Commission des écoles académiques. MM. le maire, *président;* Nutly, juge-de-paix, *vice président;* Thomassin, Amédée, *secrétaire;* Cahier, conseiller à la cour impériale; Carrière, professeur au lycée; David, idem; Meurant, architecte de la ville; Desmaret, Emile, avocat.

COURS D'ANATOMIE.

M. Tesse, docteur en médecine, *professeur.*

COURS DE GÉOMÉTRIE ET DE MÉCANIQUE APPLIQUÉES AUX ARTS.

M. Malet fils, *professeur.*

ÉCOLE D'ARCHITECTURE.

M. Malet fils, *professeur.*

ÉCOLE DE DESSIN.

MM. Wallet, *professeur honoraire;* Chevalier-Dubrulle, *professeur;* Druelle, Érasme, *professeur-adjoint.*

ÉCOLE DE MODELURE.

M. Fache, *professeur.*

ÉCOLE DE MUSIQUE.

MM. Heisser, professeur de vocalisation; Nourrit aîné, professeur de cor; François, professeur de violoncelle; Nourrit aîné, professeur de solfége; Hellebecque, professeur de flûte; Heisser, père, professeur de basson et hautbois; Lefranc, professeur de violon; Hochet, professeur-adjoint; Devred, professeur de clarinette; Chanponnier, professeur de chant; Heisser, Charles, professeur de piano.

VALENCIENNES.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE A L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES BEAUX-ARTS DE PARIS.

Membres administrateurs, MM. le maire, *président;* Dinaux, Arthur, ✻, *vice-président;* Ewbanck, Edouard, *secrétaire;* Pierard, Rousseau; Dubois; Dupire; Baisier, artiste-peintre; De Warenghien, Jules; Hamoir, Edouard; Courtin, Charles; De St.-Ouen, Alphonse; De Vendegies.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins des écoles, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs, MM. Potier, professeur de dessin et de peinture; Grandfils, professeur de sculpture, modelure et ornements; Bernard, professeur d'architecture.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE.

MM. Nicolet, *professeur de physique;* Pesier, *professeur de chimie.*

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Membres administrateurs, MM. le maire, *président;* Bertherand, *vice-président;* Girard fils, *secrétaire;* Teinturier, Adolphe; Gilard; Lefebvre fils; Grar, Numa; Durieux, Emile.

Professeurs, MM. Perriquet (solfége et violon); Mohr (clarinette); Milario (flûte et hautbois); Duez (violoncelle); Lagrange (cor et cornet à pistons); N... (vocalisation et classe d'ensemble.)

LISTES DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs-libraires.

A Lille. — MM. Blocquel, Cailleaux-Lecocq, Danel, Leleux, Reboux (Edouard), Vanackere, Lefort fils, Corne, dit Duquesne, Guermonprez, Levy-Alcan.

A Roubaix. — M. Reboux (J.-B.)

A Tourcoing. — M. Mathon.
A Wazemmes. — M. Horemans.
A Dunkerque. — MM. Lorenzo, Vanderest.
A Cassel. — M. Dhubert.
A Hazebrouck. — M. Guermonprez.
A Cambrai. — M. Deligne.
A Avesnes. — M. Carton.
A Maubeuge. — MM. Leveque, De Caussenne.
Au Quesnoy. — M. Préseau.
A Douai. — MM. Deregnaucourt, Vinois, Obez
A Saint-Amand. — M. Raviart.
A Anzin. — M. Boucher.

Imprimeurs.

A Lille. — M. Lefebvre (Edouard).
A Armentières. — N...
A Roubaix. — Mme. V.e Béghin.
A Dunkerque. — MM. Drouillard fils, Vandalle.
A Bergues. — MM. Barbez, Fockeur-Huyche.
A Bailleul. — M. Vanneufville.
A Hazebrouck. — M. Taverne.
A Cambrai. — MM. Levêque; Carion.
Au Câteau. — M. Dumesnil.
A Avesnes. — M. Viroux.
A Valenciennes. — MM. Prignet, Henry.

Imprimeurs-lithographes.

A Lille. — MM. Blocquel, Danel. Parvillez, Salomé, Mayeur, Corne, dit Duquesne, Reboux (Gustave), Vanackere, Monnier, Bauchet, Leterme, veuve Bohem-Bayart, Reboux (Edouard), Leclercq, Lefebvre, Lecomte, Choquet, Ducatteau, Guermonprez, Dubois, Boldoduc, Hutin.

A Roubaix. — Mme. V.e Béghin-Defrenne, MM. Burlinchon, Reboux (J.-B.)

A Wazemmes. — M. Horemans.

A Tourcoing. — MM. Pruvost, Mathon.

A Bergues. — M. Sfantus-Maes.

A Dunkerque. — MM. Pieters, Schoutter, Vanderest, Brasseur, Leys.

A Cassel. — MM. Dhubert.

A Cambrai. — MM. Simon, Saudeur (Jules), Bonnier.

Au Câteau. — M. Dumesnil.
A Avesnes — MM. Viroux, Boutiaux.
A Landrecies. — M. Deloffre.
A Maubeuge. — M. Decaussenne.
A Trélon. — M. Tricot, Rousseaux.
A Douai. — MM. Robaut fils, Adam, Laporte, Desilva, Mortreux, niface, Dangu, Obez, Millescamps.
A Saint-Amand. — M. Raviart.
A Valenciennes. MM. Prignet, Giart, Bécart, Henri fils, Torrez.

Imprimeurs en taille douce.

A Lille. — MM. Lecomte, Hutin.
A Dunkerque. — M. Torris.

Libraires.

A Lille. MM. Blocquel-Castiaux, Martin-Delahaye, Laurent fils, tiaux fils, Leleu, Mlle. Fremaux, Petitot, Reboux (Gus-e), Elisa Petitot, femme Cufay, Bauchet (Charles), Druart uis), Béghin (Émile), Puissaye (J.-B.), Dufour (Carlos), art (Joseph), Dlle. Vandenbossche, Couzon, Govaert, Bla, e. Zévort, Labitte, Rousselle, Billaux, Dubois, Pilate.
Armentières. — M. Cadot, Dlle. Adelaïde Legrand.
A La Bassée. — Mme veuve Bailly. M. Cambier.
A Haubourdin. — Mme. Schoutter.
A Moulins-Lille. — M. Wilmot.
A Roubaix. — Mlle. Mazure, Mme. Béghin, MM. Caboche, Burchon, Dlle Catteau.
A Seclin. — M. Delacourt.
A Tourcoing. — MM. Pruvost, Lepers, Mathon.
A Wazemmes. — M. Horemans.
A Dunkerque. — MM. Lachèvre, Gillet, veuve Vernières, le. Lalou, MM. Vancauwemberghe, Maillard, Lecocq, Leys, erre, dame Théry, MM. André, Brasseur, Villiers.
A Bergues. — M. Debever, veuve Coudeville.
A Bollezeele. — M. Devulder.
A Bourbourg. — M. Vandenbroucq fils.
A Gravelines. — MM. Dauchel, Lebon.
A Rexpoëde. — M. Marchand.
A Bailleul. — MM. Schercousse, Dehaene, Baelde, Vanneuflle.
A Cassel. — MM. Lion, veuve Dominicus, Dlle. Vandamne.
A Estaires. — M. Dehaisne.

A Hazebrouck. — Mlle. Delassue, M. Debuschère, Mme. Bellinck, MM. Bruno, Réant, Louis.

A Merville. M. Lemine-Delpierre.

A Steenwerck. — MM. Walle, Plouvier.

A Cambrai. — MM. Lecocq, Tofflin, Hattu, Simon, Giart (Aug.), Saudeur (Jules), Bonnier (Henri), Carion, Deleau, Lévêque.

Au Câteau. — MM. Dumesnil, Pilloy-Millot, Delsart.

A Solesmes. — MM. Bisiau, Tramblin.

A Avesnes. — MM. Bourgeois, Michaux, Dme. Vandepitte, M. Dubois.

A Bavai. — M. Jonglez; V.e Bouchez.

A Berlaimont. — M. Gomez.

A Fourmies. — MM. Buissart, Legrand.

A Gommegnies. — Mlle. Orélie Jouglet.

A Landrecies. — MM. Deloffre, Capilliez, Rousseaux.

A Maroilles. — M. Dupont.

A Maubeuge. — Dlle. Virlet, femme Courtin.

Au Quesnoy. — Dlle. Caroline Navez, MM. Dupont, Wibaille, Dlle. Beaugrand.

A Trélon. — MM. Rousseau, Tricot.

A Douai. — MM. Vinois, Thorez, Robaut fils, Jacquart, Lafoscade, Madoux.

A Orchies. — MM. Dubois, Carpentier.

A Condé. — MM. Descamps, Montuelle.

A Saint-Amand. — MM. Raviart, Dlle. Druon.

A Anzin. — M. Boucher fils.

A Denain. — M. Grenier (Eleuthère).

A Valenciennes. — MM. Lemaître, Giart, Marlière, Binois, Caullet, Boucher, Descamps, Ségard, Désert.

ECRITS PÉRIODIQUES

Publiés dans le département du Nord.

JOURNAUX POLITIQUES :

S sent ix.	TITRES ET SOUS-TITRES des JOURNAUX.	NOMS du Propriétaire. ou du gérant.	du Rédacteur en chef.	de l'Imprimeur.
	ARRONDISSEMENT DE LILLE.			
....	L'Echo du Nord	Leleux, gér...	Leleux.....	Leleux.
....	La Vérité, Journal du Nord de la France	Reboux, gér...	Léon Venzac	Reboux.
....	Le Courrier de Lille, Journal du département du Nord.....	J.-P. Desolme.	Solié	Reboux.
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.			
ines.	Le Courrier du Nord.....	Benoît Henry	Feytaud. ...	Benoît Henry.
....	L'Écho de la Frontière.....	Dinaux... ...	Dinaux ✲...	Prignet.
...	L'Impartial du Nord.....	Prignet.....	Prignet.. ..	Idem.
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.			
ie.	L'Autorité.....	Vanderest...	Jules Delcro	Vanderest.
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI.			
...	L'Indépendant.....	Adam, gér....	Adam.....	Adam.
...	Le Courrier Douaisien	Vve. Céret et Lacquement.	De Marne. .	Veuve Céret.
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.			
...	L'Émancipateur.....	Carion (Louis)	Carion (L).	Carion.
...	La Gazette de Cambrai.....	Lévêque.....	Lévêque....	Lévêque.
	ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.			
ck..	L'Indicateur d'Hazebrouck. .	Guermonprez.	Bernast....	Guermonprez.
...	L'Observateur du Nord, Journal de Cassel.....	D'Hubert.....	D'Hubert...	D'Hubert.
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES.			
..	L'observateur des arrondissements d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes.	Viroux.....	Dubois.....	Viroux.

JOURNAUX NON-POLITIQUES.

Arrondissem.ts	Villes.	Titres et Sous-Titres.	NOMS des Propr.-Gérant.	NOMS des Imprimeurs.
Lille.....	Lille.....	L'Écho de Lille.....	Levy.....	Levy.
Idem.....	Idem.....	Le Prix courant légal des marchandises en gros.....	Le syndicat des court. de com.	Vanackère.
Idem.....	Idem.....	Affiches et Annonces, Journal de Lille.....	Danel et de Franciosi....	Danel.
Idem.....	Wazemmes..	La Gazette de Wazemmes...	Horemans...	Horemans.
Valenciennes.	Valenciennes	La Revue agricole, industrielle et littéraire.....	Feytaud.....	Henry.
Dunkerque..	Bergues....	Écho de la mercuriale du marché de Bergues et des marchés des départements.	Focqueur....	Focqueur....
Douai.....	Douai.....	L'instituteur du Nord et du Pas-de-Calais.....	Adam.....	Adam.
Idem.....	Idem.....	Jurisprudence de la Cour impériale.....	Delebecque...	Ober.
Cambrai....	Le Câteau..	Le Journal du Câteau et du département du Nord.....	Dumesnil.....	Dumesnil
Idem.....	Cambrai....	L'Industriel.....	Morcrette....	Simon.
Hazebrouck..	Hazebrouck.	Le Courrier de l'arrondissement d'Hazebrouck.....	Taverne.....	Taverne.
Avesnes....	Avesnes....	Le Glaneur, Feuille d'affiches de l'arrrondis. d'Avesnes..	Carton.....	Carton.

AGRICULTURE.

CHAMBRES CONSULTATIVES.

La loi du 20 mars 1851 sur l'organisation des chambres d'agriculture a été modifiée par un décret du 25 mars 1852, portant qu'il sera établi, dans chaque arrondissement, une chambre consultative d'agriculture, dont les membres seront nommés par le Préfet.

Les chambres consultatives d'agriculture sont composées d'un nombre de membres égal à celui des cantons de l'arrondissement. Elles sont présidées dans l'arrondissement chef-lieu du département, par le préfet, et dans les autres arrondissements, par le sous-préfet. Elles nomment au scrutin un vice-président et un secrétaire.

Conformément aux dispositions du décret précité, M. le Préfet a, par un arrêté du 14 mai 1852, procédé à l'organisation des chambres consultatives du département.

Voici la composition de ces chambres :

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM.

N...., *vice-président*.

Vercoustre, Frédéric, propriétaire et cultivateur à Bourbourg, *secrétaire*.

Dambricourt, cultivateur et fabricant de sucre à Steene.

Delaetre (Joseph), propriétaire et secrétaire de la société d'agriculture, à Dunkerque.

Dufour (Louis), cultivateur, à Brouckerque.

Vandercolme, propriétaire et agriculteur, à Dunkerque.

Cardock, cultivateur, à Petite-Synthe.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM.

N...., *vice-président*.

Deberdt, propriétaire, *secrétaire*.

Stoppelgast, ancien président de la société d'agriculture de Bailleul.

Dequidt (Réginald), cultivateur et propriétaire à Sainte-Marie-Cappel.

Vandewalle (Justin), idem à Hazebrouck.

Claudorez (Dominique), idem, idem.

Senellart-Pannier, cultivateur et adjoint, à Merville.

Beck, maire, à Steenvoorde.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

MM.

Lefebvre, Julien, ✲, propriétaire et agriculteur, à Hem, *vice-président*.

Des Rotours, ✲, propriétaire et agriculteur, à Avelin, *secrétaire*.

Dansette, propriétaire et cultivateur, à Houplines.

Leroy-Dubois, cultivateur et maire, à Illies.

Demesmay, ✲, cultivateur, à Templeuve.

Lallemant, cultivateur et maire, à Erquinghem-le-Sec.

Kuhlmann, (O. ✲), fabricant de produits chimiques, à La Madeleine, correspondant de l'Institut, section d'économie rurale.

MM.

Desquiens, cultivateur, à Fives.
Brame (Jules), membre du Conseil général du département.
Lefebvre (Alexis), cultivateur, à Lezennes.
Bigo-Tilloy, cultivateur et fabricant de sucre, à Esquermes.
Defontaine (Louis), ✲, propriétaire, à Lille.
Bonduelle fils, cultivateur, à Bousbecque.
Lecat-Butin, idem, à Bondues.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM.

Monier, Alexandre, cultivateur, à Aubencheul-au-Bac, *vice-président*.
Boulanger (Edouard), cultivateur, à Doignies, *secrétaire*.
Moulcourt, cultivateur et maire, à Eswars.
Leleu, cultivateur, maire et membre du Conseil général, à Tilloy.
Tilloy, cultivateur et fabricant de sucre, à Boistrancourt, commune de Carnières.
Seydoux (Charles), ✲, député au Corps législatif, agriculteur, à Montay.
Leroy (Alfred), agriculteur, à Cambrai.
Tilloy, idem, à Carnières.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM.

Godard-Desmarets, propriétaire et député, à Trélon, *vice-président*.
Bevenot, secrétaire de la sous-préfecture, *secrétaire*.
De Colnet, conseiller-général, à Dompierre.
Baudry, cultivateur et maire, à Boulogne.
Delhaye, propriétaire et ancien notaire, à Bavai.
Blondeau, cultivateur et maire, à Prisches.
Trempont, idem, à Beaufort.
Douai-Macarez, propriétaire et cultivateur, à Ghissignies.
Boy (Casimir), agriculteur, à Baudignies.
Bever, cultivateur, à Lez-Fontaine.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM.

Billet, cultivateur et fabricant de sucre, à Cantin, *vice-président*.
Vasse, professeur au lycée, *secrétaire*.
Bernard fils, cultivateur, à Roost-Warendin.

MM.
Fiévet (Constant), cultivateur et maire, à Masny.
Morelle, cultivateur et maire, à Somain.
Dubus, cultivateur et maire, à Waziers.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM.
Grar (Edouard), raffineur de sucre, président de la société d'agriculture de Valenciennes, *vice-président*.
Hamoir (Gustave), cultivateur, à Saultain, *secrétaire*.
Courmaceul, juge-de-paix et agriculteur, à Saint-Amand.
Devaine-Nicole, propriétaire et agriculteur, à St-Amand.
Gouvion-Deroy, agriculteur, à Denain.
Mention, propriétaire, agriculteur et maire, à Condé.
Blanquet (Désiré), cultivateur et raffineur de sucre, à Famars.

COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Créé par arrêté de M le Préfet, du 22 août 1853.

Ce comice est composé de cinq membres honoraires, de 74 membres laires et de 4 membres correspondants.

MEMBRES HONORAIRES.

[. Le Préfet du Nord, président;
Le général commandant la division;
Le secrétaire-général de la préfecture;
Le maire de Lille;
Desmazières, botaniste, à Lambersart.

BUREAU.

[. Lefebvre J., ✲, propriétaire, *président:*
Defontaine, L., ✲, propriétaire, *vice-président;*
Lecat-Butin, cultivateur, *idem;*
Loiset, médecin-vétérinaire, *secrétaire-général;*
Charles, idem, *secrétaire-adjoint:*
Defontaine, François, propriétaire, *bibliothécaire-archiviste;*
Tripier-Durieux, pharmacien, *trésorier.*

HARAS.

Le service des haras a été organisé en vertu d'une ordonnance 10 décembre 1833.

Il existe actuellement dans le département du Nord sept stations d'étalons où le public est admis à faire saillir depuis le 1.er février jusqu'au 28 juin de chaque année.

Ces stations sont établies à Lille, Maubeuge, Valenciennes, Le Câteau, Avesnes, Bavai et Bourbourg. Ces stations dépendent des dépôts de Braisne et d'Avesnes et se composent de 17 étalons. Les deux premières dépendent du dépôt d'Abbeville, les deux autres du dépôt de Braisne.

Outre les étalons des stations ci-dessus désignées, il existe dans le département du Nord neuf étalons approuvés et vingt-cinq étalons autorisés, qui, comme les premiers, font le service de la monte dans les divers arrondissements.

Des fonds sont affectés dans le budget départemental à l'amélioration de la race chevaline. Le Conseil général a voté pour cet objet, dans sa dernière session, une somme de 4,000 fr. pour, avec d'autres fonds disponibles, être affectée à l'achat de cinq étalons.

ART VÉTÉRINAIRE.

Le nombre des vétérinaires brevetés exerçant dans le département est de 62, savoir :

Dans l'arrondissement	de Dunkerque. ..	4
—	d'Hazebrouck	4
—	de Lille.....	9
—	de Cambrai.....	16
—	d'Avesnes.....	17
—	de Douai.....	4
—	de Valenciennes...	8
		62

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS,

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président, M. Pommeret, médecin-vétérinaire à Lille.
Secrétaire, M. Delplanque, idem à Arras.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Ces chambres ont été renouvelées en 1852 et 1853, par voie lection, conformément aux dispositions des décrets des 3 septembre 51 et 30 août 1852. — Elles sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE.

MM. le Préfet, *président d'honneur;* — Kuhlmann, (O. ✲), *présit;* — Julien-Lefebvre, ✲ ; — Tilloy-Casteleyn ; — Ernest Levre, à Loos ; — Th. Rouzé, ✲ ; — Ch. Verley, ✲ ; — Henri nard ; — Henri Loyer ; — Scrive-Bigo, ✲ ; — Em. Delesalle ; Descat-Leleux ; — Ad. Bonte ; — Alf. Descamps ; — J. Deix ; — Wattine-Bossut.

Secrétaire de la chambre. — M. Blondeau.

DUNKERQUE.

MM. Hector Feron, ✲ ; — Am. Carlier ; — Morel-Agie, ✲ ; — oquet, Zozime ; — Petyt, Auguste ; — Collet-Taverne ; — Ch. leye ; — Constant Bourdon ; — N...

VALENCIENNES.

MM. Renard, Louis, à Fresnes ; — Blanquart, Désiré, à Famars ; Bracq-Dabancourt ; — Emile Lefebvre ; — Carlier, Mathieu, ✲ ; Canonne ; — Hamoir, Amédée ; — Grar, Numa ; — Leville, à lenciennes ; — Gossart, ✲, *délégué de l'arrondissement d'Anes.*

Secrétaire de la Chambre, M. Alcide Boca.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

rois chambres consultatives sont établies dans ce département, à rcoing, à Roubaix et à Cambrai. Voici la nomenclature des membres les composent :

TOURCOING.

MM. Lamourette ; — Duvillier-Duriez ; — Leurent, Jules ; —

Réquillart, Ernest ; — Motte, Philippe ; — Jonglez-Wattel ; — Deroubaix ; — Lorthiois-Desplanques ; — Desurmont, Henri ; — Jourdain-Desfontaine ; — Masurel, Carlos, ✲ ; — Desurmont-Desurmont.

ROUBAIX.

MM. Defrenne, Paul ; — Screpel, Louis ; — Grimonprez-Bossut ; — Pollet, Joseph ; — Eeckmann ; — Mimerel, Auguste fils ; — Lefebvre, Louis ; — Delfosse ; — Descat, Théodore ; — Requillart-Screpel ; — Wattine-Bossut.

CAMBRAI.

MM. Feneulle ; — Wallerand, Louis ; — Delattre, Achille, — Boittelle père ; — Cornaille Leroy ; — Lallier, Alphonse ; — Delloye-Charles ; — Seydoux, Philippe ; — Petit-Courtin ; — Bertrant-Milcent ; — Brabant, Jules ; — Quenchon, Léon.

INSPECTION DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES.

Inspecteur spécial du département, M. Dupont.

COMMISSIONS D'INSPECTION.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

MM. le préfet (G. O. ✲), *président ;* — Kolb-Bernard, ✲, membre de la chambre de commerce, *vice-président ;* — Mourcou, avocat, *vice-président ;* — Durieux Forret, propr., *secrétaire ;* — Cordonnier, négociant ; — Tailliar père, idem ; — Dumon, Edouard, receveur des hospices ; — De Melun, propriétaire et membre du conseil général ; — Binaut, docteur en médecine ; — Dehau-Deleruyelle, propriétaire ; — Malfait, Séraphin, idem ; — Caux, vérificateur des poids et mesures ; — Remy-Meurisse, propriétaire ; — Ed. Defontaine, ✲, ancien président du tribunal civil ; — Nys-Meurein, ancien manufacturier ; — Vandenbogaert, idem ; — Félix Dehau, ancien notaire ; — Carlos Mas, négociant ; — Defontaine, François, propr. ; — De Caulaincourt, propriétaire ; — De Germiny, idem ; — Rouzière-Cavalier, ancien négociant ; — Jonglez-Deligne, propriétaire ; — Bommart-Crépy, ✲, propriétaire ; — Scrive-Labbe, ancien manufacturier ; — Louis Vandercruyssen, fils, propriétaire ; — Morrisson, docteur en médecine ; — Bayard, Charles, conseiller municipal à Armentières ; — Boussemart, ancien notaire, idem ; — Fretin, ✲, maire à Quesnoy-sur-Deûle ; — Dubuisset, docteur en médecine, idem ; — Cottignies, Paul, notaire à Seclin ; — Bulteau, brasseur à Pont-à-Marcq ; — Six, A., tanneur, idem ; — Delannoy, J.-B., conseiller municipal à Templeuve ;

- Paquet, propriétaire à Cysoing, — Parent, maire à Lannoy; - Brame, Jean-Baptiste, propriétaire, idem; — Decottignies, Henri, commerçant, idem; — Briffault, cultivateur à Flers; — Heledeuille, officier de santé, à Haubourdin; — Bonte, Auguste, négociant à Moulins-Lille; — Leclercq-Grandel, propriétaire à Waemmes; — Fays, Isidore, propriétaire, idem; — Brasme, Augustin, rentier, idem; — Auffray, capitaine en retraite, idem; - Lecomte, Xavier, propriétaire à Moulins-Lille; — Denniel, Barthołomé, propriétaire, à Moulins-Lille; — Jeanson, pharmacien à Armentières; — Prevot, Jean-Baptiste, conseiller municipal à Templeuve; — Menche, propriétaire et maire à Haubourdin; — Lefebvre-Crombez, négociant, idem; — Célarier, ancien commissaire-priseur, à Loos; - Billon, docteur en médecine, idem; — Billet, Jean-Baptiste, marchand à Halluin; — Jules Deneester, propriétaire, idem; — L. Bigo, propriétaire à Esquermes; — Dujardin, Alexandre, propriétaire à Ronchin; — Pruvost, Pierre, propriétaire, idem; — Pennel, Alexandre, propriétaire à Ronchin; — Flipo, Louis, propriétaire idem; — Dubar-Delespaul, négociant, idem; — Delahaye, Eugène, pharmacien à Seclin; — Leroy, propriétaire à La Madeleine; — Messéan, Jean-Baptiste, idem, à Comines; — Froidure-Lambin, id., id.; — Ghesquière, Antoine, id. id.; — Catteau - Lauwick, id. id.; — Despretz, Auguste, tanneur à Wazemmes; — Meurillon, Louis, propriétaire à Comines; — Gennevoise, avocat à Lille; — Flipo, Carlos, propriétaire à Tourcoing; — Lorthiois-Desplanques, id. id.; — Mollet, Lucien, négociant à Tourcoing; — Cassel, rentier, id.; — Masnou, avocat à Lille; — Desmazières fils, propriétaire à La Madeleine; — Derbigny, id. à Haubourdin; — Duverdyn, Victor, id. id.; — Bonte, Edouard, id. id.; — Lepers, maire à Flers; — Flamen-Charvet, propriétaire à Lille; — Debuchy, Edouard, id., à Roubaix; — Bulteau-Delerue, id. id.; — Brulois, Vincent, id. id.; — Delbecq, propriétaire, id., à Esquermes; — Delemer-Peuvion, id. id.; — Lepercq, Jules, brasseur à Quesnoy-sur-Deûle; — Lorel, ancien notaire à Lille; — Ollivier-Charvet, propriétaire, id.; — Roussel, Auguste, id., à Wazemmes; — Monnet, Jean-Baptiste, id. à Hellemmes; — Henry, docteur en médecine à Seclin; — Dujardin, Louis, rentier; — Bayart, Pierre, officier supérieur en retraite à La Madeleine; — Quecq, Arthur, avocat, à Lille; — Tailliar fils, propriétaire, id.; - Desmottes, propriétaire à Marcq-en-Barœul; — Honorez, id. id.; — Liénard-Binauld, id.; — Poullet-Brunel, id. id.; - Binauld, Narcisse, id. id.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. Delaeter, curé doyen de Saint-Éloi à Dunkerque; — Dupouy,

Auguste, membre de la chambre de commerce, id. ; — B. Morel, conseiller municipal, id. ; — Lemaire, Jules, membre du bureau de bienfaisance; — Meneboo, docteur en médecine, id.; — Demeunynck, id. à Bourbourg ; — Lebleu, Adolphe, id. et conseiller municipal à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. Behaghel Louis, membre du Conseil général, à Bailleul ; — Degruson, Benjamin, id. à Merville ; — Yon-Hadou, ancien négociant, id. ; — Deblock, vérificateur des poids et mesures, à Hazebrouck.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. Defrémery, conseiller d'arrondissement, à Cambrai ; — Toussaint-Lallier, négociant, id. ; — Cousin-Humbert, propriétaire au Cateau ; — Eraux-Chantreuil, marchand de draps, id. ; — Sartiaux, Jules, propriétaire ; — Desrousseaux, curé de Saint-Géry à Cambrai ; — Stiévenard, propriétaire, id. ; — Bouchez, vérificateur des poids et mesures, id. ; — Crépin, conseiller général, à Proville ; — Boulanger, conseiller d'arrondissement, à Doignies ; — Ségard, curé à Rumilly ; — Sorlin, propriétaire à Banteux ; — Delafons, id. au Cateau ; — Floyelle, Henri, notaire, id. ; — Collery, cultivateur. id.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. Wery, Edouard, propriétaire à Saint-Hilaire ; — Darcy père, id. à Sains ; — Girod, vérificateur des poids et mesures ; — Maillard, Olivier, propriétaire à Etrœungt ; — Tellier, avocat à Monceau Saint-Waast ; — Marsy, pharmacien à Landrecies ; — Philippe, Eugène, brasseur à Maubeuge ; — De Lagorce, propriétaire, id. ; — Mathieu, médecin à Hautmont ; — Marchant, Calixte, propriétaire à Maubeuge ; — Baillon-Pluchart, propriétaire Au Quesnoy ; — Lustremant, médecin à Wargnies-le-Petit ; — Carlier, François fils, propriétaire à Villers-Pol ; — Lefebvre-Douay, propriétaire Au Quesnoy ; — Couvez, Constantin, marchand de bois à Solre-le-Château ; — Divry, notaire à Fourmies ; — Delloue, Jean-François, propriétaire à Anor ; — Macaigne, notaire à Trélon ; — Delhaye, ancien notaire à Bavai.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

MM. Mellez, négociant, à Douai ; — Wautiez, vérificateur des poids et mesures ; — Boutique, Ladislas, avoué à Douai ; — Imbert de la Phalecque, avocat, id. ; — Pottier, propriétaire, idem ; — Lavoix, Rodolphe, receveur municipal, id. ; — Desuède, propriétaire, id. ; — Bourgeois, inspecteur de l'instruction primaire, id.

MM. Lemer, maire à Bruille-Saint-Amand; — Deslinsel, maire à nain;— Loriaux, vérificateur des poids et mesures à Valenciennes; Collet, avocat à Valenciennes; — Paillard père, ancien notaire à lenciennes; — Dugimont, ancien juge-de-paix à Valenciennes; — ention, maire à Condé; — Renard, membre du conseil général à esnes; — Baligand, percepteur à Mortagne;— Didier, avocat à alenciennes; — Desespringalle, membre du conseil général à St-mand; — Bouchez, conseiller d'arrondissement à Bouchain; — runeau, percepteur à Fresnes; — Mocq, ancien maire à Lourches; -Collet, propriétaire à Haspres; — Caudron, médecin à Condé;— avrois, propriétaire à Valenciennes; — Deslinsel, propriétaire à nnaing; — Cheval, propriétaire à Etreux.

BANQUE DE FRANCE. — SUCCURSALE DE LILLE.

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 27 avril 1848, réuni la Banque de Lille à la Banque de France.

Directeur, M. Ch. Verley, ✲.

Administrateurs, MM. Bernard, Henri; — Champon-Dubois; — ordonnier, Fidèle; — Cuvelier, Henri; — Heurté, Victor; — Huet-olombier; — Rouzé, Th., ✲; — Verstraete, Emile; — Descamps, lfred.

Censeurs, MM. Charvet-Barrois; — Decroix, Jules; — Pollet, ouis.

SUCCURSALE DE VALENCIENNES.

Directeur, N....

Administrateurs, MM. Delame-Lelièvre; — Dupont, Louis; — efebvre, Emile; — Dècle, Julien; — Hollande, Théophile; — wbanck, Edouard; — Carlier-Mathieu, ✲; — Bracq-Dubois; — amoir, Edouard.

Censeurs, MM. Canonne, Théodore; — Lebret; — Blanquet.

Caissier, M. Grad; — *Contrôleur*, M. Véron; — *Comptable*, . Honoré, Ch.

)MPTOIR D'ESCOMPTE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Société anonyme autorisée par décret impérial du 10 *mai* 1854.

Directeur, M. Th. Kiener.

Caissier, M. Flamen.

Conseil d'administration, MM. Catel-Béghin; — Descat-Leleux;

— Droulers, ✲; — Grandel-Parvillez; — Groulois; — Honnorat; — Kuhlmann (O. ✲); — Louck-Maccartan; — Marchant-Desbor-gnies; — Mionnet; — Noyelle; — Scrive, Edouard.

Censeurs, MM. A. Richebé (O. ✲); — Decoster-Agache; — Maracci.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE DUNKERQUE.

L'établissement de ce comptoir a été autorisé par arrêté ministériel du 10 juillet 1848.

Directeur, M. Petyt, Auguste.
Sous-Directeur, N....
Caissier, M. Huyssens-Pauwels.

Conseil d'Administration, MM. Dumoulin, — Morel-Agie, ✲, — Huret fils, — Vanosten.

BOURSES DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord; elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE.

Douze agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce et de courtiers d'assurance.

MM. Vandercolme, *syndic;* — Sergent, *premier adjoint;* — Plaideau, Numa, *deuxième adjoint, secrétaire;* — Debaeker; — Cauwin fils; — Sapelier, Symphorien; — Leroy; — Cailliez; — Salomez; — Souville-Vital; — Waguet; — Sapelier, Henri.

BOURSE DE LILLE.

MM. Durieux, *syndic;* — C.e Verbiest, *premier adjoint;* Duquesnoy, *deuxième adjoint;* — Dupuis; — Emile Liagre.

Il y a en outre dix courtiers de commerce.

MM. Cocural-Dorcy, *syndic;* — Salembier, *premier adjoint;* — Helley, *deuxième adjoint;* — L. Roland; — Degeuser; — Colle; — Ch. Blancho; — Brocvelle; — Desmyttère; — Mercier.

BOURSE DE DOUAI.

Trois agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce.

MM. Choquet; — Barré-Bris; — N....

BOURSE DE VALENCIENNES.

; y avoir six agents de change et quinze courtiers de com-
aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

TS CONSULAIRES ÉTRANGERS EN RÉSIDENCE DANS LE DÉPARTEMENT.

DUNKERQUE.

arlet, consul de Danemarck.
don, consul de Prusse.
Ph. consul des Pays-Bas.
vice-consul des Pays-Bas.
gie, consul de Hambourg, de Brême, de Lubeck, des Etats-
d'Amérique et du Mexique.
consul de Suède et de Norwège.
l, ✲, vice-consul de Portugal.
, consul de Belgique.
Alfred, vice-consul du Mexique, agent consulaire d'Autriche
Toscane.
ıecque, consul de Costa-Rica.
lier, consul de Mecklembourg.
ın, vice-consul de Sardaigne et vice-consul d'Espagne.
Emile, vice-consul des Deux-Siciles.
Gustave, vice-consul du Brésil.
.ear, consul d'Angleterre.
Frédéric, vice-consul de la république du Péron.

LILLE.

ɜ Decoock, consul de Belgique.
ɾ fils, vice-consul, idem.

VALENCIENNES.

r, Numa, ✲, consul de Belgique.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

TOPOGRAPHIE.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, entre les 49° 58' et 51° 5' de la latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier, le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français, presque en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois, dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier, cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche, au nord-est, la Belgique; au sud-est, le département de l'Aisne, et au sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extrémité de l'arrondissement d'Avesnes, est de plus de 200 kilomètres; sa ligne frontière présente un développement de 400 kilomètres au moins. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent : prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 4 kilomètres seulement. Sa surface totale est de 568,087 hectares.

ASPECT.

Éminences. Le département du Nord est un pays de plaines. Il y existe cependant quelques éminences, dont le plus remarquables sont, dans l'arrondissement de Dunkerque : celle de Watten, coteau peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de gravier mêlé de terres glaiseuses; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts

sel, des Récollets, des Cats, de Boeschêpe, le Mont-Noir, le nt-de-Lille, qui tous ont un noyau de sable jaune tirant sur le ge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre; dans l'arrondsement de Lille, le Mont-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable lé de pierres meulières, le Mont-Écouvé et le Mont-de-Wervicq; is l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de rcoing, du Bois-de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques res créés par les rivières dont le cours a formé la vallée de la haur de Bonavis, toutes éminences dont la pente est peu sensible et i sont cependant les points les plus élevés du département; la nmité de Bonavis est de 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, mètres de plus que le mont Cassel; dans l'arrondissement d'Anes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est onné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux i avoisinent les deux Helpes, dans les arrondissements de Douai Valenciennes, quelques coteaux peu élevés qui s'étendent entre deux villes pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai, et dont plupart renferment des carrières de grès.

Vallées. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de uai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu ofondes et peu remarquables; les principales sont :

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Morgne, dans l'arrondissement de Valenciennes, et n'ayant que 7 tres 14 centimètres de pente sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée, ayant 4 mètres 79 centimètres de pente, une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de ,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le dértement jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblent de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogneau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur largeur de 1,200 mètres et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longue de 37,000 mètres, sur 300 à 800 tres de largeur; sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 ,000 mètres de largeur et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Ecaillon : longueur, 24,000 mètres; lar-ir, 400 à 1,000 mètres; pente, 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 myriatres; 5,176 mètres de largeur réduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de gueur, sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec te de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500 à 00 mètres de largeur, avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre importance : de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogneau, les trois vallées des sources de l'Ecaillon, etc.

Rivières. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de vingt-sept (1).

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à Saint-Momelin, et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Yser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre-Orientale.

La Peene, très-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Yser, près de Wylder.

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements, depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin, sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lawe, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-du-Calais, et qui vont se jeter dans la Lys, au-dessous de La Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle, à Marquette.

La Deûle, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai, et se jette dans la Lys à Deûlémont.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à Lécluse, parcourt les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut à Bouchain.

La Gache, petite rivière dont l'origine est Norœuil (Pas-de-Ca-

(1) Parmi ces rivières, celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la section des travaux publics.

lais), et qui vient se mêler à la Sensée, au territoire d'Aubencheul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique, et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

L'Hogneau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord par Saint-Souplet, passe au Câteau, à Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut à Denain.

La Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal et se jette dans l'Escaut, à Valenciennes.

L'Ecaillon, qui sort d'un étang à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut, au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la limite des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du département, à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Bassuyau, petite rivière qui doit son origine à des sources jaillissantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Iwuy, et se jette dans l'Escaut, à la hauteur du Camp-de-César.

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre, à Novelles.

La Petite Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

Ruisseaux. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, pont les principaux sont :

La Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans la Bourre, prés de Merville.

La Metterbeck, qui a sa source au Mont-des-Cats et se jette dans la Lys, au-dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschêpe et au Mont-Noir; il se jette dans la Lys, au-dessous de Sailly, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*, qui tire ses eaux du Mont-de-Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys au-dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables, selon la saison, y portent également leurs eaux.

Marais. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribue, avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais successivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres: cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de desséchement renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares et dont il a été parlé plus haut, à l'article des desséchements, section des travaux publics;

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes en grande partie marécageuses;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe;

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eaux;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé;

Enfin quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de lques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.
On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une tie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, où extrait de la tourbe ;
Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans rondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de nbrai.

MÉTÉOROLOGIE.

CLIMAT. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est effet de sa situation vers les 49.e et 51.e degrés de latitude septrionale.
Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le peu lévation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosère une grande humidité. Les hivers, dont la durée est de plus de mois, y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est ins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. printemps y est tardif et conséquemment très-court ; mais aussit qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande ueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et tenue.

TEMPÉRATURE. D'après les observations faites, le terme moyen du d dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de haleur de 17 degrés.
L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier ; celle plus grandes chaleurs en août.

MÉTÉORES. Les orages, sans être multipliés dans le département, ont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle son. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre jours de pluies est d'environ 160.

VENTS DOMINANTS. Les vents dominants sont ouest, sud-ouest, d-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

DIVISION DU TERRITOIRE.

Le département se compose de 663 communes réparties en sept ondissements, dont les chefs-lieux sont, Dunkerque, Hazebrouck, le, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.
Le tableau statistique de ces communes, par canton et par arrondissement, est ci-après :

Parmi les 663 communes du département, on compte 34 villes que nous désignons ci-après dans l'ordre de leur importance.

Lille. Chef lieu du département, de la 3.e division militaire et d'un tribunal de première instance ; place forte, avec citadelle; ville d'industrie et de commerce. — Population : 75,795 habitants. — Distance de Paris : 236 kilomètres.

Roubaix. Chef-lieu de canton, à 11 kilomètres de Lille ; ville de grande industrie. — Population : 34,698 âmes.

Dunkerque. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée et port de mer ; ville de commerce.— Population : 29,080 habitants. — Distance de Lille : 78 kilomètres.

Tourcoing. Chef-lieu de deux cantons, à 13 kilomètres de Lille, ville d'industrie. — Population : 27,615 âmes.

Valenciennes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée ; avec citadelle. — Distance de Lille, 51 kilomètres. — Population : 23,263 habitants.

Cambrai. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte avec citadelle. — Distance de Lille : 50 kilomètres. — Population : 23,344 âmes.

Douai. Chef-lieu de sous-préfecture, siége de la cour impériale et d'une académie universitaire ; place fortifiée. = Population : 20,528 habitants. — Distance de Lille : 33 kilomètres.

Bailleul. Chef-lieu de deux cantons ; ville ouverte. Population : 10,078 habitants. — Distance de Lille : 29 kilomètres.

Saint Amand. Chef-lieu de deux cantons ; à 38 kilomètres de Lille; ville ouverte. — Population : 9,527 habitants.

Armentières. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 16 kilomètres de Lille. — Population : 8,840 habitants.

Le Cateau. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 83 kilomètres de Lille. — Population : 8,233 habitants.

Hazebrouck. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; ville ouverte ; à 47 kilomètres de Lille. — Population : 7,953 habitants.

Maubeuge. Chef-lieu de canton ; place fortifiée, avec camp retranché. — Population : 7,719 âmes. — Distance de Lille : 84 kilomètres.

Estaires. Ville ouverte ; à 30 kilomètres de Lille. — Population : 6,863 âmes.

Merville. Ville ouverte ; 5,954 habitants. — Distance de Lille : 36 kilomètres.

Bergues. Chef-lieu de canton ; à 69 kilomètres de Lille , place ortifiée. — Population : 5,968 habitants.

Gravelines. Chef-lieu de canton ; place fortifiée et port de mer. - Population : 5,678 âmes. Distance de Lille : 97 kilomètres.

Comines. Ville ouverte ; à 17 kilomètres de Lille. -- Population : ,298 âmes.

Condé. Chef-lieu de canton ; place fortifiée ; à 50 kilomètres de ille. — Population : 5,110 habitants.

Cassel. Chef-lieu de canton ; ville ouverte , de 4,334 habitants. - Distance de Lille : 49 kilomètres.

Landrecies. Chef-lieu de canton , place fortifiée ; à 84 kilomètres e Lille. — Population : 3,984 habitants.

Hondschoote. Chef-lieu de canton ; ville ouverte , à 82 kilomètres e Lille. — Population : 3,800 habitants.

Avesnes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de preière instance ; place forte. — Population : 3,776 âmes. — Distance e Lille : 102 kilomètres.

Le Quesnoy. Chef-lieu de deux cantons ; place fortifiée. — Popuation : 3,534 habitants. — Distance de Lille : 68 kilomètres.

Orchies. Chef-lieu de canton ; à 26 kilomètres de Lille. — Popuation : 3,508 habitants.

La Gorgue. Ville ouverte ; à 31 kilomètres de Lille. — Population : 3,293 âmes.

Seclin. Ville ouverte ; de 3,240 habitants. — 11 kilomètres de lle.

Marchiennes. Ville ouverte ; chef-lieu de canton ; à 33 kilomètres Lille. — Population : 3,047 habitants.

La Bassée. Chef-lieu de canton ; ville ouverte. — Population : 755 habitants. — Distance de Lille : 23 kilomètres.

Bourbourg. Chef-lieu de canton ; ville ouverte. — Distance de lle : 97 kilomètres. — Population : 2,528 âmes.

Bavai. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 70 kilomètres de lle. — Population : 1,635.

Lannoy. Chef-lieu de canton , ville ouverte ; à 12 kilomètres de lle. — Population : 1,535 habitants.

Bouchain. Place fortifiée ; chef-lieu de canton ; de 1,577 âmes de opulation. — Distance de Lille : 49 kilomètres.

Mortagne. Ville ouverte ; à 45 kilomètres de Lille. — Population : ,152 habitants.

ÉTAT DES DIVERS SOLS DU DÉPARTEMENT.

Pays de montagnes	»	hect.
de collines	158,087	
de plaines et de vallons	410,000	
	568,087	
Sol riche de terreau	77,000	hect
Pays de bruyères ou de landes	7,800	
Sol de craie ou calcaire	84,136	
de gravier	1,550	
pierreux	55,600	
sablonneux	28,600	
argileux	299,120	
limoneux ou marécageux	34,281	
de différentes sortes	»	
	568,087	

Le territoire du département se divise, par nature de propriétés, comme suit :

Terres à labour	359,793	hect.
Prés	95,833	
Bois	35,827	
Vergers, pépinières et jardins	16,335	
Oseraies, aulnaies, saussaies	109	
Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigation	1,096	
Landes, pâtis, bruyères, etc	7,568	
Canaux de navigation	361	
Cultures diverses	3,731	
Superficie des propriétés bâties	4,652	
Routes, chemins, places publiques, rues, etc.	15,832	
Rivières, lacs, ruisseaux	3,084	
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'État	23,257	
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	609	
Total	568,087	

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu. du Canton	de la Sous-Préf.	de la Préfecture	Population	Principal des quatre contributions directes pour 1854.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1854.
1	2	3	4	5	6	7	8
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE, 7 cantons, 59 communes.							
Canton de Bergues.							
Les-Cappel.	7	8	76	850	7413	738	11408 58
	»	10	69	5968	49323	4748	74589 82
	2	12	70	505	8281	795	12656 91
lle.	7	17	66	441	2740	343	6314 55
	6	16	70	774	6022	748	10756 10
n.	13	23	70	704	6542	820	10996 65
).	1	11	70	521	5184	636	9347 61
	11	20	76	1652	16125	1935	25052 90
ire.	5	15	67	1849	15593	1933	26599 99
	5	14	67	771	6732	833	12119 47
	5	14	73	893	8263	854	12540 81
ppel.	9	19	66	923	5844	722	10416 60
	8	19	63	349	2096	256	3871 47
Totaux....				16200	140158	15361	226671 46
Canton de Bourbourg.							
rg-Ville.	»	20	97	2528	17433	1859	28656 95
rg Camp	1	20	98	2336	23039	1525	35450 79
rque.	7	15	80	937	6684	686	10810 75
-Brouck	6	25	83	1153	10849	904	16123 89
m.	10	23	74	288	2626	250	5645 49
	12	31	77	469	2909	241	4771 73
he.	6	19	78	1585	11882	981	18697 11
	12	26	79	894	8566	1070	15792 03
(St.-)	20	39	72	287	2850	354	4886 71
ouck (St.-)	6	25	84	508	5685	421	9621 93
	6	52	78	631	5242	396	8570 10
	4	34	75	1268	8737	996	15006 34
linghe.	8	34	71	386	1984	245	3662 33
Totaux....				13270	108486	9928	177696 15
Canton de Dunkerque-Est.							
rque.	6	6	73	497	7463	950	12009 18
rque-Br.	1	1	79	1448	13209	1405	18935 63
ue-Est.	»	»	78	29080	244070	12484	343850 62
oucke.	6	6	79	286	2369	298	5160 68
n.	5	5	76	2369	15133	1872	25004 44
	9	9	79	461	4400	202	6144 17
ote.	10	10	83	305	908	62	1756 39
Totaux....				34446	287642	17273	413770 11

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES. 1	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton. 2	de la Sous-Préf. 3	de la Préfecture. 4	Population. 5	Principal des quatre contributions directes pour 1854. 6	Montant des centimes communaux. 7	TOTAUX des contributions directes pour 1854. 8
Canton de Dunkerque-Ouest.							
Cappelle.	5	5	77	291	3757	289	5669 92
Dunkerque-Ouest.	»	»	78			Voir Dunkerque-Est.	
Mardyck.	10	10	87	413	3063	385	6233 18
Synthe-Grande.	8	8	84	1292	7980	997	15028 16
Synthe-Petite.	5	5	82	1871	10770	781	17549 22
	Totaux....			3867	25570	2452	44480 48
Canton de Gravelines.							
Craywick.	9	15	83	315	3759	291	5803 78
Georges (St.-).	3	18	95	307	3682	471	6177 48
Gravelines.	»	20	97	5678	30614	2475	43114 00
Loon.	8	14	89	1836	15137	1139	25370 18
	Totaux....			8136	53192	4376	80466 22
Canton d'Hondschoote.							
Bambecque.	11	24	67	1126	8826	1088	15615 17
Ghyvelde.	11	12	84	1858	9365	606	14658 36
Hondschoote.	»	23	82	3800	26558	3134	43257 76
Killem.	3	22	81	1271	8696	590	13125 57
Moëres (Les).	6	14	75	927	7322	906	13393 49
Oost-Cappel.	7	23	82	506	3158	220	5674 36
Rexpoëde.	6	19	78	2001	12608	1337	20372 80
Warhem	7	15	74	2547	19293	840	26824 50
	Totaux....			14036	95826	8721	152926 03
Canton de Wormhoudt.							
Bollezeele.	12	25	65	1769	13925	1568	24767 68
Broxeele.	17	30	65	350	2890	356	5798 31
Esquelbecq.	5	18	63	2015	12129	1292	22358 50
Herzeele.	6	26	64	1838	12804	1488	22574 96
Lederzeele.	19	32	66	1527	10720	1319	20745 11
Ledringhem.	4	24	57	689	5270	656	9716 35
Merckeghem.	14	28	68	791	5412	666	9219 12
Volckerinckhove.	15	29	66	929	7699	943	14222 12
Wormhoudt.	4	20	58	3869	26787	2651	45300 22
Zeggers-Cappel.	12	20	66	1709	12835	1493	21733 79
	Totaux....			15486	110471	12432	196446 17

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des communes.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton	Distance en kilom. au chef-lieu de la Sous-Préf.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1854.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1854.
1	2	3	4	5	6	7	8
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK, 7 cantons, 53 communes.							
Canton de Bailleul Nord-Est							
l-Nord-Est.	»	19	29	10078	65533	7518	112902 44
ppel (St.-).	3	19	32	1100	5679	580	12323 91
.	8	27	21	3582	19804	2301	41047 08
erck.	5	24	26	4800	24660	2898	51417 12
Totaux....				19560	115676	13297	227690 55
Canton de Bailleul-Sud-Ouest.							
l-Sud-Ouest.	»	19	29	Voir Bailleul Nord-Est.			
l.	6	19	35	589	3636	446	7464 05
	6	12	35	1127	7295	878	14559 54
	6	11	35	1236	6954	845	13623 25
n.	3	15	32	2639	15830	1899	30056 22
Berquin.	9	9	38	3364	16723	2003	32548 »
Totaux....				8955	50438	6071	98251 06
Canton de Cassel.							
).	8	20	57	1428	10582	1235	19469 35
khove.	4	2	53	970	6292	765	12296 03
heure.	1	23	60	844	5369	656	11278 83
		4	49	4334	26803	2973	38902 44
ort.	4	7	52	515	4204	439	7679 71
Cappel (Ste.-).	3	1	47	894	6229	767	10460 »
eene.	7	20	57	1431	9873	1218	18307 21
eele.	6	19	55	509	4416	547	8796 67
re.	2	12	49	540	3620	447	6427 23
ick.	2	23	61	1512	12352	1534	21652 37
ers-Cappel.	3	17	52	505	3121	386	6923 49
zeele.	4	17	53	409	3312	416	6230 92
eene.	7	6	55	867	7818	970	15635 11
Totaux....				14758	103991	12353	184059 36
Canton d'Hazebrouck-Nord.							
ghem.	2	11	59	1737	11962	1497	21196 09
e.	8	8	39	1710	10593	1261	22157 16
hem.	0	10	57	720	5431	676	9158 45
rouck-Nord.		»	47	7953	52295	5804	93467 52
ghem.	5	5	44	1345	10303	1276	17552 80
.	0	0	57	785	6431	798	11144 15
ure	15	5	60	1727	11757	1448	21819 83
.	6	6	54	514	3826	474	6971 10
.	8	8	75	1032	7898	972	13415 79
n-Cappel.	5	5	53	637	4618	473	8108 98
Totaux....				18160	125009	14760	224992 87

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Sous-Préf.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1854.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1854.
1	2	3	4	5	6	7	8
Canton d'Hazebrouck-Sud.							
Boeseghem.	11	11	59	986	6083	745	11006 33
Borre.	4	4	41	770	4879	597	9035 51
Hazebrouck-Sud.	»	»	47	Voir Hazebrouck-Nord.			
Morbecque.	4	4	51	3816	18910	2274	27892 97
Pradelles.	6	6	39	377	2484	304	4964 16
Steenbecque.	7	7	55	1941	10582	1287	19075 43
Strazeele.	8	8	37	558	3635	446	8093 46
Thiennes.	11	11	58	1082	6344	764	10976 27
Totaux....				9530	52917	6417	91044 13
Canton de Merville.							
Estaires.	6	19	30	6863	38968	4398	64208 13
Haverskerque.	8	13	44	1563	7586	915	13205 48
La Gorgue.	5	18	31	3293	16975	1988	33079 25
Merville.	»	14	36	5954	37197	4307	64415 25
Neuf-Berquin.	3	15	34	1430	5702	676	10705 86
Totaux....				19103	106428	12284	185614 07
Canton de Steenvoorde.							
Boëschepe.	8	15	38	1985	8739	1067	18078 96
Eecke.	5	9	42	1188	8415	1036	14216 66
Godewaersvelde.	6	12	40	1776	8901	1086	17526 02
Houtkerque.	9	20	55	1353	8965	1105	14693 99
Oudezeele.	6	16	53	1015	5867	722	10457 27
Steenwoorde.	»	11	46	3966	26037	3112	49092 55
Sylvestre-Cap. (St.-)	5	6	43	1060	6932	844	12731 64
Terdeghem.	4	10	46	604	6043	760	10587 76
Winnezeele.	7	15	51	1502	9202	1142	18782 97
Totaux....				14449	89091	10874	166167 83
ARRONDISSEMENT DE LILLE, 16 cantons, 133 communes.							
Canton d'Armentières.							
Armentières.	»	16	16	8840	55789	5813	90509 42
Bois-Grenier.	5	16	16	1174	Voir la Chapelle-d'Armentières.		
Capinghem.	9	8	8	255	2209	265	4731 96
Chapelle-d'Arment.	1	16	16	1687	13948	1692	24272 61
Erquinghem-Lys.	3	19	19	1372	14076	1699	24265 38
Frelinghien.	5	14	14	2084	14285	1686	27760 64
Houplines.	2	17	17	2244	14940	1763	32269 59
Prémesques.	8	10	10	1008	5416	643	11773 87
Totaux....				18664	120663	13561	215582 77

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des MMUNES	Distance en kilom. au chef-lieu. du Canton	de la Sous-Préf.	de la Préfecture	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1854.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1854.
1	2	3	4	5	6	7	7
Canton de La Bassée.							
).	10	21	21	1766	8199	971	16338 80
ée.	»	23	23	2755	19164	2028	27345 48
s.	9	15	15	1488	10917	1129	16894 12
les	10	25	25	1290	6328	507	12115 53
.	5	21	21	417	1929	234	3764 43
).	7	17	17	999	6550	794	14043 80
	4	19	19	1468	9188	1106	17291 05
illies.	6	18	18	1127	6020	718	9123 34
in-en-Weppes	11	18	18	2032	7982	949	18026 73
).	3	24	24	860	5683	641	8684 15
).	9	17	17	248	2174	272	4712 79
	Totaux....			14450	84032	9349	148340 22
Canton de Cysoing.							
.	4	19	19	1000	4997	591	8641 32
ielles.	3	17	17	1213	6197	727	10707 11
ies.	3	13	13	575	3044	358	6020 37
ain-en-Pévèle.	5	16	16	1459	7162	839	11837 66
le.	8	20	20	1511	8573	1018	15413 22
ux.	4	18	18	471	2030	237	4147 68
g.	»	15	15	2876	16344	1898	29561 28
h.	5	22	22	1157	5053	602	9702 61
.	3	14	14	716	2722	327	5482 64
ain.	9	24	24	1456	7255	871	13673 75
ie.	4	13	14	618	2033	230	3809 31
ain-en-Mélant.	5	11	11	1751	10344	1247	18539 74
euve.	6	18	18	1143	19487	2290	36411 80
ehain.	4	19	19	495	2425	299	5021 05
	Totaux....			16441	97666	11534	178969 54
Canton d'Haubourdin.							
amps.	5	12	12	762	4489	540	7687 32
rin.	3	5	5	1400	5212	363	7387 97
).	2	9	9	331	1518	180	3351 92
ières-en-Wep.	4	11	11	1658	10219	1126	17753 94
ghem-le-Sec.	3	10	10	224	1567	193	3607 29
ecques.	4	11	11	253	1699	173	3412 25
nes-lez-Haub.	2	9	9	568	4474	540	10236 06
urdin.	»	7	7	3210	24870	2111	45670 56
isnil.	11	19	19	509	2736	331	6269 93
.	5	12	12	124	856	104	1257 73
ie.	10	6	6	2421	13642	1591	23644 36
	A reporter....			11400	71282	7252	130279 38

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef lieu du Canton.	de la Sous-Préf.	de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1854.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1854.
1	2.	3	4	5	6	7	8
		Report....		11460	71282	7252	130279 33
Loos.	3	5	5	4082	15657	1731	28384 91
Radinghem.	6	13	13	1251	6683	793	14066 90
Santes.	3	10	10	1614	9115	1067	19068 58
Sequedin.	2	9	9	578	3998	491	9945 80
Wavrin.	3	14	14	1818	13786	1642	21770 40
		Totaux....		20803	120521	12976	224395 45
		Canton de Lannoy.					
Annappes.	8	8	8	1962	12579	1521	21979 41
Anstaing.	9	11	11	496	2570	363	4687 30
Ascq.	8	8	8	1790	9902	1126	16590 38
Baisieux.	9	14	14	1943	10424	1231	20000 21
Chereng.	7	12	12	1312	5793	674	10365 65
Flers.	7	6	6	2363	14328	1607	23366 85
Forest.	6	10	10	745	2068	224	3622 83
Gruson.	10	12	12	397	2508	308	5209 64
Hem.	4	10	10	2289	13479	1537	22021 60
Lannoy.	»	12	12	1535	7560	756	11885 39
Leers.	3	15	15	2540	8321	921	16040 61
Lys-lez-Lannoy.	1	13	13	1349	5279	595	10067 30
Sailly.	3	12	12	971	5047	593	10390 13
Touffiers.	1	13	13	817	3359	381	6540 93
Tressin.	7	11	11	474	2239	262	4686 77
Willems.	7	15	15	1982	7744	879	15561 97
		Totaux....		22965	113200	12918	203168 »
		Canton de Lille . ord-Est.					
Fives.	2	2	2	3618	29468	2831	51794 61
Hellemmes.	4	4	4	1095	5816	675	10001 16
Lille Nord-Est.	»	»	»	75795	1081088	66239	1505193 92
Mons-en-Barœul.	3	3	3	1120	5784	680	11898 37
		Totaux....		81628	1122156	70425	1578888 06
		Canton de Lille-Centre.					
Lille-Centre.	»	»	»	Voir Lille Nord-Est.			
Madeleine (La).	2	2	2	1974	15419	1624	30300 75
		Totaux....		1974	15419	1624	30300 75
		Canton de Lille Sud-Est.					
Faches.	6	6	6	2316	9111	1025	16549 90
Lezennes.	6	6	6	1267	3589	419	8303 52
Lille Sud-Est.	»	»	»	Voir Lille Nord-Est.			
Ronchin.	6	6	6	1634	8369	972	13439 85
		Totaux....		5217	21069	2416	38292 23

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des communes.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton.	de la Sous-Préf.	de la Préfecture.	Population	Principal des quatre contributions directes pour 1854	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1854.
1	2	3	4	5	6	7	8
Canton de Lille Sud-Ouest.							
rmes.	3	3	3	3127	30174	2282	41456 62
ud-Ouest.	»	»	»			Voir Lille Nord-Est.	
s-Lille.	2	2	2	4875	46588	4743	66277 34
mmes.	2	2	2	13086	115643	6036	156061 03
Totaux....				21088	192405	13061	263794 99
Canton de Lille-Ouest.							
(St.-).	5	5	5	940	6977	787	13201 15
ersart.	3	3	3	1219	11166	1333	18785 98
uest.	»	»	»			Voir Lille Nord-Est.	
lette.	5	5	5	1887	10335	1166	19369 77
rechies.	6	6	6	3571	25540	2976	49385 18
Totaux....				7617	54018	6262	100742 08
Canton de Pont-à-Marcq.							
es.	4	18	18	916	6035	720	11482 44
.	4	14	14	1764	14213	1719	23737 87
.	6	20	20	1752	10626	1272	18589 14
elin.	3	13	13	1646	9968	1219	20610 35
.	5	12	12	2072	13044	1582	21659 57
uville.	6	20	20	383	2216	265	3463 90
ies.	2	16	16	918	7228	873	14986 39
eaux.	12	26	26	1002	5193	607	10069 46
en-Pévèle.	6	20	20	1801	13064	1542	23858 69
ourt.	10	24	24	828	4604	520	9903 66
mpin.	9	15	15	1361	9910	1101	16908 34
-Marcq.	»	14	14	869	6179	660	11637 49
eries.	7	21	21	833	5578	636	9524 33
ignies.	5	17	17	501	2169	258	5118 52
gnies.	9	21	21	779	4729	549	8866 »
Totaux ...				17415	114816	13523	210516 15
Canton de Quesnoy-sur-Deûle.							
es.	6	17	17	5298	32906	3718	50150 52
mont.	6	17	17	2060	13034	1542	26194 98
et.	5	7	7	640	3800	461	7211 13
hies.	5	10	10	940	6281	498	11198 16
y-sur-Deûle.	»	11	11	4238	29061	3283	53742 82
ghem.	3	8	8	1703	10828	1312	23038 67
lon-Bas.	8	19	19	265	2734	344	4690 64
lon-Sud.	8	19	19	98	1402	148	2283 81
ck-Sud.	9	20	20	1872	11343	1220	17658 39
Totaux....				17114	111389	12526	196169 12

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Sous-Préf.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1854.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1854.
1	2	3	4	5	6	7	8
Canton de Roubaix.							
Croix.	3	8	8	1776	9335	579	10596 66
Roubaix.	»	11	11	34698	287845	28650	486074 58
Wasquehal.	1	7	7	2040	11343	1088	20654 04
Wattrelos.	3	14	14	9432	28863	2489	52584 22
		Totaux....		47946	337386	32806	575909 45
Canton de Seclin.							
Allennes-les-Marais.	6	7	17	911	5382	367	9755 68
Annœullin.	7	8	18	3405	16525	1851	29283 41
Bauvin.		2		1233	6830	733	9652 59
Camphin-en-Carem.	6		7	928	7689	944	12677 86
Carnin	7	8	8	391	2642	317	5467 29
Chemy.	3	6	6	401	3499	432	6568 98
Gondecourt.	4	4	4	1742	9316	1114	17985 95
Herrin.	5	16	6	352	2455	282	5683 95
Houplin.	2	3	3	1455	6788	818	11044 43
Lesquin.	7	8	8	1274	9724	1148	20122 94
Noyelles.	3	9	9	404	2762	324	4413 23
Provin.	0	2	2	1262	4618	531	8690 57
Seclin				3341	30722	3430	43960 27
Templemars.	4	8	8	886	4799	579	8663 24
Vendeville.	3	8	8	461	2304	280	5052 09
Wattignies.	4	7	7	1236	9493	1103	16535 91
		Totaux....		20682	125548	14253	215555 39
Canton de Tourcoing-Nord.							
Bousbecques.	10	18	18	1860	9491	1099	17152 48
Halluin.	8	18	18	5408	26415	2033	48646 25
Linselles.	10	15	15	3638	18872	2170	37638 06
Neuville-en-Ferrain.	5	18	16	2644	9306	683	17090 83
Roncq.	6	15	15	3637	18872	2118	35756 04
Tourcoing-Nord.	»	13	13	27615	203550	20858	330557 47
		Totaux....		44802	286506	28961	486841 13
Canton de Tourcoing-Sud.							
Bondues.	7	7	7	3028	18750	2178	33669 09
Marcq-en-Barœul.	10	4	4	3989	25642	2968	43786 36
Mouveaux.	5	8	8	2233	9436	1055	17151 49
Tourcoing-Sud.	»	13	13			Voir Tourcoing-Nord.	
		Totaux....		9250	53828	6201	94606 87

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton	de la Sous-Préf.	de la Préfecture.	Population,	Principal des quatre contributions directes pour 1854.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1854.
1	2	3	4	5	6	7	8
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI, 7 cantons, 118 communes.							
Canton de Cambrai-Est.							
gt.	4	4	63	476	4625	577	8173 19
icles.	7	7	66	805	5798	722	11419 58
ai-Est.	»	»	59	21344	200617	9834	267411 38
r.	6	6	64	684	5130	636	9969 31
lœuvres.	4	4	63	1677	8126	953	11861 42
.	12	12	58	599	2344	285	5062 79
s.	7	7	66	533	2628	320	6025 94
ille.	6	6	64	58	2166	275	3480 71
	9	9	60	3663	16434	1587	23594 10
	7	7	64	814	5259	645	9778 56
ies.	3	3	62	560	3397	424	6705 85
ies.	4	4	65	552	5276	647	10495 80
Lévêque.	8	8	64	782	4910	594	8556 87
St.-Martin	8	8	64	870	6681	774	11716 20
		Totaux....		33417	273391	18273	394241 70
Canton de Cambrai-Ouest.							
ourt.	7	7	53	622	5227	2823	10217 28
cheul-au-Bacq	18	18	51	439	3378	270	4829 33
ny.	7	7	54	520	2873	1645	5734 66
rt.	6	6	55	445	3340	3000	7825 24
ai-Ouest.	»	»	59	Voir Cambrai-Est.			
ers.	4	4	57	400	2253	1270	4513 73
ne-Notre-D.	6	6	65	1713	9356	1129	16280 95
s.	11	11	50	715	3770	952	6225 27
court.	7	7	53	480	5202	650	9758 82
englet.	11	11	51	704	3644	802	6096 45
chies.	2	2	61	106	1239	155	1838 17
le-St.-Rémy.	2	2	57	884	4988	555	7551 34
court.	11	11	60	1152	5762	3061	11244 67
e.	2	2	61	491	5618	677	9572 82
court.	5	5	57	965	7506	878	12521 05
	5	5	57	588	3114	380	5962 74
urt.	6	6	55	422	3551	1941	6970 77
	3	3	56	389	2782	348	5462 06
		Totaux....		11055	73603	20536	132605 95
Canton de Carnières.							
(St.-).	7	16	66	2373	8108	6235	17803 01
s-lez-Aubert.	4	13	66	2785	7650	4877	15514 32
is.	5	12	70	1051	4202	2314	8118 89
		A reporter....		6209	19960	13426	41486 22

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES	Distance en kilom. au chef-lieu. du Canton	de la Sous-Préf.	de la Préfecture	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1854.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1854.
1	2	3	4	5	6	7	7
Report....				6209	19960	13426	41436 23
Béthencourt	9	17	74	1236	5190	3015	10363 23
Bevillers.	4	12	71	1073	4270	2837	8938 29
Boussières.	2	10	69	856	3841	2360	7822 36
Carnières.	»	8	67	1495	8458	1102	16362 63
Cattenières.	5	9	68	955	3994	485	8242 30
Estourmel.	4	7	66	667	3615	435	8662 56
Fontaine-au-Pire.	5	14	71	1174	5307	2898	10410 12
Hilaire (St.-).	5	15	74	1956	6974	2422	12261 21
Quiévy.	6	18	75	2785	9504	5908	19284 91
Rieux.	4	10	69	1778	7946	2147	13313 43
Séranvillers.	7	9	68	442	3121	387	6420 93
Villers-en-Cauchies.	9	15	63	1364	6904	3222	13010 05
Wambaix.	5	9	68	690	4229	526	8564 63
Totaux....				22680	93313	41170	185091 76
Canton du Câteau.							
Bazuel.	4	28	86	1299	7807	969	14451 48
Beaumont.	7	17	76	800	3080	366	5889 84
Benin (St.-).	3	27	85	656	3494	415	7302 50
Câteau (Le).	»	25	83	8233	55013	1505	86244 70
Catillon.	8	34	91	2640	18351	2290	29318 04
Honnechy.	7	27	87	1343	4103	479	11296 81
Inchy.	7	17	76	1589	6041	679	12019 12
La Groise.	10	34	93	1069	7929	815	16287 33
Maurois.	7	27	86	816	2400	267	4979 23
Mazinghien.	8	34	90	1124	4906	604	9378 12
Montay.	3	26	83	395	4166	507	6501 15
Neuvilly.	5	23	80	2091	10159	1245	15029 63
Ors.	7	32	89	1312	8233	984	14139 54
Pommereuil	4	31	87	1344	6106	740	11220 46
Reumont.	5	24	79	960	2521	293	5545 25
Souplet (St.-).	6	29	86	2453	8125	953	15636 16
Trois-Villes.	5	22	79	1893	7541	904	16388 50
Totaux ...				30017	159975	14015	281628 54
Canton de Clary.							
Audencourt.	7	18	75	252	1411	175	3166 81
Bertry.	4	21	78	2331	6023	677	12814 78
Busigny.	7	26	83	2788	10103	1204	23438 05
Caudry.	7	14	73	3685	13635	1278	25808 22
Caullery.	2	16	74	735	1763	204	4511 30
Clary.	»	17	76	2406	7560	868	19019 40
Deheries.	4	20	75	65	645	62	1198 97
Elincourt.	4	22	77	1626	5074	595	12272 90
A reporter...				13888	46214	5063	102225 77

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des MMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton.	de la Sous-Préf.	de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1854.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1854.
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report....			13888	46214	5063	102325 77
	9	11	70	1449	8943	1011	15795 51
ırt.	5	12	71	536	2331	278	5193 36
	3	15	72	1767	6674	794	13264 03
ɔurt.	7	20	76	980	4682	579	10679 57
.	4	23	80	2595	8941	1022	18581 35
ny.	2	18	75	1043	3621	441	7669 56
ıy.	3	16	74	718	2905	355	5838 96
-Outreau.	9	18	77	2624	6961	891	16122 30
ɔurt.	5	17	74	2127	8559	943	16476 67
	Totaux....			27727	99831	11377	211947 08
	Canton de Marcoing.						
ɛ.	5	8	67	453	4211	1637	7569 66
x.	7	13	72	808	3539	414	6618 42
zel.	8	13	72	976	4687	553	7605 28
ɛs.	11	15	74	818	6597	3162	12437 38
ıg.	3	7	66	685	6254	4300	13132 12
œur.	8	7	68	2195	19196	2352	36550 83
ɛs.	11	17	75	814	6560	2225	11381 57
ères.	5	12	70	746	4823	580	9327 19
ieu.	7	17	75	915	3831	450	6956 68
ıcourt.	9	19	77	2354	10785	1230	18854 90
ɔurt.	9	15	74	1553	8910	1066	15310 21
ɪ.	8	10	69	769	4669	567	8258 89
ng.	»	8	67	1608	9928	1180	14505 44
ɪres.	3	7	66	1713	10750	1232	17197 01
ɛs.	8	16	67	848	5245	2686	10128 63
ɛs.	3	6	65	597	5656	2340	10146 69
urt.	3	11	70	673	5455	669	8680 70
y.	4	6	64	1815	7366	884	12921 62
-Ghislain.	9	18	77	2025	8824	1010	13406 95
-Plouich.	5	15	74	1012	6183	755	10462 55
	Totaux....			23577	143469	29292	251452 67
	Canton de Solesmes.						
in.	4	25	81	430	1181	137	3086 94
ain.	8	27	82	1261	5629	685	9155 20
e.	3	22	79	843	6209	766	11575 57
le.	7	28	84	341	3338	403	5586 »
ıain.	6	26	83	1159	5361	651	10149 91
ɪ.	4	20	78	2960	12741	1537	24555 78
(St.-).	7	27	83	696	3876	475	7039 16
ɔcourt.	7	19	77	300	2172	269	4884 38
ı (St.-)	1	19	77	1709	8455	1016	10524 54
	A reporter....			9699	48962	5939	92557 48

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu. du Canton	de la Sous-Préf.	de la Préfecture	Population	Principal des quatre contributions directes pour 1854.	Montant des centimes communaux.	TOTAL des contributions directes pour 18
1	2	3	4	5	6	7	8
		Report....		9699	48962	5939	9255
Romeries.	3	23	83	903	5363	633	934
Saulzoir	8	20	76	2213	10329	1223	2135
Solesmes.	»	21	78	5579	33182	3413	6385
Sommaing.	10	26	82	548	2763	338	488
Vendegies-sur-Écail.	9	27	82	1275	5750	680	897
Vertain.	4	23	82	1262	5307	636	1010
Viesly.	4	18	77	2608	9890	1086	1885
Vaast (St.-).	6	15	72	1505	5516	665	1186
		Totaux....		25592	127062	14613	24076
ARRONDISSEMENT D'AVESNES, 10 cantons, 153 communes.							
Canton d'Avesnes-Nord.							
Aubin (St.-).	6	6	90	596	5668	1614	956
Avesnes-Nord.	»	»	102	3776	27225	2288	4655
Bas-Lieu.	4	4	100	377	4838	406	803
Beugnies.	8	8	100	534	4849	1136	783
Dompierre.	5	5	92	1037	8523	562	1323
Dourlers.	7	7	93	940	6391	1635	1041
Fellerie.	7	7	104	1752	11281	3852	1951
Flaumont et Waud.	2	2	101	402	3197	276	598
Floursies.	7	7	90	231	2128	860	388
Hilaire (St -).	2	2	90	874	7549	626	1191
Ramousies.	8	8	98	604	3471	2019	693
Semeries.	5	5	96	770	5990	1603	993
Semousies.	6	6	90	309	1970	578	324
Taisnières-en-Thiér.	9	9	94	885	6910	3091	1287
		Totaux....		13087	99990	20546	1640
Canton d'Avesnes-Sud.							
Avesnelles.	1	1	103	1024	8723	724	1340
Avesnes-Sud	»	»	102			Voir Avesnes-N	
Beaurepaire.	11	11	94	565	3626	1850	70
Boulogne.	5	5	101	430	5395	1728	93
Cartignies.	7	7	97	1856	14082	5337	2515
Etrœungt.	7	7	109	2290	20357	6593	3497
Fayt-le-Grand.	9	9	93	615	6029	2548	1113
Fayt-le-Petit.	9	9	93	450	4440	2182	847
Floyon	10	10	101	1341	10507	1661	1634
Haut-Lieu.	2	2	10	404	4131	347	70
La Roullies.	9	9	111	544	3976	1339	681
Marbaix.	7	7	95	979	5544	1158	884
Sains.	7	7	109	1552	10180	5264	1992
		Totaux....		12050	96990	30731	16792

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

OMS des IMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton	Distance en kilom. au chef-lieu de la Sous-Préf.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1854.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1854.
1	2	3	4	5	6	7	8
				Canton de Bavai.			
ret.	5	29	66	337	1373	660	2590 48
es.	2	23	72	177	1800	344	2869 34
	»	25	70	1635	12307	615	17235 53
es.	5	29	70	777	4919	994	7775 37
es.	3	28	66	411	3211	1057	5606 91
ies.	4	29	68	337	2449	1094	4549 50
.	8	23	78	1857	12228	1792	18891 91
grie (La)	6	31	64	340	1550	632	2819 18
ies.	6	31	64	461	2485	667	4133 11
gies.	4	19	76	1048	9433	2155	15303 84
.	2	27	69	908	8434	2679	14485 62
ille (La)	5	28	74	1255	11229	1894	17587 29
ies Bavai.	1	24	71	703	5196	2024	9308 03
gnies.	3	22	73	1032	3974	1483	7062 48
snil.	9	16	79	245	981	353	1731 58
	4	21	71	1187	4748	1280	7945 77
es-sur-Hon.	3	29	74	1282	12180	1968	18959 67
St.-)	3	28	67	627	5400	918	8356 23
		Totaux....		14619	103897	22589	167211 84
				Canton de Berlaimont.			
.	1	15	80	322	4567	785	6942 16
s.	2	16	81	245	2832	703	4674 04
.	4	18	83	824	5688	1470	9432 57
ont.	»	14	79	2353	16252	4300	26688 47
es.	7	18	82	251	2026	977	3849 55
	8	9	87	172	1489	936	3055 63
s.	8	20	76	572	3371	855	5562 20
	3	18	82	654	4486	684	6933 03
-St.-Waast.	5	8	85	615	4072	1076	6825 12
s.	8	12	82	507	6299	984	9813 94
-Sambre.	4	15	80	1310	9295	1434	14348 25
haussée(St.-)	6	8	85	750	3731	1077	6288 98
ies.	3	14	80	406	3478	1278	6195 64
lesnil.	8	19	78	390	2727	1270	5134 04
		Totaux...		9371	70313	17829	115743 62
				Canton de Landrecies.			
	6	24	82	1839	7825	3921	14991 46
	9	29	83	527	2752	950	4817 77
	3	18	87	787	5979	952	9353 16
-au Bois.	4	21	80	1081	6533	2356	11550 53
	9	29	84	1673	7197	856	10887 75
		A reporter....		5907	30286	9035	51600 67

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Sous-Préf.	Distance en kilom. au chef-lieu de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1854.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1854.
1	2	3	4	5	6	7	8
Report...				5907	30286	9035	51600 67
Landrecies.	»	17	84	3984	32197	2345	46518 26
Maroilles.	6	12	90	2171	26264	2901	30589 60
Preux-au-Bois.	5	22	80	1617	4597	1418	7878 79
Prisches.	7	12	91	1541	11344	2208	18112 41
Robersart.	5	23	80	255	1833	1130	3724 74
Totaux....				15475	106621	19037	167424 47
Canton de Maubeuge.							
Assevent.	8	22	87	152	1277	552	2353 90
Beaufort.	7	12	93	1232	6610	1369	10560 22
Bersillies.	6	24	89	194	1628	1046	3364 48
Bettignies.	6	25	84	205	2363	1196	4518 90
Boussois.	6	25	90	426	3489	1452	6394 81
Cerfontaine.	5	23	90	402	1812	1141	3711 30
Colleret.	8	26	93	1102	7998	800	11995 22
Damousies.	7	15	94	293	1403	667	2739 64
Eclaibes.	9	10	87	331	1990	667	3445 43
Ellesmes.	5	23	88	527	3882	911	6353 32
Ferrière-la-Grande.	3	18	88	1493	10459	528	14535 94
Ferrière-la-Petite.	5	18	91	780	3811	755	5975 74
Gognies-Chaussées.	6	24	83	837	4758	1246	7902 51
Hautmont.	5	16	90	1428	13061	2853	20446 65
Jeumont.	10	28	94	978	6785	304	9452 55
Limont-Fontaine.	9	10	86	541	3022	242	4445 35
Louvroil.	2	16	86	822	4892	1871	8587 10
Mairieux.	5	24	89	514	3710	557	5745 18
Marpent.	7	26	91	609	3157	552	4906 90
Maubeuge.	»	18	84	7719	54332	1630	73713 92
Obrechies.	7	16	95	303	1846	398	2952 23
Quiévelon.	8	19	95	286	1140	461	2086 60
Recquignies.	5	24	89	404	2421	494	3874 85
Rémy-Mal-Bâti (St.-)	7	14	92	407	2731	934	4755 90
Rousies.	3	21	87	450	3732	766	5984 00
Vieux-Reng.	9	27	92	961	7045	300	9776 91
Villers-Sire-Nicole.	8	26	91	1373	8897	1297	12433 08
Wattignies.	9	13	94	228	1497	740	2849 20
Totaux....				24997	169809	25624	256680 94
Canton du Quesnoy-Est.							
Beaudignies.	4	33	71	1151	6052	785	9177 49
Engle-Fontaine.	7	27	75	1685	7156	2101	11927 12
Ghissignies.	3	33	71	487	4320	996	6850 63
Hecq.	8	27	76	567	1747	1108	3601 60
Jolimetz.	3	33	71	1028	5480	1474	9141 55
A reporter....				4918	24755	6464	40700 59

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu			Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1854.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1854.
	du Canton.	de la Sous-Préf.	de la Préfecture.				
1	2	3	4	5	6	7	8
			Report....	4918	24755	6464	40708 50
gnol.	7	35	75	615	5464	1295	8965 81
ules-Quesnoy.	3	31	71	1119	6976	1843	11656 24
).	7	31	76	705	2711	1042	4854 83
	8	29	77	1995	8724	2208	14289 43
	2	36	70	256	2646	977	4698 15
y-Est.	»	34	68	3531	24408	5953	40256 77
rt.	4	30	72	281	1168	878	2552 83
t.	4	38	68	532	4338	889	6991 19
es.	7	31	75	648	3558	1010	5994 74
ies-au-Bois.	5	31	78	1162	6477	1918	11049 32
			Totaux....	15762	91225	24477	152017 90
			Canton du Quesnoy-Ouest				
	10	30	63	385	2099	818	3776 83
	11	31	63	321	3022	742	4857 05
'.	4	38	69	505	5583	447	8014 62
gnies.	5	38	71	3093	16280	4302	26811 21
.	7	33	60	998	6596	1323	10445 40
ies.	8	34	58	874	4705	376	6925 77
l.	3	37	65	526	3657	893	5943 31
au Sart.	6	39	69	434	3565	685	5653 75
r-Ouest.	»	34	68		Voir Quesnoy-Est.		
ies.	8	34	60	873	4692	1246	7866 78
au.	»	36	68	943	5687	2782	10862 77
ol.	5	39	63	1485	10537	1143	15095 59
es-le-Grand.	9	36	64	825	5387	1398	8812 49
es-le-Petit.	7	35	65	797	4793	1003	7668 20
			Totaux....	12059	76603	17158	123323 75
			Canton de Solre-le-Château.				
	8	26	96	378	2509	1491	4973 11
ux.	1	15	101	337	1956	1363	4255 74
.	5	18	98	210	1451	966	3028 30
ies.	13	24	99	591	4092	928	6510 05
.	6	16	95	90	629	193	1080 63
t.	3	16	103	440	2760	2046	5974 36
e.	10	21	96	1633	10172	509	14328 82
aux.	4	12	97	268	1660	233	2534 78
	5	10	97	416	2616	809	4487 91
	4	17	99	184	817	636	1810 81
es (lez).	2	11	98	396	1678	467	2835 »
			A reporter....	4943	30280	9871	51819 51

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES	Distance en kilom. au chef-lieu. du Canton	de la Sous-Préf.	de la Préfecture	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1854.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1854.
1	2	3	4	5	6	7	7
Report....				4943	30280	9571	51819 51
Hestrud.	7	18	105	446	2114	702	3641 52
Liessies.	6	10	112	1173	4461	941	7138 54
Sars-Poteries.	4	9	96	1113	5688	4031	10887 63
Solre-le-Château.	»	13	100	2758	16464	5617	28174 27
Solrinnes.	4	14	101	246	1474	438	2501 93
Totaux....				10679	60541	21300	104083 40
Canton de Trélon.							
Anor.	8	20	130	3066	13415	489	18478 90
Baives.	7	21	131	318	2121	170	3127 95
Eppe-Sauvage.	9	17	119	903	7403	350	10677 75
Féron.	6	10	112	630	5848	1905	10127 98
Fourmies.	7	14	117	3360	22894	2232	32234 16
Glageon.	2	12	116	1313	7740	279	10621 26
Moustier.	7	18	120	260	2026	502	3358 74
Ohain.	2	16	119	1086	4887	244	7009 10
Rainsars.	8	7	108	307	2298	184	3400 51
Trélon.	»	14	117	2212	18325	1466	26520 97
Wallers.	5	19	129	529	2770	405	4276 69
Wignehies.	7	13	116	2415	11317	2228	17800 70
Willies.	7	13	115	542	1963	1017	3835 45
Totaux....				16941	103007	11491	151460 17
ARRONDISSEMENT DE DOUAI, 6 cantons, 65 communes.							
Canton d'Arleux.							
Arleux.	»	11	44	1557	13524	1631	22419 39
Aubigny-au-Bac.	5	14	47	1066	4680	556	6863 58
Brunemont.	3	13	46	561	2296	272	3381 32
Bugnicourt.	4	11	44	770	6253	772	9823 50
Cantin.	4	8	41	804	11870	1428	19745 72
Erchin.	6	10	43	500	4546	570	8282 64
Estrées.	4	8	41	985	5971	732	8803 90
Fechain.	8	16	49	1147	4860	581	7498 64
Fressain.	6	13	46	741	6502	797	11579 34
Gœulzin.	4	6	39	930	6178	748	9074 39
Hamel.	3	11	44	484	3536	435	6529 61
Lécluse.	5	11	44	1672	7112	810	10288 73
Marcq.	10	15	48	477	5632	715	8759 58
Monchecourt.	8	13	46	620	7650	936	13435 27
Villers-au-Tertre.	6	12	45	402	4003	507	6859 25
Totaux....				12776	94613	11490	153344 76

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des MMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton.	de la Sous-Préf.	de la préfecture.	Popula-tion.	Principal des quatre contribu-tions directes pour 1854.	Montant des centimes commu-naux.	TOTAUX des contributions directes pour 1854.
1	2	3	4	5	6	7	8
			Canton de Douai-Nord.				
s.	7	7	27	421	2014	236	3174 16
Nord.	»	»	33	20528	225196	6336	313762 77
-lez-Raches.	10	10	26	3660	22874	2639	32976 64
ig.	6	6	28	1831	7188	870	10652 »
	3	3	35	3048	17638	2074	25662 16
rs.	3	3	30	1026	6514	796	10527 27
	Totaux....			30514	281424	12951	396755 02
			Canton de Douai-Sud.				
	3	3	46	3057	14408	1163	25872 13
chicourt	12	2	45	1476	9472	1142	15715 16
	4	4	37	1392	9908	721	14065 64
Sud.			33			Voir Douai-Nord.	
in.	10	0	43	683	4589	566	8508 58
	5	5	38	653	7503	884	11251 04
ain.	5	5	38	427	4735	593	8642 57
de.	7	7	40	1120	6133	731	12156 71
	6	6	39	181	2435	306	4014 30
	9	9	42	829	8069	993	14549 22
ny.	8	8	41	733	5680	704	8412 93
art.	7	7	40	309	3441	435	5950 80
	Totaux....			10860	76373	8238	129139 98
			Canton de Douai-Ouest.				
	6	6	30	1092	8830	1070	12955 09
elettes.	3	3	36	192	2847	304	4598 89
.	2	2	33	883	10038	1201	15704 45
Ouest.			33			Voir Douai-Nord.	
rchin.	5	5	38	576	5611	695	8274 03
	4	4	3	958	7387	784	11756 58
es.	2	2	35	811	11802	1321	17523 80
n-Planque.	3	3	32	619	5248	504	8310 87
s.	7	7	26	1305	7683	857	11353 31
eaucourt.	0	0	25	2058	13688	1677	22257 16
Warendin	8	8	27	1373	8069	946	11727 66
	Totaux....			9867	81203	9359	124551 84
			Canton de Marchiennes.				
	2	20	36	620	2902	354	6179 93
nies.	4	15	28	1976	9321	1133	16423 58
-lez-March.	6	13	42	762	4447	456	8236 90
	6	19	39	1097	5277	379	7510 80
	A reporter....			4455	21947	2322	38351 21

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des communes.	Distance en kilom. au chef lieu du Canton.	de la Sous-Préf.	de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1854.	Montant des centimes communaux.	TOT. de contrit dire pour
1	2.	3	4	5	6	7	
		Report....		4455	21947	2322	383
Fenain.	5	18	38	1990	8800	334	1217
Hornaing.	6	20	40	1088	7863	561	111(
Marchiennes-Ville.	»	18	33	3147	21073	693	2849
Marchiennes-Camp.	2	17	33	393	3289	414	61(
Pecquencourt.	6	12	33	1350	10002	1189	151(
Rieulay.	4	15	33	416	1660	197	343
Somain.	6	17	40	3065	18039	1456	2719
Tilloy.	4	21	35	496	3321	416	674
Villers-Campeau.	7	14	40	158	2219	207	328
Vred.	4	14	35	1345	3475	342	506
Wandignies et Ham.	3	20	37	893	5697	616	859
		Totaux....		18696	107385	8747	97578
		Canton d'Orchies.					
Aix.	4	22	30	996	6585	812	1325
Auchy.	3	8	23	1654	9256	1112	1503
Beuvry.	3	21	29	1972	11159	1353	1937
Coutiches.	4	14	26	2183	13579	1673	2003
Faumont.	4	4	26	1569	9542	1150	1398
Landas.	4	22	30	2346	13379	1615	2548
Nomain.	3	21	25	2421	18563	2287	3307
Orchies.		18	26	3508	28116	3024	3984
Saméon.	6	24	32	1747	9243	821	1805
		Totaux....		18396	119422	13847	19811
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES, 7 cantons, 81 commun(							
		Canton de Saint Amand (rive droite).					
Amand (St.-) rive dr.	»	12	38	9527	64142	5241	9035
Bruille-St.-Amand.	6	18	44	2240	10219	1195	180(
Chateau-L'Abbaye.	6	18	44	817	4817	602	873
Flines-lez-Mortagne.	8	20	45	1860	10523	1293	1623
Hasnon.	4	13	37	3000	13193	438	1803
Mortagne.	7	9	45	1852	6940	577	97(
Petite-Forest-de-R.	8	4	44	805	4228	511	769
Raismes.	7	5	46	3678	25970	2168	3657
		Totaux....		24379	140032	12025	20545
		Canton de Saint-Amand (rive gauche).					
Amand (St.-) rive-g.	»	12	38		Voir St.-Amand rive-droi		
Bousignies.	5	17	29	283	2617	331	42(
Brillon.	7	19	35	702	4505	516	74
Lecelles.	2	14	39	2185	16907	1573	2611
		A reporter....		2170	24029	2420	378

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des OMMUNES.	Distance en kilom. au chef-lieu du Canton	de la Sous-Préf.	de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1854.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1854.
1	2	3	4	5	6	7	8
	Report. ..			3170	24029	2420	37832 38
le.	7	19	44	1221	5567	517	8671 86
ıfosse.	3	15	35	603	3971	167	5527 70
e.	3	15	31	1237	6130	766	9950 64
t.	6	18	33	1426	9424	1148	15130 36
gies.	8	20	36	1710	8566	1041	14779 13
t Rosières.	7	19	31	547	2098	275	5273 66
.	5	17	33	709	3603	455	5390 88
	Totaux....			10623	64288	6789	102556 61
	Canton de Bouchain.						
ın.	8	17	42	1464	9201	818	13119 31
ıes-le-Sec.	5	17	54	1611	9323	1143	16212 74
ıain.	»	18	49	1577	18125	1549	26179 34
in.	10	9	52	8691	42957	4616	64948 39
hy.	6	12	55	1700	11586	1378	21611 65
chicourt.	7	25	46	86	3944	430	5750 08
ıdain.	6	13	48	2028	12170	1451	19795 88
res.	7	15	56	3059	13145	1155	18770 20
luy.	10	9	56	732	4030	498	6234 29
smes.	11	13	53	2073	5508	214	7577 72
ain.	2	20	57	1277	7348	877	12449 80
St.-Amand.	2	17	51	621	4551	556	8596 31
ches.	5	12	51	2798	7960	847	14892 35
uette.	4	22	49	1829	9191	1096	14768 07
ıing.	3	21	47	809	6014	747	10750 66
ille-sur-l'Esc.	3	15	54	806	6269	725	9022 15
lle-sur-Selle	5	13	54	687	5017	606	7354 22
x.	3	15	52	1195	5221	635	8003 94
ıes-au-Bac.	5	23	50	698	4252	506	7915 23
'echain-s.-Den.	10	8	58	243	2646	231	3736 06
'echain-s.-Faulx	3	21	50	638	3925	479	6803 02
	Totaux....			34622	192383	20557	304492 01
	Canton de Condé.						
rt (St.-)	5	18	58	402	4794	608	7102 01
é.	»	12	50	5110	41178	3924	59212 61
ıin.	7	13	57	1400	16729	993	22988 22
ıpont.	4	8	51	807	6366	245	8742 88
ıes.	2	10	49	4914	28131	968	38260 93
nies.	6	18	55	3113	11375	452	15757 52
ıez.	4	15	46	421	2079	195	3509 88
ncelle.	4	16	54	650	4902	608	7233 14
	5	10	53	812	4454	331	6390 85
t-Condé.	2	14	52	4720	16825	633	23276 93
	Totaux....			22439	136833	8957	192474 97

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distance en kilom. au chef lieu du Canton.	Distance en kilom. au chef lieu de la Sous-Préf.	Distance en kilom. au chef lieu de la Préfecture.	Population.	Principal des quatre contributions directes pour 1854.	Montant des centimes communaux.	TOTAUX des contributions directes pour 1854.
1	2.	3	4	5	6	7	8
Canton de Valenciennes-Est.							
Curgies.	6	6	57	1048	7835	908	12652 29
Etreux.	5	5	55	551	5998	813	11416 93
Marly.	2	2	53	1337	16276	1842	27829 58
Onnaing.	6	6	57	3427	22000	2541	35988 46
Préseau.	6	6	57	1712	8480	993	14559 34
Quarouble.	7	7	58	2197	13748	1682	21820 40
Quiévrechain.	0	0	61	888	6536	751	10451 12
Rombies.	9	9	63	531	4434	548	8876 99
Saultain.	4	4	55	953	7847	940	14773 50
Sebourg.	9	9	0	1814	12143	1607	22266 53
Valenciennes-Est.	»		51	23263	259287	27074	368381 27
	Totaux....			37721	365584	39699	549016 41
Canton de Valenciennes-Nord.							
Anzin.	2	2	49	5006	31957	832	42465 78
Aubry.	4	4	47	950	4759	577	8882 33
Bellaing.	8	8	46	426	3285	396	5119 63
Beuvrages.	4	4	8	1128	5721	218	10475 22
Bruay.	5	5	5	2463	12785	1506	19447 95
Saulve (St.-)	2	2	53	1936	19286	2210	30340 31
Valenciennes-Nord.	»		5		Voir Valenciennes-Est.		
Wallers.	10	0	45	3303	18806	1705	26291 66
	Totaux....			15212	96599	7444	143722 88
Canton de Valenciennes-Sud.							
Artres.	8	8	59	804	6820	807	12058 12
Aulnoy.	2	2	5	1500	8692	1017	14022 35
Famars.	5	5	6	677	6490	758	11367 96
Haulchain.	8	8	59	666	6489	754	10341 06
Hérin.	6	6	5	1027	5972	590	8621 »
Maing.	7	7	58	1730	12519	1512	18329 58
Monchaux	9	9	60	484	3870	481	7533 26
Oisy.	7	7	49	214	2014	254	3401 81
Prouvy.	8	8	58	760	4518	552	6660 20
Quérenaing.	9	9	59	540	3674	385	5879 23
Ronvignies.		7	54	269	2454	236	3548 81
Thiant.	9	9	60	1062	8757	1054	15034 06
Trith-St.-Léger.	5	5	56	2495	18579	2091	26542 53
Valenciennes-Sud.			5		Voir Valenciennes-Est.		
Verchain et Maugré.	2	12	62	1266	8982	1092	16590 98
	Totaux. ..			13485	99830	11583	160530 95

Récapitulation par canton.

NOMS DES DISSE-TS.	CANTONS		Popula-tion.	Principal des quatre contribu-tions directes pour 1854.	Montant des centimes commu-naux.	TOTAUX des contributions directes pour 1854.
	2		3	4	5	6
rque.	Bergues.		16200	140158	15361	226671 46
	Bourbourg.		13270	108486	9928	177696 15
	Dunkerque-Est.		34446	187642	17273	413770 11
	Dunkerque Ouest.		3867	25570	2452	44480 43
	Gravelines.		8136	53192	4376	80466 23
	Hondschoote.		14036	95826	8721	152926 63
	Wormhoudt.		15486	110471	12432	196446 17
			105441	821345	70543	1292457 18
ouck.	Bailleul.	Nord-Est	19560	115676	13297	227690 55
		Sud-Ouest	8955	50438	6071	98251 06
	Cassel.		14758	103991	12353	184059 36
	Hazebr.	Nord.	18160	125009	14769	224992 87
		Sud.	9530	52917	6417	91044 13
	Merville.		19103	106428	12284	185614 07
	Steenvoorde.		14549	89091	10874	166167 82
			104515	643550	76065	1177819 86
	Armentières.		18664	120663	13561	215582 77
	Bassée (La).		14450	84032	9349	148340 22
	Cysoing.		16441	97666	11534	178969 54
	Haubourdin.		20803	120521	12976	224395 45
	Lannoy.		22965	113200	12918	203168 »
	Lille.	Nord-Est	81628	1122156	70425	1578888 06
		Centre.	1974	15419	1624	30300 75
		Sud-Est.	5217	21069	2416	38292 23
		Sud-Ouest	21088	192405	13061	263794 99
		Ouest.	7617	54018	6262	100742 08
	Pont-à-Marcq.		17425	114816	13523	210516 15
	Quesnoy-sur-Deûle.		17114	111389	12526	196169 13
	Roubaix.		47946	337386	32806	575909 45
	Seclin.		20682	125548	14253	215555 39
	Tourcoing	Nord.	44802	286506	28961	486841 13
		Sud.	9250	53828	6201	44606 87
			368066	2970622	262396	4702072 21
ai.	Cambrai.	Est.	33417	273391	18273	394241 70
		Ouest.	11035	73603	20536	132605 95
	Carnières.		22080	93313	41170	185091 74
	Cateau Le).		30017	159975	14015	281628 54
	Clary.		27727	99831	11377	211947 08
	Marcoing.		23377	143469	29292	251452 67
	Solesmes.		25592	127062	14613	240786 34
			173845	970644	149276	1697754 02

Récapitulation par canton (SUITE).

NOMS DES ARRONDISSEMENTS. 1	CANTONS. 2	Population. 3	Principal des quatre contributions directes pour 1851 4	Montant des centimes communaux. 5	TOTAUX des contributions directes pour 1854. 6
Avesnes.	Avesnes. (Nord.)	13087	99990	20546	164014 81
	Avesnes. (Sud.)	12050	96990	30731	167932 52
	Bavai.	14619	103897	22589	167211 84
	Berlaimont.	9371	70313	17829	115743 62
	Landrecies.	15475	106621	19037	167424 47
	Maubeuge.	24997	169909	25624	256886 24
	Quesnoy. (Est.)	15762	91225	24477	152017 90
	Quesnoy. (Ouest.)	12059	76603	17158	123323 77
	Solre-le-Château.	10679	60541	21300	104083 40
	Trélon.	16941	103007	11491	151460 17
		145040	978996	210782	1570092 74
Douai.	Arleux.	12776	94613	11490	153344 76
	Douai. (Nord.)	30514	281424	12951	396755 03
	Douai. (Sud.)	10860	76373	8238	129139 98
	Douai. (Ouest.)	9867	81203	9359	124551 84
	Marchiennes.	18696	107385	8747	975781 28
	Orchies.	18396	119422	13847	198123 62
		101109	760420	64632	1977696 50
Valenciennes	Amand St (Rive g.)	24379	140032	12025	205421 14
	Amand St (Rive dr.)	10623	64288	6789	102556 61
	Bouchain.	34622	192383	20557	304492 01
	Condé.	22439	136833	8957	192474 97
	Valenc. (Est.)	37721	365584	39699	549016 41
	Valenc. (Nord.)	15212	96599	7444	143722 88
	Valenc. (Sud.)	13485	99830	11583	160530 95
		158481	1095549	107054	1658214 97

Récapitulation par arrondissement.

ARRONDISSEMENTS. 1	NOMBRE DE Cantons. 2	NOMBRE DE Communes. 3	Population. 4	Principal des quatre contributions directes pour 1854. 5	Montant des centimes communaux. 6	TOTAUX des contributions directes pour 1854. 7
Dunkerque.	7	59	105441	821345	70543	1292457 16
Hazebrouck.	7	53	104515	643550	76065	1177819 86
Lille.	16	133	368066	2970622	362396	4762972 21
Cambrai	7	118	173845	970644	149276	1697754 02
Avesnes.	10	153	145040	978996	210782	1570092 74
Douai.	6	66	101109	760420	64632	1977696 50
Valenciennes.	7	81	158481	1095549	107054	1658214 97
	60	663	1156497	8241126	940748	14136107 46

POPULATION.

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1853.

Naissances.

	1er trimestre.		2.e trimestre.		3.e trimestre.		4.e trimestre.		Total.	
	Population urbaine.	Population rurale	Population urbaine.	Population rurale.	Population urbaine.	Population rurale.	Population urbaine.	Population rurale.	Population urbaine	Population rurale.
çons.	2511	2293	2387	2223	2241	2031	2225	1944	9364	8491
es.	2316	2217	2167	2137	2060	2019	2069	1973	8612	8346
.....	4827	4510	4554	4360	4301	4050	4294	3917	17976	16837
père	79	30	102	27	55	22	52	29	268	108
mère	76	115	81	125	64	119	53	105	274	464
in et re...	59	49	44	53	55	36	72	53	230	191
s non is non	348	112	285	117	271	100	270	86	1174	415
s....	»	1	»	2	»	»	»	»	»	3
çons.	277	175	275	178	246	143	245	131	1043	627
es...	285	132	217	146	199	134	202	142	903	554
.....	562	307	492	324	445	277	447	273	1946	1181
éral.	5389	4817	5046	4684	4746	4327	4741	4190	19922	18018
rçons	59	34	34	39	35	43	31	33	154	149
les..	59	32	43	58	48	43	26	31	166	164
rçons	»	»	3	»	»	2	»	»	3	2
les..	»	»	2	»	»	»	»	3	2	3

RÉCAPITULATION DES NAISSANCES.

otal des enfants légitimes et naturels. [Garçons... 19,585 / Filles..... 18,415] 37,940

Entre des hommes :		Et des femmes : Au-dessous de 20 ans. Filles.	Veuves.	De 20 à 25 ans. Filles.	Veuves.	De 25 à 30 ans. Filles.	Veuves.	De 30 à 35 ans. Filles.	Veuves.	De 35 à 40 ans. Filles.	Veuves.	De 40 à 50 ans. Filles.	Veuves.	De 50 à 60 ans et au-dessus. Filles.	Veuves.	TOTAL DES MARIAGES. Filles.	Veuves.
Au-dessous de 20 ans.	Garçons.	98	3	79	1	31	2	6	»	4	»	»	»	»	»	218	6
	Veufs...	3	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	5	»
De 20 à 25 ans.	Garçons.	543	»	1302	12	351	8	103	13	34	11	4	5	»	1	2337	50
	Veufs...	2	»	17	»	8	»	2	1	»	»	2	1	»	1	31	3
De 25 à 30 ans.	Garçons.	340	»	1178	7	1120	23	297	24	79	21	27	13	1	1	3042	89
	Veufs...	7	»	34	2	35	5	17	6	9	3	1	1	»	»	103	17
De 30 à 35 ans.	Garçons.	121	4	455	6	424	14	266	27	64	11	31	15	3	3	1364	80
	Veufs...	14	»	65	»	49	8	34	23	17	7	8	2	»	2	187	42
De 35 à 40 ans.	Garçons.	32	»	94	1	142	6	109	14	72	15	42	21	5	3	496	60
	Veufs...	10	»	31	»	54	3	43	3	22	13	17	12	2	2	179	33
De 40 à 50 ans.	Garçons.	20	»	42	1	55	8	49	6	44	10	54	18	6	13	270	56
	Veufs...	12	»	24	2	38	4	42	16	39	14	36	48	7	9	198	93
De 50 à 60 ans.	Garçons.	2	»	3	»	8	»	15	1	11	3	12	3	5	7	56	14
	Veufs...	7	»	6	2	11	1	10	5	10	4	29	20	14	30	87	62
De 60 ans et au-dessus.	Garçons.	»	»	»	»	3	»	1	1	»	»	1	2	5	5	10	8
	Veufs...	4	»	1	4	1	»	4	»	2	3	7	7	6	21	25	35
TOTAL des mariages		1215	7	3332	38	2330	82	998	140	407	115	272	168	54	98	7378	648

Nombre de mariages appartenant à la population : urbaine..... 4588 ; rurale..... 4668 ; total 9256

Nombre de mariés qui ont signé leur nom : hommes... 5864 ; femmes.... 4062 ; total 9926

Nombre de mariés qui ont signé d'une croix : hommes.... 3392 ; femmes.... 5194 ; total 8586

Nombre des mariages précédés d'actes respectueux... 50

Nombre des mariages ayant été l'objet d'oppositions... 1

Nombre des mariages entre :
- Neveux et tantes..... »
- Oncles et nièces..... 2
- Beaux-frères et belles-sœurs. 18
- Cousines et cousins-germains 91

Nombre des mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés..... 906

Nombre des enfants naturels ainsi légitimés..... 1077

Décès.

			1er. TRIMESTRE		2e. TRIMESTRE		3e. TRIMESTRE		4e. TRIMESTRE		TOTAL.	
			Population urbaine.	Population rurale.	Population urbaine.	Population rurale.	Population urbaine.	Population rurale.	Population urbaine.	Population rurale.	Population urbaine.	Population rurale.
-nés et décédés avant la déclaration de naissance.												
gitimes	Garçons		140	134	135	109	132	105	134	99	541	447
	Filles		90	84	96	71	73	74	96	71	355	300
aturels	Garçons		19	12	19	22	19	5	14	12	71	51
	Filles		24	13	22	7	14	7	12	14	72	41
	TOTAL		273	243	272	209	238	191	256	196	1039	839
Décès ordinaires.												
ar	Garçons	Légitimes	312	351	290	269	251	216	306	202	1148	1038
s.		Naturels	75	63	51	44	47	28	49	40	222	175
	Filles	Légitimes	221	245	191	161	197	140	192	150	801	696
		Naturelles	83	42	40	34	34	23	45	33	202	132
is	Garçons	Légitimes	120	116	112	92	88	41	88	71	408	320
		Naturels	31	18	19	9	13	1	12	14	75	42	
s.	Filles	Légitimes	94	87	80	82	65	56	93	42	332	267
		Naturelles	37	16	11	7	7	6	7	5	62	34
	Garçons	Légitimes	182	142	148	146	80	76	111	82	521	446
		Naturels	46	16	23	20	9	8	15	14	92	59
s.	Filles	Légitimes	157	115	154	128	93	79	103	75	507	397
		Naturelles	34	14	35	18	23	10	21	10	113	52
à 5 ans.	Garçons		228	186	218	135	125	86	130	94	711	501
	Filles		232	189	217	161	109	94	162	102	720	646
à 10 ans.	Garçons		81	72	95	93	65	42	58	55	309	262
	Filles		95	83	99	89	54	68	69	59	315	299
à 15 ans.	Garçons		48	53	45	51	36	39	23	42	152	185
	Filles		53	55	72	74	49	58	33	42	207	229
	Femmes mariées.		»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
à 20 ans.	Garçons		54	44	55	64	48	39	48	42	205	189
	Hommes mariés.		»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
	Veufs		1	»	»	1	»	»	1	»	2	1
	Filles		58	83	78	85	56	65	64	58	256	291
	Femmes mariées.		2	3	3	1	4	6	3	»	12	10
	Veuves		»	»	»	»	»	»	1	»	1	»
à 25 ans.	Garçons		54	41	89	59	63	43	50	51	256	194
	Hommes mariés.		3	10	4	8	9	5	5	3	21	26
	Veufs		»	1	»	»	4	3	5	1	9	5
	Filles		51	40	68	46	34	42	34	43	187	171
	Femmes mariées.		7	17	21	22	15	19	11	12	54	70
	Veuves		»	1	2	3	2	1	»	5	4	10
à 30 ans.	Garçons		46	26	61	32	28	18	39	33	174	99
	Hommes mariés.		31	13	16	15	14	17	17	12	78	57
	Veufs		1	1	4	»	4	1	3	»	12	2
	Filles		35	32	53	22	26	16	33	14	147	84
	Femmes mariées.		37	34	49	38	21	38	34	27	144	137
	Veuves		2	1	6	8	4	3	3	3	15	16
à 40 ans.	Garçons		49	33	47	35	36	39	35	20	167	127
	Hommes mariés.		84	60	60	55	52	45	59	49	254	210
	Veufs		4	7	6	5	6	2	4	15	20	29
	Filles		35	27	45	28	31	26	30	16	141	97
	Femmes mariées		97	90	101	95	93	68	83	55	374	308
	Veuves		4	6	9	4	12	1	6	3	31	14
à 50 ans.	Garçons		28	18	23	16	26	18	13	18	90	70
	Hommes mariés.		95	94	99	65	87	58	87	55	368	272
	Veufs		14	9	17	3	9	5	11	5	51	22
	Filles		21	8	14	17	13	12	13	12	61	49
	Femmes mariées.		72	66	86	59	74	55	60	148	292	228
	Veuves		14	4	14	7	13	9	14	9	55	29

Décès. (SUITE.)

		1er. TRIMESTRE		2e. TRIMESTRE		3e. TRIMESTRE		4e. TRIMESTRE		TOTAL.	
		Population urbaine.	Population rurale.	Population urbaine.	Population rurale.	Population urbaine.	Population rurale.	Population urbaine.	Population rurale.	Population urbaine.	Population rurale.
De 50 à 60 ans.	Garçons	26	20	33	22	29	15	25	17	113	74
	Hommes mariés.	129	106	126	103	80	76	102	95	437	380
	Veufs.	46	31	26	19	28	15	28	28	128	93
	Filles.	24	21	28	20	14	7	20	21	86	69
	Femmes mariées.	110	89	74	87	53	54	74	78	311	308
	Veuves	41	26	40	30	36	17	40	30	157	103
De 60 à 65 ans.	Garçons	10	9	13	7	11	8	8	10	42	34
	Hommes mariés.	64	52	50	43	44	31	44	45	202	171
	Veufs.	17	22	21	23	14	16	15	17	67	78
	Filles.	14	13	18	12	10	7	22	12	64	44
	Femmes mariées.	50	46	35	37	27	25	50	48	162	156
	Veuves	67	84	58	60	37	34	48	54	210	232
De 65 à 70 ans.	Garçons	14	17	11	18	6	7	10	15	32	57
	Hommes mariés.	65	65	58	66	55	49	54	44	232	224
	Veufs.	40	39	29	29	24	22	24	33	117	123
	Filles	17	11	17	11	11	6	10	9	55	37
	Femmes mariées.	46	69	45	38	27	37	31	35	149	179
	Veuves	56	54	42	67	49	26	46	42	193	189
De 70 à 75 ans.	Garçons	13	14	8	9	8	14	11	9	40	46
	Hommes mariés.	50	72	53	50	45	48	40	59	188	229
	Veufs.	47	48	40	50	33	27	45	44	165	169
	Filles.	18	16	19	8	14	6	14	10	65	40
	Femmes mariées.	40	36	24	43	21	37	30	28	115	144
	Veuves	63	92	56	52	24	45	58	66	201	255
De 75 à 80 ans.	Garçons	12	11	15	12	7	9	13	7	37	39
	Hommes mariés.	34	57	42	38	25	37	31	47	132	179
	Veufs.	30	49	49	46	23	44	40	39	142	178
	Filles.	6	9	11	7	12	13	11	13	40	42
	Femmes mariées.	14	28	20	25	16	12	11	19	61	84
	Veuves	77	82	82	64	41	36	54	53	254	235
De 80 à 85 ans.	Garçons	9	4	2	5	4	3	3	3	18	15
	Hommes mariés.	12	27	15	16	10	14	10	20	47	77
	Veufs.	31	41	21	37	18	17	21	30	91	125
	Filles.	6	8	13	2	7	4	13	7	39	21
	Femmes mariées.	8	12	6	12	4	4	6	7	24	35
	Veuves	54	61	41	71	40	39	52	70	187	241
De 85 à 90 ans.	Garçons	»	8	3	4	1	2	4	4	8	18
	Hommes mariés.	5	11	5	12	1	4	3	9	14	36
	Veufs.	21	20	11	23	13	9	18	17	63	69
	Filles.	1	1	7	4	5	2	5	3	18	10
	Femmes mariées.	5	1	4	9	1	2	1	2	11	14
	Veuves	22	42	15	25	21	30	26	30	84	127
De 90 à 95 ans.	Garçons	»	1	»	1	»	1	»	2	»	5
	Hommes mariés.	»	4	»	2	»	»	1	3	1	9
	Veufs.	7	7	3	5	2	3	3	7	15	22
	Filles.	»	»	2	3	1	2	3	»	6	5
	Femmes mariées.	1	2	1	1	»	»	1	»	3	3
	Veuves	4	13	8	10	6	4	4	13	22	40
De 95 à 100 ans.	Garçons	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
	Hommes mariés.	»	»	»	1	1	»	»	1	1	2
	Veufs.	1	»	»	1	1	»	»	»	2	1
	Filles.	»	»	1	»	»	»	»	1	1	1
	Femmes mariées.	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»
	Veuves	3	4	»	»	»	»	2	1	5	5
De 100 ans et au-dessus.	Garçons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Hommes mariés.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Veufs.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Filles.	2	»	»	»	»	»	»	»	2	»
	Femmes mariées.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Veuves	»	»	»	1	»	1	»	»	»	2
TOTAL		4446	4120	4304	3712	3073	2620	3583	2977	15324	13429

Tableau récapitulatif des causes de décès.

CAUSES.	Populat. urbaine.		Populat. rurale.		TOTAL.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
. . . . .	502	463	546	556	1048	1019
uptives.	235	247	184	144	419	391
irulentes ou contagieuses. . . .	2	2	5	4	7	6
de l'encéphale.	801	756	703	627	1504	1383
des yeux.	13	5	15	12	28	17
des organes de la circulation.	408	370	421	416	829	786
des organes de la respiration	2169	2310	1707	1594	3876	3904
des organes de la digestion. . .	924	958	811	858	1735	1816
les reins.	26	4	16	11	42	15
le la vessie.	50	21	78	28	128	49
s des [chez la femme.	»	93	»	79	»	172
;nitaux. [chez l'homme.	16	»	30	»	46	»
les seins.	3	42	14	25	17	67
les os.	120	91	61	67	181	158
lu système nerveux.	123	127	109	134	232	261
lu système lymphatique.	119	74	64	78	183	152
irticulaires.	69	41	31	56	100	97
le la peau.	21	30	20	25	41	55
liverses	247	304	209	171	456	475
ouches.	»	59	»	71	»	130
. . . . .	239	369	350	512	589	881
. . . . .	24	12	43	14	67	26
. . . . .	69	24	72	50	141	74
. . . . .	1	1	2	2	3	3
. . . . .	»	»	3	»	3	»
ses	953	909	416	387	1369	1296
onnues.	391	484	995	603	1386	1037
Totaux.	7535	7746	6905	6524	14440	14270
DÉCÈS :						
. . . . .	6645	6802	6885	6490	13480	13292
ospices.	890	944	44	24	934	968
risons.	»	»	5	1	5	1
. . . . .	»	»	21	9	21	9
Totaux.	7535	7746	6905	6524	14440	14270

Professions des décédés.

	HOMMES.		FEMMES.		ENFANTS (0 à 16 ans)		TOTAL	
	Population urbaine.	Population rurale.	Population urbaine.	Population rurale.	Population urbaine.	Population rurale.	Population urbaine	
Ouvriers { agricoles	781	1164	634	1210	1418	1886	2833	
Ouvriers { industriels	1490	859	1568	1105	3213	1898	6271	
Domestiques	186	200	170	220	200	336	556	
Marchands et négociants	373	137	235	136	301	204	909	
Propriétaires et rentiers	341	418	439	331	235	162	1015	
Armée de terre et de mer	203	59	39	6	132	10	374	
Professions libérales (médecins, avocats, artistes, fonctionnaires publics, etc.)	207	60	94	24	249	101	550	
Ecclésiastiques, religieux et religieuses	7	4	20	1	1	1	33	
Sans professions	396	326	895	774	928	1405	2219	
Professions inconnues	212	138	183	143	131	111	526	
Totaux	4196	3365	4277	3950	6808	6114	15281	

RÉSUMÉ DU MOUVEMENT DE LA POPULATION.

Relevé des naissances	Garçons	10525	
	Filles	10415	
Relevé des décès	Garçons	8804	
	Hommes mariés	3838	14446
	Veufs	1798	
	Filles	7966	
	Femmes mariées	3387	14270
	Veuves	2917	
Excédant des naissances sur les décès			

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

Les listes électorales pour 1854 ont été arrêtées conformément aux nombres ci-après :

ANTONS.	NOMBRE d'inscrits, militaires compris.
ndissement de unkerque.	
s	4341
›urg.	3566
rque-Est . . .	4239
rque-Ouest. . .	4122
ines.	2067
:hoote.	3463
houdt	4478
lissement d'Ha- :ebrouck.	
l-Nord-Est. . .	3595
l-Sud-Ouest. . .	3603
. . . . .	4053
·ouck-Nord. . .	3984
·ouck-Sud . . .	3800
:e	5496
oorde	3728
ndissement de Lille.	
tières	4446
;ée.	4074
g.	4799
ardin	5468
y.	5170
entre.	4986
ord-Est	4609
uest.	4408
nd-Est.	4568
id-Ouest. . . .	5900
Marcq.	5217
y-sur-Deûle . .	4362
x.	7680
. . . . .	5788
›ing-Nord . . .	5288
›ing-Sud	5756
ndissement de Cambrai.	
ai-Est	5517
ai-Ouest	5753
res.	6289
:au	7884
. . . . .	7481

CANTONS.	NOMBRE d'inscrits, militaires compris.
Marcoing.	6573
Solesmes.	7070
Arrondissement d'Avesnes.	
Avesnes-Nord. . . .	3632
Avesnes-Sud	3603
Bavai.	4004
Berlaimont.	2669
Landrecies.	4360
Maubeuge	5709
Le Quesnoy-Est. . . .	4303
Le Quesnoy-Ouest. . .	3496
Solre-le-Château. . . .	2727
Trélon.	4561
Arrondissement de Douai.	
Arleux.	3699
Douai-Nord.	4301
Douai-Ouest	4297
Douai-Sud	4253
Marchiennes.	5392
Orchies.	5132
Arrondissement de Valenciennes.	
Bouchain.	8739
Condé	5079
Saint-Amand (rive-droite).	6445
Saint-Amand (rive-gauche).	3409
Valenciennes-Est. . .	5413
Valenciennes-Nord. .	5486
Valenciennes-Sud. . .	4881
Récapitulation par arrondissement.	
Dunkerque.	26276
Hazebrouck	28259
Lille.	82419
Cambrai.	46567
Avesnes.	39063
Douai	27074
Valenciennes. . . .	39452
	289110

JURY.

La loi du 4 juin 1853 porte que la liste annuelle du jury est composée de 500 jurés dans les départements dont la population excède 300,000 habitants, et que ce nombre de jurés est réparti par arrondissement et par canton, proportionnellement au tableau officiel de population.

Par arrêté en conseil de préfecture du 10 octobre 1854, M. le Préfet a procédé à cette répartition comme suit :

Arrondissements.	CANTONS.	Nombre de jurés pour chaque canton.
Avesnes.	Avesnes-Nord	5
	Avesnes-Sud	6
	Bavai	6
	Berlaimont	4
	Landrecies	7
	Le Quesnoy-Est	11
	Le Quesnoy-Ouest	6
	Maubeuge	6
	Solre-le-Château	5
	Trélon	7
Cambrai.	Cambrai-Est	9
	Cambrai-Ouest	10
	Carnières	10
	Clary	13
	Le Câteau	12
	Marcoing	10
	Solesmes	11
Douai.	Arleux	6
	Douai-Nord	8
	Douai-Ouest	7
	Douai-Sud	7
	Marchiennes	8
	Orchies	8
	A reporter	182

ondissements.	CANTONS.	Nombre de jurés pour chaque canton.
	Report.	182
	Bergues.	7
	Bourbourg.	6
	Dunkerque-Est.	9
ıkerque. . . .	Dunkerque-Ouest.	8
	Gravelines.	4
	Hondschoote.	6
	Wormhoudt.	7
	Bailleul-Nord-Est.	6
	Bailleul-Sud-Ouest	6
	Cassel.	6
ebrouck . . .	Hazebrouck-Nord.	6
	Hazebrouck-Sud.	6
	Merville.	8
	Steenvoorde.	6
	Armentières.	8
	Cysoing.	6
	Haubourdin.	8
	La Bassée.	9
	Lannoy.	10
	Lille-Centre.	9
	Lille-Nord-Est.	10
;	Lille-Ouest.	10
	Lille-Sud-Est.	9
	Lille-Sud-Ouest.	13
	Pont-à-Marcq.	8
	Quesnoy-sur-Deûle	7
	Roubaix.	21
	Seclin.	9
	Tourcoing-Nord.	11
	Tourcoing-Sud.	12
	Bouchain.	14
	Condé.	10
	St.-Amand rive gauche	8
ıncienne. . .	St.-Amand rive droite.	7
	Valenciennes-Est.	9
	Valenciennes-Nord.	10
	Valenciennes-Sud.	9
		500

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1854.

SÉANCE DU 21 AOUT.

L'an mil huit cent cinquante-quatre, le vingt-un août, à trois heures de relevée, les membres du Conseil général du département du Nord se réunissent dans le lieu ordinaire de leurs séances, à l'hôtel de la Préfecture. Le Préfet entre en séance et donne lecture du décret impérial en date du 2 juin, qui convoque les conseils généraux et fixe la durée de leur session jusqu'au 4 septembre prochain. Il déclare en conséquence la session ouverte. — Il donne ensuite lecture d'un second décret en date du 2 août, qui nomme aux fonctions de Président du Conseil général, pour la présente session, M. *Marchant*, sénateur; aux fonctions de vice-président, M. *Danel*, président de chambre à la Cour impériale de Douai, et aux fonctions de secrétaire, M. *de Clebsattel*, avocat, membre du Corps législatif. Le Préfet invite MM. *Marchant* et *de Clebsattel* à prendre place au bureau. — Le Président donne la parole à M. le Préfet, qui lit un exposé de la situation du département. Le Président donne acte à M. le Préfet de cette communication et du dépôt des pièces concernant toutes les affaires soumises aux délibérations du Conseil général. — Le Président donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. le Ministre de l'Intérieur en réponse à l'envoi qu'il lui a fait de la délibération qui a été prise l'année dernière par le Conseil général, concernant la situation financière du département. Il lit une lettre par laquelle M. *Doutrelaine* exprime ses regrets de ne pouvoir prendre part aux travaux de la session, à cause des occupations urgentes qui le retiennent à Paris. Une autre lettre de M. *Hamoir* annonce que des devoirs de famille ne lui permettront de se rendre à Lille que dans deux jours. — Le Président donne lecture d'une

tre de M. Michel (de l'Ardèche), vice-président d'une commission ur l'exécution d'un monument à Olivier de Serres. — Renvoyé 6.e bureau. = Un membre dépose la proposition suivante : Je demande qu'il plaise au Conseil général d'émettre le vœu suivant : M. le Préfet est prié d'ordonner que les cantonniers placés sur les chemins de grande communication soient tenus de veiller à la conservation des plantations existantes et de celles qui y seraient autorisées, et de constater par des procès-verbaux toutes les dégradations qui y seraient faites. » — Cette proposition est nvoyée à l'examen du 5.e bureau. = Un autre membre dépose la oposition suivante : « J'ai l'honneur de demander au Conseil général de m'autoriser à développer les motifs du vœu suivant que je lui propose d'émettre : 1.° Prier le gouvernement d'accorder aux communes le droit de consigner annuellement, ou moins souvent, mais à des époques régulières, leurs observations sur tout ce qui regarde l'administration communale, dans une délibération prise *ad hoc :* 2.° de permettre l'envoi direct de ces délibérations au Chef du gouvernement sans emprunter la voie administrative établie. » — Renvoyé au 6.e bureau. = Le Président invite le onseil à procéder à l'organisation de ses bureaux. Plusieurs mem-res font remarquer qu'il y a de graves inconvénients à ce que les êmes membres se perpétuent dans les bureaux et soient toujours largés des mêmes rapports ; que si des changements fréquents nui-ient à l'expédition des affaires, il y aurait incontestablement avan-ge à modifier au moins le 5.e bureau chargé des questions con-rnant les chemins publics et dans lequel les arrondissements sont également représentés ; qu'il serait juste et convenable de faire ltrer dans ce bureau deux conseillers par chaque arrondissement. n autre membre insiste pour que les bureaux ne soient pas toujours mposés des mêmes membres. Il lui paraîtrait utile d'établir une rtaine rotation, de décider par exemple que tous les trois ans, il rait procédé à de nouvelles désignations. Le Président répond l'il n'est pas besoin de prendre une résolution à cet égard, que le oit existe, et que l'on peut changer les bureaux chaque année. Il oute que le classement des membres dans les bureaux est fait par s arrondissements eux-mêmes qui choisissent les spécialités. ndre une rotation obligatoire, ce serait précisément vouloir le placement des hommes spéciaux. Le Président ajoute que si le onseil général reconnaît l'utilité d'augmenter le nombre des mem-es du 5.e bureau, ce nombre pourrait être porté à quinze, en oisissant deux membres pour chaque arrondissement, et trois pour rrondissement de Lille, en raison de sa population et de son im-rtance. Les autres bureaux seraient alors composés de neuf mem-es chacun. Cette proposition est mise aux voix et adoptée. Les rondissements sont chargés de la désignation des membres du

5.e bureau. Le Président invite les membres à se réunir dans les bureaux pour la répartition des dossiers et la nomination des rapporteurs.

SÉANCE DU 22 AOUT.

Le Président donne lecture de deux lettres de MM. *Renard* et *Decarpentry*, qui expriment leurs regrets de ne pouvoir assister aux premières séances à cause de leur état de santé. — Un membre dépose la proposition suivante : « Un arrêt de la Cour de cassation du « 3 juin 1854 ayant décidé que ni la Charte de 1830, ni la Consti- « tution de 1848, ni celle de 1852 n'avaient abrogé la loi du 14 no- « vembre 1814, j'ai l'honneur de proposer au Conseil général d'é- « mettre le vœu que le gouvernement recommande et fasse exécuter « la loi du repos du dimanche, qui caractérise les nations chré- « tiennes et est généralement observée par elles. » Ce vœu est renvoyé à l'examen du 6.e bureau. = Le Président donne lecture des listes des rapports préparés dans les bureaux. Aucune observation n'est faite à ce sujet. = Sur la proposition du premier bureau, le Conseil général donne acte à M. le Préfet de la communication du compte d'emploi des huit dixièmes du fonds d'abonnement de la Préfecture, affectés pendant l'année 1853 aux traitements des employés et gens de service, et de celle des délibérations prises par les Conseils d'arrondissement sur les comptes d'emploi des frais d'administration des sous-préfectures. — Alloue au sous-chapitre XXIII du budget de 1855, d'après la demande de M. le Préfet, une somme de 2,360 fr. 50 c., pour solde des frais de publication du procès-verbal du Conseil général en 1853. — Vote l'inscription au sous-chapitre XXII des crédits suivants : 1.° Frais de publication du procès-verbal en 1855, 4,300 fr.; 2.° frais d'illumination des édifices départementaux, 200 fr.; 3.° dépenses diverses et imprévues, 1,000 fr.; 4.° traitement du gardien de la pyramide de Denain, 200 fr. — Alloue au sous-chapitre XII les crédits suivants demandés par M. le Préfet : 1.° Frais d'impression des comptes et budgets départementaux, 900 fr.; 2.° frais d'impression concernant les listes électorales et les listes du jury, 2,000 fr.—Alloue au sous-chapitre XIX les crédits suivants, à titre de secours à d'anciens employés de la préfecture et aux veuves, savoir : 1.° à la veuve Delhaye, 150 fr.; 2.° à la veuve Dehau, 100 fr.; 3.° à la veuve Carez, 200 fr.; 4.° au sieur Epvre, ancien employé de la sous-préfecture de Dunkerque, âgé de 92 ans, 200 fr.—Alloue au sous-chapitre XVI la somme de 649 f. 4 c., montant des primes dues à diverses compagnies pour l'assurance contre l'incendie des bâtiments départementaux et du mobilier de la préfecture. — Alloue au sous-chapitre I.er le crédit ordinaire de 800 fr. affecté au traitement du concierge de la préfecture. — Vote l'inscription au sous-chapitre XIV, d'une somme de 7,000 fr. pour solde des

des tables décennales des registres de l'état-civil destinées chives de la préfecture. — Alloue au sous-chapitre VIII le ordinaire de 500 fr. affecté aux frais d'entretien, éclairage affage du corps-de-garde de la préfecture. — Alloue au sous-re IV la somme de 6.000 fr. demandée par M. le Préfet, olde du crédit de 11,800 fr. accordé par le vote de l'année re, pour la fourniture du mobilier de la sous-préfecture de — Vote l'inscription en recette de la somme de 5,200 fr. que ritiers de M. Leplus, architecte, ont été condamnés à payer conseil de préfecture, pour faire réparer les planchers du nt de l'aile gauche de la préfecture, construit en 1849, et st affaissé en 1853, par la rupture des poutres, et alloue au hapitre XVI un crédit de pareille somme pour l'exécution des x de réparation. — Alloue au sous-chapitre III une somme 00 fr. pour les loyers des hôtels de sous-préfectures qui n'ap-nent pas au département, savoir : Dunkerque, 2,400 fr.; 3,300 fr., et Hazebrouck, 1,200 fr. — Vote l'inscription au hapitre XV d'une somme de 70 fr. 21 c., pour le paiement part contributive du département dans les frais de construc-l'un trottoir en avant de la sous-préfecture de Cambrai. — au sous-chapitre IV un crédit de 1,650 fr. pour l'entretien ire du mobilier des hôtels de sous-préfecture. — Sur la pro-n du 3.e bureau, le Conseil alloue au sous-chapitre XX du t de 1855, les crédits suivants : 1.° indemnité à Mgr. l'arche-, 5,000 fr.; 2.° supplément aux trois vicaires-généraux, fr.; 3.° supplément aux dix chanoines, 10,000 fr.; 4.° se-au culte protestant, 1,000 fr.; 5.° secours au culte israélite, . — Alloue au sous-chapitre XV une somme de 509 fr. 32 c., nt de diverses dépenses du service des enfants trouvés faites 52 et 1853, dans les départements étrangers, et qui n'ont été ées qu'après la clôture des exercices. — Vote l'inscription au hapitre XV d'une somme de 6,121 fr. 30 c., restant due à public de Lille et à divers départements, pour des dépenses vice des aliénés en 1852 et années antérieures. — Alloue au hapitre XIX un crédit de 500 fr. en faveur de la colonie de y où 48 enfants sont aujourd'hui entretenus. — Alloue au sous-chapitre un crédit de 250 fr., en faveur de la colonie le de Mesnil-Saint-Firmin, où sont reçus plusieurs élèves des es du département. — Alloue au sous-chapitre XXII du budget dit ordinaire de 1,400 fr. pour récompenser les belles actions, prouve l'heureuse idée de M. le Préfet de convertir les gratifi-s pécuniaires en livrets de caisse d'épargne, et de stimuler es sentiments d'économie et de prévoyance. — Renouvelle les émis l'année dernière, pour qu'il soit apporté des modifica-à la loi du 24 vendémiaire, an II, en ce qui concerne le domi-

cile de secours. — S'associe aux félicitations contenues dans une délibération du conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, par laquelle il exprime sa satisfaction du développement que les caisses d'épargne ont reçu dans cet arrondissement. — Le président, en rappelant au Conseil général que M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce demande des renseignements précis sur l'importance des récoltes en froment, seigle et méteil, invite les membres à recueillir les données approximatives les plus exactes sur la question et à les communiquer au 4.e bureau, chargé du rapport. — Un membre du 4.e bureau fait un rapport sur une délibération du conseil d'arrondissement d'Avesnes, par laquelle en se félicitant de l'extension et de la prospérité des industries de cet arrondissement, il appelle l'attention spéciale de l'autorité sur la création et le perfectionnement des voies de communication. Le Conseil, considérant que ce vœu, très-légitime d'ailleurs, ne paraît pas bien opportun en présence des efforts incessants de l'État et du département, dans le but de vivifier l'arrondissement d'Avesnes, déclare qu'il est inutile d'insister sur une œuvre qui a déjà reçu une large exécution. — Vote l'inscription au sous-chapitre VII du budget d'une somme de 1,700 fr. à répartir entre les chambres consultatives d'agriculture du département, comme suit : 500 fr. pour la chambre de Lille et 200 fr. pour chacune des autres. — Remercie M. le Préfet de sa communication portant qu'il a obtenu de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, un subside de 3,000 fr. pour le concours central et départemental d'agriculture qui doit se tenir cette année à Lille, du 1.er au 10 septembre prochain. — Déclare qu'en présence de la situation financière du département, il n'y a pas lieu de prendre une décision sur une circulaire de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, concernant une proposition pour l'établissement d'un cours d'arboriculture, dont les frais s'élèveraient à 800 fr. — Alloue au sous-chapitre VII, 1.° un crédit de 1,000 fr., pour l'entretien ordinaire du mobilier des tribunaux ; 2.° un crédit de 890 fr. pour achat de quelques objets mobiliers pour les tribunaux civil et de commerce de Cambrai et de Dunkerque. — Alloue au sous-chapitre I.er une somme de 3,000 fr. pour des réparations à exécuter à la caserne de gendarmerie de Lille. — Déclare qu'en présence des charges énormes qui pèsent sur le budget départemental, il ne peut voter aucune allocation pour l'érection d'un monument à la mémoire de Mgr. Affre, archevêque de Paris. — Rejette la nouvelle demande du Conseil d'arrondissement de Valenciennes tendant à obtenir un vote supplémentaire pour l'érection d'un monument à Froissart. — Ajourne toute proposition de crédit pour les frais du monument à ériger à Napoléon I.er, dans la Bourse de Lille. — Alloue au sous-chapitre I.er la somme de 5,000 fr. pour le traitement des architectes départementaux. — Vote l'inscription au sous-

chapitre XV d'une somme de 24 fr. dépensée en 1853 pour l'achat de trois pupîtres destinés au service du parquet et du cabinet du Président du tribunal d'Avesnes. — Alloue au sous-chapitre XVI les crédits suivants : 1.° solde des travaux d'appropriation et travaux aux calorifères du tribunal d'Avesnes, 3025 fr.; 2.° deuxième à-compte sur les travaux d'appropriation de la caserne de gendarmerie de Saint-Amand, 3,000 fr. — Alloue au sous-chapitre I.er le crédit ordinaire de 2,500 fr. affecté à l'entretien des bâtiments des tribunaux.—Alloue au même sous chapitre les crédits suivants demandés par M. le Préfet : palais-de-justice de Lille, renouvellement d'une partie des trottoirs en asphalte, 560 fr.; tribunal de commerce de Cambrai, blanchissage des plafonds, peinture des boiseries, etc., 300 fr. — Alloue au sous-chapitre XXII le crédit ordinaire de 800 fr. affecté au traitement du médecin de l'établissement thermal de Saint-Amand. — Donne acte à M. le Préfet de sa communication relative à la situation du projet de plantation des dunes et garennes appartenant aux communes de l'arrondissement de Dunkerque. — Donne acte à M. le Préfet de sa communication du rapport fait par le Conseil central de salubrité pour 1853, sur l'état sanitaire du département, et alloue au sous-chapitre XIV du budget, le crédit ordinaire de 600 fr. affecté au service des épidémies. — Un membre propose au Conseil général de renouveler le vœu qu'il a émis l'année dernière, pour que le gouvernement introduise dans la législation des dispositions propres à garantir la sécurité des ouvriers dans les ateliers, et à les préserver des accidents causés par les mouvements mécaniques, sans nuire au progrès de l'industrie. Ce vœu est renvoyé à l'examen du 4.e bureau.— Le Conseil alloue au sous-chapitre XXII du budget une somme de 300 fr., réclamée à titre de complément d'honoraires, par l'avocat qui a plaidé et gagné au Conseil d'Etat, la cause du département contre le sieur Dehez, entrepreneur du palais-de-justice de Lille. — Donne acte à la commission historique de la communication de son rapport annuel qui constate que des documents importants recueillis par ses soins formeront le cinquième volume de ses travaux, et attendu qu'elle ne demande aucun subside cette année, lui réserve les droits qu'elle n'a pas cessé d'avoir aux sympathies et aux encouragements du département. — S'associe aux vœux des Conseils d'arrondissements d'Avesnes, de Cambrai et Douai, qui réclament un impôt sur les chiens au profit des communes, et demande avec l'arrondissement d'Avesnes que cet impôt soit obligatoire, et reçoive le moins d'exceptions possibles. — Alloue au sous-chapitre XIX une somme de 500 fr. qui sera employée sous la direction du comité central de salubrité, à l'achat d'instruments, pour favoriser les observations météorologiques auxquelles se livre M. Meurein, membre de la société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — Reconnaît avec le 6.e bureau toute l'utilité des

bibliothèques administratives, et regrette avec M. le Préfet, que la situation du budget départemental ne permette pas de disposer d'un subside pour cet objet.— S'associe de nouveau aux vœux renouvelés par les Conseils d'arrondissements d'Avesnes et d'Hazebrouck, pour que ces deux sous-préfectures soient élevées à la seconde classe. — Alloue au sous-chapitre I.er du budget le crédit ordinaire de 2,500 fr. affecté aux frais d'entretien des casernes de gendarmerie, appartenant au département. — Alloue au sous-chapitre V les crédits suivants pour le service de la gendarmerie : 1.° loyers des casernes qui n'appartiennent pas au département, 27,750 fr.; 2.° illuminations et remplacement de drapeaux, 650 fr.; 3.° indemnités de literies aux gendarmes extraits de la ligne, 1,600 fr. — S'associe aux vœux renouvelés ou exprimés par les Conseils d'arrondissements, pour l'établissement de nouvelles brigades de gendarmerie, et prie M. le Préfet d'insister auprès de M. le Ministre, pour obtenir enfin la réalisation de vœux si souvent exprimés.

SÉANCE DU 23 AOUT.

Le Président communique au Conseil général : 1.° une lettre de M. *Revel*, annonçant qu'une indisposition le force à s'éloigner ; 2.° une lettre de M. *Mimerel*, annonçant que la mort d'un parent l'oblige momentanément à s'absenter ; 3.° une lettre de M. le secrétaire-général de la compagnie du Chemin de fer de la frontière nord-est, demandant une audience.— Renvoyé au 5.e bureau ;—4.° une lettre et une requête des administrateurs des mines de Lens, concernant un nouveau projet de chemin de fer. — Renvoyé au 5.e bureau ; — 5.° une délibération du Conseil municipal de Recquignies réclamant contre les travaux du chemin de fer dans l'intérieur de cette commune. — Renvoyé au 5.e bureau. — 6.° un rapport de M. le Préfet concernant le rouissage du lin. — Renvoyé au 4.e bureau. — 7.° un autre rapport relatif à un vote de fonds pour doter les écoles primaires des portraits de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice. — Renvoyé au 3.e bureau. — Le Président donne lecture des listes des rapports préparés dans les bureaux. Aucune observation n'est présentée. Sur la proposition du 1.er bureau, le Conseil vote un crédit de 22,211 fr. à titre de subvention aux communes du canton de Clary, et à celles des deux cantons de Bailleul, pour le renouvellement de leur cadastre, et émet le vœu que la loi du 7 août 1850 soit abrogée en ce qui concerne le cadastre. — Alloue au sous-chapitre I du budget, le crédit ordinaire de 33 fr. pour le remplacement du drapeau qui surmonte la porte principale de l'hôtel de la Préfecture. — Vote l'inscription au sous-chapitre XV, d'un crédit de 138 fr. 61 c. pour payer des travaux exécutés d'urgence en 1851 à la prison d'Hazebrouck, et dont l'utilité a été constatée par la

ımmission de surveillance et par le conseil d'arrondissement. — lloue au sous-chapitre I les crédits suivants : Renouvellement des ıitures en mauvais état à l'hôtel de la Sous-Préfecture d'Avesnes,)00 fr. Etablissement de lieux d'aisances à l'étage de l'hôtel de la ɔus-Préfecture de Douai, 400 fr. Etablissement d'une pompe dans cour, d'une alcôve avec cabinet, d'appareils de chauffage et de ınnettes dans les appartements de la Sous-Préfecture de Valenennes, 2,290 fr.—Renvoi à l'examen du 5.e bureau d'une propotion déposée par deux membres, dans le but d'engager le Gouvereement à ne prendre aucune décision relative au canal de jonctiou e l'Escaut à la Deûle tant qu'il n'aura pas fait examiner s'il y a ossibilité d'admettre un nouveau tracé qui desservirait en même ɛmps Roubaix et Tourcoing, c'est-à-dire deux villes au lieu d'une, e qui donnerait une plus ample satisfaction à l'intérêt général. — ılloue au sous-chapitre I.er le crédit ordinaire de 3,200 fr. pour 'entretien des bâtiments des prisons. — Alloue au sous-chapitre XV ıne somme de 185 fr. 10 c., montant de deux états de frais le transport et de séjour dans les prisons de la Seine, en 1853, le condamnés appartenant au département du Nord, lesdits états ıyant été transmis après la clôture de l'exercice. —Accorde le crédit le 500 fr. demandé par M. le Préfet pour le jeune Massieu qui coninue ses études à La Tombe, près Tournay. — Sur la proposition lu 3.e bureau, le Conseil général approuve le compte qui lui a été ɔrésenté par M. le Préfet, pour le service en 1853 des enfants trouvés t abandonnés ainsi que des orphelins pauvres, lequel compte offre n reliquat de 10,071 fr. 76 c. demeuré libre sur le crédit qui avait té alloué. — Adopte le projet de budget présenté pour l'exercice le 1855, et, par suite, alloue le crédit demandé de 20,000 fr. ɔorté au sous-chapitre X de ce budget. — Appelle l'attention de l. le Préfet sur les réclamations des hospices de Lille et de Dunerque, concernant le tarif des pensions pour le cas où les motifs e ces réclamations subsisteraient encore à l'époque de la prochaine ɛssion du Conseil général. —Recommande à l'attention particulière e M. le Préfet, les améliorations et les abus signalés par l'inspecɔur des enfants trouvés dans son premier rapport pour l'année 1854 = Le Conseil déclare, qu'en présence de la situation financière du épartement, il n'y a pas lieu de prendre aucune décision au sujet e la circulaire du 15 de ce mois, par laquelle M. le Ministre de Intérieur invite les Conseils généraux à voter une allocation quelɔnque pour consacrer le principe de l'établissement des médecins antonaux. — Un membre du 6.e bureau fait connaître que ce buɛau autorise la lecture du développement d'un vœu déposé par un ɛembre du Conseil, et tendant à ce que les administrations communales soient autorisées à adresser directement des rapports annuels u Chef du gouvernement. Ces développements sont présentés et

renvoyés à l'examen du 6.e bureau.—Le Conseil donne acte à M. le Préfet de sa communication portant que par une loi du 29 juin dernier, conforme à la proposition du Conseil général, le hameau du Bois-Grenier a été distrait des communes d'Erquinghem-Lys et la Chapelle d'Armentières, et érigé en commune particulière. — Remercie M. le Préfet de sa communication portant que conformément au désir exprimé par le Conseil général, dans sa dernière session, il a pris, pour modifier celui du 26 janvier 1849 sur la police de la chasse, un nouvel arrêté auquel M. le Ministre de l'Intérieur a refusé son approbation, et prie ce magistrat de soumettre de nouveau la question à M. le Ministre de l'Intérieur. — Sur la proposition du 6.e bureau, le Conseil général, vu le congé signifié à M. le Préfet pour le premier janvier 1856, par M. le maire de Dunkerque, des locaux occupés par le tribunal de première instance dans les bâtiments de l'hôtel-de-ville, prie instamment M. le Préfet de vouloir bien continuer à faire rechercher s'il n'existe pas à Dunkerque de locaux propres à assurer le service du tribunal; dans le cas où cette nouvelle recherche n'aboutirait pas, prie ce magistrat de faire procéder à l'étude d'un palais-de-justice à construire à Dunkerque sur l'emplacement le plus rapproché possible de la maison d'arrêt; prie M. le Préfet de donner aux architectes rédacteurs des projets, des instructions qui leur fassent bien comprendre qu'il s'agit non de construire un monument, mais un local le moins couteux possible et assurant d'une manière convenable et digne tous les besoins de la justice; enfin de vouloir bien lui communiquer les plans et devis lors de sa prochaine session ou au moins de prendre l'avis d'une commission. — Le Conseil général en regrettant que l'état des finances départementales ne lui permette pas de prendre part à la souscription pour l'érection d'un monument à Olivier de Serres, déclare qu'il n'y a pas lieu de voter aucune allocation. — Alloue au budget de 1855, les crédits suivants aux élèves artistes qui justifient par leurs études la bienveillance du département: à Déconinck, 1,000 fr. à Gautier (augmentation de 200 fr.), 800 fr.; à Lobedez, 800 fr.; à Colin, Meyaux, Ledé et Caron, chacun une somme de 600 fr.; à Delettré, 500 fr.; et attendu que ces divers crédits s'élevant ensemble à 5,500 fr. dépassent le chiffre de 5,000 fr., affecté en principe à l'encouragement des élèves artistes, le Conseil décide qu'il ne sera accordé cette année aucune nouvelle pension.— Passe à l'ordre du jour sur le vœu déposé par un membre du Conseil et tendant à ce que le Gouvernement fasse observer la loi du repos du dimanche.— Donne acte à M. le Préfet de sa communication relative à la suite donnée à la décision prise l'année dernière par le Conseil sur la demande du hameau de Sebourquiaux, tendant à se séparer de la commune de Sebourg et prie ce magistrat de veiller à l'exécution de sa délibération de la session dernière. — Alloue au sous-chapitre

XIV le crédit ordinaire de 100 fr. affecté aux distributions de primes pour la destruction des animaux nuisibles. — Alloue au sous-chapitre XVII un crédit de 2,000 fr., à titre de subvention aux communes pour achat de pompes à incendie. — Alloue au sous-chapitre XXII le crédit ordinaire de 50 fr. affecté au traitement du gardien de la pyramide de Cysoing. — Rejette la demande de la commune de Péronne tendant à obtenir un accroissement de territoire aux dépens des communes voisines de Fretin et de Sainghin-en-Mélantois. — Le président invite les rapporteurs des divers bureaux à hâter de tous leurs efforts l'achèvement de leurs travaux.

SÉANCE DU 24 AOUT.

Le Président donne lecture des listes des rapports préparés, sur lesquelles il ne s'élève pas d'objection. — Un membre, autorisé par le 5.e bureau, donne lecture du développement à l'appui du vœu qu'il a déposé pour que les cantonniers soient chargés de veiller à la conservation des plantations existant sur les routes. — Renvoyé au 5.e bureau pour examen. — Au nom du 1.er bureau, un membre lit un rapport de M. le Préfet, sur une demande formée par la commune de Lannoy, à l'effet d'obtenir un secours pour la reconstruction du clocher et de la principale nef de son église. Le Conseil général, considérant que la ville de Lannoy a déjà obtenu du département deux subventions tout à fait exceptionnelles, de vingt mille francs chacune, décide qu'il ne lui sera pas alloué de subvention sur les fonds départementaux, et la recommande à la bienveillance de M. le Ministre pour un subside sur les fonds de l'Etat. — Alloue à la commune de Bissezeele, pour la reconstruction de son église, un secours de 3,000 fr. payable à mesure de l'avancement des travaux, et inscrit un crédit à valoir de 500 fr. au sous-chapitre XVIII du budget de 1855; recommande cette commune avec instance à M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, pour qu'il veuille bien lui accorder la subvention la plus forte qu'il sera possible. — Sur la proposition du 1.er bureau qui rappelle qu'en conformité des engagements que le Conseil général a pris dans la session de 1853, le département du Nord doit payer l'année prochaine le premier quart de la subvention d'un million alloué à la compagnie du chemin de fer du Nord pour l'embranchement de Cambrai, le Conseil décide 1.° que le premier terme de l'imposition extraordinaire de trois centimes additionnels sera mis en recouvrement en 1855, par addition aux rôles généraux des contributions directes; 2.° que le produit de cette perception, évalué à la somme de 247,239 fr., d'après le montant du principal des contributions directes de 1854, sera porté en recette et en dépense à la 3.e section du budget départemental de 1855. — Le Président communique au Conseil général

une demande des héritiers du sieur Leplus, décédé architecte du département, tendant à obtenir la remise de la somme de 5,200 fr., que le Conseil de Préfecture les a condamnés à payer à titre d'indemnité pour les travaux de réparation de l'aile gauche de l'hôtel de la préfecture. — Renvoyé au 2.e bureau. — Il communique, en outre, une lettre de M. le Maire de Lille en envoi de billets pour la distribution des prix à l'Académie de musique. — Mention au procès-verbal et remerciements. = Le Conseil général approuve le compte des fonds de non-valeurs et de réimposition présenté par M. le Directeur des contributions directes, pour 1853, et arrête que ses résultats seront inscrits au registre de ses délibérations. — Vote l'inscription au sous-chapitre XV, du crédit de 18,092 fr. 49 c. pour solder les dépenses arriérées du service des prisons. — Alloue au sous-chapitre XIV une somme de 3,000 fr, savoir : 1.° pour frais de translation, nourriture, etc., des détenus, 1,500 fr.; 2.° secours de route aux voyageurs indigents, 1,000 fr. — Vote l'inscription au sous-chapitre XV d'une somme de 849 fr. 88 c. pour solder les dépenses d'agrandissement du dortoir des condamnés dans la prison de Valenciennes, faites en 1853. — Alloue une somme de 4,235 fr. pour les réparations à exécuter aux prisons de Lille, Douai et Dunkerque. — Vote l'inscription au sous-chapitre I.er du budget de 1855, du crédit ordinaire de 3,000 fr. affecté à l'entretien des bâtiments de l'hôtel de la Préfecture. — Alloue au sous-chapitre XIX un crédit de 4,500 fr. en faveur de la maison du Bon-Pasteur. — Le Conseil général donne acte à M. le Préfet de ses communications relatives au port de Dunkerque, et le prie de recommander à M. l'Ingénieur en chef de préparer aussitôt que possible les projets pour les deux musoirs des jetées. — Emet le vœu que le Gouvernement donne les allocations nécessaires pour terminer dans le plus bref délai possible les travaux de grosses réparations dont les projets ont été approuvés et pour ceux dont l'approbation lui est demandée, qui ont pour objet : 1.° la réparation des jetées coffrées; 2.° celle des portes de l'écluse des chasses, travaux importants dont l'ajournement pourrait amener de graves préjudices. — Emet le vœu que le Gouvernement accorde un supplément de crédit de 150,000 fr. sur l'exercice 1854, pour activer les travaux de construction de la grande écluse du bassin à flot, et sur l'exercice 1855 l'allocation des crédits suffisants pour terminer ce grand travail dans le courant de cet exercice. — Emet le vœu que des crédits soient accordés pour l'élargissement du bassin à flot, du port d'échouage, du quai *est* du bassin, et pour son dévasement général, travaux qui ont été prévus ou dont l'utilité a été constatée par l'approbation des projets. — Emet le vœu que le pont qui sert aux communications des deux rives de l'arrière-port avec l'intérieur de la clôture de l'arsenal maritime soit reconstruit et réédifié dans des

conditions de niveau qui permettent de donner au nouveau bassin la hauteur d'eau nécessaire à ses besoins et à la navigation la possibilité d'y pénétrer sans difficulté, tout en assurant l'écoulement facile des eaux du pays. — Emet le vœu que le bassin à flot soit prolongé dans l'arrière-port et que les chantiers de construction soient transportés sur les rives du bassin des chasses; que M. le Ministre des travaux publics veuille bien approuver ces projets dont la réalisation est d'un haut intérêt pour le port de Dunkerque et accorde des allocations aussitôt que l'état du trésor le permettra. — Emet te vœu que M. le Ministre des Travaux publics revienne sur sa décision du 3 août 1853 qui ordonne à M. l'Ingénieur en chef de Dunkerque de fournir un projet pour l'élargissement de quatre mètres à l'écluse du pont rouge et que cet élargissement soit porté à six mètres. — Le Conseil s'associe aux vœux du Conseil d'arrondissement de Dunkerque qui demande : 1.° que le Gouvernement alloue les fonds nécessaires pour que la reconstruction en pierre du quai en charpente du port de Gravelines, admise en principe, soit exécutée le plus rapidement possible et sans interruption; 2.° que l'on rende définitif l'écoulement des eaux de l'Aa par les fossés de la place de Gravelines, comme moyen auxiliaire dans les grandes eaux, et même pour remplacer au besoin l'écluse Vauban. = Renvoie à l'examen du 2.e bureau un vœu déposé par un membre pour que le Gouvernement provoque une mesure législative pour interdire la distillation du blé, lorsque, par suite de l'élévation des prix, il y a prohibition à la sortie. — Appuie un vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes pour le rétablissement de la clause de voie parée qui avait pour effet de faciliter les emprunts de sommes de peu d'importance sur les petites propriétés et qui était surtout utile à la campagne où l'on craint principalement les lenteurs judiciaires et les embarras inextricables des procédures en expropriation. —Donne acte à M. le Préfet de sa communication portant qu'il a transmis à M. le Ministre de l'Intérieur le vœu renouvelé l'an dernier par le Conseil général pour que le Gouvernement s'occupât du règlement d'administration publique relatif au patronage des jeunes détenus; que M. le Ministre a saisi le Conseil d'Etat du projet de règlement et que cette affaire ne peut tarder à recevoir une solution. — Donne acte à M. le Préfet de sa communication relative à la réponse négative, faite par M. le Ministre de l'Intérieur à la demande de division du canton de Bouchain en deux cantons, dont l'un aurait Denain pour chef-lieu, en exprimant le regret que les motifs donnés dans l'avis du Conseil général n'aient pas prévalu, et, nonobstant les raisons opposées par M. le Ministre de l'Intérieur, déclare persister dans son opinion. — Donne acte à M. le Préfet de la communication qu'il a faite au sujet de l'affaire relative à l'érection de la ville de Wazemmes en chef-lieu de canton, et prie ce magistrat de réclamer de M. le Ministre

de l'Intérieur la solution de cette questton. — Passe à l'ordre du jour sur un vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes, tendant à ce que le fermier soit autorisé à emprunter avec privilége de deuxième ordre sur son mobilier, et le cultivateur-propriétaire avec privilége de premier ordre, aussi sur son mobilier, attendu que les inconvénients qui résulteraient de ce droit seraient infiniment plus graves que les avantages et entraîneraient souvent la ruine du fermier. — Appuie un vœu du Conseil d'arrondissement de Douai, tendant à faire simplifier la procédure, et à obtenir ainsi la réduction des frais dans les poursuites en expulsion des mauvais locataires. = Un membre du 5.e bureau lit un rapport sur la situation des routes impériales dans le département. Le Conseil général reconnaissant l'insuffisance du crédit d'entretien et celle des allocations destinées aux travaux d'amélioration, demande au Gouvernement : 1.° d'accorder les crédits nécessaires pour exécuter les travaux de grosses réparations et d'amélioration que réclament les route impériales du Nord ; 2.° le relèvement à 400,000 fr. du crédit d'entretien, limite en-dessous de laquelle leur valeur capitale ne pourrait être maintenue à son niveau. — S'associe aux vœux exprimés par le Conseil d'arrondissement de Cambrai, qui sollicite : 1.° une augmentation sur le crédit d'entretien de la route N.° 39 ; 2.° la restauration du pont de Catillon ; 3.° l'amélioration de la rue des Fromages, à Cambrai. — S'associe aux vœux exprimés par le Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, pour obtenir : 1.° l'achèvement des banquettes de sûreté sur la portion en remblai de la route N.° 42 ; 2.° l'établissement de zônes en gravier sur la route N.° 16, dans la partie d'Hazebrouck à l'Hazewinde, pour remédier au défaut de largeur. — S'associe également aux vœux émis par les conseils d'arrondissements : 1.° de Lille, qui insiste sur la nécessité de continuer les trottoirs et d'élargir les passages militaires ; 2.° de Douai, qui signale l'insuffisance du crédit d'entretien ; 3.° de Valenciennes, qui réclame une solution pour l'élargissement de la rue de Lille ; 4.° d'Avesnes, qui demande que la Compagnie du Nord soit tenue de modifier la déviation qu'elle a faite sur la route N.° 2, à l'entrée de Maubeuge. = Le Conseil donne acte à M. le Préfet de sa communication portant que M. le Ministre de l'Intérieur a rejeté la proposition relative à la séparation des deux sections de Raillencourt et de Saint-Olle, formant la commune actuelle de Raillencourt.—Donne acte à ce magistrat de sa communication de laquelle il résulte que par une loi du 20 avril dernier, il a été fait droit à la demande de la ville de Dunkerque, appuyée par le Conseil général, relativement à une modification de la circonscription cantonnale de cette ville, par suite de la réunion d'une parcelle extraite du territoire de Coudekerque-Branche. — Donne acte à M. le Préfet de sa communication, portant qu'il a transmis à M. le Ministre de l'Agri-

culture et du Commerce, le vœu exprimé en 1853, par le Conseil général, pour la révision de la loi du 6 octobre 1791, sur le parcours et la vaine pâture. — Déclare persister, malgré l'opposition de M. le Ministre de l'Intérieur, dans le vœu qu'il a émis l'an dernier, pour faire réunir le hameau de Petit-Poix à la commune d'Englefontaine, à charge par celle-ci de fournir à la commune de Poix une compensation par l'abandon d'une portion de territoire. — S'associe au vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque, pour que le Gouvernement s'occupe le plus promptement possible du règlement d'administration publique, concernant l'organisation des monts-de-piété, afin que la ville de Dunkerque puisse obtenir la succursale qu'elle sollicite. — Appuie un vœu du Conseil d'arrondissement de Dunkerque, tendant à ce que cette ville obtienne l'établissement d'une succursale de la Banque de France, en raison de l'importance de ses affaires commerciales.

SÉANCE DU 25 AOUT.

Le Président communique au Conseil général : 1.° une lettre de l'administration de l'association musicale de Lille, invitant les membres à assister à un concert qui doit avoir lieu dimanche. — Mention au procès-verbal et remercîments. — 2.° une lettre de l'administration du Cercle du Nord, invitant les membres à assister aux réunions de cette société. — Mention et remercîments. — 3.° une lettre du président de la société libre du commerce de Rouen, en envoi d'un travail sur la conservation des blés. — Renvoyé au 4.° bureau. — Le Président donne lecture des listes des rapports préparés. Cette lecture ne provoque aucune objection. = Le Conseil général, d'accord avec M. le Préfet, alloue au sous-chapitre II du budget de 1855, la somme de 155 fr. applicable au paiement de la taxe représentative des droits de mutation entre vifs et par décés, auquel l'établissement thermal de Saint-Amand est imposé chaque année, en vertu de la loi du 20 février 1849. — Alloue au sous-chapitre VII le crédit ordinaire de 4,980 fr., destiné au paiement des menues-dépenses des justices-de-paix, suivant la fixation arrêtée par le Conseil général. — Alloue au sous-chapitre XXII un crédit de 6,440 fr. pour les frais de la division des cotes des contributions foncières et des portes et fenêtres entre les fermiers et locataires. — Accorde à la commune d'Avelin un secours de 3,000 fr. pour la reconstruction de son église qui est trop petite et menace ruine ; vote l'inscription d'un premier à-compte de 500 fr., au budget de 1855, et décide que le surplus ne sera exigible qu'à mesure de l'avancement des travaux ; recommande la commune à la bienveillance du Gouvernement. — Alloue au sous-chapitre VII le crédit ordinaire de 8,000 fr., affecté au loyer des tribunaux qui n'appartiennent pas au

département, et aux frais d'entretien du corps-de-garde du palais-de-justice de Douai. — Alloue au sous-chapitre I.er le crédit ordinaire de 650 fr., pour l'entretien des bâtiments et du mobilier des archives départementales. — Fixe à la somme de 250,582 fr. le budget des prisons départementales, pour 1855. = Le Président fait connaître au Conseil général que *M. Cleeneverck* s'est trouvé obligé de s'éloigner à cause d'une perte de famille. — L'assemblée alloue au sous-chapitre XIX du budget, la somme de 1,000 fr., demandée pour fourniture de registres et livrets aux sociétés de secouss mutuels. — Alloue au sous-chapitre XIX une somme de 500 fr. pour les frais de bureau de l'inspecteur académique, et une somme de 1,500 fr. pour le traitement du commis de l'inspecteur. — Alloue au sous-chapitre XIX le crédit de 25,650 fr, proposé par M. le Préfet, pour les institutions des sourds-muets et aveugles de Fives et de Lille. — Alloue au même sous-chapitre un crédit de 1,500 fr. pour le paiement des trois bourses que le département entretient à l'école d'arts-et-métiers de Châlons. — Vote l'inscription au budget de 1855, d'une somme de 1,500 fr., pour le concours d'animaux reproducteurs, à tenir pendant la même année, sauf par M. le Préfet à déterminer les conditions de ce concours. — Prie M. le Préfet d'intervenir auprès de l'administration supérieure, pour aplanir les difficultés qui s'opposent à ce que les animaux de boucherie qui figurent à la foire de Bergues, puis au concours de Lille, arrivent à temps au concours de Poissy. — Emet le vœu qu'il soit établi dans le classement des animaux de boucherie, admissibles dans les concours régionaux et notamment dans le concours de Poissy, une catégorie particulière en faveur des produits flamands, divisés en deux classes : la première comprenant les bœufs de race flamande pure, la deuxième comprenant les genisses grasses de même race. — Appuie de son suffrage le témoignage de sympathie exprimé par M. le Préfet, en faveur de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, et exprime ses regrets de ce que la situation financière ne lui permette pas d'allouer la somme de 2,000 fr. qu'elle sollicite pour concourir au développement d'un musée technologique qu'elle a créé récemment. = Le Conseil général appuie la demande de la commune de Sars-Poteries, qui sollicite l'établissement d'un marché hebdomadaire, qui se tiendrait le jeudi de chaque semaine. — Emet un avis favorable à la demande faite par la commune de Willems, d'établir un marché hebdomadaire à tenir le vendredi. — Appuie la demande de la commune de Templeuve, tendant à établir douze foires annuelles qui se tiendraient le troisième mardi de chaque mois. — Appuie la demande de la ville de Roubaix, tendant à obtenir l'établissement d'une foire de dix jours, qui s'ouvrirait le dimanche de *Quasimodo*, et serait close le deuxième dimanche aprés Pâques. — Appuie la demande de la ville d'Estaires,

tendant à obtenir l'établissement de deux nouvelles foires aux chevaux, qui se tiendraient les 20 juin et 15 décembre de chaque année. — Appuie la demande de la commune de Walincourt, en autorisation d'établir deux nouvelles foires à tenir les 12 janvier et 1.er juillet de chaque année. — Appuie la demande de la commune de Clary, en autorisation d'établir trois nouvelles foires qui auraient lieu les 6 janvier, 6 juillet et 6 septembre de chaque année.— Appuie la demande de la commune d'Avesnes-lez-Aubert, tendant à obtenir l'établissement de quatre foires annuelles qui se tiendraient le deuxième vendredi de janvier, avril, juillet et octobre. — Appuie la demande de la commune de Villers-Guislain, tendant à établir une foire annuelle qui se tiendrait le 2 juillet. — Donne acte à M. le Préfet de la communication qu'il a faite des autorisations en établissement de foires et de marchés qui ont été accordées depuis la dernière session. = Un membre du 6.e bureau fait un rapport sur une circulaire de M. le Ministre de l'intérieur, qui demande l'avis des Conseils généraux sur la nature des travaux extérieurs auxquels il serait possible d'employer les détenus condamnés. Le Conseil général pense que si l'on a pu tenter avec succès, à Loos, l'emploi des jeunes détenus aux travaux extérieurs, sous la simple surveillance des cultivateurs qui les emploient, l'expérience serait plus dangereuse si on l'appliquait aux condamnés en général, et que, même sous ce rapport, la demi-liberté ainsi rendue aux malfaiteurs, ôterait aux condamnations judiciaires la sanction principale de la pénalité en adoucissant la peine dans la seule partie qui fasse impression sur cette classe d'individus : la privation complète de la liberté. Il serait difficile ensuite de trouver dans les environs de la maison centrale de Loos une nature de travail auquel il serait possible d'employer les détenus sans danger. La culture des terres y est très-subdivisée, et l'on ne pourrait placer les hommes, par groupes, sur un seul point. — Alloue le crédit de 990 fr. 80 cent., demandé par M. le Préfet, pour les frais de procédure de la contestation existant entre le département et le concessionnaire de l'établissement thermal de Saint-Amand, au sujet de la résiliation du bail, résiliation qui vient d'être refusée par le Conseil d'Etat, et prie M. le Préfet de mettre en demeure le concessionnaire, par signification régulière, d'exécuter les travaux reconnus indispensables par le rapport de l'architecte et évalués à 6,164 fr. — Passe à l'ordre du jour sur le vœu déposé par un membre, et dont la teneur suit : « 1.° Prier le » Gouvernement d'accorder aux Conseils communaux le droit de » consigner annuellement, ou moins souvent, mais à des époques » régulières, leurs observations sur tout ce qui regarde l'administration communale, dans une délibération prise *ad hoc* ; 2.° Permettre l'envoi direct de ces délibérations au Chef du Gouvernement, sans emprunter la voie administrative établie. » —

Alloue un crédit de 1,000 fr. pour le service des épizooties en 1855, et rejette la demande du Conseil central tendant au rétablissement des vétérinaires départementaux, ou plutôt au rétablissement du mandat permanent avec rétribution fixe, supprimé par délibération du Conseil en date du 23 août 1843. — Donne acte à M. le Préfet de sa communication relative aux travaux des Conseils d'hygiène et de salubrité, et alloue le crédit ordinaire de 3,520 fr. au sous-chapitre XIX du budget pour les frais de bureau des Conseils de salubrité. — Alloue au sous-chapitre XIII le crédit ordinaire de 9,500 fr. pour le service des archives départementales. — Remercie M. le Préfet de ses efforts persévérants pour amener les populations à des mesures d'ordre et de propreté qui, en améliorant leur bien-être matériel, auront une influence incontestable sur leur moralité. — Donne acte à ce magistrat du dépôt fait par lui du projet élucidé par la Société centrale de médecine, d'instituer au chef-lieu de chaque arrondissement, des consultations gratuites en faveur des classes ouvrières rurales et industrielles, et le prie d'étudier ce projet de manière à pouvoir, à la session prochaine, soumettre un travail complet sur la matière. — Alloue le subside de 5,500 fr. demandé pour les dépenses générales de l'école de médecine et de pharmacie de Lille, ainsi que pour le traitement du professeur d'accouchement, et s'unit aux regrets exprimés par M. le Préfet, que la situation des finances départementales ne permette pas d'encourager, par un subside quelconque, la publication d'un journal destiné à étudier et faire connaître la nature des maladies du nord de la France. — S'associe au vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes, pour qu'aux mesures répressives contre l'ivresse, le législateur préfère l'influence du bon exemple, le développement des sociétés de tempérance et le discernement dans la distribution des secours aux indigents. — Alloue au sous-chapitre XIX du budget, le crédit ordinaire de 300 fr. en faveur de la Société humaine de Dunkerque.

SÉANCE DU 26 AOUT.

Le Président donne lecture des listes des rapports préparés dans les bureaux. Aucun ajournement n'est demandé. — Un membre, autorisé par le 5.e bureau, lit les développements d'un vœu qu'il a déposé pour que le gouvernement suspende toute décision concernant le canal de la Deûle à l'Escaut, jusqu'après l'examen d'une question de déviation de ce canal sur Tourcoing. Ces développements sont renvoyés au 5.e bureau. — Un membre du 1.er bureau présente un rapport concernant le répartement des contributions directes de 1855. Le Conseil adopte purement et simplement le projet de sous-répartition entre les arrondissements, tel qu'il est présenté par M. le Directeur des contributions directes. — Un membre du 2.e bu-

reau lit un rapport sur les propositions faites par M. le Préfet pour le paiement des dépenses occasionnées à la Préfecture par le voyage de LL. MM. II. Toutes les propositions étant justifiées par des états de dépenses dûment certifiés, le Conseil vote l'inscription au budget de 1855 des crédits suivants : au sous-chapitre XV, achat de mobilier, 22,912 fr. 25 c.; entretien de mobilier, 4,332 fr.; entretien des bâtiments, 9,386 f. 39 c.; au sous-chapitre XXIII, travaux divers et imprévus, 11,624 f. 82 c. — Alloue au sous-chapitre IV, le crédit ordinaire de 3,850 fr. pour l'entretien du mobilier de la Préfecture. — Alloue au sous-chapitre I.er un crédit de 1,446 fr. pour l'entretien des bâtiments des sous-préfectures de Douai, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, appartenant au département. — Alloue au sous-chapitre XV une somme de 279 fr. 25 c., montant des travaux d'entretien exécutés, en 1853, à la sous-préfecture de Douai et qui, bien qu'approuvés en principe par le Conseil général dans sa sussion de 1852, ont été omis au budget de 1853. = Un membre du 3.e bureau fait un rapport sur le projet de budget des aliénés indigents. Après une discussion à laquelle prennent part divers membres et M. le Préfet, le Conseil général donne son approbation au compte présenté par M. le Préfet, des recettes et dépenses concernant les aliénés indigents, pour l'exercice de 1853, présentant un déficit de 31,956 fr. 34 c., et par suite de cette approbation, autorise l'inscription d'un crédit de cette somme au sous-chapitre XV du budget départemental de 1855. — Adopte le projet de budget présenté par M. le Préfet, pour le service desdits aliénés pendant l'exercice de 1855, et par suite, autorise l'inscription au sous-chapitre XI, du crédit demandé de 150,800 fr., crédit qui serait insuffisant, si l'on ne pouvait compter sur la ressource extraordinaire indiquée dans son rapport, par M. le Prefet. — Fixe à dix, comme les années précédentes, le nombre de places réservées dans chacun des asiles de Lille et d'Armentières, pour les aliénés non dangereux. — Décide que le concours des communes du domicile des aliénés, restera fixé, aussi comme les années précédentes, pour les aliénés dangereux et pour les aliénés non dangereux. — Emet le vœu que les communes, principalement celles dont les revenus excèdent 20,000 fr., soient appelées à concourir pour une portion plus forte à la dépense de leurs aliénés indigents; qu'ainsi M. le Ministre de l'intérieur veuille bien modifier les bases posées par sa circulaire du 5 août 1839. — Renouvelle le vœu que les asiles *publics* de Lille et d'Armentières, soient déclarés *départementaux*, et prie de nouveau M. le Préfet de continuer ses instances à cette fin, auprès du Ministre de l'intérieur. — Remercie M. le Préfet de la communication relative à la translation de l'asile d'aliénés femmes a Seclin, et prie ce magistrat de continuer à apporter la plus grande activité dans ses négotiations, de manière à les faire aboutir promptement. — Un membre

du 4.e bureau fait un rapport sur l'exécution de la loi relative au travail des enfants dans les manufactures. Le Conseil général remercie M. le Préfet d'avoir fait passer dans ses actes administratifs les vœux émis par le Conseil, en 1853, sur la meilleure manière de perfectionner et rendre utile l'inspection du travail des enfants; prie ce magistrat d'insister près du gouvernement pour qu'une loi donne aux commissions d'inspection sur le travail des enfants le pouvoir de constater les délits relatifs à toutes les lois de police industrielle, et notamment à celle concernant la durée du travail; se flatte de l'espoir qu'enfin M. le Ministre de l'agriculture et du commerce voudra bien donner sanction à ce vœu déjà plus d'une fois renouvelé, car aujourd'hui, la loi sur la durée du travail, si bonne et si utile, est livrée au caprice et n'obtient qu'une application incomplète qui lui enlève tous ses bons effets; adresse des remerciements aux commissions d'inspection, notamment aux commissions de l'arrondissement de Lille dont le zèle soutenu a beaucoup contribué aux succès obtenus; vote pour le traitement de l'inspecteur, 3,000 fr. et pour frais d'impression, 200 fr. = Le Conseil exprime un avis favorable à la demande de la commune de Solesmes, tendant à obtenir l'établissement d'un second marché hebdomadaire à tenir le mardi pour la vente des légumes, beurre et comestibles, avec faculté d'extension à la vente des grains. — Donne acte à M. le Préfet de la communication de son rapport concernant les opérations du jury médical; approuve l'inscription en recette au budget de 1855 de la somme de 13,026 fr. 50 c., provenant des droits d'examen et des droits de visites, et alloue au sous-chapitre XXII la somme de 6,800 fr. pour les indemnités dues au jury. — Alloue au sous-chapitre XXIII une somme de 526 fr. 12 c., restant due aux membres du jury médical sur les frais de leurs visites en 1853, et provenant de l'extension qu'ils ont donnée à leurs inspections à l'égard des établissements signalés comme livrant à la consommation des produits avariés ou falsifiés. — Le Président prie les membres qui ont encore des rapports à présenter, de hâter l'achèvement de leurs travaux.

SÉANCE DU 28 AOUT.

Le Président communique au Conseil général: 1.° une lettre des fabricants de chicorée tendant à obtenir un vœu en faveur de la réglementation de cette industrie; — 2.° une lettre de la Compagnie commerciale de Dunkerque en envoi d'un mémoire concernant la question de l'importation des cotons; — 3.° une lettre de M. Lemire, en envoi d'une proposition sur la peréquation de l'impôt. — Ces lettres sont renvoyées aux divers bureaux compétents. — Un membre dépose une nouvelle rédaction de la proposition qu'il a faite concernant la distillation du blé. Cette proposition est renvoyée à

l'examen du 4.e bureau. — Le Président donne lecture des listes des rapports préparés. Aucun ajournement n'est demandé. = Le Conseil maintient l'évaluation du prix de la journée de travail qui a été adoptée depuis 1832, et qui doit, aux termes de la loi, servir de base à l'établissement de la taxe personnelle. — Un membre du 3.e bureau fait un rapport sur la situation de l'instruction primaire et sur le règlement du budget spécial de ce service. Après la lecture de ce rapport, le Conseil vote l'imposition d'un centime et quart additionnel au principal des quatre contributions directes, soit 103,016 fr. 39 c., et arrête comme ci-après les recettes et les dépenses de l'exercice de 1855 : recettes, 125,755 fr. 34 c. ; dépenses ordinaires, 65,190 fr. 34 c. ; dépenses extraordinaires, 60,565 fr. — Maintient au sous-chapitre XVIII du budget l'allocation ordinaire de 1,000 fr., à titre de subvention aux communes, pour l'admission de leurs indigents malades dans les hospices. — Alloue au sous-chapitre XXI le crédit ordinaire de 1,000 fr. pour distribution de secours en cas d'extrême misère. = Au nom du 4.e bureau, un membre fait un rapport sur les propositions de M. le Préfet relativement au drainage. Le Conseil émet le vœu que M. le Préfet adresse à M. le Ministre de l'agriculture la proposition qu'il a faite au Conseil général, de réclamer pour le Nord un ingénieur draineur, chargé temporairement de diriger les travaux de drainage dans le département, et pour le cas où M. le Ministre se trouverait dans l'impossibilité de faire droit à cette demande, que l'an prochain, le Conseil avise au moyen de donner satisfaction aux sociétés et comices qui se chargeraient du soin de pourvoir par eux-mêmes à la nécessité de propager ces sortes de travaux reconnus unanimement utiles à la production et à la salubrité pratique ; émet également le vœu que les sociétés et comices soient invités par l'administration à employer une partie de leurs subventions à la propagation du drainage. — L'assemblée donne acte à M. le Préfet de la communication qu'il a faite d'une lettre de M. le Ministre de l'agriculture et du commerce portant qu'il n'est pas possible de donner suite aux vœux exprimés l'an dernier pour que la sucrerie indigène fût plus efficacement protégée, et que l'exercice permanent des raffineries n'eût plus lieu qu'en cas de fraude constatée. — S'associe de nouveau aux vœux exprimés par les Conseils d'arrondissement de Douai, Dunkerque et Avesnes, tendant : 1.° à ce que le bureau de distribution des lettres de Somain soit converti en direction ; 2.° à ce qu'il soit établi un bureau de distribution à Esquelbecq ; 3.° à ce que le bureau de distribution d'Etrœungt soit converti en direction.—Donne acte à M. le Préfet de sa communication portant que, conformément au vœu exprimé l'année dernière, ce magistrat a pris un arrêté pour que le défaut d'échardonnage ne soit constaté qu'après le 20 juin de chaque année. — Un membre, autorisé par le 4.e bureau, présente les développe-

ments du vœu qu'il a déposé et qui tend à provoquer auprès du Gouvernement l'adoption de mesures propres à prévenir les accidents dans les ateliers. Après quelques observations échangées, ces développements sont renvoyés au 4.e bureau. = Au nom du 5.e bureau, un membre fait un rapport sur le service hydraulique. Sur la proposition de ce bureau, le Conseil général déclare s'associer au vœu exprimé par la 4.e section des Waeteringues, afin qu'il soit pris de promptes mesures pour obtenir le dévasement du canal de Bergues à Furnes, qui se trouve toujours dans le même état de délaissement par suite de l'inertie du gouvernement belge, ce qui est une cause dangereuse d'inondations.—Demande que l'ouverture du pont-rouge à l'embouchure du canal de Bergues à Dunkerque soit portée à quatorze mètres, afin d'assurer l'écoulement des eaux du pays, où que, du moins, il soit fait une nouvelle étude. — Demande que la dérivation des eaux de l'Aa dans les fossés de la place de Gravelines, faite à titre provisoire, à l'occasion de la reconstruction de l'écluse Vauban, devienne définitive; que le radier de l'écluse militaire soit abaissé au niveau de l'écluse des chasses contigüe; qu'une vanne soit substituée au barrage à poutrelles de Schelvlick, et qu'il soit créé une communication directe entre le bassin des chasses et le canal de dérivation. — S'associe au vœu renouvelé par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque pour que les travaux qui doivent donner une plus large distribution des eaux fraîches de l'Aa soient exécutés le plus tôt possible. — Demande avec le même Conseil diverses modifications au règlement organique de Waeteringues, et exprime le vœu que les questions que soulèvent ces modifications soient étudiées de manière : 1.° à rendre plus pratique le système d'élections; 2.° à reporter à une époque plus voisine de la fin de l'année le terme de la rédaction du budget; 3.° à donner aux communes des garanties plus réelles que la simple communication aux Conseils municipaux des budgets de Waeteringues. — Recommande à toute la sollicitude de M. le Préfet l'exécution de la promesse de rendre au Haut courant et à la rivière des Layes les eaux d'irrigation qui ont été détournées en vue du canal d'Aire à La Bassée, et qui sont indispensables à l'assainissement de la ville d'Armentières. — Vote l'inscription au sous-chapitre XIX du budget de 1855 d'un nouveau crédit de 1,000 f. en faveur des études hydrauliques. = Le Conseil donne acte à M. le Préfet de sa communication concernant la suite donnée à un vœu du Conseil d'arrondissement de Lille, tendant à ce que la ligne télégraphique qui s'arrête à Roubaix, soit prolongée jusqu'à Tourcoing. — Un membre du 5.e bureau fait un rapport sur le service des chemins de fer. Le Conseil général émet le vœu que le gouvernement fasse exécuter dans le plus bref délai possible la loi de 1845 qui a décrété la construction d'un embranchement de chemin de fer d'Hazebrouck à Arras par Lens et Béthune; que du point de Lens,

l soit décrété un embranchement sur Carvin pour faciliter l'arrivée lans l'arrondissement de Lille des houilles du nouveau bassin lu Pas-de-Calais. — Appuie le vœu exprimé par le Conseil d'arondissement de Lille pour qu'on étudie un projet de chemin de er direct de Lille à Bruxelles, par Tournai. — Appuie le vœu renouvelé par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes, pour l'établisement d'une station à Hachette, pour desservir les cantons de Quesnoy, d'Avesnes et de Landrecies. — Renouvelle le vœu émis pour l'établissement d'une station secondaire à Recquignies. — Renouvelle ses vœux pour que les wagons de 3.e classe soient fermés avec des glaces et pour qu'il soit ajouté des wagons de 3.e classe aux trains de grande vitesse. — Prie M. le Préfet de hâter de tous ses soins la conclusion du différend qui existe entre les diverses administrtions relativement à l'entretien des ponts de la porte Ferrand à Valenciennes. — Appelle l'attention de ce magistrat sur les plaintes formulées par la commune de Recquignies, et tendant à ce qu'il soit porté remède aux inconvénients des travaux du chemin de fer dans l'intérieur du village, et le prie de solliciter de l'administration, s'il y a lieu, les modifications qu'il reconnaîtra indispensables pour donner à la commune de Recquignies une bonne viabilité appropriée à ses besoins. — Emet le vœu que la construction d'un chemin de fer du Rhin à la mer, par Lille, Saint-Amand, Valenciennes, Avesnes, Mézières, Sedan, etc., soit décrétée ; émet le vœu que le point de départ de la ligne soit fixé à Lille. = Un autre membre du 5.e bureau fait un rapport sur la proposition déposée par un membre, et tendant à ce que les cantonniers soient tenus de veiller à la conservation des plantations d'arbres le long des chemins et de constater les contraventions. Le Conseil général prie M. le Préfet de veiller à ce que tous les cantonniers des routes départementales, des chemins de grande communication et de petite vicinalité prêtent serment, et qu'il leur soit spécialement enjoint de dresser procès-verbal circonstancié des dégradations des arbres plantés le long de tous les chemins, sans distinction de catégorie, sauf ensuite, en reconnaissance du zèle de ces agents, à leur accorder telle récompense en gratification qu'il appartiendra. — Ajourne de nouveau à l'année prochaine la décision à prendre sur la demande présentée par la commission syndicale du faubourg Saint-Maurice, à l'effet d'obtenir sa séparation de la commune de Fives.

SÉANCE DU 29 AOUT.

Le Président donne lecture des listes des rapports préparés dans les bureaux, Cette lecture ne provcque aucune objection. — Suivant la demande de M. le Préfet, le Conseil alloue au sous-chapitre XVIII du budget de 1855, les crédits suivants, à titre d'à-compte, sur les secours votés dans les sessions précédentes, pour reconstructions d'églises, savoir : aux communes de Bantouzelle, Vieux-Mesnil,

Faches, Mons-en-Barœul, Lesquin et Ecuelin, chacune une somme de 1,000 fr. La somme de 1,000 fr. pour Ecuelin est allouée à la condition que les ressources nécessaires à la reconstruction de la chapelle seront complétées par des souscriptions particulières. — Alloue à la commune de Gonnelieu un secours de 3,000 fr. pour contribuer à la reconstruction de son église ; décide, conformément à la proposition de M. le Préfet, que cette somme sera payable à mesure de l'avancement des travaux, et le solde exigible sur la production du procès-verbal de réception définitive; inscrit un premier à-compte de 500 fr. au budget de 1855, et prie M. le Préfet de recommander la commune de Gonnelieu à M. le Ministre des cultes, pour l'obtention sur les fonds de l'Etat d'un secours de 6,200 fr., afin de couvrir la dépense entière. — Alloue à la commune de Masnières un secours de 3,000 fr. pour aider à la reconstruction de son église; prie M. le Préfet de recommander cette commune à M. le Ministre des cultes, à l'effet d'obtenir sur les fonds de l'Etat, un secours de 6,200 fr.; décide que cette somme sera payable au fur et à mesure de l'avancement des travaux et le solde exigible sur la production du procès-verbal de réception définitive; vote l'inscription au budget de 1855, d'un premier à-compte de 500 fr. — Renvoie à l'examen du 4.e bureau la proposition déposée par un membre pour que le Conseil général renouvelle le vœu qu'il a exprimé l'année dernière, en faveur du maintien du régime protecteur du travail et de l'industrie de la France, toutes les fois qu'ils sont menacés par l'industrie et le travail des nations étrangères. = Un membre du I.er bureau fait un rapport très-développé sur le budget départemental de 1855. A titre de conclusion des nombreuses considérations invoquées dans ce rapport, il propose au Conseil le projet de résolution suivant : « Le Conseil général persiste à se plaindre » hautement de la part qui lui est faite dans la répartition du fonds » commun; demande la révision des combinaisons financières de la » loi du 10 mai 1838, et à cet effet, recommande à l'attention du » gouvernement une réforme qui consisterait : 1.° à retrancher de » la nomenclature de l'article 12 de cette loi le paragraphe de l'entretien des routes départementales, pour en faire dans les budgets départementaux l'objet d'une seconde section spéciale, dotée » de centimes spéciaux frappant sur les quatre contributions directes » et affectés à la construction comme à l'entretien des routes, centimes dont le nombre varierait à l'intérieur de chaque département » en raison des besoins; 2.° à réduire ainsi à due proportion le » nombre actuel des centimes ordinaires, facultatifs et de fonds » commun, de manière à continuer avec un accroissement de ressources, une meilleure répartition des charges départementales; » — vote pour les besoins de l'exercice 1855, deuxième section du » budget, sept centimes six dixièmes additionnels aux contributions

» foncière, personnelle et mobilière. » Les conclusions du rapport sont adoptées et l'impression est ordonnée. — Un membre du 1.er bureau fait un rapport sur les propositions de crédits pour les menues dépenses des tribunaux. Le Conseil alloue au sous-chapitre VII du budget un crédit de 18,170 fr., pour les frais de parquet et les menues dépenses de la Cour d'assises et des tribunaux pour 1855 ; vote en outre l'inscription au même sous-chapitre de la somme de 800 fr. pour le traitement du concierge du palais-de-justice de Lille, et de celle de 250 fr. pour le concierge du palais-de-justice de Valenciennes. Un crédit de 1,400 fr. demandé pour dépenses arriérées du tribunal de Lille est mis aux voix et rejeté. — Un membre du 5.e bureau fait un rapport sur le service des canaux et de la navigation. Après avoir envisagé sous toutes leurs faces les graves questions soumises à son appréciation, le Conseil général renouvelle ses vœux depuis si longtemps exprimés en faveur de l'achèvement le plus prochain du canal de jonction de la Deûle à l'Escaut, et recommande de nouveau cet intérêt à toute la sollicitude du gouvernement. — Fait appel à la sagesse et à la bienveillance de S. Exc. M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des Travaux publics, en faveur de tout ce qui peut hâter la réalisation des avantages que la voie nouvelle promet aux populations industrieuses qu'elle est appelée à desservir. — Si le concours financier de l'Etat devenait nécessaire pour l'achèvement du canal de Roubaix, le Conseil peut compter sur la haute équité de S. Exc. M. le Ministre, pour que les travaux soient dirigés de manière à assurer les bienfaits de la voie nouvelle aux deux centres industriels plus immédiatenent intéressés à leur exécution ; en vue de ce résultat, appelle l'attention de Son Excellence sur la convenance de faire compléter les projets divers déjà soumis à son appréciation, par l'étude d'une combinaison qui consisterait à diminuer la longueur du canal souterrain de Croix, au moyen du relèvement partiel du niveau des biefs et à ouvrir une voie navigable directe entre Roubaix et Tourcoing, parallèlement à la route départementale N.° 14, le Conseil n'entendant en rien préjuger l'opinion de S. Exc. M. le Ministre dans le choix à faire entre toutes les combinaisons en présence, sans en excepter même celle qui a fixé plus particulièrement l'attention de MM. les Ingénieurs, et qui consiste dans l'établissement d'un souterrain à petite section, et d'une voie navigable de Roubaix à Tourcoing. — Un membre fait observer que rien dans ce rapport ne se rattache au vœu qu'il a déposé pour que le gouvernement ne prenne aucune décision relativement au canal de Roubaix, jusqu'à ce qu'on ait examiné s'il n'y aurait pas un moyen de donner par un changement de tracé, satisfaction aux intérêts des deux villes de Roubaix et de Tourcoing. Après quelques observations présentées par M. le rapporteur, l'auteur du vœu insistant pour qu'il soit mis aux voix, ce vœu est mis aux voix et rejeté.

SÉANCE DU 30 AOUT.

Un membre demande que, comme l'année dernière, M. le Président veuille bien adresser à M. le Ministre de l'intérieur, le rapport qui a été fait dans la séance d'hier sur le budget départemental. Cette proposition est adoptée. – Le Président communique une lettre de M. Guilbert d'Orchies, annonçant qu'une indisposition l'a obligé de quitter la session. — Un membre termine le rapport qu'il a commencé dans la séance d'hier, concernant la navigation intérieure. Le Conseil général, en donnant acte à M. le Préfet de ses communications sur les suites données aux vœux exprimés dans la précédente session, le remercie de la sollicitude qu'il a mise à en poursuivre la réalisation. Il émet en outre les vœux suivants : 1.° que sur tous les points où la navigation a quelque importance le gouvernement poursuive sans relâche l'organisation d'un service de halage obligatoire par chevaux, à vitesse réglementaire et à tarif fixe ; 2.° que pour mettre plus de régularité et de stabilité dans ce service et respecter le principe de la libre concurrence, il mette en adjudication l'entreprise, en imposant à une compagnie concessionnaire de tenir à toute heure de jour ou de nuit des chevaux en nombre suffisant à la disposition des bateliers ; 3.° que pour assurer l'exécution des mesures proposées, des travaux d'empierrement des chemins de halage soient partout poursuivis avec la plus grande activité. Qu'en ce qui concerne les lignes de navigation du département, les améliorations commencées pour l'approfondissement du lit des rivières et canaux soient complétées, pour qu'un mouillage uniforme de deux mètres soit établi sur tout le développement de ces lignes, comme cela est à la veille de se réaliser sur la ligne des bassins houillers à Paris. — Renouvelle enfin le vœu exprimé dans sa dernière session, que tous les ans un résumé des mouvements sur toutes nos voies navigables et sur les chemins de fer, soit publié par les soins du gouvernement, comme cela a lieu pour les transports maritimes, les exportations et les importations. = Le Conseil alloue au sous-chapitre XIX du budget de 1855, un crédit de 2,000 fr. pour les travaux de la session, réparti ainsi qu'il suit : 1.° à M. Mallebranoq, pour soins donnés à la rédaction des procès-verbaux, 1,200 fr.; 2.° aux expéditionnaires, 550 fr.; 3.° à l'huissier du Conseil, 100 fr.; 4.° aux trois garçons de bureau, 150 fr. — Un membre du 6.e bureau dépose la liste des propriétaires désignés par le Conseil général pour faire partie des jurys en matière d'expropriation, pendant l'année prochaine. — Le Conseil général approuve le compte administratif de l'exercice 1853, tel qu'il est présenté par M. le Préfet. —

Donne acte à M. le Préfet de ses communications relatives au service de la vaccine, et alloue au sous-chapitre XIX du budget de 1855 le crédit ordinaire de 2,400 fr. pour ce service. — Recommande au gouvernement le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Douai, pour que les enfants soient, pendant l'hiver, ondoyés à domicile. Signale également à l'attention du gouvernement le mode légal de constatation des naissances et demande, pour éviter des inconvénients graves en certains cas, que les médecins chargés de constater les décès aient la mission de constater les naissances. = Au nom du 5.e bureau, un membre lit un rapport sur le service des routes départementales. Le Conseil alloue au sous-chapitre XXIII du budget de 1855, un crédit de 1,419 fr. 15 c. pour la continuation des plantations le long des routes départementales. — Fixe à la somme de 285,942 fr. 47 c., les crédits affectés aux travaux d'entretien et d'amélioration des routes départementales, ainsi qu'aux traitements des conducteurs, honoraires des ingénieurs, indemnités aux conducteurs, pour 1852 et 1853. — Prie M. le Ministre de faire jouir le plus tôt possible les cantonniers des divers services des ponts-et-chaussées des avantages d'une caisse de retraite pour la vieillesse, au moyen de retenues mensuelles sur leur salaire; et du placement de ces retenues soit à la caisse de retraite pour la vieillesse, soit aux caisses d'épargne. = Le Conseil alloue au sous-chapitre XIX du budget de 1855 les crédits suivants; au comice agricole de Lille, 2,500 fr.; aux sociétés d'agriculture de Douai et de Valenciennes, chacune 2,500 fr.; à celles de Dunkerque, Bailleul et Avesnes, chacune 1,900 fr.; à celle de Cambrai, 1,700 fr. — Alloue au même sous-chapitre le crédit ordinaire de 1,400 fr. pour les bourses entretenues par le département à l'école impériale vétérinaire d'Alfort. — Emet le vœu que l'emploi des grains dans la distillation soit assimilé à l'exportation de cette denrée, et qu'il soit fait en conséquence application des droits suivant le tarif et le règlement de l'échelle mobile de la loi du 15 avril 1832. La perception s'opérera d'après la reconnaissance faite de la quantité et de la nature des matières employées, par les préposés de la régie commis à la surveillance des distilleries. Un amendement tendant à faire exonérer du surcroît d'impôt les grains importés de l'étranger, est ensuite mis aux voix et rejeté. — Donne acte à M. le Préfet de sa communication relative à la suite donnée aux vœux exprimés par le Conseil général pour qu'il soit apporté des modifications au tarif des droits d'importation des bestiaux. — Renouvelle avec instance le vœu que M. le Ministre du Commerce fasse étudier les moyens les plus propres à garantir la sécurité des ouvriers dans les ateliers, et à les préserver des accidents causés par les mouvements mécaniques, en sauvegardant toutefois la liberté nécessaire à l'industrie. — Alloue au sous-chapitre XIX du budget une somme de 600 fr. à payer à

M. Meugy, ingénieur des mines, à titre d'encouragement pour la publication de la deuxième partie de la carte géologique du département, à la condition par cet ingénieur de fournir 25 exemplaires de cette carte; prie M. le Préfet de remettre un exemplaire à chacun des comices agricoles, aux bureaux des sous-préfectures et dans les principales villes non chefs-lieux d'arrondissement. — Estime qu'il n'y a aucune suite à donner à la proposition de règlementer les cours d'eau, mares et étangs affectés au rouissage du lin. — Vote l'inscription au sous-chapitre XXIII du budget d'une somme de 30 fr. due à l'architecte Outters, de Dunkerque, pour une expertise des locaux du tribunal civil opérée par lui en 1850. — Exprime le regret que la position du budget départemental ne permette pas d'accorder à la commune de Sancourt le secours qu'elle sollicite pour des travaux d'agrandissement à exécuter à son église; prie instamment M. le Préfet de vouloir bien insister auprès de M. le Ministre afin qu'il alloue à la commune de Sancourt les 1,450 fr. dont cette commune a besoin. — Un membre du 1.er bureau expose que, par une circulaire en date du 17 juillet, M. le Ministre de l'Intérieur a appelé l'attention des Conseils généraux sur les modifications dont seraient susceptibles les règlements des caisses de retraite des employés des préfectures, par suite des dispositions de la loi du 9 juin 1853. — Le Conseil, considérant la gravité de la question qui lui est soumise, ajourne sa décision à l'année prochaine pour être plus amplement étudiée. — Recommande à l'attention de M. le Préfet les observations présentées par le 2.e bureau sur les projets de reconstruction et d'appropriation des prisons de Valenciennes, Cambrai et Avesnes. — Rejette la demande formée par les héritiers Leplus, à l'effet d'obtenir la remise de la somme de 5,200 fr. au paiement de laquelle leur père a été condamné par le Conseil de préfecture, à raison des travaux exécutés à l'aile gauche de la préfecture. — Prie M. le Préfet de transmettre à M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce les renseignements recueillis, en exécution de sa circulaire, au sujet de l'importance de la récolte de 1854, et qui sont les suivants : que la recolte en blé est approximativement d'un tiers supérieure à une année moyenne; que les pommes de terre sont fortement attaquées, bien que, dans quelques cantons, elles présentent encore l'espoir d'une récolte saine, mais que c'est la faible partie de l'assolement; que tous les autres produits en céréales, comme colzas, œllettes, lins, fèves et betteraves, présentent tous les élémemts d'une belle et pleine récolte comparable à celle des bonnes années, en quantité et en qualité. — Renouvelle le vœu qu'il a émis précédemment en faveur du maintien du système économique protecteur du travail et des productions de la France, contre l'importation des produits étrangers dont la concurrence serait de nature à compromettre le développement et le progrès de son

industrie et de son commerce. — Appuie les vœux renouvelés par les Conseils d'arrondissements de Lille et de Douai, en faveur de l'embrigadement des gardes-champêtres. — Appuie les vœux émis par les Conseils d'arrondissements de Lille et d'Hazebrouck, relativement à la culture des tabacs, et qui ont pour objet, pour l'arrondissement d'Hazebrouck, l'élévation des prix, et pour l'arrondissement de Lille, le renouvellement des réclamations tendant à faire modifier certaines dispositions du règlement de culture. = Un membre du 5.e bureau fait un rapport sur le service des chemins vicinaux ordinaires qui fait connaître que l'établissement et la mise en bon état de ces chemins ont fait de nouveaux progrès. — Le Conseil général approuve les réponses préparées par le 5.e bureau, aux questions posées dans une circulaire de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, concernant les cours d'eau et les irrigations. — Approuve un projet de règlement concernant les chemins vicinaux, lequel, en vertu d'une circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur, est soumis aux observations du Conseil général et adopte diverses modifications indiquées par M. le Préfet. — Un membre du 5.e bureau fait un rapport sur la situation d'une nouvelle catégorie de chemins désignés sous le nom de chemins de ceinture des villes fortifiées. Le Conseil général décide que le chemin de ceinture de la ville d'Avesnes sera exécuté comme annexe à la route départementale N.° 6. Il prie M. le Préfet de provoquer son classement et alloue à cet effet au sous-chapitre XVII de son budget de 1855, une somme de 2000 fr. — Partage les regrets de M. le Préfet sur le retard apporté aux études du chemin de ceinture de Maubeuge ; prie ce magistrat de hâter les études et les enquêtes pour que le Conseil puisse, sur l'avis des ingénieurs et sur la proposition de M. le Préfet, classer dans sa prochaine session le chemin de ceinture de la ville de Maubeuge comme annexe à la route départementale N.° 13, de Maubeuge à Landrecies. — Prie M. le Préfet, dans l'intervalle des sessions et sans discontinuer les études et les enquêtes, d'épuiser tous les moyens en son pouvoir pour obtenir le classement du chemin de ceinture de Maubeuge comme annexe des routes impériales N.° 2 et 49 qu'il relie. — Invite ce magistrat à examiner les autres propositions de chemins de ceinture qui peuvent surgir, au double point de vue de leur convenance et de leur nécessité, et de la réserve qu'il convient d'apporter dans les nouvelles charges à accepter pour le budget départemental.

SÉANCE DU 31 AOUT.

Au nom du 5.e bureau, un membre fait un rapport sur la situation et les besoins du service des chemins vicinaux de grande commu-

nication, dont le Conseil ordonne l'impression à la suite du procès-verbal de ses délibérations. — Le Conseil général appelle l'attention de M. le Préfet sur les retards fâcheux apportés au recouvrement des subventions industrielles. — Appelle également l'attention de ce magistrat sur les inconvénients qui résultent de la mise en régie d'un grand nombre de chemins en construction, et le prie de prendre les mesures les plus sérieuses pour faire cesser cet état de choses, partout où il se présente sur les chemins en voie d'exécution. — Prie M. le Préfet de faire examiner le plus tôt possible les propositions qui lui ont été présentées par un entrepreneur pour l'exécution du chemin de Caudry à Aubencheul-au-Bois. — Appelle la sérieuse attention de M. le Préfet sur la situation du chemin N.° 58, d'Armentières à La Bassée, qui est resté depuis quatre ans sans presque aucune autre exécution que les travaux de terrassement. — Se plaint des dépenses faites par l'ingénieur de l'arrondissement de Cambrai, pour travaux exécutés sans autorisation au chemin N.° 60, de Marquette à Neuville-Saint-Remi, et prie M. le Préfet de faire supporter à cet Ingénieur la responsabilité qu'il a encourue. — Prie M. le Préfet d'exiger le devis des travaux de construction du chemin N.° 65 à Etrœungt, à Anor et de faire procéder à l'adjudication. — Donne acte à M. le Préfet de ses communications relativement aux nouvelles lignes de grande vicinalité pour lesquelles il y a instance ou instruction, et le prie de vouloir bien faire continuer simultanément les études sur la seconde comme sur la première série de ces chemins. — Appelle l'attention de M. le Préfet sur un vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes qui demande la reconstruction d'un pont à Pont-sur-Sambre. — Rejette la demande du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck tendant à faire exonérer la commune d'Estaires de la contribution pour l'entretien du chemin N.° 62, d'Estaires à Don. — Prie M. le Préfet, d'examiner une demande de M. le maire de Wambrechies tendant à faire procéder à une étude à l'effet de faire déclarer de grande communication le chemin de Lille à Comines, passant par La Magdeleine, Marquette, Wambrechies et Quesnoy, jusqu'au chemin de Quesnoy à Linselles. — Prie ce magistrat de vouloir faire étudier un chemin qui, partant de la route départementale N.° 9 au territoire d'Hazebrouck, au point dit la Couvoet, irait rejoindre à Bollezeele, le chemin de grande communication N.° 11, de Cassel à Gravelines. — Appuie la réclamation des maires de Cartignies et de Beaurepaire qui demandent le dégrèvement de leurs communes dans la part contributive d'entretien du chemin N.° 54, d'Etrœungt à Nouvion. — Emet le vœu que M. le Préfet veuille bien prendre des mesures pour arriver à une révision générale des contingents des communes dans les frais d'entretien des chemins de grande communication. — Vote pour l'exercice 1855 cinq centimes additionnels au principal des

e contributions directes pour l'exécution et l'entretien des
ins de grande communication. — Fixe pour l'exercice 1855 à
)0 fr. le traitement de MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaus-
à 37,600 fr. celui des Agents-voyers et à 38,000 fr. la sub-
on à la petite vicinalité. — Remercie MM. les Ingénieurs du
avec lequel ils concourent à faire exécuter rapidement les che-
classés par le Conseil général. = M. le Préfet fait observer que
dit de 2,000 fr. voté dans la séance d'hier pour le chemin de
ure d'Avesnes, ayant été omis dans le projet de budget, les
urces ne suffisent pas pour y faire face; qu'il ne reste, d'après
lance du budget qu'une somme disponible de 551 fr. Il propose
duire à cette somme le crédit du chemin de ceinture dont le
e est sans importance puisqu'il n'a pour but que de rendre
ble le classement du chemin. Cette proposition est adoptée. —
a proposition de M. le Président, le Conseil général nomme
J. Lefebvre et Cleenewerck pour faire partie des commissions
ées de la délivrance des permissions de culture du tabac, le pre-
à Lille, et le second à Hazebrouck. — Aucune affaire n'étant à
e du jour et aucun membre ne demandant la parole, M. le
ident déclare la session close.

BUDGET DÉPARTEMENTAL

DES DÉPENSES ET DES RECETTES ORDINAIRES, FACULTATIVES, EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.

EXERCICE 1855.

Première Section.

Dépenses ordinaires imputables sur le chapitre , savoir : art. 1.er Centimes additionnels ordinaires laissés à la disposition du département, et part allouée dans le fonds commun affecté aux dépenses ordinaires; art. 2. Produits éventuels énoncés aux numéros 6, 7 et 8 de l'article 10 de la loi du 10 mai 1838.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE I.er	
Travaux ordinaires des bâtiments départementaux.	
Grosses réparations des bâtiments de la préfecture, des sous-préfectures, tribunaux, prisons, casernes de gendarmerie et de la maison départementale d'aliénés.	
ART. 1.er Préfecture. — Remplacement des drapeaux.....	33 »
2. Sous-préfecture d'Avesnes.....	1,000 »
3. — de Douai.....	400 »
4. — de Valenciennes.....	2,290 »
5. Tribunal de Lille. — Renouvellement de trottoirs	560 »
6. Tribunal de commerce de Cambrai.....	300 »
7. Maison d'arrêt de Dunkerque.....	1,400 »
8. — de Lille.....	1,285 »
9. — de Douai.....	1,550 »
10. Caserne de gendarmerie de Lille.....	3,000 »
Entretien.	
ART. 11. Hôtel et bureaux de la Préfecture.....	3,000 »
12. Archives départementales.....	650 »
13. Hôtels des sous-préfectures, savoir :	
Arrondissement de Douai..... 452 »	
Idem d'Avesnes..... 250 »	1,446 »
Idem de Cambrai..... 374 »	
Idem de Valenciennes..... 370 »	
A reporter.....	16,914 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.
Report.....		16,914 »
14. Tribunaux, savoir :		
Tribunal de Lille.....	1,500 »	
Idem d'Avesnes.....	250 »	
Idem de Douai.....	250 »	2,500 »
Idem de Dunkerque.....	250 »	
Idem de Valenciennes.....	250 »	
15. Prisons, savoir :		
Maison de correction de Lille.....	800 »	
Maison de justice de Douai.....	600 »	
Idem d'arrêt de Dunkerque.....	400 »	
Idem idem d'Hazebrouck.....	400 »	3,200 »
Idem idem de Cambrai.....	500 »	
Idem idem d'Avesnes.....	400 »	
Idem idem de Valenciennes.....	400 »	
16. Casernes de gendarmerie appartenant au département et placées dans les villes et communes ci-après, savoir :		
Lille.....	500	
Roubaix.....	150	
Gravelines.....	250	
Cassel.....	150	
Bailleul.....	250	
Hazebrouck.....	150	2,500 »
Orchies.....	150	
Douai.....	800	
Bouchain.....	150	
Cambrai.....	150	
Le Quesnoy.....	150	
Pont-à-Marcq.....	150	
17. Traitement fixe alloué par décision ministérielle en date du 19 juin 1833 aux architectes du département.....		5,000 »
18. Traitement du concierge de la préfecture.....		800 »
TOTAL du sous-chapitre I.er.....		30,914 »
SOUS-CHAPITRE II.		
Contributions.		
UNIQUE. Contributions dues par les propriétés du département, consistant en l'établissement thermal de Saint-Amand..		155 »
TOTAL du sous-chapitre II.....		155 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.				SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE III.				
Loyers des hôtels de préfecture et de sous-préfectures.				
ART. 1.er NÉANT.....				»
2. Loyers des sous-préfectures qui n'occupent pas un bâtiment public, savoir :				
Sous-préfectures.	de Dunkerque.....	2,400	»	6,900
	d'Hazebrouck.....	1,200	»	
	de Lille.....	3,300	»	
TOTAL du sous-chapitre III.				6,900
SOUS-CHAPITRE IV.				
Mobiliers de l'hôtel de préfecture et des bureaux de sous-préfectures, et du local affecté au service académique.				
ART. 1.er Allocation en 1855, pour renouvellement.....				»
2. Entretien ordinaire du mobilier de la préfecture.....				3,850
3. Complément du mobilier de la sous-préfecture de Lille.				6,800
4. Entretien du mobilier des sous-préfectures :				
De l'arrondissement	de Dunkerque.....	250	»	1,650
	d'Hazebrouck.....	300	»	
	de Lille.....	250	»	
	de Cambrai.....	250	»	
	d'Avesnes.....	200	»	
	de Douai.....	250	»	
	de Valenciennes.....	250	»	
5. NÉANT.				
6. NÉANT.				
7. NÉANT.				
TOTAL du sous-chapitre IV.....				12,300
SOUS-CHAPITRE V.				
Casernement de la gendarmerie.				
ART. 1.er Éclairage des casernes et remplacement des drapeaux placés sur les bâtiments.....				650
2. Loyers et frais des baux des casernes qui n'appartiennent pas au département.....				27,750
3. Indemnités de literie aux gendarmes extraits de la ligne ou admis dans les six mois de leur congé.....				1,600
TOTAL du sous-chapitre V.....				30,000

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.				SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE VI.				
Prisons départementales				
ART. 1.er *Administration.*	Traitements sujets à retenue.	Traitements non sujets à retenue.	Frais de greffe.	
de correction de Lille.....	7,100	5,200	50	
de justice de Douai.....	5,950	3,500	50	
de Dunkerque	1,675	900	25	
d'Hazebrouck.....	2,850	1,000	25	
sd'arrêt de Cambrai..	1,650	950	25	
d'Avesnes.....	1,600	850	25	
de Valenciennes..	1,750	975	25	
TOTAUX....	22,575	13,975	225	36,775 »
ART. 2. *Régime économique.*	Nourriture et entretien.	Chauffage et éclairage.	Dépenses d'infirmerie ou journées d'hôpital.	
ison de correction de Lille,				
une pop. moyenne de 350 dét.).	63,875	4,000	1,800 »	
Maison de justice de Douai,				
une pop. moyenne de 200 dét.).	36,500	»	1,000 »	
ison d'arrêt de Dunkerque,				
une pop. moyenne de 110 dét.).	20,075	»	600 »	
ison d'arrêt d'Hazebrouck,				
une pop. moyenne de 120 dét.).	21,900	»	300 »	
aison d'arrêt de Cambrai,				
une pop. moyenne de 80 dét.).	14,600	»	300 »	
Maison d'arrêt d'Avesnes,				
une pop. moyenne de 90 dét.).	16,425	»	400 »	
son d'arrêt de Valenciennes,				
une pop. moyenne de 100 dét.).	18,250	»	900 »	
TOTAUX.....	191,625	4,000	5,000 »	200,625 »
			A reporter....	237,400 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
Report.....			237,400 »
Art. 3. ***Dépenses diverses.***	Service de la chapelle.	Service de l'école.	Mobilier industriel.	
Maison de correction de Lille.....	260 »	750	100	
— de justice de Douai.....	210 »	350	»	
— d'arrêt de Dunkerque.....	50 »	»	»	
— — d'Hazebrouck.....	50 »	20	»	
— — de Cambrai.....	100 »	192	»	
— — d'Avesnes.....	50 »	»	»	
— — de Valenciennes.....	50 »	»	»	
Totaux.....	770 »	1,312	100	2,182 »
Art. 4. ***Dépenses des chambres ou dépôts de sûreté.***		Traitements des employés.	Fournitures faites dans le dépôt	
Dépôts de sûreté de Bailleul.....		250	700	
de Landrecies.....		250	450	
de Cassel.....		250	500	
du Câteau.....		250	100	
de Condé.....		250	150	
de Gravelines.....		250	300	
de Maubeuge.....		250	250	
d'Orchies.....		250	1,050	
du Quesnoy.....		250	250	
Totaux.....		2,250	3,750	6,000 »
Art. 5. ***Dépenses communes aux diverses prisons du départem.***				
Frais de bureau des commissions de surveillance.....			600	
Frais d'impressions.....			1,000	5,000 »
Frais des maisons de police municipale.....			2,400	
Achats de livres pour les détenus.....			400	
Frais de tournées de l'inspecteur.....			600	
Total du sous-chapitre VI.....				250,582 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE VII.	
Cour d'assises et tribunaux.	
ART. 1.er NÉANT.	
2. Loyers et frais de baux de bâtiments qui n'appartiennent pas au département	8,000 »
3. Frais d'entretien du mobilier de la cour d'assises et des tribunaux (non compris le greffe et ses accessoires)	1,000 »
4. Achat ou renouvellement de mobilier :	
Pour le tribunal de Cambrai..... 27 »	
Pour le tribunal de Dunkerque..... 64 »	890 »
Pour le tribunal de commerce de Cambrai... 465 »	
Pour le tribunal de commerce de Dunkerque. 334 »	
5. NÉANT.	
6. Menues dépenses et frais de parquet de la cour d'assises et des tribunaux	18,170 »
7. Menues dépenses des justices de paix	4,980 »
8. NÉANT	
9. Dépenses des chambres d'agriculture	1,700 »
10. Traitem. du concierge-conserv. du palais-de-justice de Lille.	800 »
11. Traitem. du concierge du palais-de-justice de Valenciennes	250 »
TOTAL du sous-chapitre VII....	35,790 »
SOUS-CHAPITRE VIII.	
Corps-de-garde de la préfecture.	
ART. UNIQUE. Chauffage et éclairage	500 »
TOTAL du sous-chapitre VIII...	500 »
SOUS-CHAPITRE IX.	
Entretien des routes départementales et stratégiques.	
La longueur totale des routes départementales classées par décrets ou ordonnances est de 412,995 mètres.	
La longueur des routes départementales qui seront arrivées à l'état d'entretien au 1.er janvier 1855 sera de 412,995	
ART. 1.er Route N.° 1, de Lille à Valenciennes (1)	5,422 70
TOTAL du sous-chapitre IX	5,422 70

(1) Voir le Sous-Chapitre XVII.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE X.			
Enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres.			
ART. UNIQUE. On évalue ces dépenses d'après un nombre moyen de 400 enfants, savoir : 60 enfants trouvés ; 334 enfants abandonnés ; 10 orphelins pauvres ; » enfants de mères indigentes ou temporairement secourues, et à raison d'un prix moyen de 68 fr., calculé :			
1.° Pour mois de nourrices et pensions, secours, indemnités et autres dépenses du service extérieur, à la somme de.		24,400 »	
2.° Pour traitement de l'inspecteur de ce service (circulaire du 12 mars 1839), à.....		2,800 »	
TOTAL.....		27,200 »	
A DÉDUIRE :			
1.° Le produit présumé des amendes et confiscations affecté à cette dépense...	2,200 »		
2.° NÉANT.			
3.° Ce que le conseil général propose de mettre, d'après la loi, à la charge des communes, déduction faite des ressources prévues aux n.os 1 et 2.....	5,000 »	7,200 »	
RESTE à la charge de la 1.re section...		20,000 »	20,000 »
TOTAL du sous-chapitre X.....			20,000 »
SOUS-CHAPITRE XI.			
Aliénés.			
ART. 1.er On évalue la dépense des aliénés à la charge du département (qu'ils soient placés dans le département ou dans un département voisin), d'après un nombre moyen de 500 aliénés des deux sexes, et à raison de 365 fr. pour la pension annuelle de chaque aliéné, à une somme totale, pour l'année 1855, de.....		189,800 »	
A DÉDUIRE :			
1.° Ce que les aliénés ou leurs familles peuvent fournir à l'aide de leurs propres ressources.....	5,000 »		
2.° NÉANT.		45,000 »	
3.° NÉANT.			
4.° Le produit présumé du concours des communes du domicile des aliénés.....	40,000 »		
RESTE à la charge de la 1.re section.....		144,800 »	144,800 »
A reporter.....			144,800 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.	
Report.....	144,800	»
. 2. Frais de transport et de nourriture en route des aliénés indigents qui appartiennent au département, par aperçu.	6,000	»
TOTAL du sous-chapitre XI.....	150,800	»
SOUS-CHAPITRE XII. — *Impressions.*		
. 1.er Frais d'impression des budgets et des comptes des recettes et des dépenses départementales.....	900	»
2. Frais d'impression et de publication des listes électorales pour les juges des tribunaux de commerce.....	»	»
3. Frais d'impressions des cadres pour la formation des listes électorales et des listes du jury et des cartes d'électeurs.	2,000	»
TOTAL du sous-chapitre XII.....	2,900	»
SOUS-CHAPITRE XIII.		
Archives du département.		
. 1.er Appointements du conservateur des archives, des employés et gens de service.....	8,000	»
2. Frais de bureau, chauffage, éclairage, entretien et achat de cartons et établissement de tablettes.....	1,500	»
TOTAL du sous-chapitre XIII.....	9,500	»
SOUS-CHAPITRE XIV.		
ts de translation (et de nourriture en route) des détenus, autres dépenses ordinaires réunies en un seul chapitre.		
. 1.er Frais de translation (et de nourriture en route) de détenus d'une prison à une autre ou d'une prison départementale à celle du chef-lieu de la cour d'appel, lorsqu'il y a appel, ou d'une prison départementale, après condamnation dans le département, jusqu'à leur admission aux voitures cellulaires ou à la maison centrale de détention. ..... Frais de translation des condamnés âgés de moins de 16 ans qui ont été déclarés avoir agi sans discernement, et qui sont envoyés dans une maison de correction..... Frais de conduite, pour la lecture de leurs lettres de grâce, des détenus dans les prisons départementales, dont la condamnation a eu lieu dans le département..... Frais de translation des condamnés aux travaux forcés, jusqu'au jour où ils sont livrés aux voitures cellulaires de transport..... Secours de route de 15 cent. par 5 kilom., et, au besoin, frais de transport pour les forçats, les vagabonds et autres condamnés libérés des bagnes et des maisons centrales.	1,500	»
A reporter.....	1,500	»

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMME ALLOUÉE.
Report.....	1,500
2. Secours de route de 15 cent. par 5 kilom., et, au besoin, frais de transport pour les voyageurs indigents.....	1,500
3. Portion à la charge du département dans les frais de confection des tables décennales de l'état-civil.....	7,000
4. Mesures contre les épidémies.....	600
5. Idem contre les épizooties.....	1,000
6. Primes fixées par les règlements d'administration publique pour la destruction des animaux nuisibles.....	100
7. Frais de bureau de l'inspecteur académique départemental.....	500
TOTAL du sous-chapitre XIV.....	12,200
SOUS-CHAPITRE XV.	
Dettes départementales ordinaires, complément de dépenses ordinaires appartenant aux exercices 1853 et antérieurs.	
§ I.er Déficit de 1853 résultant d'augmentation imprévue dans les dépenses que n'ont pu couvrir les économies faites sur d'autres articles de crédit de la 1.re section seulement, savoir :	
ART. 1.er Dépenses arriérées des aliénés indigents.....	21,956 3
2. Idem des prisons départementales.....	18,091 4
3. Idem pour secours de route.....	185
4. Idem des enfants trouvés.....	509 5
5. Trottoir devant la sous-préfecture de Cambrai.....	76 2
6. Agrandissement d'un dortoir à la prison de Valenciennes.	849 8
7. Mobilier fourni en 1853 au tribunal d'Avesnes.....	24
8. Travaux à la sous-préfecture de Douai en 1853.....	279 2
9. Renouvellement du mobilier à l'occasion du passage de LL. MM. II.....	22,212 9
10. Entretien du mobilier, idem.....	4,331
11. Entretien des bâtiments, idem.....	9,386 3
§ II. Déficit de 1852 et des exercices antérieurs :	1,400
ART. 1.er Dépenses arriérées des aliénés en 1852.....	6,121 3
2. Travaux exécutés en 1851 à la prison d'Hazebrouck....	138 6
TOTAL du sous-chapitre XV.....	85,563 8

Deuxième section.

Dépenses départementales facultatives imputables sur le chapitre savoir : 1.° centimes facultatifs imposés en vertu de la loi de finances; 2.° produit des propriétés du département non affectées à un service départemental; 3.° subventions communales ou particulières pour travaux des routes ou autres d'intérêt départemental et autres recettes qui, par leur destination, sont afférentes aux dépenses de la 2.e section.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XVI.	
Travaux neufs des bâtiments de la préfecture, des sous-préfectures, tribunaux, prisons et casernes de gendarmerie. Constructions ou grosses réparations de l'hospice départemental. Réparations des propriétés départementales. Acquisitions, échanges, dépossessions, etc., relatifs à ces travaux.	
Constructions.	
Art. 1.er Réparations extraordinaires aux salles de l'hôtel de la préfecture affectées au conseil de révision et au conseil de préfecture	5,200 »
2. Appropriation et appareils de chauffage du tribunal d'Avesnes	3,025 »
3. Appropriation de la caserne de gendarmerie de St.-Amand...	3,000 »
4 Assurance des bâtiments départementaux contre les risques de l'incendie	649 04
TOTAL du sous-chapitre XVI...	11,874 04
SOUS-CHAPITRE XVII.	
Travaux des routes départementales et ouvrages d'art qui en font partie.	
§ I.er	
Supplément aux fonds portés au sous-chapitre IX de la première section pour entretien des routes départementales et des ouvrages d'art qui en dépendent.	
ART. 1.er Route N.° 1, de Lille à Valenciennes	1,177 30
2. Route N.° 2, de Lille à Ypres	6,500 »
3. Route N.° 3, de Douai à Tournai	6,000 »
4. Route N.° 4, de Cambrai à Tournai	7,000 »
5. Route N.° 5, d'Avesnes à Philippeville	7,000 »
6. Route N.° 6, de Landrecies à Chimay	20,500 »
A reporter	48,177 30

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report.....	48,177 30
ART. 7. Route N.° 7, de Condé à Mons.....	4,000 »
8. Route N.° 8, de Condé à St.-Amand.....	4,000 »
9. Route N.° 9, de Lille à St.-Omer.....	20,100 »
10. Route N.° 10, de Valenciennes à Bohain.....	12,600 »
11. Route N.° 11, de Cambrai à Guise.....	8,600 »
12. Route N.° 12, d'Avesnes au Quesnoy.....	20,000 »
13. Route N.° 13, de Maubeuge à Maroilles.....	12,000 »
14. Route N.° 14, de Lille à Courtrai.....	12,000 »
15. Route N.° 15, de Dunkerque à Furnes.....	3,900 »
16. Route N.° 16, de La Bassée à Estaires.....	3,600 »
17. Route N.° 17, d'Aire à Hazebrouck.....	4,500 »
18. Route N.° 18, d'Armentières à Béthune.....	5,000 »
19. Route N.° 19, de Roubaix à Saint-Amand.....	16,500 »
20. Route N.° 20, de Cassel à la frontière.....	6,000 »
§ II.	
Travaux de grosses réparations ou de construction de lacunes sur les routes départementales ; construction d'ouvrages d'art dépendant des routes départementales ; indemnités pour dépossession d'immeubles ; indemnités aux ingénieurs et conducteurs ; personnel des conducteurs et piqueurs.	
ART. 1. Route N.° 2, de Lille à Ypres. — Elargissement des ponts et passages.....	3,250 »
2. Route N.° 5, d'Avesnes à Philippeville. — Rectification d'alignement.....	1,400 »
3. Route N.° 7, de Condé à Mons. — Remaniement de la chaussée.....	2,400 »
4. Route N.° 9, de Lille à Saint-Omer. — Etablissement de zônes en gravier.....	3,000 »
5. Route N.° 10, de Valenciennes à Bohain. — Travaux de la porte de Famars.....	8,000 »
6. Route N.° 12 d'Avesnes au Quesnoy. — Indemnité pour cession de terrain.....	860 »
7. Route N.° 14, de Lille à Courtrai. Amélioration....	» »
8. Route N.° 19, de Roubaix à Saint-Amand. — Remaniement.....	3,438 »
9. Route N.° 20, de Cassel à la frontière. — Restauration d'un pont.....	700 »
10. Route N.° 6 de Landrecies à Chimay. — Chemin de ceinture d'Avesnes.....	551 68
11. Traitement des conducteurs, piqueurs, chefs, ouvriers, etc.	36,600 »
12. Indemnit. proportionn. aux ingénieurs des ponts-et-chauss.	3,524 »
13. Indemnit. extraord. pour les ingénieurs et les conducteurs.	» »
TOTAL du sous-chapitre XVII.....	254,760 98

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XVIII.	
Subventions aux communes.	
T. 1.er Primes pour l'établissement des pompes à incendie. . . .	2,000 »
2. Subventions pour travaux et réparations d'églises ou autres édifices, acquisitions, etc. :	
A la commune de Lesquin (solde).....	1,000 »
A la commune de Bantouzelle, id.....	1,000 »
A la commune de Vieux-Mesnil, id.....	1,000 »
A la commune de Faches, deuxième tiers.....	1,000 »
A la commune de Mons-en-Barœul, id.....	1,000 »
A la commune d'Écuelin, id.....	1,000 »
A la commune de Masnières, id.....	500 »
A la commune de Gonnelieu, id.....	500 »
A la commune d'Avelin, id.....	500 »
A la commune de Bissezeele, id.....	500 »
3. Subvention pour entretien de malades ou d'incurables dans les hospices.....	1,000 »
4. Subvention aux communes pour le cadastre.....	22,211 »
TOTAL du sous-chapitre XVIII ...	33,211 »
SOUS-CHAPITRE XIX.	
Encouragements et secours.	
T. 1.er Encouragements.....	» »
2. Secours à d'anciens employés de la préfecture. — A la veuve Delhaye ..... 150 » ; A la veuve Dehau..... 100 » ; A la veuve Carez ..... 200 » ; Au sieur Evre..... 200 »	650 »
3. Indemnité aux employés de la préfecture pour travaux extraordinaires pendant la session du conseil général..	2,000 »
4. Sociétés d'agriculture.....	14,900 »
5. Encouragement à l'agriculture. Concours départemental d'animaux reproducteurs.....	5,500 »
6. Entretien d'élèves aux écoles vétérinaires d'Alfort, de Lyon ou de Toulouse.....	1,400 »
7. Dépenses du cours d'accouchement dans le départem.t...	4,000 »
8. Traitement du professeur de ce cours.....	1,500 »
9. Indemnité pour la propagat. ou la conservation de la vaccine.	2,400 »
10. Subventions aux sociétés de secours mutuels.....	1,000 »
11. Secours pour les dépenses du Conseil de salubrité...	3,520 »
12. Entretien d'élèves à l'école des arts et métiers de Châlons..	1,500 »
13. Encouragement pour la carte géologique.....	600 »
Report.....	38,970 »

DESIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.
A reporter.....		38,970 »
14. Entretien des sourds-muets dans les institutions spéciales à Paris ou à Lille et Fives..		25,650 »
15. Souscription en faveur de la colonie de Mettray.....		500 »
16. Souscription pour la colonie de Mesnil-Saint-Firmin....		250 »
17. Subvention à la maison de refuge du Bon-Pasteur.....		4,500 »
18. Id. à la société humaine de Dunkerque.....		300 »
19. Secours aux enfants Massieu.....		500 »
20. Encouragement au jeune Deconnynck, peintre.....		1,000 »
21. Id. Gauthier, élève peintre.....		800 »
22. Id. Lobedez, élève peintre..		800 »
23. Id. Colin, violoniste.....		600 »
24. Id. Moyaux, architecte.....		600 »
25. Id. Ledé, clarinettiste.....		600 »
26. Id. Caron, élève chanteur.....		600 »
27. Id. Delettrez, modeleur.....		500 »
28 Subvention pour frais d'études hydrauliques.....		1,000 »
29. Id. au Conseil central de salubrité pour achat d'instruments....		500 »
TOTAL du sous-chapitre XIX.....		73,670 »
SOUS-CHAPITRE XX.		
Cultes.		
Culte catholique.		
ART. 1.er Indemnité à Mgr. l'archevêque.....	5,000 »	
Indemnités aux trois vicaires-généraux....	3,600 »	18,600 »
Indemnités aux dix chanoines..... ..	10,000 »	
Cultes non catholiques.		
2. Secours pour concourir aux frais du culte protestant ou réformé		1,000 »
3. Secours pour le culte israélite.....		300 »
TOTAL du sous-chapitre XX.....		19,900 »
SOUS-CHAPITRE XXI.		
Secours pour remédier à la mendicité.		
ARTICLE UNIQUE. Secours effectif en aliments dans le cas d'extrême misère ou de disette locale.....		1,900 »
TOTAL du sous-chapitre XXI.....		1,000 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXII.	
Dépenses diverses.	
ART. 1.er Frais de publication de tout ou partie des délibérations du conseil général ou procès-verbaux de ses séances..	4,300 »
2. Gratifications pour belles actions	1,400 »
3. Frais d'inspection des pharmacies, des boutiques et magasins des droguistes et épiciers-herboristes, pour la portion représentant le montant des droits à recouvrer.	6,800 »
4. Établissement thermal de St.-Amand, appartenant au département	800 »
5. Frais d'illumination des édifices départementaux les jours de fêtes publiques.....	100 »
6. Réserve pour dépenses diverses ou imprévues.....	592 »
7. Imprimés pour le travail des enfants.....	200 »
8. Frais d'inspection du travail des enfants.....	3,000 »
9. Traitement du gardien de la pyramide de Denain..	200 »
10. Traitement du gardien de la pyramide de Cysoing.....	50 »
11. Frais de division des cotes foncières entre les fermiers..	6,440 »
12. Honoraires d'un avocat pour le procès Dehez.....	300 »
13. Idem et frais pour le procès concernant les thermes de Saint-Amand.....	990 80
14. Traitement de l'inspecteur académique.....	1,500 »
TOTAL du sous-chapitre XXII.....	26,772 »
SOUS-CHAPITRE XXIII.	
Dettes départementales pour dépenses autres que les dépenses ordinaires, et appartenant aux exercices 1853 et antérieurs.	
ART. 1.er Solde des frais d'impression des procès-verbaux de la session du Conseil général de 1853.....	2,360 58
2. Frais d'expertise du tribunal de Dunkerque en 1850....	30 »
3. Dépenses arriérées du jury médical.....	526 12
4. Idem des plantations des routes en 1853.....	1,419 15
5. Indemnités aux conducteurs et piqueurs pour 1852.....	1,648 28
6. Idem pour 1853.....	702 94
7. Menues dépenses arriérées du tribunal de Lille.....	» »
8. Travaux imprévus exécutés en 1853, lors du passage de LL. MM. II.....	11,264 82
TOTAL du sous-chapitre XXIII.....	17,951 99

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

STATISTIQUE DES VOIES DE COMMUNICATION.

Les détails contenus dans le tableau ci-après résument par arrondissement la statistique des voies de communication du département, et indiquent le rapport de leur développement à la population et à la superficie du territoire.

	ARRONDISSEMENTS.							
	Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	TOT
	m	m	m	m	m	m	m	
Longueur des routes. impériales	59780	66570	110740	102770	110420	52390	82210	
Longueur des routes. départementales	13630	57786	91733	51793	103943	43805	51809	
Total	73410	124356	202473	154563	214363	96195	134019	
Longueur des chemins vicinaux. de grande communicat.	157544	105379	186375	122369	193873	81870	84968	
Longueur des chemins vicinaux. ordinaires pavés ou empierrés	153982	152646	312587	107765	607075	143501	145744	
Longueur des chemins vicinaux. ordinaires en sol naturel	478250	864872	940701	864376	562996	497363	624789	
Total	788776	1122897	1439663	1094410	1363944	627834	855491	
Longueur totale des routes et des chemins pavés ou empierrés	384936	382384	704438	384697	1015311	326566	364781	
Longueur totale de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel	862186	1247255	1642136	1246973	1578307	724029	989510	
	h	h	h	h	h	h	h	
Superficie territoriale de chaque arrondissement	72160	69320	87439	89260	139723	57206	62978	
Population de chaque arrondissement.	106441	104515	371156	174245	145040	101109	156779	

	ARRONDISSEMENTS.							
	Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	TOTAL.
des routes impériales..	»,83	»,96	1,29	1,15	»,79	1,11	1,30	1,08
des routes départementales	»,19	»,83	1,04	»,58	»,74	»,93	»,82	»,73
rt des chemins de grande communication. . .	2,18	1,52	2,13	1,37	1,40	1,73	1,35	1,64
nic des chemins vicinaux ste pavés ou empierrés	2,13	2,21	3,57	1,21	4,35	3,15	2,31	3,02
a ur. de toutes les voies construites.	5,33	5,52	8,02	4,31	7,27	6,92	5,79	6,43
de toutes les voies y comprisles chemins en sol naturel . . .	12,06	17,92	18,78	13,99	11,29	15,34	15,71	14,59
des routes impériales..	»,59	»,64	»,30	»,58	»,76	»,52	»,53	»,51
des routes départementales	»,13	»,55	»,25	»,29	»,72	»,42	»,33	»,36
ort des chemins de grande communication . .	1,49	1,01	»,50	»,70	1,34	»,81	»,54	»,81
tion des chemins vicinaux pavés ou empierrés	1,46	1,36	»,84	»,62	1,19	1,47	»,93	1,19
ur. de toutes les voies construites.	3,85	3,66	1,88	2,21	7, »	3,23	2,33	3,16
de toutes les voies y comprisles chemins en sol naturel . . .	8,18	11,88	4,42	7,16	10,88	7,16	6,31	7,16
qui contribuent aux chemins de grande communication.	34	29	100	54	103	44	40	306
qui ne contribuent pas à ces chemins. . . .	25	24	33	54	48	22	41	297
ge traversées par des routes impériales ou départementales ou des chemins de grande communication. .	25	27	62	45	57	28	42	286
es. rattachées aux routes et chemins.	31	18	64	53	86	37	26	315
isolées des voies de communication. .	3	8	7	20	10	1	13	62

STATISTIQUE DES TRAVAUX.

TRAVAUX DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

Exercice 1853.

ROUTES IMPÉRIALES.

1.re catégorie. — Entretien.....	399,730 45		
2.e idem. — Amélioration et travaux d'art.	32,956 55	432,687	»

RIVIÈRES.

1.re catégorie. — Entretien.....	116,466 30		
2.e idem. — Amélioration et travaux neufs.	115,230 93	231,697	23

CANAUX.

1.re catégorie.....	67,589 86		
2.e idem.....	85,714 11	153,303	97

ÉTUDES DE DESSÉCHEMENTS.

Dépenses.....		2,550 »

PORTS.

1.re catégorie.....	70,000 »		
2.e idem	621,328 »	691,328	»
Total.....		1,511,566	20

TRAVAUX DÉPARTEMENTAUX.

Exercice 1853.

Bâtiments des préfecture et sous-préfectures....	7,768	58
idem tribunaux.....	11,447	14
idem maisons d'arrêt.....	6,677	50
idem casernes de gendarmerie.....	7,687	10
idem dépôts de sûreté	»	»
idem archives départementales	650	»
Construct.s et réparat.s des routes départementales.	226,219	68
idem des chemins vicinaux de grande communication..	804,058	36
Total.....	1,064,508	36

TRAVAUX COMMUNAUX.

Les travaux communaux autorisés pendant l'année 1853, ont donné lieu à une dépense de 2,048,179 fr., savoir :

ondissement de Dunkerque	110,141	»
— d'Hazebrouck	171,692	»
— de Lille	856,463	»
— de Cambrai	269,670	»
— d'Avesnes	168,653	»
— de Douai	261,105	»
— de Valenciennes	210,455	»
Total	2,048,179	»

)ans cette dépense est comprise celle relative aux constructions ıves d'édifices communaux dont le détail suit :

Arrondissements.	Ecoles.	Eglises.	Hôpitaux	Mairies.	Presbyt.res	Salles d'asile.
unkerque	2	»	»	1	»	»
lazebrouck	2	»	»	»	»	»
ille	3	»	1	»	»	»
ambrai	2	»	1	1	1	»
vesnes	3	»	»	»	»	»
ouai	»	»	»	»	»	»
alenciennes	3	1	»	»	»	»
Totaux	15	1	2	2	1	»

TRAVAUX D'HOSPICES.

.es travaux à la charge des administrations charitables autorisés 1853, s'élèvent à 119,312 fr., suivant le détail ci-après :

ondissement de Dunkerque	»	»
— d'Hazebrouck	»	»
— de Lille	64,989	»
— de Cambrai	2,043	»
— d'Avesnes	1,009	»
— de Douai	46,531	»
— de Valenciennes	4,740	»
Total	119,312	»

—

RÉCAPITULATION.

ravaux des ponts et chaussées	1,511,566	»
— départementaux	1,064 508	»
— communaux	2,048,179	»
— d'hospices	119,312	»
Total	4,743,565	»

NAVIGATION.

TABLEAU du mouvement de la navigation sur les rivières et canaux du département du Nord en 1853.

CANAUX OU RIVIÈRES.	Longueur en kilomètres.	Tonnage total des bateaux.	Recette des péages.
CANAUX CONCÉDÉS.			
Sensée	25	191000	215800
Deûle	66	525000	400183
Lys moyenne	34	80000	25000
Dunkerque à Furnes	13	84000	10104
Scarpe inférieure	36	599000	389595
Sambre canalisée	45	793472	728253
Canal de la Sambre à l'Oise		314116	470782
Canal de Roubaix	19	82000	51973
RIVIÈRES ET CANAUX NON CONCÉDÉS.			
Canal de Bergues	8	39000	2234
Canal de Bourbourg	21	163000	30991
Canal de la Colme	25	30000	1990
Canal de Bergues à Furnes	14	33000	4507
Canaux d'Hazebrouck	25	13000	2238
Lawe	2	13000	1844
Lys supérieure	19	92000	7473
Scarpe supérieure	7	405000	12285
Canal de Saint-Quentin	22	1038682	486101
Escaut	63	1760404	358603
Canal de Mons	5	1159280	28995

PORTS MARITIMES.

Il existe deux ports dans le département. Les détails ci-après en feront connaître l'importance.

DUNKERQUE.

Dunkerque est à la fois port militaire et port de commerce. La marine de l'Etat y possède un bassin à flot et de vastes établissements.

L'entrée du port est bonne ; les navires peuvent arriver dans les faibles marées avec 13 pieds de tirant d'eau et dans les grandes marées avec 16 à 17 pieds.

Dunkerque, principal port du nord de la France, fait le commerce des colonies, reçoit des marchandises de tous les pays et fait surtout un cabotage considérable. Dans l'année 1853, il y est entré 2,058 navires, et il en est sorti 2,126.

Les droits de douane perçus dans la même année se sont élevés à 7,717,218 fr.

Le nombre des navires armés annuellement pour la pêche de la morue dépasse 100.

La pêche au poisson frais y a pris un développement considérable depuis l'ouverture du chemin de fer ; elle a employé en 1853, 85 bateaux qui ont recueilli une valeur en poisson de 647,251 fr.

GRAVELINES.

Ce port, situé à l'embouchure de la rivière d'Aa, est de troisième ordre.

Les navires y entrent facilement dans la marée ordinaire avec 9 à 10 pieds d'eau, et dans les fortes marées avec 13 à 14 pieds.

Gravelines fait un commerce considérable pour l'exportation en Angleterre des œufs et des fruits. La pêche au hareng y est faite sur une grande échelle. Ce port arme aussi pour la pêche à la morue et reçoit de forts approvisionnements de bois du Nord. Il y est entré, en 1853, 272 navires ; il en est sorti 280.

La douane y a perçu un impôt de 101,811 fr.

Le nombre des bateaux employés à la pêche côtière varie suivant les saisons ; pour la pêche du hareng frais, il en a été armé 47 jaugeant ensemble 514 tonneaux ; 41 ont rapporté à Gravelines leurs produits qui se sont élevés à 259 tonneaux.

MINES.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs le tableau ci-après présentant la statistique des mines de houille et de fer concédées dans le département du Nord. — Exploitation de 1853.

NOMS des mines.	Étendue de la surface concédée (hectares)	NOMS des exploitants.	Nombre des ouvriers.	Nombre des chevaux.	Nombre des machines.	Quantité du produit brut (Quintaux métriques.)
MINES DE HOUILLE.						
Mine de Fresnes. . .	2073	Compagnie d'Anzin. .	502	36	5	366371
— de Vieux-Condé	3962	Id.	876	78	7	1189787
— de Raismes. . .	4819	Id.	1193	124	7	1311540
— d'Anzin. . . .	11851	Id.	2973	180	28	4407392
— de St.-Saulve. .	2200	Id.	»	»	»	»
— de Denain. . .	1344	Id.	638	34	3	830494
— d'Odomez. . .	316	Id.	156	15	1	283588
— d'Aniche. . . .	11850	Comp. d'Aniche . . .	1588	77	9	1716861
— de Douchy. . .	3419	— de Douchy. . .	1145	29	7	1545538
— de Bruille. . .	403	— de Bruille. . .	»	»	»	»
— deChâteau-l'Ab.	916	— de Vicoigne. .	10	»	2	15591
— de Crespin. . .	2842	Libert et consors. . .	19	»	»	»
— de Marly. . . .	3313	Comp. de Marly. . .	»	»	»	»
— d'Hasnon. . .	1488	— d'Anzin et cons.	»	»	»	»
— d'Azincourt. .	870	— d'Azincourt. . .	474	19	3	394401
— d'Escaupont. .	110	— de Fresnes-midi	222	2	5	233730
— de Thivencelles.	981	— id. . . .	»	»	»	»
— de Saint-Aybert	455	— id . . .	»	»	»	»
— de Vicoigne .	1320	Comp. de Vicoigne. .	483	87	5	775891
— de l'Escarpelle..	4721	— de la Scarpe.	355	6	3	207510
Totaux. . . .	59253		10633	687	86	13278697
MINES DE FER.						
Mines de Trélon et Ohain. . . .	1600	Mérode Westerloo. .	40	»	1	21097
— de Glageon. . .	275	Beuret et compagnie..	166	»	2	41000
— de Féron. . . .	250	Id.	»	»	»	»
— de Fourmies. .	275	Id.	»	»	»	»
— des Pizons. . .	126	Hamoir-Serret et Cie .	»	»	»	»
Totaux. . . .	2526		206	»	3	62097

SANTÉ PUBLIQUE.

ıprès la liste générale arrêtée par M. le Préfet, le 17 janvier , le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir le département était, à cette époque, de 833, dont :

Réception dans les formes anciennes.

cteurs en médecine	3
iciers de santé	7
ltre en pharmacie	1

Réception d'après les formes nouvelles.

:teurs en médecine	194
:teurs en chirurgie	1
iciers de santé	305
;es-femmes élèves de la Maternité de Paris	64
;es-femmes reçues par le jury médical	66
ırmaciens reçus par les écoles spéciales	44
ırmaciens reçus par le jury médical	151
·boristes	»
Total	836

VACCINE.

service des vaccinations pendant l'année 1853 a donné les ré- s consignés dans le tableau ci-après :

		Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Causes physiques.	Effets de l'âge	13	28	41
	Idiotisme	51	26	77
	Irritabilité excessive	14	32	46
	Excès de travail	8	2	10
	Dénuement	13	52	65
	Onanisme	11	8	19
	Maladie de la peau	»	1	1
	Coups, blessures	9	6	15
	Syphilis	4	»	4
	Hydrocéphale	2	»	2
	Epilepsie, convulsions	49	19	68
	Fièvre, phthisie, maladie du cœur	9	28	37
	Abus du vin et des liqueurs	51	15	66
Causes morales.	Amour et jalousie	25	20	45
	Chagrins	48	72	120
	Evénements politiques	15	2	17
	Ambition	14	24	38
	Orgueil	8	8	16
	Religion mal entendue	7	33	40
Hérédité		7	»	7
Causes inconnues		595	86	681
		953	462	1415

Ces 1,415 aliénés appartenaient aux professions ci-après :

Professions libérales : Culte, droit, médecine, belles-lettres, employés, 52 ; — rentiers, propriétaires, 76 ; — militaires, 27 ; — artistes, 19 ; — négociants, commerçants, 22 ; — marchands, en détail, 28. = Total, 224, dont 158 hommes et 66 femmes.

Professions mécaniques : Ouvriers en bois, 33 ; — en fer, 42 ; — en or et en argent, 1 ; — en autres métaux, 0 — en filature et tissus, 84 ; — en bâtiments, 30 ; — en cuirs et peaux, 39 ; — en teinture, 5 ; — en comestibles, boissons et objets de bouche, 31 ; — en objets et d'habillements de luxe, 104. = Total, 369, dont 269 hommes et 100 femmes.

Autres professions : Gens occupés des travaux aratoires, 132 ; — gens de peine, 116 ; — domestiques, 109. = Total, 357, dont 217 hommes et 140 femmes.

Professions inconnues : 184, dont 135 hommes et 49 femmes.

Sans profession : 281, dont 174 hommes et 107 femmes.

GARDE NATIONALE.

Les deux corps d'artillerie organisés dans le département, se composent :

A Lille, d'un bataillon de.....	500 hommes.
A Valenciennes, de trois compagnies de....	323
Total.....	823

SAPEURS-POMPIERS MUNICIPAUX.

Voici l'état des corps de sapeurs-pompiers établis dans les divers arrondissements.

Arrondissements.	Nombre de bataillons, compagnies ou subdivisions.	Effectif.	Nombre de pompes.
Dunkerque.....	5	392	24
Hazebrouck.....	12	631	24
Lille.....	45	2,368	91
Cambrai.....	18	751	28
Avesnes.....	12	462	25
Douai.....	10	626	17
Valenciennes.....	29	1,263	41
Totaux.....	131	6,493	250

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La classe de 1853 levée en 1854 a dû fournir 140,000 hommes à l'armée.

Le contingent du département dans cette levée a été de 4,518 hommes sur 9,755 inscrits aux listes de tirage, savoir :

	Inscrits.	Contingents.
Arrondissement de Dunkerque.....	954	442
— d'Hazebrouck.....	996	462
— de Lille.....	2,798	1,296
— de Cambrai.....	1,480	687
— d'Avesnes.....	1,183	546
— de Douai.....	973	448
— de Valenciennes...	1,371	637
Totaux.....	9,755	4,518

27 jeunes gens ont été rayés des tableaux de recensement et de listes de tirage par le conseil de révision.

Le conseil a statué pour former le contingent sur 7,279 jeune gens dont :

Se sont présentés	6,544
Se sont fait représenter	649
Ont été examinés au lieu de leur résidence	40
Absents, ne se sont pas fait représenter	46
Ensemble	7,279

Ont été exemptés :	
Pour infirmités ou défaut de taille	1,572
Pour autres causes spécifiées dans l'art. 13 de la loi du 21 mars 1832	1,188
Total	2,760

Jeunes gens du contingent :	
Déduits en vertu de l'art. 14 de la loi précitée et de l'art. 75 de la loi du 15 mars 1850	660
Déclarés bons pour le service	3,857
Inscrits conditionnellement	1
Nombre égal au contingent	4,518

Les 660 jeunes gens désignés ci-dessus comme déduits du contingent, se divisent comme suit :

Déjà liés au service en vertu	d'un engagement volontaire	551	551
	d'un brevet	»	
	d'une commission	»	
Inscrits maritimes, charpentiers de navires, etc.			74
Élèves de l'École polytechnique			1
Instituteurs adjoints des écoles publiques			12
Jeunes gens qui se préparent à l'enseignement primaire			2
Membres ou novices des associations religieuses vouées à l'enseignement			2
Elèves de l'École normale supérieure			»
Maîtres d'étude, régents ou professeurs des colléges et lycées			»
Elèves des grands séminaires			17
Autorisés à continuer leurs études pour se vouer au ministère dans les autres cultes salariés par l'État			1
Total			660

ıur l'instruction des jeunes gens maintenus sur les listes de

NDISSEMENTS.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire seulement.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Douteux.
ne.	616	16	288	30
ıck.	615	17	361	»
. . . . .	1545	66	1096	81
. . . . .	801	34	572	42
. . . . .	790	18	247	117
. . . . .	594	12	359	»
ınes.	628	58	521	162
	5619	221	3444	432

ıtion des différents degrés de la taille des jeunes gens
· la liste du contingent et du nombre des jeunes gens com-
chacun de ces degrés :

ES GENS :	ARRONDISSEMENT DE							TOTAL.
	Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valencien.	
à 1m569. . . .	8	11	27	20	4	12	13	95
à 1.597. . . .	28	39	141	65	34	33	53	393
à 1.624. . . .	50	60	190	97	64	55	92	608
à 1.651. . . .	51	68	228	127	97	73	130	774
à 1.678. . . .	42	64	162	74	58	33	84	517
à 1.705. . . .	48	63	202	88	86	87	96	654
à 1.732. . . .	34	39	115	60	63	42	61	414
à 1.760. . .	15	33	65	28	45	22	25	233
à 1.787. . . .	5	7	26	10	21	7	8	84
à 1.814. . . .	3	3	9	5	7	2	5	35
à 1.841. . . .	2	1	3	2	2	1	1	12
à 1.868. . . .	1	1	»	2	1	»	1	6
à 1.895. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
à 1.922. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
'a pu connaître								
ie.	155	73	145	109	64	81	67	694
	442	462	1296	687	546	448	637	4518

Indication des différentes professions des jeunes gens inscrits sur la liste définitive.

	OUVRIERS	ARRONDISSEMENT DE							TOTAL.
		Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenc.	
en travaux pierres agricoles.	Laboureurs	78	170	151	84	74	76	44	704
	Herbagers, bergers, etc.	1	»	1	3	5	2	3	15
	Jardiniers, maraichers	6	3	3	2	2	1	3	20
	Terrassiers, journaliers, manœuvres, charretiers ou domestiques de ferme	101	49	144	148	135	156	159	892
	Carriers, mineurs	»	»	6	1	19	26	90	162
	Maçons, tailleurs de pierres, marbriers, paveurs	13	3	37	9	24	13	15	114
en bois.	Bucherons, scieurs de long	2	3	5	»	21	3	5	39
	Charpentiers, constructeurs de bâteaux	5	11	21	2	1	2	8	50
	Charrons	1	3	3	7	»	8	1	30
	Tonneliers	4	»	9	5	»	2	5	25
	Menuisiers, ébénistes	2	5	34	15	11	10	7	86
	Vanniers, boisseliers, sabotiers, tourneurs en bois	2	3	9	2	34	2	1	53
en métaux.	Forgerons, maréchaux-ferrants	12	6	12	9	28	8	13	88
	Serruriers	»	1	18	4	2	3	5	33
	Couteliers, taillandiers	»	»	3	»	»	»	»	1
	Chaudronniers, poëliers, fumistes cloutiers tôliers, ferblantiers, lampistes	1	1	16	1	3	3	13	40
	Fondeurs, plombiers, pompiers, fontainiers, potiers d'étain, zingueurs	»	»	6	1	2	1	»	8
	Armuriers, mécaniciens, tourneurs sur métaux, etc.	5	»	33	4	13	7	22	84
en cuir.	Tanneurs, corroyeurs	»	1	4	1	1	1	»	8
	Cordonniers, bottiers	10	14	20	12	5	6	10	77
	Selliers, carossiers, bourrel.	1	3	5	4	4	4	3	24
des manufactures	Tisseurs, fileurs, etc. en lin, laine, coton et soie	12	86	400	238	36	20	18	813
	Imprimeurs sur étoffes, teinturiers, apprêteurs	1	1	21	2	1	»	»	26
	Ouvriers des usines à gaz, manufactures de produits chimiques	»	»	8	1	1	5	»	15

PROFESSIONS DIVERSES.	ARRONDISSEMENTS							TOTAL.
	Dunkerque.	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenc.	
Meûniers	6	8	2	6	5	2	5	34
Boulangers	16	18	12	5	6	2	5	64
Bouchers, charcutiers	9	3	16	2	2	»	5	37
Cuisiniers, patissiers, traiteurs	1	»	4	1	1	3	1	11
Cafetiers, limonadiers, aubergistes, logeurs, cabaretiers	»	»	»	»	»	»	»	»
Tailleurs d'habits	8	6	15	5	2	6	8	50
Chapeliers	1	»	1	»	»	»	1	3
Perruquiers, barbiers, coiffeurs	2	2	10	1	»	1	5	21
Blanchisseurs	1	1	8	2	1	»	»	13
Bateliers, mariniers, calfats, pêcheurs, débardeurs de bateaux, cordiers	77	2	8	3	»	1	20	111
Rouliers, voituriers, postillons, cochers, palefreniers	5	15	10	9	7	16	10	72
Chaufourniers, briquetiers, tuiliers	»	»	2	»	3	»	6	11
Potiers de terre, fayenciers, verriers	1	»	3	»	19	10	13	46
Couvreurs	1	2	5	2	2	3	4	19
Peintres en bâtiments, en voitures, décorateurs, etc.	2	1	11	3	1	3	3	24
Imprimeurs - typographes, lithographes, libraires, relieurs, papetiers, cartonniers	1	2	11	2	1	2	3	23
Horlogers, bijoutiers, orfèvres, etc	1	»	1	1	1	1	1	6
Commerçants, courtiers, colporteurs, commis marchands ou voyageurs	6	6	71	18	9	7	15	132
Artistes peintres, sculpteurs, dessinateurs, graveurs, musiciens, comédiens	1	1	8	3	3	3	4	23
Employés de bureau, étudiants et clercs	14	7	40	11	19	12	19	122
Professions diverses	13	4	38	12	13	16	10	106
Propriétaires et rentiers	»	3	8	5	2	1	4	23
Sans profession	19	18	46	41	15	13	9	161
	442	462	1296	687	546	448	637	4518

Enumération des maladies et infirmités qui ont donné lieu à l'exemption prévue par la loi.		ARRONDISSEMENTS							TOTAL.
		Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenc.	
Système cutané.	Dartres	5	1	10	6	2	1	6	31
	Teigne	»	4	9	»	4	2	1	20
	Calvitie	1	»	5	4	»	3	»	13
	Lèpre et éléphantiasis	»	»	»	»	»	»	»	»
	Autres maladies	»	»	1	»	»	»	»	1
Appareil de la vue.	Aveugles	»	»	»	»	1	»	1	2
	Perte d'un œil	3	3	16	3	2	7	5	39
	Strabisme	»	»	»	1	»	1	»	2
	Myopie	3	1	9	1	1	2	3	20
	Autres maladies	4	1	25	8	7	3	7	55
Appareil de l'ouïe.	Surdimutité	2	»	»	»	1	1	1	5
	Surdité	4	4	4	1	9	4	»	26
	Maladies de l'appareil auditif	2	»	7	1	»	1	»	11
Appareil de la mastication.	Perte des dents	»	»	»	2	1	1	»	8
	Division des lèvres, etc	»	»	»	»	»	»	»	»
	Maladies des gencives et de la bouche	»	»	1	7	3	»	3	14
Organes de la voix.	Bégaiement	1	3	3	1	2	»	2	12
	Aphonie	»	»	»	»	»	»	»	»
Appareil de l'odorat.	Ozène	»	»	»	»	»	»	»	»
	Maladies du nez, etc.	»	»	2	»	1	»	»	3
Région du cou.	Goître	»	»	2	3	1	»	»	6
	Scrofules	2	7	37	18	7	5	11	87
Organes de la poitrine.	Maladie du cœur	»	»	3	1	1	»	1	6
	Phthisie	»	»	2	1	1	4	1	9
	Maladies des organes respiratoires	2	2	9	3	3	»	2	21
Organes du bas-ventr.	Tumeurs et engorgements	»	»	»	1	»	»	1	2
	Hernies	3	5	20	17	12	4	10	75
Organes genito-urinaires.	Vice de conformation	»	»	»	»	1	»	»	1
	Varicocèle	3	2	5	3	7	»	1	21
	Hydrocèle	2	2	6	2	1	3	»	16
	Maladies des voies urinaires	»	»	1	»	»	1	»	2
Membres.	perte de l'usage des membr. Supérieurs	»	»	2	»	»	1	»	3
	perte de l'usage des membr. Inférieurs	4	»	1	1	2	»	»	8
	mutilation de doigts	3	6	26	11	11	8	10	75
	Varices	1	2	15	5	5	2	5	35

	ARRONDISSEMENTS							
	Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenc.	TOTAL.
res. Amaigrissement et contractures	5	1	14	11	11	3	4	49
Pieds plats	»	3	»	1	»	»	»	4
ne Pieds-bots	6	4	17	11	1	4	8	51
x. Gibbosité	3	3	14	4	1	4	5	34
ne Epilepsie	2	»	2	2	1	1	1	9
ux Convulsions	»	»	»	»	»	»	»	»
Idiotisme	1	1	8	4	4	2	1	21
ale. Aliénation mentale	»	»	1	2	»	»	»	3
Paralysie	1	»	3	1	»	1	2	8
sse Enfants légitimes	22	14	80	61	32	15	49	273
n- Enfants naturels	»	»	8	»	3	»	2	13
on. Elèves des Hospices	»	»	1	»	»	»	1	2
ités diverses	5	10	21	12	12	6	13	82
at Enfants légitimes	49	35	102	65	19	25	59	358
Enfants naturels	2	1	18	1	»	»	4	13
. Elèves des hospices	»	»	7	3	3	3	8	23
et nombre des exemptions légales.	141	115	510	279	173	122	232	1572
l'orphelins	11	8	20	16	9	9	16	89
veuves	36	45	157	74	50	31	56	449
ils de veuves	»	»	»	»	»	»	»	»
d'aveugles	»	»	»	»	1	»	1	2
de septuagénaires	6	5	6	2	1	3	2	25
de aveugles	»	»	»	»	»	»	»	»
s impotents	»	»	3	»	1	»	»	4
de deux frères du même								
ge	2	1	1	1	2	»	2	9
de militaires sous les drapeaux	67	59	156	91	59	51	74	557
s morts en activité	5	5	14	7	6	2	4	43
réformés. p. blessures	»	»	»	»	»	»	»	»
réformés. p. infirmités	1	»	2	»	2	1	1	7
res admis à la retraite. p. blessures	»	1	1	1	»	»	»	3
admis à la retraite. p. infirmités	»	»	»	»	»	»	»	»
	128	124	360	192	131	97	156	1188

PRISONS.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux ; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts et renferme les hommes ainsi que les enfants détenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du Code pénal.

Les femmes qui y existaient ont été transférées en 1850 sur d'autres établissements.

Les hommes sont surveillés par des gardiens, tous anciens militaires ; et les enfants, par des frères de Saint-Joseph.

Le silence est obligatoire partout et toujours.

Les détenus ont, toute l'année, quand le temps le permet, deux heures de promenade ; elle a lieu sur trois rangs et en silence. Les enfants peuvent causer et se livrer à des jeux qui developpent leurs forces physiques. Des classes élémentaires sont établies dans les trois quartiers. Tous les jeunes détenus y sont admis ; pour les hommes, l'admission est la récompense de la bonne conduite dans la maison (1).

Le régime de la maison de Loos, comme celui de toutes les autres maisons centrales, a été réglé par des arrêtés en date des 10 mai 1839 et 28 mars 1844.

Chaque détenu a son lit, un matelas, un traversin, un drap-sac, et deux couvertures, dont une en laine et l'autre en coton (2).

Une colonie pénitentiaire a été annexée à la maison centrale ; les jeunes détenus y sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye et à diverses professions industrielles.

---

(1) Deux aumôniers sont attachés à l'établissement et font aux condamnés des instructions religieuses, les dimanches et jours de fêtes.

(2) Le régime alimentaire des détenus se compose, pour chaque jour et pour chacun d'eux : 1.° d'un pain de 750 grammes : 2.° d'une ration de soupe, le matin, à neuf heures ; 3.° d'une ration de légumes, à trois heures de l'après-midi.

Tous les détenus peuvent, en outre, avec le produit de leur travail, se procurer un supplément de vivres.

En cas de maladie, les condamnés sont admis à l'infirmerie, où ils reçoivent tous les soins que réclame leur état.

POPULATION DES PRISONS CIVILES DU DÉPARTEMENT EN 1853.

MAISON CENTRALE DE LOOS.

	hommes.
Nombre au 1.er janvier.....	1347
Entrés dans l'année.....	842
Total.....	2189
Sortis pendant l'année.....	746
Dont: libérés, 631; graciés, 24; extraits, 39; évadés, 4; décédés, 48.	
Reste au 31 décembre.....	1443

Cette population se divisait par âges comme suit: au-dessous de 16 ans, 4; de 16 à 18 ans, 38; de 18 à 20, 84; de 20 à 25, 277; de 25 à 30, 239; de 30 à 35, 196; de 35 à 40, 178; de 40 à 45, 143; de 45 à 50, 112; de 50 à 60, 129; de 60 à 70, 35; de 70 à 80, 8.

Établissement d'éducation correctionnelle de Loos.

	garçons.
Nombre d'enfants au 1.er janvier.	322
Entrés dans l'année	168
Total	490
Sortis pendant l'année.....	80
Dont: libérés, 70; confiés provisoirement à leurs familles, 3; évadé, 1; décédés, 6.	
Reste au 31 décembre.....	410

La population totale de l'établissement se divise comme suit:

Agés: de 7 à 10 ans, 14; de 10 à 13 ans, 99; de 13 à 16 ans, 216; au-dessus de 16 ans, 161.

Etat-civil: Enfants légitimes, 430; Enfants naturels, 60. — Ayant leurs père et mère, 203; orphelins de père et mère, 45; idem de père seulement, 84; idem de mère seulement, 100. — Enfants non reconnus 58.

Origine: Population urbaine, 162; population rurale 328.

Professions: Agriculteurs, 55; industriels, 46; autres, 32; sans profession, 357.

Instruction au moment de l'entrée dans l'établissement: Ne sachant ni lire ni écrire, 309; sachant lire seulement, 76; sachant lire et écrire 87; ayant une instruction plus élevée, 18.

Professions enseignées et exercées dans l'établissement. Agricoles, 148; industrielles, 342.

MAISONS D'ARRÊT.

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1853.

		Dunkerque	Hazebrouc.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	TOTAL.
Existant au 1.er janvier.	Hommes.	85	161	162	60	63	141	73	645
	Femmes.	38	24	48	13	18	26	19	186
	Total.. ..	123	185	210	73	81	167	92	831
Entrés pendant l'année.	Hommes	662	609	1955	848	521	1352	933	6880
	Femmes.	272	232	549	156	108	302	220	1839
	Total.....	934	841	2504	1004	629	1654	1153	8719
Totaux.....	Hommes.	747	670	2117	908	584	1493	1006	7525
	Femmes.	310	256	597	169	126	328	239	2025
	Totaux....	1057	926	2714	1077	710	1821	1245	9550
SORTIS libérés...	Hommes	451	485	1080	531	437	549	676	4209
	Femmes.	173	204	337	97	104	118	178	1211
	Total.....	624	689	1417	628	541	667	854	5420
graciés ..	Hommes.	»	»	1	»	»	1	»	1
	Femmes.	1	»	»	»	»	»	»	2
	Total.....	1	»	1	»	»	1	»	3
extraits.	Hommes.	180	48	760	315	70	730	241	2344
	Femmes.	100	22	163	62	13	168	48	576
	Total...	280	70	923	377	83	898	289	2920
évadés...	Hommes	1	»	»	»	»	»	»	1
	Femmes.	»	»	»	»	»	»	»	»
	Total.....	1	»	»	»	»	»	»	1
décédés..	ommes.	»	»	5	1	»	8	2	16
	Femmes.	»	»	2	»	»	»	»	2
	Total . .	»	»	7	1	»	8	2	18
Total des sorties.	Hommes.	632	533	1846	847	507	1288	919	6572
	Femmes.	274	226	502	159	117	286	226	1790
	Total.....	906	759	2348	1006	624	1574	1145	8362
Restant au 31 décembre	Hommes.	115	137	271	61	77	205	87	953
	Femmes.	36	30	95	10	9	42	13	235
	Total.. ..	151	167	366	71	86	247	100	1188

Les 831 individus existant au 1.er janvier 1853 appartenaient aux catégories ci-après :

	hommes	femmes	total
Détenus par correction paternelle	5	»	5
Pour dettes envers des particuliers	4	»	4
Reclus infirmes, insensés, enfants en bas âge et autres individus détenus par mesure administrative	7	1	8
Pour dettes envers le Gouvernement	37	9	46
Passagers	11	»	11
Prévenus ou accusés	177	44	221
En appel ou en pourvoi	14	1	15
Condamnés correctionnellement à moins d'un an ou à un an d'emprisonnement	336	118	454
Enfants au-dessous de 16 ans	15	2	17
Condamnés correctionnellement à plus d'un an	25	11	36
Condamnés aux travaux forcés	7	»	7
Condamnés au banissement ou à la déportation	7	»	7
Total	645	186	831

RÉCAPITULATION.

Population au 31 *décembre* 1853

Maison centrale	1443
Colonie pénitentiaire	410
Maisons d'arrêt	831
Total	2684

ADMINISTRATION COMMUNALE.

Le tableau ci-après indique, d'après les budgets de 1854, les recettes les dépenses des communes dont les revenus excèdent 100,000 francs.

Communes.	RECETTES			DÉPENSES		
	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.
Cambrai.	242071 28	»	242071 28	187808 56	25425 »	213233 56
Douai.	338997 »	8869 »	347866 »	234270 15	89395 »	323665 15
Dunkerque.	354310 »	192434 »	546744 »	255794 »	273594 »	529388 »
Lille.	1197769 70	187303 »	1385072 70	793686 99	424677 78	1218364 77
Roubaix.	365557 »	88500 »	454057 »	268946 88	180988 24	449935 12
Tourcoing.	246886 »	68333 »	315219 »	218556 26	95880 59	314442 85
Valenciennes.	359353 89	»	359353 59	249732 49	109601 70	359334 19

Liste des communes dont les revenus excèdent 30,000 *francs*

Bergues, Dunkerque, Gravelines, Bailleul, Cassel, Estaires, Hazebrouck, Merville, Armentières, Lille, Moulins-Lille, Roubaix, Tourcoing, Wazemmes, Cambrai, Le Câteau, Avesnes, Maubeuge, Douai, Saint-Amand, Condé, Denain, Valenciennes.

Liste des communes ayant de 10,000 *à* 30,000 *francs de revenus.*

Bourbourg (ville), Bourbourg (campagne), Hondschoote, Warhem, Wormhoudt, La Gorgue, Morbecque, Nieppe, Steenvoorde, Steenwerck, Vieux-Berquin, La Bassée, Bondues, Comines, Esquermes, Haubourdin, Linselles, Quesnoy-sur-Deûle, Seclin, Wambrechies, Wattrelos, Solesmes, Anor, Bavai, Fourmies, Landrecies, Le Quesnoy, Solre-le-Château, Trélon, Flines-lez-Raches, Marchiennes (ville), Orchies, Sin, Anzin, Fresnes, Hasnon, Hergnies, Trith-Saint Léger, Wallers.

OCTROIS.

s recettes énoncées dans les tableaux ci-dessus, comprennent roduits des octrois.

s détails qui suivent indiquent les communes où des octrois sont is, et le montant du revenu fourni par cette nature d'impôt sur nsommations de toute espèce afférentes à l'année 1853.

ondissement de Dunkerque.

ues.....	27,038	45
bourg-Ville...	9,207	94
bourg-Camp..	4,748	81
lekerque-Br...	2,273	82
terque.....	248,195	44
elines.....	22,777	96
lschoote.....	6,855	78

ondissement d'Hazebrouck.

eul.....	36,077	05
el.....	11,795	43
ires.....	20,718	84
brouck.....	46,059	46
orgue.....	6,915	78
ille.....	20;087	85
ecque.....	6,074	72
voorde.....	7,103	26
x-Berquin....	6,168	81

Arrondissement de Lille.

ines-lez-Marais	»	»
eullin.....	6,085	95
entières.....	62,169	51
assée.....	5,265	80
ines.....	8,916	66
.....	»	»
ermes.....	18,337	52
oy.....	5,583	22
Lille.....	899,917	19
Moulins-Lille.....	26,609	92
Quesnoy-sur-Deûle.	9,598	93
Roubaix.....	317,374	7ç
Seclin.....	13,981	46
Tourcoing.....	207,126	99
Wazemmes.....	109,666	60

Arrondiesement de Cambrai.

Cambrai.....	190,479	44
Le Câteau.....	41,245	21

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes.....	14,959	64
Bavai.....	6,460	61
Landrecies.....	14,958	54
Maubeuge.....	54,244	37
Quesnoy (Le)....	17,157	19
Solre-le-Château..	4,079	51

Arrondissement de Douai.

Douai.....	232,101	52

Arrondissement de Valenciennes.

Amand (Saint)....	29,248	75
Anzin.....	24,200	»
Condé.....	17,924	54
Denain.....	46,494	67
Valenciennes.....	278,367	96
Vieux-Condé.....	3,865	89

Résumé par arrondissement.

Arrondissement de	Dunkerque.....	321,098 20
—	d'Hazebrouck...	156,001 20
—	de Lille.....	1,693,634 48
—	de Cambrai ...	231,724 65
—	d'Avesnes	111,859 86
—	de Douai	232,101 52
—	de Valenciennes.	400,101 81
	Total.....	3,146,521 72

Impositions extraordinaires communales.

Des 662 communes dont se compose le département, 647 manquant de ressources suffisantes, ont été obligées de recourir à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire de l'exercice de 1853, et pour faire face à des travaux urgents ou d'autres objets d'intérêt local.

De ces 647 communes, 58 appartiennent à l'arrondissement de Dunkerque, 53 à celui d'Hazebrouck, 132 à celui de Lille, 117 à celui de Cambrai, 152 à celui d'Avesnes, 63 à celui de Douai et 72 à celui de Valenciennes.

Les impositions extraordinaires qui ont été autorisées et perçues pendant ledit exercice, se sont élevées, savoir :

1.° Pour le traitement des gardes-champêtres..	205,308 »
2.° Pour le service des dépenses municipales ordinaires	478,689 »
3.° Pour le service ordinaire du culte paroissial.	91,152 »
4.° Pour le service ordinaire de l'instruction publique	205,825 »
5.° Pour les chemins vicinaux.....	290,270 »
6.° Four travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal.....	693,392 »
Total	1,965,136 »

impositions se divisent encore comme suit :

	Impositions destinées à couvrir l'insuffisance des ressources ordinaires.	Impositions destinées à couvrir les dépenses extraordinaires	TOTAL.
iss.t de Dunkerque.....	112559 »	52205 »	164764 »
—— d'Hazebrouck.....	170075 »	98756 »	268831 »
—— de Lille.....	439409 »	274341 »	713750 »
—— de Cambrai.....	212157 »	126361 »	338518 »
—— d'Avesnes.....	152054 »	64882 »	216936 »
—— de Douai.....	60775 »	50143 »	110918 »
—— de Valenciennes...	124715 »	26704 »	151419 »
	1271744 »	693392 »	1965136 »

: somme de 1,965,136 francs, comparée à la masse des con-
ns de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont
es et qui se montent à 7,661,655 francs, présente un taux
de 26 centimes additionnels.

SECOURS PUBLICS.

HOSPICES.

avons dit dans la première partie de cet Annuaire, que les
s existant dans le département sont au nombre de cinquante-
(voir la page 104.)
la nomenclature de ces établissements, avec indication de
pulation et de leurs ressources :

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS.	Population au 1.er octobre 1854.				BUDGETS DE 1854.			
					Recettes ordinaires.			Dépenses ordinaires
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	TOTAL.	Revenus dotaux.	Allocations municiples	TOTAL.	
Arr. de Dunkerque.								
Bergues (hosp civil).	7	38	40	85	25784 58	»	25784 58	24766 23
Bourbourg (id.).....	»	39	26	65	14307 92	»	14307 92	13989 95
Dunkerqu (h.gén.)..	22	119	171	312	45783 31	40000	85783 31	85125 75
Arr. d'Hazebrouck.								
Bailleul (hosp. civil).	16	84	18	118	19538 20	3000 »	22538 20	21305 80
Cassel (id).....	»	28	»	28	8713 85	2000 »	10713 85	10016 30
Idem (pauvre école)..	»	»	30	30				
Estaires (hospice)...	»	15	»	15	197 50	1500 »	1697 50	1610 »
Hazebrouck (h. civil).	»	92	»	92	9970 44	6000 »	15970 44	15960 73
Idem maison de mal)	34	»	»	34				
Merville.	»	12	»	12	62 »	4000 »	4062 »	4058 50
Steenvoorde (h. civ.)	2	38	»	40	5030 95	»	5030 95	6919 »
Vieux-Berquin.....	»	12	»	12	2118 »	500 »	2618 »	1552 »
Arrond. de Lille.								
Armentières (h. civ.)..	14	77	45	136	30100 74	3000 »	33100 74	31317 60
Bassée (La) (id.)..	»	26	9	35	9840 25	»	9840 25	8657 10
Comines (id.).....	19	18	»	37	12312 76	»	12312 76	12308 65
Haubourdin (id.)..	2	33	9	44	9421 »	»	9421 »	9351 90
Lille (hosp général).	»	1173	115	1288				
Id. (hôp. St-Sauv.)..	255	»	»	255				
Id. (Vieux-H. et Bl.).	»	76	52	128	56307 6	71000 »	63107 6	54671 »
Id. (hospice Gantbois	»	141	»	141				
Id. (hosp. Stappaert.)	»	»	59	59				
Id. (Béguinage)	»	5	»	5	»	»	»	»
Quesnoy-s.-D. (hosp.)	»	18	»	18	4035 »	»	4035 »	3884 97
Roubaix (hosp. civil.)	48	127	103	280	49541 17	34000 »	83540 17	81535 »
Seclin (hôp. de mal.).	30	51	»	81	41436 08	»	41436 08	41775 40
Tourcoing (vieilles femmes et orphelins)	»	61	26	87				
Id. (vieux h et orph.)	»	42	22	64	12289 55	30000 »	42289 55	42154 70
Idem (hôpital).....	42	»	»	42				
Wattrelos (hosp. civ.)	»	28	»	28	9417 32	»	9417 32	8883 65
Wazemmes.....	11	»	»	11	700 »	7000 »	7700 »	7000 »
Arr. de Cambrai.								
Cambrai (hosp. gén.)	»	171	73	244	25093 19	»	225093 19	205709 19
Id. (hôp. de malades) .	70	42	»	112				
Id. (hosp. Vanderb.).	»	»	100	100	46850 99	»	46850 99	46418 32
A REPORTER...	572	2566	898	4036	1164619 80	202000 »	1366619 80	1231800 78

SIGNATION des BLISSEMENTS.	Population au 1.er octobre 1854. Malades.	Vieillards	Orphelins.	TOTAL.	BUDGETS DE 1854. Recettes ordinaires. Revenus dotaux.	Allocations communes	TOTAL.	Dépenses ordinaires.
REPORT....	572	2566	898	4036	1161619 80	202000	1363619 81	1231800 78
nd. d'Avesnes.								
es (hosp. civil)..	21	18	20	59	16394 43	»	16394 43	16172 10
ecies (idem)...	4	31	»	35	7746 34	»	7746 34	7220 27
uge (hosp. civil)	6	79	41	126	27480 36	»	27480 36	27386 48
ndon Gippus)..	»	22	»	22				
esnoy (hosp. c.)	22	41	»	63	26848 66	»	26848 66	24297 65
le-Château (id.)	»	8	1	9	573 70	»	573 70	540 »
nd. de Douai.								
(hosp. général)	»	418	21	439	23234 15	»	23234 15	22218 42
(Hôtel-Dieu)...	49	»	»	49				
g.....	»	»	»	»	1764 69	»	1764 69	1764 »
s (vieillards)..	»	27	»	29				
orphelines)....	»	»	15	15	16329 42	»	16329 42	15715 »
e Valenciennes.								
(St.) (hosp. c.)	»	70	12	82	25011 09	»	25011 09	23763 35
(orphelines)....	»	»	20	20				
(h. des veuves).	»	10	»	12	2197 »	400 »	2597 »	2590 »
iennes (h. gén.)	»	240	101	341				
(Hôtel-Dieu)...	59	»	»	59	25856 55	»	25856 55	25784 95
orphelins).	»	»	29	29				
chartriers).. .	»	64	»	64				
(Hôtellerie)....	»	260	»	260				
TOTAL.....	735	3854	1158	5747	1780492 19	202400 »	1982892 19	1841220 70

a dépense totale de 1,841,220 fr. 70 c., répartie sur les 5,747 ;idus entretenus dans les hospices, donne pour chacun, et pour ıée, 314 fr. 90 c., et par journée, 86 c. 28 dix-millièmes.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

: service des bureaux de bienfaisance du département se résume ıé suit pour l'année 1853 :

RECETTES.

Produits de biens immeubles		1,170,481 »
Rentes sur l'Etat		306,086 »
— sur communes		5.271 »
— sur particuliers		32,663 »
Droits des pauvres		17,021 »
Produits des quêtes		27,538 »
— des dons	en nature	19,343 »
	en argent	67,152 »
Subventions communales		159,092 »
Recettes diverses		198,135 »
Total des recettes		2,002,782 »

DÉPENSES.

Frais de bureaux.	Personnel	184,835	323,683 »
	Matériel	138,848	
Secours en nature.	Aliments	924,093	1,544,729 »
	Vêtements	115,338	
	Chauffage	121,724	
	Autres objets	123,517	
Idem en argent		260,057	
Total des dépenses			1,868,412 »
Acquisitions d'immeubles			22,654 »
Sommes placées			139,400 »
Total des placements			162,054 »
Nombre des indigents secourus à domicile			193,402.
Les revenus des hospices étant de			1,982,892 18
et ceux des bureaux de bienfaisance de			2,002,782 »
Les ressources affectées aux services de charité dans le département s'élèvent à			3,985,674 19

ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

Aux ressources récapitulées ci-dessus viennent s'ajouter les sommes ouées sur les fonds départementaux et sur ceux des communes ur le paiement des dépenses de mois de nourrice et pensions des ants trouvés et abandonnés. Ces sommes se sont élevées, pour 53, à 28,142 fr. 61 c., ainsi que le constatent les détails consignés is le tableau suivant :

VILLES LES HOSPICES sont situés.	Existant au 1.er janvier 1853.	Admis.	Sortis.	Morts.	Restant au 31 décembre.	Dépenses des mois de nourrice et pensions pendant 1853.
nkerque.	38	5	12	4	27	1531 64
le.....	236	77	76	16	221	19548 42
mbrai...	56	1	11	2	44	3398 84
uai.....	22	6	7	3	18	1538 71
lenciennes.....	27	8	11	»	24	2125 »
TOTAUX....	379	97	117	25	334	28142 61

armi ces enfants, 42 ont été vaccinés; 206 fréquentent les écoles maires; 141 suivent les instructions religieuses.

es tours d'exposition qui existaient dans le département ont été nés, savoir : ceux de Douai et Valenciennes, le 1.er janvier 1840; il de Lille, le 1.er janvier 1842, et ceux de Dunkerque et Cam- i, le 1.er juin 1843.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

l existe des monts-de-piété à Lille, Bergues, Cambrai, Douai et enciennes.

e service de ces établissements pendant l'année 1853 a donné résultats suivants .

ENGAGEMENTS

	Total des articles.	Total des sommes prêtées.	Valeur moyenne par article.
lessous de 5 francs.	287867	620232	2.16
5 francs à 20 francs	67846	434452	6.40
0 — à 25 —	22184	280673	12.65
5 — à 50 —	7232	246543	34.16
0 — à 100 —	2427	227760	66 46
lessus de 100 francs.....	1224	274857	222.73
	390931	2057626	5.26

ENGAGEMENTS ET DÉGAGEMENTS PAR TRIMESTRE.

	Articles engagés.		Articles dégagés.	
	Nombre.	Sommes prêtées.	Nombre.	Sommes remboursées.
1.er Trimestre	94283	505133	78901	432131
2.e —	96255	506708	94919	492164
3.e —	102135	544475	97509	505421
4.e —	97238	531310	90427	494127
	389911	2087626	361756	1923844

VENTES ET RENOUVELLEMENTS.

	Ventes.	Renouvellements.
Nombre	16,182	18,788
Montant des ventes et des sommes provenant des renouvellements	82,616	154,244
Montant du boni	23,553	»
Partie de ce boni. Réclamé	19,994	»
Partie de ce boni. Non réclamé	3,559	»

FRAIS D'ADMINISTRATION.

Personnel	46,480
Matériel	47,140
Total	93,620

Taux des prêts effectués	10 p. 0/0.
Rapport moyen entre la valeur des objets engagés et les sommes prêtées (excepté en ce qui concerne les objets d'or et d'argent)	75 p. 0/0
Taux d'intérêt des capitaux empruntés par les monts-de-piété	4 1/2 p. 0/0
Montant des bénéfices des monts-de-piété	13,578 fr.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Le mouvement des Caisses d'épargne ouvertes dans le département a donné, pendant l'année 1853, les résultats suivants :

où sont établies les Caisses d'épargne.	Existant au 1er. janvier 1853.	Ouverts pendant l'année.	Reçus par transfert	Soldés pendant l'année.	Restant au 31 déc. 1853.	dû aux déposants au 1er. janvier 1853.	VERSEMENTS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués aux déposants.	ARRÉRAGES de rentes perçus par les caisses.	effectués pendant l'année en achat de rentes.	effectués pendant l'année en espèces, capital et intérêts.	SOLDE dû aux déposants au 31 décembre 1853.
Dunkerque...	3906	617	27	390	4160	1304164 45	527353 80	51812 50	463 50	50760 35	473096 70	1359937 20
Bergues.....	»	92	12	3	101	» »	33633 52	332 44	» »	» »	1788 58	32177 38
Hazebrouck..	282	184	5	46	425	103996 34	94724 08	4946 04	» »	1347 40	46318 35	156000 71
Bailleul.....	»	301	11	13	299	» »	134671 78	» »	» »	» »	8308 42	126273 36
Lille	10898	2975	64	1891	12046	4052569 97	1747226 81	159756 74	2125 05	168044 90	1341616 38	4452017 29
Roubaix.....	1667	521	15	247	1956	801291 86	316177 08	32582 48	299 30	22359 85	189534 65	938456 28
Tourcoing...	909	289	6	154	1050	451170 44	189106 73	19029 91	» »	6181 20	110769 92	542355 96
Armentières..	374	180	16	99	471	113813 94	91473 35	5581 20	» »	» »	52651 27	158217 22
Cambrai	2089	765	21	423	2452	590705 42	360583 18	24473 23	157 50	16765 80	261767 84	697386 19
Avesnes.....	636	226	28	156	734	300604 06	136397 07	10418 65	5 »	5099 15	128804 25	313521 38
Maubeuge...	875	249	30	193	961	350975 91	194201 42	14079 03	82 »	9034 10	157616 88	392667 38
Douai.....	3901	1373	52	987	4339	1676974 57	794514 50	73513 99	» »	2382 65	606959 08	1935170 33
Valenciennes.	3570	1018	122	792	3918	1128711 78	531213 89	56570 26	» »	25235 15	454204 62	1237056 16
	29107	8790	409	5394	32912	10874978 74	5152277 21	453096 47	3132 35	307730 05	3833517 94	12341236 78

La division des livrets et des crédits par classe de quotité se résume comme suit :

Dépôts de :	Nombre de livrets.	Crédits.
500 fr. et au-dessous.....	21,837	3,539,968 38
501 à 800 fr.....	5,365	3,263,126 66
801 à 1,000 fr.....	3,844	3,536,844 77
1001 et au-dessus passibles de la réduction dans le délai de 3 mois.....	1,826	1,888,392 85
1001 et au-dessus exemptés par la loi de la réduction.....	40	112,904 12
	32,912	12,341,236 78

Les comptes nouveaux ouverts pendant l'année 1853, se divisent de la manière suivante, d'après la profession des déposants :

Ouvriers.....	2,657	516,995 41
Domestiques.....	1,047	189,355 83
Employés.....	335	64,448 05
Militaires et marins.....	339	100,703 85
Professions diverses.....	2,251	510,112 45
Mineurs.....	2,154	261,346 97
Sociétés de secours mutuels.....	7	2,450 »
	8,790	1,645,412 56

AISSE DES RETRAITES POUR LA VIEILLESSE.

ONDISSEMENTS.	MONTANT DES SOMMES VERSÉES du 1er. juillet 1851 au 1er. octobre 1853. — CAPITAUX aliénés.	réservés.	du 1er. octobre 1853 au 1er. octobre 1854. — CAPITAUX aliénés	réservés.
que.	21805	37780	690	345
ouck.	2200	4200	30	460
. . . . .	78520	91380	3615	1375
ii	3950	8550	155	»
s	6100	7590	380	4075
. . . . .	220	8000	60	»
ennes	6640	31640	1466	382
	119435	189140	6396	6637
	308575		13033	
	321608			

SOCIÉTES DE SECOURS MUTUELS.

n et service des sociétés libres ou instituées existant dans le département pendant l'année 1853.

ISSEMENTS	NOMBRE des sociétés.	associés.	RECETTES	NOMBRE des associés secourus.	SECOURS alloués et autres dépenses.	CAPITAL restant au 31 décembre
que . . .	7	440	4063	57	2372	1691
ouck . . .	11	1879	9229	246	5588	3641
. . . . .	217	13285	193993	3977	121432	72551
ai	3	228	3994	14	2040	1964
s	»	»	»	»	»	»
. . . . .	4	1750	48194	342	14006	34188
iennes . .	6	116	9262	37	1252	8010
	248	17798	268735	4673	146690	122045

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Extrait du rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Par le Conseil académique du Nord, le 17 juillet 1854.

I. Enseignement supérieur.

L'école préparatoire de médecine établie à Lille par le décret du 12 août 1852, est, jusqu'à ce jour, le seul établissement d'enseignement supérieur que possède le département du Nord. Pendant l'année scolaire 1852-1853, le nombre des élèves inscrits pour suivre les cours de l'école était de 53. Cette année-ci, ce nombre s'est élevé à 64. Nous ne nous étions pas trompés, l'année dernière, en vous affirmant que l'école préparatoire de médecine établie à Lille répondait à un besoin public et à un besoin vivement senti. Tout porte à croire que nos prévisions se vérifieront de plus en plus. La direction imprimée à l'école par M. le docteur Cazeneuve est on ne peut pas plus satisfaisante. Les élèves se montrent dociles et assidus. Les professeurs attachés à cet utile établissement rivalisent de zèle et de bonne volonté pour lui faire porter tous les fruits qu'il peut produire. Le Conseil académique a eu à s'occuper, cette année, d'un règlement destiné à maintenir, parmi les élèves, les principes d'une bonne discipline et d'une assiduité qui doit profiter surtout à eux-mêmes. L'observation exacte de ce règlement imprimera à l'école un caractère incontestable de sagesse et de dignité.

Le département du Nord aspire au moment où de nouveaux établissements viendront compléter dans son sein le cadre de l'enseignement supérieur. Une Faculté des sciences établie à Lille, une Faculté des lettres établie à Douai, viendront prochainement consacrer l'établissement de la nouvelle Académie de Douai.

II. Enseignement secondaire.

2 lycées impériaux de deuxième classe, 15 collèges communaux de premier et de deuxième ordre, et 28 pensionnats tant laïques qu'ecclésiastiques, représentent, dans le département du Nord, le

domaine de l'enseignement secondaire. Ces 45 établissements, dont 17 publics et 28 libres, sont fréquentés par une population de 4,997 élèves, qui se trouvent répartis de la manière suivante ;

	Pensionnaires.	Demi-pens.	Externes.	Total.	
Lycée impérial de Douai,	177	29	99	305	
Lycée impérial de Lille,	129	53	122	304	(1)
Colléges communaux,	581	142	1128	1851	
	687	224	1349	2460	
Pensionnats,	1157	347	1033	2537	
Totaux,	2044	571	2382	4997	

Conformément à ce qui a déjà été observé les années précédentes, les élèves de l'enseignement secondaire se partagent en parties à peu près égales entre l'enseignement public et l'enseignement libre, 2460 d'un côté, 2537 de l'autre. Il est également à remarquer que le nombre des élèves internes, tant pensionnaires que demi-pensionnaires (2615), surpasse de quelques centaines seulement le nombre des externes libres (2382) : mais tandis que, dans les établissements publics, le nombre des externes libres (1349) surpasse sensiblement le nombre des internes (1111) ; dans les établissements libres, au contraire, le nombre des élèves internes (1504) surpasse, d'une manière encore plus sensible, le nombre des externes (1033).

LYCÉES IMPÉRIAUX.

Les deux lycées de Lille et de Douai continuent à mériter de plus en plus la confiance de l'autorité et celle des familles. La direction de ces établissements importants, confiée à des hommes éprouvés et pleins de zèle pour la prospérité des études, ne laisse rien à désirer sous le rapport de la discipline et de la surveillance du travail, non plus que sous le rapport de la bonne gestion des intérêts matériels. Le progrès toujours croissant de l'internat atteste, dans ces deux lycées, une sollicitude incessante et un dévouement sans bornes de la part de leurs chefs. Les professeurs qui y distribuent l'enseignement s'appliquent sans relâche à pénétrer dans l'esprit des nouveaux règlements et à conformer leurs leçons aux programmes officiels. Tout y respire une vitalité énergique et un besoin impérieux de répondre de la manière la plus honorable aux justes vœux du pays et de son gouvernement.

L'année qui vient de s'écouler a fourni de nouveaux documents pour les études auxquelles on peut être tenté de se livrer sur les résultats plus ou moins prochains et plus ou moins probables de la bifurcation des études dans la section supérieure. C'est pour éclairer

(1) Dans ce chiffre ne sont pas compris les élèves des pensions et institutions qui suivent les cours du lycée.

les investigations qu'on pourrait faire à ce sujet, que nous croyons utile de consigner ici des chiffres positifs recueillis pendant le cours de l'inspection.

Les élèves secondaires de la section supérieure, dans les deux lycées de Lille et de Douai, sont au nombre de 243. Voici comment ces élèves se trouvaient partagés, au moment de l'inspection, dans les différentes classes dont se compose cette section :

Lycée de Douai.

	Sciences.	Lettres.
Classe de logique,	30 élèves.	13 élèves.
Id. de rhétorique,	12 id.	11 id.
Id. de seconde,	24 id.	19 id.
Id. de troisième,	25 id.	11 id.
	91	54

Lycée de Lille.

Classe de logique,	19 élèves.	8 élèves.
Id. de rhétorique,	13 id.	8 id.
Id. de seconde,	9 id.	6 id.
Id. de troisième,	29 id.	6 id.
	161	82

161 contre 82, c'est-à-dire que les élèves des sciences sont aux élèves des lettres, comme 2 est à 1. Cette proportion est-elle destinée à varier, et dans ce cas, peut-on supposer qu'elle augmentera ou qu'elle diminuera ? C'est un point sur lequel on ne pourrait faire aujourd'hui que de vagues conjectures.

COLLÉGES COMMUNAUX.

Parmi les 15 colléges communaux que possède le département du Nord, il y en a plusieurs dont l'état est très-florissant. Dirigés par des hommes intelligents, d'un caractère irréprochable et dévoués aux intérêts de l'enseignement public, ces établissements semblent sentir chaque jour plus vivement la nécessité qu'il y a pour eux à suivre l'impulsion donnée aux lycées impériaux par une autorité sagement réformatrice et progressive. Rien ne se fait, dans les lycées, que les bons colléges communaux ne se hâtent de l'imiter et de se l'approprier. La modicité de leurs ressources, et souvent la pénurie des villes qui ne sont pas les dernières à la regretter, sont les seuls obstacles qui puissent paralyser leur zèle. Cependant la bonne volonté des communes se trahit encore quelquefois par des efforts qu'on ne saurait trop louer et encourager. Afin de faciliter la division des élèves, dans la section supérieure, et d'y pratiquer la bifurcation des études, plusieurs conseils municipaux n'ont pas hésité à voter

des fonds pour augmenter, dans leurs colléges, le nombre trop restreint des professeurs, et pour multiplier les chaires de mathematiques et de physique.

Dans les colléges communaux de second ordre, la bifurcation des études est impossible, par la raison très-peremptoire que la section supérieure n'existe pas ou n'existe que de nom. L'enseignement secondaire ne saurait y dépasser les classes de grammaire. Dans cette limite, plusieurs de ces colléges peuvent encore rendre de très-bons services aux villes intelligentes qui les soutiennent et qui les entourent de leurs sympathies. Les chefs qui dirigent ces établissements nous paraissent comprendre leur position. Ils s'appliquent autant que possible à fortifier l'enseignement grammatical; ils s'attachent à dédoubler les classes inférieures, et, à côté des études secondaires, ils prennent à cœur de fonder et de perfectionner de plus en plus des cours de français, des cours professionnels dont le besoin se fait sentir parmi les populations rurales, et qui peuvent exercer la plus salutaire influence sur une portion considérable de la jeunesse française. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette sage et habile direction, et nous rendons hommage aux efforts de tous les principaux de collége qui ont su s'engager dans cette voie.

ENSEIGNEMENT LIBRE.

L'enseignement libre est représenté, dans le département du Nord, par 28 pensionnats, dont 10 sont dirigés par des ecclésiastiques, et 18 par des laïques. Ces pensionnats sont ainsi répartis, dans les sept arrondissements dont se compose le département du Nord :

Arrondissement	d'Avesnes,	1
Id.	de Cambrai,	3
Id.	de Douai,	3
Id.	de Dunkerque,	5
Id.	d'Hazebrouck,	»
Id.	de Lille,	12
Id.	de Valenciennes,	4
	Total,	28

Ces 28 pensionnats, nous l'avons déjà dit, contiennent 1,157 pensionnaires, 347 demi-pensionnaires, et 1,033 externes libres, ce qui forme en tout 2,537 élèves, c'est-à dire la bonne moitié des 4,997 élèves secondaires que fournit le département du Nord. Ce chiffre seul suffit pour établir l'importance de ces établissements et pour faire comprendre quelle grande influence ils peuvent exercer sur l'éducation de la jeunesse. Les limites imposées par la loi de 1850 à l'action de l'autorité académique, ne nous permettent pas de rendre compte de l'état de l'enseignement dans les maisons libres;

si l'on pouvait connaître l'âge de tous les jeunes gens qui y sont reçus, on se convaincrait peut-être que la majeure partie d'entre eux sont très-jeunes, et qu'il n'y en a par conséquent qu'un nombre très-restreint qui puissent figurer dans la section supérieure de l'enseignement. D'après cela, on conçoit facilement que la bifurcation des classes supérieures, et l'organisation des études scientifiques ne puissent avoir lieu que dans un très-petit nombre de pensionnats. La plupart d'entre eux échappent complètement à cette nécessité. Quant à l'application intelligente et réfléchie des programmes officiels publiés par l'autorité universitaire, rien n'indique que les chefs des établissements libres se fassent un devoir impérieux de s'y astreindre. La liberté des méthodes qui leur a été pleinement accordée par la loi de 1850, leur permet de suivre d'anciens errements, et de renoncer aux avantages du nouveau plan d'études. Pour ce qui intéresse l'éducation proprement dite, et pour tout ce qui touche à la bonne tenue, à la propreté des maisons, aux précautions hygieniques dont il importe que l'enfance et la jeunesse soient entourées, il y a peu de maisons libres qui ne rivalisent, sous ce rapport, avec les établissements publics. Quelques-unes même d'entre elles, par leur position, par leur bonne disposition, par une tenue irréprochable, offrent aux familles et aux enfants un attrait incontestable.

III. Instruction primaire.

1. *Nombre des écoles.* — Le département du Nord compte, en ce moment, 1378 écoles primaires, dont 998 écoles communales et 380 écoles libres. Ces écoles se divisent de la manière suivante, d'après leur nature et d'après l'arrondissement où elles sont situées :

Arrondisssements.	ÉCOLES PUBLIQUES			
	de garçons.	de filles.	des 2 sexes.	Totaux par arrondissement
Avesnes	57	46	101	204
Cambrai	61	48	60	169
Douai	43	30	23	96
Dunkerque	17	13	44	74
Hazebrouck	33	22	32	87
Lille	109	80	39	228
Valenciennes	60	57	23	140
Totaux	380	296	322	998

Arrondissements.	ÉCOLES LIBRES.			
	de garçons.	de filles.	des 2 sexes	Totaux par arrondissement.
Avesnes	19	31	»	50
Cambrai	19	31	»	50
Douai	14	43	»	57
Dunkerque	15	27	2	44
Hazebrouck	2	14	3	19
Lille	28	75	»	103
Valenciennes	23	34	»	57
Totaux ...	120	255	5	380

L'année dernière, il y avait 1371 écoles primaires, dont 969 écoles publiques et 402 écoles libres. Il y a donc eu, cette année, une augmentation de 7 écoles primaires seulement. Mais le nombre des écoles publiques s'est augmenté de 29, tandis que le nombre des écoles libres a diminué de 22. Tant que le nombre total des écoles primaires ne diminuera point, tant qu'il ira, au contraire, en s'accroissant, il ne faut pas trouver mauvais que le nombre des écoles libres diminue. L'enseignement public présente toujours des garanties que l'enseignement libre ne peut pas offrir au même degré.

Parmi les 969 écoles publiques qui figurent au tableau de l'année dernière, on compte 638 écoles spéciales et 331 écoles des deux sexes. Cette année, au contraire, parmi les 998 écoles publiques, nous trouvons 676 écoles spéciales et 322 écoles des deux sexes. Le nombre des écoles spéciales s'est donc accru de 38, et le nombre des écoles des deux sexes a diminué de 9. Ici encore nous pouvons nous applaudir de ces résultats. Le nombre des écoles qui admettent les deux sexes doit aller en diminuant. Le nombre de ces écoles qui était descendu, l'an dernier, de 350 à 331, est tombé, cette année, à 322. La décroissance continue du nombre des écoles mixtes est un progrès.

2. *Population des écoles primaires en hiver et en été.*

Voici, par arrondissement, la population des écoles primaires, en hiver et en été :

Arrondissements.	ÉCOLES PUBLIQUES.		ÉCOLES LIBRES.	
	Hiver.	Été.	Hiver.	Été.
Avesnes	14,416	11,123	2,460	2,038
Cambrai	14,326	10,987	4,416	3,908
Douai	8,163	5,073	3,732	3,487
Dunkerque	8,600	6,292	1,939	1,931
Hazebrouck	8,364	5,956	1,141	1,007
Lille	26,738	21,218	6,690	4,544
Valenciennes	15,116	12,723	3,494	3,076
Totaux	95,723	73,372	23,872	19,991

Ainsi la population des écoles, qui est de 119,595 enfants, en hiver, s'abaisse, en été, au chiffre de 93,363, c'est-à-dire que les écoles primaires perdent, pendant l'été, le cinquième environ de leur population. D'un autre côté, MM. les inspecteurs primaires se sont livrés à des calculs qui tendent à établir que 40,000 enfants environ sont dépourvus de toute instruction et de toute éducation. Il y a donc ici un double progrès à faire : augmenter la population des écoles, et diminuer, autant que possible, la disproportion qui existe entre la fréquentation des écoles pendant l'été et leur fréquentation pendant l'hiver.

3. *Gratuité.* — Sur les 95,723 enfants des deux sexes admis dans les écoles publiques, il y en a 52,821 qui reçoivent l'instruction gratuite. Voici comment les élèves gratuits sont répartis dans les 7 arrondissements :

Arrondissements.	Élèves gratuits
Avesnes.....	5,733
Cambrai.....	6,807
Douai.....	4,355
Dunkerque.....	5,573
Hazebrouck.....	4,526
Lille.....	17,270
Valenciennns.....	8,559
Total.....	52,811

Ce chiffre exorbitant continue à appeler la sérieuse attention de M. le Préfet. C'est à lui qu'il appartient d'approuver les listes des élèves indigents. Nous sommes convaincus que MM. les maires et MM. les curés, animés sans aucun doute des meilleures intentions, se laissent aller néanmoins avec une indulgence exagérée au désir de dégrever leurs communes et paroisses au détriment du département et de l'Etat.

4. *Salles d'asile.* — Il y a, dans le département du Nord, 163 salles d'asile qui reçoivent ensemble 16,059 enfants. Ces établissements sont ainsi distribués :

Arrondissements.	Nombre d'asiles.	Nombre d'enfants reçus dans les asiles.
Avesnes.....	40	1,182
Cambrai.....	22	3,501
Douai.....	16	1,525
Dunkerque	7	654
Hazebrouck.....	9	788
Lille.....	32	5,757
Valenciennes	37	2,652
Totaux.....	163	16,059

L'année dernière, il y avait 162 asiles fréquentés par 14,074 enfants. Cette année, le nombre des asiles ne se trouve augmenté que d'une unité; mais le nombre des enfants qui fréquentent l'asile se trouve accru de 2,000. Le progrès véritable est là. L'augmentation du nombre des salles d'asile et la séparation de plus en plus prononcée des deux sexes, sont deux circonstances qui doivent influer puissamment sur la moralisation de l'enfance et de la jeunesse.

5. *Classes d'adultes.* — 163 classes d'adultes reçoivent 5,174 élèves. Le nombre de ces classes, et celui des élèves qui y sont reçus se divisent de la manière suivante.

Arrondissements.	Nombre de classes.	Nombre d'élèves reçus dans les classes.
Avesnes.....	34	576
Cambrai.....	54	1,986
Douai.....	8	296
Dunkerque.....	13	527
Hazebrouck.....	14	251
Lille.....	21	773
Valenciennes.....	19	765
Totaux.....	163	5,174

6. *Cours de dessin, cours industriels, ouvroirs, écoles de fabrique.*

18 cours de dessin ou cours industriels reçoivent environ 800 élèves. 42 ouvroirs ouverts sur toute l'étendue du département sont fréquentés par 1200 jeunes filles environ. Après ce qui a été dit précédemment, nous ne croyons pas devoir insister sur les écoles de fabrique. Ces établissements sont parfaitement insuffisants pour atteindre le but qu'ils ont l'air de poursuivre. L'éducation qu'on y reçoit ne peut être que dérisoire.

CLASSIFICATION INTELLECTUELLE DES ÉCOLES.

Ecoles communales de garçons.

Arrondissements.	Bonnes.	Assez bonnes.	Médiocres.	Mauvaises.
Avesnes	30	16	6	5
Cambrai	27	24	7	3
Douai	12	19	10	2
Dunkerque	13	2	2	»
Hazebrouck	17	9	6	1
Lille	30	49	18	12
Valenciennes	20	24	14	2
Totaux	149	143	63	25
		380		

Ecoles communales de filles.

Arrondissements.	Bonnes.	Assez bonnes.	Médiocres.	Mauvaises.
Avesnes	20	14	9	3
Cambrai	23	19	4	2
Douai	10	15	5	»
Dunkerque	9	3	1	»
Hazebrouck	11	9	2	»
Lille	18	30	24	8
Valenciennes	27	18	11	1
Totaux	118	108	56	14
		296		

Ecoles communes aux deux sexes.

Arrondissements.	Bonnes.	Assez bonnes.	Médiocres.	Mauvaises.
Avesnes	27	38	27	9
Cambrai	14	32	11	3
Douai	7	9	6	1
Dunkerque	12	16	11	5
Hazebrouck	10	12	9	1
Lille	10	14	9	6
Valenciennes	7	6	9	1
Totaux	87	127	82	26
		322		

SITUATION MATÉRIELLE DES ÉCOLES PUBLIQUES.

ARRONDISSEMENTS.	ÉCOLES DE GARÇONS.				ÉCOLES DE FILLES.				ÉCOLES POUR LES DEUX SEXES			
	Propriétés communales		En location.	En construction	Propriétés communales		En location.	En construction	Propriétés communales		En location.	En construction
	bien disposées.	mal disposées.			bien disposées.	mal disposées.			bien disposées.	mal disposées.		
Avesnes...	42	11	4	»	23	5	18	»	60	30	11	2
Cambrai....	44	6	11	»	15	2	31	1	40	4	7	»
Douai.....	22	13	8	»	9	8	13	»	17	1	5	»
Dunkerque..	14	1	2	1	5	»	8	»	38	11	1	2
Hazebrouck.	28	5	»	»	13	»	9	»	19	10	3	»
Lille.....	100	1	8	1	26	»	54	10	33	4	9	2
Valenciennn..	44	1	15	6	20	»	37	4	17	»	6	1
Totaux..	294	38	48	8	111	15	170	15	227	60	35	7

En résumé :

	ÉCOLES			
	bien disposées.	mal disposées.	En location.	En construction.
Écoles de garçons	294	38	48	8
Écoles de filles.....	111	15	170	15
Écoles pour les deux sexes...	227	60	35	7
Totaux.....	632	113	253	30

Total égal au nombre des écoles..... 998

PRODUITS FINANCIERS DU DÉPARTEMENT.

Les revenus publics du département pour l'année 1852 se sont élevés à la somme de 74,971,309 fr., suivant le détail ci-après :

Contributions directes		13,056,134
Enregistrement		7,853,331
Produits des forêts et de la pêche		1,293,685
Douanes et sels		22,828,068
Contributions indirectes		27,593,260
Postes		1,287,688
Taxe annuelle sur les biens de main-morte		103,357
Produits	universitaires	6,065
	éventuels	381,836
	divers	567,885
	Total	74,971,309
Les mêmes produits pour l'année 1851 ont été de		67,180,395
L'augmentation des revenus en 1852 est donc de		7,790,914

Développement des recettes relatives à chacune des administrations financières.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles des contributions directes de l'exercice 1852, dans le département du Nord, se sont élevés en totalité à 13,056,134 fr., savoir :

Contribution foncière	7,222,778
Personnelle et mobilière	1,822,507
Portes et fenêtres	1,616,253
Patentes	2,374,860
Taxe de premier avertissement aux contribuables	19,736
Total	13,056,134
Le montant des contributions directes a été, en 1851, de	13,048,679
Différence en plus en 1852	7,455

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

Enregistrement, greffes, hypothèques, etc.	Enregistrement, y compris le décime pour franc	5,986,327
	Greffes, idem	72,504
	Hypothèques, idem	53,526
	Amendes de toute nature idem	96,514
	Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe	1,880
	Passe-ports et permis de chasse	79,429
	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	10,913
	Recouvrements des frais de justice	111,932
	Idem de poursuites et d'instances.	2,411
Timbre		1,081,325
Produits des domaines.	Revenus des domaines	8,568
	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	124,321
	Dommages-intérêts adjugés à l'Etat, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	248
	Rentes (arrérages et rachats)	233
	Prix de vente du mobilier et créances exigibles	839
	Epaves, déshérences et biens vacants	1,882
	Domaines et bois engagés ou échangés	»
	Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures	77,354
	Produits de l'ancien domaine extraordinaire	»
	Produits des biens de l'ancienne dotation de la couronne	»
	Recettes de diverses origines, y compris les reliquats sur les biens des communes	1,874
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères		141,241
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État		»
	TOTAL	7,853,331
Les produits de 1851 se sont élevés à		7,454,080
Différence, en plus, en 1852		399,251

PRODUITS DES EAUX ET FORÊTS.

Ventes de coupes de bois de l'ordinaire 1852 effectuées par les agents forestiers.

966 hectares de coupes de bois ont été adjugés pour une somme de	1,062,325
Ce produit, en 1851, s'est élevé à	1,067,505
Différence, en moins, en 1852	5,180

Développement des recouvrements effectués sur les produits des forêts et de la pêche pendant l'exercice 1852.

Produits des coupes de bois.	Prix principal		1,062,325
	Charges additionnelles.	Décime pour franc	106,233
		3 p. % pour travaux d'entretien et de réparations	31,870
		1 1/2 p. % pour frais d'adjudication	15,904
	Prix des coupes de bois vendues en détail		530
		A reporter	1,216,862

		Report.....	**1,216,862**
Produits divers et droit de pêche.	Menus produits des forêts.	Chablis, plants, sur-mesures, etc	34,851
		Fruits, semences et herbes.....	8,626
		Minerai, terres, pierres et sables	3,929
		Redevances et indemnités.....	742
		Recettes diverses et imprévues.....	184
		Location de la chasse.....	6,030
		Location de la pêche dans les fleuves, rivières, et canaux navigables et flottables.....	20
		Produits d'amendes et de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc).....	3,763
		Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'Etat, etc.	1,380
		Recouvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche.....	3,836
		Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abattage et de façon, des coupes exploitables par économie, des produits des bois nationaux, de la chasse, de la pêche, etc.....	1,588
		Recouvrements des frais de vente de coupes de bois, sol et superficie à raison de 0 f. 80 p. % du prix principal.....	7,314
		Contributions des communes et établissements publics, pour frais de régie de leurs bois.....	4,560
		Total.....	**1.293.685**

DOUANES ET SELS.

Développement, par nature de droits et par bureaux principaux, des recouvrements effectués sur les douanes et sels, pendant l'année 1852.

Droits de douanes	à l'importation.	Marchandises diverses.....	19,834,258
		Tabacs de santé ou d'habitude.....	18,750
		Sucres des colonies françaises.....	383,376
		— étrangers.....	69,244
	à l'exportation.....		396,075
Droits de navigation.	Francisation des navires.....		215
	à l'entrée des navires.	Droit et demi-droit de tonnage des bâtiments francais et étrangers.....	73,548
		Droit spécial sur les navires américains.	»
	Expéditions pour entrée et sortie des navires; congés et passe-ports des bâtiments; acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons.....		9,974
	Taxes locales pour l'entretien de certains ports.....		8,399
Recettes accessoires	Quart et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs		1,395
	Droits sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger.....		335
	Droit de timbre.....		63,851
	Indemnités reçues des fabricants de soude.....		6,000
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires; valeur des objets réformés pris en paiement par les fournisseurs.....		400
	Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France. — Droit de magasinage et de dépôt. — Recettes accidentelles.....		2,557
		A reporter.....	**20,868,377**

Report..	20,868,377
Produit des amendes et confiscations.....	273,852
Taxes de plombage et d'estampillage.....	36,510
Taxe de consommation des sels.....	1,649,329
Total.....	22,828,068

Ces produits appartiennent : 1.° à la direction de Dunkerque, pour 14,987,616 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Dunkerque.....	7,540,408
———— d'Hazebrouck.....	107,417
———— d'Armentières.....	288,146
———— de Lille.....	7,051,645
Total.....	14,987,616

2.° A la direction de Valenciennes, pour 7,840,452 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité d'Orchies.....	63,293	
———— de Condé.....	2,451,596	
———— de Valenciennes.....	3,203,723	
———— de Bavai.....	108,230	
———— de Maubeuge.....	1,963,271	
———— d'Avesnes.....	50,339	
	7,840,452	7,840,452
Total.....		22,828,068
Les douanes ont produit en 1851.....		17,922,875
Différence en plus en 1852.....		4,905,193

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Développement des recouvrements effectués sur les contributions indirectes (boissons, sucre indigène, droits divers, tabacs et poudres), pendant l'année 1852.

Boissons.	Droits sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs.....	2,366,644
	Droit de fabrication sur les bières.....	3,925,367
Sels.....		18,170
Sucre indigène.....		14,703,523
Droits divers et recettes à différents titres.	Licences de toute espèce.....	240,680
	Navigation sur les rivières et canaux.....	919,220
	Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès et ustensiles.....	19,545
	Voitures publiques, estampilles, et dixième des prix de transport des marchandises.....	109,455
	Garantie des matières d'or et d'argent et argues impériales.....	10,063
	Timbre des expéditions et quittances délivrées.....	150,575
	A reporter.....	22,463,242

	Report.....	22,463,249
Droits divers et recettes à différents titres. (Suite.)	Cartes à jouer.....	21,807
	Dixième du produit net des octrois.....	117,837
	Prélèvement sur les communes pour frais de casernement..	75,039
	Portion du trésor dans la répartition du prix des tabacs et des poudres saisies.....	1,186
	Droits de dénaturation sur l'alcool.....	111
	Recettes extraordinaires.....	8,882
	Produit des amendes et confiscations.....	24,250
	Prix des plombs apposés pour les sels et les sucres....	31,546
	Indemnité pour frais de surveillance des entrepôts de sucre.....	6,996
	Recouvrements sur avances pour divers services.....	65,081
Tabacs.....		4,636,129
Poudres.....		140,561
	Total.....	27,593,260
Les produits de 1851 se sont élevés à.....		25,217,250
Différence en plus en 1852.....		2,376,010

POSTES.

Recouvrements effectués sur les produits des postes, pendant l'année 1852.

Produit de la taxe des lettres.....	1,261,192
Droit de 2 p. % sur les envois d'argent.....	26,303
Recettes accidentelles.....	193
Total.....	1,287,688
Les produits de 1851 ont été de.....	1,214,447
Différence en plus en 1852.....	73,241

Taxe annuelle des biens de main-morte.

(Loi du 20 février 1849).

Produit de la taxe.....	103,170
Frais d'avertissement.....	187
Total.....	103,357
Ce produit a été, en 1851, de.....	110,938
Différence en moins en 1852.....	7,581

PRODUITS UNIVERSITAIRES (1).

Montant des droits	d'examen.....	3,864
	de diplôme.....	2,201
	Total.....	6,065
	A reporter.....	6,065

(1) Le droit annuel d'exercice, dû par les chefs d'institution et par les maîtres de pension, a été remplacé, depuis le 1.er janvier 1851, en vertu de la loi du 18 mai 1850, par un droit de patente, qui est perçu, comme les autres contributions, par les agents de l'administration des finances.

Report.....	6,065
Les produits de 1851 ont été de.....	5,525
Différence en plus en 1852.....	540

PRODUITS ÉVENTUELS.

Développement des produits éventuels du service départemental recouvrés pendant l'exercice 1852.

Produits éventuels ordinaires.	Produits d'expéditions d'actes de préfecture.....	»
	Revenus particuliers des prisons départementales.....	18,193
	Produits d'arbres abattus ou élagués sur les routes départementales.....	867
	Vente de matériaux provenant des routes départementales et d'établissements publics des départements.	2,083
	Ventes de mobiliers de préfecture ou des bureaux de sous-préfectures reconnus hors de service.....	»
Produits éventuels extraordinaires.	Produits des propriétés des départements non affectées aux services départementaux.....	1
	Subventions pour travaux neufs des routes départementales et autres constructions.....	25,306
Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication.....		314,188
Produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838.	Droits d'examen et de reception payés par les candidats qui se présentent devant les jurys médicaux pour obtenir le titre d'officiers de santé, de pharmaciens ou d'herboristes.....	1,976
	Produits des rétributions payées par les pharmaciens, les épiciers, les droguistes et les herboristes, pour la visite de leurs établissements....	11,558
	Vente de chevaux ou taureaux, étalons appartenant au département.....	7,196
	Recouvrements pour trop payé sur les ordonnances du Ministre de l'intérieur, applicables aux fonds départementaux.....	265
	Produits divers.....	262
Total.....		381,836

PRODUITS DIVERS.

Développement des recouvrements effectués sur les produits divers du budget pendant l'année 1852.

Produits des mines	144,249
Droits de la vérification des poids et mesures	64,574
Produit de la taxe des brevets d'invention	16,295
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	6,618
Produits destinés au service de l'instruction primaire	910
Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des invalides de la guerre	35,038
Recettes de divers établissements spéciaux	5,674
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838	68,880
Recettes par divers débets de comptables et créances litigieuses non comprises dans l'actif de l'administration des finances	1,163
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction	102,649
Produits de retenues sur traitements pour cause de cumul (décret du 12 août 1848)	1,339
Divers produits	120,513
Total	567,885

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1854.

Nous croyons utile d'indiquer ici le principal de chacune des quatre contributions par arrondissement :

Arrondissements.	CONTRIBUTIONS				TOTAL.
	Foncière.	des portes et fenêtres.	personnelle et mobilière.	des patentes.	
Dunkerque	459086	106138	108261	147858	821343
Hazebrouck	412768	80492	85241	65051	643352
Lille	1207465	504991	379504	878672	2970632
Cambrai	560350	118077	126045	166330	970802
Avesnes	625978	100974	106117	145935	979004
Douai	450708	93027	94705	122387	760827
Valenciennes	604585	126128	176710	228128	1095551
TOTAUX	4320940	1129827	1136183	1764361	8241311

AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portee à un très-haut degré. Sur une superficie totale de 567,864 hectares, il fournit à la culture une quantité de 475,557 hectares, dont 359,570 en terres labourables.

Voici l'état du produit des récoltes faites pendant l'année qui vient d'expirer.

Récoltes en grains faites en 1854 dans le département du Nord.

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains.	Quantité moyenne de semences par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1854.	Produit par hectare en 1854.	Produit total de chaque espèce de grains en 1854	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1854.
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog
Froment.....	130538	1,87	10,85	13,05	23,71	3114541	78 »
Meteil.....	6099	1,82	10,52	13,12	23,48	168650	74 »
Seigle.....	9797	2,03	9,37	10,47	21,03	204755	70 »
Orge.....	14009	1.91	18,56	19,35	38,23	532926	57 »
Epeautre.....	3180	2,78	12, »	13,82	37,23	160940	62 »
Sarrazin.....	343	1,15	18,94	16 41	20,86	6050	54
Maïs et millet....	»	» »	» »	» »	» »	»	»
Avoine.....	38971	2,80	16,27	17,07	45,51	1852671	44 »
Légumes secs....	15475	2 72	10,19	8,82	22,10	344519	80 »
Autres menus grains.....	8095	2,25	12,17	10,03	23,39	199457	77 »
Totaux....	277308					6584508	

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE D'HECTOLITRES DE GRAINS ANNUELLEM.t NÉCESSAIRE pour la nourriture des habitants.	pour la nourriture des animaux domestiques	pour les semences.	pour les distilleries, brasseries et autres usages.	TOTAL des BESOINS annuels.
Froment....	2744910	9215	248955	3695	3006775
Meteil.....	167737	2191	13000	3000	185928
Seigle.....	70282	86353	18732	117383	293240
Orge.....	2161	51346	26778	758645	838930
Epeautre....	21039	1561	12384	18981	53965
Sarrasin.....	102	11982	547	»	12731
Maïs et millet.	»	»	»	»	»
Avoine.....	»	1848224	106702	17873	1972799
Légumes secs	115696	191907	38378	72	336053
Autres menus grains....	2076	117141	23039	11589	143845
TOTAUX...	3124123	2320420	488495	931238	6864276

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1854 ayant donné un nombre d'hectolitres de..... 6,584,508
Et les consommations étant de..... 6,864,276

Il en résulte un déficit de..... 279,768

Équivalent au vingt-quatrième des produits.

L'hiver très-froid et les abondantes neiges de 1854 ont empêché les céréales de prendre un accroissement trop rapide. Aussi, la récolte, en qualité comme en quantité, a été très-remarquable. Si des pluies persistantes n'avaient pas régné pendant la floraison des blés et n'avaient pas causé au froment un dommage relativement assez considérable dans certaines localités, nul doute que la récolte n'eût pu complètement suffire à la consommation du département. C'est dire assez combien la récolte de 1854 a été supérieure aux années ordinaires.

La presque totalité des produits récoltés se consomme dans le département.

Pour combler le déficit que présente le chiffre des produits comparé à l'importance de la consommation, le département reçoit, au port de Dunkerque, de nombreux navires chargés de grains venant de l'étranger.

Les arrivages sont très-multipliés et fournissent des excédants qui sont dirigés par les chemins de fer ou les canaux sur les moulins à farine situés dans les départements du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise, pour servir ensuite à l'approvisionnement de Paris.

Pommes de terre.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1854, un nombre d'hectares de. 11,657

qui ont produit pour chacun, nombre moyen, 97 hectolitres 36 litres, ce qui fait pour la totalité.. 1,135,025

La consommation de ce tubercule dans le département du Nord est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourriture des habitants.	1,470,591 h.	
Pour la nourriture des animaux domestiques.....	194,917	
Pour les semences.....	193,085	
Pour les distilleries, brasseries, etc.	3,000	
	1,861,592 ci.	1,861,592

Les produits de 1854 présentent conséquemment un déficit de..... 726,567

Les pommes de terre n'ont éprouvé, en 1854, que de faibles et rares atteintes de la maladie dont elles ont été précédemment affectées. Elles sont néanmoins médiocres, mais de meilleure qualité que les années précédentes. Le produit en a été également supérieur en quantité.

La consommation des grains et farineux pour la nourriture des habitants est calculée dans les proportions suivantes : froment, 2 hectolitres 33 litres; méteil, 154 décilitres; seigle, 54 décilitres; épeautre, 91 décilitres; légumes secs, 154 décilitres; pommes de terre, 1 hectolitre 12 décilitres. Total par individu et par année : 3 hectolitres 754 décilitres.

FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues. — Le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours, — le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours; — le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours; — le lundi après la St. Luc, ou le même jour, si c'est un lundi, trois jours; — le lundi après la Toussaint, ou ce jour si c'est un lundi, trois jours.

Bourbourg. — Le 25 juin, trois jours; — le lundi après le troisième dimanche de septembre, trois jours; — franc marché le premier mardi de chaque mois.

Dunkerque. — Le 1.er janvier, quinze jours, — le dimanche le plus près du 24 juin, dix jours.

Esquelbecq. — Le dernier mercredi des mois d'avril et de juillet, un jour.

Gravelines. — Le 15 août, neuf jours.

Herzeele. — Le 15 août, un jour.

Hondschoote. — Le vendredi après la Pentecôte, un jour; — le deuxième dimanche de juillet, cinq jours.

Warhem. — Le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants.

Wormhoudt. — Le mercredi avant la Pentecôte, un jour; — le mercredi après la Saint-Jean-Baptiste, un jour; — le mercredi après le 8 spetembre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul. — Le deuxième mercredi de mai, le premier mercredi après le jour de la Fête-Dieu; — le 30 juin, le 27 juillet et le 30 août.

Caestre. — Le premier dimanche qui précède le premier jeudi de novembre, un jour.

Cassel. — Les 1.er, 3.e, 5.e, 7.e, 9 et 11.e jeudis de l'année, un jour; — le Jeudi-Saint, un jour; — le jeudi après la Trinité, huit jours; le premier jeudi d'août, un jour; — le jeudi après le troi-

sième dimanche de septembre, un jour; — le dernier jeudi d'octobre, un jour; — le dernier jeudi de novembre, un jour.

Estaires. — Le quatrième jeudi de juillet, deux jours; — le premier jeudi d'octobre, deux jours.

La Gorgue. — Le premier mardi de mai, deux jours; — le premier mercredi d'octobre, deux jours.

Hazebrouck. — Le premier lundi de février, un jour; — le lundi de la mi-carême, un jour; — le troisième lundi d'avril, un jour; — le premier lundi de mai, un jour; — le lundi après le 12 juin, un jour; — le premier lundi d'août, un jour; — le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours; — le premier lundi d'octobre, un jour; — le lundi après la Toussaint, un jour.

Merville. — Le deuxième mercredi de septembre, deux jours; — franc marché le deuxième mercredi de chaque mois.

Morbecque — Le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour; — le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour; — le troisième dimanche de septembre, un jour; — le mardi qui suit le premier lundi de novembre, un jour.

Steenvoorde. — Le premier samedi de mai, un jour; — le premier samedi d'octobre, un jour; — le deuxième samedi de novembre, un jour.

Steenwerck. — Le troisième vendredi d'avril, un jour; — le 24 juin, quatre jours; — le 1.er juillet, un jour; — le 20 novembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières. — Le deuxième lundi d'avril, un jour; — le deuxième lundi de juillet, un jour; — le deuxième lundi de septembre, un jour; — le premier lundi de novembre, un jour; — franc marché le premier lundi de chaque mois.

La Bassée. — Le 19 janvier, deux jours; — le 19 avril, deux jours; — le 19 juillet, deux jours; — le 19 octobre, deux jours; — franc marché le deuxième mardi de chaque mois.

Comines. — Le premier jour de marché après la Saint-Denis, un jour.

Cysoing. — Le mardi après l'Ascension, neuf jours; — franc marché le deuxième jeudi de chaque mois, un jour.

Haubourdin. — Le 21 janvier, un jour; — le 21 avril, un jour; — le 21 juillet, un jour; — le 21 octobre, un jour.

Lannoy. — Le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours.

Lille. — Le 26 août, quinze jours.

Roubaix. — Le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours; — franc marché le samedi, de quinze en quinze jours.

Séclin. — Le troisième lundi de mai, un jour; — le troisième lundi de novembre, un jour; — franc marché le troisième lundi de chaque mois, un jour.

Templeuve. — Le troisième mardi de mars et le troisième mardi d'octobre.

Tourcoing. — Le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le 25 juillet, s'il tombe un dimanche, dix jours; — franc marché le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour.

Wazemmes. — Le deuxième lundi des mois de mars, avril, juin, septembre, octobre et décembre.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. — 1.er mai, neuf jours; — le 28 octobre, neuf jours; franc marché le 24 de chaque mois, un jour.

Le Câteau. — Le 22 septembre, neuf jours; — franc marché le 22 de chaque mois, un jour.

Catillon. — Franc marché, le 10 de chaque mois.

Crévecœur. — Le 25 juin, un jour.

Gouzeaucourt. — Le 8 de chaque mois, un jour.

Solesmes. — Franc marché le 4 de chaque mois.

Walincourt. — Le 12 avril, un jour; — le 12 octobre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. — Le mercredi après la Quasimodo, un jour; — le premier dimanche d'août, neuf jours; — le 1.er septembre, un jour; — franc marché le 8 de chaque mois.

Bavai. — Le 15 août, quatre jours; — franc marché le 9 de chaque mois, un jour.

Berlaimont. — Le 17 de chaque mois, un jour.

Cousolre. — Le 18 de chaque mois, un jour.

Etrœungt. — Franc marché le dernier lundi de chaque mois, un jour.

Felleries. — Le premier mercredi de chacun des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre.

Fourmies. — Le premier lundi de chaque mois, un jour.

Gommegnies. — Le 15 de chacun des mois de mars, mai, septembre et octobre.

Landrecies. — Le 4.e jeudi de carême, un jour; — le jour de Saint-Luc (18 octobre), un jour; — le 3.e mardi de chaque mois, un jour.

Maroilles. — Franc marché le 1.er jeudi de chaque mois, un jour.
Maubeuge. — Le dimanche après la Saint-Barnabé, neuf jours; — franc marché le 18 de chaque mois, un jour.
Prisches. — Le 3 février, un jour; — le 12 mai, un jour; — le 26 novembre, un jour.
Le Quesnoy. — Le 25 octobre, huit jours; — franc marché les 12 et 29 de chaque mois, un jour.
Solre-le-Château. — Le 1.er mars, un jour; — le 1.er octobre, un jour; — le premier mardi de chaque mois, un jour.
Trélon. — Le dernier lundi de chaque mois, un jour.
Wignehies. — Le dernier mardi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. — Le 1.er juin, cinq jours; — le 1.er octobre, quinze jours; — franc marché le dernier mercredi de chaque mois, un jour.
Marchiennes. — Le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour.
Orchies. — Le lendemain de la Trinité, un jour; — le dimanche après la Nativité, un jour; — le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour; — le 1.er lundi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand. — Le lundi de la Pentecôte, dix jours.
Bouchain. — Franc marché le 1.er vendredi de chaque mois, un jour.
Condé. — Le premier octobre, neuf jours.
Valenciennes. — Le 15 septembre, huit jours; — franc marché les 10, 20 et 30 de chaque mois.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Armbouts-Cappel. — Dimanche et jours de fête.
Bergues. — Lundi et vendredi; lundi pour les grains.
Bollezeele. — Mercredi.

Bourbourg. — Mardi et vendredi ; mardi pour les grains.
Brouckerque. — Dimanche.
Cappel-Brouck. — Dimanche.
Dunkerque. — Mercredi et samedi ; samedi pour les grains.
Esquelbecq. — Dimanche, mercredi et vendredi.
Ghyvelle. — Jeudi.
Gravelines. — Mercredi et vendredi.
Herzeele. — Dimanche.
Hondschoote. — Mardi et vendredi.
Les Moeres. — Dimanche et mercredi.
Looberghe. — Jeudi.
Loon. — Jeudi.
Pitgam. — Dimanche.
Rexpoède. — Jeudi et dimanche.
Volckerinckhove. — Jeudi.
Warhem. — Dimanche.
Wormhoudt. — Mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul. — Mardi ; mardi pour les grains.
Caestre. — Dimanche pour les légumes.
Cassel. — Jeudi ; jeudi pour les grains.
Estaires. — Mercredi et jeudi ; jeudi pour les grains.
Hazebrouck. — Lundi et vendredi ; lundi pour les grains.
Merville. — Tous les jours ; mercredi pour les grains.
Steenvoorde. — Samedi ; samedi pour les grains.
Steenwerck. — Vendredi pour les menues denrées et grains.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières. — Lundi, vendredi et samedi ; lundi pour les grains.
La Bassée. — Mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.
Comines. — Lundi et jeudi.
Cysoing. — Mardi et samedi.
Fournes. — Vendredi.
Haubourdin. — Mardi et samedi.
Lannoy. — Mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.
Lille. — Mercredi et samedi ; mercredi pour les grains.
Linselles. — Vendredi.
Pont-à-Marcq. — Vendredi.
Quesnoy-sur-Deûle. — Jeudi.
Roubaix. — Mardi, jeudi, samedi et dimanche.
Seclin. — Samedi.
Tourcoing. — Lundi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.

Wattrelos. — Dimanche et jeudi.
Wazemmes. — Mardi et vendredi.
Willems. — Vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. — Tous les jours ; mercredi et samedi pour les grains.
Clary. — Vendredi.
Le Câteau. — Mardi, jeudi et samedi, les mêmes jours pour les grains.
Masnières. — Vendredi.
Solesmes. — Samedi.
Walincourt. — Vendredi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. — Lundi, mercredi et vendredi.
Bavai. — Mardi et vendredi.
Berlaimont. — Mardi et samedi.
Etrœungt. — Jeudi.
Fourmies. — Mercredi et samedi.
Landrecies. — Lundi, jeudi et samedi ; lundi et jeudi pour les grains.
Maroilles. — Mardi et vendredi.
Maubeuge. — Tous les jours ; mercredi et samedi pour les grains.
Le Quesnoy. — Mardi et vendredi.
Sars-Poteries. —Jeudi.
Solre-le-Château. — Mardi et vendredi.
Trélon. — Lundi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Aniche. — Vendredi.
Douai. — Tous les jours ; mardi, jeudi et samedi pour les grains.
Marchiennes. — Samedi.
Orchies. — Lundi et vendredi ; lundi pour les grains.
Somain. — Jeudi.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand. — Le 1.er mardi de chaque mois pour les bestiaux ; les mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées,
Bouchain. — Mardi et vendredi.

Condé. — Mercredi et samedi.
Denain. — Mardi, jeudi, samedi.
Valenciennes. — Mercredi et samedi pour les grains et fourrages.

Les marchés du département qui sont le mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues, Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la seconde quinzaine de décembre 1854.

GRAINS ET FARINEUX.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Froment nouveau.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Haricots.	Pois.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bergues	27 78	»	15 78	12 25	9 »	25 07	18 16
Bourbourg	26 98	»	15 90	12 39	8 70	»	17 56
Dunkerque	24 62	»	»	»	9 62	»	»
Baillcul	28 25	»	»	»	10 »	»	»
Cassel	26 71	»	»	»	9 34	»	»
Estaires	26 38	»	»	»	»	26 »	»
Hazebrouck	28 »	»	»	»	9 »	29 »	»
Merville	28 37	»	»	»	»	27 50	»
Steenvoorde	28 64	»	»	»	9 75	»	»
Armentières	29 49	»	16 »	12 »	12 »	26 89	28 71
La Bassée	29 66	25 69	»	12 25	9 50	26 50	21 »
Cysoing	31 »	»	»	»	»	»	»
Lannoy	30 67	»	»	»	»	»	»
Lille	30 23	»	16 50	»	9 75	29 50	»
Roubaix	»	»	»	»	»	28 »	28 »
Tourcoing	31 10	»	»	»	»	»	»
Cambrai	26 17	»	13 07	10 97	8 67	»	»
Le Câteau	25 09	24 53	14 »	12 »	9 »	30 »	24 »
Avesnes	»	»	»	»	9 60	»	»
Landrecies	26 77	»	»	»	9 50	»	»
Le Quesnoy	»	»	»	»	»	»	»
Maubeuge	23 »	20 35	12 75	11 80	8 50	36 »	33 »
Douai	27 68	»	14 57	12 55	9 48	»	»
Orchies	28 »	»	15 50	»	9 »	»	»
Marchiennes	28 50	»	»	»	9 62	»	»
Somain	27 38	»	»	»	»	»	»
Saint-Amand	29 66	»	»	»	9 50	»	»
Valenciennes	31 10	»	15 »	14 »	»	27 »	28 »

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Farines de froment. (Les 100 kil.)	Pain. (Le kil.)			Pommes de terre. (L'hect.)	Viande. (Le kilog.)				
		Blanc.	Bis-blanc.	Bis.		Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
Bergues	»	» 57	» 45	» 33	7 50	1 40	1 40	1 50	1 40	1 70
Bourbourg	»	» 60	» 52	» 34	7 70	1 50	1 50	1 50	1 50	1 60
Dunkerque	»	50	» »	» »	» »	1 50	1 40	1 50	1 30	1 60
Baillœul	»	»	»	» 31	7 50	1 40	1 40	1 40	1 40	1 60
Cassel	»	» 55	» 38	» 31	7 25	1 50	1 50	1 50	1 50	1 50
Estaires	»	» 35	» 30	» 22	9 »	1 30	1 30	1 30	1 30	1 60
Hazebrouck	»	» 56	» 45	» 32	7 75	1 50	1 50	1 50	1 50	1 50
Merville	»	» 40	» 32	» 28	»	1 30	1 30	1 30	1 30	1 50
Steenvoorde	»	» 58	» 39	» 33	»	1 40	1 40	1 40	1 40	1 50
Armentières	»	» 56	» 47	» 37	10 »	1 40	1 40	1 40	1 40	1 80
La Bassée	»	»	» 46	» 36	8 50	1 30	1 30	1 30	1 30	1 70
Cysoing	»	» 47	»	» 37	10 »	1 30	1 20	1 40	1 20	1 60
Lannoy	»	» 56	» 47	» 37	8 »	1 30	1 30	1 30	1 30	1 40
Lille	49 30	» 56	» 47	» 37	7 75	1 40	1 05	1 60	1 50	1 50
Roubaix	»	» 47	» 42	» 37	9 50	1 40	1 30	1 40	1 40	1 35
Tourcoing	»	» 47	» 42	» 37	8 »	1 30	1 30	1 30	1 30	1 30
Cambrai	»	» 40	»	» 38	»	1 30	1 12	1 40	1 30	1 60
Le Câteau	51 »	» 43	»	» 38	8 »	1 20	1 10	1 30	1 40	1 30
Avesnes	»	» 41	» 38	» 35	»	1 20	1 10	1 20	1 50	1 50
Landrecies	»	»	» 37	»	» »	1 40	1 20	1 40	1 50	1 40
Le Quesnoy	»	»	» 42	» 37	»	1 40	1 20	1 60	1 60	1 60
Maubeuge	51 50	» 41	» 38	» »	9 »	1 20	1 10	1 40	1 60	1 40
Douai	50 »	» 43	» 39	» 35	»	1 30	1 20	1 40	1 20	1 60
Marchiennes	»	» 49	» 30	» 35	9 50	1 10	1 »	1 20	1 30	1 95
Orchies	»	» 43	» 39	» 35	»	1 20	1 20	1 20	1 20	1 80
Somain	»	43	» 39	» 35	»	1 30	1 20	1 40	1 50	1 70
Saint-Amand	»	44	»	» 36	9 »	1 20	1 »	1 30	1 40	1 60
Valenciennes	51 »	» 44	»	» 36	9 »	1 40	1 30	1 40	1 50	1 80

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Fourrages. (Le quintal métrique.)		Combustibles.				
			Bois. (Le stère.)			Charbon. (l'hectolitre)	
	Foin.	Paille.	Chêne.	Hêtre.	Blanc.	de bois.	fossile.
Bergues	6 »	3 »	9 »	6 90	6 25	3 25	4 50
Bourbourg	5 60	»	»	»	6 »	2 50	2 25
Dunkerque	»	2 09	9 »	»	»	3 75	2 50
Bailleul	8 »	3 50	11 »	9 »	8 »	1 50	2 50
Cassel	7 50	4 »	7 75	»	6 50	4 50	2 65
Estaires	11 50	3 »	18 »	»	6 »	2 50	2 »
Hazebrouck	10 »	3 25	7 »	9 »	7 »	2 40	2 »
Merville	6 »	2 75	7 »	7 50	7 »	2 »	2 20
Armentières	7 »	4 »	10 »	9 »	8 »	3 15	2 10
La Bassée	4 »	3 20	»	»	9 »	2 »	1 60
Cysoing	8 »	5 »	10 »	8 »	8 »	2 75	2 »
Lille	7 70	5 06	»	»	»	2 75	1 80
Roubaix	»	»	»	»	»	4 »	1 90
Tourcoing	»	»	»	»	»	3 20	2 25
Cambrai	7 60	3 20	11 »	13 50	9 »	2 25	1 70
Le Câteau	6 »	2 99	7 »	12 50	6 »	2 »	2 »
Avesnes	5 50	4 25	4 »	7 »	4 »	1 60	3 »
Landrecies	5 75	3 37	8 »	9 »	7 50	2 »	2 90
Le Quesnoy	»	»	6 »	7 »	6 »	2 40	2 10
Maubeuge	6 66	2 93	6 »	8 »	6 »	2 50	2 »
Douai	8 33	4 35	10 »	14 »	10 »	2 45	1 60
Marchiennes	2 75	1 75	6 25	7 05	4 95	1 75	1 40
Orchies	8 »	4 »	8 »	8 »	8 »	2 »	2 »
Somain	»	» »	»	»	»	»	1 30
Saint-Amand	7 33	3 47	8 »	8 20	7 20	3 50	1 50
Valenciennes	7 20	3 60	10 »	11 »	9 »	2 50	1 65

Prix du froment sur les quatre marchés principaux du département, pendant toute l'année 1854.

Désignation des époques.	MARCHÉS DE				Quantités vendues sur tous les marchés du départem.t
	Bergues.	Lille.	Douai.	Cambrai.	
Janvier. 1.re quinz.	35 70	36 77	34 70	34 08	18,643
— 2.e »...	35 50	37 60	33 77	33 54	27,644
Février. 1.re »...	33 89	35 78	32 71	32 35	22.149
— 2.e »...	34 42	34 75	33 12	31 93	17,603
Mars. 1.re »...	36 97	36 48	33 88	32 04	20,348
— 2.e »...	33 34	33 47	31 90	30 77	18,477
Avril. 1.re »...	34 67	34 47	31 70	30 38	26,785
— 2.e »...	33 43	33 20	29 64	28 09	19,269
Mai. 1.re »...	31 75	32 10	30 32	30 21	23,433
— 2.e »...	31 95	33 43	32 43	32 20	27,825
Juin. 1.re »...	33 21	33 33	33 56	32 12	23,615
— 2.e »...	35 50	35 63	35 28	34 32	23,026
Juillet. 1.re »...	34 14	34 85	33 71	32 51	22,106
— 2.e »...	31 94	34 83	33 16	32 44	21,339
Août. 1.re »...	30 46	31 15	30 85	31 81	14,780
— 2.e »...	29 45	29 25	30 92	»	12,632
Septemb. 1.re »...	28 61	»	24 11	»	130
— 2.e »...	27 73	28 82	27 32	24 91	40,627
Octobre. 1.re »...	27 11	27 27	26 57	24 63	48,488
— 2.e »...	26 93	29 89	28 18	26 88	62,196
Novemb. 1.re »...	27 86	31 12	28 45	26 56	28,397
— 2.e »...	29 81	31 92	29 17	27 18	43,177
Décemb. 1.re »...	27 74	30 44	27 55	26 10	38,912
— 2.e »...	27 78	30 23	27 68	26 17	49,234
					650,835

CONSOMMATIONS DIVERSES.

Voici le tableau des consommations principales constatées pendant l'année 1853, dans les villes et communes du département qui possèdent des octrois :

NATURE DES OBJETS.	ARRONDISSEMENTS					
	Dunkerque.	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.
Boissons et liquides.						
Vins.....hectol	5743	2552	24435	5191	2526	4124
Alcool pur et eaux-de-vie réduites.... id.	14586	1083	8546	1735	1070	1356
Bières..... id.	45101	41443	232894	107132	31740	46296
Vinaigres..... id.	1085	712	3515	399	334	416
Huiles..... id.	2277	2275	4444	8990	957	1807
Comestibles.						
Bœufs, taureaux, vaches et génisses..Kilog.	1113062	987194	5922008	1103900	1627874	1248030
Veaux..... id.	345181	90470	6350011	256950	181500	193294
Moutons..... id.	443331	113754	871313	208770	102379	24923
Porcs..... id.	502052	668587	1096697	543640	153914	116906
Viande à la main..... id.	84915	153749	1105441	138025	27356	7373
Volailles..... pièces	64903	18536	194950	121005	30257	104463
Œufs.....mille	2284	1595	2445	358	893	540
Beurre .....kilog	496000	421313	2181000	151200	375190	99300
Fromages ..... id.	45876	13234	127600	15775	8628	7800
Fromages à la pièce.....nombre	8944	3860	19000	21390	40952	6580
Marée.....kilog	323993	17803	880247	25232	10208	59985
Poisson salé ..... id.	2240	17103	68941	7026	3600	26268
Poisson d'eau douce ..... id.	65767	10756	264189	3743	9572	15477
Fourrages.						
Avoine .....hectol.	26286	36291	160176	86130	19891	40890
Paille.....quintaux	1600	7596	8951	3804	6224	1918
Foin..... id.	1328	3460	3889	2306	5054	1637
Combustibles.						
Bois.....stères	6846	18758	31949	15641	14321	5926
Fagots..... id.	40082	19488	65457	4000	7218	3000
Charbon de bois.....hectol.	6496	10803	96463	10733	4706	6166
Houille.....quintaux	23864	9812	125747	35485	18937	28979

Prix moyens.

NATURE des OBJETS.	Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	Roubaix.	Tourcoing.
Vins..... hectol.	65 »	90 »	90 »	50 »	100 »	65 »	57 »	75 »	100
Eaux-de-vie... litre.	» 75	» 80	» 90	» 60	1 »	» 90	» 75	1 20	1 1
Cidre et poiré. id.	» 40	» 20	» »	» 25	» 10	» »	» »	» 40	1 2
Vinaigre..... id.	» 40	» 30	» 35	» 18	» 50	» 30	» 30	» 50	» 4
Bière..... hectol.	18 »	25 »	20 »	12 »	15 »	15 »	16 30	14 »	20
Raisins..... kil.	» 90	» »	» »	1 »	» »	1 60	1 20	1 »	1 2
Fromages secs.. id.	1 20	1 60	1 50	1 25	1 80	1 70	1 20	» 85	1 6
Marée..... id.	» 60	» »	1 20	» 60	1 50	1 »	2 »	» 80	2 2
Poisson d'eau douce id	1 »	» 90	1 »	» 50	1 »	1 50	1 50	1 20	2
Huîtres.... le cent.	2 50	3 »	2 50	3 »	4 80	3 75	4 60	4 75	4
Volaille et gibier kil.	2 20	1 »	1 60	1 50	1 30	1 80	3 »	2 »	3
Beurre. ..... id.	2 10	1 90	1 80	1 50	1 90	2 »	2 »	2 05	1 7
Œufs.... douzaine	» 65	» 65	» 60	» 60	» 50	» 60	» 60	» 65	» (

COMMERCE. — INDUSTRIE.

Nomenclature des établissements dangereux, incommodes ou insalubres,

AUTORISÉS PENDANT L'ANNÉE 1854.

18 *établissements de* 1.re *classe.*

Citernes aux engrais, 3; — colle-forte (fab. de), 1; — briquettes de charbon (fab. de), 1; — fonderie de suif en branches, 1; — four à coke, 1; — potasse (fab. de), 5; — potasse (raffinerie), 1; — routoirs, 2; — verreries, 3.

438 *établissements de* 2.e *classe.*

Acide pyroligneux (fab. de), 1; — appareils à vapeur, 10; — blanchisserie de fils, 4; — bougies (fab. de), 1; — briqueteries permanentes, 24; — chandelles (fab. de), 4; — chaudières à vapeur, 178; corroierie, 1; — dépôts d'os et de chiffons, 5; — distilleries de grains, 4; — distilleries de jus de betteraves, 13; — distilleries de jus de betteraves et de mélasse, 47; — distillerie de jus de betteraves et de seigle, 1; — distillerie de mélasse, 1; — fonderies de fer, 3; — fonderies de fer et de cuivre, 2; — forges de grosses œuvres, 2; — fours à chaux, 10; — galvanisation (atelier de), 1; — gazomètres, 12; — machines à vapeur, 92; — machine locomotive, 1; — moulins à farine, 4; — papier (fab. de), 1; — pipes (fab. de), 2; — poteries (fab. de), 3; — réverbère dormant, 1; — salaison de poisson (atelier de), 3; — savonnerie, 1; — sel ammoniac (fab. de), 1; — sucre (fab. de), 1; — raffinerie de mélasse, 1; — tanneries, 2; — teinturerie, 1.

216 *établissements de* 3.e *classe.*

Brasseries, 5; — briqueteries temporaires, 177; — chicorée (fab. de), 10; — fromages (dépôts de), 1; — fours à chaux temporaires, 7; — moulin à huile, 1; — savonneries, 3; — teintureries, 9; — touraille pour moudre la chicorée, 1; — vacherie, 1; — — vinaigre (fab. de), 1.

BREVETS D'INVENTION.

Ont été proclamés en 1854 :

1.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 22 octobre 1851, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Dupret, Jules, à Senef (Belgique), élisant domicile chez le sieur Lisnard-Delebecq, rue de la Grande-Chaussée, N.° 38, à Lille, pour un four à fabriquer du coke avec du charbon maigre.

2.° Le brevet d'invention dont la demande a été déposée, le 30 octobre 1851, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Sax (J.-C.), à Bruxelles, représenté par le sieur Ferry, rue Basse, N.° 30, à Lille, pour un genre de piano.

3.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 8 novembre 1851, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Legavrian et Farinaux, rue de la Trinité, à Lille, pour un appareil d'extraction du jus de la betterave.

4.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 29 novembre 1851, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Florin, Alexandre, à Roubaix, pour un tissu tricoté-fourré.

5.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 20 décembre 1851, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Harding (Thomas Richard), rue du Metz, à Lille, pour des perfectionnements apportés aux machines à peigner ou à étirer le lin et autres filaments.

6.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 20 décembre 1851, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Livosay, John, à Nottingham (Angleterre), élisant domicile chez les sieurs Maillot et Oldknow, rue de Jemmapes, N.° 12, à Lille, pour un système et procédé à tisser sur métiers à tulle de diverses constructions, des tapis, tapisseries, broderies de divers genres, et à produire, sur tissus à mailles, des dessins en relief.

7.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 10 novembre 1851, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Godbille, Eliodore, à Sains, pour améliorations et changements apportés à la balance romaine.

8.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 6 janvier 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Moureaux frères, à Roubaix, pour un excentrique applicable aux machines préparatoires pour filer toute espèce de filaments destinés à être mis en bobine par les machines mêmes.

9.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 17 janvier 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Schuzenbach, à Baden (Allemagne), représenté par le sieur Grar, avocat, à Valenciennes, pour un moyen d'extraire

la matière sucrée et les autres matières solubles dans l'eau froide, de la betterave, des racines, fruits et végétaux en général.

10.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 26 janvier 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Leys, Irénée, à Dunkerque, pour la conservation des fromages de Hollande, dits *de la province du Nord.*

11.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 3 février 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Farinaux jeune, à Lille, pour un appareil centrifuge.

12.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 4 février 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Windsor, James, à Moulins-Lille, pour améliorations dans les mécaniques préparatoires pour la filature.

13.° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée, le 7 novembre 1851, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Schmitt, à Valenciennes, et se rattachant au brevet d'invention de quinze ans pris, le 27 mars 1851, pour une machine à extraire le jus des betteraves, du raisin, des pommes à cidre et autres matières analogues.

14.° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée, le 10 décembre 1851, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Sykes, John, et Ogden, Adam, à Huddersfield, en Angleterre, représentés par le sieur Garez, à Roubaix, et se rattachant au brevet d'invention de quinze ans pris, le 14 septembre 1850, pour des procédés mécaniques propres au nettoyage des substances filamenteuses.

15.° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée, le 7 janvier 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Baudon-Porchez, rue Esquermoise, N.° 67, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de quinze ans pris, le 30 avril 1849, pour une cuisinière économique.

16.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 16 février 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Collette, Hector, à Seclin, pour l'étirage des matières textiles en général.

17.° Le brevet d'invention dont la demande a été déposée, le 10 février 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Martiny, Prosper, à Liége (Belgique), représenté par le sieur Martiny Antoine, à La Madeleine-lez-Lille, pour un genre de peinture à l'huile.

18.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 23 février 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Richner, Auguste, à Bruxelles, élisant domicile chez le sieur Mallet, rue Esquermoise, N.° 91, à Lille, pour un appareil applicable au foyer des cheminées dit *foyer éolien.*

19.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été

déposée, le 3 mars 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Candelier, à Somain, pour un appareil destiné à purger et à blanchir les sucres bruts et en pains, au moyen du vide et de l'air comprimé.

20.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 2 mars 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Delaunay frères, à Roubaix, pour des fils de laine cardée, filés d'autant de couleurs successives que l'on veut.

21.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 27 février 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Rondeau, Edouard, rue du Prez, N.° 4 bis, à Lille, pour une machine à battre, cheviller et étriquer le fil à coudre.

22.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 4 mars 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Susan, Antoine, rue des Carmes, à Cambrai, pour un procédé de peignage du lin et du chanvre.

23.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 5 mars 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Pic, Augustin, à Valenciennes, pour un manomètre métallique à ressorts à boudins.

24.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 15 mars 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Angellier, à Dunkerque, pour la fabrication des socques.

25.° Le brevet d'invention de dix ans, dont la demande a été déposée, le 12 mars 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Viel, Édouard, et Kalbfell, à Valenciennes, pour la dessiccation et la condensation de la tourbe.

26.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 26 mars 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Delaunay frères, à Roubaix, pour un fil de bourre de soie et de coton.

27.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 27 mars 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Lepan, rue de Ban-de-Wedde, N.° 20, à Lille, pour la fabrication des tuyaux en plomb.

28.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 27 mars 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Windsor, Eugène, à Moulins-Lille, pour des améliorations dans la construction des machines préparatoires pour les filatures.

29.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 15 avril 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Serret-Hamoir, Duquesne et compagnie, à Valenciennes, pour un mode d'extraction du sucre des plantes saccharifères.

30.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 24 avril 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord,

par les sieurs Wanwormhoudt, Jules-César-Dieudonné, et Penin, François, à Douai, pour un appareil à extraire le suc de la betterave.

31.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 7 mai 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Collette, Hector, à Seclin, pour le peignage des laines.

32.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 1.er mai 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Crombet, Jules et Descat, Constantin, à Roubaix, pour un moteur par équilibre, sans emploi de charbon ni d'eau.

33.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 1.er mai 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Leplat-Desnoulet, à Tourcoing, pour une machine à peigner la laine et le poil de chèvre.

34.° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 6 février 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Harding, Thomas, Richard, rue du Metz, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de quinze ans, pris le 20 décembre 1851, pour perfectionnements apportés aux machines à peigner ou à étirer le lin et autres filaments.

35.° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 26 février 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Six, frères, à Wazemmes, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 27 février 1851, pour divers perfectionnements pour blanchir et teindre le lin et le chanvre avant d'être filés.

36.° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 10 avril 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Livescy, John, en Angleterre, élisant domicile chez les sieurs Maillet et Oldknow, rue de Jemmapes, N.° 12, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de quinze ans, pris le 20 décembre 1851, pour un système de procédé à tisser sur les métiers à tulle, de diverses constructions, des tapis, tapisseries, etc.

37.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 13 septembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Masse, Hubert, à Roubaix, pour une mécanique à fabriquer des clous.

38.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 10 septembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Nice, Charles, en Belgique, élisant domicile chez le sieur Oche-Lazare, rue de Paris, N.° 193, à Lille, pour un système de foyer à grilles mobiles, applicable aux fours à puddler et à réchauffer, ainsi qu'aux fourneaux de chaudières.

39.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 28 août 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Vennin-Dérégneaux, rue Princesse, N.° 48, à Lille, pour un système de broches applicables à la filature.

40.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 17 septembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Guilmant, Louis, à Denain, pour un appareil destiné à empêcher les tonneaux employés dans les mines de passer au-dessus des poulies.

41.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 20 septembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Cail, à Denain, pour des moyeux de roues de locomotives et wagons, en fer laminé.

42.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 20 septembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Grobel, à Denain, pour l'application du système de trituration employé actuellement pour le blé, à la trituration du charbon de terre et du charbon de bois.

43.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 20 septembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Grobel, à Denain, pour roues en fer laminé destinées à rouler ailleurs que sur les voies ferrées.

44.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 25 septembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur l'Hermitte-Gillot, rue de Gand, N.° 72, à Lille, pour des perfectionnements apportés à l'appareil centrifuge dit *turbine* ou *toupie*, employé à la purgation et au clairçage des sucres.

45.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 17 septembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Vernus, Paul, à Valenciennes, pour une cheminée à cloche et à courant d'air, bouche de chaleur et à régulateur propre à brûler toute espèce de charbon de terre.

46.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 15 octobre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Accarain, Louis, à Mons, Belgique, élisant domicile chez le sieur Duplat, rue Saint-Géry, à Valenciennes, pour un procédé de torréfaction de la pulpe de betterave.

47.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 19 octobre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Cail, Jacques, à Denain, pour le laminage des fers destinés à la construction des roues de locomotives et de wagons, toutes en fer laminé, à queues d'aronde et autres.

48.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 21 octobre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Delaunay, frères, à Roubaix, pour une épeule filée.

49.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 22 octobre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Bootz-Laconduite, à Douai, pour une machine à laver les noires dans les sucreries.

50.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 26 octobre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Brassins, à Douai, pour une machine à force centrifuge, destinée au séchage et à la séparation des cristaux de sucre d'avec la mélasse.

51.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 21 octobre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nore, par le sieur Martigny, Dieudonné, à la Madeleine-lez-Lille, pour un enduit propre à empêcher l'humidité.

52.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 4 novembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Ward, Guillaume, rue de Douai, N.° 25, à Moulins-Lille, pour un four à calciner, servant à la fabrication du sulfate de soude, au grillage des minerais, etc.

53.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 11 novembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Black fils, William, à Cambrai, pour un système de flotteur continu, indiquant les différences de niveau dans les chaudières à vapeur.

54.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 10 novembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Marteau, à Lille, pour un système de calorifère.

55.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 12 novembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Black, Georges-Frédéric, à Cambrai, pour un genre de flotteur pour les machines à vapeur.

56.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été deposée, le 12 novembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Black, William et Ruez-Delsaux, Lucain, à Cambrai, pour l'application du sifflet d'alarme aux différents manomètres.

57.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 13 novembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Nasmyth, James, rue d'Amiens, N.° 5, à Lille, pour une méthode perfectionnée d'utiliser les eaux courantes.

58.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 16 novembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Guislain, André-Joseph, à Cambrai pour un mécanisme applicable aux puits dits *puiseurs Guislain.*

59.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposee, le 18 novembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Ruez-Delsaux, à Cambrai, pour l'application de la diastase à la fermentation.

60.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 24 novembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du

Nord, par le sieur Daussin-Poiret, à Cambrai, pour une machine à concasser la chicorée.

61.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 24 novembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Mertens, à Ghiel (Belgique), élisant domicile chez le sieur Delvigne, rue Saint-Sauveur, à Lille, pour une machine à broyer et teiller le lin et autres matières textiles.

62.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 1.er décembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Minne, François, à Gand, élisant domicile chez le sieur Philippe Decock, à Lille, pour un système de fermeture des vitrines et volets.

63.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 16 décembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Hainaut frères, à Iwuy, pour l'application des courroies et cônes gradués à la marche des tordeuses à meules.

64.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 18 décembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Wurlod, Jean-Rudolphe, à Roubaix, pour un système de contre-tirage aux générateurs des machines à vapeur, amenant une économie de combustible.

65.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 22 décembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Pauwels, François à Bruxelles, représenté par le sieur Van-Laethen, rue Salle-le-Comte, N.° 14, à Valenciennes, pour une voiture dite *dormeuse de chemin de fer à lit mobile*.

66.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 27 décembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Loison, Joseph, à Valenciennes, pour un pétrin mécanique.

67.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 24 décembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Voets, frères, rue des Arts, N.° 40, à Lille, pour une machine à insérer les aiguilles dans les trous destinés à former les peignes cylindriques à grands diamètres.

68.° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée le 6 septembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Morel et compagnie, à Roubaix, et se rattachant au brevet d'invention de quinze ans pris, le 9 mai 1852, pour une machine à peigner toutes les matières filamenteuses.

69.° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée, le 21 septembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Bernier-Degorgue, Vieux-Marché-aux-Poulets, N.° 3, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de quinze ans pris, le 2 novembre 1850, pour un système de fiche à écrou et à gâche mobile.

70.° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée, le 13

septembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Leys, Irénée, à Dunkerque, et se rattachant au brevet d'invention de quinze ans pris, le 26 janvier 1852, pour la conservation des fromages de Hollande dits *de la province du Nord*, addition tendant à les dénommer *fromages Hoornleys*.

71.° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée, le 4 août 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Cail, à Denain, et se rattachant au brevet d'invention de quinze ans pris, le 20 septembre 1852, pour des moyeux de roues de locomotives et waggons en fer laminé.

72.° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée le 11 octobre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Cail, à Denain, et se rattachant au brevet d'invention de quinze ans pris, le 20 septembre 1852, pour des moyeux de roues de locomotives et wagons en fer laminé.

73.° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée, le 9 octobre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Pruvost-Coudroy et compagnie, à Dorignies, commune de Douai, et se rattachant au brevet d'invention de quinze ans pris, le 11 mai 1850, pour une machine applicable au séchage de différentes substances.

74.° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée, le 4 novembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Harding, Thomas-Richard, rue du Metz, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de quinze ans pris, le 20 décembre 1851, pour des perfectionnements apportés aux machines à peigner ou à étirer le lin et autres filaments.

75.° Le certificat d'addition dont la demande a été déposée, le 19 novembre 1852, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Vittrant, Louis, à Cambrai, et se rattachant au brevet d'invention de quinze ans pris, le 20 août 1852, pour la conservation des denrées.

76.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 10 janvier 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Malo et compagnie, à Dunkerque, pour une chaudière à vapeur.

77.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 7 janvier 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Nolet, Charles, à Gand, (Belgique), élisant domicile chez le sieur Van Meenen, place Saint-Martin, N.° 10, à Lille, pour une horloge électrique.

78.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 8 janvier 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Pauwels, François, à Molembeck, près Bruxelles (Belgique), représenté par le sieur Richard Van Laethen, rue Salle-le-Comte, N.° 14, à Valenciennes, pour un déflayeur continu.

79.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 13 janvier 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur de Bavay, Paul, à Bruxelles, élisant domicile chez le sieur Mathon neveu, rue des Jardins, N.° 12, à Lille, pour un régulateur hydraulique centrifuge applicable aux machines à vapeur et aux roues hydrauliques.

80.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 11 février 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Divoir-Leclercq, Grand'Place, à Lille, pour une cartouche culasse, dite *cartouche Divoir*.

81.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 10 février 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Serret-Hamoir, Duquesne et compagnie, à Valenciennes, pour un mode de construction de tourailles à betteraves.

82.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 15 février 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Bélanger, Charles-Eugène, à Fresnes, pour des perfectionnements apportés à la machine peigneuse *Heilmann*.

83.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 16 février 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Sapin, Gustave, à Lille, rue des Suaires, N.° 8, pour un moulin à broyer les couleurs à l'huile.

84.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 28 février 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Billet, Adolphe, à Cantin, près Douai, pour la calcination à vases clos, des produits de la distillation destinés à la fabrication de la potasse.

85.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 28 février 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Defernez, Jean-Baptiste, directeur des travaux aux mines de Douchy, pour un appareil de descente et de remonte dans les mines, dit *parachute Defernez*.

86.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 26 février 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Gellé, Charles, à Valenciennes, pour un procédé de décantation et de séparation des éléments composant un mélange.

87.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 4 mars 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Manche, Désiré, rue du Molinel, N.° 20, à Lille, pour une machine à peigner la laine et autres matières filamenteuses.

88.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 5 mars 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Martiny, Dieudonné, à La Madeleine-lez-Lille, pour un mode de peinture à l'huile brillante et inaltérable, contre toutes les intempéries, et s'employant dans tous les genres de peinture.

89.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été

déposée, le 9 mars 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur de Bavay, Paul, élisant domicile chez le sieur Mathon, rue des Jardins, N.° 12, à Lille, pour un système de préparation des fils métalliques destinés à la fabrication des pointes de Paris.

90.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 25 mars 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Bauchet-Verlinde, à Lille, pour une reliure de sûreté.

91.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 2 mars 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Tombe, Louis, à Valenciennes, pour la teinture des peaux.

92.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 5 avril 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Pruvost-Coudroy, et compagnie et Bertholomey, Eugène, à Douai, pour un appareil perfectionné de chauffage à l'air chaud, par l'application de toiles métalliques, disposées de manière à utiliser le calorique rayonnant d'un appareil de chauffage d'air.

93.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 7 avril 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Collette, Hector, à Seclin, pour une peigneuse mécanique.

94.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 8 avril 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Farier, Jean-Baptiste, à Marcq-en-Barœul, pour une chaise percée inodore.

95.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 15 avril 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Badart, Jean-Alexandre, à Moulins-Lille, pour un procédé d'extraction de la fécule au moyen d'une matière première et d'un appareil particulier.

96.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 14 avril 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par la dame veuve Leroy-Soyer, représentée par le sieur Leroy, à Cambrai, pour des moules à fonds de bouteilles.

97.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée, le 20 avril 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Langlet, Amédée-Florent, à Lille, pour un globe d'éclairage.

98.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 21 avril 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Mouraux frères, à Roubaix, pour un genre de rouleaux frotteurs, applicables à toutes machines préparatoires, ou métiers à filer, n'importe le genre de matières textiles qui ont besoin d'être frottées dans les diverses opérations qu'elles ont à subir avant d'être mises en tissus.

99.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 29 avril 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord,

par le sieur Nasmyty, James, rue d'Amiens, N.° 5, à Lille, pour des perfectionnements dans la méthode de produire et d'appliquer la puissance motrice.

100.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 7 mai 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Crochez-Vermagut, à Douai, pour une machine à broyer les couleurs.

101.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 4 mai 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Herteman, Auguste, à La Magdeleine, pour une application aux métiers à tisser.

102.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 6 mai 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Jacquart-Delesalle, à Lille, rue de Roubaix, N.° 23, pour une machine à écanguer le lin.

103.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 11 mai 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Basquin, Louis, à Lille, rue Saint-Sauveur, N.° 104 *bis*, pour un peigne cylindrique, garni d'aiguilles placées en ligne circulaire.

104.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 14 mai 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Huppe-Létrillard, à Cambrai, pour la fabrication d'un tissu en fil et pour le métier et les systèmes appliqués à ce métier.

105.° Le brevet d'invention de quinze ans, dont la demande a été déposée le 11 mai 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Juck, Pierre-Joseph, représenté par le sieur Cheval, à Roubaix, pour des perfectionnements dans les boîtes à bourrage et dans les bourrages employés dans les boîtes à bourrage, les coussinets, les pistons et les soupapes.

106.° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 12 mars 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Candelier, Jean-Baptiste, à Wazemmes, et se rattachant au brevet d'invention de quinze ans, pris le 3 mars 1852, pour un appareil destiné à purger et à blanchir les sucres bruts et en pain, au moyen du vide et de l'air comprimé.

107.° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 30 mars 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Lepan, à Lille, se rattachant au brevet d'invention de quinze ans, pris le 27 mars 1852, pour la fabrication des tuyaux en plomb.

108.° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 5 avril 1853, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Defernez, Jean-Baptiste, aux mines de Douchy, et se rattachant au brevet d'invention de quinze ans, pris le 28 février 1853, pour un appareil de descente et de remonte dans les mines, dit *parachute Defernez*.

TROISIÈME PARTIE.

STATUE élevée à la mémoire de Napoléon I.er, à Lille.

En septembre 1853, l'Empereur Napoléon III avait daigné visiter, à la Bourse de Commerce de Lille, l'emplacement où devait s'élever, un an plus tard, la statue que la Chambre de Commerce et le département tout entier par l'entremise de ses nombreux souscripteurs, voulaient ériger à Napoléon I.er, protecteur du commerce et de l'industrie. Sa Majesté avait été priée de vouloir bien présider à la pose de la première pierre de ce monument, mais des circonstances impérieuses ayant empêché la réalisation de ce vœu, l'Empereur consentit à se faire représenter à cette cérémonie et délégua à cet effet M. le sénateur Dumas.

Le dimanche 9 octobre 1853, jour désigné pour la pose de la première assise du monument national, M. Dumas, accompagné de M. le sénateur Mimerel, de M. Besson, Préfet du Nord, de M. le général baron Fririon, commandant le département, de M. Henri Lemaire, membre du Corps Législatif, de M. Demengeot, sous-préfet, secrétaire-général et de toutes les autorités de la ville, se rendit à la Bourse où furent prononcés trois discours remarquables; le premier, par M. Kuhlmann, président de la Chambre de Commerce de Lille; le second, par M. le Préfet du Nord, et le troisième, par M. le délégué de l'Empereur. Puis, M. Dumas descendit de son siége et posa la première pierre dans laquelle a été scellée une boîte en plomb contenant le procès-verbal suivant :

« L'an mil huit cent cinquante-trois, le 9 octobre,
» Sous le règne de Sa Majesté Napoléon III,
» M. Magne étant Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics,
» M. le général Grant étant commandant de la 3.e division militaire,
» M. Besson étant Préfet du département du Nord,
» M. le général baron Fririon étant commandant du département,
» M. A. Richebé étant Maire de la ville de Lille,
» M. Frédéric Kuhlmann étant président de la Chambre de commerce,
» M. le sénateur Dumas, délégué, en sa qualité d'ancien Ministre de l'Agriculture et du Commerce, par Sa Majesté Impériale, lors de sa visite à la Bourse de Lille, le 24 septembre de la même année, a posé la première pierre de ce monument destiné, par la Chambre de Commerce de Lille, à

« consacrer la reconnaissance de la France pour l'Empereur Napoléon I.er, » protecteur de l'Industrie nationale.

« M. Lemaire, membre de l'Institut, est chargé de l'exécution de la statue « à ériger, et M. Benvignat, architecte, est chargé de la construction du « piédestal et de l'ornementation des galeries qui entourent le monument.

» Ont signé le procès-verbal, à la Bourse de Lille, les jour, mois et an » que dessus;

« Dumas, Besson, A. Mimerel, baron Fririon, Aug. Richebé, « Demengeot, Frédéric Kuhlmann, Lemaire, Benvignat. »

Après cette cérémonie, M. le Président de la Chambre de Commerce distribua, au nom de M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, 10 médailles d'honneur à ceux des agents industriels et contre-maîtres qui, par l'ancienneté de leurs services, leur zèle et leur probité s'étaient montrés dignes de cette distinction. Toutes les députations d'ouvriers qui avaient été envoyées à Lille de tous les points du département reçurent en outre des médailles destinées à rappeler la fête à laquelle ils avaient pris part.

Le soir, un banquet, offert par la Chambre de Commerce, réunit, dans les salons de l'hotel-de-ville, toutes les autorités présentes, le matin, à cette solennité patriotique et nationale.

L'enthousiasme qui fut remarqué à cette époque n'était que le prélude de l'entraînement général que l'on constata le 3 décembre 1854, lors de l'inauguration de la statue. L'Empereur avait bien voulu, cette fois encore, se faire représenter et avait choisi pour délégué un de ses chambellans, M. le comte d'Arjuzon, député au Corps Législatif. Toutes les classes de la société avaient voulu assister à cette cérémonie imposante et attendaient avec impatience le moment où elles pourraient contempler une nouvelle image du fondateur de la prospérité française. Enfin, le voile tombe et la foule témoigne, par ses applaudissements et ses chaleureux vivats de son admiration pour le tableau qui se présente à ses yeux. L'Empereur est debout, revêtu de son costume impérial; de la main droite il s'appuie sur son sceptre, de la main gauche il semble protéger les attributs du commerce et de l'industrie. Il a déposé cette attitude fière et imposante du conquérant, il a adouci son regard d'aigle: ce n'est pas l'illustre général que l'assemblée a devant elle; c'est le glorieux empereur qui a crée, par sa volonté, ces sublimes inspirations du génie français, inspirations qui ont fait et feront toujours de notre patrie la première des grandes nations. Le bronze de la statue, lui-même, n'est pas un métal intrinséquement insignifiant; ce bronze c'est une conquête de l'Empereur; ce bronze, c'est du canon pris aux Autrichiens dans la fameuse journée d'Austerlitz (1). Ainsi.

(1) Ces bronzes avaient été donnés, par l'Empereur Napoléon I.er, à la Monnaie de Lille et avaient été convertis en balanciers.

singulier contraste qui rappellera à la fois le grand capitaine et l'immortel législateur, c'est avec les instruments de la guerre qu'a été façonnée la noble image du Napoléon de la paix.

Dès que la statue fut découverte, Mgr. Régnier, archevêque de Cambrai, revêtu de tous ses insignes, s'avança jusqu'au pied du monument, prononça un discours religieusement écouté et termina en bénissant solennellement l'œuvre patriotique du département du Nord.

Puis, M. le Délégué de l'Empereur, M. Besson, Préfet du Nord et M. Kuhlmann, président de la Chambre de Commerce firent entendre des allocutions qui excitèrent l'enthousiasme général et furent accueillies aux crix de : « Vive l'Empereur ! »

Immédiatement après eut lieu la distribution de dix medailles que M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics voulut bien, comme l'année précédente, accorder aux hommes les plus méritants choisis parmi tous les contre-maîtres du departement.

La cérémonie se termina par l'exécution de morceaux de musique et d'une cantate composée pour la circonstance.

A cinq heures, un banquet de 120 couverts fut offert aux sommités du département et de la ville. Des toasts nombreux y furent portés à l'Empereur, à l'Impératrice, au Délégué de l'Empereur, à l'armée d'Orient, à l'auteur de la statue et aux souscripteurs.

Le soir, un bal brillant et animé était donné par M. le Préfet, qui avait accueilli avec bonheur le projet de la Chambre de Commerce, et avait été, on peut le dire, le principal promoteur de l'œuvre de reconnaissance à laquelle il avait consacré tous ses soins et tout son dévouement.

SOCIÉTÉS D'AGRÉMENT.

Un relevé opéré en 1854 constate qu'il existe dans le département 853 sociétés d'agrément réparties entre 146 communes et comprenant près de 31,000 membres.

Voici la nomenclature de ces sociétés :

		NOMBRE de Sociétés.	NOMBRE de Sociétaires
Sociétés de jeux d'arc		266	8939
Id. d'arbalêtriers	Grande arbalète	92	2380
	Petite arbalète dite fléch.te	44	1090
Id. de tir au fusil ou à la carabine		6	136
A reporter		000	00000

		NOMBRE de	
		Sociétés.	Sociétaires.
	Report.....	666	66666
Sociétés	de jeu de boules.....	119	3181
Id.	de jeu de palet ou de baigneau.....	8	166
Id.	de jeux de cartes.....	45	1440
Id.	de danse.....	17	676
Id.	de fleuristes culture d'œillets).....	2	33
Id.	d'oiseleurs. exposition d'oiseaux.....	6	117
	combats de pinsons.....	22	385
Id.	d'apiculteurs. soins des abeilles exclus.	3	149
	id. et jeux de cartes .	18	352
Id.	d'anciens militaires.....	9	585
Cercles.....		46	4138
Sociétés musicales	instrumentales	59	2316
	chorales.....	40	1039
Id.	littéraires : de lecture, d'émulation, de conversation.....	13	425
Id.	dramatiques : de déclamation, de rhétorique.....	6	122
Id.	religieuses ou de charité.....	32	3111
	Total.....	853	30780

Ces nombres se divisent entre les arrondissements de la manière suivante :

Dunkerque.....	40	1941
Hazebrouck.....	151	4092
Lille.....	538	20124
Cambrai.....	8	738
Avesnes.....	7	191
Douai.....	22	1172
Valenciennes.....	86	2522
	853	30780

Comme on le voit, les sociétés d'archers sont les plus nombreuses. L'arrondissement de Lille est celui qui en possède le plus.

Quelques-unes de ces associations ont une origine très-reculée. La plus ancienne est celle de Saint-Sébastien, à Dunkerque, créée, dit-on, en 1322, sous Robert de Cassel. Vient ensuite celle de La Bassée que l'on assure avoir été fondée en 1390 par Philippe, duc de Bourgogne, père de Charles V, roi de France. D'autres sociétés d'archers possèdent des lettres-patentes de Charles-Quint (1552) ou

des princes qui ont gouverné la Flandre sous la domination espagnole jusqu'à la conquête de Louis XIV.

Presque toutes ces sociétés sont placées sous l'invocation de Saint Sébastien, en souvenir de son martyre.

Les sociétés d'arbalêtriers sont plus particulièrement vouées à Saint Georges. L'origine de quelques-unes remonte aux mêmes époques que celles ci-dessus rappelées.

Le jeu de boules n'est pratiqué que dans les arrondiesements d'Hazebrouck et de Lille. Une société de ce genre existait à Fives en 1809 ; elle était alors la seule dans le département ; les autres ne paraissent avoir été organisées qu'après 1815 et n'ont pris même une certaine extension que depuis environ dix ans. Elles sont placées sous l'invocation de Saint Paul.

Les sociétés de jeux de palets ou de *beigneau* existent presque toutes à Wazemmes, près Lille.

Celles de joueurs de cartes sont presque toutes établies dans l'arrondissement de Lille ; il en est trois dans cette ville qui sont spéciales au jeu de piquet. On a compris dans cette catégorie quelques réunions composées de membres appartenant exclusivement à certains corps de métiers, tels que vanniers, charpentiers. menuisiers, etc.

Parmi les cercles, figure en première ligne le *Cercle du Nord*, à Lille, qui compte un millier de membres pris parmi les commerçants et notables de la localité ; puis viennent les cercles de Roubaix, Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, etc. Ces réunions, qui ont plusieurs points de similitude avec les *casinos* de Belgique et les *clubs* d'Angleterre entrent de plus en plus dans les usages du pays.

Le goût de la musique est tellement répandu aujourd'hui dans le département, que l'on y rencontre des sociétés chorales ou instrumentales jusques dans de simples villages. Lille renferme un assez grand nombre de ces sociétés, mais celle qui s'y fait plus particulièrement remarquer, en raison du double but artistique et philanthrophiqué qu'elle se propose, est *l'Association musicale*. Cette société est établie non-seulement dans l'intérêt d'une bonne exécution des œuvres de l'art, mais encore pour améliorer la position des artistes qui la composent et leur assurer une retraite.

Lille et Wazemmes possèdent surtout des sociétés de danse. Ces réunions sont composées d'ouvriers qui s'associent pour fêter le carnaval.

Les sociétés d'oiseleurs se divisent en deux catégories : les éleveurs ou amateurs d'oiseaux, et les *pinsonniers*. Ces derniers crèvent les yeux à de malheureux pinsons et les dressent à soutenir des combats ou luttes de chant, dans lesquels des paris, souvent assez considérables, sont engagés. Les pinsonniers ne se rencontrent que sur la frontiere dans les arrondissements de Lille, Hazebrouck et Dunkerque.

Les sociétés d'agriculteurs sont toutes établies dans l'arrondissement de Lille, principalement à Herlies et Phalempin. Dix-huit d'entre elles ne s'occupent pas seulement des soins à donner aux abeilles : elles se réunissent périodiquement pour se livrer aux jeux de cartes. Ces sociétés sont toutes placées sous l'invocation de Saint-Valentin.

Les associations d'anciens militaires sous le patronage de Saint-Martin, sont réparties dans les villes de Roubaix, Tourcoing, Armentières, Merville, Bergues, et dans quelques communes rurales.

Les sociétés littéraires ou de lecture, à part les sociétés scientifiques existant à Lille et dans les chefs-lieux d'arrondissement, sont au nombre de treize. Ce nombre, qui tend à s'accroître, démontre que le goût de la lecture se répand parmi les populations et jusques dans les campagnes. Plusieurs communes rurales, notamment celles de Baisieux et Chéreng possèdent des sociétés de bons livres.

Les villes de Cassel, Bergues et Bailleul ont chacune une société dramatique bien organisée. Bailleul possède, en outre, une société de rhétorique.

Enfin, parmi les sociétés classées sous le titre de sociétés religieuses ou de charité figurent celles de Saint-Joseph, de Saint-François-Régis, de Saint-Vincent-de-Paul, de patronage de jeunes apprentis ou autres, ayant toutes pour but la moralisation de la jeunesse.

NÉCROLOGIE.

DU BOSQUIEL.

La commune de Bondues et la ville de Lille ont eu à regretter pendant l'année qui vient d'expirer, la mort d'un citoyen dont la vie pure et l'esprit de bienfaisance ont fait, et feront longtemps l'admiration des gens de bien.

M. Du Bosquiel de Bondues (Albert), était issu d'une famille très-ancienne du pays. De bonne heure, il montra le désir de se rendre utile à ses concitoyens; mais ce ne fut que plus tard, lorsqu'il fut placé à la tête de l'administration municipale de Bondues, qu'il put se livrer d'une manière suivie et efficace, aux inspirations de son cœur bienveillant et généreux. Doué d'un esprit juste et conciliant, il administra cette commune plutôt en père qu'en magistrat; aussi, les habitants lui avaient ils voué la plus profonde vénération. Vou-

lant, il y a quelques années, lui donner un témoignage de leur attachement, ils firent placer son portrait en pied dans la salle des séances de l'administration municipale. Cette marque touchante de leur reconnaissance fut pour lui une douce récompense de ses soins de tous les instants. Les pauvres le considéraient depuis longtemps comme leur providence, lorsqu'il conçut la pensée de fonder à Bondues un hospice pour les vieillards indigents. Le projet ne tarda pas à recevoir son exécution; les travaux furent entrepris et bientôt un bâtiment spacieux pourvu de tout le mobilier nécessaire s'ouvrit, pour recevoir quinze malheureux âgés et infirmes. En même temps, M. Dubosquiel dota cet établissement de revenus suffisants, qu'il augmenta successivement par ses largesses. Il couronna cette œuvre éminemment charitable en lui assurant un legs par testament.

M. Dubosquiel a exercé pendant vingt-neuf ans les fonctions de maire de Bondues. Cette commune bénit tous les jours le nom de l'homme à qui elle doit les établissements qu'elle possède et la prospérité dont elle jouit.

L'Empereur avait su apprécier ses excellents services et son caractère désintéressé et honorable : lors de son passage à Lille, il avait décerné à cet homme de bien, légionnaire déjà depuis plus de trente ans, la croix d'officier de la Légion-d'Honneur. M. Dubosquiel reçut avec bonheur cette précieuse récompense, mais il n'en put jouir longtemps : ce fut vers la fin de juillet 1854 que s'éteignit ce bon citoyen dont les vertus philantropiques éterniseront la mémoire.

DE BRIGODE.

Le 5 août 1854, est mort à Paris, après une courte maladie, un homme éminent du pays, dont nous allons essayer de retracer la vie politique.

Le baron de Brigode (Romain), officier de la Légion-d'Honneur, ancien pair de France, est né à Lille, en 1775. Sa famille était d'origine hollandaise et était venue s'établir dans la Flandre, lors des troubles qui agitèrent les Pays-Bas pendant les sixième et dix-septième siècles. Elle ne tarda pas à prendre un rang distingué parmi la noblesse du pays : et lorsque le premier Consul vint visiter Lille, elle fut une de celles qui attirèrent son attention; l'illustre capitaine résolut de la rallier à son gouvernement.

En 1803, M. de Brigode fut appelé au Conseil d'Etat, en qualité d'auditeur. Deux ans après, il entra au Corps législatif, où il ne pût rester que jusqu'en 1810, un décret ayant fiéx à quarante ans la limite d'âge des députés. Après les événements de 1815, M. de Brigode fut réélu membre de la Chambre des Députés, et prit place sur les bancs de la gauche modérée. C'est à partir de ce moment que l'homme politique apparaît au grand jour. En effet, en 1817, le

discours qu'il prononça sur la liberté de la presse, fut regardé comme une œuvre remarquable, et de cette époque à 1822, M. de Brigode ne laissa échapper aucune occasion de défendre avec zèle et dévouement les principes constitutionnels.

Ayant échoué aux élections qui eurent lieu pour la Chambre septennale, il se retira dans la commune d'Annappes, dont il était Maire, et s'efforça de doter cette localité de nombreuses améliorations. C'est pendant ce repos forcé qu'il fonda un établissement où les enfants pauvres purent aller puiser cette instruction primaire, si nécessaire à la moralisation de la population.

En 1827, M. de Brigode est nommé de nouveau membre de la Chambre des Députés; fidèle à ses principes, il va reprendre sa place à la gauche modérée; deux ans après, il votait l'adresse des 221.

En 1831, il est encore choisi par les électeurs du Nord, et prononce un discours contre la loi sur l'hérédité de la pairie.

En 1837, le gouvernement l'appelle à la Chambre des Pairs, dont il consent à faire partie sans, toutefois, renoncer aux idées qu'il avait énoncées six ans auparavant. Il conserva neuf années cette dignité nouvelle, et ne rentra dans la vie privée qu'après la révolution de 1848, à laquelle ses convictions ne lui permirent pas d'adhérer.

DUPONT-DELEPORTE.

Le département a à regretter, cette année, la perte d'un de ses anciens administrateurs, M. le baron Dupont-Deleporte.

M. Dupont-Deleporte avait fait partie du Conseil d'Etat, d'abord en qualité d'auditeur de première classe, ensuite en qualité de maître des requêtes. En 1810, alors qu'il occupait cette fonction, l'Empereur l'appela à la préfecture de l'Ariège qu'il administra d'une manière remarquable. Son affabilité et sa modération en faisaient un homme précieux pour diriger une population étrangère, récemment réunie à la France: M. le baron Dupont-Deleporte fut nommé préfet du département du Taro. Il conserva ce poste de confiance jusqu'aux événements de 1814 qui, ayant amené le démembrement de l'Empire français, rendirent le département du Taro au duché de Parme. Sous la première restauration, M. Dupont-Deleporte n'occupa aucun emploi. Mais, pendant les cent jours, il fut réintégré dans ses fonctions de préfet et fut chargé de l'administration du département du Nord. Pendant ces trois mois, M. Dupont-Deleporte déploya la plus grande activité. On dut à son zèle et à son patriotisme l'organisation rapide des gardes nationales mobiles, et des employés des douanes; il prit enfin, dans ces circonstances difficiles, toutes les mesures nécessaires au maintien de l'ordre et à la défense du pays.

Après la seconde restauration, M. Dupont-Deleporte fut chargé

de faire reconnaître l'autorité du roi Louis XVIII, dans le département, et s'acquitta de cette mission, délicate pour lui, avec autant de tact que de bonheur.

Son dévouement à l'Empereur fut la cause de sa chute; peu de temps après le rétablissement de la royauté, il fut remplacé et demeura sans emploi à partir de cette époque.

M. le baron DUPONT-DELEPORTE emporta les regrets des habitants du département qui voyaient avec peine le départ d'un homme qui leur avait donné de nombreuses preuves de sa sollicitude.

Cet éminent magistrat demeura de nouveau dans la retraite jusqu'après la révolution de 1830; il fut appelé alors à la préfecture du département de la Seine-Inférieure qu'il administra avec distinction et à la grande satisfaction des populations pendant une période de 17 années. Il ne cessa ses fonctions qu'après les graves événements qui se passèrent à Rouen pendant la révolution de 1848.

MERLIN.

L'année 1854 a vu s'éteindre un de ces hommes dont la vie bien remplie semble proposée comme un noble exemple à suivre : le général de division MERLIN, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, laissera de longs regrets dans l'âme de ceux qui l'ont connu.

MERLIN (Antoine-François-Eugène), né à Douai, le 27 septembre 1778, était fils du célèbre jurisconsulte de ce nom. Tout jeune encore, il voulut payer sa dette à la patrie alors menacée de toutes parts; aussi, à 14 ans, on le comptait déjà parmi les braves défenseurs de la France. En 1793, il fit sa première campagne à l'armée des côtes de Brest; il sut si bien se faire remarquer, dès le commencement de sa carrière, qu'il obtint bientôt un avancement non moins rapide que mérité. Au mois de janvier 1799, il prend part au combat de Feldkirch où il est grièvement blessé. Quelque temps après, complètement rétabli, il fait partie de l'armée d'Egypte et a le bonheur d'être attaché, en qualité d'aide-de-camp, à la personne du général en chef Bonaparte. Le grand capitaine ne tarda pas à distinguer les qualités éminentes du jeune Merlin : il le chargea de plusieurs missions difficiles dont l'intelligent officier s'acquitta avec succès.

En 1808, nous retrouvons MERLIN en Espagne, à la tête du 3.e régiment de hussards; il conserva ce commandement pendant trois campagnes dans la péninsule. C'est au milieu de l'une de ces campagnes, en 1809, les 22 et 23 octobre, qu'il se distingua par de brillantes charges de cavalerie qu'il dirigea contre le corps des guerillas de Longa et contre le 16.e dragons anglais.

En 1814, MERLIN est arrivé au grade de général de brigade et

commande par intérim une division ; il combat vaillamment à Ferté-Milon, fait mettre bas les armes à trois bataillons prussiens près du pont de Sillery. A Epernay, il chasse les cosaques du général Battenborn et s'empare de 60 voitures et de 300 chevaux.

Pendant les cent jours, l'Empereur, qui veut récompenser sa fidélité, lui confère le grade de général-major des chasseurs à cheval de la garde impériale.

Après 1830, MERLIN, nommé général de division, est chargé de l'administration de la 9.e division militaire. Peu de temps après, le département du Nord le nomme député. Dans ce nouveau poste, le général MERLIN trouve encore le moyen de briller, mais son âge et ses blessures lui commandent un repos nécessaire, et il est obligé de prendre sa retraite.

Depuis ce moment, MERLIN vécut dans cette espèce de calme et d'obscurité dont tous les anciens soldats semblent avides. Ses relations se bornaient à ses nombreux amis qui regretteront longtemps son affabilité distinguée et ses manières urbaines.

REYTIER.

Louis-Étienne-Auguste REYTIER naquit à Arras le 11 décembre 1777, d'une famille noble. Fort jeune encore quand la révolution éclata, il fut admis comme chirurgien sous-aide à l'hôpital militaire de Douai. Son père était émigré. Mme. Reytier, menacée de perdre la liberté et la vie, fut sauvée peut être par cette vocation de son fils, employé au service de la république. Celui-ci, durant ces moments terribles, fit souvent preuve d'habileté et de courage. C'est ainsi qu'à Auby, propriété de ses ancêtres, il sut tenir tête et résister efficacement à deux séides de Lebon, envoyés là pour persécuter une famille dont le chef était coupable du crime d'émigration. En 1796, lors de la suppression de l'hôpital militaire de Douai, le jeune REYTIER, qui se sentait de plus en plus voué à la carrière médicale, obtint de ses parents, non sans peine, l'autorisation de suivre les cours qui venaient de se rouvrir à Paris. C'est là que, livré à des études sérieuses, constantes et approfondies, il s'initia à toutes les parties de la science, et se familiarisa avec les secrets les plus ardus de la pratique, surtout de la pratique chirurgicale. Il revint à Douai en 1806, muni du diplôme doctoral, et épousa bientôt après Mlle. Picart, fille d'un notaire, ancien avocat au parlement de Flandre. L'administration des hospices le nomma, en 1807, chirurgien adjoint de l'hôpital-général. On sait combien fut grande en 1813, lors de la retraite de nos armées, l'affluence des malades dans les hôpitaux militaires et civils du Nord. Le zèle et les soins du docteur REYTIER ne faillirent jamais pendant ces circonstances graves.

Déjà médecin en chef par intérim de l'Hôtel-Dieu, il put prêter encore son assistance à celui qui dirigeait le service médical dans l'église Notre-Dame, transformée en hôpital temporaire. Là comme ailleurs le typhus ne manqua point de sévir. M. Reytier en ressentit des atteintes qu'il surmonta à force de zèle et d'ardeur pour son service d'ailleurs tout gratuit. En 1815 il organisa, avec le même désintéressement, mille lits pour les malades qui encombraient tous ces hôpitaux temporaires. L'année suivante il fut choisi pour remplacer M. Eudes, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu. Dès lors sa clientèle avait pris de grands développements. On l'appelait, on le consultait de tous les environs, et même des villes voisines. Ses formes polies et franches, son langage clair, facile et gracieux le faisaient rechercher, et ajoutaient encore, s'il se peut, au mérite de son savoir. Mais son dévouement et sa popularité éclatèrent surtout en 1832, lorsque le choléra exerça tant de ravages à Douai. Nuit et jour, chez lui et dans la rue, on le cherchait, on l'arrêtait, on l'interrogeait, comme s'il avait eu sur le fléau un absolu pouvoir. On était tenté d'y croire lorsqu'on le voyait toujours debout et actif, tandis que dans ce même Hôtel-Dieu succombaient pharmaciens, élèves et infirmiers. Et lorsque le fléau revint, tout aussi funeste, en 1849, le médecin se montra devant lui tout aussi calme, tout aussi intrépide qu'auparavant. On lui décerna alors une médaille d'or en commémoration de ses services. On s'étonne qu'ils ne lui aient pas valu la croix de la Légion-d'Honneur. Tant de travaux, les progrès de l'âge, et, pour comble, la mort de Mme. Reytier, portèrent enfin une atteinte grave à sa santé, déjà chancelante. Le médecin qui lui avait été adjoint pour le service de l'Hôtel-Dieu étant tombé malade, M. Reytier, malgré un froid très-intense, se remit à la besogne et contracta une affection de poitrine, suivie d'hémorragie. On le transporta vers la fin de septembre 1854 à Auby, où pendant trois mois il fut constamment alité, conservant toute sa mémoire, toute sa présence d'esprit, donnant des avis, écrivant des consultations. Il expira le 31 décembre, après avoir demandé et reçu, avec la foi vive du chrétien, les secours de la religion. A ses obsèques, personne ne prit la parole. « N'ayant jamais, dit M. Reytier, dans ses dispositions testamentaires, cherché l'éclat pendant ma vie, je n'en demande pas après ma mort. Je veux qu'il ne soit prononcé aucun discours sur ma tombe. »

Il avait été dès l'an XI reçu membre de la Société libre d'amateurs des sciences et arts de Douai, qui depuis fut Société centrale d'agriculture, etc. On l'en proclama membre honoraire en 1823. Il appartenait en outre à la Société d'Emulation de Cambrai, à l'Académie d'Arras, aux Sociétés médicales de Douai, de l'Eure, etc., au Conseil de salubrité du Nord.

DE WARENGHIEN.

Louis-Philippe-François, baron DE WARENGHIEN, né à Douai le 5 août 1771, appartenait à une ancienne famille de Flandre qui s'était fait depuis longtemps remarquer dans la magistrature et dans les armes. Il fit ses études à Paris, au collége des Quatre-Nations, et se signala de bonne heure par de brillants succès. Ses professeurs furent le savant abbé Carbonnel qui, plus tard, devint recteur de l'université de Paris, et le célèbre abbé Geoffroy, critique du journal des *Débats*. Ce fut pendant son séjour dans la capitale qu'il se lia avec deux hommes qui devinrent plus tard ses amis intimes, le général Kellermann et le savant Marcel, membre de l'Institut d'Egypte.

Après avoir terminé ses humanités, DE WARENGHIEN se livra à l'étude du droit; quelques années après il obtint le grade de licencié. Alors, il se fixa à Douai, où nous le retrouvons en 1790, avocat au Parlement de Flandre. La même année il est nommé chef du bureau du contentieux, défenseur des causes de l'Etat, et membre de l'administration de l'hôpital général.

Ces marques de confiance, que lui donnaient et l'Etat et sa ville natale, s'adressaient pour ainsi dire au caractère loyal de l'homme privé, mais voici bientôt une autre circonstance qui prouve tout le cas qu'on faisait de la capacité judiciaire du jeune DE WARENGHIEN. L'illustre jurisconsulte Merlin le prend pour collaborateur dans la rédaction des règlements des établissements de charité. Ce fait seul aurait établi sa réputation, et cependant ce n'est pas tout; peu de temps après, en 1792, il gagna une cause dans laquelle il avait pour adversaire le célèbre avocat Desprès, son ancien maître à l'Ecole de droit de Douai.

C'est à ce moment que DE WARENGHIEN quitte la jurisprudence pour entrer dans l'administration militaire. Il est d'abord attaché, en qualité d'aide, au corps des commissaires des guerres, puis il passe à l'armée de Dumouriez et débute à Jemmapes. Nommé commissaire des guerres, il sait si bien se faire remarquer dans ce poste, qu'on lui confie, par intérim, la place d'ordonnateur des guerres, dans laquelle il se signale par un mérite exceptionnel et par une grande probité.

A la retraite de Russie, il était à Munster. Aussi humain que brave et désintéressé, il profita de l'autorité que lui donnait son titre pour organiser, avec une activité et une intelligence des plus louables, des hôpitaux militaires. Mais il fut victime de son zèle et tomba atteint lui-même du typhus Longtemps sa vie fut en danger. et quand il put revenir en France, l'Empereur qui avait su apprecier ses services et qui les aurait récompensés, l'Empereur avait abdiqué. Alors DE WARENGHIEN se retire à Douai, où, pendant quelque

temps, le Gouvernement semble l'avoir oublié. Comme compensation, on lui accorde néanmoins la place de sous-intendant militaire, puis on lui donne la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur et celle de Saint-Louis. Jusqu'en 1828, époque à laquelle il reçut sa retraite, DE WARENGHIEN remplit sa charge avec tout le zèle et toute l'aptitude dont il était susceptible.

Mais si le Gouvernement n'appréciait pas autant qu'il l'aurait dû faire la valeur d'un homme comme DE WARENGHIEN, les habitants de Douai rendaient un éclatant hommage à ses qualités. Ses concitoyens purent mieux juger encore son amour pour sa ville natale, lorsqu'il fut investi des fonctions d'adjoint, et peu après, de celles de Maire. Il resta malheureusement peu de temps à la tête de l'administration municipale de Douai, car la révolution de 1830 arriva, et il fut révoqué.

A partir de cette époque, il se livra sans relâche à son goût pour l'étude, qu'il avait toujours conservé, même pendant sa vie active d'administrateur militaire.

DE WARENGHIEN n'était pas seulement un bibliophile distingué, il possédait encore de nombreuses connaissances en agriculture. Aussi, depuis 1802 jusqu'à l'époque de sa mort, il resta constamment membre de la Société des Amis des arts, de la Société d'agriculture, de celle de l'industrie. Il faisait en outre partie de la commission de la Bibliothèque, et était l'un des administrateurs de la Caisse d'épargne.

BELLES ACTIONS,

TRAITS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

Les traits de courage et de dévouement ont donné lieu, pendant l'année 1854, à la délivrance de 3 médailles d'or et de 35 médailles d'argent décernées par M. le Ministre de l'Intérieur.

Deux médailles ont aussi été décernées par le gouvernement belge à des habitants du Nord.

Une somme de 1120 fr. a, en outre, été distribuée par M. le Préfet à 60 individus qui se sont signalés par de belles actions.

Les médailles en or ont été décernées :

1.° Au sieur Bouquet, Joseph, éclusier à Dunkerque, pour le courage et le dévouement dont il a fait preuve dans plusieurs circonstances.

2.° Au sieur Oget, Jean-Louis, brigadier des douanes à Pont-sur-Sambre, pour avoir déjoué, au péril de ses jours, les projets d'un incendiaire, et soutenu contre lui une lutte des plus vives.

3.° Au sieur Veys, Pierre-Joseph, sapeur-pompier à Lille, pour avoir sauvé la vie à plusieurs personnes qui se noyaient, et s'être distingué dans plus de vingt incendies.

Les médailles en argent ont été décernées :

1.° Au sieur Bécourt, Achille, agent de police à Condé, pour le dévouement dont il a fait preuve en sauvant, au péril de ses jours, plusieurs personnes qui se noyaient, et principalement en 1850, lors des inondations qui envahirent le canton de Condé.

2.° Au sieur Boulangé, Jean-Nicolas, brigadier des douanes à Mons-en-Barœul, qui, au péril de ses jours, s'est introduit dans une profonde citerne remplie d'eau, d'où il a arraché à une mort certaine un enfant de six ans qui y était tombé et ne donnait déjà plus aucun signe de vie.

3.° Au sieur Loison, Achille, sous-brigadier des douanes à Ohain, qui a sauvé d'une mort imminente deux personnes qui se noyaient dans un étang.

4.° Au sieur Vennin, Jean-Baptiste, sergent de sapeurs-pompiers à Houplines, qui a sauvé un enfant tombé dans la Lys, sous un bateau et près des roues d'un moulin, et quatre autres personnes qui se noyaient dans la même rivière.

5.° Au sieur Pottier, Séraphin, sergent-major de sapeurs-pompiers à Esquermes, pour le courage dont il a fait preuve dans un incendie et pour avoir sauvé un enfant qui se noyait.

6.° Au sieur Mignelet, Etienne, domicilié au Quesnoy, pour le dévouement dont il a fait preuve en descendant dans un puits extrêmement profond, pour en retirer une femme âgée qui y était tombée.

7.° Au sieur Martin, Abel, ouvrier tisseur à Walincourt, pour le dévouement dont il a fait preuve dans un incendie.

8.° Au sieur Barbieux, Louis, batelier à Saint-Amand, pour différents actes de sauvetage qu'il a accomplis.

9.° Au sieur Soulliez, Aimé, batelier à Merville, qui a sauvé, au péril de ses jours, plusieurs personnes qui se noyaient.

10.° Au sieur Bonte, Achille, maître couvreur à Armentières, qui a sauvé la vie à un homme tombé dans la Lys, et que la rapidité du courant entraînait, et à deux enfants qui avaient disparu dans la même rivière, et qui eussent infailliblement péri sans son généreux dévouement.

11.° Au sieur Lecompte, Jean-Jacques-Saure, maire de Quérenaing.

12.° Au sieur Désespringalle, Benoit-Joseph, garde-champêtre à Quérenaing,

Qui se sont signalés d'une manière remarquable pour arrêter les progrès d'un incendie.

13.° Au sieur Cornille, Pierre-Joseph, journalier à Lille, qui a exposé ses jours pour sauver un enfant qui se noyait, et pour avoir retiré de la rivière un homme que le courant entraînait;

14.° Au sieur Desir, ouvrier à Lille,

15.° Au sieur Soufflet, ouvrier à Lille,

Pour le dévouement dont ils ont fait preuve lors de l'incendie qui a éclaté dans la filature de coton de M. Desmons, où ils sont employés.

16.° Au sieur Lefebvre, Albert, sergent de sapeurs-pompiers à Lille, pour le courage et le dévouement dont il a fait preuve dans de nombreux incendies.

17.° Au sieur Treffel, Charles, charretier à Lille, qui s'est signalé par différents actes de courage.

18.° Au sieur Debril-Arnout, Louis, sapeur-pompier à Bergues, pour le courage et le dévouement dont il a fait preuve en plusieurs circonstances.

19.° Au sieur Lefèvre, Louis-Désiré, préposé des douanes à Flers, pour le dévouement dont il a fait preuve dans un incendie.

20.° Au sieur Guilnet, instituteur communal à Noyelles, pour avoir, au péril de ses jours, sauvé la vie à plusieurs enfants.

21.° Au sieur Destain, Louis, écuyer, à Lille, pour le courage et le dévouement dont il a fait preuve en diverses circonstances.

22.° Au sieur Derache, marchand poissonnier à Lille, pour avoir sauvé deux enfants qui avaient disparu sous la glace, et trois autres personnes en danger de périr dans les eaux.

23.° Au sieur Carlier, Pierre, ouvrier teinturier à Lille, pour le dévouement dont il a fait preuve en sauvant, au péril de ses jours, un enfant qui était tombé dans la rivière, et qu'un courant rapide avait entraîné.

24.° Au sieur Petit, Désiré, couvreur à Prisches, pour le devouement dont il a fait preuve dans deux incendies.

25.° Au sieur Duthoit, Charles, charpentier à Marquette, pour divers actes de courage.

26.° Au sieur Fatral, Adolphe, employé à Lille, pour avoir sauvé un enfant qui était tombé dans la rivière, et que le courant entraînait.

27.° Au sieur Thiéry, Hippolyte, maître maçon à Sars-Rosières, qui a sauvé, au péril de ses jours, trois personnes qui étaient tombées asphyxiées dans un four à chaux.

28.° Au sieur Gay, François-Eugène, surveillant au chemin de fer du Nord, pour le courage et le dévouement dont il a fait preuve dans plusieurs incendies.

29. Au sieur Lejeune, Eugène, tambour des sapeurs-pompiers, à Houplines, pour le courage qu'il a montré dans un incendie.

30.° Au sieur Souguenet, Adolphe, sous-officier de sapeurs-pompiers à Watten, pour le courage et le dévouement dont il a fait preuve en diverses circonstances.

31.° Au sieur Landeau, maire de Watten, pour avoir sauvé la

vie à plusieurs personnes qui se noyaient, et pour les utiles services qu'il a rendus comme commandant des sapeurs-pompiers de Watten.

32.° Au sieur Wulles, Jacques-Maximilien-Louis, sous-brigadier des douanes à Armentières, pour avoir, au péril de ses jours, retiré de la Lys un enfant et une femme qui se noyaient.

33.° Au sieur Bouville, Louis-Alexandre-Edouard, canotier des douanes à Dunkerque, pour le dévouement dont il a fait preuve en descendant dans un puits pour retirer un ouvrier qui y était asphyxié par les émanations du gaz.

34.° Au sieur Lecourt, caporal de sapeurs-pompiers à Wavrin, qui s'est signalé dans plusieurs incendies.

35.° Au sieur Lefebvre, Adolphe, lamineur à Maubeuge, pour le courage dont il a fait preuve en retirant un homme qui était tombé dans le canal de la Sambre, à un endroit très-périlleux.

Les médailles accordées par le gouvernement belge sont :

1.° Une médaille en vermeil décernée au sieur Rifiaux, batelier à Condé.

2.° Une médaille en argent décernée au sieur Manier, batelier à Dunkerque,

Qui se sont distingués par leur courage et leur dévouement.

La somme de 1,120 francs a été répartie entre les dénommés ci-après :

1.° Au sieur Sarazin, Benjamin, maréchal-ferrant à Salomé, qui a arraché à une mort certaine un enfant de dix ans qui était dévoré par les flammes.

2.° Au sieur Malingreau, sous-brigadier de douanes à Gravelines, qui a fait preuve de dévouement en plusieurs circonstances.

3.° Au sieur Vermoote, Amand, garde-de-police à Bourbourg, qui a sauvé, au péril de sa vie, deux jeunes filles qui avaient disparu sous la glace.

4.° Au sieur Fourmay, Louis, ouvrier limeur à Cerfontaine, qui a fait preuve de dévouement en sauvant la vie à un enfant de trois ans qui était tombé dans la rivière de Solre.

5.° Au sieur Renoncourt, Constant, sapeur-pompier à Estaires, qui a fait preuve de courage lors de l'incendie qui a éclaté à Estaires le 22 novembre 1853.

6.° Au sieur Hauten, ouvrier lesteur à Dunkerque, qui a fait preuve de dévouement en diverses circonstances, et notamment le 13 janvier 1854, en sauvant la vie à un homme qui était tombé à la mer.

7.° Au sieur Desprez, Constant,

8.° Au sieur Dubois, Pierre-Antoine,

9.° Au sieur Ségard, Chrysostôme,

10.° Au sieur Lefebvre, Célestin,

Tous quatre domiciliés à Ostricourt, qui se sont signalés dans l'incendie qui a éclaté à Ostricourt, le 22 janvier 1854.

11.° Au sieur Houzé,

12.° Au sieur Briffaut,

13.° Au sieur Bothemé.

Tous trois domiciliés à Lannoy, qui ont montré un dévouement digne d'éloges pendant l'incendie qui a éclaté à Lannoy, dans la nuit du 26 au 27 janvier 1854.

14.° Au sieur Blanchard, Guilain, ouvrier à Gommegnies, qui a reçu dans un incendie des blessures graves qui ont nécessité l'amputation des doigts d'un pied.

15.° Au sieur Gingène, Pierre,

16.° A la dame Laserrure, Esthère, femme Gingène,

A Marcq-en-Barœul, qui ont sauvé au péril de leurs jours, un enfant de 7 ans et demi qui était tombé dans le bassin de l'écluse.

17.° Au sieur Lelièvre, Toussaint-Jean-Baptiste, ouvrier charpentier à Capelle, qui a fait preuve de courage lors de l'incendie qui a éclaté à Capelle dans la nuit du 13 au 14 mars 1854.

18.° Au sieur Porée, Guilbert, à Marcq-en-Barœul, qui a fait preuve de courage et de dévouement en plusieurs circonstances et notamment pendant l'incendie qui a éclaté à Marcq-en-Barœul, le 4 avril.

19. Au sieur Depauvre-David, batelier à Roubaix, qui a sauvé, au péril de ses jours, un enfant qui était tombé du haut d'un pont et qui avait disparu sous l'eau.

20.° Au sieur Riffaut, Albéric, batelier à Roubaix, qui a retiré de l'eau avec de grands efforts et beaucoup de danger une jeune fille qui s'y était jetée volontairement.

21.° Au sieur Terlain, Louis, tisserand à Armentières, qui a sauvé au péril de ses jours un jeune enfant qui était tombé accidentellement dans le canal de la Lys.

21.° Au sieur Milleville, Pierre-Joseph,

22.° Au sieur Rousseau, Patrice,

Ouvriers à Thumeries, qui ont fait preuve de courage lors de l'incendie qui a éclaté dans la forêt domaniale de Phalempin.

24.° Au sieur Roland, Jean-Baptiste, couvreur en paille à Marbaix qui a fait preuve de courage lors de l'incendie qui a éclaté à Marbaix, le 28 janvier 1854.

25.° Au sieur Lambin, Charles, ouvrier à Estaires, qui s'est jeté tout habillé dans la rivière de la Lys, pour en retirer un jeune homme qui avait déjà disparu sous l'eau et que le courant emportait.

26.° A la veuve Lefebvre, journalière à Wambrechies, qui a fait

acte de dévouement et de courage, en retirant du canal, à un endroit où le courant est très rapide, un jeune enfant qui y était tombé.

27.° Au sieur Turpin, Théophile, ouvrier lattier à Merville, qui s'est jeté tout habillé à l'eau pour en retirer une femme qui y était tombée accidentellement, et qui se trouvait en danger de s'y noyer.

28.° Au sieur Deberre, Pierre, tailleur d'habits à Steene, qui à fait preuve de courage en se jetant dans la Haute-Colme, et en retirant une jeune fille qui y était accidentellement tombée.

29.° Au sieur Dufour, Louis, cordonnier à Armbouts-Cappel, qui a accompli un acte de courage et de dévouement, pour sauver la vie d'une jeune fille qui était tombée accidentellement dans le canal de Bourbourg.

30.° Au sieur Lallemant, Narcisse, journalier à Wavrin, qui a contribué, d'une manière remarquable, à circonscrire le foyer de l'incendie qui a éclaté à Wavrin le 27 avril 1854.

31.° Au sieur Delhors, Pierre-Napoléon, batelier à Dunkerque, qui a exposé ses jours en se jetant tout habillé à l'eau, d'une hauteur de six mètres, pour sauver la vie à un officier anglais en retraite qui était tombé accidentellement à marée haute, dans les fortifications de la place.

32.° Au sieur Blancart, Charles, terrassier à La Gorgue, qui s'est jeté dans le bassin de La Gorgue, pour en retirer, au péril de ses jours, une jeune fille qui s'y noyait.

33.° Au sieur Depreck, Auguste, treilleur de bateaux à Deûlémont, qui a sauvé, au péril de ses jours, un enfant qui se noyait.

34.° Au sieur Taniel, garde-champêtre à Villers-Outréaux, qui a arrêté trois chevaux emportés qui auraient causé des malheurs

35.° Au sieur Denis, François, ouvrier rubanier à Comines, qui a retiré du bassin de la Lys un individu qui allait s'y noyer.

36.° Au sieur Cabusat, Jean-Baptiste, batelier à Lille, qui a fait preuve de dévouement en de nombreuses circonstances, et notamment le 28 juillet, en retirant du canal de l'Esplanade, à Lille, un enfant qui s'y noyait.

37.° Au sieur Dessain, Henri, journalier à Estaires, qui s'est jeté à l'eau pour en retirer un enfant en danger de s'y noyer.

38.° Au sieur Merchez, Louis, cordonnier à Merville, qui s'est jeté tout habillé à l'eau, pour en retirer un jeune enfant en danger de s'y noyer.

39.° Au sieur Leclercq, ouvrier à Quesnoy-sur-Deûle, qui a sauvé des eaux les époux Waterin, bateliers, qui se noyaient dans le canal de la Deûle.

40.° Au sieur Lescroart, Auguste, homme de peine à Marcq-en-Barœul, qui a sauvé, au péril de ses jours, un enfant qui se noyait

dans un abreuvoir, et qui, précédemment, avait retiré d'un fossé un homme qui, sans son secours, aurait probablement péri.

41.° Au sieur Desrumeaux, Auguste, sapeur-pompier à Tourcoing, qui a exposé ses jours pour sauver deux ouvriers sur le point de périr asphyxiés dans un puits.

42.° A la femme Marlière, Justine, couturière à Roncq, qui a fait preuve de zèle et de dévouement lors de l'incendie qui a éclaté à Roncq, le 29 juillet 1854.

43.° Au sieur Dujardin, Augustin, domestique à Bauvin, qui a sauvé la vie à un homme qui se noyait dans le canal de la Haute-Deûle.

44.° Au sieur Gossart, François, tailleur d'habits à Lille, qui a sauvé d'une mort imminente un enfant qui était tombé dans la rivière traversant la rue des Poissonceaux.

45.° A la veuve Carbonnier, à Auby, qui a fait preuve de dévouement pendant l'invasion de l'épidémie régnante.

46.° Au sieur Trache, François, batelier à Merville, qui s'est jeté tout habillé dans la rivière de la Bourre pour en retirer un enfant qui s'y noyait;

47.° Au sieur Sonneville, François, ouvrier à Morbecque, qui s'est précipité dans le canal, près de l'écluse du Grand-Dam, pour en retirer un enfant qui s'y noyait.

48.° Au sieur Beugnies, Joseph, journalier à Wargnies-le-Petit, qui a retiré de l'eau un enfant qui aurait péri sans son dévouement.

49.° Au sieur Lecomte, Louis, journalier à Tourcoing, qui est tombé d'une échelle en portant des secours dans un incendie, et s'est cassé la jambe.

50.° A la veuve Hequette, Floris, à Marcq-en-Barœul, qui a sauvé la vie à un enfant qui se noyait dans un fossé de décharge du canal de Roubaix;

51.° Au sieur Carrez, Jules, tisserand à La Gorgue, qui s'est jeté dans la rivière de la Lawe, à un endroit profond, pour en retirer une petite fille qui avait disparu sous l'eau.

52.° Au sieur Delhaye, Bernard, charpentier à Lallaing, qui a fait preuve de zèle et de dévouement lors d'un incendie qui a éclaté à Lallaing, le 30 septembre 1854.

53.° Au sieur Mulquin, Joachim, ouvrier terrassier à Fontaine-Valmont, qui a retiré de la Sambre deux enfants qui étaient entraînés par le courant et sur le point de se noyer.

54.° Au sieur Leplan, Jean-Baptiste, journalier à Annœullin, qui a sauvé une jeune fille en danger de périr dans le canal de la Deûle, où elle était tombée.

55.° Au sieur Lernoud, Noël, scieur de long, à Maresches, qui a retiré de la rivière la Rhonelle un enfant qui aurait péri sans son dévouement.

56.e Au sieur Delmotte, Pierre, préposé des douanes à Dunkerque, qui a retiré du canal des Moëres, deux enfants qui s'y noyaient.

57.° Au sieur Melsen, Louis-Jean, portefaix à Dunkerque, qui a retiré, au péril de ses jours, un enfant qui se noyait dans le canal de Bergues.

58.° Au sieur Singlier, journalier à Lille, qui a porté secours à une jeune fille dont les vêtements étaient enflammés, et a reçu aux mains de graves brûlures.

59.° Au sieur Dumez, Louis-Alexandre, ouvrier mécanicien à Landrecies, qui a sauvé, au péril de ses jours, un individu qui se noyait.

60.° Au sieur Fiquet, Antoine, préposé des douanes à Petite-Synthe, qui a sauvé, au péril de ses jours, un jeune homme qui se trouvait entraîné par un courant, sur la plage, à la marée montante.

ARRESTATIONS FAITES PAR LA GENDARMERIE.

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1854.

7 atteints d'aliénation mentale; — 4 arrêtés pour cris séditieux; — 196 condamnés; — 160 débiteurs envers le trésor; — 29 arrêtés pour rupture de ban; — 23 déserteurs et insoumis; — 32 fraudeurs; — 146 individus à défaut de papiers; — 383 individus en vertu de mandats d'amener; — 75 individus sans passeport; — — 332 mendiants vagabonds; — 4 perturbateurs du repos public; — 9 prévenus d'attentats à la pudeur; — 32 de coups et blessures; — 5 de tentative d'assassinat; — 4 de faux en écriture privée; — 1 d'infanticide; — 21 d'incendie; — 5 de viol; — 4 de voies de fait; — 21 de rébellion envers les agents de la force publique; — 2 de menace d'incendie; — 179 prévenus de vol; — 18 d'abus de confiance; — 1 de transport frauduleux de lettres; — 1 de destruction d'arbres; — 2 de destructions de récoltes; — 4 de banqueroute frauduleuse; — 275 mendiants reconduits à la frontière de Belgique; — 29 contraintes par corps; — 1 prévenu d'émission de faux billets; — 5 d'émission de fausse monnaie; — 1 de menace de mort; — 1 d'abandon d'enfant; — 1 de recel; — 1 d'excitation à la débauche; — 1 de colportage d'objets volés.

Le nombre total des arrestations ci-dessus énumérées est de. 2,015

Il a été en 1853 de 2,053

Différence en moins 38

SUICIDES.

Le nombre des suicides a été en 1854, de 101. Ce chiffre présente sur celui de 1853, une différence en moins de 55.

De ces 101 suicides, 12 ont eu lieu dans l'arrondissement de Dunkerque ; — 9 dans celui d'Hazebrouck ; — 30 dans celui de Lille ; — 13 dans celui de Cambrai ; — 15 dans celui d'Avesnes ; — 9 dans celui de Douai ; — 13 dans celui de Valenciennes.

Le nombre des suicides a été de 7 en janvier ; — 5 en février ; — 8 en mars ; — 9 en avril ; — 10 en mai ; — 8 en juin ; — 16 en juillet ; — 12 en août ; — 8 en septembre ; — 9 en octobre ; — 4 en novembre ; — 5 en décembre.

Les mois de février, novembre et décembre sont ceux ou les suicides ont été le moins fréquent.

Au nombre des suicidés, se trouvent 84 hommes, dont 11 de 20 à 30 ans ; — 12 de 31 à 40 ans ; — 22 de 41 à 50 ans ; — 22 de 51 à 60 ; — 12 de 61 à 70 ans, — 4 de 71 à 80 ans ; — 1 de 81 à 90 ans ; = 17 femmes, dont 2 de 20 à 30 ans ; — 5 de 31 à 40 ans ; — 3 de 41 à 50 ans ; — 5 de 51 à 60 ans ; — 2 de 61 à 70 ans.

De ces 101 suicidés, 58 se sont pendus ; — 30 se sont noyés ; — 7 se sont brulé la cervelle ; — 1 s'est jeté sous les roues d'une voiture ; — 1 s'est précipité du haut des fortifications ; — 1 s'est asphyxié ; — 1 s'est empoisonné avec du vitriol ; — 1 s'est coupé la gorge ; — 1 s'est ouvert les veines du bras.

Voici le tableau des incendies arrivés en 1854 *dans le département du Nord.*

NATURE des OBJETS INCENDIÉS.		ARRONDISSEMENTS.							Totaux.
		Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	
Atelier		»	»	1	»	»	»	»	1
Blanchisserie		»	»	»	»	1	»	»	1
Carderie		»	»	1	»	»	»	»	1
Distilleries		»	»	1	»	»	»	»	1
Écuries		»	1	2	14	1	2	11	31
Étables		»	1	2	»	»	2	2	7
Fabrique		»	»	1	»	»	»	»	1
Fermes		3	4	4	1	»	»	»	12
Fournils		»	2	2	3	1	»	»	8
Granges		2	2	5	38	3	3	6	50
Hangars		1	»	4	3	1	1	2	12
Maisons		3	4	20	52	21	7	13	123
Moulins à vent		»	»	»	»	»	1	»	1
Moulins à huile		»	»	2	1	»	»	»	3
Remises		»	»	1	4	2	»	»	7
Sécherie de Betteraves		»	»	»	»	1	»	»	1
Meules de	Avoine	»	»	»	»	»	1	1	2
	Blé	»	1	2	»	1	3	1	8
	Féverolles	»	»	»	»	1	»	»	1
	Foin	»	»	2	»	2	»	3	7
	Hyvernache	»	»	2	»	»	»	1	3
	Navets	»	»	»	»	»	2	»	2
	Paille	»	»	»	»	1	»	»	1
Causes des incendies.	Accidentelles	1	4	13	5	6	2	2	33
	Feu du ciel	»	»	»	»	»	»	2	2
	Imprudences	3	1	10	5	6	4	2	31
	Inconnus	2	2	6	9	3	3	8	33
	Malveillance	»	1	4	3	2	1	»	11
	Négligence	»	1	»	»	1	»	»	2

Mutations survenues dans le personnel depuis l'impression de la première partie de l'Annuaire.

Maison de l'Empereur. — MM. le comte de Labédoyère ; le marquis Adrien-Gustave de Conegliano, nommés *chambellans.* — MM. Raoul de Grammont, le comte Roger de Riencourt, nommés *écuyers.*

Maison de l'Impératrice. — Mmes. la comtesse de Labédoyère, la comtesse de la Poeze, la comtesse de Lourmel, la comtesse de Rayneval, de Sancy (née Lefebvre-Desnouettes), de Saulcy, nommées *dames du palais.*

Sénat. — MM. le général de division Levasseur, Bonjean (O. ✲), ancien président de section au Conseil d'Etat, ancien ministre.

Conseil d'Etat. — M. de Parieu (O. ✲), *vice-président du Conseil d'Etat.*

Président de la section de législation et affaires étrangères, M. de Parieu (O. ✲).

Président de la section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes, M. Boulay (de la Meurthe).

Président de la section des finances, M. Boinvilliers, ✲.

Conseillers d'Etat en service ordinaire, MM. Dubois, directeur-général des chemins de fer ; Heurtier (O. ✲) ; Gasc, ancien maître des requêtes.

Conseillers d'Etat en service ordinaire hors section, MM. Stourm, directeur-général des postes ; de Contencin (O. ✲), directeur-général des cultes.

Maîtres des requêtes. — De 1.re classe, M. le vicomte Redon de Beaupréau ; — de 2.e classe, M. de Casabianca.

Auditeur de 1.re classe, M. Louis de Cambacérès.

Gouvernement. — M. Magne (C. ✲), *Ministre des finances ;* = M. Rouher (C. ✲), *Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.*

Administration religieuse. — Mgr. Sergent, *évêque de Quimper* (Finistère) ; Mgr. de la Bouillerie, *évêque de Carcassonne* (Aude).

Corps législatif. — Ain (*1.re circonscription*), M. Benoit-Champy ; — Bouches-du-Rhone (*1.re circonscription*), M. Canaple ; — Tarn, M. Remacle.

Tribunaux. — MM. Bollaert, *juge-de paix de Bergues ;* Massiet, *juge-de-paix de Cassel ;* Martel, *juge-de-paix de Condé.*

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Académie de musique de Lille, page. 245
Académie de Douai.. 120
Administration académique..... 120
Administration communale.. 74 et 374
Administration départementale. 31 et 306
Administration des bureaux de bienfaisance 104
Administration des forêts 219
Administration des hospices (personnel)..... 104
Administration des revenus publics. 27
Administrations financières..... 179
Administration militaire. Intendance 182
Administration municipale..... 78
Agents consulaires étrangers en résidence dans le département.... 265
Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 décembre 1850. 73
Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires..... 61
Agriculture..... 254 et 403
Aliénés..... 361
Analyse des votes du conseil général, 1854..... 306
Architectes du département..... 62
Archives communales..... 39
Archives du département..... 38
Arrestations faites par la gendarmerie..... 448
Art vétérinaire..... 258
Artillerie 179
Asiles publics d'aliénés.... 109 et 358
Assistance judiciaire..... 172
Association lilloise..... 234
Avocats. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Avocats à la cour impériale..... 152
Avoués. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Avoués près la cour impériale. ... 153
Banque de France.— Succursales de Lille et de Valenciennes. 263
Belles actions, traits de courage et de dévouement..... 441
Bibliothèques publiques.... 239 à 242
Bourses de commerce..... 265
Brevets d'invention..... 418
Budget départemental de 1855.... 336
Bureaux de bienfaisance (personnel). 104
Bureaux de bienfaisance (nombre d'indigents et ressources). 379
Bureaux de la préfecture (personnel) 35
Cadastre..... 194
Caisses d'épargne..... 111 et 382
Caisse de retraite pour la vieillesse..... 108 et 385
Chambres consultatives d'agriculture 254
Chambres consultatives des manufactures, fabriques, arts et métiers..... 259
Chambres de commerce..... 259
Chanoines..... 138
Chemins de fer..... 46
Chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral..... 46
Chemins de fer (personnel)..... 46
Chemins vicinaux..... 59
Citadelle de Lille..... 178
Colléges communaux..... 123 à 126
Comice agricole de l'arrondissement de Lille. 257
Comités consultatifs..... 111
Comité flamand de France..... 238
Commerce. — Industrie....259 et 417
Comestibles divers 413
Commissaires de police..... 102
Commissaires-priseurs (*Voyez* tribunaux de 1.re instance).
Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer. 48
Commissions cantonales d'hygiène publique..... 73
Commission départementale des bâtiments civils..... 62
Commissions des prisons..... 76
Commission d'inspection du travail des enfants dans les manufactures..... 260
Commission historique du département du Nord..... 224
Commission sanitaire de Dunkerque 73
Communautés religieuses..... 144

Composition du conseil d'État 17
Comptabilité communale..... 100
Comptoirs d'escompte..... 263
Congrégations et communautés religieuses de femmes..... 144
Conseil académique..... 120
Conseils d'arrondissement et sous-préfectures..... 39
Conseil départemental d'instruction publique..... 121
Conseil de préfecture..... 32
Conseils des prud'hommes.. 175 et 414
Conseil d'État..... 17
Conseils d'hygiène publique et de salubrité..... 71
Conseil général. Analyse des votes. — Session de 1854..... 306
Conseil général du département... 32
Conseil général. — Renouvellement des membres..... 34
Consommations diverses(tableau des) 415
Contributions directes..... 402
Contributions indirectes. 207, 212, 218
Corps impérial des ponts-et-chaussées (personnel)..... 43
Corps législatif..... 23
Correspondance télégraphique privée (tarifs)..... 63
Cour impériale de Douai..... 151
Culte catholique..... 137
Culte hébraïque..... 149
Culte protestant..... 149
Décanats..... 139
Décès en 1853..... 299
Denrées (prix des)..... 408
Département du Nord. — Aspect.. 266
——— Division du territoire. 271
——— État des divers sols... 274
——— Météorologie..... 271
——— Topographie..... 266
Desséchements..... 51
Desséchements. Moëres..... 52
Diocèse de Cambrai..... 137
Direction d'artillerie..... 179
Direction de l'enregistrement et des domaines..... 199
Direction des contributions directes. 201
Direction des postes aux lettres.... 220
Direction du génie..... 180
Division du diocèse..... 139
Division du territoire..... 271
Documents statistiques..... 266
Dons et legs..... 460
Douanes. Direction de Lille..... 202
——— Direction de Dunkerque. 209
Douanes. Direction de Valenciennes. 213
Eaux et boues de Saint-Amand.... 75
Eaux et forêts (administration des). 219
Écoles académiques..... 245
Ecole d'artillerie de Douai..... 179
École normale du département établie à Douai..... 136
Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie..... 120
Écoles spéciales communales..... 245
Ecole professionnelle du Nord..... 129
Écrits périodiques publiés dans le département du Nord et journaux politiques..... 253
Empereur des Français..... 9
Empire français..... 9
Enfants morts-nés en 1853..... 299
Enfants trouvés et abandonnés..... 381
Enregistrement et domaines..... 199
Enseignement primaire..... 130 et 390
Enseignement secondaire... 121 et 386
Enseignement supérieur .... 120 et 386
Établissements dangereux, incommodes ou insalubres..... 417
Établissements et services de bienfaisance..... 104
Établissements libres d'enseignement secondaire. Institutions ecclésiastiques..... 116
Établissements libres d'enseignement secondaire..... 117
État-major des places du département..... 178
État des divers sols du département. 274
Évêchés de France..... 28
Famille de l'Empereur..... 9
Foires et francs marchés..... 406
Fonderie de Douai..... 179
Fourrages et combustibles..... 414
Franchises postales..... 221
Francs marchés et foires..... 406
Garde nationale..... 101 et 363
Gendarmerie impériale..... 185
Génie..... 180
Grains et farineux..... 412
Grande chancellerie de la Légion-d'Honneur..... 27
Grandes routes..... 45
Haras..... 257
Hôpitaux et hospices (personnel).. 104
Hôpitaux militaires..... 182
Hospices..... 377
Hospices et Hôpitaux (personnel).. 104
Huissiers. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)

Huissiers près la cour impériale .. 153
Impératrice des Français..... 9
Impositions extraordinaires communales..... 375
Imprimeurs..... 249
Imprimeurs en taille-douce..... 251
Imprimerie et librairie..... 249
Imprimeurs-lithographes..... 250
Inauguration de la statue de l'Empereur Napoléon I.er..... 429
Industrie. — Commerce.... 259 et 413
Institution des sourds-muets à Lille. 136
Institutions ecclésiastiques..... 127
Institutions laïques..... 128
Inspecteurs de l'instruction primaire 122
Inspection du travail des enfants dans les manufactures..... 260
Instruction publique ..... 118 et 386
Intendance militaire..... 182
Jardins botaniques..... 244
Journaux politiques et écrits périodiques publiés dans le département du Nord..... 253
Jury..... 302
Jury médical du département..... 71
Justices de paix. Avesnes..... 165
——— Cambrai..... 163
——— Douai..... 168
——— Dunkerque..... 153
——— Hazebrouck..... 155
——— Lille..... 158
——— Valenciennes 170
Libraires..... 251
Lignes télégraphiques..... 63
Liste des villes ayant de 10,000 à 30,000 francs de revenus..... 374
Liste des villes dont les revenus excèdent 30,000 francs..... 374
Liste des imprimeurs et libraires... 249
Lycée de Douai..... 121
Lycée de Lille..... 122
Maison centrale de détention de Loos..... 77, 371
Maisons d'arrêt du département..372 et 373
Maison de justice de Douai..... 372
Maison de S. M. l'Empereur..... 10
Maison de S. M. l'Impératrice ... 12
Mairies..... 78
Marais de l'Épaix et de Bruay..... 54
Marchés hebdomadaires..... 409
Mariages en 1852..... 298
Marine et colonies..... 187
Membres de la famille de l'Empereur 9
Membres du conseil d'arrondissement..... 39
Membres du conseil général du Nord. 32
Membres du Corps législatif..... 23
Mines (personnel, statistique) 57 et 355
Mines de houille.....57 et 358
Mines de fer.....59 et 358
Ministères..... 26
Moëres..... 52
Mutations survenues dans le personnel depuis l'impression de la première partie de l'Annuaire..... 451
Monnaie de Lille..... 223
Monts-de-piété..... 110 et 381
Mouvement de la population en 1853 297
Mouvement de la population des asiles d'aliénés..... 287
Musées..... 242 à 244
Naissances en 1853..... 297
Navigation.....48 et 356
Nécrologie..... 434
Notaires. (*V.* tribun.de 1.re inst.)
Notice topographique et statistique sur le département..... 266
Octrois. État nominatif des communes où ils sont établis et du personnel des employés..... 100
Octrois. Produits..... 375
Organisation administrative du département du Nord..... 30
Organisation financière..... 188
Organisation judiciaire..... 151
Organisation militaire..... 178
Organisation municipale..... 78
Perceptions (état de classem.t des). 188
Personnel des administrations des hospices et des bureaux de bienfaisance..... 104
Personnel du chemin de fer..... 46
Personnel des employés des octrois. 100
Personnel des poids et mesures.... 223
Personnel du corps impérial des ponts-et-chaussées..... 43
Poids et mesures. — Personnel ... 223
Police sanitaire des ports..... 73
Ponts-et-chaussées..... 43
Population..... 297
Ports maritimes..... 357
Postes aux lettres (*Voir* aussi le tableau des communes, page 85)... 220
Poudres et salpêtres..... 181
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne..... 55
Prairies de Flines-lez-Mortagne... 55
Préfecture..... 31
Préfectures (tableau des)..... 28
Prés Duhem..... 53

Princes français. 9
Prisons..... 76 et 370
Prix des denrées..... 412
Prix du froment..... 415
Produits des octrois..... 375
Produits financiers du département.. 396
Raffinerie de salpètre 181
Recette générale des finances 188
Recrutement de l'armée.....363 à 369
Renouvellement des membres du Conseil général..... 34
Routes départementales..... 46
Routes impériales..... 45
Santé publique..... 359
Sapeurs-Pompiers..... 101 et 363
Sciences et arts..... 224
Secours publics 377
Secrétariat général..... 31
Séminaire diocésain. 138
Sénat..... 13
Services de santé. — Epidémies... 71
Service des contributions indirectes..... 207, 212 et 218
Service des douanes 202
Service des irrigations et du dessèchement..... 44
Service des tabacs..... 208
Service spécial de la navigation... 44
Services publics et départem..... 352
Société centrale de médecine du département, à Lille. 230
Société charitable de St-Franç.-Régis 118
Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes..... 233
Société de charité maternelle..... 117
Société d'émulation de Cambrai... 231
Société des Amis de l'industrie, à Douai 232
Société des Amis des arts, à Douai. 232
Sociétés d'agrément..... 431
Sociétés de secours mutuels ..115, 385
Société d'horticulture du département du Nord 238
Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts 235
Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. 229
Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département, établie à Douai..... 227
Société médicale de Douai..... 232
Sociétés savantes..... 224
Sourds-muets (institution de). 136
Sous-préfectures et conseils d'arrondissement..... 39
Statistique électorale..... 302
Statistique des travaux..... 354
Statistique des voies de communication..... 352
Statue de l'Empereur Napoléon I.er 429
Suicides..... 449
Syndicat de Berlaimont..... 56
Syndicat de Maubeuge..... 56
Tabacs..... 208
Tableau alphabétique des communes. 85
Tableau de circonscriptions de perceptions..... 179
Tableau des incendies survenus en 1854..... 450
Tableau du mouvement de la navigation sur les canaux et rivières du département du Nord..... 353
Tableau des préfectures et des évêchés de France 28
Tableau statistique des communes par canton..... 276
Télégraphie. — Tarifs..... 63
Théâtres..... 245
Traits de courage et de dévouement. 441
Travaux communaux..... 354
Travaux départementaux..... 354
Travaux des ponts-et-chaussées... 354
Travaux d'hospices..... 355
Travaux publics 345
Trésor public..... 128
Tribunaux de commerce..... 174
Tribunaux de première instance :
——— Avesnes..... 164
——— Cambrai..... 162
——— Douai..... 168
——— Dunkerque..... 152
——— Hazebrouck..... 155
——— Lille..... 157
——— Valenciennes..... 170
Tribunaux de simple police. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Vaccine..... 73 et 359
Vaccine. — Comité central du département 73
Vallée de la Basse-Sambre..... 56
Vallée de la Haute-Sambre 55
Vallée de la Hayne et de l'Escaut... 54
Vallée de la Naville 56
Vallée de la Scarpe..... 54
Waeteringues..... 52

BIBLIOTECA BODLEIANA

Lille-Imp. L. Danel.